This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491578

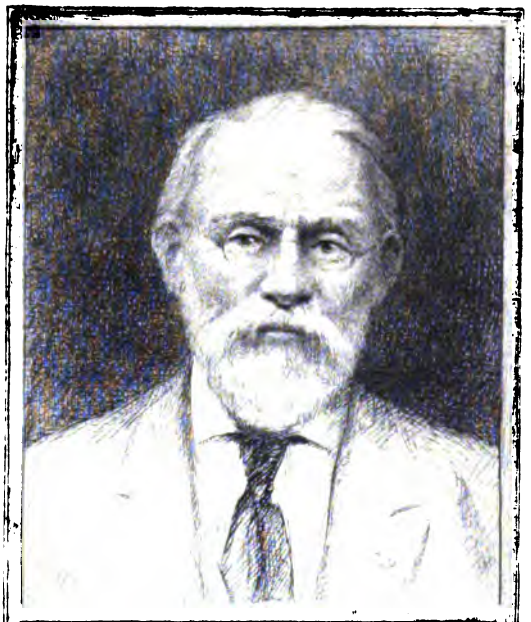

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

SEANCE PUBLIQUE

Du 16 Août 1823, sous la Présidence de M. Pascal-Lacroix, Chevalier de S^t Louis et de la Légion-d'Honneur.

CAMBRAI,

CHEZ S. BERTHOUD, IMPRIMEUR DU ROI, PLACE AU BOIS.

MAI 1824.

COMPTE RENDU

Des travaux de la Société, depuis sa dernière séance publique,

Par M. le Chevalier Pascal-Lacroix, Président.

Messieurs,

Fidèles à l'engagement que nous avons pris d'entretenir le feu sacré dans l'étendue de cet arrondissement, chaque année à une époque solennelle, nous venons présenter au public éclairé l'exposé général de nos travaux; nous nous acquittons de cette tâche honorable avec d'autant plus de plaisir que nous sommes persuadés qu'une pareille communication, toujours accueillie avec bienveillance, ne peut qu'augmenter le goût des sciences, exciter l'émulation de notre jeunesse studieuse, encourager les dispositions naissantes, et répandre des découvertes utiles.

Nous devons également saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier aux savans distingués qui, pendant le cours de l'année, nous ont fait part du fruit de leurs veilles, et ont entretenu avec nous un commerce d'observations et de recherches. Qu'ils daignent donc recevoir ici l'expression de notre estime et de notre gratitude! Organe de nos sentimens, je m'applaudirais, Messieurs, de leur payer en votre nom ce tribut mérité, si je pouvais apporter, dans l'analyse de leurs offrandes et dans celle de vos travaux, le goût épuré, le jugement sûr et les connaissances variées que chacun se plait à reconnaître dans l'auteur de vos rapports annuels. Le résumé que je vais avoir l'honneur de vous offrir, fait à la hâte et resserré dans un cadre étroit, réclame toute votre indulgence, et vous ne trouverez dans mon travail qu'une faible imitation des excellents comptes rendus que renferment vos mémoires : heureux du moins si je pouvais faire adopter les vues d'utilité qui distinguent la plupart des écrits qui vous ont été adressés!

Les vérités de l'ordre le plus élevé que quelques uns d'entre eux nous présentent, influant, par leur importance dans le corps social, sur la destinée des états et sur le bonheur des peuples, quel plus beau triomphe que celui de propager, avec l'espoir de convaincre, les principes dont vous avez vous mêmes provoqué le développement!

L'analyse de vos travaux se divise naturellement en deux parties, *arts et sciences, histoire et belles-lettres.*

ARTS ET SCIENCES.

AGRICULTURE.

Je dois placer en première ligne l'Agriculture, cette mère nourricière des hommes, qui procure des jouissances pures au riche éclairé et apporte de douces consolations à celui dont l'âme a été froissée par le malheur.

Il est nécessaire, pour obtenir des résultats satisfaisants dans l'économie rurale, de suivre avec persévérance la route de l'observation et de l'expérience; et c'est là principalement que, selon l'expression pittoresque de Montaigne, il ne faut point s'endormir sur *le doux et mol chevet de l'ignorance et de l'incuriosité;* vous êtes, Messieurs, convaincus de cette vérité, et le premier des arts tient toujours le premier rang parmi ceux qui vous occupent; vous êtes trop amis de ses progrès pour ne pas rechercher avec empressement tout ce qui peut les favoriser.

Dans un ouvrage remarquable que M. Cordier vient de publier sur l'Agriculture de la Flandre française, ce beau pays, où l'auteur comprend le Cambrésis, est proposé comme modèle dans l'art agricole

aux autres provinces du Royaume : nous pouvons en effet, Messieurs, le dire avec orgueil : malgré les variations dangereuses de notre atmosphère, malgré des charges que l'autorité, attentive à tous les besoins, désire bientôt alléger, l'aspect des campagnes qui nous environnent prouve que nos cultivateurs luttent avec avantage contre des obstacles inévitables et que leur esprit est sans cesse tendu vers toutes les améliorations possibles. Quelque soit pourtant sa situation prospère, notre agriculture locale a encore des imperfections à faire disparaître, et les meilleures méthodes agronomiques ne sont pas encore universellement suivies. Les difficultés que nos routes vicinales présentent pendant la mauvaise saison épuisent les chevaux et apportent dans les transports des retards nuisibles à la vente des denrées; la nourriture habituelle de nos bestiaux devient souvent insuffisante, parce que les pâturages ne sont pas exploités dans une proportion supérieure aux besoins; les troupeaux de moutons ne sont pas assez multipliés; nos bêtes à cornes ne reçoivent peut-être pas les soins attentifs et minutieux qui empêcheraient la dégradation de leur espèce; et parmi les causes qui nous donnent des chevaux et des taureaux médiocres, on doit signaler les accouplemens prématurés.

Cependant, on ne peut plus dire maintenant ce

que Columelle (1) disait de son temps : « *Sola res rustica.... tam discentibus egere quàm magistris* : » au contraire, tout concourt aujourd'hui à l'agrandissement de *la chose rustique*; et l'autorité pour lui servir d'appui, et la science pour l'éclairer, se donnent pour ainsi dire la main. Le magistrat qui est à la tête de l'administration de ce département ne cesse de l'encourager; les secours qu'il vous a fait parvenir cette année sont une preuve de sa sollicitude pour cet art consolateur, et de l'intérêt qu'il attache aux travaux des Sociétés chargées de stimuler le zèle des agriculteurs, de leur indiquer les moyens qui doivent les *faire* sortir de l'ornière de la routine, simplifier leurs travaux et augmenter ainsi les produits de leurs terres.

Vous avez redoublé d'efforts pour seconder les intentions d'un gouvernement rémunérateur, et, dans tous vos concours, vous n'avez jamais oublié d'offrir des récompenses à l'émulation agricole; pourquoi faut-il que les distinctions honorables que vous lui proposez ne soient pas recherchées avec plus d'empressement? une fausse honte, ou une timidité mal entendue pourraient-elles empêcher

---

(1) Lib. 1. cap. 1.

nos propriétaires agronomes de répondre à l'appel que vous ne cessez de leur faire ? qu'ils sortent de leur indifférence ! qu'ils sachent que « l'isolement en Agriculture est une source de calamités ! » qu'ils s'empressent donc de nous faire connaître les nouveaux engrais dont ils se servent, les instrumens aratoires qu'ils auront simplifiés et appropriés à la nature du sol qu'ils cultivent, les plantes usuelles que nous foulons aux pieds et dans lesquelles ils auront pu découvrir de nouvelles vertus, les pâturages qu'ils reconnaissent comme les plus nourrissants et ceux qui peuvent être dangereux, les méthodes encore inconnues qu'ils adoptent pour la conservation des récoltes lorsqu'elles sont menacées par l'intempérie des saisons, les soins particuliers qu'ils employent pour se procurer de belles raçes de bestiaux, et les précautions qu'ils prennent pour les préserver des dangers auxquels elles sont exposées ! enfin, qu'ils aient le courage de livrer à nos investigations tous les progrès utiles que leur expérience leur aura fait faire dans leur pénible mais honorable carrière ; et en leur décernant alors un juste tribut d'éloges et les primes qui sont dues à leur zèle, vous leur procurerez la la plus douce des jouissances, celle d'avoir ouvert de nouvelles sources à la prospérité publique. « Une vérité bien utile à propager, a dit un savant

agronome (1), est que tout le bien qu'un cultivateur contribue à faire à ses voisins, par son travail, sa coopération, est un bénéfice qu'il se prépare à lui même. »

Si la commission permanente d'Agriculture que vous avez nommée dans votre sein n'a pas obtenu cette année les résultats que semblait lui promettre l'application qu'elle apporte dans ses travaux, ses sollicitations n'ont pourtant pas été infructueuses; et parmi les agriculteurs de l'arrondissement qui nous ont fait part de leurs observations et de leurs essais, elle signale particulièrement M. Rousseau cultivateur à Basuel et M. Caudron, à Gonnelieu, dont le zèle ne s'est pas un instant ralenti. Ce dernier vous a fait observer que l'hiver de 1822 à 1823 lui a fourni l'occasion d'appuyer, par l'expérience, les principes qu'il avait avancés sur la plantation du colza; sa méthode consiste à *placer les plantes de ce crucifère entre deux sillons, qui lui servent d'abri.*

Nouvelles observations sur la plantation du colza.

M. Caudron a consacré une pièce de terre à cette culture; il a eu soin de la diviser en plusieurs planches, sur lesquelles il a placé des plants vigoureux, de plusieurs manières différentes; la seule qui

(1) M. Silvestre, membre de l'Institut.

lui a parfaitement réussi et qui a sauvé le colza des rigueurs du froid, est précisément celle qui a été exécutée d'après le mode qu'il a indiqué pour la forme du labourage et de la plantation.

Manière d'abriter leschamps.

Le même agronome exprime aussi le vœu qu'on étende à toutes nos récoltes ce principe *d'abritage.* » Il pense que, pour les préserver des vents glacés du nord, on pourrait faire des clôtures en haies vives dans une partie des champs et notamment sur les limites de chaque propriété, du côté qui est le plus exposé au froid.

Les plantations du pommier à cidre placées sur les chemins vicinaux, sur les rideaux, ou le long des fossés, pourraient aussi, selon M. Caudron, produire le même résultat, fournir en outre une boisson abondante et agréable, et, en temps de guerre, ces clôtures utiles deviendraient des remparts pour arrêter les maraudeurs ennemis. Ces vues philantropiques sont sans doute dignes d'éloges, mais il nous paraît bien difficile de les mettre à profit dans les vastes plaines de notre territoire.

Manuel pratique ou guide du cultivateur.

Nous devons accueillir avec beaucoup plus d'empressement le projet que nous indique notre zélé correspondant pour la rédaction d'un *Manuel pratique propre à guider les cultivateurs* : ce

traité élémentaire, dont vous avez vous-mêmes, depuis long-temps conçu l'idée, devrait être spécialement appliqué à la culture de cet arrondissement.

Les nombreux ouvrages que nous possédons sur l'économie rurale agrandissent peut-être trop le cercle des connaissances agricoles; les détails qu'ils renferment et qui sont dus à des hommes d'un haut savoir présentent des vues et des plans qui, ne pouvant être adoptés que par de riches propriétaires, qui sont au dessus de la portée et des moyens des simples habitans des campagnes; c'est donc pour cette partie intéressante de la population que nous devons travailler; les instructions que nous demandons doivent être saines, claires et concises; elles doivent être appropriées à nos localités et à notre industrie particulière; on pourrait extraire ce qui leur convient parmi les principes qui se trouvent disséminés dans nos volumineux traités agronomiques; mais, il ne faut pas se borner à donner des préceptes sur la manière de cultiver les terres, il faut jetter des semences qui puissent produire d'heureux fruits dans l'âme de notre jeunesse des champs; c'est l'ignorance qu'il faut combattre, c'est l'amour du travail qu'il importe de réchauffer, c'est l'usure qui vient dévorer sans honte les héritages champêtres qu'il faudrait

extirper, ce sont les maximes sacrées d'une religion qui ne respire que la paix, la charité, la concorde et la soumission aux lois, qu'il faut s'efforcer de répandre; voilà, Messieurs, la noble tâche à remplir par les hommes instruits et animés du bien public qui voudront se charger de rédiger le *Manuel élémentaire* que vous désirez faire adopter dans cet arrondissement.

Sociétés d'Agriculture.

La correspondance précieuse qu'un grand nombre de Sociétés d'Agriculture a bien voulu entretenir avec nous, a beaucoup contribué à donner de l'intérêt à nos séances particulières. Les rapports que nous avons soin de provoquer sur les travaux de ces académies, entretiennent parmi nous une réciproque émulation et prouvent le désir que nous éprouvons de continuer des relations qui sont toutes à notre avantage.

Nouveau breuvage pour les veaux.

Parmi les productions remarquables que renferment les recueils scientifiques qui vous ont été adressés, il en est plusieurs dont la publicité peut servir à l'utilité locale : c'est dans cette intention que je prends la liberté de vous citer un fait que l'on trouve dans un mémoire présenté à la Société académique de Nantes, sur les beaux établissemens agricoles de l'abbaye de

la Melleraye; les modernes Rancé qui habitent cette solitude ne se contentent pas d'édifier le pays par leur piété et l'austérité de leur vie, ils l'éclairent encore par leurs travaux; au nombre des procédés qu'ils employent dans la tenue de leur vacherie, je recommande à nos cultivateurs celui qui a pour but d'économiser le lait; ces cénobites donnent aux veaux une forte décoction de foin de la meilleure qualité, qu'on mélange avec du lait; « les » jeunes animaux la boivent avec avidité; peu » à peu on leur diminue la quantité de lait et » on finit par leur donner la décoction de foin » toute pure. Ils profitent beaucoup avec ce » breuvage qui est à la matière végétale l'équiva- » lent d'un bon bouillon fait avec des substances » animales. »

Envois de graines de différentes espèces, provenant du jardin du Roi.

Le respectable M. Thouin, professeur de culture au Muséum et membre de l'Institut, continue de vous prouver, par ses envois, combien il met de prix au titre de votre correspondant; il vous a adressé un volume in-4° contenant des notes et des mémoires sur les cultures forestières, jardinières et champêtres; ce présent était accompagné d'un paquet renfermant deux cents espèces de graines différentes; vous ayez pensé que ces semences vous étaient offertes pour faire des essais,

et vous n'avez point négligé de les recommander aux soins de ceux de vos collègues qui s'occupent de culture; les produits recueillis ont été notés et vous serez à même de donner au savant professeur des renseignemens qui ne seront peut-être pas aussi satisfaisants qu'il le désire, parce que les graines ont été envoyées un peu tardivement; M. Canonne, de Saulzoir, nous a transmis des détails instructifs sur plusieurs de ces semis, et particulièrement sur la malvacée, *Sida hastata du Mexique.* M. le Dr Mercier, d'Arras, vous a fait hommage de son rapport sur la culture *riz sec de la Cochinchine;* il a joint aux précieux renseignemens qu'il donne sur cette nouvelle culture huit épis de riz qu'il a récoltés dans les jardins de la préfecture du département du Pas-de-Calais.

Riz de la Cochinchine.

Comme vous êtes persuadés que l'introduction dans nos climats de cette plante nourricière pourrait devenir d'une utilité majeure; vous vous êtes empressés d'en distribuer les épis à plusieurs de nos collègues et à des cultivateurs de nos environs; M. *Béthune-Houriez,* maire de cette ville, et M. *Defontaine, de la Neuville St.-Remi,* ont rendu compte des résultats satisfaisants qu'ils ont obtenus; puisse cette plante exotique se naturaliser bientôt dansnos contrées! En y procurant tous les avantages

que l'on connaît au riz cultivé dans les magnifiques plaines du Piémont et du Milanais, elle n'aurait aucun des inconvéniens graves dont la culture aquatique de ce dernier menace, chaque année, les populations entières qui habitent le voisinage des rizières.

Société de Flore, à Bruxelles.

Passer de l'utile à l'agréable me paraît une transition toute naturelle : ainsi, après avoir parlé des travaux de Cérès, de ses bienfaits, et du culte universel qu'on lui rend, on peut fixer, un instant, les yeux sur les dons brillants de Flore : parmi les temples nombreux qu'on élève à la jeune immortelle, il en est un, dans la capitale de la Belgique, où elle reçoit un hommage tout particulier; c'est là que de fervents adorateurs rassemblent, par amour de la science, « les nombreuses productions qui » répandent l'éclat, la fraîcheur, et la délicatesse » de toutes les nuances, et exhalent les parfums » naturels de tous les pays. » et comme si les contrastes devaient ajouter à l'éclat de ces fêtes, on se réunit dans le temple magique qu'on a élevé à la déesse des fleurs, « pendant la triste saison où la » nature offre partout ailleurs l'image du som- » meil et d'une languissante intermittence. » C'est souvent au milieu de l'hiver que les membres de la Société de Flore présentent de

magnifiques expositions dont les procès-verbaux vous ont été adressés, et qu'ils décernent des médailles d'honneur aux heureux botanistes dont les offrandes ont réuni les conditions imposées dans ce brillant concours.

A la deuxième exposition publique qui a eu lieu dans le mois de février, la Société a solennellement décerné trois médailles d'honneur.

La première, destinée à l'amateur qui présenterait la plante la plus rare ou dont l'introduction en Europe est très-récente, a été accordée au *Camellia sansangua* exposé par M. *Ducorron* de Bruxelles.

Le prix pour la plante dont la floraison a offert le plus de difficultés ou qui a paru la plus éloignée de l'époque naturelle, a été remporté par le *Banksia spinulosa* présenté par M. *Connerade* d'Englhien; enfin M. *Ducorron* a été de nouveau proclamé vainqueur en offrant le *Pæonia suffruticosa*, comme la plante qui s'est fait le plus remarquer par sa force, son éclat et sa beauté. Dans la troisième exposition du mois de juillet dernier, *l'Erythrina crista galli*, envoyée par M. le duc d'*Ursel*, a été jugée la plus rare et digne du prix.

M. *Ducorron* de Bruxelles a obtenu un autre prix, en présentant le *Combretum purpureum* comme la plante dont la floraison offre le plus

de difficultés; et la plante appelée *Lagestromia indica* ayant été reconnue comme la plus éclatante, la plus belle et la plus forte, son possesseur (M. de *Wellens*), Bourgmestre de Bruxelles, a été couronné à l'unanimité des suffrages.

Appareil vinificateur.

Nos contrées n'ayant pas le bonheur de compter les vendanges parmi les différents genres de récolte dont le ciel les favorise, je me serais abstenu de vous parler de l'appareil vinificateur de Mlle Gervais ainsi que des procédés de vinification publiés par une Société anonyme; mais comme ces deux opuscules renferment quelques légères notions sur la pratique des fermentations spiritueuses, et que le nouveau procédé peut être appliqué à la bière, je crois devoir vous faire connaître les avantages que Mlle Gervais ne cesse de prôner; elle prétend que son appareil » donne à la bière une limpidité parfaite, la » rend susceptible d'être transportée au loin, » et qu'il procure enfin le moyen d'obtenir, des » matières ou résidus qui lui ont été soumis, des » esprits plus abondants et moins empyreuma- » tiques. »

Je désire que nos brasseurs puissent s'assurer bientôt du succès de cet appareil, et surtout qu'ils en obtiennent les résultats que promet l'inventeur.

Pompe de M. Gancel, mécanicien à Cambrai.

Nos demeures rustiques sont encore loin d'être parfaites; la plus grande partie est construite d'une manière insalubre et alarmante; le chaume qui les couvre, les matières desséchées et combustibles qui les entourent, des cheminées basses et soutenues par une faible maçonnerie, tout jette l'effroi dans l'âme, quand on pense qu'une étincelle peut en un instant embraser un de ces asyles et incendier tout un village.

Pour diminuer autant qu'il est possible des dangers que la vigilance la plus soutenue ne saurait prévenir, le zèle des amis de l'humanité, des agronomes et des artistes s'est heureusement éveillé : c'est pour vous associer à leurs louables intentions, que vous vous êtes empressés d'encourager M. Gancel père, mécanicien en cette ville, pour la pompe perfectionnée qu'il vous a soumise.

Afin de vous assurer de la promptitude et de l'efficacité des secours qu'on pouvait obtenir par son moyen, vous avez nommé une commission composée de feu notre confrère M. Dupuy, et de MM. Dussaussoy et Eugène Bouly. Elle a été chargée d'examiner cette invention sous le rapport de la théorie et sous celui de la pratique. Le résultat de l'examen rigoureux que nos collègues ont fait de cette pompe à été consigné dans le rapport que vous a fait en leurs noms M. Eugène Bouly; cet

écrit pouvant devenir utile, vous l'avez livré à l'impression; d'après son rédacteur : « ce qui » distingue principalement la pompe du sieur » Gancel, c'est la double action du piston qui » foule alternativement par chacune de ses faces » horisontales, en même temps qu'il aspire par » le côté opposé: de sorte que la pompe est double- » ment ou plutôt continuellement foulante et as- » pirante. »

Comme les avantages qu'elle présente seront encore développés dans la réponse que vous devez faire à un article inséré dans un journal scientifique de la capitale, je me contenterai maintenant de former le vœu, que vous avez *unanimement* émis, que les communes rurales puissent être munies de cette pompe qui leur serait d'un grand secours, au milieu des malheurs qui ne se renouvellent que trop souvent.

Vos désirs n'ont point été stériles : déjà l'administration d'une ville voisine (Douai) a fait constater l'utilité de cette machine facile à transporter; M. le Préfet en a réclamé la description, et l'un de nos savans les plus distingués, connu surtout par son beau *Traité des machines*, l'a

(1) La *Revue encyclopédique* du mois de juillet 1823.

examiné avec intérêt, à son passage en cette ville; il vient de vous annoncer qu'il compte la signaler dans un ouvrage qu'il prépare. Ainsi l'artiste modeste dont vous allez couronner le travail, dans cette séance solennelle recevra, nous osons l'espérer, la récompense due à son zèle et à son industrie.

SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES.

J'arrive en ce moment, Messieurs, à l'analyse de vos travaux dans les sciences au flambeau desquelles les arts viennent journellement s'éclairer et puiser les secours dont ils ont besoin pour atteindre l'état de splendeur où nous les voyons aujourd'hui.

La Société continue d'accueillir avec un vif intérêt les travaux chimiques qui lui sont communiqués par ceux d'entre ses membres qui se livrent à cette branche importante des sciences dites naturelles; elle est surtout redevable à M. Feneulle de plusieurs analyses dont nous allons indiquer brièvement les résultats.

La spigélie, *spigelia anthelmia*. L.

La Spigélie, *Spigelia Anthelmia*, L. étant préconisée depuis long-temps comme un excellent vermifuge, M. Feneulle a cru utile de la soumettre à l'analyse pour la recherche de ses principes. Il a été assez heureux pour découvrir le principe actif de cette plante auquel il a reconnu

les caractères suivants : couleur brunâtre, sa veur amère et nauséeuse; pris intérieurement, il occasionne une sorte d'ivresse et donne des vertiges; ce corps, moins purgatif que le sené, est soluble dans l'eau et l'alcool en toute proportion etc. Cette analyse, sur laquelle M. Tordeux nous a lu un rapport, sera insérée dans le volume de nos mémoires.

M. Feneulle vous a communiqué aussi une description analytique des *cloportes*, *oniscus asellus*, L. Voici, en résumé, les principes que ce jeune chimiste a trouvés dans la composition de cet insecte aptère : 1° une substance grasse d'une teinte verdâtre; 2° une sorte d'osmazome; 3° une matière animale brune; insoluble dans l'alcool et dont la dissolution concentrée ne se prend point en gelée par le refroidissement; 4° des nitrates de potasse et de chaux; 5° des chlorures de sodium, potassium, magnésium, 6° enfin, du sulfate de chaux; le squelette du cloporte renfermait en outre du sous-carbonnate et du sous-phosphate de chaux et un corps animalisé, soudoute de nature cartilagineuse. Les cloportes, *oniscus asellus*. L.

Les fouilles effectuées en septembre 1822 dans le terrain sur lequel était bâtie notre ancienne église métropolitaine, ont fourni à M. Feneulle Débris d'os humains analysés.

l'occasion de signaler encore son zèle et ses connaissances chimiques. Des débris d'os humain recueillis sous les ruines de l'antique basilique par notre érudit confrère M. Le Glay, lui ayant paru appartenir à une époque antérieure au dixième siècle, il en remit à M. Feneulle un échantillon assez considérable que ce dernier examina et trouva fortement altéré et très différent, quant à la composition, des os inhumés depuis quelques siècles seulement. La présence du phosphate acide de chaux y était manifeste, de même que dans les ossemens examinés par MM. *Fourcroy* et *Vauquelin*, après avoir séjourné environ sept cents ans sous l'église de *sainte Geneviève* à Paris.

Dents humaines soumises à l'analyse.

Des dents humaines provenant d'un cadavre inhumé dans le même terrain (à Cambrai) au 12e siècle, furent également soumises à l'analyse par notre laborieux collègue; il résulte de son examen, que ces dents n'avaient point éprouvé la même altération que les os dont il vient d'être parlé et qu'elles présentaient, à peu près, les principes trouvés par plusieurs chimistes dans des dents non altérées.

Une note de notre correspondant M. *Lassaigne* sur l'existence du carbonate de magnésie dans

les calculs vésicaux des animaux herbivores, vous a paru digne d'occuper une place dans nos mémoires de cette année. Vous aurez soin d'y insérer aussi l'essai analytique que vous a adressé le même chimiste, sur la composition élémentaire d'une substance animale dans le calcul vésical du chien où il a constaté l'existence de l'oxide cystique.

Sciences médicales.

MM. les médecins que la Société s'honore de posséder, ne se contentent point de coopérer, par la variété de leurs connaissances, à la généralité de nos travaux, mais ils s'attachent plus particulièrement encore à nous faire part de leurs observations sur l'art de guérir; ils nous démontrent, tous les jours, que la nouvelle doctrine médicale et ses bienfaisants résultats sont pour eux l'objet d'une étude non interrompue. M. le docteur de Beaumont vous a entretenus d'un ouvrage de notre correspondant M. Monfalcon, docteur en médecine à Lyon, ayant pour titre : *Essai sur les fièvres adynamiques et ataxiques.* Comme l'excellent rapport de M. de Beaumont trouvera une place distinguée dans nos mémoires, je me dispenserai d'en faire ici l'analyse.

MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE.

Coup-d'œil minéralogique, sur la province du Hainaut, royaume des Pays-Bas.

M. *Drapiez,* qui ne cesse de payer son tribut de reconnaissance à la terre étrangère qui lui a donné l'hospitalité, a prié la Société, dont il est correspondant, d'agréer un mémoire fort étendu, couronné par l'Académie de Bruxelles; il est intitulé : *Coup d'œil minéralogique et géologique sur la province du Hainaut.* Cet ouvrage, digne d'un titre moins modeste que celui que son auteur lui a donné, contient des notions du plus haut intérêt sur les espèces minérales et les fossiles accidentels que renferme un terrain souvent bouleversé par les révolutions, les invasions et les guerres dont il a été le théâtre; chaque localité y est soumise au creuset de l'analyse, et, en rendant justice aux travaux de ceux qui ont excavé avant lui le sol qu'il exploite de nouveau, M. *Drapiez* rectifie des erreurs commises et fait de nouvelles découvertes. Tout, dans cet excellent mémoire, est fait pour intéresser les savans; mais ce qui m'a paru devoir exciter la curiosité générale, c'est la description de plusieurs fossiles qui ont appartenu à divers ordres, classes et genres des régnes organiques; « ces êtres ou ces parties d'êtres, accessibles

» par l'effet de la décomposition, aux molécules » inorganiques, semblent, en s'identifiant avec » elles, braver les efforts d'une destruction » immédiate. »

M. Drapiez a trouvé sur le sol du *Hainaut* plusieurs ossemens *mammalites, éléphantites, rhinocérosites, ursites* etc.; il décrit aussi, avec une exactitude vraiment géologique, des ossemens convertis en pierre et conservant la forme de l'homme sur un bloc trouvé, il y a environ 20 ans, dans les carrières de *Brugelettes;* la découverte de ces *antrhopolites* devrait exciter l'émulation des sociétés savantes et les engager à fouiller plus souvent les entrailles de la terre pour y recueillir tout ce que la nature semble avoir placé dans des archives capables de résister aux efforts des siècles.

De l'art du fontenier sondeur et des puits artésiens.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale avait proposé, en 1818, un prix de 3,000 francs pour la meilleure instruction élémentaire et pratique sur *l'art d'obtenir, à l'aide de la sonde du mineur, des fontaines jaillissantes, suivant la méthode pratiquée dans l'ancienne province d'Artois.* M. *Garnier* d'Arras, ingénieur au corps royal des mines et ancien élève de l'école polytechnique, a rempli,

de la manière la plus brillante, et a largement étendu le cadre tracé par la Société d'encouragement; le mémoire dans lequel cet habile ingénieur a parfaitement développé toutes les parties de l'art du sondeur a été unanimement couronné; cet ouvrage, dont un exemplaire vous a été adressé, forme, peut être, le traité le plus complet qu'on ait encore publié sur le sondage; l'auteur y prouve qu'il a fait une étude approfondie d'une science qui peut servir aux progrès de l'agriculture, en contribuant à l'irrigation des terres qui seront susceptibles de posséder des *puits Artésiens*. Dans un moment où vous vous occupez vous mêmes à rechercher des terrains propres à donner naissance à des fontaines jaillissantes, *l'art du Fontenier-Sondeur* serait utile à consulter dans les travaux que vous pourriez entreprendre pour procurer à cette ville la jouissance de nouvelles eaux souterraines.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Traité des propriétés projectives des figures.

Depuis le célèbre *Monge*, la géométrie descriptive, qu'il commença lui-même à professer, « cette » langue de l'artiste et du génie, » s'est, pour ainsi dire, popularisée; un des élèves de ce savant fondateur de l'école polytechnique, notre correspondant

M. *Poncelet*, capitaine au corps royal du génie et président de la Société des sciences, lettres et arts de la ville de Metz, vient de prouver, dans un ouvrage dont il vous a offert un exemplaire, que cette science, qui semblait se suffire à elle même et avoir atteint la hauteur où l'on peut la porter, avait pourtant encore des pas à faire. L'auteur du *Traité des propriétés projectives des figures* a désiré de perfectionner, de généraliser, de rendre enfin indépendante de l'analyse algébrique cette géométrie particulière que le génie de Monge avait créée.

» Agrandir les ressources de la simple géo-
» métrie, en généraliser les conceptions et le
» langage ordinairement assez restreints, les
» rapprocher de ceux de la géométrie analytique,
» et surtout offrir des moyens généraux propres
» à démontrer et à faire découvrir d'une
» manière facile cette classe de propriétés dont
» jouissent les figures quand on les considère
» d'une manière purement abstraite et indépen-
» damment d'aucune grandeur absolue et déter-
» minée, » tel est l'objet que notre estimable correspondant s'est spécialement proposé dans un ouvrage sur lequel l'Académie royale des sciences a fait imprimer un rapport, rédigé par trois de ses membres, dont le savoir est apprécié

par l'Europe savante. Ces habiles mathématiciens ont reconnu dans M. *Poncelet* « un esprit familiarisé avec les conceptions de la géométrie et » fécond en ressources, dans la recherche des » propriétés des courbes, ainsi que dans la solution » des problèmes qui s'y rapportent. »

Nous devons regretter que l'analyse que feu notre collègue M. le chef de bataillon du génie *Dupuy* devoit nous présenter de cet excellent traité, ait été égarée dans le trouble que sa mort a occasionné; je suis persuadé que ce travail aurait pu occuper une place distinguée dans vos mémoires de 1823.

HISTOIRE.

Si l'histoire semble avoir déposé depuis longtemps le burin immortel dont elle se saisit pour tracer les grands évènemens, elle emploie toujours avec succès les pinceaux qui lui servent à former de nombreuses et brillantes esquisses. On voit de toutes parts s'amasser des matériaux dont des écrivains sans haine et sans crainte s'empareront un jour; partout, des hommes instruits et laborieux s'appliquent à des recherches locales qui restent placées comme des pierres d'attente pour l'immense édifice de l'histoire générale.

M. le comte *Lanjuinais*, pair de France, membre de l'Institut et correspondant de cette Société, vous a fait hommage d'une brochure intitulée : *Etudes biographiques et littéraires sur Arnauld, Nicole et Necker, suivies d'une notice sur Christophe-Colomb.* Dans les deux premières, on trouve une défense vigoureuse des solitaires de Port-Royal, de cette célèbre école dont les rivaux en savoir et en doctrine poursuivirent la destruction avec un acharnement peu digne de la charité chrétienne; mais, oserai je le dire? il me semble que le nouveau défenseur de ces illustres victimes a lui-même franchi les bornes de la modération, en incriminant de nouveau les anciens disciples de saint Ignace. Etudes biographiques.

La notice sur *Necker* offre principalement l'analyse des ouvrages d'un homme d'état qui a eu le bonheur d'être le père de M^me^ de *Staël*, et qui, jugé durant le tumulte des passions, n'a peut-être pas obtenu encore dans l'opinion publique le rang distingué que semblent lui assigner ses talens et la sagesse de son administration.

La notice sur *Christophe Colomb*, qui est à sa deuxième édition, contient des détails intéressants et peu connus; elle rectifie en même temps certains faits que des biographes mal informés avoient avancés sur l'immortel conquérant du nouveau monde.

Notice sur la vie et les ouvrages du docteur *Samuel Johnson*.

C'est avec le plus grand plaisir que vous avez entendu la lecture de la *Notice sur la vie et les ouvrages de Samuel Johnson*, par M. *Servois*, vice-président de cette Société; l'estimable écrivain, dont notre collègue a fait l'éloge historique, occupe une place très-remarquable parmi les savans dont l'Angleterre a le droit de s'énorgueillir; le noble caractère qui le distingue, les nombreuses productions de son esprit et le cachet de probité qu'il a imprimé à ses écrits comme à ses actions, tout lui doit attirer l'estime et la considération de ceux qui rendent encore hommage à la vertu et au savoir, quelque part qu'ils les trouvent.

Le biographe français de Johnson paraît avoir puisé ses recherches dans les meilleures sources nationales; les emprunts qu'ils a faits deviennent, sous sa plume, une véritable propriété; on trouve dans sa notice une analyse éclairée des ouvrages de son héros, et plusieurs anecdotes curieuses et piquantes sur les contemporains qui ont été les amis ou les détracteurs du bon Samuel.

M. *Servois* a cru devoir livrer cet ouvrage à l'impression, et il sera bientôt publié; je ne doute nullement du jugement favorable qu'on en portera, et de l'accueil qu'il recevra du public.

Richard Hall.

Notre secrétaire perpétuel, M. le docteur Le

Glay, à qui notre histoire locale a tant d'obligations, vous a mis sous les yeux un opuscule inédit de *Richard Hall*, théologien anglais et chanoine de saint Géry à Cambrai, mort à Saint-Omer en 1604. L'exemplaire, sans doute unique, dont notre laborieux collègue a enrichi nos archives, contient, en langue latine, la relation de la captivité à laquelle ce docteur en théologie fut condamné à la suite d'un entretien avec le fameux baron d'Inchy, alors gouverneur de Cambrai. *Jean Pitseus* savant biographe anglais donne des détails très intéressants sur *Richard Hall*, dont il a été le contemporain et l'ami (1).

Pour me soumettre aux règles qui se trouvent établies dans les comptes-rendus de vos travaux, je me permettrai de vous rappeler de faibles notices que j'ai eu l'avantage de vous donner sur plusieurs hommes peu connus, et dont cette ville doit pourtant se glorifier.

---

(1) Dans l'exemplaire de l'ouvrage de *Pitseus* que je possède, on trouve une note de la main de notre érudit compatriote le doyen *Mutte*, qui donne le titre de l'entretien violent qui occasionna l'emprisonnement du chanoine *Hall;* il est ainsi conçu : *Colloquium cum D.*^{no} *d'Inchy principe conjurationis Cameracensis.* Duaci, 1584.

Halitgaire, évêque de Cambrai en 817.

Dans une dissertation en forme de lettre, je vous ai présenté quelques notions sur *Halitgaire* évêque de Cambrai en 817. Pendant son ambassade à Constantinople, ce prélat recueillit et envoya à son église plusieurs précieux manuscrits grecs, les premiers peut-être que l'Europe ait vus dans cette langue.

Madalulfe, peintre, en 835.

Je vous ai parlé du nommé *Madalulfe*, célèbre peintre de plafonds et de fresques; cet artiste, qui habitait Cambrai, sa patrie, décora en 835, avec une magnificence et un fini remarquables, l'intérieur du bâtiment que l'abbé de *Fontenelle* (St.-Angésilde) avait fait construire pour y placer les livres de sa maison; ce fait, dont la vérité n'est point contestée, prouverait que l'école flamande est plus ancienne qu'on ne le croit communément et que l'honneur de son origine pourrait être revendiqué par cette ville. L'emploi des clous, dont on se servit pour la toiture de la bibliothèque que peignit *Madalulfe*, démontre aussi qu'à une époque si éloignée de nous, les ouvriers Cambrésiens qui furent chargés de ce travail connaissaient déjà les couvertures en ardoise; c'est, je crois, la première fois dont il en est question dans l'histoire des arts (1).

---

(1) *Domum vero quâ librorum copia conservaretur..... ante refectorium collocavit, cujus tegulas* clavis ferreis *configi fecit.* (*Vita S. Angis.*)

Parmi les hommes plus modernes, auxquels notre cité a donné naissance, j'ai eu le bonheur de vous faire connaître *Denys Hangart*, né à Cambrai vers le milieu du 16e siècle ; il nous reste de ce savant docteur en théologie une quantité d'ouvrages parmi lesquels on doit distinguer un panégyrique latin de S'-Louis, prononcé en 1575, au collège de Navarre, en présence du prince Claude de Lorraine, et la traduction française de l'*Histoire ecclésiastique* nommée *Tripartite*; cet ouvrage est une compilation ou plutôt un abrégé de l'Histoire ecclésiastique composée en grec par *Socrate, Sozomène* et *Théodoric; Epiphane le scholastique* la traduisit du grec en latin, à la prière du célèbre *Cassiodore* son ami, et c'est sur cette version que l'illustre ministre du roi des Goths composa l'histoire que *Denys Hangart* a été le premier à faire passer dans notre langue; sa traduction est écrite avec une pureté de langage et une noble simplicité qui rappèlent le style naïf d'Amyot.

Denys Hangart.

Vous avez reçu avec intérêt et gratitude l'ouvrage dont M. *Demonville*, de Paris, a eu la bonté de vous offrir un exemplaire. Ce livre intitulé : *Vertus, esprit et grandeur du bon roi Louis XVI*, renferme sur la vie du second

Vertus, esprit et grandeur de Louis XVI.

saint Louis une foule de traits, déjà connus, et qui laissent dans l'âme du lecteur une tristesse religieuse; elle ne peut être dissipée que par l'idée consolante que tant de vertus et tant de malheurs ont reçu dans le ciel une couronne impérissable.

Eloge d'Antoine Déprés, avocat.

Dans cette belle définition de l'orateur, qu'on ne saurait trop répéter : *Vir probus dicendi peritus*, l'oracle de l'antique Forum semble avoir indiqué la route qui, dans le barreau, peut seule conduire à d'honorables succès; cette noble alliance de la vertu et du savoir, qu'on ne rencontre pas toujours, a constamment honoré la vie de feu *Antoine Déprés*, né à Bouchain en 1742 et mort en 1820, bâtonnier de l'ordre des avocats de la cour royale de Douai. Dans l'éloge de cet ancien docteur en droit, qu'a couronné la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, M. *Preux*, qui vous en a fait hommage, a parfaitement prouvé l'heureuse analogie qui doit exister entre l'art de bien parler et le devoir de bien agir; il s'est montré le digne interprête des regrets que la mort du vénérable Déprés a universellement excités, et il a rendu un juste hommage à la mémoire d'un jurisconsulte qui, comme l'a dit son biographe « conserva, pendant sa longue

et honorable carrière, la science, la probité, la bonhomie, et la bonne humeur des anciens jours. »

Géographie.

S'il fallait s'en rapporter à une autorité certainement très respectable, celle de Cicéron, la géographie serait une science fort difficile à traiter; mais les difficultés qui effrayaient l'orateur romain semblent exciter de nos jours la plus louable émulation; les hommes instruits de toutes les nations cultivent avec zèle une science à peine connue des anciens; des voyageurs pleins de savoir et de courage surmontent tous les obstacles, affrontent tous les dangers pour aller explorer au loin des terres encore inconnues; la statistique, agrandissant le domaine de la géographie, nous fait connaître d'une manière plus sure et plus utile le sol de notre belle patrie; dans la capitale, une association de savans nationaux et étrangers s'occupe avec ardeur à réunir une foule de documens précieux, et s'empare, au profit de la science, de toutes les découvertes qui se font sur l'étendue du globe.

Société de géographie de Paris.

Cette estimable Société vous a témoigné, par l'organe d'un de ses correspondans, (M. l'abbé *Servois*) le désir qu'elle avait d'ouvrir avec vous des relations d'un mutuel avantage; vous avez

agréé, avec le plus vif empressement, cette honorable communication, et notre collègue M. le Chevalier *Dussaussoy*, chef de bataillon d'artillerie, a été désigné pour entretenir avec ces savans géographes un correspondance qui doit avoir pour but principal l'intérêt de nos localités.

Géographie historique et statistique des cinq parties du globe.

Madame *Clément-Hémery*, institutrice en cette ville, vous a soumis un extrait de sa *Géographie historique et statistique des cinq parties du globe*, ouvrage élémentaire auquel elle travaille depuis long-temps; le chapitre qu'elle vous a offert traite de la nature, des effets et de l'influence de l'air; les notions préliminaires qu'il renferme supposent des connaissances physiques très étendues; il vous a paru que Madame *Clément* n'était point étrangère aux sciences dont elle donne quelques apperçus; ses définitions sont claires, et quoiqu'on ne trouve rien de nouveau dans les faits naturels qu'elle expose à l'intelligence de ses jeunes élèves, on peut dire qu'elle a recueilli avec succès tout ce que les livres lui ont présenté d'intéressant sur les phénomènes qu'elle décrit.

Recherches étymologiques.

La science étymologique négligée depuis long-temps, et regardée même comme puérile par des personnes instruites, peut prendre une noble

destination, en faisant remonter aux véritables sources, et en jettant de nouvelles lumières sur des faits historiques qui n'ont pas encore été suffisamment éclaircis.

C'est par ces utiles considérations que vous avez crû devoir comprendre, dans la série de questions que vous avez publiée, les recherches étymologiques sur les noms de villes, de villages, de rivières, et des anciennes terres seigneuriales qui vous entourent; des recherches philologiques sur le dialecte cambrésien vous ont aussi occupé, et votre Secrétaire perpétuel vous a donné des détails curieux sur le mot qui sert à désigner, dans notre patois; les marchands de ces belles toiles dont l'invention nous est due, et dont la fabrication forme une des principales branches de notre industrie particulière; M. Le-Glay a prouvé, par des recherches ingénieuses, l'étymologie vraisemblable du mot *mulquinier*, et il le fait dériver, par une analogie assez probable, du vieux mot *molequin*, étoffe que nos ancêtres employaient dans leurs habillemens.

Recherches étymologiques dans la sous-préfecture de *Thionville*.

M. le chevalier *Teissier*, qui éclaire par ses travaux scientifiques l'arrondissement dont l'administration lui est confiée, vous a adressé ses *Recherches étymologiques des noms de lieux et autres dans la sous-préfecture de Thionville*.

Cette dissertation n'est guère susceptible d'analyse; mais nous pouvons affirmer que les recherches de notre érudit correspondant seront d'un grand secours à ceux qui s'occuperont de l'histoire d'une province qui lui est redevable à tant de titres; car, ainsi qu'il le dit lui-même, « on » trouve dans ces noms, plus ou moins altérés, » des débris du langage des différents âges, » et en même temps des traces des domina- » tions successives sous lesquelles le peuple a » fléchi. »

Le vieil et le nouvel *Hesdin.*

La ville d'Hesdin, située dans une vallée délicieuse où se réunissent la *Ternoise* et la *Canche*, et qui se glorifie d'avoir donné naissance à l'abbé *Prévost* d'*Exiles*, était digne, sous plusieurs rapports, d'avoir un historien; elle vient de le trouver dans M. *Mandelot*, Principal de son collège. « Répandre quelque jour sur plu- » sieurs faits qui se rattachent à l'histoire de » France, faire connaître aux jeunes Hesdinois » l'origine de leur ville, exposer succintement » les principaux événemens dont elle a été le » théâtre et particulièrement le siège de 1639; » tel est, selon ses propres expressions, le but de l'auteur en publiant l'ouvrage dont il vous a adressé un exemplaire.

Cet essai historique fait honneur aux louables intentions et aux connaissances de M. *Mandelot*; mais au lieu de sa traduction en style plus moderne, on désirerait y trouver la relation originale du siège d'Hesdin, par le chevalier de *Ville*, qui lui-même, comme ingénieur, en avait dirigé les opérations, sous les ordres de M. de *la Meilleraie*, grand maître de l'artillerie; d'après les hommes de l'art, cette pièce, pouvant servir de modèle en ce genre, on devait, je crois, la conserver dans toute l'intégrité de son vieux langage.

Des ouvrages historiques du plus grand intérêt vous ont été adressés par M. le chevalier *Raepsaet*, membre de l'Institut Belgique, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles et l'un de vos plus anciens correspondans.

Histoire de l'origine, de l'organisation et des pouvoirs des états-généraux et provinciaux des Gaules.

Cet estimable publiciste qui, dans sa longue carrière politique, a ajouté l'expérience à de vastes connaissances, vous a envoyé son *Histoire de l'origine, de l'organisation et des pouvoirs des états-généraux et provinciaux des Gaules, particulièrement des Pays-bas, depuis les Germains jusqu'au 16e siècle*. Favorablement accueilli, lors de sa publication en 1819, l'ouvrage de M. *Raepsaet* est extrait d'un grand travail auquel il se livre depuis trente ans, et qui traite de l'*Ori-*

gine des droits politiques et civils des Gaules et spécialement des Pays-Bas.

Ces grandes questions agitées cent et cent fois n'en sont pas plus décidées; c'est dans l'expérience des siècles et non dans de séduisantes théories, qu'il faut en chercher la solution; mais il importe de connaître ce qu'ont produit de bien ou de mal les temps qui nous ont précédés, et c'est là le but que se propose notre honorable correspondant; il a recueilli, dans son ouvrage, les débris des antiques institutions représentatives qu'a possédées cette illustre nation française qui, de temps immémorial, a offert tant de modèles aux autres nations de l'Europe; ses recherches se portent spécialement sur l'origine de nos assemblées nationales, sur les objets qui s'y traitaient, et sur les membres qui les composaient. Les hommes d'état, les publicistes et les historiens surtout peuvent trouver des documens utiles dans le livre de M. *Raepsaet;* je dois rendre le même témoignage aux autres écrits dont il a enrichi nos archives; ils renferment tous des recherches savantes concernant l'histoire ancienne de la Gaule Belgique, le droit public de l'Europe et certaines prérogatives particulières sur lesquelles nous pourrions nous permettre de ne pas adopter l'opinion de M. le chevalier *Raep-*

saet; mais, outre les longs développemens qu'une pareille discussion exigerait, les égards que nous devons au sexe aimable dont la présence embellit cette solennité nous imposent le devoir de garder le silence.

Les deux *Sapho.*

L'auteur de l'*Iconographie Grecque*, le savant *Visconti*, avait déjà prouvé que l'île de *Lesbos* possédé deux femmes, du nom de *Sapho;* que l'une, née à *Mytilène*, s'était rendue célèbre par ses succès dans la poésie pindarique, et que l'autre, courtisanne de la ville d'*Erésos*, n'a été connue que par les dédains de Phaon et le saut de Leucade.

Ce point d'archéologie littéraire a reçu des développemens lumineux dans une notice publiée par notre studieux correspondant M. *Allier de Hauteroche*, qui a eu l'attention de vous en adresser un exemplaire; ce numismate éclairé livre aujourd'hui au monde savant une médaille inédite, nouvellement apportée de la Grèce, monument qui ne laisse plus de doute sur l'existence de la Sapho d'*Erésos;* une faible objection se présente pourtant encore : on demande si les Lesbiens avaient pu, sans honte, tirer vanité de leur courtisanne, et lui décerner les honneurs du culte monétaire? mais on sait que de pa-

reils exemples ne sont pas rares parmi les anciens; ils étaient idolâtres de la beauté; ils lui rendaient hommage partout où ils la rencontraient; la mémoire de Phryné relevant les murs de Thèbes n'a-t-elle pas traversé les siècles avec autant d'éclat que celle du conquérant qui les avait détruits? quoiqu'il en soit, l'apparition de la médaille que M. de *Hauteroche* a le bonheur de posséder vient corroborer le témoignage des plus illustres auteurs anciens, et établit, de la manière la moins équivoque, la célébrité dont la Sapho d'*Erésos* a joui dans son temps; elle résout, comme le dit notre correspondant, l'*imbroglio* historique qu'avait produit l'incertitude où étaient la plupart des écrivains modernes qui voulaient savoir si réellement il avait existé deux femmes célèbres du nom de *Sapho*, ou si une seule avait réuni au plus beau talent des mœurs condamnables. Malgré l'autorité des poëtes, à qui seuls il est permis de tout oser, malgré les beaux vers d'Ovide, nous célébrerons désormais sans scrupule le génie brûlant de la Sapho de *Mytilène*, et nous plaindrons les égaremens et les malheurs de celle d'*Erésos*.

ANTIQUITÉS.

Tout ce qui regarde les anciens a le droit de nous intéresser; nous cherchons avec avidité ce qui peut jetter de nouvelles lumières sur les grands événemens dont ils ont été les acteurs, sur les monumens qu'ils ont élevés, et même sur leurs mœurs et leur vie privée; le moindre indice ne doit pas être dédaigné; il ne faut rien négliger enfin pour arracher à la faux du temps les restes de la vénérable antiquité; voilà, Messieurs, les nobles idées qui vous ont dirigés dans vos recherches archéologiques sur un terrain consacré par le séjour des anciens maîtres du monde.

Hermoniacum, station romaine, située dans le Cambrésis.

La situation d'*Hermoniacum*, station romaine, dont la table de Peutinger fait mention, n'avait pas encore été déterminée d'une manière certaine; M. *Lambiez* est le premier, je crois, qui ait indiqué le hameau de *Clair-ménage* comme son véritable emplacement; M. *Guilmot*, de Douai, adoptant ensuite la même opinion, a fait un mémoire pour la confirmer.

La Société d'Emulation a voulu éclaircir tout-à-fait ce point de géographie ancienne; et, ce printemps, elle a entrepris des fouilles sur la partie

la plus élevée du terrain où l'on présumait qu'a dû être situé *Hermoniacum*. Ces fouilles n'ont pas été sans résultat: on a découvert les débris d'une toiture, reconnue comme construction romaine, environ deux cents médailles dont la plupart sont des 3e et 4e siècles de notre ère, une quantité de fragmens de vases et d'armes, des ferrures, soit aratoires soit domestiques, plusieurs effets de luxe appartenant à la toilette des dames et deux statuettes en bronze qui portent un caractère évident d'antiquité.

M. le Secrétaire perpétuel vous a lu, sur ces excavations archéologiques, un rapport du plus grand intérêt; il prouve d'une manière évidente que la véritable situation de l'ancienne station romaine, appelée *Hermoniacum*, par Peutinger, est sur le tertre qui se trouve près de *Clair-ménage*, au confluent des deux petites rivières l'*Harpie* et l'*Escalion*.

Il faut espérer que les nouvelles fouilles que nous pourrons entreprendre après la rentrée des récoltes produiront des résultats plus encourageants encore que ceux que nous avons déjà obtenus; dans tous les cas, le point essentiel, celui de fixer la véritable situation d'*Hermoniacum*, est évidemment atteint, et nous ne dirons pas comme le poëte: *etiam periere ruinæ*.

Je dois ici, en votre nom, payer un tribut de reconnaissance à notre correspondant M. *Canonne de* Saulzoir, qui a dirigé nos travaux avec autant de zèle que d'intelligence, et à M. *Adolphe Rogé*, de cette ville, qui vous a offert le plan topographique du terrain que nous avons exploré; l'exactitude de ce tracé et la pureté de dessin qui le distingue vous ont décidés à le livrer à la lithographie et à le joindre au mémoire que vous vous proposez de publier.

Objets antiques, trouvés à *Cambrai*.

M. *Béthune-Houriez*, Maire de Cambrai, et à un des fondateurs de cette Société, a déposé sur votre bureau plusieurs objets antiques trouvés en fouillant le jardin de la maison qu'il habite; dans l'intérêt de la science, ces débris, qui appartenaient à de petits meubles de toilette, ont été envoyés à la Société royale des antiquaires de France. M. le rédacteur du 3e rapport qui vient de paraître sur les travaux de cette savante association donne à ce sujet des détails curieux, mais il a commis une méprise, sans doute involontaire, en désignant tout autre emplacement que celui où ces objets ont été découverts.

Recherches archéologiques à *Honnecourt.*

Dans une excursion archéologique à *Honnecourt*, commune située à 18 kilomètres-sud de Cambrai, M. Le Glay a fait diverses observations qu'il vous a soumises : Honnecourt, qui était autrefois une petite ville forte, a souffert plusieurs de ces sièges qui étaient si communs au 16ᵉ et même au 17ᵉ siècle, temps où la moindre bicoque arrêtait une armée entière. Cette place fut enfin démantelée en 1636, afin qu'elle ne servit plus d'asile à des bandes d'aventuriers picards et artésiens qui venaient souvent pirater le pays. C'est près d'Honnecourt, dans un lieu nommé *les Tranchées* que se donna, en 1642, le malheureux combat où les armes françaises éprouvèrent un échec considérable. Sur une éminence, à l'est de ce village, on trouva, il y a environ vingt ans, plusieurs tombeaux qui parurent dater du 12ᵉ siècle; près de là, en avançant vers la commune de Gonnelieu, on rencontre des débris d'anciennes constructions; enfin, quelques monnaies, appartenant à la fin du règne de François Iᵉʳ, ont été retrouvées dans le même endroit par M. *Auguste Tribou.*

A l'époque où une frénésie dévorante détruisait les hommes et les monumens qui peuvent les honorer et les instruire, le torrent révolutionnaire emporta dans sa course les temples

antiques élevés par la piété de nos pères : pour expier, autant que possible, cette profanation, et pour perpétuer la mémoire des augustes asiles que la religion avait perdus dans cette cité, vous eûtes la consolante pensée d'entreprendre un ouvrage qui, sous le titre de *Monasticon Camerace-num*, aurait présenté l'histoire de nos anciens monumens religieux, et en aurait même offert les plans et les différentes perspectives. *Monasticon Camerace-num.*

Plusieurs d'entre vous se sont déjà livrés à ce pieux et civique travail ; et, l'année dernière, vous avez donné de justes éloges au *Précis historique* que M. Le Glay vous a communiqué *sur l'introduction et les progrès du christianisme dans cette contrée ;* notre collègue a continué son entreprise : vous avez distingué les chapitres qu'il vous a lus sur les premiers monumens religieux élevés à Cambrai ; sur les vicissitudes qu'ils ont éprouvés par les invasions, les guerres, les incendies ; et enfin, sur l'origine de la dernière église métropolitaine, qui fut commencée en 1161, et achevée, comme celle de Paris, au bout de trois siècles.

Les membres du Conseil municipal se sont empressés de donner des encouragemens au travail dont je viens de vous offrir une bien faible esquisse ; ils ont invité son auteur à le rendre

public par la voie de l'impression, et ils ont fait, à ce sujet, les offres les plus généreuses. Nous le verrons bientôt paraître enrichi de vues dessinées par l'habile crayon de notre compatriote, M. *Rogé*.

Inscription replacée sur la porte *Notre-Dame*.

L'inscription que M. le Maire a fait replacer hier sur l'une de nos portes, avec la pompe convenable, et qui rappelle l'époque où notre cité, déjà française par les sentimens, fut enfin réunie à la monarchie de *Louis-le-Grand*, cette inscription, dis-je, heureusement retrouvée par notre infatigable collègue M. Le Glay, a été rétablie d'après vos sollicitations auprès de l'autorité militaire.

Monument élevé à *Fenelon*.

L'illustre prélat qui, selon l'expression d'un orateur chrétien, (1) « n'invoquait point le feu » du ciel, mais la rosée de sa miséricorde, » Fénelon va donc enfin recevoir l'hommage public que long-temps appelèrent vos vœux et votre amour.

Le monument de piété filiale dont on vient de poser la première pierre attestera à la pos-

---

(1) M. l'abbé de Bonnevie.

térité que le souvenir des hautes vertus qui ont édifié nos pères est encore gravé dans le cœur de leurs enfans. Ce n'est pas, il est vrai, un trophée au génie sublime de l'auteur du *Télémaque* que l'on s'est proposé d'élever : c'est le vénérable archevêque qui n'a cessé de prêcher par ses écrits, par sa soumission, et par son exemple, la sainte morale de l'évangile, c'est lui seul que l'Eglise s'honore de posséder; et c'est auprès des autels dont il fut un si digne ministre que nous pourrons bientôt aller admirer ses traits que le ciseau nous a rendus; c'est sur sa tombe que les amis de la vertu, de la religion, et des lettres viendront se réunir pour lui rendre hommage.

BELLES-LETTRES.

Dans les jours heureux où rien ne distrait les littérateurs et les poëtes de leurs veilles studieuses, le genre classique semble régner sans obstacle; on n'ose pas alors renouveller la querelle des anciens et des modernes, parce qu'on rend un égal hommage aux traditions que les premiers nous ont léguées, et aux chefs-d'œuvre que les seconds ont ajoutés à ce brillant héritage.

Mais lorsque des tempêtes se sont élevées sur

l'horison, lorsque les âmes sont fortement émues par les commotions morales qui ébranlent la société entière, alors, le génie, planant lui-même au sein des orages, voit s'ouvrir devant lui une carrière extraordinaire et innattendue; il dédaigne tout ce qui n'est pas sauvage et terrible comme les régions dans lesquelles il s'est élancé, et le genre romantique vient envahir avec audace l'antique empire des lettres. Mais ne nous effrayons pas des triomphes éphémères de cet usurpateur: le torrent trouve heureusement des digues qui arrêtent ses ravages, et les doctrines classiques ont encore d'illustres et nombreux défenseurs.

Vous vous honorez, Messieurs, de marcher sur les traces de ceux qui s'appliquent à l'étude des beaux modèles que nous offre la littérature ancienne et moderne, et vous croyez encore qu'on peut, sans cesser d'être naturel, s'élever à des conceptions imposantes et sublimes.

Etude de la langue grecque.

Notre collègue M. *Gobert*, professeur de rhétorique au collège de cette ville, vous a fait lecture d'une lettre qu'il adresse à l'un de ses éléves sur l'étude de la langue Grecque. Parmi les bonnes choses que cet écrit renferme en peu de mots, vous avez distingué des observations philologiques qui vous ont paru neuves et approfondies; elles

vous ont fait reconnaître dans leur auteur un helléniste capable de donner d'excellentes leçons sur la langue qu'Homère et Sophocle ont immortalisée.

Discours de Cicéron pour Archias.

Cicéron, le plus grand des modèles que l'antiquité nous présente dans l'éloquence et dans la philosophie, Cicéron, toujours étudié, est toujours admiré davantage. M. *Fidèle Delcroix*, secrétaire annuel de cette Société, a de nouveau reproduit dans notre langue le beau plaidoyer où l'orateur romain défend avec tant d'éclat la cause des lettres et de la poésie; la version du *Discours de Cicéron pour le poëte Archias*, déjà mentionnée dans nos mémoires, et qui vient d'être imprimée, vous a paru réunir à une fidélité scrupuleuse le nombre et l'harmonieuse élégance du modèle. Notre collègue qui cultive lui-même avec succès le talent que célèbre l'orateur dans le poëte grec a prouvé, dans cet heureux essai, qu'il plaidait une cause qui lui est bien chère.

Adieux au monde politique et littéraire.

Un jurisconsulte habile qui, sous le nom du *spectateur français*, a déjà plusieurs fois livré au public ses *méditations* et ses *souvenirs*, M. le chevalier *Delacroix*, juge au tribunal civil de Versailles, vous a adressé ses *Adieux au monde politique et littéraire;* ce nouvel ouvrage renferme, comme tous

ceux que son auteur a publiés jusqu'à ce jour, des principes de modération et de sagesse qui ont mérité à cet estimable écrivain l'éloge suivant que l'on trouve placé au bas de son portrait :

Moraliste sans fiel, organe de la loi,
Il a bravé la mort pour défendre son Roi.

POÉSIE.

Quoique le Parnasse soit toujours ce mont escarpé qu'il est si difficile de gravir, les divers sentiers qui y conduisent n'en sont pas moins remplis d'une foule de rivaux qui s'efforcent d'atteindre à son glorieux sommet.

Poëmes, Odes, Epîtres et Poésies diverses.

Parmi ceux qui s'élancent sur ses hauteurs, notre correspondant M. *Boniface-Saintine* se présente à nous le front ceint de plusieurs couronnes académiques. Les *Poëmes, Odes, Épitres et Poésies diverses* dont il vous a envoyé le recueil, ont déjà obtenu un succès mérité, que le temps confirmera sans doute. La plupart des pièces contenues dans ce volume respirent un véritable enthousiasme poétique, et font honneur aux nobles sentimens qui les ont dictées.

Hermine, Camille, ou les

Les éloges donnés dans la capitale par des critiques éclairés sont venus confirmer l'opinion favorable

que nous avaient fait conçevoir les différentes pièces de poésie que vient de publier notre collègue M. *F. Delcroix*, et l'on a surtout apprécié les deux petits poëmes qui forment la partie la plus remarquable de son recueil. Heureux imitateur du Tasse, dans *Herminie*, ce qu'il emprunte à son brillant modèle est toujours rendu avec élégance et bonheur; et les détails qu'il tire de son propre fonds ne sont pas indignes du grand poëte dont il reproduit une des plus gracieuses et plus touchantes créations. Gaulois dans Rome.

Le poëme de *Camille, ou les Gaulois dans Rome*, sujet puisé dans l'histoire du peuple-roi, et que l'auteur a su rendre national, contraste adroitement avec celui qui précède par des beautés mâles et sévères.

Qui sait, Messieurs, si l'intérêt avec lequel vous avez accueilli les *Premiers essais poétiques* d'un de nos jeunes concitoyens n'a pas produit la composition pleine de sensibilité et d'harmonie à laquelle vous allez décerner une des palmes de votre concours? Puisse cette muse naissante ne pas se laisser égarer par l'ivresse du triomphe; et le laurier poétique qu'elle vient de cueillir, à son début dans la carrière, servira sans doute à lui en faire obtenir de plus brillants encore! Premiers essais poétiques.

Le saut de la chèvre.

Le saut de la chèvre, romance que vous a fait parvenir M. *de Coupigny*, est une de ces fleurs charmantes que la muse de notre correspondant laisse souvent échapper de sa brillante corbeille, et que les amis de l'humanité s'empresseront de recueillir, puisque le produit de cette blnette est destiné à soulager les indigens.

L'Art de plaire.

M. le capitaine *Le Noble*, qui a résidé quelques instans dans cette ville, vous a fait hommage d'un poëme en trois chants, intitulé : *l'Art de plaire*. Moncrif a jadis essayé de donner, en prose, des leçons sur un art moins aisé qu'on ne pense ; mais le poëte de nos jours me paraît avoir mieux réussi que le subtil prosateur. Ses vers renferment des pensées fines, des traits délicats, et sont en général élégamment tournés. La poésie légère est un genre aimable et séduisant : que M. *Le Noble* se défie toutefois de ses charmes trompeurs ; et, s'il veut obtenir des succès durables, qu'il écoute moins sa facilité qui l'entraîne en des sentiers trop battus, et dont nos mœurs plus sévères nous ont depuis long-temps éloignés !

Je ne vous parle pas des pièces de poésie qu'un grand nombre de concurrens vous ont adressées ; le rapporteur de votre commission va bientôt vous en entretenir, et vous faire connaître les

droits de chacune d'elles dans la lutte que vous avez provoquée.

Un semblable motif m'empêche aussi de rendre un hommage particulier aux compositions remarquables qu'a inspiré le sujet d'éloquence que notre Conseil municipal a eu l'heureuse idée de vous indiquer; oui, Messieurs, car on ne saurait trop le répéter : une vérité qui paraît encore neuve, quoiqu'elle ne soit plus nouvelle, c'est que le christianisme, en civilisant les nations modernes, s'est lié à leur existence d'une manière si intime que tout ce qu'il y a de beau, tout ce qu'il a de bon dans les sociétés européennes vient manifestement de cette source. »

Mais je m'arrête : le rapport que va lire un de nos collègues, qui, par son ministère, est le défenseur naturel de ces grands principes, et les pages éloquentes que vous allez entendre vous prouveront cette vérité, par des autorités irréfragables, et avec un talent digne d'une aussi belle cause.

En présentant le tableau général de tout ce que le corps savant que je m'honore de présider a pu faire d'utile dans la sphère circonscrite où il se trouve placé, je m'applaudis de publier que ce n'est pas le désir d'une vaine gloire, mais un plus noble motif qui le dirige dans ses travaux ; nous voulons

indiquer le but auquel doivent tendre les bons esprits; et tous les bienfaits que nous avons signalés dans les arts et dans les sciences, nous les rapportons à la source auguste d'où ils émanent. Nous trouvons ainsi de nouveaux sujets d'amour, de respect et de reconnaissance pour le Prince éclairé à qui le Ciel a confié le soin de nos destinées, et qui a ramené parmi nous ces temps de prospérité et de gloire littéraire qui ont imprimé tant de grandeur au règne d'un de ses illustres ayeux.

RAPPORT

Sur les deux Concours d'Éloquence, (1)

Par M. l'Abbé Servois, *Vicaire-général du Diocèse.*

Messieurs,

La Commission chargée par vous de l'examen des pièces envoyées au concours, sur les deux sujets d'*éloquence* que vous avez proposés, s'est livrée à cet examen avec toute l'application et toute l'impartialité qu'exigeait la confiance dont vous l'aviez investie. Elle m'a déféré l'honneur de vous rendre compte du résultat de son travail. Pour remplir ses vœux et pour éclairer votre conscience dans le juge-

(1) La Commission était composée de MM. E. Bouly, F. Delcroix, Gobert, Le Glay et Servois, rapporteur.

ment que vous allez porter, j'essayerai de vous faire connaitre l'opinion qu'elle s'est formée de chacune de ces pièces.

Le besoin de payer au nom de la ville de Cambrai un juste tribut d'admiration et de gratitude à la mémoire du bienfaisant Vanderburch vous avait décidés, l'an dernier, à demander de nouveau l'éloge de ce vénérable archevêque. Vous espériez qu'un second appel produirait des ouvrages qui fussent dignes d'un aussi beau caractère : votre attente, Messieurs, eût sans doute été complettement satisfaite, si la modestie du prélat n'y avait pas mis un obstacle, en dérobant à la connaissance du monde ses talens et ses vertus, avec autant et plus de soin que d'autres en apportent à publier ce qu'ils croient avoir fait de bien ou d'éclatant.

En effet, si Vanderburch n'avait travaillé que pour acquérir une vaine gloire, il lui aurait suffi de laisser la renommée s'emparer d'une partie de ses bonnes actions; mais son ardente charité ne voulait que le Ciel pour témoin. S'il l'avait pu, il aurait même, comme son divin maitre, imposé silence à ceux qu'il comblait de bienfaits, désirant, pour ainsi dire, que sa main gauche ignorât les dons que sa droite ne cessait de répandre.

Voilà pourquoi, Messieurs, la vie d'un homme si cher à la religion et à l'humanité est à peine connue hors des limites des diocèses qu'il a régis avec tant de sagesse, de succès, et d'édification.

Il n'est parvenu qu'une seule notice sur ce sujet intéressant; mais ce qui doit diminuer nos regrets, c'est que cette notice est très bien faite, que le style simple et pur dans lequel elle est écrite, ne manque ni de nombre ni de noblesse. L'auteur a su, dans un cadre assez resserré, renfermer les principaux traits de la vie du prélat, et les accompagner de réflexions qui décèlent les meilleurs principes et une critique sage et éclairée.

Après nous avoir alarmés pour les jours du jeune Vanderburch, condamné presqu'en naissant à périr victime des discordes civiles, le biographe décrit ses progrès dans les sciences et surtout dans les connaissances nécessaires à l'état auquel il parait destiné. C'est un de ses oncles, occupant un rang distingué dans l'Église, qui se charge de son éducation, et le ciel bénit ses soins au delà même de ses espérances.

Le savoir s'énorgueillit point le cœur de l'abbé Vanderburch. Il se croit indigne des postes qu'on veut lui confier, et il employe tout les moyens

pour s'y soustraire; mais cette humilité et ce goût de la retraite ne lui font point oublier une autre vertu qui n'est pas moins belle aux yeux de Dieu, la soumission. Il saura donc renoncer à ses affections particulières pour obéir à la voix de ses supérieurs, qui l'appelle successivement aux sièges de Gand et de Cambrai. Il faut voir dans la notice le tableau de ces temps malheureux, pour apprécier, à leur juste valeur, les sacrifices que fit Vanderburch, surtout en acceptant l'archevêché de Cambrai; mais, malgré tous les dangers qui l'environnaient, il fut toujours à la hauteur de ses devoirs, au milieu des fléaux réunis de la guerre, de la peste et des dissentions religieuses.

Enfin, au zèle, à la science et à la pureté de mœurs et de doctrines Vanderburch joignit un avantage que bien peu des pontifes qui ont occupé le même siège, ont pu partager avec lui: le désir de faire du bien animait à coup-sûr ses devanciers comme ses successeurs. Un évêque qui n'aurait pas des entrailles de père pour son troupeau, serait un objet de mépris et de scandale; mais ce désir ne suffit point; il faut posséder les moyens de le satisfaire, et la fortune de notre archevêque répondait à sa générosité.

Il eut ce bonheur, dont ne jouit pas le sensible

Fénelon, presque borné au seul revenu de son siège. Vanderburch ne fut pas contraint de limiter sa bienfaisance, en secourant tous les genres d'infortune, qui ne pouvaient s'offrir à ses yeux, sans émouvoir sa belle âme; il put étendre ses largesses au-delà même du terme de son existence. Aussi le vit-on consacrer son riche patrimoine à fonder des établissemens qui feront vénérer et chérir sa mémoire, tant que la religion et la reconnaissance ne seront point éteintes dans le cœur des habitans de Cambrai.

La Commission a l'honneur de vous proposer d'accorder une médaille d'or à l'auteur de cette noble et touchante notice; elle vous propose en même temps de retirer du concours l'éloge demandé. Vanderburch vous tiendra compte de vos efforts pour lui procurer une couronne plus riche et plus brillante. Le titre modeste de notice rentre plus dans ses goûts simples; et son portrait, pour n'être qu'une esquisse, n'en rend pas moins fidèlement les plus beaux traits du modèle.

Vous avez été plus heureux, Messieurs, pour le développement de la pensée de M. de Bonald :

« On avait assez considéré la religion comme un be-
» soin de l'homme; les temps sont venus de la considé-
» rer comme une nécessité de la société. »

L'importance générale du sujet était faite sans

doute pour éveiller l'attention des amis de l'autel et du trône, et conséquemment de l'ordre social.

Peut être aussi que l'exemple d'une administration, qui, fidèle interprète de nos sentimens, ne se contente point d'encourager les arts et les sciences, mais prend surtout à cœur de propager les saines doctrines, en provoquant la discussion des hommes instruits et religieux sur une question du plus grand intérêt, (1) peut être, dis-je, cet exemple donné dans la ville qui possède les restes de l'immortel Fénélon, n'a pas peu contribué à stimuler, dans plusieurs concurrens, le généreux désir de seconder des intentions aussi louables qu'utiles.

Ne cherchons point à connaître lequel de ces deux motifs a prévalu : l'un et l'autre sont également honorables; remercions la providence du résultat qu'ils ont donné. Un grand nombre d'écrivains se sont empressés de répondre à votre appel, pour contribuer, chacun suivant ses moyens, à l'affermissement et au bonheur de l'ordre social, qui, pour nous, repose tout entier sur les deux

---

(1) Cette question a été indiquée à la Société d'Émulation par le Conseil municipal qui a fait les frais du prix à décerner.

bases vénérables et sacrées de la monarchie et de la religion catholique.

Dire que tous les efforts ont été couronnés d'un égal succès, ce serait, Messieurs, vous annoncer un phénomène sur lequel vous n'aviez certainement pas compté; mais nous pouvons déclarer ici, avec confiance, que nous avons trouvé dans le travail de chacun des concurrens des vues sages et d'excellents principes. Tous nous ont paru convaincus que la religion est en effet la plus forte digue que les gouvernemens puissent opposer à la licence effrénée des passions et des vices, qui font le malheur et la ruine des sociétés, comme elle est la plus sure garantie et le germe le plus fécond du bonheur des sujets et des dépositaires de l'autorité publique, lorsque les premiers et les seconds la prennent pour régle de leur conduite, et travaillent de concert à étendre son empire.

D'après cet exposé fidéle, votre commission ne balance point à déclarer qu'il est dû des éloges à tous ceux qui se sont présentés dans la lice, parceque tous ont fait preuve de bonne volonté, et que leur tentative, si elle n'a pas produit tout le bien qu'ils s'en étaient promis, ne doit pas moins, comme le *dénier de la veuve*, rester sans récompense, dans une cause surtout

qui a pour objet cette religion divine dont l'auteur se plait à reconnaître si généreusement tout ce qui se fait en son nom.

Applaudir à leur zèle, Messieurs, c'est leur prouver que s'il ne vous est point possible de couronner leur modeste offrande, vous savez du moins en apprécier l'intention; l'honorer de vos suffrages, c'est les exciter à mieux faire.

Parmi ces nombreux discours, il en est deux qui nous ont plus particulièrement frappés par les beautés de plus d'un genre qu'ils renferment, quoiqu'il s'en faille beaucoup que l'on puisse les placer sur la même ligne : *Proximus huic, longo sed proximus intervallo.* Le premier, sans épigraphe, mais inscrit sous le n° 4, est une de ces compositions fortement conçues, tracées avec ordre et clarté, et d'un style toujours noble, plein de chaleur et digne du sujet. On devine que l'athlète est sur son terrain, en défendant la cause de la religion; ses armes sont d'une trempe excellente; et ses ennemis ne peuvent guère échapper aux coups qu'il leur porte avec autant d'adresse que de vigueur.

Son plan est simple; il se déroule de lui-même. Une proposition en amène une seconde, qui sert à mettre la première dans un plus grand jour; tout se suit et se prête un mutuel appui.

L'auteur n'avance rien qu'il ne le prouve; et il règne dans ses démonstrations une richesse de détails qui captive et charme l'entendement et le cœur.

Tout en poursuivant sa marche imposante et rapide, cet habile dialecticien saisit l'occasion de s'élever contre les funestes doctrines qui, depuis près d'un demi-siècle surtout, causent tant de ravages parmi les hommes; il en signale les propagateurs comme les ennemis déclarés de Dieu, de l'autorité et de l'espèce humaine elle-même. Puis, récapitulant les moyens divers qu'il a fait valoir dans le cours de la discussion, soit pour établir sa thèse, soit pour réfuter les objections, il force ses lecteurs à conclure avec lui que « le » Christianisme est véritablement un besoin pour » l'homme en société, puisqu'il montre et qu'il » unit ensemble la source du pouvoir, celui qui » exerce le pouvoir, et celui pour lequel le pou- » voir est exercé. » Il les oblige ainsi par une suite naturelle à reconnaître « qu'elle est essen- » tiellement sociale cette religion, puisque c'est » sur elle que reposent le culte de Dieu, la ma- » jesté des rois et le bonheur des peuples. »

« Tel est, dit l'auteur en terminant, tel est » le faible hommage que je me plais à rendre » à une religion qui a civilisé les nations, et à

» laquelle notre patrie doit son existence et sa » gloire. Je sais combien je suis resté au des- » sous du sujet important que j'ai osé entre- » prendre; mais si je n'ai pu atteindre au but » qui m'a été marqué, ni célébrer dignement » ce qui doit être l'objet de tant de beaux éloges, » qu'il me soit permis du moins d'imiter la » modestie de cet adorateur de l'antiquité pro- » fane, qui, ne pouvant arriver jusqu'à la tête » de sa divinité, déposa humblement à ses » pieds la couronne qu'il lui avait préparée! »

Le second discours qui nous a paru devoir être distingué des autres, porte pour épigraphe ces vers d'une ode de M. de la Martine, à M. de Bonald, sur le génie:

> . . . Comme autour d'un astre unique
> La terre, dans sa marche oblique,
> Décrit sa route dans les airs;
> Ainsi, par une loi plus belle,
> Ainsi la justice éternelle
> Est le pivot de l'univers!

Si l'auteur avait eu connaissance de la partie du rapport de M. le Secrétaire perpétuel qui indique les développemens dont est susceptible la pensée de M. de Bonald, il aurait pris une marche plus directe pour arriver au but proposé; il ne se serait

point jetté, dès le commencement de son exorde, dans des réflexions préliminaires, qui, pour être justes en elles-mêmes et présentées avec un certain éclat de style, n'en paraissent pas moins une espèce de hors-d'œuvre ainsi que les recherches qu'il fait ensuite sur l'origine des sociétés et des religions. Il se fût épargné, sur ce dernier point, le reproche d'avoir donné à la religion une origine toute humaine, au lieu de la faire descendre du ciel sur la terre, à l'exemple de tous les fondateurs qu'il cite lui-même ; et reconnaissant la justesse de cette pensée de Bossuet : « tous les peuples ont voulu donner à leurs lois même une origine divine, et » ceux qui ne l'ont pas eue ont feint de l'avoir, » il n'eût pas enfin été forcé d'avertir un peu tard que » désormais le mot *religion* sous sa plume serait synonime de christianisme, et que celui de *principes religieux* désignerait les doctrines de l'évangile. » Il est fâcheux qu'il ait consacré plus d'un quart de son travail à ces digressions, puisque c'est la partie qui fournit le plus d'aliment à la critique.

La Commission a dû s'élever contre ces écarts, mais elle m'autorise à vous annoncer qu'une fois rentré dans le plan qu'il s'est tracé « d'examiner » un législateur chrétien organisant un peuple » chrétien, à l'aide de doctrines chrétiennes »,

l'auteur ne le perd presque plus de vue; il poursuit vigoureusement les détracteurs du christianisme; il prouve l'inutilité des efforts humains pour inspirer l'obéissance aux sujets et l'affection de véritables pères aux souverains. Il rappelle à tous qu'ils ont une même origine, une même destinée et le même Dieu pour juge. Il énumère les bienfaits de la religion, et parmi ces bienfaits il place, avec raison, au premier rang la sanction qu'elle seule peut donner aux lois; elle les inspire; elle concourt à les faire exécuter. Elle entretient l'ordre et l'harmonie dans le corps social; elle assure l'accomplissement des devoirs les plus importants et prête une force irrésistible à toutes les institutions justes, légitimes et utiles.

Enfin, pour terminer ce tableau, l'auteur s'adresse aux personnes qui pourraient encore avoir quelque doute sur l'influence de la religion pour le bonheur des États; il les invite à comparer la France, privée de l'exercice du culte, avec elle-même depuis l'époque où la religion a repris ses droits et son empire.

Si l'on ne trouve point dans cet écrit la même force de raisonnement, une teinte aussi profondément religieuse, la même habileté à mettre ses matériaux en œuvre, et cet intérêt toujours croissant qui sont le caractère distinctif du pre-

mier discours, la Commission se plait à reconnaître qu'il offre des morceaux éloquents, de bons principes et que le style en est partout clair, facile et quelquefois même un peu trop brillant. Voici comment l'auteur réfute le reproche fait à la religion d'empêcher les progrès des lumières: « c'est elle au contraire, dit-il, après avoir expliqué ce que l'on doit entendre par ce mot, » c'est elle qui en fournit les germes premiers, » les bases fondamentales. C'est elle qui, aggrandissant la sphère de la pensée humaine, et » l'élèvant aux plus hautes méditations, alimente » et féconde notre âme. C'est elle qui propage » parmi les dernières classes des sociétés les vraies » lumières, et si leur diffusion toujours croissante » a de nombreux avantages pour l'État, c'est » elle, et seulement elle qu'on doit en remercier. Que vient-on lui opposer? L'influence de » la philosophie! Les écoles des philosophes » dont la Grèce fut remplie n'introduisirent point » dans la masse des peuples une seule idée utile; » le christianisme en a fait croître des milliers » sur la face du globe, chez les peuplades des sauvages; il crée tout : les mœurs, les lois, les arts, » la civilisation. »

L'auteur ne démontre pas avec moins de force et de succès que la religion seule possède les deux

mobiles qui déterminent la majeure partie des actions de l'homme : la crainte et l'espérance. « Dieu, » tout puissant et présent partout, qui abaisse sur » les moindres actions des hommes, et même sur » leurs intentions les plus secrètes, sur leurs pen- » sées les plus obscures, un œil constamment atten- » tif, que rien ne trompe, auquel rien n'échappe ; » Dieu, contre qui le méchant n'a aucun refu- » ge, ni dans la vie, ni dans la mort, ni dans » l'éternité ; Dieu, qui a daigné révéler ses augus- » tes volontés pour retenir les hommes dans le » sentier de la vertu, et qui ennoblit le fils de la » poussière jusqu'à l'appeller son fils adoptif, lors- » que celui-ci garde fidèlement ses ordonnances ; » Dieu, dont le culte est amour, besoin premier, » noble véhicule de toute créature intelligente ; » Dieu enfin, souverainement juste, riche en » pardon, mais terrible dans sa colère, qui réserve » des plaisirs ineffables à ses serviteurs dévoués et » des châtimens éternels aux transgresseurs de ses » lois ! . . . Voilà l'origine, la base, le soutien, » le promoteur des bonnes mœurs dans l'État ; voilà » cette vérité éternelle qu'aucun homme n'ignore, » qu'aucune conscience ne désavoue ! »

J'aurais pu justifier par un plus grand nombre de citations le sentiment de votre commission sur ces deux discours. La supériorité du premier brille

surtout dans les endroits où les idées des deux auteurs se sont rencontrées; mais si vous séparez le second écrivain de son concurrent, vous ne pourrez vous empêcher de reconnaître dans son ouvrage du talent, d'heureux détails et une composition généralement soignée. Une fausse route l'a contraint de faire de longs circuits pour arriver au but; mais enfin il est parvenu, et nous espérons que vous conclurez de ce rapport que si l'auteur du discours n° 4 mérite éminemment le prix, celui du discours dont je viens de vous entretenir en dernier lieu est digne d'une mention très-honorable; c'est du moins l'avis unanime de la commission dont j'ai l'honneur d'être ici l'organe.

RAPPORT

Sur le Concours de Poésie, (1)

Par M. GOBERT.

MESSIEURS,

S'il est un art qui ait besoin d'encouragement, un art qui ne s'alimente que des applaudissemens des hommes, que de l'enthousiasme qu'il fait partager, c'est sans doute la Poésie. Les autres arts à la vérité trouvent également dans les éloges un puissant aiguillon, mais ils offrent en outre à ceux qui les cultivent des résultats certains, des avantages positifs. Qu'un jeune homme se livre à l'éloquence : il est assurément stimulé par l'espoir des suffrages d'un nombreux auditoire,

(1) La Commission était composée de MM. F. Delcroix, Le Glay, G. Robert, Servois et Gobert, rapporteur.

mais ce qui le soutient surtout dans ses laborieux efforts, c'est la perspective d'un état que son talent va lui donner dans la société, c'est la certitude de trouver au barreau, à la tribune, dans la chaire, des distinctions plus ou moins grandes, selon l'habileté qu'il y montrera, mais toujours honorables. En est-il de même pour le poëte ? Otez-lui le brillant prestige qui l'environne, qu'il n'entende plus ces murmures flatteurs dont le charme a sur lui tant d'empire, il n'aura plus devant les yeux qu'un avenir douteux et sombre. Pour un petit nombre de génies privilégiés qu'il verra parvenus à la gloire, que de prétendans déçus dans leurs espérances ? Heureux encore ceux dont l'amour-propre n'a point eu trop à souffrir par des essais malheureux dans un art où, comme l'a fort bien dit Boileau,

Il n'est point du degré du médiocre au pire ;

Dans un art où la non-réussite est en raison de l'éclat du triomphe qui accompagne le succès ! Aussi de tout temps, on dut encourager le talent novice qui ose tenter cette noble mais périlleuse carrière ; on dut l'animer du geste et de la voix, et faire briller devant lui les palmes qui l'attendent.

Dans le monde littéraire, les Académies se sont

particulièrement chargées de ce soin; et, tous les ans, vous consacrez à la poésie une de vos plus belles couronnes. C'est même dans la vue de rendre ce concours plus fructueux encore que vous n'avez pas indiqué de sujet spécial. Vous avez voulu laisser aux aspirans la liberté de suivre l'impulsion de leur génie; vous avez voulu ouvrir pour tous une lice où chacun pût paraître avec tous ses avantages, vous réservant de multiplier les prix, selon que les concurrens auraient, chacun dans son genre, montré le même degré de talent et de supériorité. Par là vous avez pleinement atteint le but de notre institution, celui d'exciter le plus d'émulation possible pour tout ce qui est utile et avantageux aux hommes. L'issue du concours n'a point trompé votre attente: de toutes les parties de la France on a répondu à votre appel; l'enceinte de vos travaux s'est trouvée tout-à-coup transformée en sanctuaire des Muses, et chacune avait son offrande.

Nous passerons rapidement sur les n° 2, 5, 7 et 10. Ces quatre pièces ne nous ayant offert rien de saillant, nous avons cru devoir les écarter après une première lecture.

Un poëme sur le *Tabac* nous a fait souvent sourire, mais tout en reconnaissant de la faci-

lité dans la facture du vers, des détails heureux, des idées originales rendues d'une manière piquante, nous avons cru qu'un ouvrage où l'on reconnaît parfois la manière de Vadé n'était guère en harmonie avec cette gravité inséparable d'un concours littéraire.

Credidi, propterquod locutus sum; j'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. Telle est l'épigraphe d'un poëme sur *les Consolations de la Religion*, remarquable par le sentiment de piété et de conviction qui y règne, et qui par la sagesse des conceptions, par la régularité du plan, nous a rappelé les poëmes de Louis Racine; mais nous aurions désiré y trouver plus souvent la pureté de son style et l'élégance de sa versification.

Nous avons lu avec intérêt un autre poëme sur *la Religion et la Philosophie;* cet ouvrage est malheureusement dépourvu de couleur poétique; L'auteur cependant s'élève un peu vers la fin.

Une *Ode sur le monument érigé à Bayard par la ville de Grenoble*, annonce beaucoup d'imagination, mais généralement un goût peu formé.

Notre attention s'est aussi portée sur un dithyrambe intitulé *le Réveil des Muses*, où l'on trouve de la chaleur et du mouvement. Quel dommage que l'auteur n'ait pas toujours le sentiment du rhythme, et que ce mélange de différents mètres,

dont Quinaut, Rousseau et Racine ont tiré tant de beautés, ne concoure pas assez dans ses vers à l'effet de la phrase harmonique !

Nous n'avons plus, Messieurs, qu'à vous parler de deux pièces, et notre travail sera terminé. L'une est un récit plein de douceur et de sentiment, qui attache surtout par un intérêt qui va toujours croissant; l'autre est une épître offrant des aperçus ingénieux et délicats, et qui décèle un habile observateur autant qu'un écrivain exercé. Nous ne vous ferons pas l'analyse de ces deux productions : ce serait vous priver d'une partie du plaisir que nous vous ménageons en vous en donnant lecture. Vous pourrez juger par vous-mêmes, Messieurs, si vous devez adopter l'opinion de votre Commission qui trouvant ces deux pièces également remarquables, vous propose de leur partager le prix.

RAPPORT

Sur le Concours de Médecine, (1)

Par M. le docteur DE BEAUMONT.

MESSIEURS,

En demandant la topographie médicale d'un canton ou même d'une commune de l'arrondissement, vous aviez l'intention d'engager les praticiens estimables de ce pays à vous communiquer le résultat de leur expérience, dans le cercle où chacun d'eux peut incessamment recueillir d'utiles observations; vous espériez que cet appel vous procurerait des documens précieux à l'aide desquels on aurait pu tracer un jour la topographie

(1) La Commission était composée de feu M. Delbarre et de MM. Cambray, Le Glay, Vergé et de Beaumont, rapporteur.

médicale de tout l'arrondissement. Si jusqu'à présent vos concours n'ont pas été plus fréquentés, vous devez l'attribuer aux difficultés réelles que présente l'exécution d'un travail qu'un examen superficiel ferait croire plus facile. Permettez-nous de jetter un coup-d'œil rapide sur les qualités nécessaires à celui qui veut atteindre le but proposé.

Outre une instruction solide, il doit posséder une connaissance parfaite des localités et des modifications qu'elles impriment à la santé ainsi qu'aux maladies des habitans; cette connaissance ne s'acquiert que par une pratique longue et éclairée, et par des rapports fréquents avec les hommes qui s'adonnent aux professions particulières à chaque canton, afin d'apprécier leur influence, et de pouvoir suggérer les précautions convenables pour éviter ou au moins diminuer les inconvéniens qui y sont attachés.

Mais l'homme n'est pas comme les animaux soumis d'une manière passive à toute l'activité des causes morbifiques, résultant du climat et des vicissitudes des saisons; il trouve dans son intelligence des moyens de s'y soustraire par les habitations, les vêtemens et le régime de vie; un bon observateur doit examiner tous ces objets importants, signaler leurs défauts et les améliorations dont ils sont susceptibles.

Néanmoins le travail du médecin serait encore

bien incomplet, s'il se bornait à la considération des agens extérieurs qui troublent la santé. C'est dans le cœur de l'homme, dans ses passions sans cesse agissantes qu'il faut aller étudier les causes les plus puissantes des maladies; car l'intelligence, cette partie essentielle de l'homme, tient sous sa domination les organes qui ne sont que ses ministres, ses instrumens; c'est pourquoi toutes les affections de l'ame réagissent nécessairement sur le corps; et comment le médecin pourrait-il guérir les maladies, s'il ne connaissait toute l'influence de ces causes qui sont les plus fréquentes? C'est par ce côté que la médecine tient aux sciences morales. Malheur à ceux qui n'ont voulu y voir qu'une branche des sciences matérielles! ils se sont nécessairement égarés, parce qu'ils n'ont considéré qu'une partie de leur sujet.

Ainsi donc, pour faire une topographie médicale il faut avoir long-temps observé les mœurs, les habitudes, les maladies du pays qu'on veut décrire, et ce travail compliqué ne peut être exécuté que par un médecin habitué à réfléchir sur tout ce qui l'environne. Une dernière raison contribue à rendre assez rare un bon ouvrage de cè genre, c'est que beaucoup de cantons n'ont pas une physionomie assez prononcée, n'offrent rien d'assez remarquable pour fixer l'attention; comme ils n'ont rien qui les carac-

térise, leur description conviendrait tout aussi bien à d'autres lieux, et ne présenterait aucun intérêt. Le seul ouvrage envoyé au concours est la *Topographie médicale des vallées de l'Agache, de l'Hirondelle et de la Sensée.* Peu d'endroits étaient plus dignes d'être explorés par un observateur éclairé, et quoique une partie seulement de la vallée de la Sensée soit comprise dans l'arrondissement, l'auteur a eu raison de ne pas tronquer son sujet et de nous donner une description complette des marais les plus étendus qui se trouvent dans nos environs.

Ces vallées empruntent leurs noms à de petites rivières qui prennent leur source dans la partie limitrophe du département du Pas-de-Calais; au village de Palluel, elles se confondent en une seule qui se dirige de l'Ouest à l'Est jusqu'à Bouchain. Les eaux stagnantes de leurs marais nourrissent une grande quantité de poisson qui sent toujours la tourbe, à moins qu'on ne le mette pendant un certain temps dégorger dans une eau claire et coulante.

Dans presque toute l'étendue de ces vallées, on trouve à quelques pieds de profondeur de la tourbe, matière combustible formée par la décomposition sous l'eau des plantes marécageuses qui croissent abondamment dans ces terrains. L'exploitation de cette tourbe est une grande ressource, car elle

occupe beaucoup d'ouvriers. L'auteur assure, d'après d'anciens documens, que déjà dans le 12e siècle on extrayait cette matière, et chaque année d'énormes quantités en ont été consommées. On pourrait s'étonner que les bancs n'en fussent point encore épuisés; mais dans l'eau qui remplit le vide des tourbières croissent avec rapidité des plantes marécageuses dont les débris forment insensiblement de la tourbe nouvelle, qui acquiert à la longue les mêmes qualités que la première. Lorsque les mares d'eau sont fort profondes, la végétation y est interrompue jusqu'à ce que ces mares soient comblées à une certaine hauteur par la vase qui y est entraînée. Dans quelques pays on emploie des moyens artificiels pour hâter la formation de cette matière combustible.

L'auteur entre dans des détails intéressants sur les productions agricoles, parmi lesquelles le lin tient la première place. On le cultive en grand, et ce précieux végétal fait la principale richesse du canton.

Nous ne pouvons nous arrêter à d'autres articles de statistique qui ne sont pas sans mérite, et nous nous hâtons d'arriver à l'examen des chapitres les plus importants.

L'habitant de ces vallées a les mœurs douces et paisibles; il aime la vie sédentaire et suit volontiers les usages de ses pères. L'auteur remarque

avec peine que malgré l'attachement à la religion, qui est général, on n'observe pas toujours ses préceptes dans l'age des passions, et il attribue ces écarts passagers à l'ignorance. Cette cause est réelle, mais elle n'est pas la seule, « la pratique des devoirs n'est » pas une suite nécessaire de la connaissance des » lois . . . . la religion veut surtout échauffer » le cœur de l'homme; car elle regarde l'amour » comme la faculté souveraine des deux autres fa- » cultés (celle de penser et celle d'agir); véritable » pouvoir dans l'homme, puisqu'il donne la vo- » lonté à sa pensée et l'action à ses organes (1) »

L'auteur observe que les habitans sont trop nombreux relativement aux produits du terroir qui doit les nourrir; il cite entr'autres la commune d'Écourt St Quentin. Aussi, quand la récolte du lin vient à manquer, une grande quantité d'ouvriers sont réduits à la misère.

On devrait surtout dans ces vallées chercher à préserver les maisons de l'humidité, et pour y parvenir, les construire sur un terrain un peu élevé, y ménager des courans d'air, y donner accès aux rayons du soleil et les mettre à l'abri des vents qui, après avoir traversé les marais, arrivent chargés de vapeurs malfaisantes; ces précautions sont

(1) M. de Bonald, Législ. primitive, tom. 3, page 8.

presque partout négligées; un grand nombre de chaumières présentent les conditions les plus défavorables ; on y respire un air humide, infecté par l'odeur de la tourbe et rendu plus pernicieux encore par une malpropreté continuelle.

Outre la culture des champs et l'extraction de la tourbe, la principale ressource de ces vallées consiste dans la fabrication du lin. Le rouissage, sorte de macération qu'on lui fait subir dans les étangs, rend l'eau si mal saine qu'elle incommode les habitans qui ont l'imprudence d'en boire, et qu'elle fait périr le poisson. Pendant cette opération, il se dégage une vapeur bientôt propagée aux environs; mais c'est surtout lorsque le rouissage est terminé et que le lin est étendu sur la terre pour sécher que cette odeur repoussante se répand dans les campagnes voisines qui doivent inévitablement en être incommodées. Les manipulations nécessaires pour enlever à ce précieux végétal sa partie ligneuse occupent un très grand nombre d'habitans pendant la mauvaise saison; ce travail fatigue beaucoup les poumons parcequ'il exige de grands efforts de bras et qu'il fait élever une poussière considérable, d'autant plus nuisible qu'elle est concentrée dans des chambres étroites et mal aérées.

Parmi les erreurs populaires énumérées par l'auteur, il en est plusieurs malheureusement trop

répandues et qui méritent d'être signalées. Les femmes pour faire cesser les cris de leurs nourissons les gorgent d'une épaisse bouillie qui, en surchargeant l'estomac, occasionne un assoupissement momentané; d'autres, toujours dans ce dessein, leur font prendre une décoction de capsules de pavots (vulgairement appelées têtes d'œillettes) breuvage narcotique qui peut occasionner des convulsions et même l'empoisonnement; ces dangereuses pratiques sont surtout usitées chez les femmes qui font métier de sévrer les enfans. Presque toutes les maladies du premier age sont attribuées aux vers ou aux humeurs et traitées comme telles par les parens; plusieurs pharmaciens accréditent cette pernicieuse coutume, en administrant indistinctement des purgatifs ou des vermifuges, toutes les fois qu'on les consulte pour un enfant malade. Dans plusieurs circonstances nous avons été appelés à remédier à des phlegmasies intestinales occasionnées par ce traitement empirique.

Malgré l'inconvénient des professions dont nous avons parlé plus haut, malgré l'humidité habituelle du sol et des maisons, les maladies dans ces vallées n'en sont ni plus fréquentes ni plus meurtrières. Une providence pleine de bonté a doué l'homme de la précieuse faculté de s'habituer à l'influence des causes extérieures de maladies, et cette habitude

maintient la santé dans les climats les plus malsains. D'ailleurs l'expérience a démontré que l'insalubrité des marais tient à la chaleur atmosphérique qui, en les desséchant dans certaines saisons, met à découvert une vase infecte formée de débris d'animaux et de végétaux d'où s'exhalent des vapeurs pestilentielles qui portent au loin les maladies et la mort. Dans nos heureuses contrées, nous n'avons point à redouter de semblables fléaux. Si les vallées dont nous parlons produisent plus souvent que les cantons élevés certaines maladies, il en est d'autres aussi qu'on y rencontre plus rarement. Les fièvres intermittentes sont surtout fréquentes, mais elles cèdent facilement à un traitement méthodique, et leur opiniatreté dans certains cas doit être attribuée au défaut de régime ou au vice de la méthode thérapeutique ; et alors même que leur cours est prolongé elles deviennent rarement funestes.

Dans une atmosphère fréquemment chargée de brouillards qui arrêtent la transpiration cutanée, il n'est pas étonnant que les inflammations des voies aériennes soient communes ; un traitement excitant les fait souvent dégénérer en phthisie. Les mêmes causes produisent chez les enfans une toux *convulsive* appelée *coqueluche* : cette maladie quoiqu'opiniâtre y est rarement mortelle. On observe

assez communément le *croup*, espèce d'angine laryngée, dont la marche est tellement rapide que presque toujours dans les campagnes le médecin arrive trop tard pour lui arracher ses victimes.

Les diverses irritations des organes digestifs ne présentent rien de remarquable; l'auteur observe qu'elles sont ordinairement exaspérées par les vomitifs, les purgatifs et les cordiaux administrés à contre-temps. En considérant que les maladies ne sont pas plus nombreuses dans ces vallées que de d'autres cantons plus heureusement situés, nous acquérons une nouvelle preuve de cette vérité qu'une vie laborieuse et un régime frugal sont les meilleurs moyens de conserver la santé, et que les maux dont nous nous plaignons sont souvent notre ouvrage.

Dans le compte sommaire que nous venons de vous rendre, nous nous sommes attachés aux articles les plus intéressants; il en est beaucoup d'autres où l'on trouve des remarques utiles. Pourquoi faut-il que l'auteur, pressé de terminer son travail, ait rassemblé à la hâte les matériaux qu'il avait à sa disposition? Quels que soient les talens d'un écrivain, il ne doit pas être trop impatient de produire. Jamais on n'a regretté le temps employé à perfectionner un ouvrage. A la vérité les devoirs multipliés d'un médecin lui laissent peu de loisirs

pour rédiger ses observations et les mettre en ordre; ce n'est pas un des moindres inconvéniens d'une profession pénible qui exige tant d'autres sacrifices.

La lecture de cet ouvrage prouve que l'auteur aurait pu faire beaucoup mieux. Il connait bien les vallées qu'il décrit et présente souvent des observations judicieuses; mais tout dans son écrit porte l'empreinte de l'extrême précipitation avec laquelle il a été rédigé.

Votre Commission, Messieurs, regrette vivement de ne pouvoir vous proposer de couronner l'auteur de cet ouvrage; elle a l'honneur de vous engager à lui décerner une médaille d'or à titre d'encouragement.

Nota. La Société n'insère point dans ses *Mémoires* les diverses Topographies médicales qu'elle a reçues et distinguées jusqu'ici. Elle se réserve de les confondre dans un seul et même travail, qu'elle publiera par la suite.

RAPPORT

De la Commission d'Archéologie, (1)

Par M. le Docteur Le Glay, Secrétaire perpétuel.

Messieurs,

« Un homme qui vous dit : je n'aime pas la » métaphysique, la géométrie, la poésie etc., » donne la mesure de son esprit; c'est un instru- » ment de musique qui n'a pas toutes ses cordes. »

On pourrait se contenter de rappeler cette pensée d'un philosophe de nos jours à ceux qui sans cesse nous demandent en souriant à quoi servent l'étude des antiquités, la science des médailles, la recherche des monumens. Toutefois une réponse semblable ne persuaderait guères les contempteurs

(1) La Commission était composée de MM. Bouly de Lesdain, Dussaussoy, Pascal-Lacroix, Servois et Le Glay, rapporteur.

de l'archéologie qui ont aussi leur portion de susceptibilité; ce n'est pas en blessant l'amour-propre qu'on parvient à convaincre.

Si le sens du mot *utilité* doit se restreindre aux intérêts matériels de la vie, s'il n'y a d'*utile* en ce monde que les plaisirs, l'argent, le crédit, nous conviendrons sans peine qu'il faut mettre au rang des bagatelles difficiles les laborieuses investigations de l'antiquaire. Mais l'esprit humain est d'une nature trop élevée pour se plaire toujours uniquement dans le cercle étroit des besoins physiques; il réclame des jouissances plus nobles. Eh quoi! la connaissance des temps passés et des lieux lointains n'est-elle pas aussi un besoin? N'est-ce pas surtout depuis que nous avons vu disparaître tant d'institutions et de monumens antiques que partout il s'est manifesté un vif désir d'en rechercher les traces et d'en inventorier les débris? Après tant de désastres, nous ressemblons en quelque sorte à ces familles déchues qui se font un devoir de conserver avec un respect religieux leurs titres de noblesse et les portraits de leurs ancêtres.

Parmi les monumens destinés à braver l'action dévorante du temps et l'influence plus destructive encore du vandalisme, les médailles occuperont toujours le premier rang. Formées d'une matière à laquelle chaque siècle enlève à peine une parcelle,

resserrées dans un volume si exigu qu'il faut souvent l'œil avide et exercé de la science pour les découvrir, elles échappent aux nombreux accidens qui menacent tous les produits des arts et de l'industrie. Cachées dans le sein de la terre ou des eaux, incrustées dans les décombres d'un palais, disséminées sur un champ de bataille ou ensevelies dans la chaumière d'un pâtre, elles attendent le moment opportun pour révéler à la postérité un grand homme oublié, une gloire méconnue.

Assez long-temps nous avons exploité les richesses archéologiques de la Grèce et de Rome, le moment est venu de porter la sonde dans le sol paternel et d'interroger cette terre française si féconde dans tous les genres d'illustration. Notre numismatique nationale présente un champ assez vaste à l'érudition, depuis les monnaies informes des Druïdes jusqu'à la brillante galerie métallique de Louis XIV.

La partie de cette belle science qui a été moins cultivée jusqu'ici, est sans contredit la numismatique particulière des provinces et des villes. On trouve bien dans les traités généraux quelques notions éparses touchant les médailles ou les monnaies d'un grand nombre de cités, mais ces documens sont presque toujours fautifs ou incomplets, parce qu'au lieu de les aller puiser aux sources véritables, on

s'est contenté souvent de les reproduire de mémoire, ou d'après des descriptions vagues et incertaines.

Ce ne fut donc pas sans un vif intérêt que vous accueillîtes, Messieurs, il y a deux ans, les premiers essais de M. Tribou sur la numismatique Cambrésienne. A la vérité, en décernant alors une palme à notre jeune et laborieux concitoyen, vous étiez loin de regarder son ouvrage comme parvenu au point de perfection qu'il pouvait atteindre; mais il vous parut convenable d'encourager dans sa personne, d'une manière solennelle, cette jeunesse studieuse dont vos concours ont excité l'émulation, et qui, provoquée par votre appel comme par votre exemple, commence à connaître le prix des jouissances intellectuelles.

Le mémoire que vous présenta M. Tribou, en 1820, était donc loin d'être complet; il ne pouvait pas l'être; les recherches de cette nature ne s'improvisent pas; elles sont le fruit du temps, du labeur et de la patience. Souvent même c'est du hasard qu'il faut attendre la révélation d'une pièce inédite, d'une charte ensevelie dans les recoins d'une bibliothèque. La patience et le labeur n'ont point manqué à M. Tribou, depuis l'époque où il vous soumit son

premier travail; le hasard l'a peut-être aussi quelquefois heureusement servi, et c'est avec une nouvelle et riche moisson qu'il se présente aujourd'hui devant vous. Un plan refait, des additions importantes, quelques rectifications judicieuses, voilà ce qui fait de son mémoire un ouvrage tout différent du premier. L'auteur ne s'est plus borné à la numismatique proprement dite; il a étendu ses recherches aux armoiries des Évêques, des Communautés religieuses et des Pairs du Cambrésis.

Cette science du blason, qui fut qui est encore l'objet de tant de sarcasmes de la part des esprits superficiels, n'est point aussi frivole qu'on affecte de le croire. Ceux mêmes qui ont pris à tâche de la décrier n'ont pas toujours su se défendre de lui payer un hommage arraché par leur vanité secrète. C'est ainsi que ce bon Montaigne, après avoir déclamé contre la puérilité des surnoms, l'incertitude des armoiries, n'omet pas de nous apprendre que lui, Michel de Montaigne, *porte d'azur semé de treffles d'or, à une patte de lion de mesme, armée de gueule, mise en fasce.*

Nous ne pouvons ni ne devons aborder aujourd'hui les détails critiques auxquels a donné lieu l'examen du mémoire qui nous occupe. La Commission a pensé que les observations qu'elle avait

à vous soumettre n'étaient guère susceptibles d'être consignées dans un rapport détaché, et qu'il convenait plutôt de les insérer, sous la forme de notes, en regard du texte même, dans le travail de M. Tribou. Ainsi, Messieurs, réservant pour l'impression des remarques qui seraient ici, sinon déplacées, du moins minutieuses et peut-être peu intelligibles, nous nous hâtons de conclure pour céder la place à ceux de nos confrères qui ont à vous entretenir de matières moins arides.

La Commission vous propose, Messieurs, de décerner une médaille d'or de deux cents francs à M. Auguste Tribou, comme un témoignage de votre satisfaction pour les améliorations qu'il a apportées à son ouvrage.

NOTICE

NÉCROLOGIQUE

Sur M. le Chevalier DUPUY,

Chef de bataillon au Corps Royal du Génie, Membre de la Société d'Émulation,

Par M. le Chevalier PASCAL-LACROIX, Président.

MESSIEURS,

Dans ces solennités littéraires où nous goûtons une satisfaction si pure, en décernant au talent des lauriers mérités; pourquoi faut-il que l'image des cyprès vienne attrister nos âmes? L'usage, d'accord avec nos sentimens, nous impose aujourd'hui le devoir de rendre un dernier hommage à l'un de nos confrères, que la mort nous a ravi depuis notre dernière séance publique. Je viens

acquitter, en votre nom, cette dette douloureuse, et tracer rapidement les principaux traits de la carrière honorable qu'a parcourue M. Pierre Dupuy, chef de bataillon au corps royal du génie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et ingénieur en chef de la place de Cambrai.

Pierre Dupuy naquit à Casals, département du Lot, en 1773, d'Antoine Dupuy et de Marie Bagnac. La bonne éducation qu'il devait aux soins de ses estimables parens et l'étude des mathématiques firent naître en lui de bonne heure le goût qu'il montra pour l'arme du génie; il était sur le point de subir l'examen préalable avant d'entrer dans ce corps savant, lorsque l'Europe en armes menaça nos frontières. Le jeune Dupuy crut devoir voler à la défense de son pays, en acceptant une place d'officier dans un bataillon de la levée en masse de son département; mais ce bataillon ayant été réuni au 24e régiment de chasseurs à cheval, il servit avec distinction dans la cavalerie jusqu'en 1796.

Le désir qu'il avait toujours conservé d'être admis dans l'arme du génie se réveilla alors en lui avec plus de force que jamais; et le simple grade d'adjoint qu'il y obtint combla bientôt ses vœux. C'est en cette qualité, qu'il se trouva au siège de Mantoue et aux célèbres batailles de Castiglione et

de Rivoli. Passant ensuite à l'avant-garde, dans la rapide et glorieuse expédition qui décida la paix de Léoben, il prit part aux journées du Tagliamento et de la Ponteba, et fut blessé au combat meurtrier de Bussolengo, où il eut de plus un cheval tué sous lui; c'est sur le champ de bataille, à cette brillante affaire, qu'il fut nommé lieutenant en premier.

Mais comme les preuves de valeur ne sont pas seulement ce qu'on exige dans une arme où l'étude des hautes sciences est indispensable, il ne fut confirmé dans son grade que sur le compte favorable que rendirent de son instruction les examinateurs du corps du génie et, d'après leur témoignage, il se trouva placé à l'école d'application de l'artillerie et du génie fondée dans la place de Metz; il y resta jusqu'au commencement de 1802, époque à laquelle on le nomma capitaine et chef de son arme dans la ville de Dax.

Il reçut bientôt l'ordre d'aller rejoindre l'armée d'Italie; à son arrivée il fut employé à la défense de la fameuse Rocca d'Amfo. Il participa au passage de l'Adige, et c'est le capitaine Dupuy qui construisit une des têtes de pont qui devaient le protéger; aussitôt ce passage effectué, il eut le temps encore de se trouver à la glorieuse bataille de Caldiero.

Il suivit les phalanges victorieuses qui, se précipitant, pour ainsi dire, de la capitale de l'Autriche,

envahirent le royaume de Naples. Je l'ai connu moi-même au siége long et difficile de Gaëta où ses travaux et sa bravoure lui firent obtenir l'étoile de l'honneur. Nommé en 1806 chef du génie dans la place de Capoue, il en sortit en 1807, pour aller prendre le même commandement à Zara en Dalmatie; en 1809, il soutint dans cette place maritime le siége que des hordes de Monténégrins eurent l'audace de tenter; après la délivrance de Zara, il fut employé aux fortifications de Palmanuova, un des boulevards du territoire de Venise; mais je m'arrête . . . . . là finissent les triomphes; ici vont commencer les revers.

Vous parlerai-je de cette désastreuse campagne où la Providence arrêta enfin et fit refluer vers sa source le torrent débordé sur l'Europe ? Lorsque la faim, le froid, et plus encore le désespoir de la défaite ensevelirent dans les plaines glacées de la Russie les légions mutilées de la France, on vit notre brave collègue Dupuy, quoique souffrant d'une blessure reçue à Krassnoë, ranimer le courage abattu de la petite troupe qu'il commandait, et partager avec elle quelques alimens grossiers enlevés à la misère des habitans; on le vit, sur les bords ensanglantés de la Bérézina, affronter tous les dangers, pour protéger avec le peu d'hommes qui lui restaient encore, le déplorable passage de cette rivière.

Promu au grade de chef de bataillon le 21 février 1813, on lui donna le commandement du corps des mineurs, emploi qu'il a conservé jusqu'au mois d'octobre 1814. On lui confia à cette époque l'école régimentaire de Metz, où il est resté jusqu'à la fin de 1817; employé à Bayonne pendant l'année 1818, il fut nommé, au milieu de 1819, ingénieur en chef à Perpignan, poste important qu'il quitta bientôt pour venir commander le génie dans cette place de la 16e division.

Véritable chevalier français, le commandant Dupuy mêla ses acclamations à celles de la France et de l'Europe, à l'époque mémorable qui ramena, avec la paix générale, l'ancienne dynastie de nos Rois; il servit depuis lors jusqu'à ses derniers momens avec zèle et fidélité, et la croix de St Louis vint récompenser son dévouement ainsi que les bons services qu'il avait rendus à la patrie pendant sa carrière militaire.

Le 10 avril de cette année, il a été enlevé à sa famille, à son arme et à ses nombreux amis par un coup moins glorieux sans doute, mais aussi prompt que ceux qu'il avait affrontés cent fois sur les champs de bataille.

Devrais-je encore, ici, Messieurs, vous rappeler les qualités éminentes dont je vous ai tracé un faible tableau en jettant quelques fleurs sur la tombe

de notre digne collègue? N'avez-vous pas, comme moi, apprécié ses vertus sociales qui le fesaient chérir et respecter; cette douceur de caractère, cet empressement à obliger et cette amabilité qui donnent un nouveau lustre à l'éclat des armes.

Il avait uni son sort à celui d'une épouse estimable qui ajouta à son bonheur en le rendant père; il prouva, pendant les trop courts instans de cette union, que la nature l'avait doté de tous les nobles et tendres sentimens.

Les regrets unanimes que sa mort excita dans cette ville ont été, vous le savez, Messieurs, plus vifs encore dans l'âme de ses collègues à une Société qui regarda son acquisition comme une véritable conquête. Nous n'oublierons jamais l'intérêt que ses lumières répandaient dans nos conférences particulières; et la part active qu'il prenait à nos travaux fera inscrire son nom sur la liste des membres qui ont rendu d'utiles services à notre modeste académie.

Tel fut, Messieurs, le respectable collègue dont nous venons de déplorer la mort et d'honorer la la cendre. Puisse le souvenir qu'il a laissé parmi nous inspirer à nos enfans le désir d'obtenir un jour des droits semblables à l'estime et à l'attachement de leur pays!

DISCOURS

Qui a remporté le prix proposé pour le développement de cette pensée :

« On avait assez considéré la Religion comme un besoin de l'homme; les temps sont venus de la considérer comme une nécessité de la société. » (M. DE BONALD.)

Par M. l'Abbé COTTRET, *Évêque de Caryste, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris et Professeur de Théologie de l'Académie de Paris.*

La *Religion* est le lien qui unit l'homme à Dieu, la terre au ciel, le temps à l'éternité. Ce lien n'est pour l'homme un sentiment qui l'honore, un besoin qui l'affecte et le subjugue, que parce qu'il est un rapport nécessaire entre Dieu et l'homme, fondé sur les perfections de Dieu et sur les attributs de l'humanité.

La *Religion* ne peut être qu'un lien puissant, fort, indissoluble; et l'étymologie seule du mot fait assez connaître l'idée que les vrais sages ont attachée à ce rapport essentiel du créateur avec la créature. Ce qu'il y a de plus saint, de plus inviolable parmi les hommes, est appelé *Religion :*

le serment, l'intégrité du magistrat, la justice du prince sont comme autant de *religions* que la mauvaise foi peut *surprendre*, mais que l'opinion publique ne peut jamais attaquer, sans que l'état social soit exposé à des troubles et à des désordres. Les sentimens qui exercent sur le cœur de l'homme un grand empire sont aussi comme une religion que révèrent tous ceux pour lesquels les liens de la nature ont un caractère sacré. C'est en ce sens que le prince des orateurs latins, l'un des plus grands philosophes de l'antiquité, a dit : *magnam vim, magnam necessitatem, magnam possidet religionem paternus, maternusque sanguis.* (Pro S. R. 66.)

Mais le Christianisme seul peut nous donner une idée juste de ce que nous devons entendre par *Religion*. Lui seul possède en ce genre la vérité; il lui appartient de nous la faire connaître par les termes mêmes qui constituent son langage. Le judaïsme a connu la toute-puissance de l'Eternel; mais ce n'est que par les lumières anticipées de la religion chrétienne qu'il a connu les desseins de Dieu sur l'homme, et, par-conséquent, le véritable lien qui unit l'homme à son Dieu. Le paganisme a connu la *Nature*; mais, imité en cela par le philosophisme moderne, il a regardé la *Nature* comme un principe, et non

comme un résultat; et il n'a pas su ce qu'il devait à son auteur. Le Christianisme connaît et le créateur et la créature, et les rapports qui les unissent, et les lois qui résultent de la connaissance de ces rapports. Il connaît le Tout-Puissant, puisqu'il a pour législateur celui qui est la *splendeur de la gloire du père* (1), et qui réfléchit pour nous ses perfections. Il connaît l'homme et ses prérogatives, puisque ce législateur sublime a dû être en tout semblable à ceux qu'il ne dédaigne pas d'appeler ses frères, afin de pouvoir en tout exercer envers eux la *miséricorde* (2). Le législateur du Christianisme est donc véritablement le lien qui unit l'homme à son Dieu, la terre au ciel. En lui est donc la religion, ou, si l'on veut, tout l'être, toute la vie de l'homme: *Quem nosse, vivere est* (3).

D'après ces lumières que me donne le Christianisme, je ne crains pas d'avancer que la religion, étant par elle-même le lien qui unit l'homme à Dieu, ne peut être utile à l'homme, et répondre à ses besoins, que par la connaissance de ce lien sacré, et par la pratique des devoirs qui le consacrent pour nous. Je définirai donc la religion :

---

(1) Hebr. 1, 3.
(2) Ibid. 2, 17.
(3) S. Aug.

La connaissance des rapports de l'homme avec Dieu, unie à la pratique des devoirs qui résultent de ces rapports connus.

Il ne s'agit point ici de l'homme isolé, puisque l'homme est appelé à l'état social, et que, sans la société, il ne pourrait développer les facultés qu'il a reçues de son divin auteur; ou, ce qui est la même chose, il ne serait point homme, et n'aurait point la religion. C'est l'homme social qui doit nous occuper; c'est l'intérêt de la société qui provoque la discussion de la question importante que l'Académie de Cambrai propose à notre examen.

Le premier besoin des sociétés humaines, c'est l'*autorité* que j'appelle le *pouvoir*, parce que je dois l'envisager dans son action sur les masses et par rapport aux résistances. Le *pouvoir* est bien différent de la *force* : celle-ci n'agit point sur tout l'être de l'homme social; elle n'agit point sur les âmes.

Les payens n'avaient pas une idée exacte du *pouvoir*; ils le confondaient souvent avec la *force*, parce qu'ils ne connaissaient que d'une manière problématique l'être tout-puissant dont le pouvoir découle : c'est au Christianisme que nous devons une notion claire et précise du *pouvoir*.

Dans sa doctrine, où se trouve une politique profonde, je vois l'explication complette de la vé-

rité qui nous occupe. J'y vois l'origine du *pouvoir:* il vient de Dieu; il est en Dieu même. Il n'a donc rien qui ne soit conforme à la dignité de l'homme; et c'est pour cela que la seule religion qui nous fasse connoître l'origine du *pouvoir*, est aussi la seule qui ait supprimé l'esclavage. Dans cette politique sublime du Christianisme, nous reconnaissons aussi les agens du *pouvoir;* ce sont les *dépositaires de cette force* que Dieu a établie pour réprimer les méchans; et *ils ne portent point l'épée en vain* (1). Enfin, cette politique, qui embrasse toute la société, nous montre les *sujets* sur lesquels le *pouvoir* s'exerce, et qui doivent obéir *par principe de conscience* (2) : voilà comment cette religion unit la société humaine à la divinité. Voilà ce lien sacré que l'homme social ne peut essayer de rompre, sans se précipiter dans des abymes de maux. Voilà cette admirable harmonie qui comprend tous les besoins de l'homme, dans quelque condition que je l'envisage. Cette harmonie n'existerait pas, si, n'ayant été conçue que par des politiques humains, elle ne fondait la société que sur l'empire du temps et non sur

(1) Rom. 13.
(2) Rom. 13.

des intérêts qui ont pour terme l'éternité elle-même.

Je sais tout ce que ces pensées exigent de développemens et de preuves. Je vais essayer d'entrer dans les vues des hommes sages qui les conçoivent beaucoup mieux que je ne puis les concevoir moi-même.

PREMIÈRE PARTIE.

LE POUVOIR DANS LA SOCIÉTÉ.

Le *pouvoir* est, par excellence, le droit de commander. Ce droit serait illusoire s'il n'était accompagné de la force, ou si l'on veut, de la puissance. Pour être réel il faut qu'il soit entier; autrement il dépendrait de causes extérieures. Il n'est donc réel que dans l'être qui ne connaît point la dépendance, ni par conséquent l'obligation d'obéir : il n'est donc point dans l'homme, qui est dépendant par sa nature.

Mais l'homme, pour peu qu'il réfléchisse sur lui-même, reconnaît qu'il possède une intelligence, et qu'il est capable de nier, d'affirmer; il éprouve aussi qu'il se trompe souvent et qu'il doit se tenir dans le doute. Il voit que son âme a un principe de sagesse; mais il voit aussi que ce principe ne dépend pas de lui, et qu'il doit exister une autre sagesse que la sienne.

Ce que je dis ici de l'intelligence de l'homme, je le dis de sa bonté, dont le sentiment réfléchi lui découvre une bonté plus pure; je le dis aussi de sa force; je dois le dire de son bonheur, et de tout ce qu'il est, de tout ce qu'il désire, de tout ce qu'il possède. S'il a l'idée en lui-même de ce qui est puissant et parfait, et si cependant il ne peut en posséder la vérité, il faut donc que cette vérité lui vienne d'ailleurs; et d'où peut-elle venir, si ce n'est de celui qui la possède, de celui qui est, par sa nature, la puissance et la perfection?

C'est ainsi que ce qui est imparfait en nous, suppose ce qui est parfait, « comme le moins, dit » un grand auteur (1), suppose le plus dont il est la » diminution; comme le mal suppose le bien dont » il est la privation. » C'est ainsi que les facultés imparfaites de l'homme supposent la réalité de facultés parfaites, ou d'un pouvoir parfait dont nos facultés ne peuvent être qu'une émanation plus ou moins fidèle. Tout est la véritable idée du *pouvoir* considéré dans son origine. L'imperfection étant de l'essence de l'homme, ce que nous disons de l'homme isolé convient à l'homme en société. Les sociétés humaines composées d'êtres imparfaits ne

(1) Bossuet.

peuvent constituer l'origine du *pouvoir*; ce que je démontrerai par la suite.

Hobbes et Spinosa, renouvelant au milieu des sociétés chrétiennes, les erreurs funestes qui n'auraient dû être possibles que sous le règne du paganisme, ont eu, sur l'essence du *pouvoir*, des opinions auxquelles se sont conformés, dans la pratique, des politiques superficiels, aveugles parce qu'ils étaient mécréans, et qui, ne voyant par-tout que la nature, ont oublié d'en saluer le divin auteur. Ils n'ont pas vu l'origine du *pouvoir*. Aussi le pouvoir, selon les Spinosistes, c'est la *force*. Ils l'appellent *pouvoir*, parce qu'ils l'envisagent comme étant puissance pour contraindre: *potestas cogendi*. La résistance à ce pouvoir leur paraît légale, pourvu qu'elle soit impunie.

Il faut l'avouer, Hobbes et Spinosa sont effrayants; mais ils sont conséquents dans leur doctrine affreuse. Ils conviennent qu'elle ne laisse aux hommes pour partage que l'état de guerre, l'empire des passions, l'isolement et l'égoïsme. Ils enseignent avec Héraclite et Protagore « qu'il » n'y a dans nos âmes ni équité, ni bienveillance, » et que les hommes n'ont d'autre règle de conduite » que le désir de dominer et le besoin d'acquérir. » Tout droit consiste dans celui du plus fort; le » devoir c'est la faiblesse; chacun peut faire ce

» qu'il lui plait; rien n'est injuste en soi-même, et » personne, par conséquent, n'a le droit de se » plaindre d'une injustice (1). »

Tous les législateurs qui ont cru que la divinité pouvait être regardée comme étrangère à leur code, n'ont pas osé avouer les conséquences d'une doctrine qui les range sous les bannières du crime et de la révolte; mais ils ne peuvent échapper à l'évidence qui les presse, ni à la force de la vérité qui les entraîne, malgré eux, dans ce tourbillon d'écrivains et de philosophes qui ont voulu être plus franchement le fléau des sociétés humaines. Ils ne sont que des disciples inconséquents des Hobbes et des Spinosa.

Quel *pouvoir* nos législateurs modernes pourront-ils faire respecter au milieu du corps social, si celui qui est le principe de tout pouvoir, n'y est pas connu et adoré? Car, il ne nous suffit pas ici de posséder un *pouvoir* qui, selon l'expression de Cicéron, ne puisse atteindre de la main que les délits publics: *publica delicta quatenùs manu tenere potest* (2). Il nous faut un pouvoir qui

---

(1) Lib. de Cive et Leviathan. Tract. theol. pol. c. 16.

(2) Cic. de leg.

garantisse la sainteté des sermens, l'inviolabilité des traités, qui puisse effrayer le crime, et être le juge et le témoin de ce qui se passe dans les cœurs. « Quelle vertu étroite et insuffisante, dit Sénèque, » que celle qui ne se règle que sur les lois civiles! » Combien les limites des devoirs ne sont-elles » pas plus étendues que celles des droits! Quelles » obligations n'imposent pas l'amour filial, l'hu- » manité, la bienfaisance, la justice, la fidélité! » Toutes ces choses cependant ne se trouvent » point inscrites sur les tables de la loi. *Quàm* » *augusta innocentia est ad legem bonum esse!* » *Quàm latiùs officiorum patet, quàm juris re-* » *gula! Quàm multa pietas, humanitas, libe-* » *ralitas, justitia, fides exigunt, quæ omnia* » *extrà publicas tabulas sunt* (1) ! »

Plus loin j'aurai occasion de montrer les heureuses influences d'un *pouvoir* surnaturel sur les mœurs; ici je dois insister sur sa nécessité.

Celui-là est le seul véritable souverain des sociétés humaines qui, plus fort et plus puissant que les hommes qui les gouvernent, peut seul donner aux lois l'action sans laquelle elles sont insuffisantes, et fait voir ainsi qu'il est le premier législateur. Celui-là est le seul *pouvoir*

(1) Libr. 2. de irâ. c. 27.

d'où découlent tous les autres, qui peut ce que les autres ne peuvent par eux-mêmes ; qui est le principe des vertus, des sentimens, des habitudes louables, sans lesquelles la société ne saurait exister, ou manquerait le but pour lequel elle existe. Or, Dieu est ce souverain législateur; Dieu est ce pouvoir qui agit sur les âmes. Les lois humaines punissent les crimes; Dieu seul les punit tous, et rien n'échappe à sa justice. Elles recherchent les coupables; mais il en est une infinité qu'elles ne peuvent atteindre ni signaler ; Dieu seul juge tous les hommes. Les lois humaines flétrissent quelques mauvaises actions; Dieu seul punit la médisance, l'ingratitude, le manque de foi, l'avarice, l'ambition, la méchanceté, la vengeance. Les lois humaines récompensent les actions d'éclat; mais elles ne peuvent récompenser ces actions louables quoiqu'obscures, ces vertus nécessaires quoique modestes, sans lesquelles le lien social serait rompu, et l'homme ne porterait plus l'empreinte de la divinité. Les lois humaines peuvent-elles commander la bienfaisance, la générosité, la reconnaissance, l'oubli des injures, le dévouement et le zèle, la piété filiale, la douceur, l'affabilité, l'hospitalité, le respect pour les vieillards, la pudeur, l'innocence ?

Dieu est donc le seul *pouvoir* absolu auquel

qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore ; qui préside à tous les temps ; qui tient en ses mains le présent, le passé, l'avenir : voilà le vrai monarque qui commande au monde. Quel est celui que la politique étroite des sceptiques de nos jours osera mettre à sa place ?

L'aveugle enfant d'Israël, oubliant le Seigneur et la montagne sainte, dressait des tables à la Fortune, comme l'a dit un grand prophète (1), et faisait des libations sur ces autels profanes. « Les dames romaines, au rapport de Cicéron, » adoraient d'un front modeste Jupiter enfant, » assis avec Junon, sa jeune sœur, sur le giron » de la Fortune, et aspirant après le lait de » ses mamelles (2). » Mais cette déesse aveugle, adorée par l'Israélite coupable, ne servit qu'à égarer un peuple ingrat, qui apprit par une expérience funeste qu'*il n'y a point de sagesse ni de prudence contre le Seigneur* (3); et les mères qui invoquaient à Rome la déesse Fortune, ne purent apprendre à son école que cette maxime

(1) Isai. 65 11.
(2) 2 De divin. 85.
(3) Prov. 21.

si dangereuse, surtout pour un sexe faible : *qu'il faut demander aux Cieux la Fortune, et n'attendre la sagesse que de soi-même* (1).

Mettrons-nous donc à la place du seul véritable *pouvoir* le pouvoir chimérique, fondé sur l'absurde théorie des *droits de l'homme?* Des *droits* ne sont-ils pas des prétentions fondées sur des titres légitimes? Lorsqu'on nous dit que l'homme a des droits, ne pouvons-nous pas demander où sont ses titres? L'homme, dit-on, a le droit d'exister. Mais, avant d'exister, quel droit peut-il avoir? On répond qu'il le tient de Dieu. Alors le *droit* résiderait donc dans Dieu et non dans l'homme.

Si les hommes n'ont pas le droit de naître, et par conséquent de naître égaux, parce qu'il n'y a pas de *droit* pour un être qui n'existe pas, c'est donc parce qu'ils existe, qu'ils ont des droits. Mais ce fait de l'existence de l'homme est toujours inséparable de l'inégalité. Il n'y a point d'égalité dans la nature. La force physique et l'intelligence de l'homme sont inégales partout. Si le *droit* doit s'appuyer sur le fait, les droits de l'homme seraient donc l'inégalité : et,

---

(1) Cic. 4. De nat. Deor. 88.

s'il doit s'appuyer sur la justice, qu'est-ce que la justice si ce n'est le respect pour les titres de chacun? Or, encore une fois, où sont ces titres? La justice suppose le *droit*, et c'est le droit que nous voulons établir. En un mot, ou les *droits* sont antérieurs à l'existence de l'homme, et alors Dieu seul peut les avoir établis; ou ils existent d'après les faits de l'existence de l'homme, et alors ils ne peuvent consister qu'à maintenir ces faits; autrement ils seraient chimériques et contradictoires.

Que dirons-nous de cette souveraineté du peuple, que les nouvelles doctrines mettent à la place de celle de Dieu? Pour que j'aie l'idée d'un peuple souverain, il faut que je le suppose sans lois, sans maître, sans gouvernement; car, dès le moment qu'il obéit, il n'est plus souverain, Mais il est sans lois, sans gouvernement; il n'a rien qui réunisse; il est dans l'anarchie, il ne commande à personne; il n'est donc pas souverain. Quel est ce souverain fantastique qui n'a le droit de commander que lorsqu'il ne peut commander, ni se faire obéir; ou qui n'existe lui-même que lorsqu'il est contraint à l'obéissance? Mais, dit-on, toutes les formes du gouvernement, la monarchie, l'aristocratie, la démocratie, toutes les magistratures, toutes les

puissances légitimes sont venues originairement du peuple. Quand j'accorderais ce fait que démentent les fastes de la religion, veut-on dire que le peuple ait distribué en souverain les magistratures et les couronnes? Il y avait donc un souverain, une volonté réglée, un pouvoir qui faisait taire les passions et domptait la multitude; mais alors, quelle était la souveraineté du peuple? Veut-on dire que l'excès des maux de l'anarchie a fait naître l'ordre et le gouvernement? Mais alors, en renonçant à l'anarchie, le peuple n'a pu créer des pouvoirs, puisqu'il n'en exerçait aucun; seulement il en a reconnu la nécessité et s'est soumis au pouvoir.

Abjurons pour jamais ces théories insensées dont les essais nous ont été si funestes. Ne craignons plus de faire remonter le pouvoir jusqu'à sa véritable source, jusqu'à Dieu lui-même. C'est là seulement que nous pourrons le trouver; c'est de là que nous pourrons le posséder; et le Christianisme est le flambeau qui nous guide au milieu de ces sublimes recherches. « Dieu seul est » lumière, dit un de ses plus éloquents interprètes (1); Dieu est vérité, Dieu est justice. Il

(1) Bossuet.

» est éternel, immense, infini, exempt de toute » matière, libre de toutes limites, dégagé de » toute imperfection. Son être éternellement im- » muable, ni ne s'écoule, ni ne se change, ni » ne se mesure. Il est au dessus des tèmps : ses » desseins, formés et conçus du sein immense » de l'éternité, ne dépendent ni des années, ni » des siècles qu'il voit passer devant lui comme » des momens; il faut la durée entière du monde, » pour développer tout-à-fait les ordres d'une » sagesse si profonde. Comme il est tout en- » semble la règle immuable de l'équité, et le » principe universel de tout être, il s'ensuit que » rien n'est juste que ce qu'il veut, et que rien » n'arrive que ce qu'il ordonne. »

D'après ces pensées, je dois dire avec le même écrivain sublime dont je me plais à emprunter si souvent et les idées et le langage : « O homme, » si tu l'entends, l'orgueil est ta maladie la plus » dangereuse. C'est par l'orgueil que secouant » le joug de l'autorité souveraine par laquelle » ton âme doit être régie, tu t'es fait toi-même » ta loi. La conduite de ta raison a été dans » ses propres lumières; la règle de ta volonté a » été dans ses inclinations. C'est là ta blessure » mortelle. Il faut que ces deux facultés soient » humiliées, afin qu'elles puissent être guéries.

» Comme ta volonté s'abaisse par l'obéissance,
» ton entendement se soumet par la foi : tu
» soumets ta volonté à ton Dieu, quand tu
» embrasses les choses, parce qu'il les veut; tu
» lui soumets ton entendement, quand tu les
» crois, parce qu'il les dit. »

Telles sont les idées que la religion, avec ses révélations et son langage éloquent, inspire à l'homme social sur le pouvoir divin dont tout émane ici-bas. Je vais examiner ce que peut la religion en faveur de ceux qui représentent, au milieu des sociétés humaines, le pouvoir suprême du Tout-Puissant.

DEUXIÈME PARTIE.

LES MINISTRES ET LES AGENS DU POUVOIR DE DIEU, DANS LA SOCIÉTÉ.

Si l'homme naissait isolé; si en naissant il pouvait ne pas appartenir à une société quelconque, il n'y aurait pas pour lui de légitimité sur la terre. Mais il trouve, en venant au monde, des lois, des mœurs, des habitudes, des autorités, des magistrats qui gouvernent, des principes qui les font respecter et qui sont reconnus de tous; enfin, il trouve un état social fondé sur des intérêts communs: voilà la *légitimité*.

Cet ordre de choses protège l'homme naissant; mais à condition qu'il protégera un jour ce qu'il trouve établi; car si on avait la certitude que le nouveau-né renversera l'ordre des choses.. qui constitue la société au milieu de laquelle il se trouve en entrant dans le monde, on aurait le droit de le retrancher de la société et de l'étouffer dès son berceau. Affranchir l'homme de ces obligations, lui permettre d'exister parmi ses semblables, sous d'autres conditions que celles que la société lui impose, c'est un renversement d'idées, c'est une erreur funeste, c'est une injustice révoltante; en un mot, c'est une révolution.

La légitimité est donc un droit prescrit, consacré par le temps, par les lois, par les principes, par la religion, enfin par tous les intérêts de la société.

C'est cette légitimité qui me fait reconnaître les véritables interprètes, les véritables agens de ce pouvoir suprême qui, du haut des cieux, gouverne les sociétés humaines; car il ne peut vouloir que ce qui tient à l'existence de ces sociétés, à leur bonheur, à leurs intérêts. Sans la légitimité point d'intérêts sociaux; elle en tire sa force, elle leur prête son appui.

La légitimité est ce vrai contrat social qui n'est point fondé sur des abstractions, sur un idéal réduit en proportions mathématiques; ce sont les

intérêts sociaux qui nous la rendent sensibles; et la religion, garantie nécessaire de tous les intérêts sociaux, nous montre la base de la légitimité.

» Elle est, puis-je dire avec un auteur de nos » jours (1), dont l'opinion est d'autant plus remar- » quable qu'il appartient à la religion protestante, » elle est toute entière dans le treizième chapitre » de l'épître de S. Paul aux Romains (2); elle ne » porte pas en tête le titre FORCE, ce mot : DIEU » L'A VOULU, en a mis les bases dans la conscience » des hommes. Abandonnons-nous ce fil? ren- » dons-nous suspecte au peuple cette croyance que » l'autorité vient de Dieu? lui inspirons-nous des » doutes sur la vérité de cette doctrine? l'arra- » chons-nous même de son cœur par une éduca- » tion irréligieuse et philosophique? il n'est plus » de lien sur la terre, qu'à force de *philosopher*, » de raisonner, de démontrer, on ne puisse enfin » rompre. C'en est fait de la sûreté des trônes, » de la puissance légitime des princes, de la » considération des magistrats, du repos et de » la sûreté de la société entière. Nous n'avons plus » que l'auguste majesté du peuple, armée du

(1) M. Moerser.
(2) V. 1. 5.

» couteau d'un boucher (1). Nous redevenons les
» témoins de toutes les horreurs dont la France
» nous a offert des exemples si terribles. Il ne nous
» manque plus que des Cromwell pour faire
» tomber la tête des rois, que des Thomas Munzer,
» des Jean de Leyde, pour voir se renouveler les
» scènes effroyables des siècles précédents. »

Ces principes ont été reconnus par les sages du paganisme eux-mêmes (2) : ainsi Platon (3) nous montre Socrate enseignant qu'on est obligé d'obéir aux lois et aux magistrats de son pays, quand même ils vous condamnent injustement; car autrement, dit ce philosophe, il n'y a ni peuple ni jugement, ni lois, ni état. D'après ces maximes, Socrate a consenti à périr plutôt que d'anéantir par sa résistance, l'autorité des jugemens publics. Quelle leçon pour les prétendus politiques de nos jours! Le fils de Sophronisque n'a pas voulu s'échapper de sa prison, contre le pouvoir des lois, de peur de tomber après cette vie sous le pouvoir des lois éternelles, lorsqu'elles prendraient la défense des lois civiles leurs sœurs; car c'est ainsi que parlait Socrate.

---

(1) Allusion au boucher Legendre.
(2) Neu. Patr. Arch. Für. Deuts S. 538.
(3) In Crito.

Mais je suis pressé d'arriver à cette religion qui établit dans tous les cœurs ces principes que l'antiquité nous présente dans un seul sage; cette religion qui les perfectionne, qui les purifie, qui les met à portée de tous et qui leur donne la sanction du temps et l'autorité de l'expérience.

L'auteur de cette religion est la *Sagesse*. Il s'appelle la *Sagesse*, et en cette qualité il a dit: « c'est » par moi que les princes commandent et que » ceux qui ont un pouvoir rendent la justice (1); » voilà le principe de la légitimité. Cette même Sagesse qui remonte jusqu'à l'origine de toutes choses, qui est éternelle, promet à tous ceux qui puisent à sa source les principes et les résultats de la vraie politique; elle leur promet les richesses, la gloire, l'éclat de la puissance, les bienfaits de la justice: voilà les effets de la légitimité.

Il n'y a point de pouvoir qui ne vienne de Dieu, nous dit un des premiers apôtres du Christianisme (2); et ceux qui existent, c'est Dieu qui les a ordonnés; résister au pouvoir c'est résister à l'ordre de Dieu lui-même. Il est évident qu'il s'agit ici d'un pouvoir établi, consacré par le temps, par

---

(1) Prov. 8. 15.

(2) Rom. 13. 1. 23.

les évènemens, et qu'il ne s'agit point de la force qui naît des circonstances variables, ou du triomphe d'une ambition audacieuse. Il s'agit des princes qui sont redoutables pour ce qui peut être mauvais, et non pour ce qui peut être bon: *non sunt timori boni operis, sed mali* (1). Au reste, si, dans les principes de la religion, l'obéissance est due au pouvoir, c'est parce que l'obéissance prolongée consacre le pouvoir et le rend légitime, (je parle ici de la puissance visible qui gouverne la société); c'est cette obéissance que doit respecter l'homme social. Nous ne pouvons marquer la limite, le point qui sépare le temps de l'usurpation d'avec celui où commence la *légitimité;* et la religion, si pleine de lumières, veut que nous respections les pouvoirs qui existent, parce que ceux-là seuls existent réellement et solidement qui sont reconnus de tous. Un pouvoir qui combat pour son existence, ou contre lequel combat un pouvoir antique et par conséquent légitime, n'est pas un véritable pouvoir. (On voit que par pouvoir j'entends toujours ici le ministère légitime de la puissance ou du pouvoir de Dieu).

Que fait la religion en faveur du pouvoir qui

(1) Rom. 13. 1. 23.

gouverne la société, en faveur des rois et des princes?

Elle leur donne *l'inviolabilité, la majesté, l'autorité.*

1° L'inviolabilité. Les rois ne sont pas des rois, s'ils n'ont quelque chose, quelque caractère qui les rende inviolables. Depuis un demi-siècle, deux peuples révoltés contre leurs souverains légitimes ont cru qu'on mettait un frein à leur révolte, lorsqu'on a déclaré l'inviolabilité de la personne de leurs maîtres. Ces peuples avaient oublié celle que la religion donne au pouvoir; aucune garantie humaine ne peut la remplacer. Louis XVI, déclaré inviolable par une assemblée qui en voulait à la religion, périt sur un échafaud. Ferdinand VII, déclaré inviolable dans de pareilles conjonctures, est trainé captif de ville en ville, au milieu de ses sujets révoltés contre le ciel et contre celui qui est son ministre.

C'est la religion qui nous dit que Dieu a fait les rois et les princes, ses lieutenants sur la terre, afin que leur personne fut sacrée et inviolable. Ils sont appelés les ministres, les christs, les oints du Seigneur. C'est pour cela que, dans cette religion si essentiellement sociale, une voix se fait entendre dès les temps antiques; elle donne un caractère sacré aux rois comme aux prophètes et aux pontifes : *nolite tangere christos meos ;* et l'Amalécite

grossier qui n'a pas entendu cette sentence redoutable, qui se glorifie faussement d'avoir frappé de mort le roi Saül, est lui-même frappé du fer meurtrier, parce qu'il a cru qu'il était permis de porter la main sur *l'oint du Seigneur* (1).

« Je ne sais quoi de divin s'attache aux princes, » dit le grand Bossuet, *je l'ai dit*, c'est Dieu qui » parle, *je l'ai dit, vous êtes des dieux, et vous* » *êtes tous enfans du Très-haut* (2). »

Aucun pouvoir, aucun être ne me parait inviolable qu'en vertu d'un principe religieux, et parce qu'il découle d'une origine divine. Tout ce qui est humain n'est pas audessus de moi, et ce qui n'est pas au dessus de moi participe à ma faiblesse et à ma misère. Pour que je révère quelque chose comme inviolable, il faut, pour ainsi dire, que je regarde en haut. L'athée ne respecte rien; mais aussi il ne voit que la terre et le néant. Epicure ne trouvait rien de divin dans les autorités qui régissent les hommes, et lors même qu'il s'efforçait de persuader qu'il croyait à la divinité, il la regardait comme étrangère aux destinées humaines. « Il n'a pas levé

---

(1) II. Reg. I.
(1) Ps. 81.

» les yeux en haut, disait Cicéron, il n'a pas » regardé le ciel : *Epicurus cœlum non suspexit* (1). »

» Les rois dans le malheur, disait encore cet » illustre Romain, excitent sans peine l'intérêt et » la munificence d'un grand nombre, parcequ'il » semble qu'il y ait quelque chose de grand et » de sacré dans le nom de Roi (2) »

La religion, qui élève et rectifie toutes les idées des sages, a donc placé les maîtres du monde entre le ciel et la terre, afin qu'ils reçussent de l'un ce qui les rend sacrés pour l'autre. Elle confond ensemble les idées de prêtre et les idées de roi : *fecisti nos Deo nostro regnum et sacerdotes* (3), sans confondre leurs attributions, et cette destinée est bien élevée; elle est bien auguste puisqu'elle est celle que Dieu réserve dans l'éternité à ceux qui l'ont glorifié pendant l'empire du temps.

Le Christianisme seul proclame solennellement ce caractère sacré de l'autorité qui gouverne. Il place parmi les premiers préceptes de sa sublime morale, le respect pour ce caractère sacré. La

---

(1) 2 Nat. Deor. 48.
(2) Pro. Pomp. 48.
(3) Apoc. lib. 10.

puissance qui régit la société doit être inviolable, comme celle qui est fondée sur la nature même et que reconnaissent tous les peuples. « Dieu, » dit St. Chrysostôme, a établi une multitude » de relations de supériorité et de dépendance : » telles sont celles du père et du fils, de l'é- » poux et de l'épouse, de l'enfant et du vieil- lard, du *prince et des sujets.* » C'est pour cela que, dans l'antiquité sacrée, l'autorité paternelle est regardée comme le type de l'autorité souveraine, et le nom de père uni à celui de *roi*, et même à celui de Dieu. Les noms d'*Abimelech*, de *Melchiel*, de *Melchisedech* désignent la divinité, la paternité et le sacerdoce.

Ces idées sur l'inviolabilité des rois embrassent dans leurs sublimes résultats, les princes même étrangers à la révélation; et Cyrus est appellé dans les divines écritures *l'oint du Seigneur*, aussi bien que David, Saül, Salomon, Ezéchias.

Fut-il jamais parmi les peuples civilisés aucune nation plus familiarisée avec ces principes religieux et politiques, que cette illustre nation française, chez laquelle la royauté s'était élevée à un si haut point de gloire ? Cette consécration donnée par un pontife dans une des plus anciennes basiliques du royaume, en présence des pontifes, des prêtres du Seigneur, des princes et des grands; cette huile

sainte dont le dépôt se conservait depuis tant de siècles, et se trouvait environné de mystères et de traditions antiques, comme tout ce qui tient au culte de l'Eternel; ces vêtemens sacrés qu'on gardait religieusement auprès de la cendre des rois, pour avertir que le caractère inviolable de la royauté survit aux hommes mortels qui en ont été revêtus; ce pouvoir d'opérer des guérisons miraculeuses, attribué au monarque consacré; ce rang qu'il tient au milieu des cérémonies saintes; ces hommages que les pontifes réservent à lui seul, lorsqu'il est en face des saints autels; ces prières dont les termes sont inspirés de Dieu et se faisaient entendre sous les tabernacles de Sion, avant même que l'Eternel eut un temple digne de lui; ces vœux qui se répétaient dans toutes les maisons, dans toutes les familles, dans toutes les cités, comme dans les campagnes, avant que l'impiété qui ravage tout, eût banni la prière des palais des riches et de la chaumière du pauvre; ces emblêmes de la royauté confondus partout dans nos temples, avec les emblêmes de la religion; ces lys unis à la croix, et ce nom de S^t^ Louis devenu le symbole de ce qu'il y a de grand et d'auguste sur la terre; voilà comment la royauté se faisait connaître parmi nous; la voilà telle que la religion l'avait faite.

2° La Majesté. Le Christianisme, qui a imprimé aux monarques un caractère sacré, les environne de cet éclat

imposant, qui les présente aux peuples comme les images sensibles de la divinité; c'est ce qui fait la majesté des rois. Le Christianisme avec ses doctrines, son culte, ses préceptes, ses traditions et ses souvenirs, élève tous les trônes qui s'appuyent sur lui; et, en invitant les princes à soumettre leur sceptre au sceptre du maître de l'univers, leur couronne à la couronne de celui qui règne dans les cieux, il apprend aux peuples que Dieu seul est au-dessus des rois, et que la majesté de celui qui commande sur la terre, emprunte immédiatement son éclat de la majesté de celui dont le nom fait trembler les cieux, la terre et les enfers. Enfin, c'est parce que le Christianisme est de toutes les religions celle qui commande le plus impérieusement aux rois le soin de la gloire de Dieu et le respect pour la majesté divine, qu'il est de toutes les religions celle qui élève au plus haut degré la majesté humaine; et nous pouvons dire avec un des plus grands docteurs de cette religion: *Felices principes si suam potestatem ad Dei cultum maximè dilatandum majestati EJUS famulam faciunt* (1).

C'est ainsi, selon l'expression de Bossuet, que la

(1) S. Aug. de Civ. Dei. Lib. 5. c. 24.

majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince. « Dieu, dit ce grand auteur, est la sainteté » même, la puissance même, la raison même. En » ces choses est la majesté de Dieu. En l'image de » ces choses est la majesté du prince. »

» Elle est si grande cette majesté, qu'elle ne » peut être dans le prince comme dans sa source; » elle est empruntée de Dieu qui la lui donne pour » le bien des peuples.

» Certes, je ne craindrai pas de le publier, ce » ne sont ni les trônes, ni les palais, ni la » pourpre, ni les richesses, ni les gardes qui » environnent le prince, ni cette longue suite de » grands seigneurs, ni la foule des courtisans qui » s'empressent autour de sa personne; et, pour » dire quelque chose de plus redoutable, ce ne » sont ni les forteresses, ni les armées qui me » montrent la véritable grandeur de la dignité » royale. Je porte mes yeux jusque sur Dieu-même; » et, de cette majesté infinie je vois tomber sur » les rois un rayon de gloire que j'appelle la » royauté. »

3° L'Autorité.

Cette royauté inviolable et majestueuse, qui osera lui résister, et méconnaître sa puissance, pour peu que l'on conserve l'impression salutaire des doctrines de la religion? C'est dans la religion que nous voyons en quelque sorte la divinité elle-

même *ceindre autour des reins* du prince qu'elle couronne, l'épée qu'il portera pour exercer une vengeance terrible sur les méchans, et faire triompher les gens de bien (1). C'est pour cela qu'elle bénit cette épée, ce symbole de la force qui doit commander la soumission; c'est pour cela qu'elle consacre cet instrument, ce signe du carnage, sur l'autel même du Dieu de paix qui s'immole d'une manière non sanglante, parce que l'épée du prince fait respecter l'ordre et la tranquillité publique, le calme majestueux des temples, le recueillement de la prière, la sainteté des cérémonies, la paix des tombeaux et le silence de la mort. Non ce n'est point en vain, pour des peuples chrétiens et religieux, que le prince porte l'épée (2); parce que cette épée rappelle sans cesse qu'il tient son pouvoir d'en haut, et que celui qui lui résiste, résiste à Dieu lui-même (2). Il faut donc craindre quand on fait le mal, quand on désobéit au prince, parce que l'obéissance n'est pas seulement fondée sur la crainte de son pouvoir, *propter iram* (3), mais sur un principe de conscience, *propter conscientiam*.

---

(1) 1. Pet. 2. 14.
(2) Rom. 13. 14.
(3) Rom. 13. 14.

Principe de conscience, voilà la force des rois. Dieu est, comme je l'ai dit plus haut, le pouvoir qui agit sur les âmes, et les princes sont, par la religion, les organes sensibles de ce pouvoir. Dieu commande aux passions, aux intérêts opposés, aux préjugés de l'orgueil et du mensonge; et les princes, grâce à la religion, font entendre la voix de Dieu. Le prince fait payer l'impôt; César le demande et il lui est dû; mais c'est Dieu qui ordonne de le lui payer: et dès lors retrancher quelque chose à l'impôt, c'est désobéir à Dieu lui-même. Les magistrats, dépositaires de l'autorité du prince, flétrissent et punissent le coupable; mais c'est Dieu qui avait prononcé du haut des cieux la sentence terrible, et la justice humaine est alors aussi la justice divine. Le prince demande à la mère un de ses fils, pour la défense de son trône et pour la gloire de la patrie; et cette sorte de religion qui attache les enfans aux auteurs de leurs jours, cède à cette religion qui attache les sociétés humaines à l'auteur de toutes choses.

Que dis-je? Les fils des rois eux-mêmes apprennent à l'école de la religion, à respecter une autorité que les liens de la nature placent auprès d'eux, et qu'ils

---

(2) Ibid.

exerceront peut-être un jour. La nature leur donne un père, un frère; la société leur donne un roi, et la religion veut qu'ils obéissent à ce roi comme les autres citoyens. Placés plus près du trône, ils doivent donner l'exemple du respect et de la soumission. Je crois entendre le Dieu des chrétiens disant à celui des princes qui doit commander aux autres, ce que le patriarche Jacob disait à l'un de ses enfans, en annonçant à tous leurs destinées à venir: « Pour vous, Juda, vos frères vous loueront; » les enfans de votre frère se prosterneront devant » vous. Juda est comme le jeune lion : vous vous » êtes levé, mon fils, pour ravir la proie. Votre » repos sera comme celui du lion, comme celui » de la lionne; qui osera troubler votre som- » meil (1)? »

Quelle est donc puissante cette autorité qui est reconnue de tous; qui est sensible et visible comme tout ce qui finit ici bas, et qui a pour sanction l'autorité de celui qui est éternel; qui agit sur tous les corps, et qui, par la religion, pénètre jusqu'à l'âme; qui commande à nos sens par son éclat, à notre esprit par le principe qui la constitue, et dont l'action est plus redoutable

(1) Gen. 49. 9.

qu'elle ne peut le paraître au-dehors, parce que l'autorité de Dieu même en doit exécuter les justes jugemens, et suppléer dans l'empire de l'éternité, à la sanction imparfaite que l'empire du temps accorde aux décrets des princes sur la terre!

Obéissance honorable pour le sujet.

Est-il un homme, si puissant qu'on le suppose, qui ose dédaigner de se soumettre à une semblable autorité? Dans les républiques légitimes, comme dans les monarchies légitimes, les dépositaires du pouvoir ne sont-ils pas les représentans de la divinité elle-même, les interprètes du ciel, les ministres et les dispensateurs de ses bienfaits, les organes de ses volontés suprêmes? Ce n'est plus à un homme que j'obéis, lorsque j'obéis à l'autorité établie par l'ordre de Dieu. Quel qu'il soit cet homme qui commande, vertueux ou coupable, élevé ou abaissé par son génie, je n'obéis point à cet homme qui me commande, j'obéis à celui qu'il représente. Si mon autorité ou celle de mes semblables l'eût établi au-dessus de moi, il ne cesserait pas d'être mon égal à mes yeux. En admettant même qu'il ait eu besoin de mon suffrage pour être élevé au gouvernement de l'état, la raison me dit que ce n'est point moi qui ai élevé ce magistrat, ce prince, cet éphore, ce consul; que c'est Dieu qui l'élève, qui le consacre; et qu'en me soumettant à son autorité, je ne me soumets point à l'autorité que

j'ai faite, mais à celle de Dieu, qui n'a pas dédaigné de se servir de moi pour exercer son pouvoir. Aussi, dans les républiques soumises aux heureuses influences de la religion, y a-t-il plus d'ordre, plus de respect pour les lois et pour les magistrats, plus de soumission à l'autorité qui gouverne, que dans les états les plus despotiques où l'obéissance n'est que la crainte, où les révoltes se renouvellent et se multiplient, parce qu'aux yeux de ceux qui doivent y obéir, le pouvoir n'est que la *force*, et que la force n'agit point sur les esprits.

Enfin, ce qui élève la dignité de l'homme social, ce qui lui montre l'origine du pouvoir et l'objet de son obéissance, c'est la religion du serment. On jure par plus grand que soi, dit S. Paul (1). Les rois et les sujets, les magistrats et les simples citoyens prennent à témoin non pas un roi, non pas un magistrat, mais Dieu, et reconnaissent ainsi que celui auquel on obéit, c'est l'éternel et non un homme. On jure par quelque chose *qui ne peut mentir, ni tromper personne* (2), et cette immutabilité qui n'est point dans l'homme, est encore, dans la religion, un nouveau principe de crainte et

(1) Heb. 6. 16.
(1) Idem.

d'obéissance qui honore l'humanité. Dieu seul jure par lui-même, parce que Dieu seul ne connaît rien au-dessus de lui. *Il n'avait que lui-même par qui il pût jurer* (1), lorsqu'il confirma par serment les promesses qu'il fit à Abraham. Mais les rois, mais les maîtres du monde consacrent leurs lois et leurs traités par le serment qu'ils font à Dieu : c'est pour cela qu'il est juste et honorable pour les peuples de se soumettre aux devoirs que les lois et les traités leur imposent.

TROISIÈME PARTIE.

LES SUJETS.

S'il peut exister sur la terre un spectacle digne des regards du sage, digne du Dieu puissant qui se complait dans ses merveilles, c'est celui que présenterait une société de vrais chrétiens. Le pouvoir y serait imposant et majestueux, parce que ses ministres le feraient respecter par leur fidélité à retracer celui dont ils sont les images, et les *sujets* par les vertus qui mettent en harmonie tout ce qui constitue l'homme, tout ce qui compose le corps social.

Que faut-il aux sociétés humaines pour atteindre

---

(1) Heb. 6. 16.

ce point de perfection, qui est le dernier terme du bonheur où la société puisse parvenir sur la terre ? Il faut entre les ministres du pouvoir et les *sujets* sur lesquels il s'exerce, un principe reconnu de tous, et auquel tout soit subordonné dans la pratique, qui établisse dans le corps social unité d'action, unité de but; qui comprime tout ce qui s'oppose à cette unité; qui fortifie tout ce qui tend au but commun, au bonheur public et au bonheur particulier. Tel l'homme composé d'une âme et d'un corps, ne parviendrait jamais à la fin pour laquelle il existe, s'il n'y avait en lui un principe capable de régler l'action de l'un et de l'autre, en les rappelant sans cesse vers le même centre. Ce principe, pour l'homme, c'est ce *moi* qui, comme le remarque Charles Bonnet, est toujours *un*, toujours *simple*, toujours *indivisible*; pour la société, c'est la religion qui, bien entendue, est un centre d'unité, ou un centre d'action sur toutes les facultés du corps social, un moyen simple de connaître et de pratiquer les devoirs imposés à tous, enfin un principe toujours indivisible, qui resserre les liens par lesquels les membres du corps social sont unis les uns aux autres. Cette religion sans laquelle je ne puis concevoir le bonheur et l'existence du *sujet*, comme je ne puis imaginer ni le *pouvoir*, ni le *ministre* qui l'exeree, cette religion, c'est le Chris-

tianisme. Je ne parlerai que de lui seul dans le peu qui me reste à dire sur le sujet qui nous occupe.

Il domine sur les facultés qui sont comme les agens du principe qui régit la société entière, comme les organes de la loi suprême qui émane de Dieu; en un mot, sur le sacerdoce et l'empire, sur la puissance spirituelle et la puissance temporelle, sur les ministres du pouvoir considérés dans leurs rapports avec ceux sur lesquels ils doivent agir.

La religion seule peut mettre en harmonie les deux premiers ressorts de tout le corps social.

Tant que la religion a été bien entendue, le sacerdoce a été ce qu'il devait être par rapport au pouvoir temporel des princes et des magistrats. Prêchant la patience et la résignation envers les maîtres du monde, lorsqu'ils étaient payens et persécuteurs, patient et résigné lui-même aux épreuves les plus terribles, il s'est montré grand, imposant, paternel, et encore soumis, lorsque les princes temporels sont devenus les fils aînés du Christianisme. Je vois la religion, ce grand principe d'unité, ce *moi* du corps social, inspirant à ses ministres les leçons les plus utiles à l'ordre public, leur donnant l'influence la plus puissante sur l'esprit des rois, pour les maintenir dans le respect dû aux lois saintes de la religion, et empruntant aussi de l'autorité des

princes cette protection bienfaisante qui les a fait appeler les évêques extérieurs de l'église. Les prêtres apprenant aux peuples à respecter la puissance temporelle et les lois qu'elle fait exécuter; les dépositaires de la puissance temporelle plaçant au premier rang parmi les lois de l'état, les décrets émanés du sacerdoce; Jésus-Christ trouvant miraculeusement dans les entrailles d'un poisson de quoi payer le tribut à César; Saint Paul prêchant l'obéissance, même envers des princes qui étaient le fléau et l'opprobre de l'humanité; les Ignace, les Polycarpe, les Clément, les Cyprien se soumettant héroïquement aux arrêts les plus injustes, aux sentences les plus cruelles; les Augustin, les Chrysostôme, les Léon, les Grégoire enseignant ce qu'on doit aux puissances de la terre, dans l'ordre des choses d'ici-bas, et, à la puissance spirituelle dans l'ordre des choses du ciel; les Constantin, les Théodose, les Justinien, les Gontram, les Charlemagne, les Alfred, les Louis IX et tant d'autres, donnant leur sanction aux lois de l'église, tandis que l'église consacrait par ses lois, les lois de l'état; assemblant des conciles, formant des établissemens religieux, donnant l'exemple d'un respect pieux pour les choses saintes; enfin, le peuple chrétien trouvant dans toutes les circonstances de sa vie, la religion et le pouvoir temporel, l'autel et le trône,

le pontife et le prince, le temps et l'éternité, rapprochés de manière à s'entendre toujours et à se correspondre; le sujet connaissant tous ses devoirs, toute sa destinéc, toutes ses prérogatives, excité à la vertu par de grands exemples, maintenu par des lois qui se prêtent un mutuel appui; tel est le résultat heureux du pouvoir de la religion pour maintenir l'unité parmi les chefs et les membres des sociétés qui connaissent la religion et qui la pratiquent.

Ce n'est que parce qu'elle maintient toute autorité dans ses justes limites, que chaque autorité se respecte elle-même, en respectant celle qui lui est associée pour le bonheur commun. Est-ce dans les temps où la religion était plus florissante, que le sacerdoce sorti de ses limites, a envahi la puissance temporelle? Et les désordres du moyen âge, les schismes scandaleux, les hérésies de tout genre, les longs abus n'ont-ils pas été le fléau de la société, parce que pendant des siècles, la religion a été mal entendue? C'est ainsi que le bonheur des *sujets* a été sacrifié à des passions qui n'avaient plus de frein.

N'est-ce pas encore l'affaiblissement effrayant du principe religieux qui, de nos jours, a donné une si funeste prépondérance à la puissance temporelle, dans les choses qui ont rapport à l'éternité? N'est-ce pas l'impiété triomphante du dernier siècle

qui a pénétré jusque dans le sanctuaire même des lois, qui les a isolées du ciel et de la religion qui nous y conduit, et qui depuis, sous le règne même du fils aîné de l'église, devant des juges nommés par le Roi Très-Chrétien, a osé dire hautement : *La loi est athée ?*

Quel sera donc, quel pourra être le *sujet* dans un état où la loi ne connaît point Dieu? Car le *sujet* est celui qui est soumis au *pouvoir*. Quel *pouvoir* y a-t-il sans Dieu? Quel est celui que la loi pourra invoquer? Quel est celui qu'elle pourra faire respecter?

Aussi, que les auteurs d'un code anti-social, parce qu'il est anti-religieux, contemplent, s'ils existent encore, la condition, les habitudes, les mœurs, les intérêts du *sujet*, dans cette belle France où le sacerdoce et l'empire étaient jadis si puissants et si utiles par leur accord de principes et de but! Qu'ils voient de sang-froid, s'ils en sont capables, ce peuple qui déjà, dans tant de lieux, n'a plus de temples, et qui n'existe comme peuple civilisé, que parce qu'il lui reste encore quelques empreintes de cette religion qui conservait pour lui l'union du trône et de l'autel! Depuis qu'une odieuse philosophie a séparé ce qui était si étroitement uni, l'homme, parmi nous, renonce peu-à-peu aux prérogatives qui le plaçaient au premier rang dans

les merveilles de la création. Il ne sait plus ce qu'il est, d'où il vient, où il va. Il vient au monde, il s'unit à un être semblable à lui, il meurt enfin à la manière *des animaux bruts, privés d'intelligence* (1). Il semble qu'il n'y ait plus rien en lui de moral, rien de véritablement humain, depuis que des législateurs insensés ont soustrait à l'influence de la divinité; les trois époques les plus importantes de l'existence de l'homme : la *naissance*, le *mariage* et la *mort*.

J'ai parlé du peuple connaissant ses devoirs, et quel autre maître que le Christianisme pourra enseigner à l'homme social tout ce qu'il doit faire, en lui enseignant aussi tout ce qu'il doit craindre et espérer ? Car, il n'y a point de devoir pour l'homme, s'il n'y a point de loi. Aucune loi ne peut exister, si elle est dénuée de sanction, et par conséquent; si elle est dénuée d'une croyance. Tout précepte découle essentiellement d'un dogme. Là où on ne croit rien, il n'y a rien à faire; et, dans la société, je ne puis imaginer que le *sujet* croye avoir à faire quelque chose pour le bien, lorsque, pour lui, il n'y a pas d'avenir.

Socrate, au rapport de Cicéron (2), voulait que

(1) Ps. 31. 8.

(2) 5. Tusc. 10.

la sagesse descendit du ciel pour venir habiter dans les villes et dans les maisons. Le Christianisme a réalisé ce vœu du plus sage d'entre les sages du paganisme; et si, parmi nous, on demande au jeune enfant pourquoi Dieu l'a créé et mis au monde, on peut, sans étonnement, entendre de sa bouche une réponse que les Cicéron, les Platon, les Socrate eussent vainement cherchée pendant des siècles. Le Christianisme est cette loi pure et sans tache qui subjugue l'âme, qui *donne la sagesse aux petits* (1), qui est *claire et simple*, et *répand la lumière* jusque dans les esprits les moins clairvoyants. C'est pour cela que cette loi est aussi essentiellement sociale; elle est la seule qui puisse donner au *sujet* toutes les conditions sans lesquelles il ne peut exister, ni se trouver heureux dans la société. On voit que ces conditions ne sont autre chose que les devoirs.

« Les espérances et les consolations de la » religion, dit le docteur Paley, son mélange » continuel avec les pensées, la dévotion du cœur, » le frein qu'elle met aux passions, la soumission » constante de la volonté aux ordres de Dieu, » sont nécessairement invisibles. C'est cependant » de tout cela que dépendent la vertu et le

(1) Ps. 18. 18.

» bonheur de millions d'hommes. La religion a le » plus d'influence sur les personnes dont l'his- » toire s'occupe le moins, sur les pères et mères » dans leurs familles, sur les domestiques, sur » le marchand sage et rangé, sur le paisible » villageois, le manufacturier dans ses ateliers, » le laboureur dans ses champs ». C'est ainsi en effet que le Christianisme exerce un grand pouvoir sur le *sujet*, dans tous ses rapports avec les intérêts de la société. Or, ces intérêts sont surtout le maintien des mœurs et de la tranquillité publique; et ces avantages reposent sur la bonne éducation des enfans, l'union entre les époux, la paix dans les familles, la docilité et la fidélité de nos serviteurs, la probité du marchand, l'amour du travail, la résignation du pauvre et du villageois, la bonne foi du manufacturier, la modestie du laboureur.

N'oublions pas ici tons les développemens que peuvent nous fournir ces idées premières et fécondes qui me montrent le Christianisme en rapport avec toutes les conditions de la vie, donnant par-tout des gages à la société; domptant toutes les passions dangereuses; réprimant les vengeances et prêchant le pardon des injures; condamnant la fornication que de célèbres législateurs payens avaient autorisée; supprimant la

polygamie ; flétrissant, jusque sur le trône, l'adultère et le divorce ; proscrivant le suicide, les duels, les divertissemens cruels et honteux ; adoucissant les mœurs des guerriers, et diminuant les funestes effets du fléau de la guerre ; conservant la vie des jeunes enfans, la pudeur de la jeune vierge, le respect dû à la maternité, la paix de la vieillesse et le calme des derniers jours ; inspirant à tous ses disciples la patience dans la douleur, le constance dans les maux, la modération dans la fortune, un noble courage dans les revers ; protégeant le faible contre le puissant, le sujet contre le prince injuste, l'innocence contre le crime audacieux, la droiture contre l'astuce et la perfidie ; offrant des asiles aux grands malheurs, des retraites aux grands remords, des hôpitaux à toutes les infirmités, un toit hospitalier au voyageur égaré, une égide à l'orphelin, des appuis au vieillard ; bannissant des cœurs l'avarice avec son insensibilité, l'égoïsme avec son orgueil, la paresse avec ses illusions trompeuses ; inspirant à tous la charité, la douceur, le désintéressement, la modestie, l'amour de l'ordre ; élevant enfin l'homme au-dessus de lui-même : toujours riche et puissant pour dédommager le pauvre des richesses passagères de la vie ; toujours austère et rigoureux, pour arracher au coupable qui se croit riche des biens de ce monde, le privilège de

s'énorgueillir à ses propres yeux et de goûter une joie pure au sein de l'iniquité.

Une telle religion n'est-elle pas, pour le sujet surtout, le premier bienfait du ciel envers la créature? Avec elle l'homme en société n'a-t-il pas tout ce qui peut répondre à ses besoins, à ses désirs, à sa destinée, à ses devoirs, à ses espérances?

Ce que le Christianisme promet au sujet, il le lui donne; ce qu'il donne, il le conserve. Quelles ressources cette religion, qui n'est entière et parfaite que chez les catholiques, ne possède-t-elle pas pour attacher les hommes à leurs devoirs par leurs intérêts, à la charité, à l'union par l'ensemble de ses croyances, de ses préceptes et de ses cérémonies? Un seul objet l'occupe, et cet objet unique et important, c'est la dernière destinée de l'homme. Aucun législateur n'avait pu encore aller jusque-là. La religion ne règle si bien tous les intérêts, tous les devoirs de la vie humaine, que parce qu'elle seule en connaît le terme et le but. Si elle n'avait cette vocation qui n'appartient qu'à elle, elle laisserait, pour ainsi dire, l'homme social incomplet. Mais, parce qu'elle tend toujours à ce but, et qu'elle veut y arriver par tout ce qui est de son domaine, elle subjugue l'esprit de l'homme par ses mystères, elle dirige son cœur par ses beaux préceptes, elle frappe ses sens par l'éclat de ses pompes. Elle

s'empare de l'homme tout entier, et régnant avec un pouvoir tout divin sur chacun des membres du corps social, elle resserre les liens qui les unissent. Le savant n'a point, aux yeux de la religion, plus de lumières que l'ignorant, parce qu'elle ne connaît que la vraie lumière : c'est la révélation de la foi. Les vertus brillantes ne fixent point exclusivement ses regards, parce qu'étant essentiellement sociale, elle prêche, avant tout, les vertus solides. L'éclat de son culte est accessible à tous, parce qu'il ne brille pas pour satisfaire aux illusions du temps, mais pour satisfaire aux pensées et aux avant-goûts de l'éternité. Cette unité de but dans les croyances, la morale, le culte, empêche le corps social qui s'y attache fortement, de pouvoir jamais se dissoudre. C'est là ce signe de ralliement qui se retrouve toujours après la tempête. Les hommes qui ont une même foi et un même avenir, aiment à se rapprocher dans cette vie; ceux qu'une même loi gouverne et qui en retrouvent surtout au fond de leurs coeurs les maximes et les leçons, ne peuvent rester long-temps ennemis. Ceux qui, dans les mêmes temples, ont chanté les louanges de l'éternel, contracté les mêmes engagemens, entendu les mêmes oracles, ne peuvent se fuir les uns les autres, lorsqu'ils se rencontrent au-dehors, parce que les

mêmes impressions, les mêmes sentimens se retrouvent toujours empreints dans leurs âmes.

C'est sur-tout dans une des plus augustes pratiques de la religion catholique que j'aime à contempler l'union des enfans de la grande famille sociale. Un banquet sacré les rassemble. Il est figuré dans les temps antiques, par ceux des patriarches et des premiers prêtres, par ceux de l'enfant d'Israël qui, au jour de sa joie, devait se réunir devant le seigneur en un festin, avec tout ce qu'il avait de plus cher au monde, avec son fils, avec sa fille, avec son serviteur et sa servante, avec le lévite qui demeurait dans le pays, et il ne fallait pas oublier l'étranger, le voyageur, la veuve et l'orphelin. Le divin auteur du Christianisme établit son admirable mystère de l'union d'un Dieu avec la créature, et il l'établit dans un repas commun, parce que le repas est, parmi les hommes, une marque d'union. « On entretient l'amitié par cette douce » communication, nous dit le grand Bossuet; on » partage dans un festin, ses biens, ses plaisirs, » sa vie même avec ses amis. Il semble qu'on leur » déclare qu'on ne peut exister sans eux et que » la vie n'est pas une vie sans cette société. » C'est là en effet que l'Eglise chrétienne voit ses enfans réunis autour de sa table, comme autant de rameaux d'oliviers, et qu'elle leur dispense ces riches

bénédictions, digne partage de l'homme qui craint le Seigneur. C'est là qu'elle unit celui qui combat sur la terre avec celui qui triomphe déjà dans le séjour céleste, et qui prend part aux saints désirs de son frère qu'il attend; c'est là qu'elle unit aussi la société qui combat pour le ciel avec celle qui souffre encore loin de nous dans l'espérance du ciel.

Quelle est donc admirable cette religion qui unit toutes les destinées de l'homme et qui l'attache à des pensées sublimes, à des préceptes purs, à un culte instructif et pompeux, qui le dirige, qui le soutient, qui l'élève par les sentimens les plus puissants sur le cœur de l'homme, par la pitié, l'amour et l'espérance!

Le Christianisme est donc un besoin pour l'homme en société, puisqu'il montre et unit ensemble la source du *pouvoir*, celui qui exerce le *pouvoir*, et celui pour lequel le *pouvoir* est exercé. C'est sur cette religion que reposent le culte de Dieu, la majesté des rois, le bonheur du peuple: elle est donc essentiellement sociale.

Tel est le faible hommage que je me plais à rendre à une religion qui a civilisé les nations, et à laquelle notre patrie doit son existence et sa gloire. Je sais combien je suis resté au-dessous du sujet important que j'ai osé entreprendre; mais si

je n'ai pu atteindre au but qui m'a été marqué, ni célébrer dignement ce qui doit être l'objet de tant de beaux éloges, qu'il me soit permis du moins d'imiter la modestie de cet adorateur de l'antiquité profane, qui ne pouvant arriver jusqu'à la tête de sa divinité, déposa humblement à ses pieds la couronne qu'il lui avait préparée !

NOTICE

Sur François VANDERBURCH, *Archevêque-Duc de Cambrai.*

Par M. H. R. DUTHILLŒUL.

Ouvrage qui a remporté un des prix proposés par la Société.

> Doux, facile, compatissant au malheur; adoucissant le blâme par un accent de bonté paternelle; donnant plus de poids à la louange par le ton de l'autorité; évitant la faiblesse, la dureté; remplaçant l'une par la douceur, l'autre par la prudence et toutes deux par la sagesse. . . .
>
> *Eloge de S^t^ ATHANASE par S^t^ GRÉGOIRE.*

François Vanderburch naquit à Gand le vingt-six Juillet 1567, d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la Flandre; une suite d'événemens désastreux pour sa maison marqua sa naissance. La guerre civile étendait alors ses ravages sur tous les Pays-Bas. Le

despotisme de Philippe II, la cruauté du Duc d'Albe et la fermentation qu'excitaient dans les esprits les discussions religieuses avaient poussé une partie de la population à la révolte. Les partisans de la réforme étaient en butte à la fureur des gouvernans, et les catholiques romains tombaient victimes des protestans armés et des rebelles. M. Vanderburch, père de notre Archevêque, autant par son élévation dans la société (1) que par son attachement au catholicisme et sa constante fermeté à le défendre, avait particulièrement encouru la haine des mécontens. Déjà plusieurs fois il avait été privé de sa liberté; les persécutions n'avaient fait qu'accroître son zèle et fortifier sa foi. La Providence venait de lui donner un fils; son cœur était pénétré de la joie la plus pure. Ce n'était point seulement l'héritier de son nom qu'il voyait en ce fils désiré, mais encore son successeur dans la défense de la plus sainte des religions. Tout-à-coup il est arrêté chez lui, traîné en prison;

(1) Il était Comte d'Aubersard, Seigneur d'Escaussines, d'Héronfontaine, Gentilhomme attaché à la maison des Princes Gouverneurs-Généraux des Pays-Bas, et Président du Conseil privé de Flandres.

on pille sa maison, on massacre ses domestiques; sa femme presque nue échappe, non sans peine, au danger, et son fils arraché des bras de sa mère, suspendu par les pieds, allait périr, victime innocente de la guerre civile, lorsque le hazard conduisit près de lui des personnes sensibles qui le conservèrent à la vie.

Dans ces déplorables dissensions, les partis étant tour-à-tour vainqueurs et vaincus, M. le comte Vanderburch recouvre bientôt sa liberté; il revoit les objets de ses tendres affections; son bonheur cependant est limité aux jours de triomphe du parti auquel il est attaché. A l'improviste on attaque de nouveau sa maison; on la livre aux flammes; ses terres sont ravagées; la fuite seule lui offre une voie de salut. Madame Vanderburch veut suivre son mari à travers les périls; mais pour ne pas exposer l'unique rejeton de cette illustre famille aux chances périlleuses de la guerre civile, on l'envoie près de son oncle, doyen de la cathédrale d'Utrecht. C'était un savant théologien, aussi recommandable par sa piété que par la douceur de ses mœurs.

Une imagination vive, fortement ébranlée par le spectacle des malheurs qui affligaient sa famille, avait développé dans le jeune Vanderburch une

sensibilité inquiète qui l'éloignait des plaisirs de l'enfance et lui rendait nécessaires les occupations sérieuses. Le docte chanoine, doué d'une pénétration vive et sûre, ne tarda point à reconnaître que l'étude pouvait seule assurer la santé et le bonheur de son jeune neveu. Il ne voulut point confier à d'autres le soin de cette précieuse éducation; la difficulté des temps rendait d'ailleurs cette tâche aussi délicate qu'importante; et l'ayant bien appréciée, le respectable doyen était digne et capable de la remplir. Bientôt la rapidité des progrès de l'élève fut pour le maître la plus douce des récompenses et l'assurance de ses succès dans l'avenir.

Le jeune Vanderburch, ayant terminé ses humanités sous la direction de son oncle, fut envoyé à l'Université de Douai, pour y faire ses études philosophiques. Deux années après, on le conduisit à Louvain, où il prit ses degrés dans la science des lois. Ses qualités et son savoir lui méritèrent deux fois le titre de Doyen des Bacheliers et lui gagnèrent l'amitié du célèbre Henri Cuick, évêque de Ruremonde. C'est de ce prélat que le jeune légiste reçut la bénédiction de licence.

Les ayeux de Vanderburch avaient en général suivi la noble carrière des armes et s'y

étaient montrés avec quelque gloire. Dans ces temps de discordes civiles où tout retentissait du fracas de la guerre, où l'esprit de secte et de parti enflammait tous les amours-propres, chaque gentilhomme aspirait à l'illustration militaire. Soumettre ses ennemis, le fer à la main, c'était les convaincre. L'âme de Vanderburch le rendait supérieur à cette sorte de gloire; il voulait vaincre aussi, mais par la douceur, par la persuasion. Ses succès ne devaient point faire couler de sang; ses lauriers ne devaient point être arrosés de larmes. Rendre les hommes à la paix, à la religion, était le terme de son ambition : il entra dans les ordres.

Peu de temps après son ordination, l'Evêque-Prince de Liège l'éleva à la dignité de chanoine de l'église cathédrale de S^t^ Lambert, à Liége. Nouveau soldat dans la milice de Dieu, sa modestie lui fit refuser un office d'honneur qu'il ne croyait pas encore avoir mérité : il continua de vivre à Louvain.

Les malheurs de l'Eglise et de sa patrie étaient tous les jours présents à sa pensée; il cherchait dans ses études les moyens d'en tarir la source. Son esprit évangélique se fortifia; son amour de la patrie s'agrandit dans ces tristes et généreuses méditations. Lorsqu'il préparait ses moyens, recueillait

ses forces pour attaquer, vaincre l'hérésie et pour étouffer la guerre civile, les pressantes sollicitations de l'Evêque d'Arras vinrent l'arracher à la douce obscurité qu'il chérissait, aux études qui faisaient son bonheur, et le mettre enfin à même de déployer ses talens, de rendre utile à la religion et à l'humanité l'amour du bien dont il était animé. M. d'Arras l'appelait près de lui comme Vicaire-général; il quitta sa retraite avec regret, portant dans le monde les qualités précieuses que nous aurons bientôt à admirer.

Quelque grande que fut sa modestie, ses vertus se montrèrent avec un tel éclat dans l'exercice de ce nouvel emploi qu'elles lui attirèrent de plus grands honneurs. L'Archevêque de Malines le nomma Doyen du Chapitre et Vicaire-général de la Métropole. Vanderburch refusa d'abord cette dignité; mais pressé par son père, pour qui son respect et sa vénération ne se démentirent jamais, il accepta avec humilité, comme l'homme qui obéit plutôt à la fortune qu'il ne s'applaudit de ses faveurs.

Sa modestie ne l'avait pas assez éclairé sur les dangers qu'elle allait courir dans ce nouveau poste; par son importance, il donnait occasion de déployer plus de zèle, d'activité, de talens; par son élévation, il exposait davantage aux

regards des grands et de la multitude; par la résidence qu'il forçait à tenir, il mettait l'Archevêque plus à même d'apprécier les qualités de celui dont il avait fait choix pour le soulager du fardeau de l'épiscopat. Vanderburch ne tarda pas à reconnaître le péril de sa position.

Cependant M. le comte Vanderburch, affaibli plutôt par ses longs chagrins et par ses travaux que par l'âge, vint à succomber. Le seul désir de satisfaire son père, de servir la noble ambition qu'il éprouvait de voir prospérer sa maison, avait engagé Vanderburch à accepter les honneurs. Le comte mort, il prit la résolution de renoncer provisoirement à toute dignité, se démit de son emploi de Doyen et de Vicaire-général de l'archevêché, et se contenta d'un simple canonicat à la Collégiale de Ste Vaudru de Mons. Toutes les sollicitations, toutes les prières pour l'amener à changer de résolution furent vaines. Il voulait ensevelir ses talens pendant quelques années encore, ne croyant pas son esprit assez mûr pour faire le bien qu'il s'était promis et pour travailler d'une manière efficace à la gloire de l'Église.

Retiré à Mons, il passa trois années dans cette douce obscurité qui fait le charme des hommes sages et studieux, partagé entre les devoirs

de son état et la recherche de la vérité. C'est lorsqu'il croyait avoir enfin échappé aux honneurs, qu'ils vinrent de nouveau le poursuivre dans sa retraite. L'Évêque de Gand était mort ; l'Archiduc Albert, gouverneur-général des Pays-Bas savait que le siége vacant ne pouvait être occupé, dans ces temps malheureux pour la religion, que par un homme d'un mérite et d'une vertu supérieurs ; il nomma Vanderburch à l'évêché de Gand. Cette nouvelle qui aurait satisfait tant d'amours-propres, cette faveur tant enviée fut un coup de foudre pour l'humble chanoine de Ste Vaudru. Remerciant l'Archiduc de l'honneur qu'il lui faisait, il le supplia de lui permettre de ne point accepter cette dignité. En vain l'Archiduc insistait, en vain l'Archevêque de Malines, par ses instantes et affectueuses sollicitations, cherchait à ébranler la résolution de Vanderburch, il résistait. Seul, dans sa retraite, prenant Dieu pour conseil et pour guide, il le suppliait de lui donner la force de ne point céder encore à l'attrait séduisant des honneurs ; il n'en pesait que les obligations et il ne se croyait point capable de les remplir. Dans son anxiété il s'écriait, comme St Paul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse* ? C'est dans cet état que le trouvèrent les ordres paternels du

Souverain-Pontife : ils lui prescrivaient de ne point laisser plus long-temps sans pasteur le troupeau qu'on voulait confier à ses soins ; ils fortifiaient son courage, ranimaient sa confiance dans ses propres forces. Il fallut céder ; Vanderburch partit en invoquant son Dieu, en le priant de le soutenir, de l'éclairer dans ce nouvel apostolat.

La renommée de ses vertus et de son savoir l'avait devancé à Gand ; il y fut reçu aux acclamations de la joie et de l'espérance. Cet accueil honorable, cette tendre confiance que tout un peuple lui témoignait, l'émurent jusqu'aux larmes. Il se promit dès ce jour de se sacrifier au bien-être de ceux qui fondaient sur lui l'espoir de leur avenir. Il oublia ses études chéries, et se livra tout entier au soin des fidèles que Dieu remettait à sa garde.

La guerre civile et les dissensions religieuses avaient laissé des traces profondes dans le diocèse de Gand. Les Belges, encore irrités par le souvenir récent de l'administration cruelle et despotique du duc d'Albe, supportaient impatiemment le joug des princes de la maison impériale d'Autriche ; une grande agitation régnait dans tous les esprits ; les troubles, les séditions étaient fréquents ; les disputes scholastiques n'avaient

rien perdu de leur fougueuse ardeur, ni les novateurs hérétiques de leur aveugle enthousiasme; tout enfin se ressentait encore du désordre et de la confusion qui avaient désolé ces riches et malheureuses contrées. Animé du zèle et du courage des apôtres de l'Eglise primitive, Vanderburch sonda avec sagesse et circonspection les plaies qu'il devait guérir. Les premières et principales causes des troubles avaient été les dissensions religieuses. Mais quoi leur avait donné naissance? le dirons-nous ? Le luxe honteux de ceux qui avaient fait vœu d'humilité; la vie mondaine de ceux qui avaient promis de s'ensevelir dans la retraite; les désordres de ceux qui avaient contracté l'obligation de vivre dans la chasteté et dans l'abstinence; de vaines disputes sur de vaines préséances; des discussions oiseuses et violentes sur le spirituel et le temporel, et enfin le relâchement total de la discipline ecclésiastique. Après avoir reconnu le principe des maux, il fallait le détruire avant de songer à cicatriser les plaies qu'il avait faites; à l'exemple de ces doctes fils de Galien qui, par un régime salutaire, vont atteindre, détruire la maladie dans sa source avant de s'occuper des ravages extérieurs qui ont marqué son existenee. Le nouvel évêque de Gand s'occupa donc de la réforme du clergé.

Pour la consommer, il commença par visiter dans le plus humble appareil, toutes les paroisses de son diocèse, distribuant lui-même à chacune le pain de la parole. Dans cette visite pastorale, il eut à vaincre la bonté de son naturel et à user d'une juste sévérité : quelques ministres furent déposés, mais aussi ceux qui étaient sans reproche se trouvèrent mieux affermis. Ensuite il réunit à Gand les pasteurs les plus éclairés et les plus vertueux des villes et des campagnes, les consulta, recueillit leurs diverses opinions et, pourvu de leurs conseils, riche de leur expérience, il rédigea des règlemens ecclésiastiques qui sont des modèles de simplicité, de sagesse et de justice : il les donna peu de temps après, et mit autant de zèle et de fermeté à les faire exécuter qu'il avait apporté de soin et de conscience à les composer.

Bientôt l'ordre renaît ; l'ecclésiastique, rentré dans la bonne voie, recouvre à la fois la considération et le pouvoir moral qu'il devrait toujours exercer ; les vaines disputes cessent ; la jeunesse reparaît dans les écoles chrétiennes ; les temples de la religion, où de violents controversistes venaient naguère enflammer leur imagination désordonnée et attiser leur fureur, se remplissent de fidèles qui n'y cherchent que

l'espérance et les consolations; enfin la paix renaît avec toutes ses prospérités, tandis que Vanderburch, toujours pieux, prosterné aux pieds des autels, fait à Dieu l'hommage des bénédictions qu'il vient de mériter et lui demande la force et la sagesse nécessaires pour achever la tâche sublime qu'il a daigné lui imposer.

Cependant l'Église de Cambrai, veuve de son premier pasteur, appelait de ses vœux celui qui devait la consoler. Le Chapitre métropolitain promène ses regards autour de lui, pour y chercher un homme digne de succéder au vénérable Buisseret; il ne les arrête sur aucun de ses dignes membres, quoiqu'il en ait le droit, il les fixe sur le respectable évêque de Gand, sur François Vanderburch. Le prélat est instruit des intentions du Chapitre, et sa modestie en est alarmée; il s'arme contre lui-même et fait tous ses efforts pour empêcher sa propre élection. Mais sa résistance est bientôt vaincue, lorsqu'il connaît l'état déplorable du Cambrésis. Le diocèse de Gand est rendu à la religion, à l'ordre, à la paix: celui de Cambrai est en proie à tous les malheurs. Peut-il hésiter encore? préférera-t-il le repos et la tranquillité à l'agitation, aux travaux pénibles, aux dangers éminents qui l'attendent

dans le Cambrésis? Non; le ministère auquel s'est voué Vanderburch commande une entière abnégation. Ce n'est point le titre d'Archevêque et les honneurs qui y sont attachés qu'il va chercher à Cambrai; il y court affronter tous les maux réunis, dont la justice divine peut en divers temps accabler les nations coupables; la liberté, dégénérée en anarchie, dévorant ses propres défenseurs; la religion, qui hait le sang, devenue un instrument de mort entre les mains de ses différents sectaires; un ciel d'airain desséchant sur le sein de la terre altérée les fruits qu'elle a produits; la famine moissonnant les hommes et les animaux, et la peste enfin, l'horrible peste frappant les victimes qui échappaient aux autres fléaux.

Noble Belzunce, digne évêque de Marseille, loin de moi l'indigne pensée de chercher à affaiblir les rayons de ta gloire! Quoique choisi par la main de Dieu, il fallait ton âme céleste pour être tel que tu fus en Provence; mais tu étais évêque de Marseille; le fléau frappait tes propres enfans; la peste ne moissonnait pas ceux de Vanderbuch; il pouvait rester au milieu des fidèles qu'il avait rendus au bonheur. Dévouement sublime! Il quitte une famille fortunée, il adopte les malheureux, il abandonne le diocèse

de Gand où il avait fixé le bonheur, pour celui de Cambrai où l'attendent la peste et ses terribles compagnes.

Les larmes du regret coulaient à Gand lorsque le pasteur quitta le troupeau qui lui devait la paix et l'abondance : celles de l'attendrissement et de l'espérance attendaient le nouvel archevêque à Cambrai, où il arriva comme le missionnaire de Dieu, comme l'ange consolateur envoyé pour annoncer aux peuples la fin de leurs maux. A peine est-il entré dans le palais épiscopal qu'il en cherche le lieu le plus secret et s'y renferme afin de donner libre carrière à ses pensées ; le spectacle affreux qui s'est offert à lui ; depuis qu'il a franchi la frontière de son diocèse, a contristé son âme. Il n'est point abattu, mais son courage est étonné par la grandeur et le nombre des maux qu'il doit vaincre. La guerre civile, l'hérésie, la famine, la peste se présentent à lui dans toute leur horreur ; elles menacent le pasteur et son troupeau ; en seront-ils accablés ? Non, non, s'écrie-t-il, tout-à-coup comme S^t^ Grégoire : *Rassurons-nous, la victoire sera avec Jésus-Christ qui a vaincu le monde.*

Vanderburch convoque dans son palais les grands et les principaux citoyens ; les accueille

avec cette bonté, avec cette douceur qui prévient, qui dispose favorablement les esprits; puis il s'adresse à tous et, dans une exhortation aussi simple que sage et énergique, il leur dit les malheurs que leurs divisions ont attirés sur eux; leur peint le Cambrésis en proie à la dévastation, à la fureur des partis; l'autorité méconnue, tous les liens relâchés ou rompus; la religion troublée pendant ses saints sacrifices, ses autels renversés, ses ministres réduits à fuir pour échapper aux massacres; l'hérésie montrant partout sa tête hideuse et la justice divine enfin lassée, punissant par la peste et la famine cette contrée coupable . . . Eh quoi, s'écriait le vénérable prêtre, vous appelez la liberté et vous brisez les tables des lois; vous cherchez la vérité et vous foulez aux pieds l'évangile; vous invoquez la religion et vous renversez ses autels; vous massacrez ses ministres; vous demandez à Dieu qu'il éloigne de vous ses fléaux, et vos crimes et vos excès appèlent chaque jour sur vous ses justes châtimens! . . . . . Mais, leur disait-il après : Dieu est bon et juste; sa religion est une religion de paix et de miséricorde; méritez votre pardon et bientôt il aura oublié vos offenses; déposez le fer dont vous ont armé les factions pour vous réduire sous

leur fanatique domination ; unissez-vous, frères d'une même patrie ; rendez la paix à votre déplorable mère ; alors renaîtra l'ordre sans lequel ne peut vivre la liberté ; rentrez dans les temples, relevez les autels ; les ministres y reparaîtront ; Dieu les éclairera de son esprit divin ; ils vous en transmettront la douce lumière, ils rappeleront sur vous ses bénédictions, et ils éloigneront par leurs prières les fléaux dont l'Éternel vous a punis.

C'est ainsi qu'il gourmandait les coupables, c'est ainsi qu'en leur rendant l'espérance il les ramenait au bien. Son ton plein de bonté, de noblesse et de franchise a fait descendre la persuasion dans l'âme de ses auditeurs. On dépose les armes, on oublie les querelles, on se réunit dans l'intérêt commun ; le calme se rétablit ; la religion se console en retrouvant ses fidèles, son encens plus pur remonte vers les cieux ; et comme si, déjà las de punir, il voulait dans sa divine bonté, en rendant le repos au Cambrésis, couronner les travaux et les efforts de son digne serviteur, Dieu envoie d'abondantes pluies qui, rafraîchissant la terre, lui rendent sa vigueur ; elle reprend sa parure ; l'air devient frais et salubre, la peste et la famine enfin s'éloignent du Cambrésis.

Ce n'était point assez pour Vanderburch d'avoir purgé son diocèse des divers fléaux qui l'affligeaient, sa tâche ne lui paraissait qu'à demi remplie, s'il n'en éloignait encore la misère et les maux qu'elle enfante. Les malheurs dont ces contrées venaient d'être la proie avaient réduit à l'indigence un grand nombre de familles, et nul moyen ne leur restait ni pour réparer leurs pertes, ni pour gagner de quoi pourvoir aux premières nécessités de la vie. Dans cette triste situation, l'Archevêque répand d'abord en secret d'abondantes aumônes et ordonne que des distributions journalières et gratuites de pain soient faites dans les villes et dans les villages. Bientôt après il s'occupe de la fondation de plusieurs établissemens importants : il augmente le nombre des maisons de charité et des hôpitaux et il en règle l'administration intérieure d'après les principes les plus humains et les plus sages.

Les troubles et la licence qui les suit affaiblissent toujours l'empire de la morale. La jeunesse, dont les impressions sont plus vives et par cela plus dangereuses, méritait principalement sous ce rapport l'attention du philosophe chrétien. Une éducation religieuse lui parut le moyen le plus propre de faire germer, dans les jeunes cœurs, l'amour du bien, et d'y étouffer les semences funestes que

les orageuses factions avaient pu y déposer. Vanderburch fonda donc, à ses frais, une *École dominicale* qui subsiste encore aujourd'hui par ses largesses, et dans laquelle les enfans indigents de la Ville reçoivent, avec une instruction chrétienne, toutes les connaissances nécessaires à leur état. La négligence ou l'avidité aurait pu tenir les enfans éloignés de cette voie de salut et de prospérité; mais chaque semaine, les parens, dont les enfans suivent les leçons de l'École Dominicale, reçoivent un secours en pain et en argent. Ainsi la sagesse du fondateur a su même attacher une récompense à l'acceptation d'un secours qu'offrait sa philantropie.

Hâtons-nous d'arriver à un autre établissement fondé dans les mêmes vues et qui seul suffirait pour faire connaître la belle âme de Vanderburch; nous voulons parler de l'humble demeure qui porte cette inscription modeste : *Maison de bienfaisance et d'éducation fondée par Vanderburch en* 1631 (1). Là cent jeunes filles reçues à l'âge de douze ans, de familles honnêtes

(1) Cette institution n'est pas exclusivement consacrée aux familles de Cambrai. On y admet aussi les enfans du Câteau et d'Ors.

mais peu aisées, sont nourries, logées, entretenues; là tous les trésors d'une éducation conforme à leur état sont ouverts pour elles; là, pendant six années, la religion les couvre de ses ailes tutélaires et les garantit des écueils dont est semé le chemin de la vie à son entrée. Les enfans de Vanderburch ne quittent point cette demeure sans en emporter quelques moyens de se pourvoir dans le monde, et si, dans le cours de leur carrière, un malheur non mérité vient les atteindre, la maison de leur père adoptif leur est toujours ouverte, et ils y trouvent toujours des secours et des consolations.

La fondation de cet utile et intéressant établissement fit naître à Louis XIV la pensée d'élever la Maison de St-Cyr; il demanda les règles et statuts de Ste-Agnès (1), pour qu'ils servissent de base à ceux qu'il voulait donner à la Maison royale. L'âme de Louis était digne d'apprécier ce qu'il y a de bon, de généreux dans la fondation de notre Archevêque; quelle plus belle récompense Vanderburch pouvait-il recevoir que celle de se voir imiter dans ses actes de bienfaisance par Louis-le-Grand?

---

(1) C'est ainsi qu'on appele la maison de Vanderburch.

Après ces grands traits de caractère, qu'est-il besoin de détailler tous les actes de piété et de bienfaisance qui ont marqué les pas du vénérable Vanderburch sur la terre ? Pour le faire connaître n'est-il pas superflu de dire que, chaque année, il employait des sommes considérables à la réparation, à la construction, à l'ornement des temples du culte catholique; qu'il réformait sa table pour pourvoir à l'entretien des églises de campagne; qu'il accordait sur sa bourse particulière aux jeunes gens sans fortune, et dans lesquels il reconnaissait des dispositions, les moyens d'achever leurs études; que chaque année il visitait son diocèse; que dans la plus petite paroisse, il ne dédaignait pas de faire lui-même descendre les consolations du haut de la chaire de vérité; qu'enfin il s'échappait souvent, seul et comme furtivement de son palais, pour aller visiter et consoler les malades et les affligés ?

Cependant occupé à distribuer des bienfaits, à élever des retraites pour les indigens et les malades, à faire fleurir la religion par sa tolérance, par ses vertus, par ses lumières, Vanderburch touchait à la fin de sa carrière, et semblait prévoir le moment qui allait l'approcher de son Dieu. Dans un testament, modèle de piété et de bienfaisance que les habitans de Cambrai conservent

avec un religieux respect, il renferma ses sages et dernières volontés et mourut bientôt après à Mons, dans une visite pastorale, le 23 mars 1644, âgé de 77 ans.

Son corps fut d'abord inhumé à Mons, dans l'église des jésuites; la suppression de leur ordre ayant entrainé la démolition de l'église, M. de Fleury, archevêque de Cambrai, fit transporter dans cette ville, en 1779, avec une pompe digne d'eux, les restes du vertueux Vanderburch. Ils furent déposés sous le maître autel de la Métropole, dans le caveau des Archevêques, près de la cendre de Fénelon. Mais, triste souvenir ! comme si l'anarchie, que Vanderburch avait étouffée un siècle et-demi plutôt à Cambrai, eût voulu s'en venger, les cannibales révolutionnaires de 1794 arrachèrent ses restes saints à la paix du tombeau; ils les trainèrent, les dispersèrent sur la voie publique . . . Je m'arrête. . . . Pendant qu'ils assouvissaient leur rage, peut-être au haut des cieux Vanderburch implorait-il de l'Éternel la grâce des profanateurs.

ÉPITRE

SUR LE THÉATRE.

PAR M. JUSTIN GENSOUL.

Ouvrage qui a partagé le Prix de Poésie.

Utile dulci. HOR.

TU dis vrai, cher Damis, c'est en vain qu'un faux zèle
Réveille avec aigreur une antique querelle.
Le théâtre n'est point un frivole plaisir:
Il peut du sage même égayer le loisir.
Dans ces jeux où l'esprit à la raison s'allie,
L'austère vérité prend les traits de Thalie,
Emprunte de sa voix le magique pouvoir,
Et dans ses faibles mains fait briller son miroir.
L'avare, qui rougit en voyant son image,
Souvent de ses trésors fait un meilleur usage.
La beauté, renonçant aux studieux travaux,
Laisse Euclide et Platon et reprend ses fuseaux:

A ses premiers devoirs trop long-temps étrangère,
Une seconde fois elle est épouse et mère.
En vain la précieuse étale avec fierté
Le ridicule orgueil d'un jargon affecté :
Du haut de son esprit elle apprend à descendre,
Et consent à parler pour se faire comprendre.

— « Oui, s'écrie un censeur; maints chefs-d'œuvre divers
Eclairent notre esprit : sommes-nous moins pervers?
Non. Ces spectacles vains où la foule s'empresse
Sont des pièges nouveaux tendus à la sagesse.
Que voit-on, dites-moi, dans ces jeux si vantés ?
Des fourbes impudents; des valets éhontés;
Un père qu'on abuse; un tuteur imbécille
Aux feux d'un séducteur disputant sa pupille.
D'un favorable nom le vice revêtu
A toujours une excuse ou passe pour vertu.
Le fripon est adroit; le libertin sait plaire;
L'inconstance est à peine une erreur passagère;
L'épouse qui trahit la foi des plus saints nœuds
Echappe aux dures lois d'un tyran odieux,
Et le fils, sourd aux vœux d'un père qui murmure,
Obéit à la voix de la sage nature.
On y peint la vertu; mais le vice effronté
Aux spectateurs séduits s'offre en réalité.

Citerai-je ce lieu, temple de la sottise,
Où le plat calembourg circule et s'éternise,
Tandis qu'à tous les yeux affrontant le mépris
D'impudiques beautés se disputent le prix?
Porterai-je mes pas vers cette double scène
Où Momus en cothurne insulte à Melpomène?
Là, de froids quolibets et des scènes d'horreur,
Par un bizarre accord, charment le spectateur;
Et, pour dernier tableau de ce spectacle informe,
L'innocence, en deux mots, triomphe pour la forme.
L'artisan, qui déjà touche à la pauvreté,
Y vient au poids de l'or payer l'oisiveté,
Tandis que par l'exemple une mère entraînée,
Ravit à ses enfans le pain de la journée! »

» Mais c'est peu que d'offrir des plaisirs superflus
Qui pour le malheureux sont un impôt de plus:
L'image de ces jeux qu'un vain luxe décore
Lui rend sa pauvreté plus odieuse encore.
Il y voit la mollesse avec tous ses appas;
Il s'instruit aux forfaits qu'il ne soupçonnait pas;
Son esprit s'accoutume à cette affreuse image,
Et des vils criminels il apprend le langage!..
Cependant, chaque jour, de froids spéculateurs
Propagent à l'envi ces plaisirs corrupteurs;

Sur le denier du pauvre ils fondent leur ressource,
Et des publiques mœurs empoisonnent la source.

Il est vrai : je gémis de ces excès honteux
Qu'enfanta la licence en des jours désastreux.
Espérons qu'un édit aux bonnes mœurs propice
Fera de ce scandale une prompte justice.
Cependant n'allons pas, dans un accès d'humeur,
Pour un mal passager perdre un art bienfaiteur.

C'est par lui que l'on voit, docile et recueillie,
La jeunesse s'instruire aux leçons du génie.
Ces oracles du goût, consultés tous les jours,
Epurent son langage et dictent ses discours.
A ses premiers devoirs tout l'invite et l'appèle :
Elle y voit ses travers dans un portrait fidèle,
Et d'un monde trompeur ce mobile tableau
A l'inexpérience arrache son bandeau.
Voyez, parmi les flots de la foule attentive,
Ce jeune homme immobile et l'oreille captive;
La vertu, la pitié, l'héroïsme, l'amour
Aux plus nobles transports le livrent tour à tour,
Et, plein des sentimens que ce spectacle éveille,
Il élève son âme à l'âme de Corneille.

Faudra-t-il le priver de ces jeux innocents ?
On le verrait bientôt, esclave de ses sens,
Au prix de son bonheur prolonger leur ivresse,
Et d'un remords tardif menacer sa vieillesse.
Offrons un but louable à ses vagues désirs,
Et, pour garder ses mœurs, veillons sur ses loisirs.

Mais ces plaisirs, dit-on, amollissent les âmes :
Il faut des mœurs au peuple et non des mélodrames.
Soit : fermons le théâtre où Guilbert le conduit ;
Croit-on qu'à la Courtille il sera mieux instruit ?
Parlerez-vous morale à la foule bruyante,
A l'ivresse hideuse, à la rixe sanglante ?
Osez m'y suivre, et puis, suspendant votre arrêt,
Choisissez du théâtre ou bien du cabaret.
Laissons ce peuple, épris des pompes de la scène,
S'attendrir à des maux qui consolent sa peine.
De son illusion le charme est passager ;
Mais son oisiveté du moins est sans danger.
Ce n'est point là qu'on trame un complot homicide :
On n'y voit point le vol glisser sa main avide.
La voix du plaisir seul parle à des cœurs contents ;
La gaie insouciance y compte les instans ;
Et quand de la retraite enfin a sonné l'heure,
Le spectateur joyeux regagne sa demeure,

Tandis que la débauche, aux pas appesantis,
Chancelle, et va s'asseoir sur le banc de Thémis!

Le théâtre jadis, honoré dans la Gréce,
Comme un temple sacré s'ouvrait à la jeunesse.
Le pervers que le glaive oubliait de frapper
Au vers accusateur ne pouvait échapper.
C'est là qu'aux jours de deuil la muse du poëte,
Des publiques douleurs éloquent interprête,
Célébrait le trépas du guerrier indompté,
Et vouait son exemple à la postérité;
Siècle illustre où les arts, enfans de la victoire,
Déposaient le laurier sur le front de la gloire!
Ces temps sont loin de nous; mais nous pouvons encor
A ces mêmes talens donner un même essor.
Que Melpomène, ouvrant le temple de mémoire,
Déroule à nos regards les pages de l'histoire,
Et que pour les graver sur un plus ferme airain,
Elle emprunte à Clio son sévère burin.
Mais laissons Rome antique: aux héros de notre âge
Empruntons des leçons d'honneur et de courage.
Des Bayard, des Kléber les immortels hauts faits
D'une plus sûre voix parlent aux cœurs français.
Dans ces magiques noms la patrie est vivante;
L'héroïsme s'enflamme à leur voix éloquente,

Et de leurs actions l'éclatant souvenir
Est un germe de gloire au sein de l'avenir.

Voilà le vaste champ ouvert à Melpomène;
Que Thalie à son tour étende son domaine;
L'auteur du Misanthrope a tracé le chemin.
Comme lui, dévoilant le fond du cœur humain,
Sachons, par un heureux et touchant artifice,
Embellir la vertu de la laideur du vice.
L'arme du ridicule est la terreur des sots :
Que Momus les poursuive au bruit de ses grelots;
D'un public éclairé que le libre suffrage,
Seul prix du vrai talent, le guide et l'encourage;
Le théâtre épuré reprendra ses honneurs,
Et l'école du goût sera celle des mœurs.

LE FUGITIF,

PAR M. S. HENRI BERTHOUD.

Son génie a brillé dans la nuit du malheur.
LA HARPE.

« Ouvrez au voyageur, ouvrez, daignez ouvrir ;
» Ou bientôt, sans secours, il me faudra mourir.
» Me laisserez-vous suivre une route perfide,
» Où je fuis du brigand le poignard homicide?
» Que j'obtienne un abri, seulement pour un soir!
» Pour un soir, et demain je quitte ce manoir.
« Hélas! un peu de pain est tout ce que j'implore.
» Au nom du Dieu souffrant que le chrétien adore,
» Ouvrez au voyageur, ouvrez, daignez ouvrir;
» Ou bientôt, sans secours, il me faudra mourir. »
Le Pasteur, qu'entourait sa famille attentive,
Chantait, en ce moment, la ballade plaintive

Qu'aux rivages du Nord il apprit autrefois:
C'était deux orphelins expirant dans les bois.
Paul, auprès de ses sœurs, les yeux baignés de larmes,
Immobile, écoutait ce récit plein de charmes;
Tout-à-coup on entend les cris du voyageur:
Et, muets de surprise et pâles de frayeur,
Les enfans ont volé dans les bras de leur mère
Qui dissimule en vain son trouble involontaire.
Mais le berger leur dit: « C'est un infortuné,
» Sur ces monts dangereux sans doute abandonné.
» Si demain, mes enfans, au seuil de la chaumière,
» Nous le trouvions, sans vie, étendu sur la pierre,
» Les yeux encor tournés vers de lointains climats,
» Où l'attendent ses fils qu'il ne reverra pas?... »
Il parlait; aussitôt le jeune Paul s'élance;
Il ouvre en s'écriant: « Bon voyageur, avance,
» Viens t'asseoir avec nous près du vaste foyer;
» Mais tu souffres; sur moi tu pourrais t'appuyer:
» Mon bras te soutiendrait comme il soutient mon père.
— « O généreux enfant, que ta bonté m'est chère! »
Lui répond l'étranger; et, d'un pas chancelant,
Il est venu s'asseoir près du foyer brûlant.
Son regard douloureux et son front jeune encore
Qu'un sombre désespoir flétrit et décolore,
Et les accens plaintifs de sa touchante voix,
De pitié, de respect émeuvent à la fois.

Tout, dans ses nobles traits, d'une longue misère,
A la vue attendrie offre l'empreinte austère,
Et, conservant encore un reste de splendeur,
Son vêtement décèle un illustre malheur.

L'enfant, pour dissiper sa profonde tristesse,
Etale devant lui la corbeille qu'il tresse.
Il dépose à ses pieds ses deux ramiers chéris;
Heureux, si l'inconnu l'a payé d'un souris!
Il lui dit que ses yeux reverront la contrée,
Et le toit où respire une mère adorée;
Et comment, au retour, il pourra raconter
Les périls et les maux qu'il eut à surmonter.
Le voyageur s'écrie : « O mon fils! sur la terre,
» Je n'ai pas un ami qui plaigne ma misère.
» Il me reste une sœur..... espoir trop incertain!
» La plante sans appui ne fleurit qu'un matin;
» Le fougueux aquilon brise sa faible tige! »
Il gémit : avec lui le jeune enfant s'afflige;
Il veut sécher ses pleurs, et ses bras innocents
Ont entouré son cou de leurs nœuds caressants.
Le pasteur craint bientôt que son fils n'importune
Celui que sous son toit amène l'infortune :
» Mon cher Paul, a-t-il dit, après de longs travaux
» Le voyageur lassé n'aspire qu'au repos.

» Viens ; je veux terminer la lecture touchante
» Qui, depuis les frimats, chaque soir nous enchante. »
La famille l'entoure ; et seul, le voyageur
A l'écart est resté gémissant et rêveur.

Lors, cet heureux berger qu'instruisit la nature
D'un ton simple et sans art commence sa lecture :
Le vers harmonieux célèbre tour-à-tour
Les horribles combats, les douceurs de l'amour,
Le sombre désespoir l'œil hagard et sans larmes,
Et la paix des forêts, et la gloire et ses charmes.
Mais sa voix s'attendrit : sa voix a raconté
Quel sort affreux poursuit une jeune beauté.
D'un incurable amour cette vierge blessée
Dans le camp des Chrétiens reporte sa pensée ;
Elle aime, et son amant ignore son ardeur.
Ah ! pourquoi naquit-elle au sein de la grandeur ?
Si la fille des rois était simple bergère,
Heureuse, on la verrait danser sur la fougère ;
Elle ne fuirait pas les plaisirs des hameaux,
Ces plaisirs dont la vue aigrit encor ses maux ;
Et, dans l'ombre des bois, seule avec sa souffrance,
Elle ne dirait pas : pour moi plus d'espérance !
Il se tait : tous ensemble ils plaignaient ces malheurs . . .
L'inconnu vainement voulait cacher ses pleurs.

En le voyant pleurer, le montagnard s'écrie :

« L'opulente Ferrare est-elle ta patrie?
» Connais-tu Torquato ? de gloire environné,
» Par d'illustres faveurs près d'Alphonse enchaîné,
» Va-t-il offrir encore une main secourable
» A l'être infortuné qu'un sort contraire accable?
» Parle, je t'en conjure, et satisfais mon cœur;
» Je dois à Torquato la vie et le bonheur.
» Epuisé par trois ans d'un horrible esclavage,
» Quand du bel Eridan j'abordai le rivage,
» Je mourais sans secours; ce mortel généreux
» Ne me connaissait pas, mais j'étais malheureux.
» Un vieillard inconnu devant moi se présente:
— » Tu pleures, me dit-il, loin d'une épouse absente,
» Etranger; sans espoir, en ces lieux tu gémis;
» Prends cet or; Torquato pour toi me l'a remis;
» Garde son souvenir. — Je revis ma montagne,
» Je revis mon vieux père et ma douce compagne,
» Et près d'eux j'oubliai mes fers et ma douleur.
» Ah ! sans doute le ciel bénit mon bienfaiteur;
» De bonheur et de gloire il embellit sa vie.
» O fortuné poëte ! ô sort digne d'envie ! »
— « Chéris ton toit de chaume, a repris l'étranger,
» Ton destin est obscur, mais il est sans danger ;
» Ami, j'ai vu le Tasse; il maudissait sa gloire.
» Aux plus doux sentimens son cœur avait pu croire;

» Et de ses vils amis l'affreuse trahison
» L'a jeté sous les murs d'une infâme prison!
» Les cruels! ils ont dit à toute l'Italie
« Qu'on cherchait vainement sa raison affaiblie;
» Qu'il n'était plus le Tasse!.... Il trompa leur fureur;
» Il fuit; et comme moi, malheureux voyageur,
» Peut-être, maintenant, hélas! il erre encore,
» Et pleure, en répétant le nom d'Eléonore.... »
Des larmes à ces mots s'échappent de ses yeux,
Et son triste regard s'est tourné vers les cieux.

Les premiers feux du jour éclairaient la nature,
Et des Alpes doraient les cîmes sans verdure;
Enviant du berger le paisible sommeil,
L'étranger en silence attendait son réveil.
Par un regard naïf, et par un doux sourire,
Près de lui, dans ses bras, le jeune enfant l'attire;
Lui parle encor d'espoir, de parens, de retour,
Et surtout de sa sœur, objet d'un saint amour!
Avant de le quitter le voyageur l'embrasse:
« Cher enfant, lui dit-il, je suis l'ami du Tasse;
» Un jour, si les destins lui sont moins rigoureux,
» Il récompensera tes secours généreux.
» Adieu; puisse toujours ton heureuse existence,
» Loin des cours, ô mon fils, couler dans l'innocence! »

Il dit, et lentement s'éloigne du berger,
Dont le regard au loin suit long-temps l'étranger.

Déjà le vert bouleau, sous l'aquilon sauvage,
Ne courbait plus un front dépouillé de feuillage,
Et l'oiseau des rochers, par ses hymnes d'amour,
De la saison d'aimer célébrait le retour.
Un soir, devant le seuil de la pauvre chaumière,
Un char s'est arrêté, tout couvert de poussière.
Paul accourt contempler les coursiers haletants,
Et les harnois, de pourpre et d'or étincelants.
Il appelle ses sœurs, il appelle sa mère;
Et lui-même attiré, le pasteur considère
Un vieillard dont la main lui présente un écrit;
Sa vue erre incertaine, et le vieillard sourit. —
« De me persécuter le sort enfin se lasse;
» Mon cher Paul, viens à Rome et tu verras le Tasse.»
— « Il ne m'a point trompé, » s'est écrié l'enfant,
Et soudain vers le char il vole triomphant.
L'heureux père attendri se rend à sa prière;
On part; et quand deux fois, saluant la lumière,
L'alouette eut repris ses chants mélodieux,
Rome leur apparut sous un ciel radieux.
O surprise! partout s'est offerte à leur vue
D'un triomphe éclatant la pompe suspendue;

Les temples, les palais étaient ornés de fleurs,
Et chacun cependant laissait couler des pleurs.
Du mont où les vainqueurs, ivres de leurs conquêtes,
Des rois chargés de fers proclamaient les défaites,
Et guidaient leurs soldats levant un front altier,
Où Pétrarque, ceignant un immortel laurier,
Oubliait et Vaucluse et sa longue disgrâce,
Descendait un cercueil... c'était celui du Tasse.

SUR L'ENTRÉE

DE

S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME

EN ESPAGNE,

PAR M. ALPHONSE FLAYOL.

S'il cherche les combats, c'est pour donner la paix.

VOLTAIRE. — Henriade.

L'AUBE a blanchi les Pyrénées:
La valeur attendait ces momens solennels;
Et nos phalanges prosternées
Invoquent la Victoire aux pieds des saints autels (1).
Du haut des sphères éternelles,
Louis de ces guerriers fidèles

(1) Allusion à la messe célébrée avant le passage de la Bidassoa.

Est venu consacrer l'étendard glorieux;
Et la croix, signe d'espérance,
Labarum sauveur de la France,
Comme aux jours du triomphe a brillé dans les cieux.

Au bruit de la foudre qui tonne,
L'habitant des hameaux s'enfuit épouvanté;
De l'impitoyable Bellone
L'Espagne a cru revoir le char ensanglanté.
Ne crains rien, peuple magnanime!
Bourbon triomphera sans crime;
Les vaincus béniront leurs généreux sauveurs:
Mars n'a gardé que son courage;
Et le sang des fils de Pélage
Ne sert plus d'hécatombe à de cruels vainqueurs.

Chantez, peuples! Bourbon s'avance;
De cent mille Français je le vois escorté:
Je vois marcher pour sa défense
Les restes des tribus de la fidélité.
Jadis aux rives étrangères
Ils fuyaient avec leurs vieux pères,
Les souvenirs, la gloire et les dieux d'Ilion:
Loin de tes bords, France chérie,

Ils trouvèrent une patrie
Dans les camps où flottaient les drapeaux d'un Bourbon !

A ses côtés je vois encore
Ces soldats conquérans, vainqueurs de tant de Rois,
Et qui du couchant à l'aurore
Réveillèrent le monde au bruit de leurs exploits.
Dieu les arrêta dans leur course ;
Son bras, des bords glacés de l'Ourse,
Les rendit aux climats qu'habitaient leurs aïeux :
Ainsi, lorsqu'a grondé l'orage,
Il refoule vers le rivage
D'un fleuve débordé les flots tumultueux.

Déjà leur noble orgueil murmure ;
O France, ils ont juré de défendre tes lys !
Les vieux compagnons de Lescure
Se mêlent dans les rangs des vainqueurs d'Austerlitz.
Aux champs où l'honneur doit combattre,
Un petit fils de Henri-quatre
Appèle en ce beau jour deux peuples de héros :
Ralliés à sa voix puissante,
Ils dorment sous la même tente,
Et marchent aux combats sous les mêmes drapeaux.

Fier de les guider, d'Angoulême
Porte avant d'être Roi le glaive des guerriers;
Il veut offrir au diadême
Un front que la Victoire aura ceint de lauriers.
Appui d'une auguste vieillesse,
Héros choisi par la sagesse
Du père des Bourbons et du Nestor des Rois,
L'Espagne a béni ta présence!
Ange de la nouvelle France,
Va chercher le pardon des Français d'autrefois!

O jour de triomphe et de larmes
Où le laurier se mêle aux cyprès d'un cercueil!.....
Vaillants guerriers, baissez vos armes!
Muses de nos malheurs, chantez l'hymne du deuil!
Bourbon nous redemande un frère;
Hélas! dans les champs de l'Ibère,
Bourbon ne verra point Berry victorieux.....
Silence aux plaintes de ma lyre!
Il a vaincu dans son martyre;
Le héros a cueilli la palme dans les cieux.

Près de la royale victime,
La France dans ce jour pleure encore un martyr;
C'est toi d'Enghien, toi que le crime
Deshérita jadis d'un illustre avenir!

Mais sous nos vaillantes bannières,
S'il le fallait, comme ses pères
Ton père inconsolé combattrait pour son Roi :
Dans la tombe avant de descendre,
Un Condé saurait nous apprendre
Comment le grand Condé triomphait à Rocroi.

Parais donc, phalange ennemie,
Dans nos rangs éperdus viens semer la terreur
Les Décius de l'anarchie
Précipitent leurs pas devant Bourbon vainqueur.
A travers l'Espagne tremblante,
La révolte encor triomphante
Traîne un Roi prisonnier suivi de ses bourreaux (1) :
Mais en vain le monstre recule,
Et c'est aux colonnes d'Hercule
Qu'il doit être immolé de la main d'un héros.

---

(1) Allusion au voyage des Cortès, de Madrid à Séville, et de Séville à Cadix.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

(*Séance du* 5 *Juillet* 1823.)

CONCOURS D'AGRICULTURE.

Sur le rapport de la Commission, la Société arrête qu'il ne sera point accordé de prix spécial pour l'Agriculture; mais qu'une médaille d'or de la valeur de cent francs sera décernée à M. GANCEL, PÈRE, mécanicien à Cambrai, comme une marque de sa haute satisfaction, pour la pompe à incendie que cet artiste a perfectionnée et qui, par la modicité de son prix et la facilité que présente sa manœuvre, peut être d'un grand secours aux habitans des campagnes.

La Société estimant en outre que MM. CAUDRON et ROUSSEAU, cultivateurs, le premier à Gonnelieu

et le second à Basuel, ont bien mérité de l'Agriculture dans cet arrondissement, arrête qu'il leur sera donné un témoignage d'approbation, par l'envoi de divers écrits d'économie rurale.

Concours d'Éloquence.

Après avoir entendu le rapport de M. Servois, au nom de la Commission chargée d'examiner les ouvrages parvenus au concours pour le développement de cette pensée de M. de Bonald; *On avait assez considéré la religion*, etc. la Société arrête que le prix sera décerné à l'auteur du discours, sans épigraphe, inscrit sous le n° 4, qui a paru le meilleur à la Commission, et digne sous tous les rapports d'obtenir la médaille.

La Société arrête en outre qu'une mention très honorable sera accordée au discours n° 5, qui porte pour épigraphe une strophe de M. de la Martine, commençant par ce vers :

Comme autour d'un astre unique, etc.

M. le Président ouvre les billets cachetés:

L'auteur du discours n° 4 est M. L'abbé Cottret, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, Professeur de théologie, Vicaire-général du diocèse de Toulouse, etc.

Celui du discours n° 5 est M. de Félice, rue des Orphelins, à Strasbourg.

La Société délibérant ensuite sur les conclusions de la même Commission, arrête qu'une médaille d'or, de la valeur de cent francs, sera décernée à M. H. R. Duthillœul, de Douai, auteur d'une *Notice sur François Vanderburch, Archevêque de Cambrai, décédé en* 1644. Cet ouvrage est le seul parvenu au concours sur le deuxième sujet d'Eloquence.

Concours d'Archéologie.

Sur le rapport de M. Le Glay, au nom de la Commission chargée d'examiner un ouvrage intitulé : *Recherches sur les monnaies et médailles du Cambrésis*, la Société rendant justice à la patience et à l'esprit d'investigation qui semblent particulièrement distinguer l'auteur, arrête qu'une médaille d'or de deux cents francs lui sera décernée dans la séance publique du 16 août.

L'auteur de ces recherches est M. Auguste Tribou, de Cambrai, dont le nom a déjà figuré dans le concours archéologique de 1821.

Concours de Médecine.

M. le docteur de Beaumont, rapporteur de la Commission de médecine, rend compte que le seul ouvrage parvenu au concours est une

Topographie médicale des vallées de l'Agache, de l'Hirondelle et de la Sensée. La Commission considérant que, de ces vallées, deux sont situées non seulement hors de l'arrondissement de Cambrai, mais même hors du département du Nord, et que l'ouvrage, estimable sous plusieurs rapports, laisse quelque chose à désirer, quant au mérite de la rédaction, est d'avis que la Société lui décerne une médaille d'encouragement.

Cet avis est adopté : l'auteur est M. Billoir, docteur en médecine, résidant à Oisy-le-Verger, département du Pas-de-Calais.

Concours de Poésie.

La Société, après avoir entendu le rapport de la Commission de Poésie, délibérant sur les conclusions de M. Gobert, rapporteur, arrête qu'un prix de la valeur de cent cinquante francs sera décerné à chacune des pièces inscrites sous les nos 9 et 11, qui, jugées unanimement les meilleures, paraissent offrir un égal titre à la palme promise.

La première est une Épître sur le Théatre, avec cette épigraphe :

Utile. dulci. Hor.

La seconde, intitulée : Le Fugitif, porte pour épigraphe :

Son génie a brillé dans la nuit du malheur.

LA HARPE.

On ouvre les billets cachetés, et M. le Président proclame les noms de M. JUSTIN GENSOUL, de Paris, auteur de *l'Epître sur le Théatre*, et de M. S. HENRI BERTHOUD, de Cambrai, auteur du poëme intitulé, *Le Fugitif*.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire-annuel,

F. DELCROIX.

N. B. Une pièce de vers, *sur l'entrée de S. A. R. Mgr le Duc d'Angoulême en Espagne*, est parvenue au Secrétariat de la Société, après la fermeture du concours. La Société a décidé que cette pièce serait lue en séance publique, et imprimée dans le recueil de ses mémoires. L'auteur est M. ALPHONSE FLAYOL, de Saint-Maximin, dépt du Var.

SUJETS DE PRIX

PROPOSÉS POUR LE CONCOURS DE 1824.

Agriculture.

La Société demande un *Manuel élémentaire d'Agriculture*, spécialement destiné aux cultivateurs de l'arrondissement de Cambrai. Quoique ce travail soit susceptible de longs développemens, les concurrens sont invités à renfermer dans un cadre étroit les connaissances théoriques et pratiques qui importent le plus aux habitans de nos campagnes.

Eloquence.

Éloge Historique du Cardinal Pierre d'Ailly, Évêque de Cambrai, au commencement du 15e siècle.

Poésie.

La Société n'indique point de sujet particulier pour le concours de Poésie. Le prix sera accordé

à l'ouvrage inédit qui, sous tous les rapports, sera jugé le plus digne de cette faveur. Tout poëme qui blesserait la religion, les bonnes mœurs ou le gouvernement, ne sera pas admis au concours.

Histoire locale et Archéologie.

La Société laisse ouverte la série de questions qu'elle a publiée en 1820, sur l'histoire locale et les antiquités du Cambrésis, et elle décernera un prix à l'auteur du meilleur mémoire sur un point quelconque de notre archéologie.

Les prix d'Agriculture, d'Éloquence et d'Histoire locale consisteront en une médaille d'or de la valeur de deux cents francs. Le prix de Poésie sera une *Lyre d'argent*, de même valeur. Les mémoires, discours et pièces de poésie devront parvenir, sans frais, avant le 30 *Juin* 1824, à M. *Le Glay*, Secrétaire-perpétuel de la Société. Ils porteront, comme d'usage, une devise, et seront accompagnés d'un billet cacheté qui contiendra la même devise avec le nom de l'auteur.

APPENDIX

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LES ANCIENNES MONNAIES DES SOUVERAINS, PRÉLATS ET SEIGNEURS DU CAMBRÉSIS,

AVEC LES MÉDAILLES

DONT CETTE PROVINCE A ÉTÉ L'OBJET.

Ouvrage qui a remporté le prix d'Archéologie.

Par M. AUGUSTE TRIBOU.

. . . . . simpliciter sine ullâ exornatione.

CICERO.

CAMBRAI,

CHEZ S. BERTHOUD, IMPRIMEUR DU ROI, PLACE AU BOIS.

M. DCCC. XXIV.

ABRÉVIATIONS.

T. D. . . . . . *Tobiésen Duby.*
AV. . . . . . *or.*
AR . . . . . *argent.*
Æ. . . . . . *cuivre.*
B . . . . . *billon.*
R . . . . . *revers.*
* . . . . . *inédite.*
En nature. signifie que je possède la pièce.

N. B. A la fin de ce Mémoire seront insérées les notes et observations de M. Le Glay, rapporteur de la Commission d'Archéologie.

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR LES ANCIENNES MONNAIES DES SOUVERAINS, PRÉLATS ET SEIGNEURS DU CAMBRÉSIS, AVEC LES MÉDAILLES DONT CETTE PROVINCE A PU ÊTRE L'OBJET.

MONNAIES DES SOUVERAINS.

La ville de Cambrai peut s'honorer d'avoir eu un hôtel des monnaies, du temps de nos princes mérovingiens. Clovis 1^er^ s'étant rendu maître de cette province, l'an 510, en assassinant le cruel Ragnacaire, roi de Cambrai, je crois devoir lui attribuer la monnaie suivante : 510.

Il existe un tiers de sol d'or frappé à Cambrai. On voit au milieu le buste du roi, ceint d'un diadême de perles (1) preuve certaine qu'il Planche I. N° 1.

(1) Clovis 1^er^ reçut d'Anastase, Empereur d'Orient, la robe de pourpre, une couronne d'or ornée de pierreries, avec un diadême et le titre de consul.

510. n'appartient à aucun roi de la deuxième race ni de la troisième, puisqu'ils ne portaient jamais de semblable marque de leur dignité : on lit distinctement le nom du monétaire LANDEBERTO MO. (1) Le revers présente une croix ancrée et la légende, ces deux mots : CAMERACO CIVI, les deux dernières syllabes TATE n'étant pas exprimées, faute de place.

Il n'est pas aisé de dire avec certitude le nom du roi mérovingien à l'effigie duquel ce tiers de sol d'or fut frappé. Je crois cependant pouvoir avancer avec beaucoup de vraisemblance qu'il appartient à Clovis 1^er^ et non à Clovis II, qui était Roi de Bourgogne et de Neustrie, comme le prétend M. Leblanc, dans son Traité historique des monnaies de France, pag. 78, n° 18.

M. L'abbé Ghesquière (2), qui cite cette pièce, est d'une opinion contraire; il s'appuie sur ce que le diadême de perles et le visage ressemblent à ceux du tiers de sol d'or que M. Leblanc a publié pag. 46, n° 3, portant le nom de CLODOVE..... REX.

---

(1) Les monétaires étaient des officiers qui, sous la première et deuxième races de nos rois, mettaient ordinairement leurs noms autour de l'effigie des princes, et faisaient observer les réglemens concernant la fabrication des monnaies et tout ce qui y avait rapport.

(2) *Mémoire sur trois points intéressants de l'Histoire monétaire des Pays-Bas.* Bruxelles. 1786.

Après le règne de Clovis 1^er^, Cambrai fit partie du royaume d'Austrasie dont Metz était la capitale.

M. Leblanc, dans son Traité des monnaies de France, nous donne trois deniers d'argent frappés en cette ville.

Le premier représente une croix placée au milieu d'un cercle, avec cette légende : HLVDOVICVS IMP. précédée d'une croix. Le revers porte cette inscription : CAMARACVS. 817.

Ce denier est de Louis le débonnaire, qui confirma les privilèges, immunités et franchises accordés à l'église de Cambrai par Pépin et Charles son père. Pl. I. N° 2.

Le titre de l'argent de cette pièce est de onze deniers, huit grains; son poids de trente-deux as ou d'un esterlin. *Mémoire sur trois points intéressants.* p. 75.

Le second denier porte une croix au centre d'un cercle, avec ces mots : HLOTHARIVS IMP. suivis d'une croix. Le revers présente le frontispice d'un temple dans l'ancien goût romain; il est surmonté d'une croix; une autre est au milieu des quatre colonnes qui forment le frontispice. On lit la légende : CAMARACVS CIVIS, pour CIVITAS, selon la manière d'écrire du temps. N° 3.

Le titre de l'argent, sous Lothaire, est à onze deniers, quatre grains; le poids est d'un esterlin, quatre as. Ce denier est une preuve convain-

855. quante que ce prince eut dans sa part le Cambrésis, lorsque les trois fils de Louis le débonnaire firent le partage de leurs états.

L'historien Leblanc dit qu'il ne connait que deux villes des Pays-Bas, où l'on ait frappé des deniers d'argent, sous l'empereur Lothaire. C'est la ville de Cambrai, et celle de Wyk-te-Duerstede. (1).

Le troisième denier cité par le même savant est de Charles le Chauve; je le mentionnerai avec les pièces du Chapitre de S^t^ Géry.

MONNAIES DES PRÉLATS.

L'époque à laquelle les évêques de Cambrai commencèrent à battre monnaie, et les noms des empereurs Othon et Conrad qui leur accordèrent ces privilèges me portent à croire que ces monnaies étaient *bractéates*. Les Souverains, les Empereurs, les Rois, les Ducs, les Evêques, les Abbés, les Villes libres, etc. en ont fait frapper également. Elles n'étaient que de simples feuilles d'argent avec une empreinte grossière; frappées en creux et d'un seul côté, extrêmement minces, elles se brisaient avec facilité, et

(1) Ou seulement Duerstede, grand bourg à l'Orient d'Utrecht, dans l'endroit où le Leck et le Rhin se séparent.

par conséquent ne devaient être que très peu durables. M. Schoëpflin, dans sa *Dissertation sur les monnaies bractéates*, nous dit qu'elles avaient cours au dixième siècle, particulièrement en Allemagne et dans les villes impériales libres. Ce savant déclare en avoir vu en or, mais elles ne sont pas aussi anciennes.

Il n'est pas étonnant que la ville de Cambrai ne puisse montrer aucune de ces monnaies, quoiqu'il paraisse évident que les évêques en aient fait frapper dans le X^e^ XI^e^ et XII^eme^ siècle. En effet, soit que l'on admette avec *Oléarius*, *Ludwig*, *Doëderlin* et plusieurs autres savans que ces monnaies soient du dixième siècle, soit que, suivant le sentiment de Schoëpflin, les plus communes soient les *bractéates* ecclésiastiques; quoiqu'il en fasse remonter l'origine plus haut, il est toujours vrai que, sous les Empereurs Othon et Conrad, cette monnaie était presque la seule répandue en Allemagne, et dans les villes impériales libres, comme était Cambrai.

Les plus anciennes monnaies connues, au coin des Evêques de cette province, sont de Nicolas de Fontaine, de l'an 1249. Mes recherches sur les pièces antérieures à celles de ce prélat ont été infructueuses. Ces monnaies étaient si délicates et faites avec si peu de goût qu'à la renaissance des 1249.

arts, on n'aura pas même daigné les conserver.

Voici les monnaies de Nicolas de Fontaine, mort en 1272.

Pl. I. N° 5. 1272. * NICHOLAVS: EPISCHOPVS. Séparé par une croix. On voit, au milieu, l'Evêque mitré et de face. ℟. deux légendes; la première, près du bord: AVE. MARIA. GRATIA. PLENA. La deuxième, CAMERACVM, entre les bras de la croix, et quatre petites au milieu. Ce denier d'argent a onze lignes de diamètre et pèse quarante-huit grains. *En nature*, et *Hist. de Cambrai par Dupont.* T. 3. p. 88.

N° 6. Cette monnaie diffère de la précédente en ce que le prélat porte de la barbe. ℟. trois points en triangle de chaque côté de la croix, au lieu de quatre petites croix. Ce denier d'argent pèse un demi gros. M. Mutte a possédé cette monnaie.

N° 7. Celle-ci présente quelques petites variétés. Même valeur et même métal que le précédent *T. D.* (1)

N° 8. * NICHOLAVS EPISCHOPVS.: suivi d'une croix. Dans le champ, les quatre lettres C. A. S. T. (Castrum) entre les branches de la croix. ℟. la légende: CASTRI: IN CAMERACESIO. au milieu, un château avec trois tours pour représenter les armes de la ville du Câteau.

---

(1) Traité des monnaies des barons, par Tobiésen Duby, Paris, de l'Imprimerie Royale, 1790, 2 vol. in 4°.

Cette petite monnaie d'argent a huit lignes de diamètre ; c'est sans doute la moitié des précédentes, *Dupont.* T. 3 p. 88. M. Mutte a possédé cette monnaie. 1272.

Enguerrand de Créqui fut évêque de Cambrai, depuis l'an 1272 jusqu'en 1292. Voici quelques unes de ses monnaies.

INGERRANNVS EPISCHOPUS. L'Evêque mitré portant de la barbe. ℟. la légende : AVE MARIA GRATIA PLENA, et cette autre : CAMERACVM, entre les branches de la croix. Denier d'argent. *T. D.* Pl. II. N° 1.

Celui-ci est le même, à quelques légères différences près. Il pèse quarante-huit grains. Argent. *en nature, et Musée royal de France.* N° 2.

* INGERRANNUS EPISCOPUS. Au milieu, un écusson avec trois lions qui sont les armes de l'ancienne cathédrale de Cambrai. ℟. une croix avec ces mots : MONeta CAMERACENsis. Argent. *Arch. de Ste Agn.* (1). N° 3.

INGERRANNUS : EPISCOPUS. Suivi d'une croix. Ce prélat mîtré et vu de face. ℟. l'inscription MONeta N° 4.

---

(1) Nous appellons *archives de Ste Agnès* le local dans lequel on a réuni les archives de l'Eglise métropolitaine et des diverses maisons religieuses de Cambrai. Ce local dépend de la maison de Ste Agnès fondée par Vanderburch.

CAMERACENSIS entre les branches de la croix, et dans le champ, quatre croissans. Denier d'argent de vingt-quatre grains. *T. D.*

Guillaume de Hainaut succéda à Enguerrand
1296. et mourut en Palestine, en 1296.

Pl. II. GVILELMVS EPISCOPVS. Séparé d'une croix; au mi-
N° 5. lieu la tête nue de ce prélat. ℟. l'inscription CAMERACENSIS autour de la croix. Denier d'argent. *Arch. de S^te Agn.* et *T. D.*

N° 6. GVILELMVS : EPISCOPVS. Ce prélat est représenté portant de la barbe et des fleurs sur la tête. ℟. diffère du précédent en ce qu'il se trouve trois points en triangle entre les bras de la croix. Denier d'argent de vingt-quatre grains. *mêmes archives et Musée royal de France.*

Guy de Collemède fut nommé Evêque de cette ville, un an après la mort de son successeur.

Les trois monnaies suivantes appartiennent à ce prélat.

N° 7. GVIDO EPISCOPVS CAMERACENSIS; au milieu un aigle éployé. ℟. la légende AVE MARIA GRATIA PLENA, près du bord, et cette autre DOMINVS TECVM autour d'une croix trèflée. Denier d'argent. *Glossaire latin de Carpentier.*

N° 8. * GVIDO EPISCOPVS. Au milieu, un aigle éployé. ℟. l'inscription CAMERACENSIS autour d'une croix. Cuivre. *Arch. de S^te Agn.*

* Celle-ci diffère en ce qu'on lit du côté de la croix : GVIDO EPISCOPVS et de l'autre, CAMERACENSIS. Cuivre. *Mémes archives.* Pl. III. N° 1.

Philippe de Marigny succéda à Collemède en 1306, et ne tint le siège de Cambrai que trois ans. 1306.

* PHILIPPVS EPISCOPVS précédé d'une croix. On voit, au milieu, ce prélat mitré et de face. ℟. une double légende, la première : AVE MARIA GRATIA PLENA. la seconde : CAMERACVm, autour d'une croix. Argent. *Arch. de Ste Agn.* N° 2.

* Cette monnaie, beaucoup plus petite que la précédente, porte d'un côté, une main tenant la crosse de l'Evêque; on voit ces deux lettres P. H. (*Philippus*) au dessus du bras, et celles-ci EPC. (*Episcopus*) vis-à-vis. On distingue aussi une étoile sous le bras. ℟. la légende CAMERacensis entre les branches d'une croix. Argent. *Mémes Arch.* N° 3

Celle-ci diffère en ce qu'il ne se trouve pas de légende du côté de la crosse, mais une étoile en place. Argent. *Cabinet de M. le Chevalier Maurin.* N° 4.

Pierre de Mirepoix fut élu Evêque de Cambrai l'an 1310 et transféré à l'Evêché de Bayeux en 1323.

* PETRVS : EPISCOPVS : séparé d'une croix. Au milieu, sa tête mitrée vue de face. ℟. la légende N° 5.

ordinaire : AVE MARIA GRATIA PLE*na* et cette autre : CAMERACV'*m*. Denier d'argent. *Arch. de S^te Agn.*

Pl. III. Celui-ci présente quelques variétés. Argent. *T. D.*

N° 6. * PETRVS COMES CAMERA*cesii*. Ce denier repré-

N° 7. sente le prélat à cheval allant au galop, tenant de la main droite un étendard, et de la gauche, un écusson avec trois lions, représentant les armes de l'ancienne cathédrale. ℞. la légende : MONETA : NOVA : CASTELLI IN CAM*eracesio*. Autour de la croix SIGILVM. CRVCIS. Argent. *Arch. de S^te Agn.*

N° 8. * PETRVS EP*iscopus* CAMERACENSIS, Suivi d'une croix. On voit au milieu le buste du prélat, mitré et portant de la barbe. ℞. une croix avec variété et la nouvelle légende : MONETA FACTA IN CAMERACO, précédée d'une croix. Denier d'argent. *Mêmes archives.*

N° 9. Celui-ci présente la légende du n°. 7, mais le type est différent. ℞. l'inscription MONETA : NOVA : CASTELLI : M : A : et ces deux mots : SIGNVM : CRVCIS, Autour d'une croix. Argent. *T. D.*

1312. L'an 1312 l'évêque Pierre fit avec Guillaume, Comte de Hainaut, un traité d'alliance par lequel ils convinrent de donner un libre cours à leurs monnaies, chacun dans son pays.

Ce même prélat lâcha un monitoire sévère contre Jean de Noyelle, seigneur de Crèvecœur, qui faisait battre monnaie, et contre Jean, seigneur de Walincourt, qui avait fait des préparatifs pour

le même objet. L'évêque leur ayant représenté que ce droit appartenait à lui seul, dans tout le Cambrésis, ces seigneurs suzerains reconnurent le pouvoir du prélat, et s'excusèrent en alléguant qu'ils croyaient pouvoir suivre l'exemple de Waleran de Luxembourg, qui en avait fait frapper à *Serain*, fief relevant de l'évêché.

Je ne parlerai pas des évêques Guy d'Auvergne, Guillaume d'Avesnes, Guy de Lévi et de Jean de Lausonne, qui ont succédé à Pierre de Mirepoix. Le premier ne fit son entrée solennelle qu'en 1335, onze ans après sa nomination. Les autres ne siégèrent que peu de tems, puisque l'église de Cambrai fut gouvernée l'espace de 26 ans, par quatre prélats différents; c'est sans doute la raison pour laquelle leurs monnaies nous sont inconnues, si toutefois ils ont eu le tems d'en faire battre. 1335.

Je ne connais qu'une monnaie de l'évêque Pierre, surnommé *André*, qui fut élu en 1349 et mourut en 1368.

* BENEDICTA : SIT : *sancta* : TR'INITAS : ET : INDIVISA VNITAS. Séparé d'une croix. On lit ces mots : PETR'*us* DEI GRA*tia* EP*iscopus*, suivis d'un aigle; on voit au milieu une croix simple. ℞. une tour surmontée d'un lion avec cette inscription : CAMERACENSIS. Cette pièce d'argent est la plus grande de toutes celles que nous ayons vues jusqu'à présent. *Arch. de S^te Agn.* Pl. IV. N° 1.

1368 Robert de Genève, nommé évêque de Cambrai en 1368, ne fit son entrée solennelle que deux ans après et, la même année, il fit battre monnaie à son coin, par Pierre Léonard de Florence.

Pl. IV. N° 2. ROBERTVS DEI GRA*tia* EPI*scopus* ET COMES CAMERA*cesii*. Ce prélat est représenté à cheval, allant au galop, portant une cotte d'armes, le casque surmonté d'une couronne et la figure couverte d'une visière; il tient une épée de la main droite et la bride de son cheval de la gauche; on voit un chien derrière. ℟. la devise: XPC. (*christus*) VINCIT. XPC. RE*gnat*. XPC. IMP*erat*. (1). Au milieu une croix ornée de feuillage. Monnaie d'or de la même dimension que la précédente. *Glossaire latin de Carpentier*, t. 2, p. 1326.

N° 3. Même légende, mais d'un type différent. ℟ même légende et le type différent. Voyez *T. D.*

N° 4. * ROBERTVS : DEI GRA*tia* : EPI*scopus* : COMES : CAMERA*cesii*. Au milieu, une cotte d'armes, et un écusson portant trois lions, le tout surmonté d'une couronne et entouré de fleurons. ℟. une double légende : la première BENEDI*ctus* : *Qui* VENIT : IN : NOMINE : DOMINI. Suivie d'une croix. La seconde

(1) On rapporte que ce fut le cri de ralliement de l'armée chrétienne, dans une bataille qu'elle livra aux Sarrazins, sous le règne de Philippe. *Dissertations historiques sur la ville de Bordeaux.*

MONETA * CAMERACO. Dans le champ une croix fleurie. Argent. *Arch. de S^te Agn.*

Gérard Dainville évêque de Térouanne, fut promu à l'évêché de Cambrai le 8 mai 1371; je ne connais qu'une monnaie de ce prélat. 1371.

* GERARD'*us* EPIS*copus* co*mes*, autour d'une croix patée; l'autre légende consiste en ces mots : BENE-DICTV*m* : SIT : NOME*n* : DO*mi*NI : NOS*tri* : DEI : I*ehv* : X *pisti*, séparés d'une croix. ℞. une tour surmontée d'une couronne avec cette inscription : TVRONVS * CIVIS (1) et une bordure de fleurs de lys séparées les unes des autres. Gros tournois d'argent à onze deniers dix-huit grains de loy et huit au marc, qui avait cours pour quatorze deniers tournois. Pl. V N° 1.

Ce prélat fit aussi forger par Léonard de Florence, maître de sa monnaie, de doubles moutons en or à vingt-trois carats, quarante-quatre au marc, pour trente-quatre sols, dix deniers tournois.

André de Luxembourg, de l'illustre famille de ce nom, fut appellé à l'évêché de Cambrai en 1390.

* ANDRIV : DELVCEBOVRG. Au milieu, un écusson portant un lion debout, la queue fourchue et sur- N° 2.

(1) Le type et la légende de cette monnaie étaient adoptés par les comtes de Hainaut et de Flandre, pendant le quatorzième siècle.

montée d'une crosse qui va rejoindre la légende. Entre ces mots : MONETA CAMERACENSIS, entre les branches de la croix. Argent. *Arch. de S^te Agn.*

Pl. V. N° 3. * Celle-ci diffère de la précédente en ce qu'il se trouve un T à la fin du mot LVCEBOVET au lieu d'un G. Argent. *en nature.*

1397. Pierre d'Ailly, évêque du diocèse de Cambrai en 1397, fut un des plus célèbres personnages de l'église. Il avait été successivement, archidiacre de Cambrai, évêque du Puy en Vélay, chancelier de l'académie de Paris, grand-maître du collège de Navarre, grand-aumônier du roi, cardinal, ambassadeur de Charles VI à Rome et en Allemagne, pour la réunion de l'Église. Le pape Jean XXIII le nomma cardinal en 1411, ce qui fit vaquer l'évêché de Cambrai. Ce digne prélat mourut le 9 août 1420 (1). Il fut enterré dans le chœur de l'église cathédrale.

Je ne connais qu'une de ses monnaies d'une grande dimension. La voici :

N° 4. *MONETA : PETRI : DEI : GRATIA, Séparé d'une croix. Dans le champ, un aigle éployé, tourné à gauche

(1) Nos historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de sa mort. Voyez *Histoire de Cambrai*, par Dupont, t. 4 p. 70.

avec l'exergue IOK, sous ses serres. On lit, au ℟. ces mots : EPIS*copus* : CAMERACENSIS, autour d'une croix patée. La légende BENEDICTV*m* : SIT : NOME*n* : DO*mini* NOSTRI : DEI : I*ehv* : XPI*sti*, se trouve vers le bord de la pièce. Argent. *Arch. de S*^te^ *Agn.*

Vers l'an 1400, plusieurs monnaies étrangères avaient cours en Cambrésis; les changeurs leur donnèrent plus de valeur qu'elles ne devaient en avoir; les États du pays portèrent leurs plaintes à l'Évêque qui, pour y remédier, envoya de ces monnaies à Paris, Saint-Quentin et Tournay, où l'on en fabriquait pour le roi. Ce prélat, d'après les renseignemens de ces différentes villes, s'apperçut qu'elles passaient pour un tiers au-dessus de leur valeur, de sorte qu'un franc dont le prix était de 16 sols de France valait 24 sols à Cambrai, comme anciennement, tandis que les changeurs le faisaient valoir pour 27, 28 et même 31 sols. Ce prélat, malgré une grande opposition, rendit aux monnaies leur ancien cours. *Dupont*, t. 4, p. 44 et suiv. 1400.

Un an après, Charles, roi de France, reclama pour son fils, châtelain de Cambrai, seigneur de Crèvecœur, plusieurs impôts en monnaie de Cambrai.

Jean de Gavre ou de Lens succèda au Cardinal d'Ailly le 13 juillet 1412; il fit son entrée solennelle un an après et mourut en 1439.

JOHANNES : EPI*scop*VS : ET : COMES : CAMERA*censiu*.

Pl. V. N° 5. Au milieu, les armoiries de sa famille et celles du comté de Cambrésis. ℞. une croix cantonnée de quatre lions avec la légende : SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTUM : et cette autre : MONETA : FACTA : IN : CAMERACO. Argent. *Musée royal de France.*

Dans une chronique manuscrite, recueillie par M. Mutte, on trouve la note suivante sur les monnaies de ce prélat.

1421. *Aurea argenteaque et ærea numismata cudi fecit Joannes de Lens, episcopus plenitudine suæ potentiæ; nempe denarios aureos angelos* (*gallicé* Anges de Cambrésis, *appellatos*) *quorum* 64 *marcam auri puri conficerent et pro* 27 *solidis turonensibus exponerentur, et dimidii denarii pro medio pretio usuali; denarii vero argenti in pondere, bonitate et valore monetam argenteam sequerentur quam Comes Hannoniæ Valencenis cudi faciebat, ut latiùs continent ejus litteræ datæ III die januarii anno* 1421.

Jean de Bourgogne fut nommé à l'évêché de Cambrai en 1440.

Je ne connais aucune monnaie de ce prélat; peut-être qu'ayant choisi Bruxelles pour sa résidence, il n'en a pas fait frapper.

En 1448, circulèrent beaucoup de pièces étrangères qui avaient cours dans la province du Cambrésis.

L'an 1470, Jean de Bourgogne fit lever un impôt en sols et deniers tournois, monnaie de Cambrai.

Henri de Berghes lui succéda en 1480 et mourut l'an 1502. 1480.

Henricus. DE. BERGIS : EPiscopuS : Z : comes : CAMERAcens'is. Séparé d'un double aigle. Au milieu, un écusson représentant les armes de ce prélat. ℞. une croix fleurie avec les armes de Cambrai et cette devise : NICHIL. INTVS. QUAm. AMARE. PECVNIAM. (Il n'y a rien en dedans que l'amour de l'argent). Cette légende fait allusion aux troubles qui ravageaient la France et particulièrement le Cambrésis. Argent. *Recueil d'Anvers* (1) et *T. D.* Pl. VI. N° 1.

H*enricus.* DE. BERGIS. EPISCOPUS. Z. COMES. CAMERAcens'is. Suivi d'une croix. Au milieu les armes de l'évêque Henri. ℞. une croix d'une forme singulière avec un double aigle et la devise : AVERTE. PRELIA civilia (écartez les guerres civiles). Argent. *Même recueil et même ouvrage.* N.° 2.

L'an 1497, le 9 avril, Henri de Berghes fit *for-*

(1) Ce sont plusieurs pièces imprimées à Anvers, chez Jérôme Verdussen, depuis 1578 jusqu'en 1647, sous plusieurs titres : on y trouve une longue liste de monnaies frappées par les comtes de Flandres, ducs de Brabant et autres souverains, avec le type des monnaies grossièrement gravés en bois.

ger en son palais des ducats d'or à XXXVII patars, des gros, demi gros, gigots et deniers; ces monnaies avaient cours partout, et depuis furent les patars à XV deniers et les gros à l'avenant. *Chronique des évêques.* MS.

1504. Jacques de Croy fut nommé évêque de Cambrai par le pape Alexandre VI, l'an 1504. Il ne fit son entrée solennelle que trois ans après; François de Melun avait été nommé par les bourgeois et une partie de la population. L'Empereur, pour humilier Melun et éteindre son parti, protégea Croy, en le nommant *duc de Cambrai*, *prince du S^t Empire*, et ministre de ses Etats. Lorsqu'il fit son entrée, accompagné de plusieurs grands seigneurs, le roi ou héraut d'armes jetta à la *happaille* des pièces d'or et d'argent, en criant *largesse*, pour engager le peuple à lui répondre : *vive le duc!*

Guillaume de Croy succéda à son oncle en 1516, et trois ans après, céda le siége épiscopal à son frère, Robert de Croy. Son entrée fut des plus brillantes, et l'on jetta ensuite des pièces d'or et d'argent.

Il est surprenant que nous ne connaissions aucune monnaie de ces trois prélats du même nom, qui ont gouverné l'église de Cambrai, depuis 1504 jusqu'en 1556.

Maximilien de Berghes fut appelé à gouverner l'évêché de Cambrai en 1556, par le crédit du

Cardinal de Grandvelle qui était alors très puissant dans les Pays-Bas.

En 1561, ce prélat fit un règlement sur la monnaie, qu'il ordonne être *forgée* et avoir cours dans la ville de Cambrai, et le comté de Cambrésis. *Répertoire des priviléges, franchises, droits et jurisdictions* (1). 1561.

MAximilianus. A. Bergis. Dei. Gratia. Episcopus. et Dux. CAmeracensis. sacri. IMperii. Princeps. comes. CAMeracesii. On voit au milieu un double aigle couronné tenant, avec ses serres, les écussons du prélat, de la cathédrale, et du Château-Cambrésis. ℞. SANCTVS MAXIMILIANVS. Saint Maximilien couronné, tenant de la main droite un drapeau, et de l'autre un globe surmonté d'une croix. Argent. Gros écu pesant sept gros et demi. *T. D.* Pl. VI. N° 3.

Maximilianus. A. Bergis. Dei. Gratia. Episcopus. et Dux. CAmeraci. sacri. IMperii. Princeps. comes. CA*meracesii*, avec les armes du prélat. ℞. les armes de l'empire portant la couronne impériale et la lé- Pl. VII. N° 1.

(1) Ce manuscrit renvoie au registre des remontrances, f°. 49. Je n'ai pas trouvé cet ouvrage qui m'aurait donné les mandemens sur les monnaies de Max. de Berghes.

gende : FERDINANDVS. ROMAnorum. IMPerator. SEMPER AVGVSTVS (1). Argent. *Même auteur.*

Pl. VII. N° 2. MAximilianus. A. BERGIS. Dei gratia. EPiscopus et DUX. CAmeraci. sacri. IMPerii. PRINCEPS. COMES. CAmeracesii. Précédé d'une croix. Au milieu, les armes de ce prélat. ℟. une croix d'une forme singulière avec les armes de Cambrai, et la devise : NEC CITO. NEC. TEMERE, entre les branches de la croix. Argent. *Recueil d'Anvers.*

N° 3. Même légende, mais d'un type différent. ℟. la même devise avec une croix d'une autre forme; dans le champ, les deux lettres M. B. monogramme du prélat, et deux lions du côté opposé. Argent. *Supplément au Glossaire latin de Du Cange, par P. Carpentier.*

Pl. VIII. N° 1. Maximilianus. A. BERGIS. Dei. gratia. EPiscopus. et DUX. cameraci. sacri. IMperii. Suivi d'une croix. On distingue, au milieu, les armoiries du prélat, de Cambrai, et de la cathédrale. ℟. Saint Maximilien debout portant un globe et un drapeau; on lit pour légende : SANCTVS MAXIMILIANVS. Argent. *T. D.*

N° 2. Maximilianus. A. BERGIS. Dei. gratia. EPiscopus. et

(1) Ce revers nous indique que l'empereur exigeait quelquefois que l'on mît ses titres et armes sur plusieurs monnaies d'or et d'argent, frappées au coin des prélats.

DUX. *cameraci. sacri* IMP*erii.* Séparé d'une croix. Au milieu, trois écussons pour les armes de Cambrai, du Câteau, et de la Cathédrale. ℞. les armes de l'empire avec la légende : FERDINANDVS. ROMA*norum.* IMP*erator.* SEM*per.* AVG*ustus.* Argent. *T. D.*

Même légende, mais d'un type différent. ℞. même légende et même type. Florin d'or. *Recueil d'Anvers.* Pl. VIII. N° 3.

MA*ximilianus.* A. BERGIS. EP*iscopus.* et DUX. CAME*raci.* Au milieu, les armes de l'évêque Maximilien. ℞. la légende : MONETA. NOVA. CAMERASENSIS, avec les armes de la cathédrale. Pièce de cuivre. *En nature.* N° 4.

Le siége épiscopal de Cambrai fut érigé en Archevêché par des bulles apostoliques de Paul IV, datées du 12 mai 1559, et de Pie IV, du 7 août 1561, notifiées au chapitre le 20 novembre de la même année. Ce prélat ne prit le titre d'*Archevêque*, que vers les dernières années de sa vie.

Voici quelques monnaies frappées depuis sa nouvelle dignité.

* MA*ximilianus.* A. BERGIS. ARCHI*episcopus.* Z. DUX. CAME*raci.* SACRI. IMP*erii.* PRINCEPS. COMES. CAMERACESII. On voit au milieu les armoiries de ce prélat avec diverses variétés. ℞. Les armes de l'empire avec la légende : MAXIMILIANUS. II. ROMA*norum.* IMP*erator.* SEM*per.* AVGV*stus.* 1568. Rixdaeldre d'argent, de sept gros et demi, dix-huit grains. *Cabinet de M. le Chevalier Maurin.* N° 5.

Pl. IX. N° 1. Même légende et même type. ℞. les armes et titres de l'empereur, portant l'année 1569. Rixdaeldre d'argent de même valeur. *Même Cabinet* (1).

N° 2. * Maximilianus. A. BERGis. ARCHiepiscopus. Z. DUX. CAMeraci. sacri. IMPerii. PRInceps. comes. cameracesii. Au milieu, les armes de l'archevêque. ℞. les armes de Cambrai avec cette inscription : MAXIMilianus. II. ROMAnorum. IMPerator. SEMper. AVGVstus. 1569. Rixdaeldre d'argent pesant sept gros et demi, dix-huit grains. *Même Cabinet.*

N° 3. Maximilianus. A. BERgis. Dei. gratia. ARCHIEPIScopus. et DUX. CAMERaci. Séparé d'une croix. Au milieu, les armes du prélat, surmontées d'une couronne. ℞. une croix fleurdelisée, avec cette devise : IN : HOC : SOLO : GLORIA : ducat d'or pesant soixante-quatre grains. *Recueil d'Anvers* et *T. D.*

Pl. X. N° 1. * Maximilianus. A. BERgis. Dei. gratia. ARCHIEPIScopus. et DUX. CAMeraci. sacri. IMPerii. PRInceps. comes CAMERacesii. Au milieu, l'écu de ce prélat. ℞. une croix ornée de fleurons avec un double aigle et sa devise ordinaire : NEC : CITO : NEC : TEMERE : monnaie d'argent, du poids d'un gros et demi, vingt-quatre grains. *En nature.*

---

(1) Le *Recueil d'Anvers*, ainsi que *Tobiésen Duby*, citent cette monnaie avec une légère différence.

L'archevêque Maximilien de Berghes autorisa la ville de Cambrai de payer un emprunt de cent livres tournois, monnaie de cette cité; ce prélat payait aussi ses soldats en sols et deniers tournois.

Louis de Berlaymont succéda à Maximilien en 1570 et ne fit son entrée qu'un an après. 1570.

En 1572, ce prélat fit un mandement sur les monnaies et évalua toutes les pièces étrangères, d'or et d'argent qui avaient cours dans le Cambrésis. Il défendit de faire passer ces monnaies au-dessus de l'estimation, sous peine de les perdre, et de vingt livres Cambrésis d'amende, savoir : les deux quarts à son profit et les deux autres au dénonciateur.

Voici les monnaies de cet archevêque qui me sont connues.

LVDOVICVS. A. BERLAIMONT. DEI. GRATIA. ARCHIEPISCOPVS. Z. DVX. CAMERACI. Les armes et titres de Louis de Berlaymont. ℟. La légende : MAXIMILIANVS. II. ROMANORVM. IMPERATOR. SEMPER. AVGVSTVS. 1572. Au milieu, le double aiglè de l'empire, Argent. *Recueil d'Anvers* et *T. D.* Pl. X. N° 2.

Cette pièce d'argent doit contenir dix deniers seize grains, pesant une once de Cologne, de dix-huit au marc, à 38 patars 8 deniers, monnaie de Cambrai, ou 32 patars de Flandres. *Pièces justificatives.*

LVDOVICVS A BERLAIMONT : ARCHIEPISCOPVS. Z. DVX. N° 3.

cameraci. Au milieu, les armes de ce prélat, avec le n° 72, (apparemment 1572) ℟. les armes et titres de l'empereur Maximilien II, entre les branches d'une croix fleurie. Dans le champ, les armes de Cambrai. Cette monnaie d'argent pèse un demi gros, vingt-deux grains. *Recueil d'Anvers* et *Cabinet de M. Wallet.*

Pl. XI. N° 1. * LVDOVICVS. A BERLAIMONT. DEI. GRATIA. ARCHIEPISCOPVS. DVX. CAMERACI. L'écu de ses armes. ℟. Les armes de l'empire avec la légende : RVDOLPHVS II. ROMANORVM. IMPERATOR. SEMPER. AVGVSTVS. 1578. Florin d'or. *Cabinet de M. le Chevalier Maurin.*

Cette pièce d'or pesait deux escalins, quatre as, poids de Cologne à dix-huit carats, six grains d'or fin de soixante-douze au marc, et valait quarante patars, seize deniers.

N° 2. LVDOVICVS : A : BERLAIMONT : DEI : GRATIA : Les armes de ce prélat avec le chiffre VI, (six deniers de cuivre). ℟. une croix assez singulière; dans le champ, un lion debout, et les quatre lettres LOYS (nom de l'archevêque). Cuivre. *En nature.* et *T. D.*

N° 3. * LVDOVICVS : A : BERLAIMONT : DEI GRATIA. L'écu de ses armes avec le n° II (deux deniers de cuivre). ℟. ARCHIEPISCOPVS : ET : DVX : CAMERACI. Dans le champ, une croix fleurie. Cuivre. *En nature.*

N° 4. LVDOVICVS. A. BERLAIMONT. DEI. GRATIA. Ses armes

surmontées du n° II. ℞. la légende : ARCHIEPSCOPIUS. ET. DUX. CAMERACI : entre les branches d'une croix fleurie, dans le champ, une croix. Cuivre. *Cabinet de M. Wallet.* 1572.

* Même légende et même type. ℞. même légende mais d'un type différent. Cuivre. *En nature.* Pl. XI. N° 5.

* LVDOVICVS : A : BERLAIMONT. Les armes de ce prélat. ℞. La légende : ARCHIEPISCOPUS : Z : DUX : CAMERACI. On voit au milieu les armes de l'ancienne église métropolitaine. Denier de cuivre. *En nature.* N° 6.

* Autre denier avec la même légende, mais d'un type différent. Cuivre. *En nature.* N° 7.

Louis de Berlaymont accorda à Nicolas de Pondre, orfèvre et graveur de coin des monnaies, ses gages annuels de quatre-vingt-dix florins, à raison de vingt patars, monnaie de Flandres, et cette année, 1572, il permit « à Caterine Struyiz v^e » de feu Hans Crul, maître de la forge des mon» noyes, soubs son predecesseur, de se loger avec » sa famille, dans un quartier de son palais; » pour l'exercice de la forge des monnoyes de la » ville, cité et duché de Cambray, conté et pays » de Cambresis, de faire telz deniers dor et dar» gent que porte lordonnance du S^t Empire. »

Cet archevêque fit un mandement sur les monnaies, le 10 juin 1572, par lequel il ordonna qu'il fût forgé les pièces suivantes :

Ce prélat n'en fut pas plus heureux : le roi Philippe envoya le comte de Fuentes, pour faire le siége de cette ville, et se joindre aux troupes de l'archevêque et à plusieurs bourgeois fatigués des vexations de Balagny. Après la prise de la ville et de la citadelle, le monarque proposa de rendre à l'archevêque de Cambrai quelques-uns de ses privilèges, parmi lesquels, se trouvait le droit de battre monnaie d'or et d'argent ; mais les offres furent rejettées comme insuffisantes.

En 1603, de nouvelles propositions furent acceptées par l'archevêque de Cambrai, mais refusées par le Pape, de sorte que les prélats perdirent le droit de seigneurie et celui de faire battre monnaie.

MONNAIES CAPITULAIRES.

CHAPITRE DE S^t^ GÉRY.

600. L'abbaye de Saint Géry, ordre de S^t^ Benoit, fut fondée vers l'an 600, par S^t^ Géry, évêque de Cambrai et d'Arras, et bâtie sur le sommet d'une colline appellée le *Mont des bœufs*. Charles le Chauve y créa un grand nombre de prébendes et lui accorda plusieurs priviléges. Charles Quint la fit abbattre en 1543, pour construire une citadelle sur son emplacement.

Sous le règne de Charles le Chauve, la foire de S^t^ Géry (*liberæ nundinæ*) était célèbre et très fré-

quentée; il en est parlé dans le *Chronicon Cameracense et Atrebatense*, dans la vie du fondateur, publiée par l'auteur des *Acta Sanctorum Belgii*, p. 304. Leblanc, nous a conservé le type d'un denier d'argent, frappé à Cambrai par l'abbaye royale de S^t^ Géry, qu'il nomme par erreur S^t^ Gaucher de *Gauch cus* et non de *Gaugericus* S^t^ Géry, comme on le voit d'après la monnaie suivante.

KAMERACVS C ✠ I . . . Dans le champ, le monogramme de Charles le Chauve. ℞. la légende *sancti* GAVGERICI MONETA, séparée d'une croix, avec une plus grande au milieu. Le nom du prince ne se trouve pas autour de cette pièce; apparemment parceque le monétaire n'a pas trouvé assez de place pour le mettre conjointement avec les mots : KAMERACVS CIVITAS. Pl. XII. N° 1.

Leblanc paraît regarder cette pièce comme une preuve que l'abbaye de S^t^ Géry a joui du droit de battre monnaie. Brussel, savant antiquaire, est du même avis (1).

---

(1) *Nouvel Examen de l'usage général des fiefs en France pendant le 11^e^, 12^e^, 13^e^ et 14^e^ siècles, pour servir à l'intelligence des plus anciens titres du domaine de la couronne et de l'Histoire*, par M. Brussel, conseiller du Roi. Paris, 1750, 2 vol. in-4°.

924. Isaac, comte de Cambrai en 924, tenait du roi, en bénéfice, l'abbaye royale de S^t^ Géry, avec tous ses annexes, savoir : la moitié du château de la ville, la moitié des impôts publics, et celle de la monnaie. Ce partage ayant donné lieu à une difficulté, entre l'évêque et le comte, ce dernier paya au prélat en dédommagement *cent livres d'argent.*

Les empereurs Othon et Conrad ont accordé aux évêques de Cambrai et à leurs successeurs l'abbaye S^t^ Géry, avec la totalité de ses possessions.

1180. Le pape Alexandre III a confirmé dans sa bulle de 1180, les anciennes possessions de S^t^ Géry; on dit aussi que chaque marchand qui venait à la foire, payait un denier à cette église. *Liberæ nundinæ in quibus à mercatoribus omnibus denarius pendebatur ecclesiæ.*

Je possède plusieurs petites pièces de cuivre frappées par cette abbaye, peu de temps avant l'érection de la citadelle.

Pl. XII. N° 2. * *sanctus* GAVGERICVS. Le buste de l'évêque, mitré, crossé et de face. ℞. une légende défectueuse avec un dragon au milieu, représentant les armes de S^t^ Géry. Cuivre. *En nature.*

N° 3. * CAPITVLVM. SANCT*i*. Dans le champ, un dragon. ℞. la légende : GAVGERICI : 1539 : au milieu, un évêque debout, crossé et mitré. Pièce de cuivre bien conservée. *En nature.*

* CAPITVLVM : SANCTI. Au milieu, un dragon assez mal fait. ℟. un évêque debout tenant sa crosse. La légende porte : GAVGERICI : 1541. Cuivre. *Cabinet de M. Desbleumortiers.* Pl. XII. N° 4.

Ces petites pièces inédites sont grossièrement faites; elles ne sont dessinées que de traits, et de gros points, séparés les uns des autres. Si elles ne portaient point le millésime, on pourrait leur donner deux siècles de moins. Elles sont si délicates qu'il est surprenant qu'on ait pu les conserver jusqu'à présent; je pense que c'était des *Méreaux* (1) puisque rien n'indique leur valeur, comme celles du Chapitre Métropolitain que nous verrons ci après.

CHAPITRE DE NOTRE DAME.

Le Chapitre de la Cathédrale de Cambrai devait avoir part à la souveraineté de la ville; un reste de ses anciens droits le prouve. Les comptes du domaine se rendaient à lui, avant les troubles. Il a toujours exercé les droits régaliens et frappé des espèces à son coin. On trouve encore beaucoup de

(1) Les Méreaux étaient des pièces de métal ou de carton, qu'on distribuait aux chanoines pour marquer qu'ils avaient assisté à l'office.

ces monnaies en cuivre (1); et plusieurs poinçons, qui servaient au monnayage de ce Chapitre, se voient encore à la bibliothèque de la ville.

1252. Le Chapitre de Cambrai, sous l'épiscopat de Nicolas de Fontaine, en 1252, céda à l'évêque le droit qu'il avait sur les meubles, à condition de recevoir les revenus de l'évêché, pendant la vacance du Siége, et de battre monnaie à son coin jusqu'à ce que l'élu eût reçu de l'empereur l'investiture des régales.

L'évêque Pierre André, en 1364, se plaignit au pape Urbain V des délits commis par les officiers du Chapitre; un accomodement eut lieu et ils obtinrent pendant la vacance du Siége, l'administration du temporel, du spirituel, et du droit sur la monnaie, conformément à la décrétale de Boniface VIII. *Quia sæpè*; qu'ils rendraient un compte fidèle au nouveau prélat, et qu'en compensation ils auraient une rente annuelle de six mille livres tournois; qu'ils continueraient suivant l'usage à recevoir le cheval que montrerait l'évêque, lors de son installation, et les divers ustensiles dont il se serait servi dans le premier repas. *Chronique des Évêques*. MS.

---

(1) Celles en argent sont très rares; je ne sais pas si l'on en a frappé en or.

J'ai comparé les monnaies du Chapitre que je possède avec les poinçons de la Bibliothèque, et j'ai reconnu presque toutes les mêmes empreintes. Les voici succinctement :

MONETA. CAPITVLI. Séparé d'une croix. Au milieu, une tête mitrée et vue de face. ℞. une croix anglée avec trois points en triangle. La légende extérieure de la croix porte : AVE MARIA GRATIA PLENA, et l'autre CAMERACVm entre les branches de la croix. Argent *Glossaire latin de Carpentier* et *T. D.* Pl. XII. N° 5.

Cette monnaie d'argent du 13ème siècle, pesant quarante-quatre grains est semblable, à la légende près, aux deniers de Nicolas de Fontaine. (*Pl. I. N°s 6 et 7*).

MONETA CAPITVLI. Le buste d'un évêque. ℞. l'inscription : CAMERACENSIS, entre les branches d'une croix cantonnée d'un aigle et de trois points en triangle. Ce denier de billon ressemble à la monnaie de l'Évêque Guillaume. (*Pl. II. N° 5*). *T. D.* N° 6.

CAPITVLVM SEDE VACante. On voit au milieu, le mot abregé : CAMERAC. ℞. la légende : MONETA : DVPLEX. dans le champ, une croix cantonnée de deux autres. Cuivre. *Glossaire latin de Carpentier.* N° 7.

* CAPITVLVM. CAMERACENSE. Au milieu, le chiffre VI (deniers) surmonté d'une couronne. ℞. la légende : SALVE. REGINA. MISERICORDIE. Dans le champ, la Vier- Pl. XIII. N° 1.

ge Marie, patrone de l'église de Cambrai. Cette monnaie du 16e siècle est d'une belle conservation. Cuivre. *En nature.*

Pl. XIII. N° 2. * CAPITVLVM. CAMERACENSIS. Au milieu le n° VI (deniers), couronné. ℟. même légende et même type. Cuivre. *En nature*, et d'après les poinçons.

N° 3. * CAPITVLVM. CAMERACENSE. Dans le champ, une croix patée, contre-marquée au milieu, et d'un lion entre l'une de ses branches. ℟. la légende : SALVE : REGINA : MISERICORDIE. Avec la Vierge poinçonnée du n° VI. Cuivre. *En nature.*

N° 4. * Même légende, mais d'un type différent. ℟. SALVE. REGINA. MISERICO*rdie*. Au milieu, la Vierge debout tenant son enfant. Cuivre. *Cabinet de M. Farez.*

N° 5. CAPITVLVM : CAMERACENSE. Marqué VI (deniers), surmonté d'une couronne, on voit un lion sur le côté. ℟. la légende : SALVE. REGINA. MISERICO*rdie*. 1548. Même type. Cuivre. *En nature* et *T. D.*

N° 6. * CAPITVLVM. CAMERACENSE : 1550. Marqué VI (deniers), sous une couronne ; on voit d'un côté un lion et de l'autre une étoile. ℟. la légende : SALVE. REGINA. MISERICO*rdie*. Dans le champ, la Vierge et une petite couronne. Cuivre. *En nature.*

Pl. XIV. N° 1. * Même légende et même type avec le millésime 1559 : ℟. la Vierge poinçonnée d'un lion et l'inscription précédente. Même valeur. *En nature.*

* CAPITVLVM : CAMERACENSE : 1560 (1). Au milieu, le n° VI et un lion surmonté d'une couronne. ℟. SALVE. REGINA. MISERICORdie : la Vierge tenant son enfant. Cuivre. *En nature* et d'après les poinçons. Pl. XIV N° 2.

Même légende avec l'année 1.5.6.2, et variété dans le type. ℟. la légende : SALVE. REGINA. MISERICORS. avec la Vierge sous une autre position. Cuivre. *T. D.* N° 3.

* Cette monnaie de même valeur diffère du n° 2 en ce qu'elle présente l'année 1566. Cuivre. *Cabinet de M. Farez.* N° 4.

* : CAPITVLVM. CAMERASENSE. Marqué IIII (deniers) et d'un lion surmonté d'une couronne. ℟. la Vierge debout et la légende : MARIA : VIRGO. Cuivre. *En nature*, et d'après les poinçons. N° 5.

CAPITVLVM : CAMERAC*ense*. Dans le champ le n°III, et un lion couronné. ℟. même légende et même type que la précédente. Cuivre. *T. D.* N° 6.

* Celle-ci de même valeur présente quelques variété. Cuivre. *En nature.* Pl. XV. N° 1.

CAPITVLVM. CAMERACENSE. Marqué IIII (deniers), ℟. la Vierge contre-marquée d'un lion et ces mots : MARIA : VIRGO : 1560 : Cuivre. *En nature. T. D.* N° 2

* Cette monnaie diffère de la précédente en ce N° 3.

---

(1) Cette année au mois d'Août furent exécutés trois faux monnayeurs, l'un à la justice de Cambrai, les deux autres au chemin de Marcoing.

qu'elle offre d'un côté, une variété dans la légende, et de l'autre l'année 1561. Cuivre. *En nature.*

Pl. XV. N° 4. * MONETA : CAPITVLI : CAME*racensis.* Au milieu, une croix patée avec un lion debout. ℟. le n° 11 (deniers), couronné avec ces mots : AVE. MARIA. GRACI*a.* Cuivre. *Cabinet de* M. *Farez.*

N° 5. * CAPITVLVM. CAMERACENS*e.* Dans le champ, une croix patée avec un lion. ℟. la légende : AVE. MARIA. GRASI*a.* Marqué 11 (deniers). Cuivre. *En nature.*

N° 6. * MONETA CAPITVLI CAMERA*censis.* Dans la croix est un lion. ℟. ces mots : AVE. MARIA. GRACIA, autour du n° 11 couronné. Cuivre. *En nature.*

N° 7. * Celle-ci contient une variété dans la légende et le type différent. ℟. même type avec une différence dans la légende. Cuivre. *En nature.*

N° 8. * CAPITVLI. CAMERA*censis.* Dans le champ, une croix ordinaire. ℟. ces mots : AVE. MARIA. G. et le n° 1 (denier) couronné. Cuivre. *En nature.*

N° 9. * CAPITVLVM : CAM*eracense.* Au milieu, une croix. ℟. ces deux mots : AVE : MARIA : avec le n° 1 surmonté d'une couronne. Cuivre *En nature.*

N° 10. * Cette dernière monnaie n'offre qu'une légère différence dans les légendes. Cuivre. *En nature.*

Dans une *chronique manuscrite*, recueillie par M. Mutte, doyen de la métropole, on trouve la note suivante sur les monnaies du chapitre.

« Au mois d'août 1563, la monnoie jaune de » Cambray fut mise au billon par tous les Pays-

» Bas. Assçavoir, les blancs de VI deniers, les IIII 1363.
» deniers II et I deniers (il n'y a pas eu de III de-
» niers) tellement qu'on n'en vouloit point aussi
» dans Cambray, et les bourgeois en avoient
» grande fascherie : les chanoines de Cambray,
» de qui dépendoit la monnoye, promirent re-
» prendre celles qui étoient de leur coing, pource
» qu'il y en avoit plusieurs faux; dont les trois
» recepveurs furent commis pour recepvoir et
» baillerent autre argent et fut conclu par les
» estats a bailler jour à les rapporter jusqu'à la
» Saint-Remy.

» Et le XVI de septembre on commença a les re-
» cepvoir en la maison de M. de Franqueville à
» cinq heures du matin. »

Je ne suis pas de l'avis de *Tobiésen Duby*, t. I p. 68, qui indique quatre monnaies du Chapitre de Cambrai, pour des méreaux. Sans doute il ne savait pas que plusieurs d'entr'elles portent la légende : *moneta capituli cameracensis*. D'ailleurs il est impossible de considérer ces pièces comme des méreaux puisque, comme on vient de le voir, l'auteur du fragment cité plus haut leur donne la qualité de *monnaie jaune*. Les méreaux ne marquaient aucune valeur puisqu'ils n'avaient pas de cours monétaire. Voyez ceux que j'ai indiqués au Chapitre de S. Géry.

MONNAIES DE CATHERINE DE MÉDICIS.

1584. Catherine de Médicis, mère du roi Henri III, se déclara protectrice de Cambrai, en 1584, après avoir reçu le serment de Balagny, gouverneur de cette ville. Pour célébrer cet événement il fut jetté par deux hérauts portant les armoiries de la reine de France, du haut du doxal de l'église métropolitaine, des monnaies d'or et d'argent; l'un des deux criait, *largesse, largesse! vive, vive Catherine de Médicis, reine de France, maintenant protectrice de la ville et citadelle de Cambray, pays et comté du Cambrésis!*

Cette princesse fit frapper la monnaie suivante :

Pl. I. N° 4. CATHerine. REine. DE. FRance. MÈre. DU. ROi. PROTECtrice. DE. CAMBrai. Dans le champ, l'écu de ses armes. ℞. la légende : ARDOREm. EXTINcta. TESTANTur. VIVERE. FLAMA. (1) séparée d'une fleur de lys. Au milieu, des larmes tombant sur de la chaux vive. Argent. *Cabinet de la bibliothèque de S^te Geneviève par le P. du Molinet.*

---

(1) Ce revers fait allusion à l'époque de la mort de son mari, Henri II, l'an 1559, ce qui a donné lieu au type de cette monnaie, et aux jetons de la même princesse, frappés en 1584.

Les hérauts jettèrent aussi en bas de la *bretecque* (1) des pièces d'or et d'argent parmi lesquelles on en distinguait avec cette dernière devise.

MONNAIES DES PRÉVÔT ET ÉCHEVINS.

Les prévôt et échevins de Cambrai ont sans doute obtenu de Catherine de Médicis la permission de battre monnaie pour un certain temps. Mes recherches à cet égard ont été infructueuses jusqu'à présent; cependant je crois devoir leur attribuer les monnaies suivantes. 1588.

* On voit au milieu le n° VI couronné, avec la légende : DENIERS. MONNOIE. ℟. ces mots : DE. CAMBRAY. 1588. Dans le champ, un double aigle, pour représenter les armes de cette ville. Cuivre. *En nature.* Pl. XVI. N° 1.

* Celle-ci diffère de la précédente en ce qu'il s'y trouve l'année 1589. Pièce de cuivre de même valeur. *Cabinet de M. le Chevalier Maurin.* N° 2.

* Cette autre porte le n° IIII, couronné avec la légende : DENIERS : MONNOIE. ℟. les mots : DE : CAMBRAY. (15) 88, entre les branches d'une croix fleurie qui va rejoindre les extrémités de la pièce. Cuivre. *En nature.* N° 3.

(1) C'était un tribune adaptée à l'hôtel de ville, qui fut érigée en 1364, avec la permission du prélat, par les échevins de Cambrai. Elle servait à la publication des ordonnances, bans et sentences de l'évêque et des prévôt et échevins de cette ville.

MONNAIES DES SEIGNEURS SUZERAINS DU CAMBRÉSIS.

Monnaies de Serain.

Le village de Serain est situé à quatre lieues de Cambrai ; il était jadis un des anciens appanages des maisons de S. Aubert et de Walincourt en Cambrésis. Aujourd'hui cette commune fait partie de l'arrondissement de Saint-Quentin.

1313. Avant l'année 1313, les seigneurs du fief de Serain jouissaient du droit de battre monnaie, quoique l'Évêque en eût seul le privilège dans le Cambrésis.

Cette seigneurie était inconnue à Tobiésen Duby de qui j'ai emprunté les pièces suivantes, gravées dans son Traité des monnaies. T. 2 p. 116.

Pl. XVI. N° 4. GVALERANNVS : DOMINVS DE LIN. Séparé d'un oiseau. Walerand seigneur de Ligny (1) à cheval, allant au galop, tenant un étendard de la main droite, et de l'autre, un écusson avec un lion debout. ℞. la

(1) Ligny ville de France, dans le Barrois et du diocèse de Toul, située sur la rivière d'Orney, à deux lieues sud-est de Bar-le-Duc. La seigneurie de Ligny fut érigée en comté en 1367, par Charles V, en faveur de Guy de Luxembourg, comte de S. Pol (en Artois) issu de Walerand, frère de l'empereur Henri VII.

légende : MONETA : NOVA : SERENENSIS, et ces mots : SIGNVM. CRVCIS, autour d'une croix. Argent.

GVALER*annus* DE LVSENB*ourg*. Ce seigneur couronné et vu de face. ℞. la légende : MONETA SERENE*nsis*. une croix de la grandeur de la pièce, cantonnée de trois points en triangle. Sterling d'argent. Pl. XVI. N° 5.

G*ualerannus* DOMINVS. DE LINI. Même type. ℞. MONETA SERAM (pour Serain), même type que la précédente. Sterling d'argent. N° 6.

G*ualerannus* DOMINVS : DE : LINI. Le buste de ce seigneur couronné. ℞. MONETA SERENE*nsis*. une croix cantonnée de trois points en triangle. Argent. N° 7.

G*ualerannus*. DOMINVS DELI*ni*. La tête de ce seigneur dans un triangle. ℞. dans le champ, une croix cantonnée de trois points avec la légende : MONETA SERAIN, entre ses branches. Sterling d'argent. Pl. XVII. N° 1.

Ce Walerand de Luxembourg II, seigneur de Ligny, Beaurevoir (en Cambrésis) etc., épousa Guyote de Lille, fille de Jean de Châtillon, châtelain de Lille, et de Béatrix de Clermont Nesle. Il eut un fils nommé Jean de Luxembourg, dont plusieurs monnaies se trouvent ci-après.

MONNAIES D'ÉLINCOURT.

Elincourt est un village situé dans le Cambrésis, à quatre lieues sud-est de Cambrai, à l'extrémité méridionale de l'arrondissement, près du bois de

Walincourt, canton de Clary. Cette terre, qui fut toujours de la dépendance de la seigneurie de Walincourt, a été possédée, sous le titre de comté, par les comtes de Saint-Pol qui y ont fait frapper monnaie.

1306. Les pièces suivantes doivent appartenir à Guy IV, comte de S. Pol, mort en 1317; il avait épousé Marie de Bretagne, décédée en 1339. Ce seigneur jouissait du droit de battre monnaie *noire et blanche* (1). Le P. Turpin (2) rapporte le bail accordé, en 1306, à Jehanin *Tadin de Lucques*, pour *faire* et *ouvrer de la monnoye partout le conté de S. Pol, où il lui plaira, en promettant de tailler des deniers à douze fors et à douze foibles, les fors à quatorze sous six deniers, et les foibles à dix-neuf sous six deniers.*

Pl. XVII. N° 2. GVIDO COMES *sancti* PAVLI. Ce seigneur, à cheval, tient un étendard d'une main et de l'autre un écusson portant ses armes. ℞. la légende : MONETA NOVA DE ELINCOVRT. Et cette autre : SIGNVM. CRVCIS, autour d'une croix. Argent. *T. D.*

---

(1) La *monnaie blanche* se disait autrefois de la monnaie d'argent, et la *monnaie noire* de la monnaie de billon et de cuivre.

(2) *Comitum Tervanensium seu Ternensium, modo S. Pauli ad Thenam, à primo ad postremum. Annales historici : collectore Th. Turpin, Duaci.* 1731, in-8°.

* Gvido : comes : *sancti* pavlli. Dans le champ, un aigle éployé tourné à droite. ℞. une double légende, la première : moneta : ville : elincovrt, la seconde : ave maria gratia. Au milieu, une croix ancrée. Argent. *Arch. de S^te Agn.* Pl. XVII. N° 3.

Gvido : comes : *sancti* pavli. Le comte Guy, à cheval, allant au galop, portant un étendard de la main droite, et de la gauche, l'écu de ses armes. ℞. la légende extérieure : moneta : recta : de: elincovrt. Légende intérieure : signvm crvcis. Dans le champ, une croix ordinaire. Monnaie d'argent de trente-deux grains. Voyez *T. D.* N° 4.

* Gvido : comes : *sancti* : pavli. Légende intérieure : moneta : ville : dans le champ, une croix cantonnée de quatre croissans. ℞. l'inscription : de : elincovrt, séparée d'une croix. Au milieu, un portique fermé par une grille de château. Argent. *Arch. de S^te Agn.* N° 5.

* *Guido* : comes : *sancti* pavli. Dans le champ, un aigle éployé. ℞. la légende : moneta. elicortensis. Au milieu, une croix. Cuivre. *Mêmes archives.* Pl. XVIII. N° 1.

Guido : comes : *sancti* pavli. On voit, au milieu, un quartier à trois bandes de gueules, échiquetées de gueules et d'argent. ℞. une croix avec la légende : moneta elin*cortensis*. Argent. *T. D.* N° 2.

* Marie : de : bretaigne. Au milieu, un aigle éployé, semblable à la pl. 17, n° 3. ℞. une croix N° 3.

ornée de feuillages et de fruits de chênes. On lit pour devise : MONETA NOVA DELINCOT, précédée d'une croix. Argent. *Arch. de S^te Agn.*

1337. Marie de Bretagne, comtesse de S. Pol, veuve de Guy IV, par lettres du mois de décembre 1337, promit au roi, « de faire faire sa monnoye » en son chastel d'Elincourt, de tel sorte qu'elle » sera différente de la sienne en croix et pile, » qu'elle ne fera fondre les monnoyes du roy, et » ne recepvra nul billon qui vienne du royaume » pour faire sa monnoye ». *Th. Turpin.*

Pl. XVIII, N° 4. * IOH*annes* : DE : LVCENBOVRG : COM*es* : LINEI (1). On voit, au milieu de cette monnaie, un lion debout, la queue fourchue, armé et lampassé, sur lequel on distingue un écusson, avec un lion et lambel. ℟. la légende : MONETA : NOVA : ELINCOVRC. entre les branches d'une croix cantonnée des quatre lettres : L. C. B. L. (c'est-à-dire *LuCemBourg-Ligny*). Argent. *Arch. de S^te Agn.*

N° 5. * Mêmes légendes et mêmes types, mais d'un coin différent. Argent. *Mêmes archives.*

N° 6. * IOH*annes*. DE LVCENBOVRC. COM*es*. LIN*ei*. Séparé d'une croix. Dans le champ, les armes de ce seigneur. ℟. la légende : MONETA : NOVA : ELINC*ourc*.

(1) La ville de Ligny n'était pas encore érigée en comté. Voyez les monnaies de Serain.

Au milieu, une croix cantonnée des lettres: L. C. B. L. (*LuCemBourg-Ligny*). Argent. *Mêmes archives.*

Cette monnaie d'argent diffère de la précédente par une variété dans les légendes et types. Tobiésen Duby, qui la cite, se trompe en disant qu'elle a été frappée à Ligny. Pl. XIX. N° 1.

Ce Jean de Luxembourg, comte de Ligny, était fils de Walerand II; il épousa Alix de Flandres, dame de Richebourg, en 1333, et mourut l'an 1364, après avoir eu pour successeur Guy VI de Luxembourg. Voici deux de ses monnaies :

* GVIDO DE LVCENBOVRC. Au milieu, un lion debout, la queue fourchue, représentant les armes des Luxembourg. ℟. la légende : MONETA ELINCOVRT. Dans le champ, une croix potencée. Cuivre. *Arch. de Ste Agn.* N° 2.

Même légende et même type. ℟. MONETA : DE : ELINCOVRT. Au milieu, une croix cantonnée d'une feuille. Argent. *T. D.* N° 3.

Guy VI de Luxembourg, comte de Ligny et de Roussey, issu de Jean de Luxembourg, épousa en 1350, Mahaut de Châtillon, qui lui donna le comté de S. Pol, dont elle était héritière par la mort de son frère Guy V, arrivée en 1360. Guy VI mourut onze ans après. 1350.

Ce dernier a servi d'ôtage, comme son prédécesseur, pour la délivrance du roi Jean qui était

1364. prisonnier en Angleterre. En 1364, par lettres données à Paris au mois d'octobre, le roi Charles V le gratifia d'une rente de quatre cents livrées de terre, à prendre sur la seigneurie de Crèvecœur, en Cambrésis. *Art de vérifier les dates, t. 2, p. 779.*

On lit dans le supplément au Glossaire de Ducange, t. 2, p. 1318, la note suivante :

« Mes. Jehan de Landas fu en la chambre des » comptes,.... et jura à saintes Evangiles que jamés » il ne fera, ne souffrira estre faite monnoye au » chastel de Ellincourt et ès appartenances, sem- » blable a celle du roy, et que celle que il fera, » il la fera telle et si... differente que le peuple le » pourra appereevoir clérement ».

Je n'ai aucune connaissance des monnaies qui ont pu être frappées par ce seigneur.

MONNAIES INCONNUES.

Tobiésen Duby, dans son Traité des monnaies, décrit un florin d'or qu'il croit devoir appartenir à un évêque de Cambrai.

Pl. XIX. N°4. FLORENUS. EPISCOPI. CAMERACENSIS. Dans le champ, une grande fleur de lys. ℟. un Saint Jean-Baptiste avec ces mots : *sanctus* IOHANNES. *baptista*. patron de la Cathédrale de Cambrai.

Je ne saurais partager l'opinion de cet auteur. Saint Jean-Baptiste est bien le patron de l'an-

cienne Cathédrale; mais il ne fut jamais assez révéré pour qu'on ait frappé des espèces en son honneur. Quant au revers, je pense qu'il a été mal lu. Les florins de la ville de Florence ont beaucoup de ressemblance, avec la monnaie qui vient d'être décrite, et ce qui me fait encore présumer que cette pièce peut appartenir à cette ville, c'est que saint Jean-Baptiste est son patron.

Les monnaies suivantes ont été trouvées, il y a quelques années, sous un pilier du chœur de l'église métropolitaine de Cambrai, pendant l'enlèvement des matériaux. Ces petites pièces de mauvais argent sont sans doute des oboles de la fin du XI^e^ au XII^e^ siècle (1).

* On voit, au milieu, le buste d'un prélat crossé, avec une mitre assez singulière. On distingue sur le menton un croissant, et un autre au-dessus de la tête. La lettre M, se trouve en opposition à la crosse. ℞. une croix cantonnée de deux S et deux T sans légende. Billon. *En nature.* Pl. XIX. N° 5.

(1) Carpentier, dans son Histoire de Cambrai, nous apprend que cette église a été brulée plusieurs fois, et qu'un incendie eut lieu en 1093; elle ne fut reconstruite que vers l'an 1149, sous l'évêque Nicolas. Je présume que ces monnaies sont de cette époque.

Cette obole peut être attribuée à l'évêque Manassé, qui siégea depuis 1095 jusqu'en 1105. La lettre M, qui se trouve du côté de l'effigie du prélat, est sans doute son monogramme. Le monétaire n'aura pas jugé convenable de mettre le nom de l'évêque sur cette pièce, à cause de son peu de valeur. Son revers peut indiquer son estimation.

Pl. XIX. N° 6. * Celui-ci, de même fabrication, porte d'un côté, des fleurons sans légende, de l'autre une croix cantonnée de deux M avec deux espèces de bannières. Billon. *En nature.*

N° 7. * Autre, paraissant de la même époque, avec variations dans les types. Billon. *En nature.*

Je possède beaucoup d'autres pièces moins intéressantes qui ont été trouvées sur le terrain de la métropole. Je me suis un peu écarté des bornes que je me suis prescrites en citant ces dernières monnaies qui paraissent douteuses.

PIÈCES OBSIDIONALES.

Les pièces obsidionales ne doivent pas être regardées comme monnaies autorisées par la loi et l'usage, quoiqu'elles eurent cours pendant un certain temps, mais comme des pièces nécessitées par les circonstances, frappées par le consentement du gouverneur de la ville assiégée.

La forme irrégulière des pièces obsidionales fait ordinairement apercevoir que c'est la calamité qui les a produites ; elles sont grossièrement marquées, quelquefois des deux côtés, mais cela est rare ; souvent elles portent une seule empreinte, avec le nom du souverain, du gouverneur ou de la place assiégée et des chiffres qui en indiquent la valeur.

La ville de Cambrai a beaucoup souffert du siége de 1581. Le prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, voulut s'emparer de cette ville par des forts qu'il fit bâtir aux environs de la place ; il ferma si bien toutes les avenues, qu'on ne put faire entrer aucun secours. 1581.

Bauduin de Gavre, Baron d'Inchy, gouverneur de la citadelle, espérant être secouru par le duc d'Anjou et d'Alençon, exhorta les habitans à la patience et la garnison au courage nécessaire dans de pareilles circonstances. Le prix exhorbitant des vivres fut cause qu'on s'y nourrit des plus vils animaux.

Le duc d'Alençon s'avança sur Cambrai avec un grand nombre de troupes, et le prince de Parme après être resté six heures devant l'ennemi, fut forcé de se retirer sur Valenciennes.

Cette pièce porte les armes de France, avec Pl. XX. N° 1.

la légende : FRANCISCO PROTECTORI. On distingue vers le haut, les deux lettres, C. B. (CamBrai). Sur les côtés de la pièce, l'an du siége 15 - 81, et vers le bas, les armes de cette ville. Cuivre. *Van-Loon* (1).

Pl. XX. N° 2. Même légende et même type, mais d'un autre coin. Pièce d'argent pesant trois quarts d'once; elle est semblable à celles qui fut trouvée sous les *Pierres jumelles* (2). *Cabinet de M. le Chevalier Maurin.*

N° 3. * Cette pièce qui avait cours pour x patars, présente au milieu les armes de la ville dessous l'an 1581, et le mot : CAMBRAY : sur une banderolle. Cuivre. *Même cabinet.*

N° 4. Celle-ci diffère de la précédente, en ce qu'elle

---

(1) *Histoire métallique des XVII Provinces des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles-Quint, jusqu'à la paix de Bade, en* 1716. *Traduite du hollandois de Gérard Van-Loon. La Haye,* 1732-1737, 5 *vol. in-fo'.* Cet intéressant ouvrage est bien loin d'être complet. J'indiquerai plusieurs pièces obsidionales, médailles et jetons qui n'étaient pas connues aux auteurs de l'Histoire métallique.

(1) Dans les différentes fouilles, on trouva en cet endroit plusieurs monnaies de cuivre de Cambrai, avec un petit coffret qui contenait quatre pièces d'argent et une obsidionale pesant une once environ. *Indicateur Cambrésien.*

se trouve octogone; elle est de même valeur. Cuivre. *Van-Loon.*

* Même légende et même type, mais d'un autre coin. Elle avait cours pour 11 patars, valeur indiquée sur la pièce. Cuivre. Pl. XX. N° 5.

M. Faille, avoué en cette ville, qui a bien voulu m'éclairer de ses conseils, possède ces deux dernières pièces.

* Celle-ci de peu de valeur porte au milieu les armes de Cambrai avec le n° 1 (patar) dessous; elle me paraît être de 1581. Cuivre. Voyez l'ordonnance ci-après. *Cabinet de M. Desbleuxmortiers.* N° 6.

On lit dans un manuscrit intitulé : Mémorial de plusieurs choses remarquables arrivées à Cambrai depuis 1576, jusqu'en 1616, la note suivante :

« En 1581, par l'ordonnance de MM. les prevost et eschevins de la ville, comme aussi par » le conseil des principaux, l'on fit forger de la » monnoye de cuivre quarrée, èsquelles étoient » gravées les armoiries de Cambray, lesquels » étoient évalués pour un patar chacun, ensuite » par ordre de MM. du Magistrat, ces pieces » furent retirées et contentement donné à ceux » qui en avoient ».

Par la même ordonnance, les prevôt et échevins firent aussi forger de l'argent de vaisselle

que les principaux bourgeois prêtèrent à la ville, savoir : des Dalders quarrés qui valaient dix patars, et les demi à proportion.

1595. L'an 1595, Louis de Berlaymont, forcé par les vexations de Jean de Monluc, Seigneur de Balagny, gouverneur de la citadelle de Cambrai qu'il tenait du duc d'Alençon, de quitter son siége archiépiscopal, joignit son ressentiment à celui des provinces voisines, afin de demander des secours au comte de Fuentes, un des grands capitaines de l'armée Espagnole. Dès que le gouverneur vit sa ville menacée d'un siége, il se trouva dans la nécessité d'augmenter ses troupes; il imposa de nouvelles charges aux habitans, et fit frapper des pièces de cuivre pour payer sa garnison, en contraignant les habitans à les accepter, quoique lui-même ne voulût pas les recevoir pour le payement des impôts et taxes qu'il levait sur eux. Ce dernier acte de tyrannie indigna tellement les Cambrésiens qu'ils gagnèrent deux cents soldats de Balagny, et ouvrirent les portes aux Espagnols. Ce gouverneur se retira dans la citadelle où il fut obligé de capituler. Les pièces suivantes sont en partie la cause de ce siége :

Pl. XXI. N° 1. * On voit, au milieu de cette pièce, les armes couronnées du roi de France, avec cette inscription : HENRICO : PROTECTORE. Les armes du gou-

verneur se trouvent vers le bas. On distingue dans le champ l'année (15)95, et vers le haut un ⌓ horizontal. Cette pièce eut cours pour xx patars, valeur indiquée dessus. Cuivre. *Cabinet de M. Faille.*

Les auteurs de l'*Histoire métallique* indiquent une pièce semblable sans la lettre P. Je la possède aussi sans ce signe. Cuivre. *En nature.* Pl. XXI. N° 2.

* Celle-ci diffère de la précédente en ce qu'elle n'avait cours que pour x patars. Cuivre. *En nature.* N° 3.

Cette pièce présente au milieu, trois fleurs de lys, avec la légende : HENRICO : PROTECTORE. Et sa valeur est de v patars. Cuivre. *Van-Loon.* N° 4.

Autre de même métal avec une fleur de lys au milieu, et les chiffres 11 suivis de la lettre P. *Recueil des pièces obsidionales* (1). N° 5.

Il existe une pièce de cuivre d'un patar, avec une fleur de lys au milieu ; elle ne porte pas, (probablement à cause de son peu d'importance) le nom du prince ; le type ne permet guères de douter qu'elle n'appartienne à cette série. N° 6.

Le gouverneur de la citadelle de Cambrai, dont la femme était très ambitieuse, a sans

(1) Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité, par feu Tobiésen Duby, interprète de la bibliothèque du Roi et de l'amirauté. Paris 1786. in-4.°

doute fait frapper pour lui et ses amis, des pièces obsidionales en argent, portant la même valeur que celles de cuivre, comme on peut en juger par les deux suivantes :

Pl. XXI. N° 7. HENRICO PROTECTORI. Au milieu, les armes de France surmontées d'une couronne et le chiffre 9, qui doit être 95; vers le bas, les armes de Balagny, et sur les côtés les chiffres xx, suivis de la lettre B. valeur indiquée sur la pièce. Elle pèse trois gros trente-neuf grains. Argent. *Recueil des pièces obsidionales.*

N° 8. Même légende, mais d'un autre type. Cette pièce d'argent avait cours pour v patars et pesait 2 gros 39 grains. *Même ouvrage* et *Van-Loon.*

Les pièces obsidionales de 1595 ont été reçues et payées à l'hôtel de ville, le 15 Février de l'année suivante. En voici l'arrêté.

1595. « Comme il soit que sur le faict de la monnoye de cuivre qui s'est, par ordonnance des » Estats, forgée en ceste cité, avec commandement à la generalité du peuple de la recepvoir » et allouer, en la vente et distribution de leurs » marchandises, sallaires et aultrement : il aist » été trouvé très nécessaire et expedient, pour » les abus qui se polroient commectre, de retirer la dicte monnoye; en attendant le temps » de la pouvoir rembourser, sur quoy l'on faict » estat d'en chercher les moyens sur la premiére

» occasion qui se présentera: et affin que l'on » puist au meisme effect se certifier de la somme » a quoy ladicte monnoye se polra monter et » en faire ung particulier pourject, pour en » assurer l'estat final, et faire paroistre de la » bonne volonté que l'on a sur le rembourse- » ment. Nous prevost et eschevins ordonnons » et neanmoins commandons a toutes personnes » indifferemment sans aulcun excepté, qu'ils » aient a rapporter en l'hostel de ville, ès mains » de nos commis et députez qui en tiendront » notte et registre, toute la monnoye de cuivre » qu'ils ont et affermeront avoir receu en la » distribution de leur marchandise et sans fraude: » et ce en dedans mardy prochain pour tout le » jour. A peine a ceulx qui le négligeront et » seront défaillans d'en estre fourclos a leur » perte, sans plus esperer d'en recouvrir aulcune » chose. Et y vacqueront nosdicts députez à » commencer cejourd'huy après disner a deux » heures. Et le jour de demain assavoir des huit » heures du matin jusques a dix heures: après » disner depuis deux heures jusques a quattre. » Publié le quinzieme jour de febvrier an quinze » cens quatre vingt seize ».

Collationné sur l'extrait original qui reposait aux archives de l'archevêque de Cambrai, aujourd'hui à la bibliothèque de cette ville.

Après la prise de Cambrai en 1581, François, duc d'Alençon, fit son entrée dans Cambrai, au milieu des acclamations du peuple, qui lui donnait les noms de souverain de la citadelle et de protecteur de la liberté du Cambrésis. Ce prince prêta serment, dans la Métropole, puis à l'hôtel de ville, de maintenir les priviléges, et de gouverner selon les anciennes coutumes. On jetta à la multitude un grand nombre de médailles triangulaires en or et en argent, pareilles aux deux suivantes :

Pl. XXII. N° 1. DEO. ET. FRANCISCO. LIBERATORIBVS. dans le champ les armes de France couronnées. ℞. l'inscription : CAMERACI. A. PERFIDIS. OBSESSI. On voit, au milieu, les armes de la ville entre l'année 15-81. Médaille en or. *Van-Loon.*

N° 2. DEO. ET. FRANCISCO. LIBERATORIBVS. Au milieu les armes de France, surmontées d'une couronne, et au sommet du triangle, une fleur de lys. ℞. La légende : CAMERACI. A. PERFIDIS. ANNVM. OBSESSI. Au milieu les armes de la ville entre l'année 15-81. Médaille en or de cinquante-neuf grains. T. D. A l'occasion de la même cérémonie, on distribua la médaille suivante :

N° 3. FRANCOIS. DVC. D'ALANÇON. FILS. ET. FRERE. DE. ROY.

Au milieu, le buste armé du prince. R. on voit, sous un arc en ciel, la France, figurée par une Amazone, donner la main à Cambrai, représentée par une femme qui porte les armes de cette ville. L'exergue consiste en ces mots: FIDVS AMICITIÆ. Voyez *Van Loon* (1). 1581.

En 1629, les Pays-Bas catholiques furent réunis de nouveau à la monarchie d'Espagne, par le décès de l'archiduc Albert, survenu le 13 Juillet 1621. Philippe IV, roi d'Espagne, avait épousé la fille de Henri le Grand, roi de France; il en eut un fils après quatorze ans de mariage. Cet enfant, d'une constitution saine et robuste, promettait une longue vie; les Cambrésiens firent voir qu'ils prenaient part à l'allégresse publique, et le magistrat de cette ville fit frapper la médaille suivante: 1629.

On voit d'un côté, le buste armé de Philippe IV, roi d'Espagne, sans légende. De l'autre, cette inscription: OB. NATVM PHILippo. 4°. HISPaniarum. REGI. PRIMO GENITVm. 17. OCTObris. ANni. 1629. SENATus. CAMeracensis. fieri fecit. *Van Loon.* Pl. XXII. N° 4.

La province du Cambrésis se plaignait depuis long-temps de la mauvaise administration des

(1) Cet auteur n'a pas indiqué la matière de cette médaille, non plus que celle de la suivante.

1677. affaires, sous le gouvernement de l'Espagne. Louis XIV vint faire le siége de cette place en 1677. La garnison se voyant serrée de très près et incommodée par les bombes, le gouverneur battit la chamade et sortit après avoir obtenu une trève de vingt-quatre heures (1).

Les médailles suivantes ont été frappées à l'occasion de la prise de Cambrai, par le Roi de France, et de la cession entière qui lui en fut faite par le traité de paix de Nimègue.

Pl. XXIII. N° 1. ℞. LVDOVICVS. MAGNVS. REX. GALLIARVM. INVICTISSIMVS. On voit au milieu le buste cuirassé de ce monarque, couronné de laurier. ℟. la légende : METVS FINIVM SVBLATVS, et l'exergue : CAMERACO CAPTA. M. DC.LXXVII. Dans le champ, un laboureur, conduisant librement sa charrue, indique la tranquillité rétablie dans la campagne; on distingue dans l'éloignement une vue de la ville de Cambrai. Cuivre. *En nature* (2).

---

(1) Je ne crois pas qu'il existe de pièces obsidionales, frappées à Cambrai, en 1677. Les habitans n'ont sans doute pas été réduits à cette extrémité dans un siége qui dura si peu.

(2) Le coin de cette médaille, célèbre par la beauté du buste du roi, ainsi que le suivant, ont été retrouvés, il y a quelques années, à la Monnaie des médailles.

Van Loon et l'auteur des médailles de Louis le Grand, ont décrit cette médaille avec inexactitude (1); tous deux ont mal lu l'inscription qui se trouve du côté de la tête du roi. Le premier donne le buste du prince du sens opposé, armé différemment et le revers avec variations. Le second présente d'un côté la tête du monarque jusqu'au cou, avec les cheveux bouclés, et de l'autre, il ajoute à la fin de l'exergue, ces mots: XVII APRILIS. Il n'est pas présumable qu'il y eut deux médailles si peu différentes de même grandeur et même époque, gravées par Molart. 1677.

LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. Dans le champ, le portrait du roi ayant les cheveux bouclés. ℞. l'inscription: METVS FINIVM SUBLATVS. Exergue: CAMERACO CAPTO. M. DC. LXXVII. Au milieu, un laboureur conduisant une charrue. Cuivre. *Van Loon* et *en nature.* Pl. XXIV. N° 1.

LVDOVICUS. XIIII. *Dei.* GRATIA. *Franciæ.* ET NAVARÆ. REX. Au milieu, le buste de Louis XIV, armé et couronné de laurier. Exergue: 1677. ℞. la ville de Cambrai avec ce chronogramme: DVLCIVs * VIVeMVs. Exergue: CAMBRAY. Médaille octogone et N° 2.

(1) *Médailles sur les principaux événemens du règne entier de Louis le Grand, avec des explications historiques. Paris de l'imprimerie royale*, 1723, *in*-f°.

en or portant une bélière, pesant une once quatorze grains (1).

M. Eugène Bouly de Lesdain, possède cette médaille d'une belle conservation; elle a été donnée à la famille de son épouse, par Louis XIV.

Pl. XXV. N° 1. LVDOVICO. VICTORE. ET. PACIS. DATORE. Le buste du roi tourné à gauche, couronné et les cheveux bouclés. R. une vue de la ville de Cambrai, avec ce chronogramme différent: DVCIBVS VIVENTIA. Cette devise indique l'année: M. DC. LVVVIII. On lit le mot : CAMERAT, sur une banderolle qui sépare la légende. *Van Loon.*

1720. Le cardinal Dubois, qui avait été nommé archevêque de Cambrai en 1720, et qui était alors premier ministre du Régent, désigna cette ville pour le congrès destiné à terminer les différends entre l'Empire et l'Espagne. Ce congrès qui dura trois ans, et fut dissous par suite de la paix conclue à Vienne, donna lieu à la médaille suivante :

N° 2. LVDOVICVS XV. *Dei. Gratia.* FRANCIÆ ET. NAVARRÆ REX. On voit au milieu ce prince couronné. R. l'inscription : FELIX CONGRESSVS. Dans le champ, deux femmes se donnant la main, ayant les attributs de la victoire et de la paix. L'exergue porte

(1) Van Loon donne cette pièce ovale; il n'en a pas indiqué le métal non plus que celui de la suivante.

l'année : M. DCC. XXI. *Médailles du règne de Louis XV par G. R. Fleurimont* (1).

MÉDAILLES DES PRÉLATS.

Charles de Saint-Albin fut nommé archevêque de Cambrai, le 17 Octobre 1723, et ne fit son entrée solennelle que le 19 Février 1726. Après sa réception, on distribua aux prévôt et échevins de Cambrai et du Câteau-Cambrésis, des médailles pareilles à celle-ci : 1726.

* CAROLUS. DEI. GRATIA. ARCHIEPISCOPUS. DUX CAMERACI PAR FRANCIÆ. Au milieu, le buste de ce prélat en habits pontificaux. Exergue : 1726. R. Les armes de l'archevêque avec la devise : SACERDOS ET PRINCEPS. Cette pièce d'argent pèse trois gros douze grains. *En nature.* Pl. XXVI. N° 1.

Les brillantes cérémonies, qui ont eu lieu à l'installation des prédécesseurs de Saint-Albin et de ceux qui lui ont succédé, m'ont fait croire qu'on a frappé des médailles qui me sont inconnues.

MÉDAILLES DE LA VIERGE.

Cambrai était sous la domination Espagnole depuis la défaite de Balagny, lorsque Turenne assiégea cette place en 1657. Le prince de

(1) L'auteur qui a décrit cette médaille, n'indique pas le métal et traduit : FELIX CONGRESSUS, l'heureux concours.

1657. Condé qui servait l'Espagne, s'y était retiré avec un renfort considérable, favorisé par un brouillard épais. Les habitans firent des prières solennelles, dans la Métropole, devant une image de la Vierge Marie. Le brouillard s'étant dissipé, Turenne fut forcé de lever le siége. On considéra cette délivrance comme un miracle accordé par l'intercession de la mère de Dieu. Pour en conserver la mémoire, on frappa la médaille suivante :

Pl. XXVI. N° 2. On voit d'un côté l'image de la Vierge Marie, qu'une pieuse tradition suppose peinte par l'apôtre S. Luc (1); on distingue ces mots abrégés : MR. IOS. IHS. XRS. c'est-à-dire MARIA. IOSEPH. IESVS. CHRISTVS. de l'autre côté, cette inscription française : PAR NOTRE. DAME. DE. GRACE. SON. ALTESSE. DE CONDÉ. CAMBRAY. A. DÉLIVRÉ. LE 30 MAY. 1657. Médaille d'argent et octogone portant une bélière. *Van Loon.*

Il a été frappé à plusieurs époques des médailles d'argent en l'honneur de la Vierge miraculeuse, comme on peut en juger par celles que voici :

---

(1) Cette image révérée fut apportée de Rome en 1440, par Foursy de Bruisle, archidiacre et chanoine de Cambrai; elle était dans un temple de Constantinople, que Pulchérie, sœur de l'empereur Constance, lui avait fait bâtir. *Chronique des évêques. MS.*

Même type avec les mêmes mots abrégés. ℞. cette inscription latine : MARIA. *mater*. GRATIÆ. TV. NOS. AB. HOSTE. PROTEGE. 1676. Argent. pesant vingt-quatre grains. *En nature.* Pl. XXVI. N° 3.

* Même type, mais d'un autre coin. ℞. une variété dans l'inscription et plus moderne. Cette médaille de dévotion pèse un gros vingt-deux grains. *En nature.* N° 4.

* Celle-ci diffère de la précédente, en ce qu'on voit au revers, SAINCT LVC peignant l'image de la Vierge Marie. Cette médaille n'a pas de date; elle pèse un gros douze grains. *En nature.* N° 5.

JETONS DES PRÉLATS.

Les deux prélats Maximilien de Berghes et Louis de Berlaymont firent frapper des jetons; les voici :

MAX*imilianus*. A. BERGIS. EPI*scopus*. ET. DUX. CAMERAC*i*. Dans le champ, sous un chapeau épiscopal, l'écu de ses armes. ℞. un limaçon sortant de sa coquille, avec cette devise : NEC : CITO : NEC : TEMERE : Cuivre. *Van Loon* et *Cabinet de M. Desbleumortiers.* Pl. XXVII. N° 1.

MAX*imilianus*. A. BERGIS. EPI*scopus*. ET. DUX. CAMER*aci*. Au milieu, les armes du prélat sous un chapeau épiscopal. ℞. une pendule, avec la légende : NEC. CITO. NEC. TEMERE. 1561. Guichardin attribue cette invention aux habitans des Pays-Bas. Cuivre. *Van Loon* et *en nature.* N° 2.

Pl. XXVII. Même légende, mais d'un type différent. ℞.
N° 3. un limaçon sur une branche d'arbre, avec la même devise : NEC. CITO. NEC. TEMERE. 1562. Cuivre *Van Loon* et *Cabinet de M. Farez.*

Ce jeton, frappé vers le commencement de l'année 1562, ne fait pas encore mention de la nouvelle dignité de ce prélat. (Voyez ses monnaies).

N° 4. *Maximilianus. a. burgis. archiepiscopus.* et *dux. cameraci.* Dans le champ, l'écusson de ce prélat écartelé de ses propres armes sous un chapeau archiépiscopal. ℞. un limaçon rampant, sortant de sa coquille, avec sa devise ordinaire. Billon. *Cabinet de M. le Chevalier Maurin* (1).

Louis de Berlaymont succéda à Maximilien de Berghes en 1570. Ce prélat a fait frapper le jeton suivant :

N° 5. *Ludovicus. a. berlaimont. archiepiscopus. z. dux. cameraci.* Dans le champ, l'écu de ses armes couronné. ℞. on voit au milieu, entre l'année 15-73, une pyramide, au sommet de laquelle est une colombe, entourée d'un rayon de lumière : on lit pour devise : FIDE, SED CONCUSSA. Cuivre. *Van Loon* et *en nature.*

---

(1) Les auteurs de l'Histoire Métallique ont décrit ce jeton avec inexactitude.

La province du Cambrésis se rangea sous les lois de l'Allemagne, et Cambrai fut déclaré ville libre et impériale, comme on le voit sur le jeton suivant: 1578.

VIVAT : GERMANIA FOELIX : 1578. Au milieu, les armes de l'Empire surmontées d'une couronne. ℞. l'inscription : CAMBRAY : CITÉ : DE : PAIX : 1578 : On voit deux femmes couronnées se donner la main; ce qui doit faire allusion à la convention qu'avaient faite ensemble les villes Wallonnes. Cuivre. *Van Loon* et *cabinet de M. Furez.* Pl. XXVIII. N° 1.

L'année suivante, le baron d'Inchy, gouverneur de la citadelle, se laissa gagner par la reine Marguerite de Navarre, en faveur du duc d'Anjou, frère de Henri III. Il promit à Laferté, envoyé du prince, de recevoir des troupes françaises; et le repos que la protection de la France procura à Cambrai, fut célébré par deux jetons frappés à cette occasion :

POVR : LES : COMIS : AVX : FORTIFICATION. Au milieu, deux mains jointes, entre un double aigle et l'année 1579, emblème de la persévérance de Cambrai, ou de l'accord fait avec le duc d'Alençon. ℞. trois écussons représentant les armes de Louis de Berlaymont, celles du duché de Cambrai N° 2.

et du comté de Cambrésis. On lit pour devise : CAMBRAY : CITÉ : DE : PAIX : 1579. Cuivre. *Van Loon* et *en nature.*

Pl. XXVIII. N° 3. POVR. LE. COMIS. AVX. FORTIFICATION. Cette inscription indique que, mécontents d'avoir reçu des troupes françaises, les habitans de Cambrai avaient déjà commencé à rétablir leurs fortifications. On voit, au milieu, le buste armé de Philippe II. ℟. la légende : CAMBRAY. CITÉ. DE. PAIX. 1579. suivie d'une croix. Dans le champ, le portrait de la reine d'Espagne. Cuivre. *Van Loon.*

1584. En 1584, Catherine de Médicis se déclara protectrice de la ville et citadelle de Cambrai, pays et comté de Cambrésis. Cette princesse fit frapper des jetons après cette cérémonie.

N° 4. * CATHERINE. REINE. DE. FRANCE. MÈRE. DU. ROI. PROTECTRICE. DE. CAMBRAI. Dans le champ, l'écu de ses armes surmonté d'une couronne. ℟. les armes de cette ville couronnées, avec cette inscription : CIVITAS : CAMERACENSIS : 1584 : Cuivre. *En nature.*

Pl. XXIX. N° 1. * Même légende et même type. ℟. des larmes tombant sur de la chaux vive, avec la devise ordinaire de cette princesse : ARDOREM. EXTINCTA. TESTANTUR. VIVERE. FLAMMA. Séparée d'une fleur de lys. Cuivre. *En nature.*

N° 2. * CATHERINE. REINE. DE. FRANCE. MÈRE. DU ROI.

PROTECtrice. DE. CAMbrai. Dans le champ, les armes de la reine entre l'année 15 - 84. ℞. même légende et même type que le précédent. Cuivre. *En nature.* 1584.

* Celui-ci diffère du n° 4, en ce qu'il se trouve la date 1588, (année qui a précédé celle de la mort de la Reine). *Cabinet de M. Maurin* (1): Pl. XXIX. N° 3.

Jean de Monluc, seigneur de Balagny, maréchal de France et gouverneur de Cambrai, fit frapper les jetons suivants :

IAN : DE : MONLVC : *seigneur* : DE : BALAGNY. Les armes de ce seigneur surmontées, d'une couronne et entourées du cordon de l'ordre de S. Michel. ℞. un double aigle représentant les armes de Cambrai, avec cette devise : QVI : BIEN : COMPTE : NE : SAEVSE : Cuivre. *En nature.* N° 4.

* Même légende et même type. ℞. l'inscription : RENÉE : D'AMBOISE. Au milieu, les armes de cette princesse, surmontées d'une couronne. Cuivre. *En nature.* N° 5.

Van Loon a décrit le premier jeton de Balagny, avec variété dans le type; il a aussi cité le second sans légende au revers. Ces pièces sans date paraissent avoir été frappées à Cambrai,

(1) Ces quatre jetons sont omis dans l'Histoire Métallique de Van Loon.

depuis l'année 1590 jusqu'en 1595, époque à laquelle mourut Rénée d'Amboise, première femme de Balagny.

JETONS DES ÉTATS.

1678. Après le siége de Cambrai, en 1678, les Etats du Cambrésis firent frapper un jeton.

Pl. XXX. N° 1. On voit d'un côté le buste du monarque, avec la légende : LVDOVICVS. MAGNVS. REX : de l'autre, une vue de Cambrai avec ce chronogramme : DVLCIVs VIVIMVs. On lit pour exergue : LES ESTATS DE CAMBRAY. Cuivre. *Van Loon* (1).

Sous Louis XV, les États firent aussi frapper des jetons semblables à celui-ci :

N° 2. * LVD*ovicus*. XV. REX CHRISTIANISS*imus*. Au milieu, la tête de ce prince couronnée de laurier. ℞. la légende française : LES ESTATS DE CAMBRAY ET DU CAMBRESIS. Dans le champ, les armes de Cambrai, avec la couronne impériale. Argent. Du poids de trois gros seize grains. *En nature.*

JETONS MUNICIPAUX.

Sous le règne de Louis XVI, les États du Cambrésis ont sans doute obtenu du roi, l'autorisation

(1) L'auteur de l'Histoire Métallique indique cette pièce comme médaille; je la considère comme un jeton, par la raison qu'elle est pareille à celles qu'ont fait frapper les États de Lille et de Dunkerque, etc.

de faire frapper des jetons de présence. Les anciens coins ont été retrouvés, et ce sont ceux que le Conseil municipal a adoptés, il y a quelques années. Ces jetons sont semblables aux suivans :

* LVDOVICUS. XVI. REX CHRISTIANISSIMUS. Au milieu, le buste du monarque tourné à droite. ℞. les armes couronnées de Cambrai, avec la légende : CIVITAS CAMERACENSIS. Argent. *En nature.* Pl. XXX. N° 3.

* LVDOVICUS. XVI. REX CHRISTIANISSIMUS. On voit au milieu, la tête du roi. ℞. même légende et même type que le précédent. Jeton d'argent pesant deux gros et demi et douze grains. *En nature.* Pl. XXXI. N° 1.

Le 8 novembre 1820, par une ordonnance du roi, la ville de Cambrai fut élevée au rang des bonnes villes du royaume. M. le Maire fit frapper, deux ans après, pour le Conseil municipal, des jetons de présence à huit angles et beaucoup plus forts que les derniers.

* On voit au milieu le portrait du roi de France, avec la légende : LOUIS XVIII ROI DE FRANCE. Le revers porte les armes de cette ville et l'inscription : BONNE VILLE DE CAMERAI. 1822. Jeton d'argent pesant trois gros vingt grains. *En nature.* N° 2.

NOTA. Je possède une pièce de cuivre, qui se trouve communément dans cette ville. On voit au milieu le mot : CAMBRAY. avec les armes de France. Le revers porte trois fleurs de lys et la lettre W, surmontée d'une couronne. Cette pièce paraît être du XVII^e^ siècle. Pl. XXXI. N°. 3.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

912. Charles le Simple, roi de France, accorde en 912, un hôtel des monnaies au Câteau Cambrésis. Cette charte, dont on ne connait plus qu'un fragment, portait ces mots : *Præcipientes ergo jubemus et hujus præcepti vigore invicto firmamus, quo præfatæ locus villæ munimen Castelli nostra possideat perpetuo munificentia, ac mercatum et* PROPRII NOMISMATIS PERCVSSVRAM MONETÆ OFFICINAM *simili modo donamus.*

922. Ce même prince donne à l'église de Cambrai la terre de *Lambres*, à la recommandation des Comtes Isaac et Sigard; Charles le Simple accorde en même temps à l'évêque Étienne et à ses successeurs, le droit de battre monnaie. *Diplomata Belgica Aub. Le Mire*, pag. 259.

941. L'Empereur Othon accorde par une Charte aux Évêques de Cambrai le droit de battre monnaie; on y lit ces mots : *Omne teloneum, cum moneta civitatis suæ Cameracensis. Legat. Eccl.* p. 61.

991. *Chronicon Cameracense*, p. 126.

Othon II confirme les mêmes donations faites à l'église de Cambrai, que ses prédécesseurs, et il ajoute à cette confirmation le droit de battre la monnaie dans la ville de Cambrai. *Mémoires pour M. de Choiseul, Arch. de Cambrai*, p. 6.

Othon III donne à l'évêque de Cambrai le droit d'établir au Câteau, un marché, d'y battre monnaie, de tenir change, et de nommer des officiers pour les affaires publiques. *Chronicon Cameracense*, p. 200. 1001.

L'Empereur Henri accorde à l'église de Cambrai les mêmes priviléges, que ses prédécesseurs. *Mémoires pour l'Archevêque*, p. 8 et 9. 1003.

Le Pape Calixte corrobore par une bulle tous les droits et priviléges de l'église de Cambrai. *Même ouvrage*, p. 10. 1119.

Le Pape Innocent confirme l'Evêque de Cambrai dans ses possessions., qu'il désigne par ces mots : *Videlicet, justitiam civitatis, monetam, theloneum, districtum, molendina de Salis, molendinum ad portam Aquarum, cambas et mansionarios. Mém. pour l'Archevêque*, p. 13. 1142.

L'Empereur Conrad III, accorde de nouveau les priviléges de l'église de Cambrai, donnés par ses prédécesseurs. *Mém. pour l'Archevêque*, p. 16. 1146.

L'Empereur Frédéric, donnant à l'évêque de Cambrai le même pouvoir que l'empereur Conrad, se sert des mêmes expressions. *Mém. pour l'Archevêque*, p. 18. 1153.

Bulle du pape Alexandre III, qui corrobore toutes les possessions et les priviléges de l'église de Cambrai et du Cambrésis. *Ibidem*. p. 20. 1179.

1182. L'Empereur Frédéric reconnaît ainsi le pouvoir du Prélat : *Recognovimus etiam memorato præsuli et successoribus ejus, civitatem quæ dicitur Cameracus, cum justiciis, districtibus, moneta, theloneo molendinis, tam in civitate quàm extra, aquis, Aquarum decursibus, etc. Ibidem*, p. 22.

1269. Gérard de Landast, seigneur d'Esne et de Cauroir, donne aux frères religieux de Walincourt, quatre mencaudées de terre, avec la rente de *douze deniers Cambrisiens* sur chaque mencaudée. *Mém. pour les prieurs et religieux des Guillemins*, 1770, in 4°, p. 47.

1312. Traité d'alliance entre l'Évêque de Cambrai et le Comte de Haynaut, qui conviennent ensemble de donner cours à leur monnaie, chacun dans leur pays. *Mém. pour l'Arch.* p. 66.

1313. Lettres de Jean, Sire de Walincourt, qui reconnait qu'il n'a pas droit de battre monnaie à Walincourt, mais que les Évêques ont ce privilége dans le comté de Cambrésis. *Ibidem.* p. 69.

1371. « Donné par copie sous les sceaux et saingt manuel de nous Pierre de Oger, et Pierre Lefebvre conseillers du Roy notre sire et commissaires en cette partie ce qui s'ensuient : Sachent tous que nous Gérard par la grace de Dieu Evesque de Cambray et Contes, faisons faire par Leonard Pietre de Flo-

renee, et Jehan Cuve, maitre de notre monnoye, 1371.
doubles Moutons qui seront a XXIII caras d'aloy a
ung VIIIe de remede en la loy, lequel VIIIe sera a mais-
tres, seil y est trouvé, et seront de XLIIII au marck
a demi estrelin de remede en la taille, lequel estre-
lin, se il est trouvé, sera a Nous et arons cours
lesdits Moutons pour XXXV sols, et li marchant aront
pour le marck d'or fin XLV doubles Moutons; et
Nous et nostre Chapitre pour le marck d'or XII s.
Item Gros d'argent d'un tel fournis comme ceux
que nous avons fait faire, qui seront de VIII s. au
marck a j denier de remede, en la taille et seront a
XI d. XVIII grains d'aloy, a deux grains de remede
en la loy et arons les marchans pour le marck
d'argent le Roy VI. l. XIX s. tourn. Et Nous et nostre
Chapitre pour marck d'argent IIII. s. Donné sous
notre seel l'an mil trois cent LXXI, le VIIIe jour
de March ».

« Nous Gérard par la grace de Dieu, Evesque de
Cambray, faisons faire par Lienard Pietre de Flo-
rence, maitre de notre monnoye, doubles Mou-
tons qui seront de XLIIII au marck a demi es-
trelin de remede, en le taille et seront a un carat
mains que frans du Roy a un VIIIe de carat de re-
mede en la loy et aront cours pour XXXIIII sols
X d. tourn. le pieche, et aront les marchans du
marck d'or fin XLV doubles Moutons qui valent

LXXVIII Flor. VII s. VI d. tourn. Et Nous et notre Chapre. XII s. t. item Gros d'argent qui seront de VIII s. ij d. au march a un den. de remede en le taille, et seront a XI d. XVIII grains d'aloy a deux grains de remede a la loy, argent le Roy, qui aront cours pour XIIII d. t. le pieche, et arons les marchans du march d'argent le Roy, a la loy dessdt. VIIL. ij s. t. et Nous et notre Chapre. IIII s. t. item de vers nous de j d. le pieche qui seront de XV s. ij d. au march a ij d. de remede en le taille et seront a j d. d'aloy et deux grains de remede en la loy, et arons les marchans en tous march d'argent en billon au dessous de XI den. XVIII g. t. VI f. XIII s. tourn. et Nous et notre Chapitre IIII s. t. et des remedes, se trouvés y sont, tant de l'or comme de l'argent, Nous et nre Chapre en arons le moitié et le maitre l'autre ».

Copia cœdularum super moneta. 1371. *Collationné mot à mot d'après les papiers manuscrits de M. Mutte, qui se trouvent à la bibliothèque de Cambrai.*

1401. Charles, roi de France, détermine dans cet acte, les droits de son fils Châtelain de Cambrai, seigneur de Crèvecœur, Arleux, Rumilly, etc. Il est fait mention dans cet acte de *la monnaie de Cambrai, en livres, sols et deniers de Cambrésis.* Mém. pour l'archevêque, pag. 110.

COMMISSIO PRÆFECTI MONETARUM.

« Ludovicus de Berlaymont, etc. omnibus has visuris salutem in Domino notum facimus quod nos de fide, integritate et industriâ dilecti nri Liberti Van Valehenborg in Domino confidentes eundem mgrum monetar. nrar. curiæ civitatis Cameracen. et Comitatûs Cameracesii cudendar. juxta rescriptum per conclusionem ordinum Imperii novissimè Francofordie habitam in meliore modo quo potuimus et possumus, fecimus, creavimus, deputavimus, ac facimus, creamus et deputamus, dantes eidem Liberto facultatem, potestatem et mandat. spale monetam seu monetas nras prædictas in curiâ, civitate et comitatu præfatis iuxta recessu. prædictu. sub nris nomine et insigniis secundùm facultatem à dictis ordinibus Imperii nobis concessam cudendi et cudi faciendi, aliaque omnia faciendi quæ ad probi et fidelis mgtri monetar. officium spectant, consuetudine vel de jure, ita tamen ut conditiones contentas in recessu et conclusione inviolabiliter observare debeat, easque transgredi vel omittere nullo modo possit quodque .... in manibus magnificor. et nobilium dnor. comissarior. ad hoc deputator., ex parte ordinum Circuli Wesphalici Germaniæ Inferioris (quos nos quoque requirimus ut idipm recipere 1571.

dignetur), personnale præstare debeat juramtum. Quocirca fideles nobis dilectos præfectu. Comitatûs nri. Cameracesii, et præpositum civitatis nostræ Cameracen. omnesque alios officiarios, justiciarios, et subditos nros hortamur, atque mihibus sub poenâ gravis indignationis nre mandamus quatenùs dicta. Libertum mgrum monetar. nrar. pro tali habeant ac tueant ipsumq. omnibus et singulis privilegiis, libertatibus et immunitatibus uti, frui et gaudere permittant, quibus alii in hujus modi officio uti, frui et gaudere solent; ita enim est seria ntra intentio., putibus usque ad bene placitum voluntatis duntaxat duraturus. Datum in oppido nro Castri Cameracesii sub ntris signaturâ et sigillo consuetis, anno Dni millesimo quingentesimo septuagesimo primo, stilo nro Cameracen. mensis Martii die decimâ octavâ, regnante Maximiliano secundo, Romanor. Imperatore semper Augusto, Domino nostro Clementissimo ».

Registre d'affaires tant séculières qu'ecclésiastiques, depuis l'an 1571, *jusqu'à l'an* 1584 *ou environ. MS.*

COMMISSIO ANTIGRAPHARII MONETAR. VULGO *Wardeyn.*

« Ludovicus de Berlaymont, etc. omnibus has visuris salutem in Dno. Notu. facimus quod nos

de fide, integritate et industriâ dilecti ntri Guilielmi Comart, civis Cameracen. in Dno confidentes eunde. monetar. nram in nris civitate et Ducatu Cameracen. et Comitatu Cameracesii sub ntris nomine et insignis juxtà rescriptum seu conclusionem ordinum Imperii novissimè Francofordiæ habitam cudendar. antigraphen, seu observatorem quem vulgo Wardeyn vocant omni meliore modo quo potuimus et possumus, fecimus, creavimus, et deputavimus, ac facimus, creamus, deputamus, dantes eidem Guilielmo potestatem, facultatem et mandatu. spale dictas nras monetas ut per oia correspondeant recessui et ordinationibus Imperii juxtà formam et instructionem..... factas diligenter ac seriosè visitandi, inspiciendi, observandi et experiendi aliaq. oia faciendi quæ ad probi et fidelis Antigraphiei seu monetar. observatoris et gardiani officium spectant, consuetudine vel de jure, ita tamen ut conditiones in recessu et conclusione prætactis inviolabiliter interlinere et interlineri facere debeat, easq. transgredi vel omittere nullo modo possit, quodque .... in manibus magnificorum et nobilium. Dominorum comissarior. ad hoc deputatoru., ex parte ordin. Circuli Wesphalici Germaniæ Inferioris (quos nos quoq. requirimus, ut idipsum recipere dignetur), personale præstare debeat

juramentum. Quocirca fideles nobis dilectos præfectum Comitatûs nri Cameracesii, et præpositum civitatis nræ Cameracen. oesq. alios officiarios, justiciarios, et subditos nros hortamur, eosq. nihilus sub pœnâ gravis indignationis nræ mandamus, qnùs dictum Guilielmum Comar monetar. Antigraphen seu observatorem et gardian. pro talî habeant ac teneant, ipsumq. ombus et singulis privilegiis, libertatibus et immunitatibus uti, frui et gaudere permittant, quibus alii in hujus modi, officio uti, frui et gaudere solent, ita enim est seria nra intentio, pntibus usq. ad nre beneplacitu. volúntatis duntaxat duraturus. Datum etc ».

COMMISSION DE GRAVEUR DES COINGZ.

1572. « Loys de Berlaymont, etc. a tous ceulx qui ces pntes, verront salut, sçavoir faisons que, nous confians pleinem. ès sens, fidélité et bonne expérience de ntre cher et bien amé Nicolas de Pondre, bourgeois et orfebvre de nre Cité et Duché de Cambray, avons icelluy comis et institué, comectons et instituons par cestes graveur des coingz de noz monoyes, que ferons d'icy en avant forger en uredte ville, Cité et Duché de Cambray, aux gaiges de IIII.xxx Florins du pris de vingt patars, monoye de Flandres par an, luy donnant par ces pntes plain pouvoir, auctorité, et mandem.

spécial de tailler et graver les coingz requis et servans a nos dtes monoyes, tant por deniers d'or que d'argent, qu'il sera tenu de bien nectement et diligement temprer, et graver, sans y oublier aulcuns poinctz, ltres, ni forme du patron que luy en doneros et au surplus de fre tout ce que .... qu'a ung bon et fidel tailleur des coingz de noz monoyes appartient, et ainsi que porte lordonance du St. Empire, lesquels coingz il livrera par nombre et compte ès mains du Wardeyn de noz dtes monnoyes, aultant et sy souvent qu'il en aura de besoing, sans qu'il y en ayt nécessité ou défault sur peine de porter à sa charge et fre bon les domaiges et interestz que tant les mres de noz monoyes, coe les marchans et livreurs pourroyent recepvoir par la négligence de ntred. graveur, lequel sera aussi obligé tenir bon et seur registre desd. coingz et de chune sorte d'iceulx, et davantaige ne pourra pour aultre monoye, ny pour personne graver ny livrer coingz ny permectre les contrefaire en maniere, ny pour quelle occasion que ce soit, a peine de griefves corrections por le furnissement desquelles choses léd. Nicolas de Pondre sera tenu nous fre et aud. Sainct-Empire le serment ad ce requis, et moyennant de ce que dessus luy avons promis le fre joyr des libertez et fran-

chises qu'ont aultres graveurs de coings, en tesmoing de ce, avons a ces pntes, signées de nre main, faict mectre et appendre nre scel. Donnée en nre ville de Chastel en Cambrésis, le dernier jour d'Apvril, l'an de grace mil cincq cens soixante douze. Cejourd'huy second de May 1572, Nicolas de Poudre, dénomé au blancq de cestes a fait serment ès mains de moy soubz signant de bien et leaulment exercer loffice de graveur des coings des monnoyes de monseigneur l'Illussme et Rme et de furnir aux conditions et charges descharez aud. blancq, faict a Cambray, les jour, mois et an que dess. Pnt Guillaume Comar, et Libert de Valchenbourg, tesmoings ad ce requis et appellez ».

Registre d'affaires séculières et ecclésiastiques de l'an 1571 *jusqu'en* 1584. *MS.*

COMMISSION DE MAISTRESSE DES MONNOYES.

1572. « Loys de Berlaymont, etc. a tous ceulx qui ces pntes verront salut, sçavoir faisons que cejourd'huy, date de cestes, nous sommes convenuz et accordez aveeq Caterine Struyx, vefve de feu Hans Creul, en son vivant, mre de la forge de noz monoyes à Cambray, soubz feu monsieur Maximilien de Berghes, nre dernier prédécesseur etc. qu'elle aura et tiendra nosdtes monoyes de

nre ville, Cité et Duché de Cambray, Conté et pays de Cambresis, l'espace de deux ans prochainem. venans, a commencer le pmier jor de May prochain, luy ayant pour ce donné et donnons par cesdtes pntes aucté et mandement spal, de illecques, suyvant la faculté qu'avons du Sct. Empire exercer le faict desdtes monoyes et fre forger telz deniers dor et dargent, que porte lordonnance dud. St. Empire, et linstruction expresse que luy avons pour ce doné, a condition quelle sera tenue nous donner bonne et souffisante caution a nre appaisement por l'observance du piet dud. Empire, et nous livrer home qualiffié pour fre le serment requis, tant a nous que a icelluy St. Empire, qui sera mesme tenu se trouver a chne journée des preuves des monoyes qui se feront aud. Empire, avecq nre commission expresse, laquelle toutesfois ne pourra preiudicier a ladte Caterine Struyix n'y a l'effect de cestuy nre accord; si luy avons octroyé et ordonné, quelle aura pour elle et sa famille, certain quartier en nre palais aud. Cambray, pour le faict et exercice de la forge d'icelles noz monoyes, ainsi qu'a eu sond. feu mary. Davantaige avons a ladte Catarine Struyix accordé et promis, accordons et promectons par cestes, quelle joyra avecq sadte famille de tous telz

privileges, franchises et libertez d'assises, impotz, gabelles, guetz et aultres, que sont accoutumez, joyr, aultres mres des monoyes des princes de l'Empire, la prenant avecq sadte famille en nre saulve garde et singuliere protection, en sorte que nulz de noz justiciers, n'y officiers, n'auront n'y ne pourrons avoir aulcune jurisdon justice, n'y cognoissance d'elle, ou de ses délictz que nous tant seullement ou ceulx que comectrons ad ce, moyennant quoy elle sera tenue payer tous et quelconcques les fraix et despens qui concerneront le faict desdites monoyes, tant le traictement du Wardeyn, mre et graveur des coingz, l'aller d'yceulx aux preuves des monnoyes de l'Empire, sallaire des compaignons, forgeurs et autrem. tout ce qui en dépend, porvue quelle nanouez peult donner aulcung Sleystat en en suyvant les ordonnances dud. Empire, *et les gaiges du tailleur, ou graveur des coingz de nosdtes monoyes, et tout ce qui en depend, et au surplus fera toutes aultres mises ordinaires concernans le faict desdtes noz monoyes, sans que nous y soyons aulcunem. tenuz*, et si sera aussi tenue de accomoder une maison en la ville, pour la forge dicelles noz monoyes a ses fraix et despens, s'il ne nous plaist quelle demeura au palais, auquel cas luy en feront fre l'advertence

demy an devant. En tesmoing desquelles choses nous avons signés cestes de nre propre main, et y faict appendre nre seel. Donné en nre ville de Chastel en Cambresis, le dix huictiesme jor du mois de Mars l'an de grace mil cincq cens, soixante douze, stil de Cambray ». *Registre d'affaires séculières et ecclésiastiques MS.*

MANDEMENT TOUCHANT LES MONNOYES.

« Loys de Berlaymont, etc. a tous noz justiciers et officiers tant spuelz que temporelz de noz Citez et Duché de Cambray, Comté, villes et pays de Cambresis salut, scavoir faisons, que pour le bien publicque, et comodité de noz subjectz, manans et habitans de nosd. citez, villes et pays, Nous avons par meure deliberation de conseil mis sus et ordonné la forge de noz monnoyes en ensuyvant le piet et ordonances du S.t Empire faictes es journées imperialles tenues en la ville d'Ausbourg en lan quinze cens soixante six, en celle de Spiers en lan soixante dix et en celle de Francfort en lan soixante onze, ainsi et comme il s'ensuit, Premier avons ordonné de faire forger ung Florin dor sur le piet dud. S.t Empire, qui portera a ung cousté le double aigle de l'Empire avecq le tiltre de l'Empereur nre Sire, et de l'aultre cousté noz armes et tiltres pesant 1572.

deux escailins quatre as poix de Coulogne contenant dix huit carats six grains dor fin, de septante deux pieces au marcq dud. Coulongne, lequel florin dor vauldra quarante patars seize deniers de vingt deniers de nre monnoye de Cambresis, chun patars, ou trente quatre patars de Fland. Item il forgera un Daller d'argent avecq les mesmes armes et tiltres de l'Empereur et de Nous, contenant dix deniers seize grains dargent fin, pesant une once de Coulogne de huict pieces au marcq, qui seront coursable pour trente huict patars, huict deniers dicte monoyes de Cambres. ou trente deux patars de Flandres. Item un demy Daller, quart et demy quart de Daller a l'advenant, item une Piece dargent ayant ung aigle au mitant de la croix avecq le tiltre de l'Empereur d'ung cousté, et de l'autre noz armes et tiltres cy dessus, qui vauldra deux patars huict deniers dicte monnoye de Cambresis, ou deux patars Flandres, item ung Patart valissant vingt quatre deniers dicte monoye de Flandres aux mesmes armes et tiltres, item ung deniers, deux et trois deniers de cuyvre dont les douze font ung Gros de Fland. Davantaige pour obvier aux fraudes et praticques sinistres qui se comectent ou pourroyent commectre par echanger monoyes estrangieres ou defendues, Nous avons ordonné

et ordonnons par cestes que personnes ne s'advance de changer ladte monoye sans nre congié expres sur paine de vingt Florins de nre monoye susd., pour la premiere fois, pour la seconde fois de quarante semble Florins, et pour la troisieme fois destre banny hors de nre cité, villes et pays, etc. et si deffendons bien expressement a tous changeurs, orfebvres et aultres personnes quelconcques, quils ne portent ou facent porter hors de nosd. cité, villes et pays, billon tant dor coe dargent, sur paine dacquisition et d'icelluy, et de vingt marcqz dargent damende toutes et quantes fois que le cas adviendra, desquelles acquisitions et amendes, Nous donnons le quint au denunciateur, lautre quint a noz officiers exercant loffice tant spuelz que temporelz que les forfaicteurs prendront, accuseront ou arresteront, et les aultres trois quintz au prouffict de noz aulmosnes, et donnons et octroyons par cesdites pntes a tous marchans, livreurs et aultres, ammenans en nre sudtes monnoye espece de metaulx, tant dor que dargent, passaiges, ouverture, et saulf conduict d'aller venir et retourner a cest effect, et en partout nosdit pays librem. et franchem. sans leur estre faict mis ou doné aulcun destourbier ou empechem., hors mis ceulx qui auroient comis crimes ou delictz appar-

tenant a nre cognoissance. Si mandons et commandons a tous noz justiciers et officiers que ces pntes, nre mandement tous et chun deulx facent publier, partout, sans dissimulaon aulcune, en corrigeant les infracteurs sur les paines dictes par prison ou aultrem. selon lexigence du cas. En tesmoing de ce, nous avons a ces pntes lettres signés de nre main faict appendre nre seel. Donné en nred. Cité de Cambray, en nre palais Archiépal le dixieme jor du mois de Juing lan de grace mil cincq cens soixante douze ». *Méme registre MS.*

1572. Le 22 septembre 1572, Louis de Berlaymont fait un mandement sur les monnaies étrangères qui avaient cours dans le Cambrésis, avec la défense de les faire passer au-dessus de l'estimation.

COMMISSION DE MAISTRESSE DES MONOYES.

1573. « Loys de Berlaymont, etc. a tous ceulx que ces pntes verront salut, Scavoir faisons que nous avons continué et continuons par cestes, Caterine Struyiz velve de feu mre Hans Crul maistresse de la forge noz monnoyes en nre ville Cité et Duché de Cambray, Comté et pays de Cambresis, luy ayant donné et donnons pouvoir auctorité et mandement special, suyvant la faculté qu'avons du S^t. Empire, d'exercer le fait et stil desdtes

monnoyes, et faire batre et forger telz deniers dor ou dargent que porte lordonnance dud. Sainct Empire, de linstruction expresse que luy avons pour ce donné le temps et espace d'ung an entier, a commencer le premier jour de May prochain venant xv^c soixante quatorze et qui finira le dernier jour d'Apvril en suyvant, que lon comptera xv^c soixante quinze a la charge quelle sera tenue faire et payer tous les fraiz et mises dépendance de la forge desdtes monnoyes, pourvue qu'il est interdict par les ordonnances de l'Empire de ne prendre aulcun Sleystat, ou droict seigneurial. Nous ayant donné caution a nre appaisement pour lobservance du piet dudict Empire, et pnté homme qui a faict le serment requis, tant a nous qu'a icelluy Sainct Empire, lequel sera tenu se trouver a chune journée des preuves des monnoyes qui se feront audict Empire; avecq nre commission expresse, laquelle toutesfois ne pourra preiudicier a la dicte Catarine Struyix, n'y a l'effect de cettuy nre octroy. Si luy avons encore octroyé et ordonné quelle aura pour elle et sa famille certain quartier en nre palais audict Cambray, pour le faict et exercice de la forge dicelles noz monnoyes, assavoir la maison ou se tient la forge de nosdictes monnoyes avecq deux chambres y tenans pour y tenir son

comptoir, ses essayes et fontes, et la cave quelle a accoutumé avoir pour y mectre son charbon et aultres provisions, reservant aultrement a Nous toute la reste de la maison desdictes monnoyes pourvue quelle yra demeurer en sa maison quelle a en la ville, et outre ce luy avons octroyé et accordé quelle aura et tiendra dicy en avant et jusques a nre rappel le change des or et monnoyes en nredte Cité et Duché de Cambray, por accommoder le peuple, ainsi et en la forme qui se faict es villes voisines sans qu'il soit licite a aultre qu'a elle où son commis d'exercer ledict change, auquel effect elle pourra faire pendre devant sa dicte maison ung tableau servant denseigne. D'avantage avons a ladte Catarine Struyx accordé et promis, accordons et promectons par cestes, quelle joyra avecq sadte famille et compaignons des monnoyes en sadicte maison ou aultrement de tous telz privileges, franchises et libertéz dassises, impotz, gabelles, guetz et aultres, que sont accoutumez joyr aultres mres et changeur des monnoyes des princes de l'Empire, la prenant avecq sadicte famille et maison en nre saulve garde et singuliere protection, en sorte que nulz de noz justiciers, n'y officiers n'auront, n'y ne pourront avoir aulcune jurisdon justice n'y cognoissance d'elle, ou de ses delictz et de ceulx

de sa famille et compaignons des monnoyes que nous tant seullem. ou ceulx que commectrons spallement ad ce, mandons partant et comandons a tous noz justiciers, officiers et subjects, que de notre present octroy et de ce qui en dépend, ils facent et permectent ladte Catarine Struyix ensemble sadte famille et compaignons de noz monnoyes librement et franchement joyr et user, sans leur faire ou permectre estre fait n'y donné aulcun empechement au contraire, car, tel est nre vouloir, en testmoing de quoy nous avons a ces pntes signées de nre main faict mectre et appendre nre scel secret, donné en nre cité et Duché de Cambray le premier jor d'Apvril lan de grace mil cinq cens soixante treize, stil du lieu».

Même registre, MS.

Le 11 juillet 1574, Louis de Berlaymont fait un mandement sur le cours des monnaies étrangères; il renouvelle deux ans après une ordonnance sur les mêmes monnaies.

Le 16 Août 1575, Louis de Berlaymont donne une commission de *Maistresse de Monnoyes*, en faveur de Catherine Struyix, à dater du premier de mai 1575, jusqu'au dernier jour d'avril 1581.

ORDONANCE SUR LE COURS DES MONOIES.

« Loys de Berlaymont etc. a nos très chers et bien amez Chastellain et Eschevins de nre ville Chastel en Cambres. salut. Come ainsi soit que pour le bien et comodité de noz subjectz nous ayons par meur advis et delliberaon de conseil faict une certaine ordonnance par maniere de provision et tollerance sur le cours des monoyes en date du viii de Novembre dernier laquelle nous entendons petit à petit avoir esté enfraincte et peu s'observer au grand detriment de nre peuple por le pnt et qui s'augmenterait por ladvenir s'il ny estoit mis amede covenable. Ce pour, est se qu'avons ordonné de rechef et ordonnons par manière de provision aussi et tollerance et jusques a nre rappel, ou qu'aultrem. en sera ordonné par le S^t. Empire, que les pieces dor et dargent nomées en nredte provision du viii^e de Novembre dernier s'évalueront par tout nre pays de Cambresis ainsi et a lestimation que lors nous avons ordonné; si vous mandons et comandons que de pntes lres telles vous ayex incontinent a fre publier interiner et observer sur les paines contenues en nre dtes ordonnance sans aulcune faveur port ou dissimulaon. Donné en nre ville de Chastel en Cambresis soubz nre

signature et contreseel cy mis en forme de placart, ce xxv^e^ jor du mois d'Apvril, xv^c^ septante-sept ». *Même registre, MS.*

Louis de Berlaymont a joui du droit de battre monnaie d'or et d'argent, jusqu'en 1595, un an avant sa mort. Ses dernières ordonnances ne me sont pas connues.

REMARQUES ET OBSERVATIONS

SUR LE PRÉCÉDENT MÉMOIRE,

Par M. LE GLAY, *Secrétaire perpétuel de la Société, Rapporteur de la Commission d'Archéologie.*

Page 201, *Monnaies des Souverains.* Cette dénomination, *Monnaies des Souverains*, appliquée à nos rois de la première et de la seconde race, ne paraît point exacte, puisque les évêques de Cambrai, depuis Herluin jusqu'à Louis de Berlaymont, ont toujours été investis du *souverain* pouvoir. D'ailleurs le droit de battre monnaie suppose toujours la souveraineté. Il eût donc été plus convenable d'intituler ce chapitre : *Monnaies royales.*

Page 202, 2e paragraphe. S'il faut en croire le témoignage de plusieurs de nos historiens, le grand Clovis n'a jamais frappé de monnaie d'or. Childebert et Clotaire, ses fils, furent les premiers qui jouirent de ce haut privilége à eux concédé par Justinien. On ajoute que cet Empereur consentit en même temps que la

monnaie d'or française fut reçue dans toutes les provinces de l'Empire Romain. Quelques traits de ressemblance dans ces pièces grossières ne nous semblent pas suffisants pour établir l'identité des personnages. Si pourtant l'on veut absolument que ce tiers de sol d'or appartienne à un Clovis, je ne vois pas grand inconvénient à l'attribuer à Clovis II. En effet, la pièce dont il s'agit a pu être frappée à Cambrai, lorsque ce Monarque était très jeune, et à une époque où la division des royaumes de France et d'Austrasie n'était pas encore définitivement réglée. En résumé, nous croyons que ce point de numismatique est bien loin d'être éclairci, et que, dans le doute, il convient de ne point trop hasarder de conjectures.

Page 203. n° 2. M. Tribou évalue, d'après Ghesquière, le poids de ce denier et de ceux qui suivent en *as* et en *esterlins*, expressions usitées dans le Brabant, mais aujourd'hui inconnues en France. Il était plus naturel de réduire cette évaluation en poids usuels ou décimaux. L'*Esterlin*, qui se divise en 32 *as*, équivaut à 28 grains (poids usuel).

P. 204. *Monnaies des Prélats.* En admettant que les Evêques de Cambrai ont fait battre monnaie, immédiatement après en avoir obtenu

la faculté, on doit présumer, avec l'auteur des *Recherches* que ces pièces étaient *bractéates*; mais pour établir une opinion à cet égard, on aurait pu s'assurer si, dans les chartes et monumens historiques du onzième et du douzième siècle, il n'est pas fait mention de pareilles monnaies. Le temps qui nous est accordé pour la rédaction de ces notes ne nous permet pas de nous livrer à une enquête aussi minutieuse. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'on battait monnaie à Cambrai, long-temps avant l'épiscopat de Nicolas de Fontaines. En effet, les archives de Prémy contiennent une lettre de l'évêque Jean d'Anthoing, qui autorise le curé de Fontaine N. D., à concéder aux religieuses de cette abbaye, les droits qu'il avait sur leur maison, moyennant une redevance annuelle de trois sols *Cambrésiens*. Nous savons encore qu'en 1223, à la suite d'une émeute populaire, les bourgeois de cette ville furent condamnés à payer au Chapitre une amende de deux cents couronnes, *monnaie de Cambrai*.

P. 206. n° 5. Il est vraisemblable que cette pièce et les quatre suivantes appartiennent à Nicolas de Fontaines; cependant comme cette attribution n'est fortifiée d'aucune preuve matérielle, M. Tribou eût bien fait de déduire brièvement

les motifs qui l'ont porté à en faire honneur à ce Prélat, plutôt qu'à Nicolas de Chièvres ou à Nicolas de Rœux, ses prédécesseurs. Tobiésen Duby en a donné une raison assez plausible, t. 1er p. 14.

P. 207, n° 3. La Cathédrale de Cambrai ne prenait point d'armoiries proprement dites; mais son emblême particulier était une Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras. C'est à cause du Comté de Cambrésis, que les évêques faisaient entrer dans l'écu de leurs armes *trois lions d'azur becqués et membrés de gueules.*

P. 209. *Philippe de Marigny.* Outre les quatre pièces attribuées ici à ce Prélat, frère du fameux Enguerrand de Marigny, si célèbre dans l'histoire de France sous Philippe le Bel, nous en connaissons une quatrième, en argent fin, d'un pouce de diamètre. Elle porte d'un côté un lion entouré de cette légende : PHILIPPUS EPC CAMERACENSIS, et au revers, une croix avec ces mots: MONETA CAMERACI. Légende : XPC VINCIT, XPC REGNAT, XPC IMPAT pour IMPERAT. *Médailler de M. Arthur Dinaux.*

P. 211. *Gui de Lévi.* Bien qu'il ne nous reste aucune monnaie de cet évêque, on connait de lui un réglement monétaire qui parait avoir

échappé aux recherches de M. Tribou et qui est assez intéressant pour être ici transcrit :

« Guy, par la grasse de Dieu, Evesque de Cambray, et Comte de Cambrésis, sçavoir faisons à tous que Nous, eu délibération en nostre Conseil et avec autres gens qui bien se cognoissent au fait de monnoye pour le prouffit et utilité de Nous et de nostre pays, avons baillié à honnorables et sages Jehan Bougier, d'Arras, clercq, ... à faire bien et loyalement nostre monnoye en nostre cité de Cambray, par les fourmes, conditions et manières qui cbi après s'enssuivent. C'est assavoir que lidit Jehans fera ou fera faire pour Nous et en nostre nom *deniers blans* que on appellera *le vault*, et seront de alloy à VI deniers et ung grain, argent le Roy, à deux grains de remède, au marcq d'euvre, et ara devers le croix d'iceulx deniers, à l'entour, deux grenetures. Si passera le croix tout oultre la mendre greneture, et ara dedens ches deux grenetures escript par les quatre quartiers de ledite croix en celte manière : CIVI TATIS CAME_RACO, et dedens les quatre quartiers de la mendre greneture, avera en cascun trois poins rons en manière de trèfle, et par devers le pille ara deux grenetures à l'environ desquelles ara une petite croisette au commenchement, et puis en suivant escript par ceste manière : GUIDO PBESUL ET DNUS, et dedens le mendre de ches deux grenetures, avera un chief mitré à manière d'un amyt par ses épaules.

» Item fera pour Nous et en nostre nom deniers noirs que on appellera *Vallans*; esquels deniers nous volons qu'il ait au lez devers le croix deux grenetures

et puis escript. Et dedens le mendre greneture il y avra une croix à manière.....et par devers le pille d'icheulx deniers, ara à l'environ une simple greneture après lequelle avera au commenchement deux crochets et C. et enssuivant autour avera escript..... Et après au milieu ara escript en deux roiés, CAMERACEN. Et courra ichelle monnoye pour deux deniers tourn. le pièche, et seront ches deux deniers d'alloy à deux deniers et dix grains, à deux grains de remède, tout argent le Roi. Et se déliveront de taille deux deniers fors ou deux deniers foibles, a XVIII^s desdits deniers sur le marcq d'euvre par amandement.

» Item fera lidit Jehans pour Nous et en nostre nom mailles d'or LXXII et demie sur le marcq, et si delivreront maille estreline forte ou maille estrelipe feble au marcq. Et serons lesdites mailles d'alloy à XXII caras et deux tiers de caras, à un witisme de remède par amendement. Si avera à l'ung de lesdites mailles, en lieu de croix une grand fleur..... et ara à le dextre de ledite fleur une croisette et après enssieuvant a cest lez, ara escript PRESUL et au senestre lez PRESUL, et en la pille d'icelle avera le image Saint Jehan avec le bre et en le manière que les autres mailles d'or ont.

» Si donra lidis Jehans aus marchans pour chascun marcq d'or fin que on livera a nostre monnoie LXXII mailles et demie d'icelles mailles, et avrons, pour nostre pourfit, pour chascun marcq d'or demie maille d'or d'ycelles mailles. Et si donra lidis Jehans aus marchans pour chascun marcq d'argent le Roy VII lib. t. de ledite monnoye pour chascun marcq qu'il liveront à no monnoye. Et à Nous, pour no pourfit, pour chascun marcq d'argent

le Roi, ouvré en ledite monnoie et délivré par les gardes XXI^{s}.VI^{d}. et III puigoises tourn. d'icelle monnoie. etc..... Donné l'an MIII^{c}XLVII, en mars. »

Page 211. *Jean de Lausonne.* Il est reconnu aujourd'hui qu'il n'y a pas eu d'évêque de ce nom à Cambrai. Jean d'Avesnes, mal nommé d'*Auxonne* ou de *Lausonne*, n'étoit que chanoine et vicaire épiscopal. L'érudit et naïf abbé Tranchant traite de *fabulistes* ceux qui admettent ce personnage au nombre de nos évêques.

Ibidem. *Pierre André.* Nous trouvons la cédule monétaire suivante dans un registre des *actes* du Chapitre Cathédral, sous la date du 21 Janvier 1364 :

« Messire de Cambray fera faire deniers blans, appellez GROZ de VII^{s} I d. de taille, a III d. et VIII grains d'aloy, a I d. de remède à le talle et IIII à la loi, et aront li marchant VII l. XVII^{s} VI ^{ds}. pour le march d'argent, et Mes. de Cambray pour lui et pour capitle VI^{s} tourn., et seront les remèdes, se trouvés y sont, au maistre de ladite monnoie. »

Le même évêque a porté, le 11 Juillet 1366, une ordonnance pour les monnaies nouvelles qu'il voulait faire frapper. Par cet acte, que nous nous dispensons d'insérer ici, Pierre André donne commission à Jean Poignot et Liennart Pièrres, de Florence, de fabriquer des *deniers blancs*, des *deniers tournois* et des *deniers d'or*. Enfin il existe une cédule du même prélat pour la con-

fection de *francs d'or*, de *deniers blancs* et de *deniers noirs*. Cette cédule est datée du 8 Décembre 1368.

Page 212, *Robert de Genève.* Voici le texte du mandement monétaire que cet évêque publia peu de temps après avoir fait son entrée solennelle à Cambrai. Nous l'extrayons des *Actes* du Chapitre que nous avons eu occasion de compulser souvent, graces à la bienveillante protection accordée par M. le Maire de Cambrai à tout ce qui intéresse notre histoire locale :

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, Robers, par la grace de Dieu évesque de Cambray et conte, Salut en nostre Signeur. Sçavoir faisons que, pour le commun proufit de nos subgés, sur ce, eu meur conseil et délibération avec ceuls qui au fait des monnoyes se cognoissent, avons ordené et faisons faire par no bien amé Liénard Pietre, de Florence, maistre de nostre monnoye, *frans d'or à cheval* que les soissante quatre et un estrelin desdis frans poisent un marc, et seront d'aloy à un quart de carat mains que frans du Roy, sans remède et comme à la taille auront un fretin de remède. Et auront li marchant pour le marc d'or fin, soissante quatre des dits francs, et Nous pour Nous et no Capitte dix sols tourn. la pièche. Et les remèdes, se trouvés y sont, d'un fretin à la taille, seront au dit maitre. »

» *Item. Deniers blancs* à sis deniers daloy et à sis sols et un denier et maille, de taille, et auront cours

pour douze deniers tourn. le pièche. Et auront de remède à la loy deux grains et un denier à la taille.

» *Item. Deniers blancs* courans pour wyt *deniers* tourn. le pièche et seront à chiunq deniers et wit grains dalby et de taille wit sols et deux deniers au marc, et aront de remede en la loy deux grains, et en poys un denier à la taille, et aront li marchant pour le marc d'argent fin sis l. et douze sols tournois. Et Nous pour Nous et no capitte quatre sols tournois pour le marc d'argent fin.

» *Item. Deniers noirs* courans pour un denier tournois le pièche et seront d'aloy à un denier, et quatorze sols dis deniers de taille pour le marc, et auront de remede a la loy deux grains pour marc et en pois deux deniers à la taille. Et auront li marchant pour le marc d'argent fin. VII l. douze sols. Et Nous pour Nous et no capitte quatre sols tournois et des remedes des monnoies d'argent dessus dites, se trouvés y sont, tant en aloy comme en pois, li moitié sera à Nous et l'autre moitié aud^t maistre, lequel nous avons fait et establi, faisons et establissons maistre de nos dites monnoies jusques à un an du jour de huy par le teneur de ces présentes lettres. Si prendrons lui, son corps, ses biens et sa famille en nostre sauve et espécial garde.

» En tiesmoing desquelles choses dessus dites, nous avons fait mettre nostre scel a ces présentes lettres faites et données en nostre chastel de Cambresis, le V^e jour du mois de Septembre l'an mil CCC septante. »

Suivent deux cédules qui paraissent appartenir à la même époque.

Page 213. *Gérard de Dainville.* Cet évêque a fait aussi frapper des florins d'or de deux espèces. Les uns à l'empreinte d'un évêque tenant de la main droite un écu de Cambrésis et de l'autre la crosse épiscopale; les autres nommés *florins comtes à cheval.* L'ordonnance qui en prescrit la fabrication est du 5 Avril 1372.

Page 216. *Aurea argenteaque* etc. Les lettres dont il est fait mention à la fin de ce paragraphe, ne se sont point retrouvées en original; mais le hasard nous en ayant fait découvrir une copie authentique, nous croyons devoir en donner ici le contenu :

« Sachent tous que je Jacques de Lalier, bourgeois de Valenciennes, confesse avoir prins a ferme de mon très redoubté seigneur Mons. l'évesque de Cambray, pour trois ans entiers, la monnoie par luy ordonnée être misesus en la dicte ville de Cambray, pour y faire ouvrer et monnoier deniers d'or et d'argent, tout ainsi et par la forme et manière contenue ès lettres d'icellui seigneur sur ce faites, desquelles la teneur s'ensuit : »

« Jehan, par la grace de Dieu, évesque de Cambrai et conte de Cambrésis, à tous cheulx qui ces présentes verront ou orront, salut. »

« Comme nous pour le bien commun, utilité grant et évident prouffit de nostre pays de Cambresis, gens et subgets d'icellui et afin que marchandises et communs gaignages en icelui nostre pays

ayent leurs cours et vigueur, et de tant soient plus communiquez, ayons dispposé et ordonné, à l'aide de Dieu, en nostre cité de Cambray, certainne monnoie d'or et d'argent, pour laquelle bien et loyaument gouverner et maintenir, ayons institué, ordonné et establi, instituons, ordonnons et establissons nostre bien amé Jacque de Lalier, maistre d'icelle nostre monnoie lespasse de trois ans durans après la datte de ces présentes. »

« Scavoir faisons que, Nous, heu sur ce le délibération de notre conseil et autres notables personnes enche cognoissans et expers, avons ordonné et par ces présentes ordonnons et baillons plain povoir et autorité audit Jacque de Lalier dessus nommé, lequel ensemble ses gens et serviteurs nous ayons prins et prenons en notre singulière salve garde et protection, de faire forgier. . . . . Et r° ledit Jacque fera ouvrer deniers d'or, appellés *Anges de Cambray* de soixante quatre au marcq . . . . . Item. seront faits demi deniers d'or, les deux pour ung, de pareil poix et aloy. Et prendera le garde par Nous ordonné de chincq cens desdits deniers, ung denier, et sera mis en boiste pour en faire essay sur la touche, pour voir s'ils seront trouvés tels que dessus est devisé . . . . . et aront cours icheulx deniers d'or pour 27 s^ls^ tourn. et les demi-deniers pour 13 s^ls^ 6 deniers. Et au cas que icheulx deniers trouvés ès-dites boistes seront trouvés aussi bons de poix et d'aloy que dessus est dit, ledit Jacque, parmi ce, aura satisfait ce qu'il aura promis . . . . . Et devons avoir, pour nostre droictures et oltroy de

chascun marcq d'or que ledit Jacque fera ouvrer en ledite monnoie, demi grant denier d'or. »

« Item. fera ouvrer et monnoyer *deniers d'argent*, de telle valeur que celle de Haynaut que on forge de présent à Vallenchiennes, à six deniers de l'aloy, argent royal . . . . . Et seront lesdits deniers de 84 au marc et averont cours pour douze deniers le pièce . . . . . .

« Item. seront faits demi deniers tels et parels aloy et poix qui arront cours pour six deniers tourn. pièce . . . . . »

« Item. seront faits *deniers noirs* de six vingt au marc . . . . . Lesquels averont cours pour deux P. tourn. pièce. Item. seront faits autres *petits deniers noirs* de parel loy et de demy poix, qui averont cours pour ung denier tourn. pièce et avera ledit maistre parel remède que des autres, et devons avoir pour nostre droit tant des grans deniers, comme des petits blans et noirs, pour chascun marcq d'argent fin qui sera ouvré en icelle nostre monnoie trois blancs deniers et demi de 12 d. pièce, et sera tenu ledit Jacques de nous payer de nostre droit toutes et quentes qu'il nous plaira et requis en sera, tout ce qu'il apperra par lesdites boistes à Nous être deu. »

« Item. s'il advenoit que lesdits deniers desdites boistes, tant d'or comme d'argent, en faisant l'essay d'icheulx deniers fussent trouvés plus legiers ou piétres que dessus est divisé, ledit Jacque sera à corriger par Nous et par nos députés ad ce. Item sera tenu ledit maistre de payer tous les officiers de nostre dite monnoie, excepté le garde lequel nous payerons.

Et si pourverons ledit maistre de maison et lieu propice et convenable pour icelle monnoie faire et ordouner bien et souffisamment ainsi qu'il appartiendra. »

« Si donnons ou mandement par ces présentes à tous nos officiers et subgés, prevosts, eschevins, bourgeois et habitans de notre pays de Cambrésis et cité de Cambray, que de nostre présente ordonnance et de toutes les choses contennes et déclarées en icelles et aux autres prions et requerons que ils soeffrent, facent et laisseat ledit Jacque et tous les officiers et ouvriers goir et user plainement et paisiblement, sans lui faire ou donner ne souffrir estre fait ou donné aucun empêchement au contraire. Car ainsi nous plaist-il et volons qu'il soit fait de nostre auctorité et puissance, non obstant quelconques ordonnances ou lettres au contraire. Donné en nostre diote cité de Cambray, soubs nostre scel l'an mil cccc. vingt ung. le IIIe jour de Janvier, ainsi signées par Mons. P. Hardit. »

« Laquelle ferme je promets exercer bien et souffisamment lesdis III ans durans, et faire ouvrer en le dicte monnoie les deniers d'or et d'argent blancs et noirs, tels que chi devant sont déclarés, et avoecq che je promes prester du mien les deniers qu'il convenra pour faire les fournaises et fourneaux et autres choses nécessaires en l'hotel de le dicte monnoie servans audit fait. Lesquels deniers mondit seigneur sera tenu de moy rendre et restituer, des premiers deniers qui deus lui seront à cause de son seigneurage, en tesmoing de che je ay scellé ces lettres de mon scel et signées de mon signe manuel le VIe jour de Janvier l'an mil. cccc. vingt ung.

J. DE LALIER. »

Page 216. M. Tribou nous apprend que vers 1448, il circula dans le Cambrésis un grand nombre de monnaies étrangères. On regrette que l'auteur n'ait pas, en même-temps, cherché à nous faire connaître les causes de cette importation subite de numéraire, et les conséquences qui durent en résulter sous le rapport politique et commercial. Ce sont là des considérations qui, en corrigeant l'aridité d'une nomenclature numismatique, réveillent l'attention fatiguée et concourent ainsi à réconcilier avec l'érudition quelques uns de ses nombreux adversaires.

Page 217. Un fait qui méritait d'être ici consigné, c'est qu'en 1488, après la publication de la paix entre les Français et les Bourguignons, les monnaies éprouvèrent un déchet considérable dans le Cambrésis. La libre circulation des espèces étrangères a pu opérer cette révolution.

Page 219. *A la note.* Le *Registre aux Remontrances*, retrouvé depuis peu dans les archives de la Mairie, contient en effet, p. 49, le réglement de 1561, qui offre, à notre avis, moins d'intérêt que les deux pièces suivantes. Nous les avons découvertes parmi les manuscrits de l'abbé Tranchant :

L'ORDONNANCE DE L'ESCU D'OR.

« Maximilien de Berghes, par la grace de Dieu,

archevêque et duc de Cambray, prince du S^t Empire et comte de Cambrésis etc. salut.

« Comme pour le bien commun, utilité, grand et évident prouffit de nostre cité et duché de Cambray et comté de Cambresis, et afin que marchandises et communs gaignages y eussent leurs cours et vigueur, nous avons, à l'aide de Dieu, en nostre cité, disposé et ordonné certaine monnoie d'or et d'argent pour laquelle bien et loiaulment gouverner et maintenir, avons constitué et estably nostre bien amé Hans Crul, maistre d'icelle monnoie, pour l'espace de quatre ans jà passez. Sçavoir faisons que nous, heu sur ce advis et conseil des notables personnes se cognoissant en fait de monnoye, avons ordonné et par cestes ordonnons et baillons plain pouvoir et auctorité aud. Hans dessus-nommé (lequel ensemble ses gens et serviteurs nous avons prins et prenoms en nostre singulière protection et saulve garde) de faire forger et monnoyer de par nous et en notre nom, l'espace de *six mois durant*, en nostre dicte cité, monnoye d'or et d'argent, et de tel poix et alloy, ensemble telles conditions respectivement que portent *nos lettres précédentes* a luy sur ce octroyées, excepté que au lieu de la pièce d'or de vingt patars que luy avions permis forger du passé, il fera monnoyer un *denier d'or*, appellé escus d'or, vaillissant quarante patards de Flandres, sçavoir sur le pied et ordonnance de ladite pièce d'or de vingt patars, saulf que avecq la valeur d'icelle, il y mettra pour aultres vingt patars d'or fin et pur, et sera tenu ledit Crul faire forger ladite pièche de quarante patars avant dicte

sur le poix de la pesanteur de l'escus au soleil, sçavoir est de LXXII au marcq, vient la pièche à deux deniers seize grains, en prendant par ledit maistre Hans Crul, tant de fin or que ladite pièche de vingt patars contient pour le présent et par dessus ledit or contenu en ladicte pièche pour aultres vingt patars de l'or fin et pur, sur laquelle pièche sera mis nostre nom, armóries et tiltres, et sur l'autre costé une croix avec ces mots, *in hoc solo gloria*. Si donnons en mandement . . . . . ».

« Donné en nostre dicte cité de Cambrai, soubs nostre scel l'an mil cinq cent soixante cinq, le XX^e^ jour de Juillet. M. de Berghes (L. S.) Delarue avec griffe et paraphe ».

D'ORDONNANCE DU SECOND PRET DES MONNOYES.

« Maximilien de Berghes, par la grace de Dieu, archevêque et duc de Cambray, prince du S^t^ Empire comte de Cambrésis, etc. salut ».

« Comme pour le bien commun..... avions institué commis et establi nostre bien amé Hans Crul, maistre d'icelle monnoie pour l'espace d'un certain temps, jà passez, sçavoir faisons que Nous aiant esgard au bon debvoir qu'il a fait en iceluy estat et nous confians qu'il continuera de bien en mieulx, après avoir heu sur ce l'advis et conseil de notables personnes se connoissant en fait de monnoies, l'avons de rechef constitué et ordonné, et par cette constituons et ordonnons maistre de nostredicte monnoye, en lui donnant plain povoir et authorité de faire forger et monnoyer de par Nous et en nostre nom, *l'espace*

de deux ans durants à commencer dors la date de ces présentes, en nostredicte Cité, monnoie d'or et d'argent de tel poix et à telles conditions respectivement que portent nos lettres précédentes a luy sur ce octroyées, excepté que au lieu de la pièce d'or de vingt patars que lui avions permis forger du passé, il fera monnoyer *ung denier d'or*, appellé escus de Cambray, vaillissant quarante patars de Flandre, sçavoir sur le pied et ordonnanche de ladite pièche d'or de vingt patars, sanlf que avecq la valeur d'icelle, il y mettra pour aultres vingt patars d'or fin et pur, et sera tenu led. Crul, faire forger ladicte pièche de quarante patars avant dicte sur le poix de la pesanteur de l'escus au soleil à sçavoir de XXII au marcq la pièche revenant à deux deniers seize grains, et en alloy à vingt caratz et quatre grains et demy. Sur laquelle pièche sera mis nostre nom, armories et tiltres, et sur l'autre coté une croix avecque ces mots: *in hoc solo gloria.*

« Item nostre dalder vaillissant trente patars Flandres, en alloy de dix deniers quatre grains ».

« La pièche de cinq patars, en alloy de six deniers six grains ».

« La pièche de cinq gros à cinq deniers vingt grains.

« Le pattart à trois deniers neuf grains.

« Le liart à ung denier vingt grains.

« Le gigot à vingt et deux grains.

« Et la mitte à cent et cinquante pièches au marcq de cuivre fin.

« Oultre plus, comme à Nous seul appartient l'eschange d'or et d'argent, en nostredicte Cité et pays, nous avons permis et octroyé aud.t maistre de nostre

présentant son méreau. Vers 1546, le Cambrésis fut en proie à une disette affreuse. Le Chapitre et le Magistrat achetèrent à un très haut prix, des bleds qu'ils cédaient ensuite aux pauvres, moyennant une rétribution très modérée; on donnait un méreau à chaque ménage qui était jugé digne de cette faveur. Nous lisons dans les *Actes* du Chapitre que, le 26 Septembre 1481, Mathieu Oudart, dit Legrand, fut banni de la Ville pour avoir falsifié les méreaux de l'Eglise de Cambrai, les avoir dispersés, *alloués et baillés* à cours de six deniers la pièce.

Page 238. Est-il bien certain que la pièce d'argent décrite ici et frappée au coin de Catherine de Médicis soit une monnaie? Rien ne l'indique; et à en juger par l'allégorie qui s'y trouve exprimée, on est porté a croire que c'est une médaille. Les emblêmes qui font allusion à un événement particulier se prennent rarement pour former *l'ame* des espèces monétaires dont l'intérêt et l'emploi sont généraux, absolus et vulgaires. D'ailleurs il est tout naturel de penser que la pièce d'argent dont il s'agit ici est une médaille frappée pour être distribuée au peuple Cambrésien, à l'occasion du protectorat de la Reine mère.

Page 246, *Monnaies inconnues.* Nous pensons

aussi que Duby a eu tort d'attribuer cette pièce d'or à un évêque de Cambrai, mais ce n'est pas, selon nous, parce qu'elle porte au revers l'image de S^t^ Jean-Baptiste. Si M. Tribou avait eu connaissance du Mandement de Gui de Lévi, que nous avons rapporté plus haut, il y aurait vu que S^t^ Jean a du quelquefois figurer sur les monnaies de Cambrai. La grande fleur de lys, qui occupe le champ de la pièce dont il est question, doit nous porter à croire qu'elle appartient à un siége épiscopal de France, et même que c'est des Rois de France que ce siége tenait le droit de battre monnaie. Il nous semble en outre que le mot *Flor.* ne doit point se traduire ici par *Florin.* Ces quatre lettres forment plutôt le commencement du nom de l'évêque, selon l'usage presqu'universel. Les initiales CA peuvent se rapporter a bien d'autres villes que Cambrai. Ainsi il est possible qu'elles désignent Châlons sur Marne, *Catalaunum.* Or, le siége de cette ville a été occupé pendant la dernière moitié du 15^e^ siècle, par un évêque nommé *Floreau.* Reste à savoir si S^t^ Jean-Baptiste est le patron du diocèse de Châlons.

Page 247. *A la note.* Les mémoires particuliers, plus véridiques que l'auteur de l'histoire de Cambrai, ne font pas mention de l'incendie

de 1093. Ce fut en 1148 que le feu du ciel ruina de fond en comble l'église de Notre-Dame. Dès 1149, l'évêque Nicolas de Chièvres en entreprit la construction qui ne fut achevée que dans le quinzième siècle.

Page 261. *Médailles de la Vierge.* L'auteur du Mémoire couronné aurait pu ajouter qu'il existait aussi des médailles de la Vierge, en or. Le Chapitre Métropolitain en offrit au duc de Chartres lorsqu'il passa à Cambrai, au mois de juin 1741. Nous voyons encore que, par un codicile du 25 Mai 1708, Nicaise de Maldonade de Berelles, chanoine et archidiacre, légua à chacun de ses néveux et nièces, une médaille de N. D. de Grace, de 24 francs. Des médailles de ce prix ne pouvaient être qu'en or.

Page 263. *Jetons des prélats :* Il est à remarquer que le jeton n° 1 porte seulement les armes propres à la famille de Max. de Berghes; que, dans le n° 2, ces armes sont écartelées avec celles du comté de Cambrésis, et qu'enfin, dans le n° 4, le blason ainsi écartelé est surmonté du double aigle impérial. L'auteur de ces notes possède les trois jetons avec les différences indiquées.

Page 265. Voici une pièce qui peut-être aurait dû trouver ici sa place. C'est un jeton de cuivre rouge, offrant le double aigle dans un écu entouré

des insignes de la toison d'or, et surmonté d'une couronne de comte, avec une petite croix. La légende porte : *Jettons de Messeurs des finances de C.* Au revers, un bouquet de fleurs où domine une *Marguerite* épanouie, avec ces mots autour : *fortune. in. fortune. fort. une.* 1529. Cette date est celle de la paix des Dames, conclue à Cambrai, par l'entremise de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, et de Louise de Savoie, mère de François 1^er^. Les mots *fortune* etc. offrent la devise adoptée long-temps auparavant par la Princesse Autrichienne. Ce jeton, dont l'existence nous a été révélée par M. Arthur Dinaux, appartient-il à l'histoire métallique de Cambrai ? Nous le croyons, mais nous n'oserions l'affirmer.

Telles sont les observations que nous avons cru devoir ajouter au Mémoire de M. Tribou. Elles pourront redresser quelques erreurs, combler quelques lacunes, mais elles ne suffiront pas pour rendre complet cet estimable travail. Le temps seul et une patience infatigable lui donneront un jour toute la perfection désirable. L'Académie a rempli sa tâche, dès l'instant où elle a appelé l'attention publique sur ce genre de recherches, et déterminé quelques hommes studieux à y consacrer leurs veilles.

RAPPORT

Sur un ouvrage de M. MONFALCON, *D. M. à Lyon, ayant pour titre:* Essai sur les Fièvres Adynamiques et Ataxiques.

Par M. le Docteur DE BEAUMONT.

Lu en Juillet 1823.

MESSIEURS,

La Médecine, comme toutes les sciences physiques, n'a d'autre fondement que les faits observés; c'est de leur ensemble que se déduisent les principes, ou, pour parler plus exactement, c'est en généralisant les résultats de l'observation, qu'on s'efforce d'établir les théories. Cette marche vraiment analytique est la seule qu'on puisse suivre dans l'étude des sciences matérielles où nous cherchons à remonter, des faits que nous avons sous les yeux, aux causes qui nous sont inconnues. Ces considérations

suffisent pour faire entrevoir que les progrès dans ces sortes de recherches doivent nécessairement être lents et graduels, et que l'esprit humain, toujours pressé de généraliser ses découvertes, est aussi par là exposé à s'égarer souvent; car l'imagination ardente de quelques auteurs séduits par des apperçus plus brillants que solides suffit pour établir des systèmes que l'expérience, dans sa marche tardive, mais assurée, renverse successivement. Ainsi la lumière du soleil dissipe ces vapeurs légères dont l'assemblage fortuit produit quelquefois pendant la nuit un spectacle gracieux mais décevant.

Si l'on s'égare inévitablement en se hâtant de conclure du particulier au général, il n'est pas moins dangereux de se refuser à réunir les faits analogues, en s'obstinant à les considérer isolément. Dans l'origine, une maladie n'était, même aux yeux des meilleurs observateurs, qu'un ensemble de symptômes dont on ne soupçonnait point la cause dans l'altération d'un ou de plusieurs organes; alors on suivait le goût des malades dans l'administration des remèdes; on notait les résultats, et s'ils avaient été heureux, on suivait la même conduite dans une autre circonstance où l'on croyait observer les mêmes symptômes. En procédant ainsi, on multiplia considérablement les

espèces de maladies, parcequ'il suffisait d'avoir apperçu quelque symptôme nouveau pour en établir une espèce nouvelle. Lorsque par la suite, surmontant l'horreur qu'inspire à l'homme la dépouille mortelle de son semblable, les médecins étudièrent la structure merveilleuse du corps humain, afin d'en expliquer les fonctions, ils essayèrent aussi de connaître les désordres que les maladies laissent à leur suite; mais telle était l'influence de la méthode adoptée jusques là que toutes les altérations observées dans le tissu des organes furent regardées comme les effets de ces entités morbifiques qui ne manifestaient leur existence que par le désordre qu'elles introduisaient dans nos fonctions. Cependant on parvint peu-à-peu à simplifier la science. En réfléchissant que tout symptôme est le dérangement d'une fonction, on rechercha s'il ne pourrait pas dépendre de la souffrance de l'organe chargé de cette fonction. Cette heureuse idée donna une nouvelle direction aux observateurs. Le *Sepulchretum* de Bonnet, et plus tard le beau traité de Morgagni : *De sedibus et causis morborum*, attestent les immenses travaux exécutés pour déterminer le siége des maladies.

La carrière était ouverte. Tous les écrivains, et notamment les écrivains français, s'empressèrent d'y entrer; mais le plus grand nombre avait con-

servé de la tendance à regarder les altérations organiques comme l'effet des maladies. Enfin notre célèbre Bichat parut; ses nombreuses et ingénieuses découvertes sur les tissus élémentaires, qui entrent dans la composition des organes, firent faire de nouveaux progrès à la science; les recherches d'anatomie pathologique acquirent un nouveau degré de précision; la nature de plusieurs maladies très graves fut découverte, leur traitement perfectionné, et l'humanité recueillit les fruits de ces immenses investigations.

Cependant la nature des fièvres, les plus fréquentes de toutes les maladies, restait inconnue; la plupart des auteurs s'étaient bornés à les considérer d'une manière empirique; d'autres ayant donné un libre cours à leur imagination, n'avaient avancé que des hypothèses. M. Pinel avait laissé entrevoir que deux espèces de fièvre pourraient bien dépendre de l'irritation des organes digestifs, mais entrainé par l'autorité des classiques, il n'avait osé suivre sa première idée et n'avait point perfectionné les méthodes curatives.

M. Broussais, frappé du grand nombre des maladies chroniques qui désolent l'humanité, et de l'état imparfait de la science, relativement à leur théorie et à leur traitement, s'appliqua spécialement à les étudier; bientôt il reconnut que toutes

ces affections, qui font le désespoir des médecins, sont dues à des inflammations devenues chroniques, et que le moyen d'empêcher leurs ravages consistait à les prévenir par un traitement rationnel de l'état aigu. Cet excellent esprit observa que les inflammations des voies digestives étaient souvent méconnues et par suite exaspérées; il consigna le résultat de ses travaux dans un traité, fruit des trois premières années de sa pratique; et ce traité laissa loin derrière lui tout ce qui avait été écrit sur le même sujet. Cependant, en poursuivant ses recherches, il se convainquit de la vérité de ses premières idées, les étendit, et publia, en 1816, un ouvrage polémique, dans lequel il attaque les systêmes les plus accrédités, et ose affirmer que toutes les fièvres, dites essentielles, sont dues à des inflammations des voies digestives. Ici, une réflexion se présente naturellement à l'esprit: les auteurs reconnaissent bien que le canal alimentaire peut quelquefois s'enflammer; mais ils assignent à cet accident des causes violentes et extraordinaires, comme l'ingestion de substances acres et vénéneuses; aussi ne décrivent-ils que l'état le plus violent de cette inflammation. Dans toute autre circonstance, ils regardent les organes digestifs comme *inertes*; et s'ils admettent leur irritation, ils la croient produite par la présence de saburres qu'il

suffit d'expulser pour faire cesser la maladie. Toutefois, on ne peut s'empêcher de remarquer que l'estomac et les intestins exercent leur action sur des substances sans cesse variables, pour les qualités, comme pour la quantité; et qu'ils doivent nécessairement ressentir l'influence de ces continuelles vicissitudes rendues plus fréquentes et plus fortes encore par l'intempérance. La nouvelle théorie était trop opposée aux idées adoptées pour ne pas éprouver de vives contradictions; les discussions furent animées et quelquefois virulentes. Après sept années de débats, M. Monfalcon a pensé qu'il était temps de résumer les faits d'un si grand procès, et c'est ce qu'il a essayé dans la brochure que vous avez renvoyée à notre examen.

Avant d'émettre notre opinion sur cet ouvrage, nous avons cru qu'il n'était pas hors de propos d'entrer dans quelques considérations générales sur la Médecine, afin de prévenir le reproche d'instabilité que vous pourriez lui adresser, et de vous montrer que cette science utile doit éprouver des modifications successives, à mesure que les observations se multiplient et que l'art de les généraliser se perfectionne.

Dans la première partie de son ouvrage, l'auteur examine l'influence et l'utilité de l'anatomie pathologique; il expose le système de ceux qui la re-

gardent comme peu utile et plus propre à piquer la curiosité, qu'à éclairer sur la nature et le traitement des maladies. Cette opinion défavorable est motivée sur l'abus qu'en ont fait certains anatomistes qui, exagérant les avantages des recherches cadavériques, croyaient pouvoir se dispenser d'une observation attentive des phénomènes morbides. D'autres anatomistes abusent encore de leurs travaux, en voulant établir autant de maladies différentes qu'ils trouvent de variétés dans les altérations organiques. Mais si l'anatomie pathologique ne peut seule nous conduire à la vérité; elle est au-moins le complément indispensable de la médecine clinique. Les meilleurs observateurs, *Baillou*, *Sydenham*, ont été privés de ce moyen de rectifier leur pratique. C'est en étudiant attentivement les symptômes des maladies, leurs modifications sous l'influence des agens thérapeutiques et hygiéniques, et en comparant l'histoire fidèle des phénomènes observés pendant la vie, avec les altérations organiques, qu'on peut parvenir à la connaissance de la nature des affections pathologiques.

Après avoir établi ces principes généraux, l'auteur examine les symptômes de la maladie appelée *fièvre adynamique;* il les divise en caractéristiques qui, tous, indiquent la souffrance des organes diges-

tifs, et en sympathiques. Une discussion lumineuse prouve que tous ces phénomènes sont l'effet de l'irritation primitive de l'estomac et des intestins grêles, transmise souvent par continuité de tissu au gros intestin et par sympathie au cerveau : les symptômes cérébraux sont même si constants qu'on pourrait les y croire inhérents. Ici l'auteur pense que M. Broussais aurait dû admettre cette simultanéité d'affection, non comme une complication, mais comme un caractère essentiel de la maladie. Les personnes qui en sont atteintes se plaignent d'une débilité extrême et d'un abattement qui ont fixé tellement l'attention des observateurs, dans ces derniers temps, qu'ils les ont regardés comme des symptômes caractéristiques; d'où est venu le nom de *fièvre adynamique*. L'auteur explique très bien la différence qui existe, entre la faiblesse réelle, produite par une longue abstinence, des hémorragies abondantes, et la faiblesse résultant de la concentration des forces sur un organe, du malaise, et de l'anxiété produite par son irritation. Dans le premier cas, vous ferez disparaître la débilité, en prescrivant au malade un régime analeptique; dans le second, en calmant l'irritation par une saignée proportionnée à l'intensité de la maladie.

Si l'observation clinique démontre déjà la nature

inflammatoire de la fièvre adynamique, l'examen des cadavres vient pleinement confirmer cette preuve. Ici l'auteur discute la valeur des inductions qu'on a voulu déduire des altérations de la couleur, de la densité, de la cohésion, et des altérations observées sur la membrane muqueuse des voies digestives; il montre dans cet examen une grande sagacité et conclut en affirmant que tout concourt à prouver la vérité de la nouvelle doctrine sur ce point.

L'auteur se livre ensuite au même travail pour la fièvre ataxique, et il arrive à une conclusion semblable : seulement il observe que, dans cette maladie, l'irritation de cerveau n'est pas toujours consécutive à une gastro-entérite; mais qu'elle est souvent idiopathique, ou bien qu'elle dépend de l'inflammation d'un autre organe. Ces distinctions que M. Broussais n'a pas assez indiquées, sont d'une grande importance dans la pratique, car il est nécessaire d'attaquer directement le mal dans son siége principal.

Dans la seconde partie de son Mémoire, l'auteur examine les rapports des lésions de tissu, qu'on trouve dans les viscères abdominaux des sujets morts de fièvre adynamique et ataxiques, avec les phénomènes de ces maladies; il rapporte toutes les raisons alléguées par ceux qui s'obstinent à ne voir

dans ces altérations, que les effets de la maladie et non le résultat de l'irritation des organes. Cette partie qui est le résumé très bien fait d'une discussion fort longue et d'une grande quantité d'écrits polémiques, publiés de part et d'autre, se refuse à toute analyse.

Nous pensons que ce travail ajoutera à la réputation de l'auteur, qui est déjà connu avantageusement par plusieurs articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales;* nous estimons que M. Monfalcon a des titres suffisants pour être admis au nombre des membres correspondants de la Société.

ANALYSE

DE LA

SPIGÉLIE,

Par M. H. FENEULLE.

La Spigélie étant préconisée depuis quelque-temps comme un excellent vermifuge, j'ai cru utile de la soumettre à l'analyse pour faire la recherche de ses principes.

La Spigélie est la *Spigelia Anthelmia* de Linnée; elle appartient à la famille des *Gentianées*; il paraît que c'est aux Etats-Unis qu'on a commencé à l'emloyer.

Le commerce nous fournit sous le nom de Spigélie, la plante tout entière, c'est-à-dire racines, tiges et feuilles; ce sont les racines et les feuilles qui font le sujet de mon travail.

EXAMEN DES RACINES.

Les racines de Spigélie sont fibreuses; leur couleur est brune; elles ont une odeur aromatique peu marquée; leur saveur est amère, mais plus décidément astringente.

1° Une portion de racines de Spigélie, réduite en poudre grossière, a été mise en contact avec l'éther sulfurique à plusieurs reprises, jusqu'à ce que les racines ne parussent plus rien fournir; les liqueurs éthérées réunies avaient une couleur citrine; elles rougissaient fortement le papier de tournesol; mises à distiller jusqu'au 6ème environ, il resta dans la cornue, un liquide qui fut abandonné à l'évaporation spontanée; l'éther ne nous parut point avoir contracté d'odeur particulière; il ne rougissait plus le tournesol; le résidu au contraire donnait de fortes traces d'acidité; on le délaya dans l'eau distillée; l'eau sépara une substance molle, grasse et onctueuse, d'une saveur acre, saponifiable, accompagnée d'une petite portion de résine, (matière qui n'avait rien de poisseux comme la glu, trouvée dans la gentiane, par MM. *Henry* et *Caventou*).

La dissolution aqueuse précipitait en noir les sels de fer au maximum; elle contenait de l'acide gallique, accompagné d'un corps amer que l'éther avait enlevé à l'aide d'un peu d'alcool que sûrement il retenait.

2° Les racines de Spigélie, traitées par l'éther, furent bouillies avec de l'alcool rectifié jusqu'à épuisement; les liqueurs, filtrées bouillantes, n'abandonnèrent rien par le refroidissement; on les dis-

tilla dans une cornue; le résidu qu'on obtint, mis à siccité, était formé de résine, d'huile d'une couleur verdâtre, d'un peu d'acide et de substance amère, sur la nature de laquelle nous aurons plus bas occasion de revenir.

3° On fit macérer dans une cornue des racines de Spigélie non épuisées, avec de l'eau distillée pendant 24 heures; au bout de ce temps, on filtra une portion de la liqueur; mise en ébullition, il se forma un coagulé, très-peu abondant, brûlant comme les matières animales, soluble dans la potasse, que l'on reconnut être de l'albumine.

Le reste de l'infusion contenu dans la cornue fut porté à l'ébullition; on obtint un produit distillé, d'une odeur aromatique, un peu nauséeuse, ne rougissant point le Tournesol, mais occasionnant un louche dans l'acétate de plomb et le nitrate d'argent et produisant dans la bouche une sensation d'acreté; cette eau distillée retenait de l'huile volatile.

La décoction de la cornue, filtrée bouillante, resta parfaitement transparente; sa couleur était brune, sa saveur amère et astringente; elle se comporta de la manière suivante avec les réactifs:

1° Elle rougissait d'une manière très-sensible le papier de tournesol; 2° ne précipitait point l'iode; 3° ne troublait pas sensiblement le nitrate de ba-

ryte; 4° donnait avec l'oxalate d'ammoniaque un léger précipité; 5° avec le nitrate d'argent un dépôt abondant; 6° le persulfate de fer occasionnait un précipité noir; 7° La solution de gélatine ne donnait point de dépôt; 8° elle formait un précipité blanc jaunâtre avec l'acétate de plomb; 9° enfin, l'alcool et l'infusion de noix de galles donnaient des dépôts floconneux.

On précipita cette dissolution à l'aide de l'acétate de plomb neutre; le dépôt, recueilli sur un filtre lavé avec soin, fut délayé dans l'eau distillée, et décomposé par un courant d'hydrogène sulfuré; la liqueur filtrée fut mise à siccité; le résidu traité par l'alcool, laissa une matière blanche jouissant de caractères acides, soluble dans l'eau, précipitant par l'oxalate d'ammoniaque, que l'on reconnut être du malate acide de chaux, la dissolution alcoolique précipitait en noir les sels de fer peroxidées, évaporée jusqu'à dessication, on traita le produit par l'éther, l'éther s'empara de l'acide gallique et laissa un acide incristalisable, précipitant l'eau de baryte, sous forme de flocons légers, donnant un dépôt avec le nitrate d'argent, ne précipitant point l'eau de chaux; mais cette liqueur concentrée donnait par l'alcool des flocons abondants; enfin se transformant en acide oxalique par l'acide nitrique; c'était de l'acide malique.

La dissolution éthérée contenait tout l'acide gallique; obtenu par l'évaporation de ce liquide, il se comporta avec les réactifs comme l'acide gallique pur.

La décoction de Spigélie, débarrassée du précipité formé par l'acétate de plomb, fut privée de l'excès de ce sel au moyen de l'acide hydrosulfurique; filtré pour séparer le sulfure de plomb; on évapora à siccité; on traita l'extrait qu'on obtint par l'alcool rectifié; l'alcool mit à nu un corps coloré, d'une saveur douceâtre et sucrée, soluble dans l'eau en toute proportion, qui se transforma en acide oxalique par l'acide nitrique, et que nous avons considéré comme du mucoso-sucré.

L'alcool en agissant sur l'extrait dont nous venons de parler, avait dissous une substance d'une saveur amère et dont la couleur était brunâtre; cette dissolution contenait aussi de l'acétate de potasse; on l'en priva au moyen de quelques gouttes d'acide sulfurique, filtrant pour séparer le sulfate de potasse, chassant l'excès d'acide sulfurique au moyen de l'acétate de plomb, et ce dernier sel avec de l'hydrogène sulfuré; cette substance ainsi purifiée, abandonnée à l'évaporation spontanée, ne prit aucune forme cristalline; c'est dans ce corps que réside l'action de la Spigélie, comme il existe aussi dans les feuilles et que c'est à lui qu'elles doivent leur

action; nous allons de suite traiter de ses propriétés.

DU PRINCIPE ACTIF DE LA SPIGÉLIE.

Le principe actif de la Spigélie, obtenu comme nous l'avons rapporté plus haut, jouit des caractères suivants :

Sa couleur tire sur le brun, sa saveur est amère et nauséeuse; elle rappelle celle de la matière purgative des légumineuses; pris intérieurement, il occasionne une sorte d'ivresse et donne des vertiges qui durent plusieurs heures; il est purgatif, mais moins que la partie active du sené.

Il est soluble dans l'eau et l'alcool en toutes proportion; l'éther sulfurique rectifié, n'a sur lui que fort peu d'action; chauffé dans un vase distillatoire, il donne tous les produits des substances végétales non azotées. Traité par les réactifs, il se comporte comme il suit : L'acide sulfurique concentré le charbonne, l'acide nitrique le dissout, la dissolution se colore en jaune, il est précipité par le sous acétate de plomb en toutes proportions; le nitrate d'argent n'y forme pas de trouble, mais au bout de quelque-temps, la dissolution se colore en brun,

L'acétate de plomb neutre, le nitrate de la même

base, le perchlorureet le nitrate de mercure, n'occasionnent aucuns changemens dans la même dissolution.

4° Voulant savoir si les racines de Spigélie, contenaient un sel ammoniacal ou un acétate, on a fait évaporer à siccité, une décoction de spigélie jusqu'à consistance d'extrait; dans une portion de l'extrait, on versa de la potasse qui ne fit dégager aucune trace d'ammoniaque, et dans l'autre de l'acide sulfurique qui n'indiqua aucun atome d'acide acétique.

5° Des racines de Spigélie, furent macérées dans un creuset de platine, les cendres soumises à l'analyse donnèrent :

1° Du sous carbonate et muriate de potasse.

2° Du sulfate, sous carbonate et phosphate de chaux.

3° De l'oxide de fer.

4° De la silice.

Il résulte d'après notre examen des racines de Spigélie, qu'elles contiennent :

1° Une huile grasse.

2° Une huile volatile.

3° De la résine en très-petite quantité.

4° Une substance amère dans laquelle paraît résider l'action vermifuge de la Spigélie.

5° Du mucoso sucré.

6° De l'albumine.

7° De l'acide gallique.

8° Des malates de potasse, de chaux et d'autres sels minéraux.

9° Du ligneux.

DES FEUILLES DE LA SPIGÉLIE.

Les feuilles de la Spigélie, n'ont point un goût aussi prononcé que leurs racines; mâchées quelque-tems dans la bouche, outre une substance amère et astringente, elles abandonnent encore une grande quantité de muqueux.

L'eau distillée de ces feuilles n'est point aromatique comme celle des racines, elle a une odeur fade et herbacée, de façon que cette partie de la Spigélie paraît privée d'huile volatile.

Les feuilles de la Spigélie contiennent moins de principe actif que les racines; ce principe doit encore y être modifié ou au moins adouci par le muqueux que les feuilles donnent en abondance; en faisant la comparaison du principe des racines avec celui des feuilles, il nous parut que le premier était plus amer; pensant que cette saveur était dû à de l'amer, par exp. à du Gentianin (principe amère de la Gentiane, plante de la même famille), nous avons fait bouillir une dissolution du produit des racines avec de la magnésie calcinée; celle-ci

n'a fixé qu'un peu d'un corps colorant que nous avons isolé à l'aide de l'acide phosphorique et dont la saveur était presque nulle, tandis que le principe de la Spigélie, se représenta avec les propriétés énoncées plus haut.

La légère différence de saveur de ces produits, ne nous empêchent point de les regarder comme identiques et cette différence n'est sûrement due qu'a un corps étranger dont la saveur est amère et dont l'affinité pour le principe actif a empêchée la séparation,

Les feuilles de la Spigélie, ont été soumises aux mêmes moyens analytiques que leurs racines, elles ont donné :

1° De la chlorophylle accompagnée d'une huile grasse.

2° L'albumine.

3° Une matière amère nauséeuse.

4° Du muqueux en abondance.

5° De l'acide gallique.

6° Des malates de potasse, de chaux et autres sels minéraux.

7° Du ligneux.

Il résulte des expériences que nous venons de rapporter, que les racines de la Spigélie sont plus actives que les feuilles, qu'elles donnent du principe actif en plus grande proportion et que les pra-

ticiens en retireront plus d'effet que des feuilles. Nous avons eu soin d'employer dans nos analyses de la Spigélie les mêmes quantités de feuilles et de racines et surtout de comparer avec soin leurs divers produits.

OBSERVATION

Sur l'existence de l'oxide cystique dans un calcul vésical du chien, et essai analytique sur la composition élémentaire de cette substance animale.

Par M. J. L. LASSAIGNE,

Membre correspondant.

M. *Wollaston*, savant chimiste anglais, donna le nom d'*oxide cystique* à une matière animale particulière qu'il découvrit dans quelques calculs vésicaux humains. Il en publia une description fort détaillée dans les *Transactions philosophiques pour l'année* 1810; mais cette espèce de calcul étant très-rare puisqu'il ne l'a rencontré depuis qu'une fois, il ne lui a pas été permis de multiplier ses expériences sur cette matière autant qu'il l'aurait désiré.

Plusieurs années après M. le docteur *Marcet*, professeur à l'hopital de Guy, à Londres, observa dans l'examen qu'il fit de trois calculs vésicaux humains, la présence de cette matière particulière dans un grand état de pureté.

En France, personne n'avait encore eu l'occasion de trouver l'oxide cystique parmi les calculs urinaires de l'homme et des animaux, et l'existence de cette matière chez ces derniers n'avait pas encore été démontré; lorsqu'en soumettant dernièrement, sur l'invitation de M. *Gérard* directeur de l'Ecole Royale d'Alford, à un nouvel examen, ceux qui composent sa nombreuse collection, j'en trouvai un fort extraordinaire par sa forme irrégulière, sa couleur jaunâtre, sa demi transparence et qui avait été extrait de la vessie d'un chien. Les différens essais auxquels je le soumis me firent bientôt présumer que la matière qui le composait avait beaucoup d'analogie avec l'oxide cystique; mais ne connaissant les propriétés de cette substance que d'après celles qui sont consignées dans les ouvrages de chimie, et craignant de prononcer sur la nature d'une substance que je n'avais jamais vue, je consultai à l'instant le mémoire traduit de l'anglais et inséré dans les *Annales de chimie* (tome 76, page 21), et je ne tardai pas à me convaincre, en lisant les expériences de M. *Wollaston* comparativement avec celles que je venais d'entreprendre sur le calcul que je possédais, qu'il était entièrement semblable par ses propriétés chimiques à celui décrit par M. *Wollaston.*

Le calcul d'oxide cystique que nous avions à

notre disposition pesait 2 grammes 450 milligrammes; il était d'une couleur blanche jaunâtre, demi transparent, lisse à sa surface et cristallisé confusément dans toute sa masse. Sa pesanteur spécifique que nous avons déterminée à + 12° centigr. était de = 1, 577, le volume de l'eau étant supposé 1, 000, nous nous sommes assurés qu'il était formé sur cent parties de :

Oxide cystique	97, 5
Phosphate et oxalate de chaux . . .	2, 5
	100, 0

Quoique nous annoncions la présence de l'oxalate de chaux dans ce calcul, nous ne l'avons pas obtenu isolément; nous avons conclu son existence de la propriété que possédait le résidu du calcul insoluble dans la potasse, d'être converti partiellement en carbonate de chaux par une légère calcination.

Possédant, d'après nos expériences, une certaine quantité de cet oxide cystique pur, nous avons cru devoir saisir cette occasion, pour répéter celles énoncées dans le mémoire de M. *Wollaston*; et, comme dans le cours de ce travail qui n'avait d'abord pour but que notre instruction, nous avons observé quelques faits qui peuvent ajouter à l'histoire de cette matière particulière, d'ailleurs très-

rare, nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de les rapporter à la suite de cette note.

OXIDE CYSTIQUE ET POTASSE.

Lorsqu'on abandonne à l'air libre une dissolution d'oxide cystique dans la potasse, elle dépose, avant que l'évaporation soit achevée, de petits cristaux blancs grenus dont il est difficile de déterminer exactement la forme. Ces cristaux, lavés avec un peu d'eau pour les dépouiller de l'eau mère qui les a mouillés à leur surface, n'ont aucune saveur sensible; ils sont insolubles dans l'eau, mais se redissolvent aisément dans ce liquide, si on y ajoute quelques gouttes de solution de potasse. Ils sont formés cependant d'une petite quantité de potasse et de beaucoup d'oxide cystique, comme on s'en est assuré en les calcinant dans un creuset de platine. Il paraît donc, d'après cette expérience, que lorsqu'une dissolution saline d'oxide cystique dans la potasse est amenée au point de cristallisation, elle se décompose de manière que la combinaison solide qu'on obtient, contient plus d'oxide cystique que celle qui reste dans l'eau mère. Cet oxide azoté se comporterait à l'égard des alcalis comme certains acides minéraux qui ne peuvent former de combinaisons neutres, qu'autant que ces dernières sont en solution dans l'eau, mais dont l'équilibre des

élémens est troublé, aussitôt qu'ils viennent, par une cause quelconque, à prendre une forme cristalline.

OXIDE CYSTIQUE ET AMMONIAQUE.

La combinaison d'oxide cystique et d'ammoniaque est peu permanente; elle ne subsiste que dissoute dans l'eau, et à l'abri du contact de l'air. Soumise à une évaporation spontanée, l'ammoniaque s'en dégage peu à peu, et l'oxide cystique pur reste cristallisé en petites larmes, blanches, transparentes.

OXIDE CYSTIQUE ET ACIDE HYDROCHLORIQUE

L'acide hydrochlorique, combiné avec la plus grande quantité possible d'oxide cystique, manifeste toujours des caractères d'acidité très-prononcés. La combinaison solide qu'on obtient, en laissant évaporer librement la dissolution à l'air, se présente cristallisée en belles aiguilles divergentes d'un blanc nacré. L'air sec ni humide ne l'altère point. Exposé à une chaleur de 100°, l'acide hydrochlorique s'en dégage, pour la plus grande partie, et l'oxide se décompose ensuite. Nous avons cherché à connaître la proportion d'acide hydrochlorique, combinée à l'oxide cystique dans cette substance cristallisée : pour cela, nous l'avons

d'abord laissée exposée au soleil pendant quatre heures, afin de l'avoir dans le plus grand état de siccité possible, ensuite après l'avoir exactement pesée, nous l'avons dissoute dans l'eau distillée, et l'oxide cystique en a été précipité en saturant l'acide par le carbonate neutre d'ammoniaque, comme l'a proposé M. *Wollaston* (1); nous avons trouvé que cette combinaison était formée de :

Oxide cystique	94, 7
Acide hydrochlorique ...	5, 3
	100, 0

OXIDE CYSTIQUE ET ACIDE NITRIQUE.

Cette combinaison, préparée comme la précédente, se présente en aiguilles plus fines et d'un aspect nacré si grand qu'on les prendrait, à la vue, pour des cristaux d'amiante. Ces cristaux ne sont point altérés par la lumière solaire; en les traitant à chaud, par un excès d'acide nitrique, ils jaunissent un peu et finissent par brunir sans produire, à aucune époque de l'opération, de couleur rouge purpurine, comme en produit l'acide urique. Nous avons déterminé par les mêmes moyens les quan-

(1) Les carbonates saturés de soude et potasse, dissolvant l'oxide cystique, ne peuvent servir à le précipiter de ces dissolutions acides.

tités d'acide nitrique et d'oxide cystique et nous avons obtenu :

Oxide cystique	96, 9
Acide nitrique	3, 1
	100, 0

OXIDE CYSTIQUE ET ACIDE SULFURIQUE.

L'acide sulfurique concentré se combine avec l'oxide cystique, en formant un composé visqueux, incolore, qui se dissout dans l'eau; mais cette combinaison n'est pas susceptible de prendre, comme les précédentes, de forme régulière; toujours elle se présente en masse gommeuse, acide, qui attire l'humidité de l'air. Après l'avoir exposé dans le vide entretenu par l'acide sulfurique concentré, durant l'espace de douze heures nous l'avons analysé et nous avons trouvé :

Oxide cystique	89, 6
Acide Sulfurique	10, 4
	100, 0

Mais la proportion d'acide, indiquée dans ces résultats, fait fortement présumer que ce composé retenait de l'eau en combinaison.

OXIDE CYSTIQUE ET ACIDE PHOSPHORIQUE.

Cet oxide, en se dissolvant dans l'acide phospho-

rique étendu d'eau, donne naissance à une combinaison incristallisable qui ressemble beaucoup à celle formée avec l'acide sulfurique; comme elle retient l'eau avec force, nous n'avons pas cherché à déterminer la quantité d'acide qui y était combinée.

OXIDE CYSTIQUE ET ACIDE OXALIQUE.

Une propriété remarquable de cette matière azotée, c'est son insolubilité dans les acides végétaux, à l'exception de l'acide oxalique; aussi M. *Wollaston* recommande-t-il avec raison, pour précipiter l'oxide cystique, de ses combinaisons alcalines, l'emploi des acides acétique, citrique, tartrique, etc.

Le composé qui résulte de la dissolution de l'oxide cystique dans l'acide oxalique cristallise en aiguilles qui s'effleurissent à l'air; il est formé sur cent parties de :

Oxide cystique	78
Acide oxalique	22
	100

Après avoir examiné les principales combinaisons de cet oxide avec les acides, nous avons déterminé le rapport, en poids, des élémens constitutifs de cette substance, en nous servant de la méthode

imaginée par M. *Gay-Lussac* pour l'analyse des matières organiques. Cette expérience ayant été répétée deux fois avec soin, nous pouvons conclure de nos résultats que l'oxide cystique est composé ainsi qu'il suit :

Carbone	36, 2
Azote	34
Oxigène	17
Hydrogène . . .	12, 8
	100, 0

Ne pourrait-on pas considérer cette matière animale, d'après l'ensemble de ses propriétés, comme remplissant les fonctions d'une base salifiable analogue à celles qui ont été récemment découvertes dans les végétaux, telles que la morphine, la strychine, la delphine, la quinine etc. etc. M. *Wollaston*, en lui donnant le nom d'*oxide cystique*, paraît bien l'avoir regardée plutôt comme une substance capable de jouer le rôle d'oxide ou d'alcalis que comme une substance neutre; aussi tout en adoptant les idées de ce grand chimiste, nous permettrons-nous, pour nous conformer à la nomenclature chimique, de désigner cette nouvelle substance par le nom de *Cystine*, le mot d'oxide cystique donné premièrement à ce corps pouvant donner une fausse idée de sa nature.

SUR L'EXISTENCE

DU CARBONATE DE MAGNÉSIE

DANS LES CALCULS VÉSICAUX

DES ANIMAUX HERBIVORES.

Par M. J.-L. LASSAIGNE.

La plupart des chimistes qui se sont occupés de l'analyse des concrétions vésicales des quadrupèdes herbivores, n'ont point fait mention que le carbonate de Magnésie, se rencontrait au nombre de leurs principes constituans. Il est vraisemblable qu'ils n'ont point dirigé leurs recherches pour le découvrir.

MM. *Wurzer, J. L, John* et *Strohmeyer* sont les seuls à ma connoissance qui en aient annoncé l'existence; les deux premiers l'ont trouvé, chacun de leur côté, dans un calcul urinaire du cheval, et le dernier, dans un semblable calcul extrait de la vessie d'une vache. Je ne connaissais pas encore leurs résultats qui ont été publiés et que, depuis, j'ai eu occasion d'apercevoir tout récemment, en consultant la traduction francaise des *Tableaux*

chimiques du règne animal de M. *John ;* lorsqu'en considérant les résultats analytiques obtenus par *M. Chevreul* sur l'urine du cheval, dans la composition de laquelle il a trouvé du carbonate de magnésie, je tentai de le rechercher dans les calculs de cet animal : En effet je ne tardai pas à l'y découvrir, ainsi que dans ceux du bœuf et de la vache que j'eus occasion d'examiner par la suite, et qui font partie de la nombreuse collection du Cabinet de l'Ecole Royale d'Alfort.

C'est en traitant tous ces calculs par l'acide sulfurique, calcinant la masse saline obtenue et qui est formée principalement de sulfate de chaux, la lavant avec trois à quatre parties d'eau froide, précipitant la solution aqueuse par le bi-carbonate de potasse, filtrant la liqueur et l'exposant ensuite à l'action de la chaleur, que j'ai observé son existence dans ces concrétions.

Je ne doute plus à présent que le carbonate de magnésie accompagne constamment le carbonate de de chaux dans la composition de ces dernières.. La quantité est petite à la vérité; elle ne forme environ qu'un centième et demi à deux centièmes au plus du poids des calculs vésicaux.

NOTICE

SUR

HERMONIACUM,

STATION ROMAINE

SITUÉE ENTRE CAMBRAI ET BAVAI.

Par M. LE GLAY.

Omnes quæ usquam rerum potiuntur urbes ubi fuerint aliquandò quæretur, et vario exitii genere tollentur.

Senec. Epist. LXXI.

I. Parmi les monumens originaux qui nous restent de la Géographie des anciens, la *Carte de Peutinger* doit tenir un rang distingué. C'est plutôt une table itinéraire qu'une carte géographique, et l'on voit que le principal objet de celui qui l'a rédigée a été la détermination des routes qui traversaient l'Empire Romain. Néanmoins on y a

tracé aussi les montagnes les plus élevées, le cours des principaux fleuves, les contours des mers et les noms des peuples les plus remarquables.

Demeuré dans l'oubli pendant le moyen âge, ce précieux itinéraire fut découvert, sur la fin du quinzième siècle par Chunradus Celtès. Beatus Rhenanus, qui mourut en 1547, déclare en avoir vu une copie chez Conrad Peutinger, praticien d'Ausbourg. A la mort de ce dernier, on ne trouva point chez lui l'exemplaire de la table dont il s'agit, mais seulement deux fragmens que Marc Velser publia à Venise en 1591. Depuis, l'exemplaire complet étant venu à sa connaissance, il en fit graver une copie réduite que l'on réimprima plusieurs fois. Cependant l'original avait disparu de nouveau, et ce ne fut qu'en 1715 qu'on le retrouva parmi les effets de Didier Peutinger, descendant de Conrad. Le prince Eugène l'acheta et, après sa mort, la carte fut placée dans la bibliothèque impériale à Vienne. Fr. de Scheyb la fit graver en 1753, et y joignit un commentaire dans lequel il attribue cet ouvrage à l'Empereur Théodose qui, selon lui, le composa dans l'intervalle de 368 à 396. Mannert ne partage pas cette opinion, et pense que l'origine de la carte itinéraire doit remonter à la première moitié du troisième siècle. Il fournit même

des raisons assez plausibles pour démontrer qu'elle a du être composée du temps de l'Empereur Sévère, environ l'an 230 de J. C. Quoiqu'il en soit, cette carte qui, dans le monde savant, a retenu le nom de *Table Théodosienne* ou *de Peutinger*, est le seul ouvrage ancien où *Hermoniacum* se trouve mentionné. Voici comment ce nom y est intercalé :

Camaraco XL Hermoniacum VIII Baca (1) *conerv.* etc.

Les chiffres romains placés entre les noms indiquent la distance d'un lieu à un autre en lieues gauloises; mais tous les géographes conviennent qu'il y a une faute de copiste dans les chiffres qui séparent *Camaraco* d'*Hermoniacum*, et qu'au lieu de XL, il faut lire XI. Cette correction une fois admise, il s'en suivra qu'*Hermoniacum* a du exister sur la route de Cambrai à Bavai, à une distance un peu plus rapprochée de cette dernière ville que de la première. D'après ces données, les géographes ont cherché à reconnaître le véritable emplacement de ce lieu qui, selon les conjectures les plus probables, était une station ou étape

(1) Il est évident qu'il faut lire *Bacaco* ou *Bagaco Nerv.* pour *Nerviorum*. Dans l'Itinéraire d'Antonin, Bavai est nommé *Bagacum Nerviorum*.

militaire pour les troupes romaines. Leur baguette divinatoire s'est promenée sur un rayon de plusieurs lieues. Danville, dans sa *Notice des Gaules*, imprimée en 1760, pense qu'*Hermoniacum* devait se trouver à la place où est aujourd'hui *Bermerain* (1). Le P. Wastelain se prononce pour *Sommaing* (2), dans la *Description de la Gaule Belgique* qu'il a publiée en 1761. D'Outreman, désirant sans doute donner une origine romaine à la ville dont il écrivait l'histoire, semble assez disposé à croire que *Valenciennes* et *Hermoniacum* sont la même chose.

II. Telle était l'incertitude qui régnait sur ce point de géographie ancienne, lorsqu'en 1804, feu M. Lambiez, dit le P. Grégoire, vint déclarer dans une séance de la Société d'Emulation, que le véritable emplacement d'*Hermoniacum*, était au lieu appelé *Clair-Ménage*, sur une éminence assez escarpée, vers le sommet de l'angle formé

(1) Commune du canton de Solesmes, située près de l'Escaillon, sur un chemin vicinal qui conduit de la chaussée Brunehaut au Quesnoi.

(2) Autre Commune du même canton, située aussi sur l'Escaillon, mais de l'autre côté de la chaussée Brunehaut, entre cette route et le vieux chemin de Cambrai à Valenciennes.

par le confluent de l'Escaillon (1) et de l'Harpie. Au dire de cet antiquaire, *Clair-Ménage* serait *Herménage* défiguré par le laps de temps, et *Herménage* formerait la traduction assez naturelle d'*Hermoniacum*. Cette indication, fondée seulement sur un rapprochement étymologique, serait loin d'être suffisante pour établir la situation du lieu d'étape dont il s'agit, si des vestiges d'antiquité ne venaient fortifier les conjectures et leur donner un nouveau degré de probabilité.

III. On a donc exploré la superficie du terrain; on a consulté les habitans de Vendegies et des villages environnants. Ces premières recherches ont appris qu'en effet, de temps immémorial, il s'est rencontré sur cette hauteur des débris d'édifices, des ustensiles, des médailles. On a reconnu dans les murailles des deux ou trois masures qui l'avoisinent, des pierres bleues plus artistement

---

(1) *L'Escaillon*, dont le nom parait être un diminutif d'*Escaut*, sort d'un étang situé à l'entrée de la forêt de Mormal, près de Loquignol, arrondissement d'Avesnes. Après avoir arrosé les villages de Louvignies, Ghisignies, Baudignies, cette rivière reçoit à Bermerain le grand ruisseau d'Escarmain, et à Vendegies celui de Vertain, nommé aussi *Erpy* ou *Harpie*, passe à Sommain, Werchin, Monceau, et va se décharger dans l'Escaut au-dessous de Thian.

travaillées que celles qui servent aux constructions rurales. S'il faut même en croire des vieillards du pays, on a exhumé autrefois de ce champ de grands bassins de pierre, creusés en forme de baignoires, lesquels furent vendus à divers agriculteurs pour servir d'auges (1).

IV. A l'époque où le P. Lambiez entretenait l'Académie de Cambrai de sa découverte, on venait de trouver, dans ce même lieu, sous les fondations d'une tourelle, une espèce d'oratoire, composé de trois niches de deux pieds de haut sur un pied et demi de large. Les niches étaient pratiquées dans la pierre calcaire blanche. Au milieu de l'oratoire, on voyait une citerne de deux pieds carrés. Notre antiquaire présume que ces trois excavations devaient contenir des statuettes de Mercure, de Minerve et de la Fortune. Une telle idée ne paraîtra pas dénuée de fondement si l'on veut bien se rappeller que, sur plusieurs monumens, on a vu ces trois divinités réunies

(1) Nous avons reconnu dans la cour de la ferme habitée par M. Bisiau, maire de Vendegies, des fragmens considérables de pierres, qui pourraient avoir fait partie de ces cuves ou rafraichissoirs. On y voit aussi des blocs presqu'entiers qui n'ont pu appartenir qu'à des édifices d'une architecture ancienne et soignée.

de la même manière (1). On a découvert, il y a long-temps, à Bavai, trois niches semblables à celles dont nous venons de parler. Dans l'une d'elles était Mercure peint sur le plâtre avec ses attributs ordinaires et un coq à ses pieds. Les deux autres contenaient Minerve armée, et la Fortune, un bandeau sur les yeux, tenant d'une main une roue de couleur rouge. Alciat, dans ses *Emblémes*, ne sépare point la Fortune de Mercure:

» Ut sphæræ Fortuna, cubo sic incidit Hermes.
» Artibus hic variis; casibus illa præst ».

V. Le P. Lambiez étaye ensuite ses raisonnemens de rapprochemens tout à fait chimériques et plus propres à nuire à son système qu'à le corroborer. C'est ainsi que d'une chapelle des environs, qui porte le nom de *Calliomé*, il fait un temple dédié à la nymphe *Callirrhoé*, fille de Calydon et amante de Corésus, prêtre de Bacchus; comme si, dans une contrée barbare, où les Romains se

---

(1) Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée*, t. 1.er, 2.e partie, p. 312, donne un médaillon de Maffei, dans lequel la Fortune se trouve placée entre Mercure et une autre figure qui offre les attributs de l'Industrie ou de la Sagesse.

maintenaient à peine par la force de leurs armes, on avait pu avoir la pensée et le loisir d'élever des temples aux Nymphes. Que l'on retrouve les ruines d'un temple à Callirrhoé sur les bords du Céphise, du Sperchius ou de l'Ismène, je suis disposé à le croire; mais que l'amante de Corésus ait eu des autels sur les rives de l'Escaillon, j'avoue que je ne suis point pourvu d'une foi assez robuste pour l'admettre, sans autre preuve qu'une prétendue similitude dans les noms. Quelle époque d'ailleurs aurait-on choisie pour bâtir un temple à cette divinité très subalterne? celle où le Panthéon d'Athènes et le Capitole s'ébranlaient eux mêmes, à l'aspect d'une religion nouvelle qui allait mettre en fuite cette légion de dieux et de déesses dont le poids commençait à surcharger l'Olympe. M. Lambiez cherche aussi, dans le nom de la rivière d'*Harpie*, des rapports avec la mythologie grecque. Ce qu'il dit à cet égard ne mérite pas une réfutation sérieuse.

VI. Néanmoins nous devons lui savoir gré d'avoir appelé l'attention des érudits sur notre *Hermoniacum*. C'est à lui qu'appartient la gloire d'en avoir déterminé la véritable situation. On doit penser que M. Guilmot a eu connaissance des idées du P. Lambiez, avant d'écrire le Mémoire

dans lequel il a levé à peu près tous les doutes sur l'emplacement de ce gîte militaire. M. Guilmot, doué d'un tact sûr et apportant dans les discussions littéraires cette critique judicieuse qui seule constitue la vraie érudition, mérite sans contredit plus de confiance que le bon P. Lambiez. Son travail ne m'est pas connu, et jusqu'ici j'ai fait de vains efforts pour me le procurer; mais, d'après l'analyse qu'en a donnée M. Bottin, dans un rapport fait à la Société Académique de Lille (1), il paraît que le savant bibliothécaire de Douai regarde *Hermoniacum* comme un temple consacré au Génie ou au Dieu des eaux. Nous nous permettrons de discuter plus bas cette opinion.

VII. Malgré tout l'intérêt que présentent les recherches de MM. Guilmot et Lambiez, la Société d'Emulation ne crut pas encore la question suffisamment approfondie, et, dans la série d'indications qu'elle publia en 1820, sur l'archéologie de l'arrondissement de Cambrai, elle invita les amis de nos antiquités locales à diriger sur *Hermoniacum* de nouvelles recherches. M.

(1) *Recueil de la Société des amateurs des sciences et arts de Lille.* 1811. p. 88.

B. Canonne, notre correspondant à Saulzoir (1), que sa position met à même d'observer de près ce lieu remarquable, nous a entretenus plusieurs fois de l'avantage que pourraient offrir des fouilles effectuées un peu profondément. Enfin, au mois d'Avril 1823, ce zélé confrère nous informa qu'en passant à Clair-Ménage, il avait remarqué une tranchée nouvellement ouverte dans le champ même qui forme le sommet du coteau dont nous avons parlé. La Société, craignant avec raison que des étrangers n'entreprissent une investigation qui rentre tout à fait dans son domaine, crut devoir inviter M. Canonne à placer des ouvriers sur le terrain, après avoir obtenu le consentement du propriétaire. Notre correspondant s'empressa de se rendre à nos désirs et se constitua lui même surveillant des travaux. Des personnes intelligentes et de bonne volonté se joignirent à lui.

VIII. Ce fut le 22 Avril qu'une députation de la Société (2) se rendit sur les lieux, afin de connaître la

(1) Saulzoir, nommé aussi dans de vieilles chartes, *Salsoi*, *Sozoers*, *Sauzoeis*, en latin *Salicetum*, lieu planté de Saules, Saussaie, est un fort village du canton de Solesmes, traversé par la Selle et la chaussée Brunehaut.

(2) Cette députation était composée de MM. Pascal-Lacroix, Servois, Delcroix, Évrard, Lardeur et Le Glay.

situation des travaux et leurs premiers résultats. Accompagnés de M. Canonne, dont le zèle ne saurait recevoir trop d'éloges, nous parcourumes soigneusement toute la dépendance du terrain soumis à notre enquête. Les autorités locales nous fournirent les renseignemens désirables, tant sur les traditions populaires dont *Hermoniacum* a été l'objet que sur les découvertes qui s'y sont faites depuis vingt ans. L'opportunité des fouilles fut bien constatée.

La tranchée remarquée par M. Canonne était l'ouvrage du propriétaire de ce champ, M. Lecompte, de Vendegies, qui, poussé par un mouvement de curiosité louable, avait fait pratiquer un commencement d'excavation. Cet honnête cultivateur se prêta de la meilleure grace à seconder nos opérations et ne se réserva que les pierres brutes qui pourraient se trouver sous le sol.

Les fouilles continuèrent pendant une grande partie du mois de Mai, et quoique parmi les objets découverts il n'en soit aucun qui offre un intérêt majeur en archéologie, nous ne laisserons pas de les énumérer, parce qu'ils nous semblent propres à éclairer l'opinion, non seulement sur l'emplacement d'*Hermoniacum*, mais encore sur la nature de l'établissement public qui devait exister en ce lieu.

IX. Nous divisons de la manière suivante les objets recueillis à Clair-Ménage : 1° débris d'hommes et d'animaux : 2° matériaux de construction : 3° ustensiles domestiques, aratoires ou militaires : 4° objets consacrés au culte : 5° médailles.

1°. Dès le commencement des fouilles, on a rencontré un squelette humain, à trois pieds sous terre, parmi des décombres presque réduits en poudre. Ce squelette était couché sur le ventre. Les os qui le composaient, quoique portant le caractère d'une grande vétusté, étaient presque intacts; ils n'offraient pas cet aspect purpurin et semi-cristallisé qu'on a remarqué sur certains ossemens de huit à neuf siècles (1).

(1) MM. Foureroy et Vauquelin, qui ont examiné des os provenant de l'église S.te Geneviève, et pouvant avoir sept cents ans, leur ont trouvé cette couleur pourpre, et se sont assurés qu'ils contenaient de l'acide phosphorique uni au phosphate de chaux. M. Feneulle a fait la même remarque sur des ossemens qui ont appartenu à l'église Métropolitaine de Cambrai, et qui, selon les apparences, doivent avoir été inhumés il y a neuf siècles. Pourquoi le squelette isolé, gissant sous le sol d'*Hermoniacum*, n'offrait il pas les mêmes caractères? Cela peut tenir, selon nous, à la sécheresse du terrein et à l'absence des moyens d'oxigénation qui existent en abondance dans les lieux destinés aux sépultures, spécialement sous le sol des églises.

On a encore recueilli, à diverses reprises, des fragmens d'os humains disséminés sur certains points de la surface du champ, et le propriétaire nous a dit qu'on en rencontrait chaque fois que le fer de la charrue y remuait la terre (1). Or, il est inouï que ce lieu ait jamais servi aux inhumations et qu'il s'y soit livré quelque bataille dans les temps modernes. D'ailleurs nous n'aperçûmes aucune trace de tombeaux.

Les ouvriers ont aussi ramassé des ossemens d'animaux, des dents de moutons et d'autres herbivores.

2°. Les premiers travaux firent découvrir les débris d'un toit, en tuiles romaines à rebord. Plusieurs de ces tuiles étaient intactes; nous les avons conservées; elles ont 40 centimètres 6 millimètres (15 pouces) de long, et 31 centimètres 2 millimètres (12 pouces et demi) de large, à l'extrémité supérieure, et 31 centimètres 8 millimètres, sur le bas; elles pèsent 6 kilogrammes 7 déc. 62 gr. Il se trouvait aussi des

(1) Ce même propriétaire nous a fait connaître que peu de jours avant nos fouilles, il a trouvé lui même, à quatre pieds en terre, en creusant la tranchée dont nous avons parlé, un squelette couché sur le dos. Lorsqu'il voulut enlever et séparer les os, ils tombèrent en poussière.

tuiles faîtières creusées en demi cercle; elles sont longues de 35 centimètres 2 millimètres, évasées de 16 centimètres 2 millimètres; leur poids est de 2 kilogrammes 6 décag. 90 gr. Aucune de ces tuiles n'offre de trace d'inscription, mais on remarque sur l'une d'elles l'empreinte d'un soulier dont la semelle était armée de clous, comme le sont souvent les chaussures de nos villageois, et comme l'étaient les *Caliges* des soldats romains.

Au-dessous des débris de cette toiture, nous cherchâmes en vain des restes de murs. Il n'existait aucun vestige de maçonnerie, mais on rencontrait de petits morceaux de bois carbonisés et souvent réduits à un état pulvérulent qui ne permettait guères de les distinguer d'avec la terre proprement dite. Cette circonstance, jointe à celle dont nous allons parler, nous fit conjecturer que la ruine des bâtimens élevés en ce lieu avait été causée par un incendie.

Les trouvailles les plus fréquentes consistèrent en ferrures de toutes formes et de toutes dimensions. Plusieurs de ces ferrures étaient réunies et agglomérées de manière à ne plus composer qu'une seule masse, comme si elles avaient été soumises ensemble à la fusion dans une fournaise ardente; souvent les tractions les plus vio-

lentes ne suffisaient pas pour séparer ces concrétions ferrugineuses, et l'action du feu paraissait les avoir déformées de telle sorte qu'il était difficile d'en reconnaître la nature et les usages.

Les matériaux de construction les plus remarquables étaient d'énormes pierres bleues isolées ça et là sur divers points du terrain. La plupart offraient des mortaises ou enfoncemens destinés à recevoir des attaches de fer ou de plomb. Du reste, aucun ciment n'adhérait à leur surface.

Dès l'année 1808, on avait extrait du *même* emplacement un grand nombre de ces pierres dont plusieurs étaient disposées en chassis de porte (1). Le 6 Mai 1823, les ouvriers employés à nos fouilles, après avoir déblayé un monceau de blocs, découvrirent l'entrée d'un puits qui était obstrué à son embouchure par diverses pierres tellement volumineuses qu'elles s'y trouvaient arrêtées et comme suspendues. Il fallut de grands efforts, de l'intelligence et de la

(1) Voyez *Annuaire statistique du département du Nord*, pour l'an 1811, par M. Bottin, p. 133. On doit regretter que le rédacteur actuel de l'Annuaire de ce département n'imite pas l'exemple donné par M. Bottin, en enrichissant son recueil de notes relatives à l'histoire naturelle et aux antiquités du pays.

hardiesse pour parvenir à les extraire ou à les précipiter au fond du puits. On vint à bout de déblayer l'ouverture. Il est à remarquer que les parois de ce puits se composaient de pierres superposées l'une à l'autre sans l'intermédiaire d'aucun ciment; ce qui contribuait encore à rendre le déblaiement plus difficile et plus périlleux. Aussi l'excavation ne fut-elle pas complète. Les ouvriers effrayés, ou feignant de l'être, refusèrent de poursuivre leurs travaux; du moins ils imposèrent des conditions assez onéreuses pour que la Société se vît forcée de suspendre les fouilles. Nous en conçûmes des regrets, car si *Hermoniacum* a été détruit, comme on n'en peut guères douter, à la suite d'un grand désastre, il est permis de croire que des objets intéressants, sous le rapport archéologique, auront été jetés dans le puits par les habitans frappés de terreur. Qui sait même si cette ouverture ne communiquait pas avec le souterrain voûté dont MM. Lambiez et Guilmot ont fait mention (1)?

2° La plupart des ustensiles que nous avons ren-

(1) Au dire de quelques vieillards, ce souterrain, qui fut visité il y a 60 ans, était long environ de 14 mètres, large de trois, et garni, des deux côtés, de bancs de pierres bleues dont on n'apercevait pas les joints.

contrés dans les fouilles nous ont paru appartenir à l'usage domestique; ils n'étaient précieux, ni sous le rapport de la matière, ni sous celui du travail. Nous nous contenterons d'en donner ici une simple indication :

Une espèce de poélon, d'un cuivre très mince, sans manche, ayant un léger rebord. Le diamètre de ce vase, fracturé en plusieurs endroits, pouvait être de neuf pouces. Il offre quelque ressemblance avec celui qui est gravé en tête de la planche 64, t. 3 de Montfaucon.

Plusieurs fragmens de vases en terre rouge cuite, d'un très beau grain. Sur l'un de ces fragmens on remarquait l'empreinte d'une tête hérissée, assez semblable à celle de Méduse. La bouche de cette tête présentait une ouverture dirigée obliquement de haut en bas, et destinée à donner passage au liquide contenu dans le vase, lequel était enduit d'un beau vernis.

Plusieurs débris de vases en verre, et parmi ces débris quelques uns encore assez considérables pour permettre de juger de la forme des vases qui tous affectaient une figure *multilatérale*, au lieu d'être cylindriques. La plupart étaient octogones et de la grandeur de nos verres à boire.

Quatre clefs en fer et une en bronze. Les premières sont travaillées avec peu de délicatesse

et ressemblent assez à nos passe-partout. Leur longueur est de 5 à 7 pouces. La clef en bronze, beaucoup plus petite et forée, est confectionnée avec plus de soin. Le temps ne lui a rien ôté de sa forme. Ce que nous avons observé de particulier dans toutes ces clefs, c'est l'anneau qui est absolument rond et semble n'être que la continuation de la tige applatie et ensuite percée.

Une petite meule en grès d'un pied et demi de diamètre et de deux pouces d'épaisseur.

Des socs de charrue façonnés à peu près comme ceux dont on se sert dans nos contrées. Rien n'en démontre l'antiquité.

Des styles à écrire en os, au nombre de dix à douze, façonnés assez grossièrement, mais présentant toujours une extrémité arrondie ou carrée, pour effacer l'écriture sur les tablettes nommées *palimpsestes*. Les styles employés par les anciens étaient d'abord en bronze ou en fer, mais comme on remarqua que les écoliers, dans leurs querelles, se blessaient souvent à coups de style, on les fit d'os et d'ivoire. Cette quantité d'instrumens à écrire, trouvés dans le même lieu, prouverait-elle qu'il y ait eu une école publique à *Hermoniacum*, ou bien doit-on penser que ces styles étaient à l'usage des soldats qui y étaient stationnés? C'est une question que nous ne saurions décider.

Un certain nombre de petites plaques en cuivre de quinze lignes de diamètre, offrant au revers deux viroles assez saillantes et à rebord. Je n'ai rien vu de semblable ni dans Montfaucon ni dans d'autres recueils d'antiquités. Peut-être est-ce une espèce de fibule destinée à assujétir des portions de vêtement.

Toute la garniture en cuivre d'un vase, composée d'un gorgeron étroit, de son operculle et d'une anse agréablement contournée. A en juger par la forme de cet appareil, le vase était *haut* de deux pieds environ et avait une embouchure très rétrécie. Il y a lieu de présumer que c'était une amphore.

Une agglomération de plusieurs chaînons en fer qui nous ont présenté la forme d'une crémaillère.

Une clochette sémi-sphérique, en bronze, sans son battant, ayant six pouces d'ouverture. Il est probable que cette clochette est un de ces *tintinnabula* dont se servaient les officiers romains pour faire leur ronde dans les camps et les places fortifiées.

Plusieurs haches simples de diverses formes. Puisqu'il parait prouvé que les haches ne faisaient point partie de l'armure offensive des Romains, il faut considérer celles-ci ou comme des instrumens

employés à la construction des palissades et des habitations temporaires en bois dont *Hermoniacum* semble avoir été composé, ou comme des armes provenant des Barbares qui dévastèrent ce lieu.

Curieux de connaître la composition intime, et la qualité du fer de ces haches, nous en avons remis une à M. Feneulle, en le priant de vouloir bien l'analyser. On trouvera dans la note ci-dessous le résultat de cet examen (1). Nous

(1) « Monsieur, je m'empresse de vous faire passer le résultat de l'examen chimique de l'incrustation formée sur la hache antique que vous avez eu la bonté de me confier.

» 1° Cette hache qui pesait 735 gr. 5, était recouverte d'une croûte de rouille fort épaisse, qui se détachait facilement avec le couteau et jouissait d'une grande friabilité; au-dessous de cette croûte, se trouvait un oxide de fer, plus compact, qui recouvrait une portion de fer métallique. Ce fer examiné jouit de tous les caractères d'un bon fer; il résiste assez longtemps à froid à l'action du marteau sans se briser; sa cassure est à grains; chauffé au rouge et battu sur l'enclume, il ne s'étend pas comme certains fers qui retiennent encore un peu de carbone; il a été jugé par un habile ouvrier comme un fer excellent.

» La hache retenait encore une petite portion du bois qui lui servait de manche; ce bois, dont il est impossible de reconnaître l'espèce, avait perdu toute

inter hujuscemodi priapos annumeranda quos, proh pudor! mulieres collo appensos gerebant? Talibus eruditè tractandis æquas vires nequaquàm præberemus.

Le monument religieux le plus intéressant que nous aient offert les fouilles d'*Hermoniacum* est une petite statuette en bronze, de deux pouces de hauteur. Le personnage qu'elle représente a de la barbe; sa tête est ceinte d'une couronne. Dans la main gauche, qui est élevée au niveau de la tête, se trouve une rainure creusée *qui doit* avoir servi à maintenir quelque corps cylindrique, tel qu'un sceptre. L'autre bras, qui est pendant, se trouve cassé à l'endroit du coude. De toutes les statues décrites dans les ouvrages que nous avons consultés, nous n'en avons rencontré aucune qui ressemblât plus à celle-ci que le Jupiter n° 3 de la planche 208 du *Dict. d'Antiquités* de l'*Encyclopédie méthodique*. La statuette dont nous nous occupons était donc ou un *Jupiter-Pénate* ou l'un de ces *Sigilla* que les anciens portaient quelquefois sur eux par dévotion et qui représentaient une divinité.

5° Le nombre des médailles trouvées à Clair-Ménage en avril et mai, 1823, s'élève à peu près à 200. Trois seulement sont en argent. Le reste se compose de grands, de moyens et de petits

d'aspic. D'autres étaient *cordiformes*. Quant aux lances à fers recourbés, nous sommes autorisés à les attribuer aux Francs ou aux Huns qui détruisirent *Hermoniacum*, puisqu'on sait que telle était la forme propre aux armes de ces Barbares. *Lanceis uncatis securibusque missilibus dextræ refertæ*, dit Sidoine Apollinaire, (*Epist* 4), en parlant du jeune Sigimer et de ses compagnons.

4° Nous avons trouvé peu d'objets qui paraissent tenir à un culte religieux. Cependant nous croyons pouvoir rapporter à cette catégorie une patte de lion en bronze qui semble avoir fait partie d'un vase sacrificatoire et un petit fragment d'une poterie fine et délicate, sur lequel était dessinée une figure d'un pouce et demi de haut, ayant les apparences d'un tronc humain, surmonté d'un soleil, et les bras étendus en croix. L'artiste a-t-il voulu représenter ici un *Hermapollon* ou *Hermélias?*

Nunc autem, veniâ tuâ, lector, nonnulla dicere libet de figurâ quâdam sermone vulgari non describendâ. Ea scilicet phallus est eburneus magnitudinis ad naturam appropinquantis, cujus parti posteriori adhæret lamina ferrea; uretræ verò orificium claviculo seu aciculâ designatur. Quidnam de re istâ conjici fas est? Num ad imaginem aliquam sculptilem pertinuisse dicenda est, aut

et sur l'époque à laquelle il a cessé d'exister ? Examinons successivement et avec briéveté ces diverses questions.

1° *Hermoniacum* était situé sur la chaussée romaine qui conduisait de Bavai à Cambrai, et à une distance à peu près égale de ces deux villes. Ce fait est hors de toute discussion. Ainsi pour constater le point fixe de son emplacement, il suffirait de retrouver, à mi-chemin de la route, des vestiges d'antiquité parmi des ruines d'habitations. Or, la position de Clair-Ménage nous semble réunir ces conditions. Il est à cinq lieues de Cambrai et quatre de Bavai. On y a recueilli une foule d'objets qui appartiennent évidemment à l'époque du séjour des Romains dans nos contrées. Ces objets étaient accumulés sur un espace de terrain assez circonscrit pour faire croire qu'ils ne s'y trouvaient point par le seul effet d'une circonstance fortuite. Aucune autre partie du même canton n'a offert une semblable réunion de débris antiques. Ajoutons qu'aucune autre ne présentait un emplacement aussi favorable pour une station militaire. Le champ dans lequel nos fouilles ont été effectuées occupe, comme nous l'avons dit, le sommet d'un petit côteau autour duquel l'Escaillon et l'Erpy forment une sorte de circonvallation naturelle. Il confine, en outre, nos

seulement à la chaussée romaine, mais encore à un autre chemin également très ancien, si l'on en juge par la profondeur de son excavation, comme par le ciment qu'on y reconnait et qui ressemble beaucoup à celui de la grande chaussée. Enfin, la filiation des mots *Clair-Ménage*, *Hermenage*, *Hermoniacum*, concourt à éclairer la question et à dissiper les incertitudes.

2° *Hermoniacum* était-il une ville, un temple, ou bien un lieu d'étape? Si c'eût été une ville, le nom en serait resté ailleurs que dans un simple itinéraire; il figurerait dans l'histoire avec plus ou moins d'éclat, ne fût-ce qu'au moment de la destruction. D'ailleurs les ruines d'une cité présenteraient plus d'intérêt que celles de Clair-Ménage. On y verrait des traces de maçonnerie, ce qui n'existait pas ici où tout semble indiquer des constructions temporaires et élevées à la hâte. Les grandes pierres bleues dont nous avons parlé ne paraissaient avoir été unies entr'elles que par des liens de fer ou de plomb, et sans doute on avait voulu que leur dimension et leur poids suppléassent au défaut de ciment pour assurer la solidité de l'édifice. *Hermoniacum* n'était donc pas une ville.

Etait-ce un temple au dieu des eaux, comme le pense M. Guilmot? Nous ne saurions le croire.

Clair-Ménage, il ne faut pas se hâter de conclure que ces ruines soient celles d'un temple. Chez les anciens, tous les établissemens publics et beaucoup de maisons particulières renfermaient un *sacrarium* ou oratoire consacré au culte des dieux pénates ou d'autres divinités. Rien n'empêche donc d'admettre qu'*Hermoniacum* possédait un de ces oratoires.

L'opinion qui nous parait la plus vraisemblable est celle qui fait d'*Hermoniacum* une station militaire destinée à protéger les communications entre Cambrai et Bavai, à servir de lieu d'étape aux troupes et à héberger les envoyés impériaux qui parcouraient la Gaule dans tous les sens. Situé auprès d'une grande route et sur une éminence du haut de laquelle on pouvait correspondre par des signaux avec tous les lieux élevés du pays (1), Herménage était trop convenable à un campement pour qu'on négligeât d'en tirer parti. Bavai, importante capitale des Nerviens, devait être défendu sur tous les points par des postes avancés, et l'on observe en effet qu'à une

(1) Tels que les hauteurs de Haussy, le Mont-Joui, près de Famars, le Belgemont, près de Crévecœur, le bois montueux de Bourlon, le Mont-Ardent au nord d'Arleux, les hauteurs de Vitri et le Mont-Saint-Eloi.

distance peu considérable de cette ville, il s'élevait un cordon de forteresses dont le temps n'a pas encore effacé le souvenir (1).

Ces conjectures acquièrent un nouveau degré de probabilité par les nombreux débris d'armures trouvés dans nos fouilles de 1823.

3° L'irruption de Huns qui, en 385, renversa Tongres, Metz et Bavai, fut sans doute également funeste à notre station militaire. La notice des Gaules, rédigée sous Honorius, dans l'intervalle de 395 à 423, ne fait plus mention ni de Bavai, ni d'*Hermoniacum*. Aussi voyons-nous que, dès le commencement du cinquième siècle, les Romains forcés de reculer devant les Barbares, ont pris, à peu de distance, d'autres positions pour défendre pied à pied les frontières de l'empire, dont Famars et Cambrai devinrent alors les principaux boulevards dans la Gaule Belgique.

NOTA. Comme il est présumable qu'*Hermoniacum* n'était pas borné au champ sur lequel nosfouilles ont été effectuées, on doit penser que des recherches dirigées avec intelligence dans les terres voisines, produiraient de nouvelles découvertes.

---

(1) Nous citerons seulement *Vodgoriacum*, Vaudré, *Fanum Martis*, Famars, *Pons Scaldis*, Ecaupont, *Duronum*, qu'on croit être Etrœungt, *Locus Quartensis et Hornensis*, Quartes et Hargnies.

TABLE

ALPHABETIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

Pages.

Adieux au monde politique et littéraire, 49.

Agriculture, sa situation dans le Cambrésis, 3 *et suiv.*

Ailly (Pierre d'), *évêque de Cambrai; on propose son éloge pour sujet de prix*, 195; — *monnaies de ce prélat*, 214 *et suiv.*

Alençon (le duc d'), *fait frapper des espèces à son coin à Cambrai*, 249, 256, 265.

André (Pierre), *évêque de Cambrai, ses monnaies*, 211, 232, 298.

Anges de Cambrésis (monnaie), 216, 302.

Antiquités, 41 *et suiv.* 196, 201, 292, 346.

Appareil vinificateur de M^elle Gervais, 15.

Archevêché de Cambrai, époque de son érection, 221

Art de plaire, poëme, par M. Lenoble, 52.

Arts et sciences; travaux de la Société compris dans cette catégorie, 3.

Autorité, l'un des caractères que la Religion imprime au pouvoir, 128.

B.

Balagny (Jean de Montluc de), *s'empare de la seigneurie de Cambrai*, 227; — *prête serment à Ca-*

pages.

therine de Médicis, 238; — *persécute l'archevêque et les habitans*, 252; — *fait frapper des jetons à son coin*, 267.

Belles-Lettres; travaux de la Société compris dans cette classe, 47.

Berghes (*Henri de*), *évêque de Cambrai*, *ses monnaies*, 217; — (*Maximilien*), *archevêque*, *ses monnaies*, 218, 305, 307, *ses jetons*, 263, 313.

Berlaymont (*Louis de*), *archevêque de Cambrai*, *ses monnaies*, 223, 275; *ses jetons* 264.

Berthoud (*S. Henri*), *ses premiers essais poétiques*, 51; — *obtient un prix de poésie*, 177, 194.

Béthune-Houriez, *ses essais sur la culture du prétendu riz de la Cochinchine*, 12; — *découvre quelques objets d'antiquités*, 43.

Billoir, *médecin à Oisy*, *obtient un prix pour une topographie médicale*, 193.

Blason; cet art est-il aussi frivole qu'on le pense communément? 90

Bossuet, *cité*, 65, 104, 114, 128, 146.

Bottin, *cité*, 354, 360.

Bougier (*Jean*), *monétaire à Cambrai*, 296.

Bouly-de-Lesdain (*Eugène*), *rapporteur de la commission chargée d'examiner la pompe du sieur Gancel*, 16; — *membre d'autres commissions*, 55, 86; — *possesseur d'une médaille d'or sur la prise de Cambrai par Louis XIV*, 260.

Broussais, *exposition de sa doctrine*, 318.

C.

Cambray, *membre de la commission de médecine*, 75.

Camille, *poème*, *par M. F. Delcroix*, 51.

pages.

Canonne (*Bernard*), *provoque et dirige les fouilles sur l'emplacement d'*Hermoniacum, 43, 355.

Carbonate de magnésie dans les calculs vésicaux des herbivores, 344.

Cateau-Cambrésis; monnaies frappées en cette ville, 206, 210.

Caudron, de Gonnelieu, ses travaux agronomiques, 7, 8, 190.

Chapitre de Notre-Dame de Cambrai; monnaies qu'il a fait frapper, 331 *et suiv.*, 310.

Cicéron; traduction de son discours pour le poète Archias, 48.

*Clair-Ménage, emplacement présumé d'*Hermoniacum, 41, 349 *et suiv.*

Clément-Hémery (*Madame*), *auteur d'un traité de géographie*, 34.

Cloportes; analyse chimique de cet insecte, 19.

Collemède (*Gui de*), *évêque de Cambrai, ses monnaies*, 208.

Commission de graveur de coins, 258; — *de maître ou maîtresse des monnaies*, 280, 286; — *de contrôleur de la monnaie*, 267.

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Pascal-Lacroix, 1.

Concours d'agriculture, 78, 190, 195; — *d'archéologie*, 86, 192, 196 — *d'éloquence*, 55, 98, 191, 195; — *de médecine*, 75, 162 — *de poésie*, 70, 170 *et suiv.* 193, 195.

Conseil municipal de Cambrai, son zèle pour l'encouragement des bonnes lettres, 45, 60, — *ses jetons de présence*, 269.

Cottret, évêque de Caryste, etc., son discours sur la

pages.

nécessité de la Religion dans l'ordre social, couronné, 98, 191.

Coup-d'œil minéralogique sur la province du Hainaut et des Pays-Bas, 22.

Créqui (Enguerrand de), monnaies de ce prélat, 207.

Crèvecœur; un seigneur de ce lieu fait battre monnaie, 210.

Croy (de); on ne connaît point les monnaies qui ont du être frappées à Cambrai par les trois évêques de ce nom, 218.

Crul (Hans), monétaire à Cambrai, 225, 280, 286, 306.

Cune (Jean), monétaire à Cambrai, 273.

Cystine, nom donné par M. Lassaigne à une substance nouvelle trouvée par lui dans l'oxide cystique, 343.

D.

Dainville (Gérard de), évêque de Cambrai, ses monnaies, 213, 272, 301.

*Danville, son opinion sur l'emplacement d'*Hermoniacum, 349.

De Beaumont, son rapport sur le concours de médecine, 76; — *sur un ouvrage de M. Monfalcon*, 21, 315.

Defontaine, cultive le prétendu riz sec, 12.

Delacroix, ses adieux au monde politique et littéraire, 49.

Delbarre, membre de la commission de médecine, 75.

Delcroix (F.), sa traduction du discours pour le poète Archias, 49; — *ses poésies*, 51; — *membre des commissions pour les concours d'éloquence et de poésie*, 55, 70; — *membre de la commission pour les fouilles d'*Hermoniacum, 355.

Demonville, son éloge de Louis XVI, 31.

Dents humaines analysées, 20.

pages.

Despres, *avocat à Douai*, *son éloge*, 32.
Dinaux (*Arthur*), *son médailler cité*, 314.
Doutreman, *ses conjectures sur l'emplacement d'*Hermoniacum, 349.
Drapiez, *son ouvrage sur la minéralogie des Pays-Bas*, 22.
Dupont, *historien de Cambrai*, *cité*, 206, 207, 215.
Dupuy, *son nécrologe*, 92.
Dussaussoy, *membre de la commission pour l'examen de la pompe du sieur Gancel*, 16; — *est chargé de correspondre avec la Société de Géographie*, 34; — *membre de la commission d'archéologie*, 86.
Duthillœul, *obtient le prix proposé pour l'éloge de Vanderburch*, 149, 192.

E.

École dominicale, *fondation de Vanderburch*, 166.
Économie rurale, voyez *Agriculture*.
Église métropolitaine de Cambrai, 45, 247, 295.
Elincourt, *monnaies frappées par les seigneurs de ce lieu*, 241 *et suiv.*
Entrée du duc d'Angoulême en Espagne, *ode*, 185, 194.
Epître sur le théâtre, *ouvrage couronné*, 170, 193.
Etienne, *évêque de Cambrai*, *obtient le droit de battre monnaie*, 270.
Etudes biographiques et littéraires, *par M. le comte Lanjuinais*, 27.
Evrard, *membre de la commisission chargée des fouilles d'*Hermoniacum, 355.

F.

Faille, *son médailler cité*, 251, 253.

pages.
Farez, son médailler cité, 234, 235, 236, 264, 265.
Félice (de) son discours sur la nécessité de la Religion dans l'ordre social, obtient une mention très-honorable, 192.
Fénelon, 46, 59, 60.
Feneulle, ses travaux chimiques, 18, 19, 20, 325, 357, 365.
Flayol, son ode sur l'entrée de nos armées en Espagne, 185, 194.
Fleurs, exposition de fleurs à Bruxelles, 13 *et suiv.*
Fouilles à Hermoniacum, 42, 354, *et suiv.*; — *sous le sol de la métropole de Cambrai*, 19.
Fugitif (le), poème couronné, 177, 194.

G.

Gancel, obtient un prix pour sa nouvelle pompe à incendie, 16, 191.
Gavre (Jean de), évêque de Cambrai, ses monnaies, 215, 216, 301.
Genève (Robert de), évêque de Cambrai, ses monnaies, 212, 299.
Gensoul (Justin), obtient un prix de poésie, 170, 194.
Géographie, 33, 34.
Gervais (M^elle^), *son appareil vinificateur*, 15.
Géry (le Chapitre de S^t^), jouissait du droit de battre monnaie, 228 *et suiv.*
Ghesquière, cité, 202 *et suiv.*
Gobert, sa lettre sur l'étude de la langue Grecque, 48; — *membre de la commission pour le concours d'éloquence*, 55; — *son rapport sur le concours de poésie*, 70.
Guilmot, ses recherches sur Hermoniacum, 41, 353 *et suiv.*

pages.

H.

Halitgaire, *notions sur cet évêque*, 30.
Hall (*Richard*), *un de ses opuscules inédits*, 29.
Hangart (*Denis*), *documens sur cet écrivain cambrésien*, 31.
Herminie, *poème de M. F. Delcroix*, 50.
Hermoniacum, *recherches sur cet établissement romain*, 41, 346 *et suiv.*
Hesdin, *histoire de cette ville*, 36.
Histoire ; travaux de la Société placés dans cette catégorie, 26 *et suiv.*
Honnecourt ; notes sur cette ancienne ville du Cambrésis, 44.

I.

Inchy, (*le baron d'*), *gouverneur de Cambrai, persécute Richard Hall*, 29 ; — *soutient un siége*, 249 ; — *se laisse gagner par la reine Marguerite de Navarre*, 265.
Inscription replacée sur une des portes de Cambrai, 46.
Inviolabilité, *l'un des caractères que la Religion imprime au pouvoir social*, 122.

J.

Jetons des prélats, 263 ; — *des commis aux fortifications*, 265 ; — *de Catherine de Médicis*, 266 ; — *de Balagny*, 267 ; — *des Etats du Cambrésis*, 268 ; — *du Conseil municipal de Cambrai*, 269.
Johnson (*Samuel*), *notice de M. Servois sur cet écrivain*, 28.

L.

Lalier (*Jacques de*), *monétaire de Cambrai*, 301.
Lambiez, *ses recherches sur* Hermoniacum, 41, 349, 351.

pages.

Lausonne (*Jean*), *est mis à tort au rang des évêques de Cambrai*, 298.

Lardeur, *membre de la commission chargée des fouilles d'*Hermoniacum, 355.

Lassaigne, *ses travaux chimiques*, 20, 335, 344.

Leblanc, *cite*, 202 *et suiv.* 229.

Le Glay, 20; — *offre à la Société un ouvrage manuscrit de Richard Hall*, 29; — *ses recherches sur le mot* mulquinier, 35; — *ses notes sur Honnecourt*, 44; — *son ouvrage sur la Métropole de Cambrai*, 45; — *retrouve une inscription placée autrefois au-dessus de l'une des portes de Cambrai*, 46; — *membre des commissions pour les concours d'éloquence et de poésie*, 70, 75; — *son rapport sur le concours d'archéologie*, 86; — *ses remarques et observations sur le Mémoire de M. Tribou*, 292; — *sa notice sur* Hermoniacum, 346.

Lenoble, *auteur d'un poème intitulé*: *l'*Art de plaire, 52.

Luxembourg (*André de*), *évêque de Cambrai*, *ses monnaies*, 213 *et suiv.*

Lyre d'argent, *désignée pour prix de poésie*, 196.

M.

Madahulfe, *note sur ce peintre cambrésien*, 30.

Majesté, *caractère imprimé au pouvoir social par la Religion*, 126.

Manassé, *évêque de Cambrai*, *monnaie qui lui est attribuée*, 297.

Mandelot, *son histoire d'Hesdin*, 36.

Mandemens, *ou ordonnances sur les monnaies*, 283, 289, 290, 296, 299, 301, 305, 307.

Mannert, *son opinion sur la table Théodosienne*, 347.

pages.

Marais, de leur insalubrité, 83.

Marigny (Philippe de), évêque, ses monnaies, 209, 295.

Maurin, son médailler cité, 209, 221, 224, 239, 250, 264, 267.

Médailles; de leur étude, 87; — médailles dont Cambrai a été l'objet, 256, 261, 213; — médailles trouvées à Hermoniacum, 368.

Médicis (Catherine de), se fait déclarer protectrice de Cambrai, 238, 266, 311.

Mercier, son Mémoire sur le prétendu riz de la Cochinchine, 12.

Méreaux frappés à Cambrai, 281, 287, 310, 311.

Ministres ou agens du pouvoir de Dieu dans la Société, 116.

Mirepoix (Pierre de), évêque de Cambrai, ses monnaies, 209 et suiv.

Monfalcon, son essai sur les fièvres adynamiques et ataxiques, 21, 315.

Monnaies Cambrésiennes, 261 et suiv.

Montaigne, cité, 3, 90.

Montfaucon, cité, 361.

Monument à Fénelon, 46.

Malquinier, étymologie de ce mot, 85.

Mutte, cité, 29, 206, 216, 236, 274.

N.

Notice sur Johnson, 28; — *sur le chevalier Dupuy*, 92; — *sur Vanderburch*, 149, 192; — *sur Hermoniacum*, 346.

O.

Obéissance; la Religion la rend honorable, 132.

pages.

Ode sur un monument à Bayard ; 73 ; sur l'entrée de Mgr. le duc d'Angouléme en Espagne, 185.

Ordonnances sur les monnaies, voyez *mandemens.*

Os humains analysés, 19, 357.

Oxide cystique, composition élémentaire de cette substance animale, 335 *et suiv.*

P.

Pascal-Lacroix, son exposé des travaux de la Société, 1 *et suiv.* ; — *sa notice sur Halitgaire,* 30 ; *sur Madalulfe, ibid.* ; — *sur Denis Hangart,* 31 ; *sur feu M. Dupuy,* 92 ; — *membre de la commission d'archéologie,* 86 ; — *l'un des commissaires chargés de la direction des fouilles d'*Hermoniacum, 355.

Peutinger, a donné son nom à un itinéraire de l'empire romain, 42, 346.

Poésie, travaux de la Société rangés dans cette catégorie, 50, 170.

Poignot (*Jean*), *monétaire à Cambrai,* 298.

Pompe à incendie, perfectionnée par le sieur Gancel, 16, 190.

Poncelet, son traité des propriétés projectives des figures, 25.

Pouvoir, son état dans la Société, 103.

Premiers essais poétiques, par M. S. Henri Berthoud, 51.

Preux, son éloge de feu M. Després, 32.

Puits artésiens, art de les construire, 23 ; — *puits trouvé à* Hermoniacum, 360.

pages.

R.

Raepsaet, ses travaux historiques, 37 *et suiv.*
Rapports sur les divers concours, 55, 66, 75, 86; — *sur un ouvrage de M. Monfalcon*, 315.
Religion, de sa nécessité dans l'état social, 98.
Riz prétendu de la Cochinchine, 12.
Robert (*Gaston*), *membre de la commission de poésie*, 70.
Rogé (*Adolphe*), *son plan du terrain d'*Hermoniacum, 43; — *auteur des dessins qui accompagnent l'ouvrage de M. Le Glay sur l'Eglise métropolitaine de Cambrai*, 46.
Rousseau, de Basuel, ses travaux agricoles, 7, 190.

S.

Saint-Albin, archevêque de Cambrai, médaille distribuée à l'occasion de sa prise de possession, 261.
Saintine (*X.-B. de*), *ses poésies*, 50.
Sapho, existence de deux Lesbiennes de ce nom démontrée par M. Allier de Hauteroche, 39.
Saut de la Chèvre, romance par M. de Coupigny, 52.
Sciences physico-chimiques; travaux de la Société compris sous ce titre, 18.
Serain, monnaies frappées par les seigneurs de ce lieu, 211, 240 *et suiv.*
Servois, sa notice sur Samuel Johnson, 28; — *son rapport sur les deux concours d'éloquence*, 55, 191; — *membre de la commission de poésie*, 70; — *de celle d'archéologie*, 86; — *de la commission pour les fouilles d'*Hermoniacum, 355.
Sociétés académiques avec lesquelles nous entretenons des relations, 10, 13, 23, 31, 32.

pages.
Spigélie ; analyse de cette plante, par M. Feneulle, 18, 325 *et suiv.*
Struyvz (Catherine), maîtresse de la monnaie, à Cambrai, 225, 280, 286, 289.
Sujets, leur position dans l'état social, 134 *et suiv.*
Sujets de prix proposés pour le concours de 1824, 195.

T.

Table dite Théodosienne ou de Peutinger, 348.
Teissier, ses recherches étymologiques sur les noms de lieux et autres, dans la Sous-Préfecture de Thionville, 35.
Thouin, fait un envoi de graines à la Société et lui adresse divers Mémoires d'économie rurale, 11.
Tobiésen Duby, cité, 222, 237, 240, 245, 246, 253, 295.
Topographie médicale des vallées de Lagache, de l'Hirondelle et de la Sensée, 78, 193.
Tordeux, fait un rapport sur une analyse chimique, 19.
Tranchant, cité, 298, 305.
Tribou, obtient un prix pour ses recherches sur la numismatique cambrésienne, 44, 89 *et suiv.* 192, 195, 293, 294, 296, 305, 309, 314.
Tuiles romaines trouvées à Clair-Ménage, 358.

V.

Valehenborg (Libert), monétaire à Cambrai, 275.
Vanderburch, son éloge, 56 *et suiv.*, 149 *et suiv.*
Vanloon, cité, 250 *et suiv*
Vergé, membre de la commission de médecine, 75.
Vertus, esprit et grandeur de Louis XVI, ouvrage de M Demonville, 31.

pages.

W.

Walincourt, un seigneur de ce lieu veut battre monnaie, 210.
Wallet, son medailler cité, 224, 225.
Wardeyn, titre d'un employé à la monnaie de Cambrai, 276.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 9, ligne 11, *qui sont au dessus*, lisez : sont au dessus.
Page 30, ligne dernière, *dont il en est*, lisez : qu'il en est.
Page 34, ligne 6, *un*, lisez : une.
Page 35, ligne 12, *occupé*, lisez : occupés.
Page 39, ligne 8, *possédé*, lisez : a possédé.
Page 43, ligne 12, *à un*, lisez : un.
Page 57, ligne 25, *s'énorgueillit*, lisez n'énorgueillit.
Page 71, ligne 23, *on du*, lisez ou dut.
Page 214, ligne dernière, *t. 4*, lisez : t. 3.
Page 215, ligne 20; *t. 4*, lisez : t. 3.
Page 232, ligne 22, *montrerait*, lisez monterait.
Page 255, ligne 27, *archevêque*, lisez : archevêché.
Page 268, à la note, ligne 3, *celles*, lisez : ceux.
Page 270, à la marge, 922, lisez : 921.
Page 273, ligne 10, *d'un tel fourni's*, lisez : d'autel fourme.
Page 282, ligne 16, *quelle n'anouez peult*, lisez : qu'elle . . . peult.
Page 290, ligne 23, *ayex*, lisez ayez.
Page 296, ligne 25, PBESUL, lisez : PRESUL.
Page 308, ligne 11, *sanlf*, lisez : saulf.
Page 323, ligne 15, *gastro-entérite*, lisez : gastro-entérite.
Page 354, ligne 7, après *travail*, ajoutez : manuscrit.
Page 369, ligne 9, *Clhore*, lisez : Chlore.

N. B. *Les planches qui devaient accompagner les* Recherches sur la Numismatique Cambrésienne, *n'ayant pu être achevées à temps, seront jointes au volume de l'année prochaine.*

MÉMOIRES.

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE CAMBRAI.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 16 *Août* 1824, *sous la Présidence de M. l'Abbé* SERVOIS, *Vicaire-général du Diocèse de Cambrai.*

A CAMBRAI,

CHEZ S. BERTHOUD, IMPRIMEUR DU ROI, PLACE AU BOIS.

JANVIER 1825.

DISCOURS

DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

En vous réunissant dans ce sanctuaire des sciences (1) pour entendre le rapport de nos modestes travaux, avons-nous bien consulté nos propres intérêts? N'avons-nous pas dû craindre une comparaison qui nous accablerait de tout son poids, si nous avions conçu l'orgueilleuse pensée d'entrer, pour ainsi dire, en lice avec les écrivains célèbres dont les ouvrages sont déposés dans cette enceinte, avec tant de grands hommes dont la gloire va toujours croissant, et que les siècles saluent comme la lumière et l'ornement du genre humain?

Non, Messieurs, une pareille crainte n'est point entrée dans nos cœurs, parce qu'ils n'ont d'autre

(1) La Séance publique a eu lieu, pour la première fois, dans la Bibliothèque de la Ville.

ambition que celle d'étudier de si beaux modèles et de chercher à les bien connaître pour les vénérer davantage. Nous savons que se plaire à l'école de tels maîtres, c'est déjà avoir retiré quelque fruit de leurs doctes leçons; et nous nous estimerions trop heureux, si nous pouvions suivre, même de loin, les traces de ces brillants génies.

C'est un nouvel hommage que nous avons voulu leur rendre publiquement dans le temple qu'ils habitent. Nous aimons à reconnaître que les heures qu'il nous a été possible de consacrer à l'étude de leurs admirables productions, sont les plus douces de notre vie, et qu'après l'acquit des devoirs de son état, il n'est point d'occupation plus louable et plus noble que de cultiver son esprit et son cœur.

Jeunes élèves qui assistez à cette Séance solennelle (1), vos maîtres déjà n'ont pas manqué de vous faire sentir l'importance d'une telle vérité.

---

(2) La Société d'Émulation avait offert à MM. les Administrateurs du Collége, de l'Ecole de Dessin et de l'École de Musique, trois places d'honneur pour les élèves de ces trois établissemens qu'ils en croiraient les plus dignes. MM. *Charles Clochez*, élève de Rhétorique, au Collége de Cambrai, *Amédée Descamps*, élève de l'Ecole de Dessin, et *Arthur Klin*, élève de l'Ecole de Musique, ont été désignés cette année.

Vous devez à votre application et à votre bonne conduite d'avoir été choisis pour représenter ici la génération sur laquelle cette ville, ce département, que dis-je? la France entière fondent leurs plus chères espérances. Nous avons voulu par là vous associer, en quelque sorte, à nos travaux, et vous rendre témoins de l'empressement que nous mettrons toujours à provoquer le développement des connaissances utiles, et à décerner des récompenses à tous les genres de mérite. Les palmes et les distinctions que vous venez d'obtenir dans vos cours, vous permettent d'espérer d'en recevoir un jour dans ce lieu même, si vous ne laissez point éteindre la généreuse ardeur qui vous a fait triompher de vos rivaux. C'est cette ardeur active et persévérante qui nous a donné tous les hommes qui se sont illustrés dans les carrières diverses que vous êtes appellés à parcourir; et sans elle, l'Eloquence, la Poésie, comme la Peinture et la Musique n'auraient pas produit tant de chefs-d'œuvre admirables.

Je ne crois pas, Messieurs, m'être écarté de mon sujet en adressant ces paroles à l'élite de notre jeunesse. Qui, plus que vous, désire ardemment ses succès? Nous formons ici une réunion de famille où tout ce qui peut contribuer au bien est sûr d'être favorablement accueilli. A ce titre,

nous sommes autorisés à compter pour nous mêmes sur votre indulgence. En prenant, pour but constant de nos efforts ; l'utilité publique, et plus particulièrement celle de cette ville et de l'arrondissement, nos intérêts ne sont-ils pas communs, et s'il devait résulter quelque avantage, quelque gloire de nos veilles, n'en deviendraient-ils pas plus précieux pour nous, en rejaillissant sur vous mêmes ?

Le rapport de M. le Secrétaire perpétuel vous fera connaître, Messieurs, que la Société, malgré les occupations particulières de chacun de ses membres, ne néglige aucun moyen de s'acquitter des devoirs qu'elle s'est imposés. Si l'objet principal vers lequel elle se plait surtout à diriger ses vues, l'amélioration de l'Agriculture, semble éprouver encore des lenteurs, elle a fait du moins tout ce qui dépendait d'elle pour lui donner plus d'activité, et elle est fondée, d'après les mesures qu'elle a prises, à mieux espérer de l'avenir.

Nous avons le bonheur de posséder dans notre voisinage des cultivateurs éclairés et jaloux de faire faire au premier des arts les progrès dont il est encore susceptible. Le Cambrésis doit aller de pair avec cette belle Flandre, renommée, à si juste titre, pour l'état prospère de son agriculture. Nos estimables compatriotes n'ignorent pas combien

il est dangereux d'adopter de confiance toutes les innovations; ils procèdent avec circonspection, et ne se laissent point éblouir par les promesses trop magnifiques de certains systêmes, auxquels il ne manque absolument rien que d'être praticables.

Mais gardons-nous cependant, Messieurs, de nous plaindre de cette tendance à proposer de nouvelles méthodes; il n'est pas de projets, si malheureusement conçus, qui ne puissent renfermer quelques vues utiles. Imitons l'abeille qui ne dédaigne point les plantes les plus communes et sait en extraire le suc délicieux dont elle nous enrichit. Cette multiplicité de plans prouve, d'ailleurs, que partout on reconnait l'importance de l'agriculture, et ce serait encore assez pour elle si chaque année la voyait faire un pas de plus, du côté de l'amélioration. Loin donc de les décourager, nous devons des remercimens aux hommes studieux qui consacrent leurs méditations à l'économie rurale, et pensent qu'en fait de procédés agronomiques, tout n'est pas encore découvert.

Les Arts Mécaniques, dont l'application s'étend à tous les besoins de la vie, ne devaient point échapper à l'intérêt qu'ils méritent d'inspirer, et la Société se fera toujours un devoir d'accueillir et de propager les perfectionnemens qu'ils pourront recevoir parmi nos concitoyens.

notre amour et notre vénération le placent comme un des plus dignes pontifes de l'Eglise, Fénelon a toujours les yeux fixés sur une ville qu'il a tant affectionnée; qu'il aime à présider, si j'ose le dire, à nos travaux, et que cette Académie a hérité de son ardent désir du bien public, idée glorieuse, chère à nos cœurs, qu'il nous importe à tous de ne point détruire, d'accréditer même et surtout de justifier.

Non contents de continuer à donner nous-mêmes en tout l'exemple de ces égards réciproques, de cette aimable et sainte concorde que la Religion commande et qui fait le charme et le lien de la société, comme Fénelon, nous ne ne cesserons point de former des vœux qui auront pour objet les prospérités de notre Roi, celles des membres de son auguste et bienfaisante famille, la félicité et l'union de tous les Français au pied de ce trône si miraculeusement relevé pour notre bonheur encore plus que pour celui des fils de S^{t} Louis.

EXPOSÉ ANALYTIQUE

Des Travaux de la Société, depuis sa dernière Séance publique,

Par M. LE GLAY, *D. M., Secrétaire perpétuel.*

MESSIEURS,

Vos travaux se partagent naturellement en trois grandes catégories: *Sciences physiques, Sciences historiques et Littérature.* C'est à l'aide de cette division, que je vais essayer de remettre sous vos yeux le tableau abrégé de l'année académique qui vient de s'écouler.

SCIENCES PHYSIQUES.

AGRICULTURE.

A la tête des sciences qui ont pour objet la nature physique ou matérielle, il convient de placer l'Agriculture, car l'état agricole qui fut,

dès l'origine des temps, la première vocation de l'homme, est encore aujourd'hui le premier de tous les états qui intéressent la société domestique; et l'observateur attentif aperçoit même chez un peuple agriculteur autre chose que des travaux et des produits; il y remarque un ordre, un bon sens et des habitudes qui élèvent l'homme au-dessus de la sphère des idées purement mercantiles. Les agriculteurs, toujours placés en face du magnifique tableau de la nature, témoins continuels des merveilles d'une création sans cesse renouvellée, reçoivent, à leur insu, par le fait même de cette heureuse situation, une direction insensible vers les choses supérieures. Réunis sans être trop rapprochés, concurrens sans être rivaux, ils forment une sorte de communauté pacifique où l'on ne connait point ces conflits d'intérêts, cette guerre pécuniaire dont un peuple commerçant est nécessairement agité (1). L'homme des champs, qui voit la terre fécondée par l'influence des météores bienfaiteurs ou frappée de stérilité par des fléaux imprévus, qui laisse ses propriétés, sa charrue, son mobilier, ses récoltes sous la garde de la bonne foi publique et sous

(1) Voyez M. de Bonald, Pensées. T. 1^er^.

la protection du ciel, se livre naturellement aux pensées morales et religieuses, et entretient ainsi avec l'auteur de tout bien un commerce que n'interrompt ni le bruit des cités, ni le tumulte des passions, ni l'amour effréné des richesses.

Ainsi, Messieurs, dans l'intérêt des mœurs publiques, non moins que pour assurer l'accroissement de nos produits territoriaux, vous ne cessez d'accorder à l'Agriculture votre sollicitude et vos encouragemens.

Journal d'Agriculture du Nord.

Depuis long-temps vous appelliez de vos vœux la publication d'un ouvrage périodique consacré à la science agricole dans ses rapports avec la prospérité du département du Nord. Ce désir, tant de fois exprimé par vous, Messieurs, a été enfin entendu. Un de nos correspondans a accepté la tâche pénible de fonder et de diriger un journal d'agriculture destiné à répandre parmi les cultivateurs cette instruction sans laquelle ils ne peuvent que tourner sans cesse dans le cercle étroit de l'usage et de la routine.

Le *Journal d'Agriculture*, honoré à l'avance de vos suffrages, les a mérités dès sa publication; et cette entreprise continue de répondre aux espérances qu'elle a fait concevoir. La Société ne saurait trop recommander un tel ouvrage à

l'attention de tous les hommes qui, par inclination ou par état, s'occupent d'économie rurale (1).

Manière de faire les expériences et les observations d'agriculture.

Puisse la lecture de cet excellent recueil inspirer à nos agriculteurs un peu plus d'amour pour la partie théorique de leur art, et les déterminer à tenter quelquefois des expériences, ou du moins à recueillir des notes et des observations sur la marche et les résultats de leurs travaux! On est assez généralement convaincu aujourd'hui de l'utilité des expériences agricoles, mais la plupart des cultivateurs sont rebutés par les difficultés que présente, suivant eux, ce genre de travail. En effet, les écrivains qui ont voulu tracer des règles à cet égard les ont hérissées de conditions et de formes gênantes très propres à décourager les esprits. M. *J. Ch. Herpin* a publié récemment et vous a adressé, Messieurs, une brochure dans laquelle il propose des moyens beaucoup plus simples et plus faciles pour faire des expériences à peu de frais. Ces moyens consistent dans la rédaction de notes fort courtes, à la portée de tous les propriétaires, faites sur les terres

(1) On s'abonne, à Douai, chez Wagrez aîné, imprimeur; à Cambrai, chez Samuel Berthoud, imprimeur du Roi, et chez tous les libraires du département. Prix 12 francs pour l'année.

mêmes destinées à la culture ordinaire. M. Herpin donne le modèle d'un tableau qui nous semble parfaitement adapté à la tenue de ces notes. Il est divisé en dix colonnes. En marge se trouve le numéro d'ordre. Les colonnes indiquent : 1° la nature du sol; 2° son exposition; 3° l'espèce de plantes semées ou cultivées; 4° l'époque du semis ou de la plantation; 5° la quantité semée ou plantée; 6° l'espèce et la quantité d'engrais, ainsi que l'époque où l'on en a fait usage; 7° l'époque de la récolte; 8° la quantité et la qualité des produits; 9° les causes qui ont pu influer sur la quantité et la qualité de ces produits, comme la différence de culture, l'état atmosphérique; 10° enfin les observations diverses.

La brochure contient aussi des développemens relatifs aux réponses à faire aux questions inscrites dans le tableau.

La Société, qui a trouvé ce tableau conforme à l'idée qu'elle s'est faite de la manière d'observer en agriculture, a distribué aux cultivateurs de l'Arrondissement un grand nombre de formules imprimées, avec invitation d'en remplir soigneusement le cadre et de lui transmettre ensuite leurs notes ainsi recueillies.

Conservation des grains et farines.

Tout n'est pas fini en agriculture quand les labours, les semailles et les récoltes ont été couronnés de succès. Obligé de tenir souvent les grains

en réserve et d'attendre le moment opportun pour les mettre en circulation, le fermier éprouve un embarras réel en voulant assurer la conservation de ces denrées si sujettes à se détériorer par les alternatives du chaud, du froid, de la sécheresse et de l'humidité. M. le *Comte Déjean* convaincu que le meilleur moyen de soustraire les grains à ces pernicieuses influences, était de les prémunir contre le contact de l'air atmophérique, et persuadé par l'expérience que jusqu'ici tous les moyens employés pour atteindre ce but avaient été insuffisants, imagina les procédés que nous allons décrire brièvement :

On choisira au rez-de-chaussée un emplacement à peu près aussi long que haut et large; on en revêtira les parois d'une couche de plomb coulé (sur pierre) de l'épaisseur de deux millimètres; les soudures seront faites avec soin, et quelques crampons scellés dans les murs serviront à assujettir les parois. Le plancher supérieur sera percé d'autant d'ouvertures ou trémies que la capacité du local l'exigera. Des expériences sagement suivies et répétées ont constaté la bonté de ce procédé, et les résultats détaillés en sont consignés dans une brochure rédigée sous les yeux de M. le Comte Déjean par

son aide-de-camp, M. le *Chevalier S^te Fare-Bontemps* (1).

De l'emploi des loisirs du soldat en tems de paix.

Plus d'une fois des esprits sages et des amis de l'humanité se sont demandé s'il ne serait pas possible, lorsque nos armées sont rendues au repos par la paix, d'employer aux travaux agricoles cette multitude d'hommes que l'Etat est obligé d'entretenir sous les armes. L'Académie de Châlons-sur-Marne a même fait de cette question le sujet d'un prix, et l'auteur du Mémoire couronné vous a adressé, Messieurs, son ouvrage dans lequel, loin d'admettre qu'on puisse appliquer les bras du soldat au défrichement, à la construction des routes et des canaux, il déduit les moyens de l'occuper beaucoup plus utilement pour lui-même, pour l'armée et pour l'Etat. L'indication de ces moyens n'étant pas de notre objet, nous nous contentons de renvoyer à l'ouvrage de M. *Pagezy de Bourdeliac* (2), devenu depuis notre correspondant.

---

(1) *Résumé de toutes les expériences faites pour constater la bonté du procédé proposé par M. le Comte Déjean, pour la conservation illimitée des grains et farines.* In 8° de 40 pages. Paris, chez Bachelier, Quai des Augustins, n° 55.

(2) *De l'emploi des loisirs du soldat français en temps de paix*, ouvrage couronné en 1822, par l'Académie

Machine à battre le blé.

Diverses circonstances et surtout les besoins de la guerre ainsi que le trop fameux blocus continental ont procuré, depuis vingt ans, à l'agriculture anglaise un immense développement. Parmi les inventions que le génie industrieux de ce peuple a fait récemment éclore, les agronomes distinguent la Machine écossaise à battre les grains. Sans entrer ici dans le détail des motifs qui devraient faire adopter en France l'usage de cette machine, nous nous contenterons de dire, d'après le *Mémoire* (1) de M. M*******, qu'inventée en 1785, par André Meikte, architecte écossais, elle a reçu ensuite les plus heureux perfectionnemens; que les moteurs ordinaires à l'aide desquels on la fait agir sont l'eau, le vent, un manége de chevaux ou de bœufs, et la vapeur, et qu'enfin, déduction faite des premiers frais d'établissement, la machine à

---

de Châlons-sur-Marne; par M. Pagezy de Bourdeliac, capitaine au corps royal d'état-major, etc. In 8°, 80 pages. Paris. Anselin et Pochard, 1823.

(1) *Mémoire sur la machine écossaise à battre les grains*, par M. M*******, et description d'une machine inventée en Russie, en 1823, pour le même objet, par MM. le Prince Gagarin et Molard ainé. In 8° 36 pages a pl. Paris, 1824.

battre, comparée au fléau ; procure une économie considérable (1).

Tournis des bêtes à laine.

Parmi les utiles communications que vous avez reçues, Messieurs, de la Société centrale d'Agriculture du Nord, vous avez distingué un rapport de M. *Tressigny*, sur le procédé de M. *de Nairac*, pour préserver les bêtes à laine du tournis et de toute affection cérébrale, au moyen de la cautérisation. On sait que cette maladie est due à la présence dans le cerveau d'une espèce particulière d'hydatide, nommée *tœnia globuleux* par quelques auteurs. Nous ne décrirons point le procédé opératoire imaginé par M. de Nairac. M. Tressigny offre de le pratiquer gratuitement sur les agneaux ou antenois affectés du tournis qui lui seront présentés.

Société de Flore.

L'art de cultiver les fleurs forme une branche trop intéressante de l'Agriculture pour que vous négligiez, Messieurs, d'accueillir tous les documens et les expériences qui peuvent enrichir le domaine de Flore, déjà si riche et si brillant. Vous avez appris avec un vif plaisir que, dans cette ville, des amateurs non moins éclairés que

(1) Déjà plusieurs exploitations rurales des environs de Paris font usage de ces machines qui se confectionnent dans les ateliers de M. Molard, membre de l'Académie des Sciences, au prix d'environ 1200 francs.

zélés forment à l'envie des collections qui peuvent rivaliser avec celles dont s'énorgueillissent plusieurs cités environnantes. En voyant renaître parmi nous cette aimable et douce passion des fleurs, qui fut l'un des caractères distinctifs de nos ancêtres (1), on ne peut s'empêcher d'en rendre graces à cet état de calme et de quiétude dont la France jouit enfin après tant d'orages. Il est juste pourtant de convenir que l'exemple de l'amour des fleurs nous est donné d'une manière bien noble par nos voisins les Belges. Les Sociétés de Flore établies à Gand et à Bruxelles sont, comme l'a dit, un de vous, Messieurs, de véritables temples élevés à la riante Déesse. Vous avez reçu les procès-verbaux de la quatrième et de la cinquième exposition publique de la Société de Bruxelles, et vous y avez surtout remarqué les discours prononcés par M. Drapiez, notre correspondant. Ces discours qui, dans leur brièveté, contiennent des faits

---

(1) Pour ne citer qu'un exemple de la *Botanomanie* des Cambrésiens, nous extrairons d'un manuscrit la note suivante : « En cette année 1614, un *Tulupan* (Tulipe) » fut vendu 260 florins par un nommé Patin Bourgeois » et pour lors échevin de cette ville, à un marchand » de Cambrai, sans y comprendre aucuns dépens de bouche ».

nombreux et très bons à recueillir, sont suivis de l'énumération des plantes qui ont remporté les prix, et du tableau général de celles qui ont concouru à l'exposition. Pour satisfaire la louable curiosité de nos concitoyens fleuristes, nommons ici les plantes couronnées dans chaque exposition :

Séance du 14 février 1824. 1° *Plante la plus rare ou dont l'introduction en Europe est très récente*, ENKIANTHUS QUINQUEFLORA, M. Ducorton, de Bruxelles; 2° *plante dont la floraison a offert le plus de difficultés ou qui a paru le plus éloignée de l'époque naturelle*, HYDRANGEA HORTENSIS, M. Lanckman, pépiniériste, à Gand; 3°*plante la plus remarquable par sa force, son éclat et sa beauté*, CAMELLIA JAPONICA, M. Lanckman (1).

Séance du 17 juillet 1824. Même division que plus haut. 1° PRIMULA SINENSIS, M. Ducorton de Maignies; 2° GLOBBA NUTANS, M. Drapiez; 3° IXORA COCCINEA, M. de Smeht, d'Anvers.

Considérations sur ce qui reste à faire en agriculture.

Nonobstant le peu d'importance que nos agriculteurs paraissent attacher aux études théoriques, malgré l'aveugle dédain que quelques-uns d'entr'eux professent pour les livres, on ne peut s'empêcher

(1) La Société d'Emulation doit des remercîmens au même M. *Lanckman*, pour l'obligeance avec laquelle il nous a adressé des échantillons de la pomme de terre qui porte son nom : *Solanum Lanckman.*

d'admettre que, graces à cette même théorie, l'art de cultiver la terre acquiert, d'une manière insensible, d'heureux perfectionnemens. Les vérités utiles ressemblent à la lumière du soleil; on a beau vouloir s'y soustraire; elles pénètrent partout; elles se font jour à travers tous les obstacles et vont exercer une douce et salutaire influence sur ceux là même qui affectent de les méconnaître. Ainsi les prairies artificielles sont devenues l'objet d'une attention spéciale, et personne ne s'attache plus à en nier l'utilité. Les jachères, ce système d'ignorance et de paresse, ne s'aperçoivent plus que de loin à loin. Les divers modes d'assolemens sont appropriés, avec intelligence, aux diverses localités. Les engrais ne sont plus bornés à une seule substance. Quelques uns de nos fermiers cherchent à tirer parti de leurs produits, à l'aide de l'industrie manufacturière. Des distilleries, des fabriques de café indigène et de sucre de betterave ont été adaptées récemment à plusieurs exploitations rurales. Leur prospérité ne tardera pas à éveiller une émulation générale. Néanmoins, Messieurs, ne nous laissons pas éblouir par l'énumération de nos conquêtes, et n'imitons pas ces calculateurs maladroits qui se complaisent à examiner les détails et le montant de leurs recettes, mais qui

se gardent bien de jeter jamais un coup d'œil sur la masse de leurs dépenses. S'il a été fait beaucoup en agriculture, convenons qu'il reste aussi beaucoup à faire. Il y a des préjugés à vaincre, des préventions à détruire, des pratiques déraisonnables à faire cesser. Or, on n'atteindra ce but qu'en répandant parmi la jeunesse villageoise les bienfaits d'une instruction agricole. Je ne répéterai pas ici, Messieurs, les réflexions que je vous ai soumises à ce sujet, en 1822 (1). Vous avez tellement senti l'importance de cette instruction que vous vous êtes déterminés à mettre au concours la rédaction d'un Manuel élémentaire d'agriculture appliqué surtout au Cambrésis. M. le Rapporteur de la Commission nommée *ad hoc* vous entretiendra du résultat de ce concours.

Combien de causes majeures viennent s'opposer encore à ce perfectionnement de l'Agriculture, si désirable dans un état où la population s'accroît tous les jours d'une manière effrayante! Parmi ces causes, je signalerai le défaut d'esprit d'association. En supprimant la bannalité, en autorisant le défrichement des bois communaux et le partage des marais, on a trop isolé les intérêts

(1) Voyez *Mémoires de la Société d'Emulation*, page 26 et suiv.

des cultivateurs; on a introduit chez eux cet égoïsme funeste qui ne voit rien au delà de son bien-être particulier. Aussi ce n'est qu'à l'aide des moyens coërcitifs, toujours fâcheux à employer, qu'on parvient à obtenir la réunion des efforts communs pour les travaux d'intérêt général. Personne ne se persuade qu'il lui importe spécialement de coopérer à la réparation des chemins vicinaux, au curement des cours d'eau, à l'entretien des plantations, à la destruction des animaux nuisibles. C'est pour avoir méconnu les avantages de l'esprit d'association, en refusant de participer aux assurances mutuelles que plusieurs communes des environs de Douai ont été, il y a peu de mois encore, les tristes victimes des ravages causés par la grêle.

Il est une autre cause qui porte à l'Agriculture une atteinte mortelle. Je veux parler du prêt à usure (1). Ici je ne puis faire mieux que de rapporter les propres expressions d'un écrivain célèbre que je me plais souvent à citer parce que ses ouvrages sont, à mes yeux, des trésors

---

(1) Déjà, au sein de cette Société, M. *Pascal-Lacroix* a signalé l'usure comme l'un des principaux fléaux de l'Agriculture. Voyez son excellent *Compte rendu* des travaux de la Société pour 1823, page 9.

inépuisables de philosophie, de morale et de saine littérature.

« . . . . Ainsi celui qui prête à dix, vingt, trente » pour cent sur des fonds de terre qui en produi- » sent cinq; celui qui prête à un intérêt quelconque » des denrées uniquement destinées à la consom- » mation de celui qui les emprunte, et qui dépéris- » sent loin de produire aucun revenu, ou qui prête » de l'argent pour en acheter; celui qui retire » un bénéfice d'un argent prêté pour un com- » merce dont les profits ont été moindres que » l'intérêt exigé : tous ceux-là, dis-je, sont des » hommes injustes qui, sans courir aucun risque, » ni se livrer à aucun travail, veulent que la » terre produise, pour eux seuls, deux, trois et » quatre fois plus qu'elle ne produit pour celui » qui la cultive à la sueur de son front et court » toutes les chances de perte; qui veulent que » des produits improductifs de leur nature et » pour celui qui les consomme, soient fructueux » pour eux seuls; qui veulent enfin retirer un » bénéfice de la ruine de leur débiteur et pro- » fiter même sur l'infortune. C'est là le crime » religieux et politique de l'usure, considérée » comme un crime par les *Domat* et les *Pothier*, » comme par Bossuet, et punie comme un crime » par nos anciennes cours de justice, c'est-à-dire

» par les tribunaux où il y a eu le plus de lu-
» mières, de probité et de dignité. C'est là le
» *quæstuosa segnities*, une oisiveté lucrative,
» comme l'appelle Pline l'ancien; un assassinat
» pour parler avec Caton (1): et l'usurier, consi-
» déré sous ce point de vue, est un tyran qui
» tourmente la nature et l'humanité.

» Ainsi le propriétaire, qui retire cinq pour
» payer vingt, le consommateur, qui ne retire
» rien pour payer beaucoup; le commerçant,
» seul à supporter des pertes là où le prêteur
» ne trouve que des profits, emploient annuel-
» lement leur capital à couvrir l'excédent des in-
» térêts; et la ruine entière des agriculteurs et
» de l'agriculture, des commerçans et du com-
» merce, est la suite prochaine et infaillible de
» pareilles opérations.

» Le propriétaire forcé d'emprunter est ruiné
» beaucoup plutôt, si l'intérêt, au lieu d'être
» stipulé en argent, est convenu en denrées,
» toujours livrées au plus bas prix pour être
» comptées au plus haut; sorte de prêt extré-
» mement commun aujourd'hui, et l'une des
» plus cruelles vexations que les villes puissent

---

(1) *Quid est fœnerare?* demandait-on à Caton. *Quid est occidere?* répondit-il.

» exercer sur les campagnes qui les nourrissent.

» La ruine de l'emprunteur est encore plus » prompte, si l'intérêt, au lieu d'être payé à » terme, et au bout de la jouissance convenue » du capital, est payé d'avance et retenu sur le » capital prêté, parce qu'alors l'emprunteur sup- » porte l'intérêt de l'intérêt. Cette manière de » prêter est un subterfuge dont les prêteurs usent » pour déguiser leurs exactions : subterfuge d'au- » tant plus coupable qu'il donne l'apparence » d'un prêt gratuit quelquefois à l'usure la plus » révoltante. » *Considérations sur l'argent et le prêt à intérêt*, par M. de Bonald, insérées dans les *Mélanges Littéraires, Politiques et Philosophiques*, tome 1^er^, page 435 et suiv.

Oh que n'ai-je l'éloquence de cet illustre auteur pour vous dépeindre les déplorables effets de l'usure sur l'habitant des campagnes! Je vous le montrerais, aux prises avec celui qui le dépouille, lui délaissant, en secret et pièce à pièce, l'héritage de ses pères, exproprié enfin *légalement* à la requête du cupide agioteur qui a bravé à son égard les lois divines et humaines; je vous le montrerais sous un aspect plus triste encore; perdant ses vertus après avoir perdu son aisance; de dupe qu'il était, devenu à son tour dur, égoïste et intrigant; je vous le ferais voir enfin,

désertant les champs qui l'ont vu naître, accourir, suivi de sa famille en pleurs, au sein de nos cités pour y cacher sa honte, et y trouver, n'importe à quel prix et par quels moyens, de quoi soutenir une existence désormais flétrie.

Espérons qu'un gouvernement paternel et réparateur saura porter remède à ce déplorable état de choses; faisons des vœux pour que le mode simple et salutaire des constitutions de rente reprenne faveur et arrache ainsi des milliers de familles honnêtes à la voracité de l'agiotage.

Le gouvernement, qui trouve parmi les agriculteurs les sujets les plus paisibles et les soldats les plus robustes, ne cessera point d'accorder à l'Agriculture le secours de sa puissante protection. Par ses soins, un code rural se prépare, qui mettra fin aux difficultés sans nombre et aux procès que l'homme des champs devrait ignorer. Par ses soins, les cultures les plus convenables seront les plus encouragées; l'écoulement des denrées sera rendu plus facile; l'instruction agricole sera favorisée; et le bonheur, réconcilié avec la vie pastorale, empêchera ces funestes migrations qui, en appauvrissant les campagnes, surchargent péniblement les villes.

Heureux celui qui, vivant par état et par goût loin du bruit des cités, voit la terre se couvrir pour lui de ses riches productions; plus heureux encore si la science lui a révélé quelques uns de ses admirables secrets, et s'il peut observer avec d'autres yeux que le vulgaire cette multitude d'êtres que la main du Créateur a semés autour de nous! Il existe en effet entre l'Agriculture et l'Histoire naturelle une liaison si étroite qu'on est tenté de considérer la première comme n'étant qu'une branche de celle-ci. C'est donc encore dans l'intérêt de l'Agriculture que nous allons énumérer les travaux que nous a communiqués M. *Thém. Lestiboudois*, jeune naturaliste qui porte un nom cher à la science, et qui promet de le porter dignement.

Sur la plus interne des enveloppes florales des graminées.

Dans une *Notice sur la plus interne des enveloppes florales des Graminées*, M. Lestiboudois, après avoir démontré l'analogie qui existe entre les tegumens floraux de cette famille et ceux des Cypéracées (1), s'attache à établir que

(1) L'auteur avait constaté précédemment que les parties de formes diverses qui, dans les Cypéracées, entourent immédiatement l'appareil sexuel, constituent un seul et même organe, analogue au calice des autres plantes et auquel il a donné le nom de *périanthe*.

pistillaires, soudés sous les stigmates et sur le sommet du pédoncule, quelquefois réunis dans toute leur longueur par du tissu cellulaire, (particulièrement lorsqu'il n'y en a que deux), disposés régulièrement autour de l'axe, et portant les graines sur leurs deux bords. Celles-ci, placées dans la cavité que forment les trophospermes par leur écartement, sont recouvertes par des valves qui viennent s'appliquer sur les bords respectifs des trophospermes, lesquels sont par conséquent *intervalvaires*. »

Structure des monocotylédonés.

Nous avons à rendre compte d'un dernier Mémoire de M. Lestiboudois. Ce travail, le plus étendu de ceux qu'il nous a offerts, a pour objet la structure des végétaux *monocotylédonés*. Jusqu'à présent les caractères qui distinguent les deux grandes classes de végétaux, monocotylédonés et dicotylédonés, avaient été tirés de l'embryon qui est en effet l'organe le plus intéressant à examiner; mais on avait trop négligé de confirmer cette distinction par l'examen de la structure anatomique des tiges. Selon le naturaliste dont nous analysons ici les recherches, la tige des monocotylédonés ne doit sa formation qu'au système cortical, attendu que le système central manque absolument dans cette classe, tandis qu'il coexiste avec le système cortical dans les dicotylédonés : d'où il résulte que les

premiers s'accroissent seulement à l'intérieur. Une telle théorie est en opposition avec l'opinion commune; elle contredit même un axiome posé récemment par M. Dutrochet; « que la coexistence des deux systêmes, cortical et central, est générale chez les végétaux phanérogames. » Sans admettre ni rejeter les explications de M. Lestiboudois, on ne peut s'empêcher de reconnaître que sa théorie rend un compte satisfaisant de quelques phénomènes restés inexplicables jusqu'à ce jour. Ainsi le *stipes* des monocotylédonés est ordinairement simple et sans ramifications, parce que la tendance du systême cortical est de s'accroître à l'intérieur seulement, sans former des expansions latérales, au lieu que dans l'autre classe, le systême central, dont la propriété est de croître à l'extérieur, doit tendre par cette force excentrique à pousser des ramifications au dehors. La même cause, c'est-à-dire, la croissance intérieure, explique pourquoi tous les végétaux de cette classe ont des racines fibreuses et non pivotantes. De même que toutes les fibres caulinaires se dirigent vers le sommet de la plante pour s'y grouper en couronne de feuilles, de même toutes les fibres radicellaires, au lieu de se superposer extérieurement l'une à l'autre, pour former un corps unique, vont s'épanouir à l'extrémité en fascicules. On comprendra encore, à l'aide de ce principe

fondamental, comment les monocotylédonés n'ont ni rayons médullaires ni couches concentriques. Ces rayons et ces couches étant des émanations du système central, si ce dernier manque, ils doivent manquer aussi.

Les divers Mémoires de physiologie végétale dont nous venons de donner une idée peut-être trop imparfaite, ont été insérés dans le *Recueil des travaux* de la Société académique de Lille (1), et ils n'en font pas le moindre ornement (2).

Fossile humain.

Depuis plusieurs mois, on expose à la curiosité publique un prétendu *Fossile humain*, découvert dans les rochers de Moret, près de Fontainebleau. L'examen d'un monument si singulier appartenait aux naturalistes et aux géologues. Aussi plusieurs savans se sont-ils empressés d'étudier et de faire connaître le résultat de leurs méditations sur cet objet. M. *J.-J.-N. Huot*, votre correspondant, vous a adressé, Messieurs une notice (3) dans laquelle il conteste au fragment

---

(1) Un vol. in 8° de 436 pages 1823. Lille, chez Leleux.

(2) Nous publierons dans ce volume un travail de M. *H. Lecoq*, sur la germination du blé.

(3) *Notice géologique sur le prétendu fossile humain trouvé près de Moret, au lieu dit le long rocher* (*Seine et Marne*) in 8° de 19 pages. Paris 1824.

de grès dont il s'agit la qualité de *fossile*. Après avoir indiqué ce qu'on doit entendre par *fossile*, *pétrification* et *incrustation*, il démontre que ce ne peut être un fossile, puisque, dans l'opération de la nature qui constitue ce phénomène, les parties dures, c'est-à-dire, le squelette seul, doivent conserver leurs formes, et qu'ici les enthousiastes déclarent tous que le corps humain du *long-rocher* offre dans son ensemble des proportions parfaitement belles. La pétrification ne peut s'exercer non plus que sur les parties solides, et l'on concoit que, pendant un travail si lent, la partie musculaire a le temps de disparaître avant que le tissu osseux ait pu se laisser pénétrer par les élémens calcaires ou siliceux qui doivent remplacer en lui la substance organisée. Des difficultés non moins grandes se présentent lorsqu'on veut qualifier d'incrustation cette pierre, objet d'un intérêt si vif. Pour que l'incrustation s'opère, il faut qu'une eau chargée de molécules terreuses rencontre un corps quelconque et accumule, à la longue, autour de lui, un dépôt plus ou moins épais qui, sans en altérer les formes, y occasionne pourtant une diminution de volume. Or ce n'est point dans le courant d'un ruisseau ou d'une fontaine qu'on a trouvé le prétendu corps humain; c'est au sein d'un roc dont les molécules sont trop cohérentes

pour que leur désagrégation ait pu former une incrustation telle que nous la concevons. D'une autre part, l'homme du long rocher, si c'en était un, présenterait dans toutes ses parties plus de volume que dans l'état naturel; ce qui est contraire à l'expérience, au raisonnement et aux lois de l'incrustation. M. Huot, examinant ensuite ce fragment de grès, est loin d'y reconnaître la tête, les membres et le tronc d'un homme accompagné de son cheval. Il aborde, en dernier lieu, les motifs tirés de l'analyse chimique, d'après laquelle on aurait trouvé, dans une portion de ce grès, quelques uns des principes constitutifs d'une substance animale. Les résultats d'une telle analyse, en la supposant exacte, ne sont pas concluants pour M. Huot. Il était important, selon lui, de constater, d'une manière précise, la quantité relative des principes reconnus; attendu que des substances animales ont pu se trouver accidentellement déposées dans la cavité où l'on a rencontré le prétendu fossile. D'ailleurs ne sait-on pas que les sels à base de chaux ont été souvent reconnus dans plusieurs roches et même dans celles qu'on est convenu d'appeler primitives ? « Enfin, ajoute l'auteur de la Notice, » quand » cette matière animale serait assez considérable » pour exciter l'étonnement du chimiste, serait-ce

» une raison d'en conclure qu'un morceau de » grès informe est un corps humain, lorsqu'on » n'y trouve aucune trace d'ossemens, et qu'il » faudrait en venir, de fausse conséquence en » fausse conséquence, à la plus absurde de » toutes; à celle qui supposerait que des parties » musculaires puissent être entièrement méta- » morphosées en grès? »

Grotte de Han.

M. *Quetelet*, notre correspondant, désigné avec M. Kickx par l'Académie de Bruxelles, pour visiter la célèbre grotte de Han, a rédigé sur ce voyage scientifique un rapport circonstancié qu'il vous a adressé (1). Le village et la grotte de Han sont situés au milieu des rochers calcaires et schisteux qui bordent la rivière de la Lesse, dans la province de Luxembourg. La grotte elle-même est traversée dans toute sa longueur par cette rivière. Les auteurs tracent d'abord une esquisse de la géographie physique de la contrée; puis ils décrivent, de la manière la plus détaillée, cette grotte immense, ténébreuse, effrayante, que l'imagination

(1) *Relation d'un voyage fait à la grotte de Han au mois d'Août* 1822, *avec des notices sur plusieurs autres grottes du pays.* In 8° de 96 pages, orné d'un plan lithographié de la grotte et de quatre planches. Bruxelles, 1823.

4° Toutes les tentatives faites pour le découvrir dans le sang des animaux, qui ont succombé à l'effet de ce sel, ont été infructueuses.

Moyens de reconnaître la présence de l'acide hydrocyanique.

S'il était vrai que les poisons végétaux ne laissassent, chez les animaux dont ils ont procuré l'empoisonnement, aucune trace de leur présence, il faudrait déplorer plutôt qu'admirer plusieurs découvertes de la Chimie moderne; mais il n'en est pas ainsi : cette même science, qui a révélé le poison, révèle aussi les moyens de le suivre dans les tissus auxquels il a été appliqué et d'en reproduire des vestiges. Cette vérité, constatée par l'ouvrage dont nous venons de parler, le sera encore par les recherches de M. Lassaigne sur les moyens de reconnaître la présence de l'*acide hydrocyanique* (1). Notre correspondant s'est convaincu, après une série d'expériences, 1° que, par les moyens chimiques énoncés dans son travail, il est permis d'apprécier, dans un liquide aqueux distillé, l'acide hydrocyanique dans la proportion d'un dix-millième à un vingt-millième du poids de l'eau; 2° que dans

(1) *Recherches chimiques sur les moyens de reconnaître la présence de* l'acide hydrocyanique *chez les animaux empoisonnés par cette substance.* In 8° de 17 pages. Ce Mémoire et le précédent ont été insérés dans la *Revue médicale.*

l'empoisonnement des animaux par cet acide, il est possible, au bout de dix-huit, quarante-huit heures, et même plus long-temps encore, de constater, par les procédés indiqués, la présence de ce terrible poison; 3° que c'est toujours dans les viscères où cette substance a été primitivement ingérée, qu'on a pu en découvrir les vestiges; 4° qu'enfin, dans les organes encéphaliques, la moelle épinière et le cœur, on n'a pu en reconnaître les plus petites quantités, bien qu'ils présentassent une odeur qui en fit soupçonner l'existence.

Analyse des follicules de sené.

Notre confrère, M. *H. Feneulle*, qui a fait, il y a quelques années, conjointement avec M. Lassaigne, l'analyse des feuilles de sené (1), a voulu depuis porter ses recherches sur les fruits de ce végétal, en examiner les divers produits, et s'assurer si la cathartine ou principe purgatif du sené se retrouvait identique dans ses follicules. M. Feneulle a choisi pour son travail les follicules d'Alexandrie, dites de *la Palthe* (1), comme étant les plus actives et les plus recherchées dans le commerce. Le résultat des expériences a donné

(1) Voyez *Annales de Chimie et de Physique*, tome XVI, et *Mémoire de la Société d'Emulation*, année 1821, page 51.

1° un corps purgatif jouissant de toutes les propriétés de la cathartine; 2° une matière colorante; 3° de l'albumine (en petite proportion); 4° du muqueux (abondamment); 5° une huile grasse; 6° une huile volatile; 7° de l'acide malique; 8° des malates de potasse et de chaux; 9° des sels minéraux à base de potasse et de chaux; 10° de la silice; 11° du ligneux. La cathartine, un peu moins abondante dans les follicules que dans le sené, parait incristallisable. La matière colorante des follicules est encore identique avec celle du sené. M. Feneulle, ayant voulu essayer de nouveau sur lui-même l'énergie de la cathartine, en prit une dose de 2 gr. 85. Il ressentit presqu'aussitôt de fortes nausées, et une heure après, des coliques suivies de plusieurs évacuations, effets semblables en tout à ceux qu'avait produits la partie active du sené (1).

Gélatine extraite des os.

De nombreuses tentatives avaient été faites pour extraire des os leur partie gélatineuse et obtenir ainsi une substance alimentaire, économique, abondante et salubre. Les divers procédés employés ne produisaient que des résultats incomplets, puisque, sur 40 centièmes de

(1) D'autres travaux inédits de M. Feneulle et de M. Lassaigne trouveront leur place dans ce volume de nos Mémoires.

gélatine contenus dans les os, ils ne réussissaient à en retirer que 15 centièmes au plus. M. d'Arcet, après avoir reconnu l'imperfection de ces moyens, se convainquit que toute la question se réduisait à trouver un dissolvant de la partie calcaire, et que les acides seuls avaient assez d'action sur le phosphate de chaux des os pour le séparer de la gélatine avec laquelle il est étroitement uni. Les essais de ce chimiste furent commencés en 1810. Bientôt la découverte importante de M. d'Arcet reçut d'heureuses applications aux arts et à l'économie domestique. La Marine surtout s'empressa d'envoyer de la gélatine ainsi préparée dans nos colonies, et d'y faire constater par des expériences l'utilité de cette substance alimentaire. Un savant Espagnol, M. de Gimbernat, ayant réclamé dans quelques journaux la priorité de la découverte attribuée à M. d'Arcet, ce dernier démontra sans peine qu'il s'était occupé de l'extraction de la gélatine par les acides, plusieurs années avant que M. de Gimbernat fît la même découverte.

Pour fabriquer la gélatine, on fait subir aux os une ébullition de quelques heures; on les traite convenablement par l'acide hydrochlorique faible (acide muriatique) qui dissout en totalité le phosphate et le carbonate de chaux

ainsi que le phosphate de magnésie, et laisse à nu la gélatine pure, conservant la forme des os, et aussi flexible que du jonc. On enlève à cette substance ainsi obtenue les petites portions de graisse et d'acide qu'elle peut retenir, en l'exposant à un courant d'eau froide qui lui donne de la blancheur et une demi transparence. Après qu'on l'a bien essuyée avec des linges, on la met dans des paniers, on la plonge pendant quelques instans dans l'eau bouillante, et ensuite de nouveau dans l'eau froide. A la suite de ces lotions, on la fait sécher sur des claies ou sur des filets, dans un local bien aéré; puis on la place dans des sacs ou des tonneaux, en un lieu sec et éloigné de l'atteinte des animaux domestiques. La gélatine est une substance éminemment nutritive. Elle s'emploie avec beaucoup d'avantage dans la préparation des bouillons, des biscuits de mer; elle peut, dans la fabrication du pain, ôter le danger que présente l'usage des farines devenues mauvaises par la diminution du *gluten*. Si la gélatine présente de grandes ressources comme aliment, elle n'est pas moins précieuse dans les arts. Elle remplace très bien les blancs d'œufs et la colle de poisson pour coller les vins, le rhum, les eaux-de-vie, et clarifier le café. Elle fournit la meilleure colle forte, de la

colle tremblante pour les fabricants de papiers peints et autres peintres à la détrempe, de la colle à bouche de première qualité, des feuilles de corne et d'écaille factices, propres à faire des tabatières, des dés, des étuis, etc.

Cet aperçu rapide sur la gélatine est extrait d'un Mémoire (1) que vous a adressé M. *A. Michelot*, membre correspondant de la Société.

MÉDECINE.

Entéro-mésentérite chronique.

Dans une dissertation intitulée : *Quelques idées sur l'entéro-mésentérite chronique des enfans, vulgairement appelée Carreau* (2), M. *Dupont*, Officier de santé à Lille, correspondant de la Société Médicale d'Emulation de Paris, après avoir exposé et réfuté les théories de MM. Baumes, Pinel, Lullier-Wiuslow, Capuron et Hufeland, sur la nature et les causes de cette maladie, fait connaître la manière dont il l'envisage lui-même. « Le Carreau, dit-il, est la suite de l'inflammation de la membrane muqueuse intestinale, qui se communique au système lymphatique abdominal, et le désorganise. » La ville de Lille, où M. Dupont

(1) *Mémoire sur la gélatine extraite des os par le procédé de M. d'Arcet.* In-8° de 30 pages. Paris 1822.

(2) In-8° de 23 pages. Lille. 1824.

exerce la Médecine, présente une foule de conditions propres au développement de cette maladie, et l'on peut dire qu'en général les causes prédisposantes qu'il énumère agissent avec la même intensité dans les deux départemens qui forment le Nord de la France. Presque toujours le Carreau précède les scrofules et le rachitis; et quand on fait l'ouverture des cadavres, il ne faut qu'une attention ordinaire pour reconnaître dans les ganglions mésentériques tous les désordres causés par une affection inflammatoire. Loin de considérer la maladie en question comme une affection organique, un vice radical, un état d'atrophie et de faiblesse essentielle, M. Dupont déclare que, depuis six ans, éclairé par la lecture du *Traité des Phlegmasies chroniques*, il a renoncé à ces idées surannées pour ne voir dans le Carreau, qu'une phlegmasie gastro-intestinale devenue chronique sous l'influence d'un régime stimulant ou d'une médication irrationnelle. Le traitement que propose ce praticien et, avec lui, tous ceux que la doctrine physiologique a convaincus, consiste dans une diète douce et mucilagineuse, et dans l'emploi des moyens antiphlogistiques connus. Au reste, ce Mémoire est résumé clairement dans les propositions suivantes:

1° L'entéro-mésentérite chronique n'est pas

une maladie spéciale, mais bien une suite de l'irritation des organes gastriques.

2° Le Carreau n'est point une maladie scrofuleuse.

3° Les médecins prennent souvent pour le scrofule un état pathologique occasionné par le carreau.

4° C'est à calmer les irritations gastriques qu'il faut s'attacher, pour ne pas voir se développer ensuite les symptômes qui simulent la maladie scrofuleuse et le rachitis.

Recherches sur le Prurigo.

M. *Mouronval*, Docteur en Médecine, à Bapaume, (Pas-de-Calais), vous a offert, Messieurs, un exemplaire de ses *Recherches et Observations sur le Prurigo* (1). Cet ouvrage est divisé en deux parties; la première se compose de dix observations de Prurigo produit par diverses causes, telles que la malpropreté, l'usage d'une mauvaise nourriture, un séjour dans des lieux bas et humides, l'abus des liqueurs fortes, le défaut de menstruation, la suppression d'une sécrétion quelconque, l'application des corps irritants sur la peau, les chagrins, une affection organique du foie, etc. La seconde partie est consacrée à établir le traitement qui convient à cette maladie.

(1) In-4° de 50 pages. Paris. 1823.

L'auteur y discute les précautions à prendre avant, pendant et après le traitement. Il conseille à l'intérieur les boissons et les sucs amers auxquels il ajoute souvent un mélange de soufre et de calomélas. Il recommande aussi d'administrer des minoratifs de temps à autre. Quant au traitement externe, M. Mouronval le fait consister dans l'usage bien coordonné des bains simples, des bains sulfureux et alcalins, des bains de vapeurs aqueux, des linimens, des pommades, des lotions et fumigations sulfureuses. Du reste, l'auteur indique les diverses modifications que le traitement du Prurigo doit subir selon l'âge, les constitutions individuelles, certaines circonstances particulières. L'ouvrage est terminé par un tableau synoptique des malades entrés pour le Prurigo à l'hôpital S^t Louis, pendant le cours de l'année 1819. On voit que sur 111 *prurigineux* admis à cet hôpital dans le cours de ladite année, il y avait 74 hommes et 57 femmes. Le mois d'août et celui d'octobre sont ceux qui ont fourni le plus grand nombre de ces sortes de malades.

Electricité appliquée à la guérison des malades.

Lorsque, dans le siècle dernier, les étonnants phénomènes de l'électricité furent révélés au vulgaire, on se hâta de chercher les moyens d'appliquer la matière électrique à la guérison des

maladies. Nous devons à Mauduyt un excellent résumé des tentatives et des expériences faites avant lui sur ce point de thérapeutique. De nos jours, on paraît ne plus attacher la même importance aux prétendus services que la physique peut rendre à la Médecine; néanmoins il se trouve encore de bons esprits pour lesquels l'électricité médicale n'a rien perdu de son antique renommée, et qui, bien qu'étrangers aux doctrines de l'art de guérir, ne négligent aucune occasion d'employer les commotions électriques contre la plupart des maux qui affligent l'espèce humaine. M. *Lambert*, ancien commissaire en chef des poudres et salpêtres à Lille, membre correspondant de la Société, vous a soumis, Messieurs, un rapport sur les effets qu'il a obtenus de l'*électrisation* pour la guérison ou le soulagement d'un certain nombre d'infirmités. Ainsi il est parvenu, à l'aide de ces moyens, à supprimer, ou du moins à mitiger considérablement des affections spasmodiques de tout genre, des rhumatismes, des surdités, des atrophies des membres, etc. Il suffit qu'un homme aussi estimable que M. Lambert affirme l'exactitude de semblables faits pour qu'il ne soit pas possible de les révoquer en doute. Cependant, comme, de son propre aveu, M. Lambert n'est point initié dans les sciences médicales, il nous

permettra de ne pas adopter tous ses succès sans restriction. Le véritable médecin ne saurait considérer comme une guérison réelle la disparition passagère de quelques symptômes. Son regard ne s'arrête point à la superficie des choses; et plus d'une fois il s'est convaincu qu'une maladie grave avait acquis une intensité nouvelle au moment même où, par un traitement intempestif et peu rationel, on était parvenu à pallier ce qu'elle avait de plus alarmant.

Salubrité publique à Cambrai.

Notre confrère, M. le Docteur *Cambray* vous a communiqué les Considérations qu'il a présentées à l'Administration des hospices, concernant la salubrité générale de cette ville et celle de nos divers établissemens de charité. Chargé pendant long-temps du service médico-chirurgical des secours à domicile, et actuellement chirurgien de l'hôpital St Julien, M. Cambray a déposé dans ce travail les résultats de son expérience. Il y propose plusieurs améliorations qui font autant d'honneur à ses lumières qu'au zèle qui l'anime.

Plaies de tête avec fracture du crâne.

Vous avez reçu, Messieurs, de M. le Docteur *Larroque*, correspondant de la Société, à Paris, un Mémoire manuscrit ayant pour titre : *Quelques réflexions sur les plaies de tête avec fracture du crâne.* L'auteur, après avoir démontré, ou plutôt, reconnu avec un grand nombre de

chirurgiens, que les plaies de tête les plus graves ne sont pas toujours celles qui présentent les lésions les plus considérables des tégumens et des os du crâne, s'efforce ensuite de prouver que, dans ces plaies, plus les parties externes sont offensées, et moins il existe d'altération à l'intérieur. Les propositions émises sur ce point de doctrine par M. Larroque sont étayées de plusieurs observations recueillies, soit dans sa pratique, comme chirurgien militaire, soit dans divers auteurs tant anciens que modernes. La dernière partie du Mémoire est consacrée à la discussion des circonstances qui requièrent ou qui contr'indiquent l'opération du trépan. Enfin M. Larroque termine en exposant comment s'opère, selon lui, la reproduction ossiforme qui ferme à la longue les ouvertures que le trépan a pu faire aux os du crâne.

Notre confrère, M. le Docteur *Peysson*, qui vous a lu un rapport sur ce Mémoire, n'admet pas dans tous ses points, la théorie professée par M. Larroque.

Somnambulisme.

Une observation fort curieuse de somnambulisme, rédigée par M. *Pochon*, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, nous a été lue par M. Peysson. Les livres qui traitent de cette singulière aberration du sommeil contiennent peu

de faits aussi remarquables dans leurs détails que celui dont il s'agit ici; et je regrette que la nature d'un tel récit se refuse à toute espèce d'analyse. Le somnambule qui en fait le sujet exécutait pendant son sommeil toutes les actions qu'il pouvait faire étant éveillé, et il fallait l'œil exercé de ses amis pour discerner chez lui l'état de somnambulisme d'avec l'état de veille. Son caractère seul et l'urbanité de ses manières semblaient avoir subi une certaine altération durant ses accès; cet homme était né d'un père somnambule comme lui.

Hydrophobie. On trouvera dans le volume de nos *Mémoires* une observation d'hydrophobie recueillie par M. Peysson au grand hôpital de Madrid.

De l'irritation. Dans une science aussi importante que la Médecine, il est bien essentiel de ne pas se méprendre sur le véritable sens des expressions qu'elle a consacrées. La définition inexacte d'un terme technique, peut, d'erreur en erreur, précipiter notre jugement dans les erreurs les plus graves. Au nombre de ces expressions dont la valeur doit être bien appréciée, il faut compter le mot *irritation*, si souvent employé aujourd'hui, par tous les médecins physiologistes. M. le Docteur *Charpentier*, notre correspondant, a donc essayé de fixer les idées à cet égard, et le Mémoire manuscrit

qu'il vous a soumis, Messieurs, mérite, une analyse succinte.

L'excitation qui n'est, selon ce médecin, que l'état normal des organes, entretenu par les agens extérieurs et intérieurs, devient *irritation*, lorsqu'elle est augmentée suffisamment pour dépasser la mesure seule compatible avec la santé. Peut-on dire, d'après cela, que l'irritation consiste dans l'exaltation des propriétés vitales ? M. Charpentier ne le pense pas, et il considère l'irritation comme un état pathologique causé par l'exaltation d'un ou de plusieurs actes par lesquels la vie se manifeste. Ces actes comprennent non seulement la sensibilité et l'irritabilité, mais encore la nutrition et la caloricité, etc. L'inflammation n'est-elle même qu'un épiphénomène, fort important à la vérité, de l'irritation ou sur-excitation. Du reste, la douleur, la rougeur, la chaleur et la tuméfaction, loin d'être constamment le produit de l'irritation, dépendent par fois d'une disposition contraire du solide organique. Il y a altération de fonctions, chaque fois qu'un organe est irrité, mais, considéré d'une manière générale et indépendamment des autres symptômes, ce phénomène n'indique pas toujours l'irritation d'un organe, puisqu'il a lieu également dans les maladies asthéniques. Il est pourtant des

signes auxquels on peut le distinguer dans ces deux sortes d'affections.

M. Charpentier examine ensuite si les phénomènes sympathiques peuvent être également produits par ces deux modifications de la vitalité, et, ici, il se prononce pour la négative. Quant aux altérations de tissu, elles sont dues, pour la plupart, à l'irritation, surtout lorsqu'elles consistent dans la production, au sein des organes, de productions hétérogènes; mais il convient d'attribuer à la sous-excitation certaines autres altérations, telles que les phlyctènes, l'anasarque, l'œdème, les tâches scorbutiques, etc.

Passant ensuite à l'examen des causes éloignées de l'irritation, M. Charpentier reconnait que l'étiologie ne peut que faiblement faciliter l'étude de cette sur-excitation, parce qu'il nous est impossible d'apprécier *à priori* la manière d'agir d'un grand nombre de modificateurs de la vitalité des organes. En effet ne sait-on pas qu'une multitude de causes peuvent faire varier à l'infini l'action de ces modificateurs? Pour les inductions tirées du traitement, on peut dire que l'existence de l'irritation est mise hors de doute, lorsque les moyens reconnus propres à diminuer la vitalité rétablissent les organes dans leur état naturel.

M. Charpentier consacre la dernière partie de

son Mémoire à l'étude des modifications que l'irritation peut subir. On conçoit qu'elle doit prendre des formes particulières, suivant les organes ou les systêmes d'organes qu'elle affecte, et aussi selon le degré d'intensité auquel elle parvient. Mais le même organe est-il susceptible d'irritations qui diffèrent essentiellement entr'elles, ou, en d'autres termes, existe-t-il des maladies par irritation spéciale ? Telle est la question que l'auteur discute avec soin et à laquelle il finit par répondre négativement, bien qu'il soit loin d'admettre avec *Piquer* que chaque maladie est un être naturel, jouissant d'une existence propre et offrant des caractères particuliers.

L'ouie et la parole rendues à deux sourdes-muettes.

Tandis que l'humanité s'applaudit tous les jours des succès obtenus par la médecine oculaire, on se demande pourquoi l'art a fait si peu de chose jusqu'ici pour la guérison des maladies qui affectent l'organe de l'audition. Ce défaut de progrès tient sans doute à la difficulté avec laquelle nos instrumens parviennent dans l'appareil auditif, appareil plus compliqué peut-être encore que celui de la vue et situé plus profondément. Tant de causes diverses peuvent d'ailleurs concourir à produire la surdité, que l'étiologie seule de cette désolante infirmité embarrasse quelquefois le médecin le plus habile. Si la paralysie du nerf acoustique

rend la surdité incurable, il n'en est pas de même quand la faculté d'entendre a été diminuée ou anéantie par suite de l'obstruction de la trompe d'Eustache. Dans ce cas, deux moyens sont employés, le cathétérisme de la trompe et la perforation du tympan. M. *Deleau jeune*, Docteur en médecine et correspondant de plusieurs Sociétés savantes, a imaginé pour ces deux opérations des procédés qui lui ont valu l'approbation de l'Académie des sciences. Les procédés dont il s'agit sont décrits dans le Mémoire que vous a adressé M. Deleau et qui a pour titre : *Observations de deux sourdes et muettes qui parlent, pour servir de preuve que beaucoup de sourds peuvent jouir du même bienfait.* In-8° de 35 pages. Commercy, 1823.

SCIENCES HISTORIQUES.

Leçons d'Histoire du moyen âge.

L'Histoire du moyen âge est devenue depuis peu d'années l'objet d'une attention spéciale. Ce champ, long-temps abandonné aux seuls érudits, est aujourd'hui envahi par la multitude. Tandis que le littérateur et l'artiste y cherchent des inspirations nouvelles, que le philosophe et l'homme d'état y puisent de hautes leçons, la foule des lecteurs aime à retrouver dans les récits de cette époque des événemens empreints

d'un certain merveilleux, des tableaux de mœurs chevaleresques, des entreprises hardiment conçues et audacieusement exécutées. Mais jusqu'ici nous possédions peu de livres destinés à guider la jeunesse dans ce dédale historique. Parmi ceux qui existent, les uns, convenables aux savans proprement dits, ne sont pas à la portée des enfans; les autres, écrits sous l'influence des passions et de l'esprit de parti, dénaturent les faits et concourent ainsi à propager des idées fausses. L'ouvrage qu'a entrepris M. Mondelot, Principal du Collége d'Hesdin, et qu'il a intitulé : *Leçons d'Histoire du moyen âge, à l'usage des classes d'humanités* (1), paraît devoir remplir la lacune que nous signalons. Ce volume est précédé d'un traité élémentaire de chronologie, dans lequel l'auteur explique avec clarté les diverses sortes d'éres employées par les peuples les plus célèbres, et donne une idée nette de ce qu'on doit entendre par *cycles, concurrents, réguliers, lettres dominicales, épactes*, etc. Après avoir traité succintement des mœurs et coutumes des Français, de l'état des lettres, des sciences et des arts du temps de Charlemagne et avant ce Prince, il

(1) Première Partie, un vol. de 90 pages. Hesdin, 1824.

passe une revue rapide et animée des événemens qui influèrent sur les destinées de l'Europe, pendant le neuvième, le dixième et le onzième siècle. Des tableaux chronologiques répandus dans l'ouvrage forment autant de récapitulations qui aident le lecteur à résumer les faits et à classer les principaux personnages.

Notices sur Louis de Bourbon et Jeanne d'Albret.

A l'époque où le Calvinisme excita en France ces funestes dissensions qui ont laissé de si douloureux souvenirs, il s'éleva dans l'un et l'autre parti des personnages d'un mérite éminent et d'un noble caractère. Les Protestans citent avec raison, parmi leurs chefs les plus honorables, Louis de Bourbon, Prince de Condé, et Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, sa belle-sœur, qui font l'objet des Notices que vous a adressées notre correspondant, M. *J. Huot* (1). Le premier, né en 1530, venait d'épouser, à l'âge de 21 ans, une nièce de l'Amiral de Coligny, lorsque sa valeur trouva l'occasion de se signaler, en contribuant, sous les ordres du Maréchal de Brissac, à la prise de Lantz et de Saint-Balleng. Plus tard, il concourut à la

(1) In-8° de 165 pages. Paris, 1824. Ces deux Notices font partie de la 8e livraison du *Musée des Protestans célèbres*.

glorieuse défense de Metz assiégé par Charles-Quint et au succès de la bataille de Renti. Cependant la faction protestante, aigrie contre la Cour, prit le parti de se soulever, et voulant opposer aux Guises un homme en qui se réunissaient l'illustration de la naissance et celle de la bravoure, choisit Condé pour guider la conjuration. Le complot échoua d'abord, et bientôt on eut recours à la force ouverte. Nous ne rappellerons point les succès et les revers qui signalèrent tour à tour ces guerres malheureuses. Nous ne pouvons retracer non plus les erreurs et les déréglemens qui ont terni la première époque de la vie du Prince de Condé. Tous ces détails que le biographe a fait connaître seraient ici des hors-d'œuvre. Qu'il nous suffise de dire que Louis de Bourbon, après s'être emparé de toutes les places du Poitou et de la Saintonge, trouva la mort dans les champs de Jarnac, sur les bords de la Charente, le 13 mars 1569. Ce Prince avait-il conçu le projet d'usurper la couronne de France, comme on l'a prétendu, et comme sembleraient l'indiquer quelques monnaies frappées à son coin? C'est là une de ces questions que l'histoire n'a pas suffisamment éclaircies.

Les titres de Jeanne d'Albret à l'admiration de la postérité seront moins contestés que ceux

de Louis de Bourbon. Fille unique de Jean II d'Albret, Roi de Navarre et de Marguerite de France, elle naquit à Pau en 1528. Mariée avant d'être nubile au duc de Clèves, elle protesta contre cette union et épousa Antoine de Bourbon en 1548. Elle avait à peine vingt-cinq ans lorsqu'elle donna le jour à notre Henri IV. Deux ans après, elle fut proclamée Reine de Navarre, par la mort de son père. La force de caractère qu'elle déploya, dès le commencement de son règne, obligea Henri II à renoncer au projet qu'il avait formé de réunir le Béarn à la France. Elle devint veuve en 1562, et sut gouverner d'une main ferme ses États menacés par des calamités de plus d'un genre. Unie de croyance et de principes avec Condé, elle crut devoir soutenir ce Prince dans la guerre qu'il faisait au parti de la Cour.

La bataille de Jarnac était bien propre à décourager les Protestans, si la Reine de Navarre n'eût ranimé l'espoir des principaux guerriers, en leur présentant son fils, et en déclarant qu'elle était disposée à tous les sacrifices pour le triomphe de leur cause. Cependant le Béarn envahi ne tarda pas à être le théâtre de cruautés réciproques. M. Huot disculpe Jeanne d'Albret du massacre général de la garnison d'Orthez

qui, au mépris d'une capitulation solennelle, fut égorgée par les ordres de Montgommery. Jeanne d'Albret continuait la guerre avec gloire lorsque le traité de 1570 vint suspendre l'effusion du sang. Cette paix fut de courte durée, et il paraît que la violation du traité doit être imputée à Charles IX. Sur ces entrefaites, Henri de Navarre épousa Marguerite de France ; et Jeanne d'Albret se retira dans le Béarn pour y fonder le bonheur de ses sujets sur de sages institutions et sur une religion qu'elle croyait la meilleure. En 1572, elle était venue à Paris pour le mariage de son fils, lorsqu'une courte maladie, sur la cause de laquelle il s'éleva d'étranges soupçons, l'enleva à l'âge de quarante-quatre ans.

Notice sur Descartes.

M. *A. Michelot* vous a fait parvenir, Messieurs, une *Notice* (1) *sur René Descartes*, ce philosophe qu'on peut regarder, selon l'expression de l'abbé de St Pierre, « non pas seulement » comme le plus grand géomètre et le plus grand » physicien qui ait paru, mais encore comme » un grand homme dans toute la force du terme » et un des plus grands hommes qui aient jamais

(1) Insérée en tête d'une nouvelle édition du *Discours sur la Méthode*. In-18, Paris. A.-A. Renouard, 1824.

» été. » Descartes, né à La Haye, en Touraine, le 31 mars 1595 et mort à Stockholm le 11 février 1650, se livra, au sortir de ses études, à la profession des armes. Ce fut dans un quartier d'hiver qu'il créa cette fameuse *Méthode*, l'un de ses plus beaux titres à la célébrité. Mais la philosophie spéculative ne suffisait pas à l'étendue de son génie; il voulut appliquer à toutes les sciences les principes qu'il venait d'établir. Par lui, le langage algébrique fut porté au plus haut degré de simplicité et de généralité, et l'application de l'Algèbre à la Géométrie fut enrichie de découvertes admirables; c'est par lui qu'on a connu la véritable loi de réfraction, vainement revendiquée par les Hollandais. C'est aussi à lui qu'on doit la meilleure explication du phénomène de l'arc-en-ciel. Ses travaux en métaphysique et en morale ne sont pas moins précieux, et pour s'en convaincre, il suffit de lire ces *Méditations* et ces *Lettres* où il se montre si philosophiquement religieux. Par son système des idées innées, système souvent attaqué, parce que souvent on en a méconnu le vrai sens, il contribua à faire admettre généralement l'immatérialité de la pensée, et prépara ainsi une arme puissante contre le plus dangereux des sophismes. Ses erreurs même, car il en a commis, attestent

l'immensité et la hardiesse de son génie; elles ont été, suivant plusieurs philosophes, d'une haute utilité, par les discussions qu'elles ont fait naître et par l'activité et l'indépendance qu'elles ont données à l'esprit de recherche. Descartes enfin était, avec Balzac, l'un des plus grands écrivains de son temps, et ses ouvrages n'ont pas été sans influence sur l'heureuse direction que notre langue a prise depuis. Sa vie privée fut celle d'un sage et d'un chrétien. Retiré en Hollande pour s'y livrer plus librement à l'étude, il trouva dans ce pays des persécuteurs ardents, à la tête desquels se plaça Gisbert Voët, ministre calviniste et professeur à Utrecht. Vers la fin de sa vie, Descartes accepta l'hospitalité que la Reine Christine lui avait noblement offerte. Dix-sept ans après sa mort, son corps fut rapporté à Paris et inhumé solennellement dans l'Eglise Ste Geneviève du Mont, mais ce fut un siècle plus tard qu'on lui décerna les honneurs d'un éloge public.

Notice sur Samuel Johnson.

Que nous sommes encore loin de connaître les grands écrivains qui sont, chez les Anglais ou chez les Allemands, ce que sont chez nous les Corneille, les Bossuet, les Buffon! Il est assurément beaucoup de Français très-éclairés qui n'ont aucune idée ni des ouvrages ni de la vie

privée de Samuel Johnson. La *Notice* (1) consacrée par notre confrère, M. *Servois*, Président actuel de la Société, à cet Anglais vraiment célèbre, est faite pour intéresser tous ceux qui se plaisent à voir la culture des lettres constamment unie à l'amour de la vertu. Doué d'un beau génie et de l'esprit le plus actif, Johnson employa toujours ces dons si précieux à la défense de la Religion et des principes conservateurs de la société politique. Sa longue carrière fut dignement remplie par d'utiles travaux et de bonnes actions, dont il faut lire le détail dans l'ouvrage même de M. Servois.

Notice sur Ambroise Paré.

La *Notice* que M. G.-T. *Doin*, membre correspondant de la Société, vous a adressée sur Ambroise Paré, est de nature à plaire à toutes les classes de lecteurs. Ambroise Paré, savant plein de modestie et de candeur, écrivain comparable à Amyot et à Montaigne par les charmes naïfs de son style, se montra, dans tout le cours de sa vie, animé du plus beau zèle pour le soulagement des maux de l'humanité. La chirurgie française dont

(1) In-8° de 126 pages, Cambrai et Paris, 1823. Il a été rendu compte de cette Notice dans plusieurs ouvrages périodiques, et entr'autres dans le *Journal de l'Arrondissement de Cambrai*, n° 122, (1re année), et n° 49 (2me année).

il fut proclamé le père lui dut un grand nombre d'améliorations dans ses procédés opératoires. Il fut chirurgien de Henri II, de François II et de Charles IX. Ce dernier lui avait voué une telle reconnaissance qu'il l'excepta seul, parmi les Protestans, de l'horrible massacre de la Saint-Barthélemi. « Et n'en voulut jamais sauver aucun, » dit Brantôme, si non maistre Ambroise Paré, » son premier chirurgien et le premier de la » chrétienté, et l'envoya quérir et venir le soir » dans sa chambre et garde-robe, lui comman- » dant de n'en bouger, et disoit qu'il n'estoit » raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout » un petit monde, fust ainsi massacré. » Ambroise Paré mourut le 22 décembre 1590, tandis que Paris, assiégé par Henri IV, était en proie à une épouvantable famine. Il fut enterré dans l'église Saint-André des Arcs; ce qui a fait penser qu'il avait abjuré le calvinisme sur la fin de sa vie. M. Doin trouve cette opinion peu vraisemblable. Cependant ne voit-on pas tous les jours les meilleurs esprits embrasser le catholicisme par conviction et sans aucune vue humaine ?

Chronologie à l'usage des gens du monde.

M^me *Clément - Hémery*, dont les travaux ont déjà plusieurs fois, Messieurs, obtenu vos suffrages, a soumis, cette année, à votre examen un manuscrit intitulé : *Chronologie à l'usage des*

gens du monde (1). Cet ouvrage, fruit de longues et pénibles recherches, indique, depuis la création jusqu'en 1824, la date des principaux phénomènes météorologiques et terrestres dont l'histoire a conservé le souvenir, les découvertes dans les sciences et les arts, l'origine des institutions de diverse nature, les inventions, etc. L'auteur a évité de rappeler les événemens politiques qui, d'époque en époque, ont influé d'une manière si puissante sur les destinées des peuples. Doit-on louer ou blâmer cette réticence ? C'est ce que nous ne nous permettrons pas de décider, résolu que nous sommes de nous borner toujours, dans ces sortes d'exposés, au rôle de simple historien. La *Chronologie à l'usage des gens du monde* a été, d'ailleurs, l'objet d'un rapport que vous a lu notre érudit confrère M. *Pascal-Lacroix.*

Biographie Valenciennoise.

Lorsqu'on jette un coup-d'œil sur les volumineux ouvrages d'Aubert Le Mire, de Sanderus, de Swertius, de Ferri de Locres, de Valère André, de Foppens, de Paquot, etc., on a de la peine à se persuader qu'il reste encore quelque chose à dire sur l'histoire littéraire des

(1) Avec cette épigraphe : INEST SUA GRATIA PARVIS. *Les petites choses ont leur mérite.*

Pays-Bas. En considérant même avec quel soin minutieux ils nous ont fait connaître tant d'écrivains obscurs et d'artistes ignorés, on leur reprocherait volontiers d'avoir poussé trop loin leurs laborieuses recherches. Et cependant que de lacunes n'ont-ils pas laissées à remplir! Combien de découvertes sont promises encore à ceux qui voudront exploiter cette mine féconde!

M. *Arthur Dinaux* est appelé à agrandir le domaine déjà si vaste de notre histoire locale. Aux travaux qui, depuis plusieurs années, lui ont valu vos suffrages, Messieurs, et ceux d'un public éclairé, il en a ajouté d'autres qui, pour être moins éclatants, n'en sont pas moins dignes de votre estime. Je veux parler de la série d'articles insérés dans les *Petites Affiches de Valenciennes*, sous le titre de *Biographie Valenciennoise.* Forcé d'être concis, je ne ferai qu'indiquer les principaux personnages qui font le sujet de ces articles que M. A. Dinaux jugera sans doute à propos de réunir plus tard en un volume.

Dufresnoy, (*André-Ignace-Joseph*), médecin, né à Valenciennes en 1733, est le premier qui acclimata en France le *Rhus radicans.* Son enthousiasme pour cette plante faillit lui couter

cher (1). Dufresnoy mourut en 1800. Il avait écrit diverses brochures sur les propriétés médicales de certains végétaux.

Dugua (*Ch.-Fr.-J.*), né à Valenciennes en 1744, successivement lieutenant de Gendarmerie, général de brigade, général de division, commandant du Caire, Préfet du Calvados où il rétablit l'Académie des Sciences de Caen, et enfin chef d'Etat-Major de S^t^ Dominique, mourut au Cap en 1802. Il est auteur de quelques dissertations.

Eisen (*Charles*), Peintre dessinateur du Roi, connu par une foule de dessins pleins de goût et d'élégance, mort à Bruxelles en 1778.

Bracq (*Martin-Joseph*), né en 1713, Curé de Ribécourt près de Cambrai, Député du Clergé du Cambrésis à l'Assemblée constituante. Quand il ne lui fut possible d'exercer les fonctions

---

(1) Il en avait donné plusieurs plants à M. Raparlier, Pharmacien et Botaniste à Cambrai. Dans une lettre qu'il écrivait à ce dernier, pendant le règne de la terreur, il s'exprimait ainsi : « *Comment vont mes chers Rhus? Qu'il me tarde de les voir!* » Le comité révolutionnaire, qui avait intercepté la lettre, crut y voir un appel aux Russes. Dufresnoy et Raparlier, déjà *suspects*, furent arrêtés et ne durent leur salut qu'au 9 thermidor.

pastorales qu'il était venu reprendre à Ribécourt, il fut chargé par l'Administration municipale de Cambrai de diriger en cette ville le dépôt des monumens des arts. Il était Juge de paix du canton de Ribécourt, lorsqu'il mourut en 1801.

Barrière (*Et.-B.-J.*), auteur de plusieurs œuvres musicales d'un style très-agréable et d'une mélodie piquante, mort en 1818.

Caillot (*Marie-Clotilde-Josephe*), Supérieure des Ursulines de Valenciennes, célèbre par le saint héroïsme qu'elle montra et qu'elle communiqua à ses compagnes, en marchant à l'échafaud le 23 octobre 1794, après avoir été condamnée à mort par une commission *militaire.*

Baudouin, Comte de Flandre, né à Valenciennes en 1171, élu et couronné Empereur de Constantinople le 9 mai 1204. Prisonnier du Roi des Bulgares, dès l'année suivante, il paya par sa mort l'honneur d'être monté sur le trône de Byzance.

Carthigny (*Jean*), Prieur des Carmes de Bruxelles et Docteur en Théologie, est auteur de plusieurs poëmes et romans mystiques. Ayant été accusé d'hérésie, il fut condamné à tenir prison perpétuelle à Cambrai où il mourut, dans l'abbaye de S^t^ Aubert, le 6 octobre 1578.

Caffiaux (*Dom Philippe-Joseph*), Bénédictin

de S[t] Maur, né en 1712, mort à Paris en 1777, auteur du premier volume d'un livre intitulé : *Trésor généalogique*, etc. et de quelques autres ouvrages pleins de recherches curieuses.

Jehan de Tournay fit en 1484 le voyage de la Terre Sainte et en écrivit une relation qui repose manuscrite à la Bibliothèque de Valenciennes.

Doye (*Fr.-Jean*), Prieur du couvent de S[t] Paul, de l'ordre des Frères Prêcheurs de Valenciennes, mort en 1643, a traduit de l'italien et de l'espagnol plusieurs ouvrages imprimés à Valenciennes et à Tournai.

Lejeune (*Claudin*), célèbre Musicien compositeur du 16[e] siècle, fit par ses talens les délices de la Cour de France. Outre ses œuvres musicales, Lejeune a publié aussi un recueil de *vers mesurez sans rime, à la grecque et à la romaine.*

Lebougq (*Jacques*), Peintre fameux, savant généalogiste, héraut de la toison d'or sous Charles-Quint, passe pour avoir introduit en Belgique la science héraldique. Il mourut en 1573.

Brès (*Gui de*), Ministre Luthérien qui, par ses prédications, excita le peuple de Valenciennes à la révolte et fit commettre en cette ville les désordres et les sacrilèges du 24 août 1566.

Gui de Brès fut pendu l'année suivante. Il est auteur de deux ouvrages offrant l'apologie de la religion nouvelle.

L'Anglois (*Jean*), auteur d'une foule de quatrains, sonnets, madrigaux à la louange des auteurs du temps, écrivait au commencement du 16e siècle.

Brisselot (*Jean*), Prieur des Carmes de Valenciennes, Docteur de Sorbonne, Evêque de Béryte, Coadjuteur de l'Evêque de Cambrai, puis Archevêque d'Oristagni, a laissé une foule de pieux écrits.

Bérot (*Jean*), auteur d'une histoire latine de l'expédition de Charles-Quint en Afrique. Bérot se désigne dans le titre de cet ouvrage sous le nom anagrammatique d'*Etrobius*.

Haren (*Jean*), né vers 1540, fut élevé dans les principes du calvinisme et fut même très lié avec Calvin. Après la mort de cet hérésiarque, Haren rentra dans le sein de l'église romaine. Sur la fin de sa vie, il embrassa une seconde fois le calvinisme. Il a écrit plusieurs ouvrages de controverse.

Blond (*Laurent le*), Généalogiste qu'on pourrait surnommer le *d'Hozier* des Pays-Bas. Ses manuscrits ont fourni, après sa mort, le fond principal de deux ouvrages héraldiques imprimés

l'un à Bruxelles, en 1721 et en 1775, l'autre à Amsterdam, en 1774. C'est à M. Dumont, official au Greffe des États de Brabant qu'on doit la publication de ce dernier.

Bertoul (*Georges de*), Guerrier renommé par une foule d'actions d'éclat; mort en 1638, étant gouverneur des forts de Ste Marie et autres à l'embouchure de l'Escaut.

Morocourt (*Jean*), Chartreux, auteur de plusieurs poëmes latins, dont les plus remarquables sont une élégie contre les Luthériens, un poëme sur la vie de St Bruno, fondateur des Chartreux et un autre sur St Hugues, évêque de Grenoble. Jean Morocourt mourut dans le couvent de son ordre, à Marly, près de Valenciennes, le 12 octobre 1548.

Vicq (*Henri de*), né en 1536, Seigneur d'Oosthove et de Warnau, près d'Armentières, auteur de plusieurs écrits dirigés contre la doctrine des Calvinistes qui s'en vengèrent en brûlant le château d'Oosthove. De Vicq, surnommé *le noble Théologien* est mort vers 1596.

Bouille (*Pierre*), Recteur du collége des Jésuites de Valenciennes, a laissé divers ouvrages, entr'autres une ode pindarique à la louange de Léonard Lessius, une histoire de l'image de Notre-Dame de Foy, trouvée près de Dinant, et une

autre de la dévotion à Notre-Dame de Bonne Espérance, près de Valenciennes. Pierre Bouille termina sa laborieuse carrière en 1641.

Gazet (*Angelin*), Recteur des colléges de la Compagnie de Jésus, à Arras, à Cambrai, puis à Valenciennes où il mourut en 1653. Auteur de poésies mystiques assez estimées et imprimées sous le titre de *Pia Hilaria.*

M. Arthur Dinaux, qui complétera avec le temps cette liste de Valenciennois célèbres, s'occupe aussi de la description des monumens antiques du département du Nord.

Enfin c'est à cet érudit investigateur de nos richesses historiques que vous allez décerner, Messieurs, une nouvelle palme pour un éloge du Cardinal Pierre d'Ailly, l'un des plus illustres évêques de Cambrai.

Pavé en mosaïque découvert à Audun-le-Tiche.

M. *Teissier*, de la Société royale des antiquaires, Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville, et membre correspondant de la Société, vous a fait connaître, par une note imprimée (1), l'existence d'un pavé en mosaïque

(1) *Note sur un pavé en mosaïque découvert à Audun-le-Tiche, avec une digression sur l'ancienneté probable de ce village et de celui d'Audun le Roman.* In-8° de 7 pages. Metz 1824.

découvert à Audun-le-Tiche, arrondissement de Briey. L'auteur, qui ne veut pas émettre d'assertion hasardée, ne décide point si cette mosaïque doit être attribuée aux Romains, ou si elle formait le pavé du chœur de quelque chapelle moins antique. M. Teissier présente ensuite des observations philologiques sur le nom du village d'Audun-le-Tiche et sur celui d'Audun-le-Roman. Audun, *Aldunum* est un nom d'origine celtique qui veut dire hauteur. L'addition de *Roman*, celle de *Tiche*, altération de *Teutch*, Allemand, sont remarquables; elles justifient l'existence des deux villages au moyen âge et indiquent même leur séparation politique. Enfin la note est terminée par des considérations sur l'établissement d'un atelier monétaire dans l'un de ces deux villages.

Inscription de la Pen d'Escot.

A l'entrée d'un passage des Pyrénées qui porte le nom de Vallée d'Aspe, sur un pic appellé *la Pen d'Escot*, on remarque une inscription latine qui a exercé plusieurs fois la sagacité des archéologues. M. le capitaine Le Noble, notre correspondant, qui a fait beaucoup d'observations sur le Béarn, vous a communiqué, Messieurs, ses conjectures concernant cette inscription ainsi conçue dans l'état de défectuosité où elle se trouve maintenant:

L. VAL. ÆR. NUS. GER. H. VIR. BIS HANC VIAM RESTITUIT. L. AMI . . . IM. S. C. C. AMICUS.

M. Le Noble suppose que Crassus, lors de la guerre qu'il fit aux Soutiates (1), laissa dans ces vallées un lieutenant, son ami particulier, nommé *Lucius Valerius ou Valerianus*, et que celui-ci, ayant fait rétablir la route à ses frais, dédia ce travail à Crassus et en consacra le souvenir par l'inscription de la Pen d'Escot. M. Le Noble a joint à sa dissertation une vue de la vallée d'Aspe et un *fac simile* de l'inscription.

LITTÉRATURE.

Discours sur la dignité de l'homme.

D'où vient que l'homme, cet être si faible, si sujet aux infirmités, cette créature dont la vie est si courte, ose nous parler de sa dignité et nous vanter ses glorieuses destinées? Comment concilier tant d'orgueil avec tant de misère? Ah si l'homme était réduit à ses organes corporels, si ce roi de la terre n'était fait que de chair et d'os, il ne tiendrait pas un tel langage, et sa *dignité* devrait céder le pas à celle du lion et

(1) Les *Soutiates*, qu'il vaut mieux appeller *Sotiates* avec Fulvius-Ursinus, Adrien de Valois et d'Anville, étaient un peuple d'Aquitaine qui habitait le pays formant aujourd'hui les environs de la ville de Sos.

de tant d'autres animaux, mieux partagés que lui sous le rapport matériel. Mais il y a dans l'homme quelque chose de plus relevé que les sensations, et c'est là le principe immortel qui lui donne ces facultés intellectuelles dont il peut faire un si noble usage, et cette moralité qui développe en lui tant de vertus et de sentimens généreux. M. *H. Torombert*, avocat et membre correspondant de la Société, en traitant de la *dignité de l'homme* (1), l'a envisagée sous ce double rapport. Il démontre qu'avec les doctrines de Hobbes, d'Helvétius, on réduit l'homme au dernier degré d'avilissement, qu'on le soumet à la fatalité, au despotisme, et au dogme de l'intérêt personnel. Il s'attache ensuite à faire voir tout ce qu'il y a de grand et de sublime dans l'amour de la vérité, dans la vertu et la Religion. « Abaissez l'homme devant Dieu, » dit l'auteur, vers la fin de son discours, « mais

(1) *Discours sur la dignité de l'homme*, prononcé à l'Académie de Lyon, le 27 août 1823. In-8° 32 pages. Lyon 1823. Les développemens qui forment la matière de ce discours sont extraits en grande partie d'un ouvrage que M. Torombert se propose de publier, contenant la réfutation des principes du *Contrat social* de J.-J. Rousseau.

» relevez-le devant ses semblables, et que son » humilité même fasse sa grandeur. Procurez-le » triomphe de la force morale sur la force phy- » sique; frappez d'une flétrissure indélébile ces » doctrines avilissantes où l'intérêt et l'utile sont » la règle du juste et de l'honnête. »

Des peines à infliger aux négriers.

Jamais cette dignité de l'espèce humaine n'a été plus méconnue que par ceux qui, au mépris des lois sacrées de la Religion, se livrent à l'horrible trafic des Nègres. M. l'abbé Grégoire qui, depuis long-temps, plaide avec tant de zèle la cause des infortunés qu'une barbare cupidité réduit à l'esclavage, vous a adressé, Messieurs, une brochure intitulée : *Des peines infamantes à infliger aux négriers.* (1) L'auteur appelle *négrier*, « non seulement le capitaine de navire » qui vole, achète, enchaine, encaque et vend » des hommes noirs ou sang-mêlés, qui même » les jette à la mer pour faire disparaître le » corps du délit, mais encore tout individu qui, » par une coopération directe ou indirecte, est » complice de ces crimes. »

M. Grégoire établit ensuite que, malgré l'abolition légale de la traite qui a eu lieu au

(1) In-8° de 59 pages. Paris 1822.

Congrès de Vienne (1), cet odieux trafic se fait encore. Il examine ensuite si la traite doit être punie de la peine de mort, et se décide pour la négative. Il discute les peines fondées sur l'opinion; développe les moyens d'assurer l'efficacité des peines infamantes; consacre un chapitre aux moyens religieux qui peuvent seconder l'autorité publique pour l'abolition de la traite; puis il indique quelques autres mesures à prendre pour parvenir à l'extinction totale du trafic des noirs. Enfin M. Grégoire traite de la manière dont la peine doit être appliquée aux négriers et de la durée de cette peine qu'il voudrait rendre limitée, afin de ne pas fermer la porte à tout repentir.

Manuel de piété pour les Noirs.

Vous avez reçu du même écrivain un exemplaire de son *Manuel de Piété à l'usage des hommes de couleur et des noirs* (2). Ce livre

(1) M. Grégoire, qui ne veut plus encourir le reproche de *trop blanchir les noirs et de trop noircir les blancs*, prétend que, dans ce Congrès, on a fait par compensation, la *traite des blancs*. C'est pousser un peu trop loin, ce nous semble, l'amour des antithèses que de qualifier ainsi le rétablissement d'un juste équilibre entre les puissances européennes.

(2) In-16 de 104 pages, avec une gravure. Paris 1818.

qui est destiné, comme son titre l'indique, à répandre et à entretenir des sentimens de Religion parmi les nègres, contient une introduction adressée aux hommes de couleur, puis un recueil de pensées extraites de l'Ecriture-Sainte et adaptées à la position de cette classe de Chrétiens. Viennent ensuite des considérations sur l'état ancien et moderne de la Religion en Afrique, sur le culte des Saints en général, et sur ceux d'Afrique en particulier. L'ouvrage est terminé par la vie abrégée de quelques personnages appartenant à la race noire, et que l'Église a mis au nombre des Saints.

Abolition de la traite des Noirs.

Quand le Congrès de Vienne eut aboli le commerce homicide appelé *traite de noirs*, les Muses s'empressèrent à l'envi de célébrer cet heureux triomphe de l'humanité et de la Religion. L'Académie Française l'a même proposé, il y a deux ans, pour sujet d'un prix de poésie, et M. A. Bignan, auteur du poëme qui obtint dans ce concours, la *première mention honorable* vous a offert son ouvrage intitulé : *Epître aux Souverains de l'Europe rassemblés au Congrès de Vienne* (1). On voit que cette épître est censée avoir été composée en 1814, pour inviter

(1) In-8° de 26 pages, avec des notes. Paris 1823.

les Monarques à mettre fin à l'odieux brigandage des négriers. Pour donner une idée de la poésie de M. Bignan, il nous suffira de citer les vers suivants où il décrit l'horrible situation des malheureux arrachés au sol natal, et soumis à des traitemens que l'on n'impose point parmi nous aux animaux domestiques :

« Leur maître, à la faveur des ondes et des vents,
» En d'étroites prisons les expose vivants;
» Tantôt, d'un mal hideux s'ils vont périr victimes,
» Son bras les précipite au fond des noirs abîmes,
» Ou, ranimant l'ardeur de leurs corps languissants,
» Les contraint d'agiter leurs fers retentissants;
» Et le fouet inhumain, docile à la cadence,
» Presse à coups redoublés cette exécrable danse.
. . . . . .
» Ce nègre se consume en serviles travaux
» Pour creuser le sillon qui nourrit ses bourreaux.
» D'un moment de repos implore-t-il la grace?
» Le fouet du commandeur, châtiant son audace,
» Le frappe, le déchire, et fait voler dans l'air
» Les lambeaux dispersés de sa mourante chair.
» Faut-il vous retracer les infames supplices
» Qui sillonnent son corps de mille cicatrices,
» Ces lourds colliers de fer, et ce poteau sanglant
» Où son cadavre nu, sous un soleil brûlant,

» Du Condor affamé dégoutante pâture,
» Charme l'Européen de sa lente torture?
» Ose-t-il, révolté contre tant de forfaits,
» D'un code tutélaire (1) invoquer les bienfaits?
» Sa plainte est une offense..... où trouver un refuge,
» Quand son premier tyran devient son premier juge ?
» Il se tait.... seulement, en regardant les mers,
» Une larme muette a tombé sur ses fers.

Autres poëmes de M. Bignan.

M. Bignan vous a fait hommage de deux autres poëmes couronnés successivement par l'Académie des Jeux Floraux. Le premier a pour titre *Isaure et Olivier.* Olivier, chevalier provencal, venait d'obtenir la main d'Isaure, quand, à la voix de l'honneur, il fallut se séparer d'elle pour aller combattre l'infidèle aux champs de Palestine. Bientôt des bruits sinistres et confus viennent redoubler les angoisses de la jeune épouse; rien ne peut la retenir aux bords qui l'ont vue naître; elle n'écoute plus les ordres paternels, et, montée sur le navire qui porte aux Français de nouveaux secours, elle ne tarde pas à toucher aux rives du Jourdain où

(1) Le *Code noir* publié par Louis XIV en 1685, respire des sentimens d'humanité et de justice qui honorent la mémoire de ce monarque.

la peste, la famine et la mort ont conspiré la ruine des Chrétiens. Elle erre au loin sur ces plages inconnues pour y trouver l'époux, objet de tant d'alarmes. Parvenue au pied de la tour hospitalière qui recèle les malheureux que la lèpre a flétris, elle entend une voix, des chants empreints de la plus sombre mélancolie. C'est Olivier lui-même en proie à cette affreuse maladie. Il a paru au sommet de la tour,

.... « Le front voilé de deuil,
» Tel qu'un fantôme pâle échappé du cercueil. »

Olivier, consumé par la douleur et défiguré par d'horribles ulcères, repousse les approches d'une épouse trop chérie. Isaure veut tout braver pour lui prodiguer ses soins ou mourir avec lui. « C'en est fait, s'écrie Olivier expirant,

.... « L'Eternel marque ma dernière heure....
» Déjà s'ouvre pour moi la céleste demeure ;
» Viens recueillir mon âme.... insensé ! qu'ai-je dit ?
» Fuis l'aspect d'un Chrétien comme on fuit un maudit.
» Tremble que mes tourmens, devenus ton partage,
» Ne te lèguent ma mort pour unique héritage....
» Du lépreux expirant redoute les adieux ;
» Laisse-moi ; que ta main ne touche pas mes yeux....

» Je meurs....à peine au jour sa paupière est fermée,
» Sur son corps palpitant Isaure inanimée
» Tombe; on vient, on s'empresse; ô secours superflus!
» Isaure et son époux ne se quitteront plus. »

Judith est le second poëme de M. Bignan couronné à Toulouse. A la voix d'un despote impie, le Parthe, le Mède et les peuples de la Chaldée sont venus fondre sur les Hébreux. Déjà la cité de Béthulie expie, dans les horreurs d'un long siége, les iniquités dont elle s'est rendue coupable. Déjà ses lâches habitans consentent à subir le joug honteux d'un vainqueur insolent. Une femme, une jeune veuve a conçu le projet de délivrer sa patrie du tyran qui l'assiége. Tandis que ses concitoyens vont porter leur encens transfuge au temple de Baal,

» Pensive, elle confie à sa jeune mémoire
» De l'Hébreu des vieux jours la merveilleuse histoire,
» Ou médite en secret le livre solennel
» Sur les tables de feu tracé par l'Eternel. »

Judith, après avoir invoqué l'appui du Dieu de Moïse, dépouille ses vêtemens de deuil, et rehausse l'éclat de sa beauté par tout l'appareil des filles de Sion.

» A l'heure où, désertant son humide prison,
» Le soleil de sa pourpre embrase l'horizon,
» Judith fuit Béthulie..... Anges, veillez sur elle,
» Et ceignez sa vertu d'une vertu nouvelle. »

Dans le saint zèle qui l'anime, elle oublie les dangers dont elle est entourée, et parvient à ce pavillon d'or où Holopherne, au milieu de ses guerriers, les excite au combat,

« Et, vainqueur en espoir, à leur brûlant courage
» Promet six jours de meurtre et six jours de pillage.
» Le belliqueux conseil, à l'aspect de Judith,
» Long-temps sur elle attache un regard interdit,
» Se lève; et tous, vaincus par l'éclat de ses charmes,
» Déposent à ses pieds leurs triomphantes armes. »

La veuve de Béthulie, ouvrant pour la première fois sa bouche à l'imposture, séduit Holopherne en se disant l'envoyée du Ciel pour lui ouvrir les portes de la ville criminelle. Ses accens ont charmé le chef des Chaldéens. Il veut par un festin où se déploie toute la somptuosité de l'Orient, célébrer sa victoire prochaine et l'arrivée de la belle Israélite. Mais Holopherne, ébranlé par les vapeurs de l'ivresse, succombe au sommeil. Judith, armée du glaive vengeur,

frappe le tyran, et, à la faveur de l'ombre, rentre dans Béthulie dont le salut est désormais assuré, et qui célèbre sa délivrance par un hymne solennel.

Le défrichement d'un cimetière, rendu à l'agriculture par décision de l'autorité, a fourni à M. *H. Bis* l'occasion de composer ce poëme (1) où il déplore la violation des tombeaux au sein desquels reposaient des restes chers à sa piété filiale. L'auteur, qui a adopté la forme dithyrambique, nous montre d'abord l'habitant du désert, qui vit de carnage et porte l'instinct de la férocité jusques dans ses plaisirs, abjurant tout à coup ses goûts barbares pour rendre à son fils expiré les devoirs de la sépulture. Nul téméraire n'oserait troubler la paix du sauvage mausolée. Les lois du Dieu qui lui même a voulu reposer trois jours dans le cercueil, ces lois saintes veillent à la garde des morts. A l'aspect des tombeaux, les passions humaines se taisent; ce sont les ossemens des aïeux qui retiennent tant de peuples en d'affreux déserts;

Le Cimetière, poëme lyrique.

» Retracez-leur en de brillants discours
» Nos doux climats, nos richesses, nos fêtes,

(1) *Le Cimetière, poëme lyrique*, deuxième édition, in-8° de 36 pages. Paris 1822.

» L'éclat de nos cités, la splendeur de nos cours ;
» Offrez-leur des palais pour abriter leurs têtes ;
» Vous les verrez, dédaignant vos secours,
» Rester au séjour des tempêtes.
» Je les entends ; il vous répondent tous :
» Irons-nous réveiller nos pères,
» Leur dire : levez vous !
» L'or nous appelle aux rives étrangères ;
» Ossemens, suivez nous ! »

Le peuple qui honore la cendre de ses pères trouvera, tôt ou tard, auprès de leurs sépultures, d'utiles conseils et de salutaires inspirations. Après trois siècles de servitude, c'est la tombe de Léonidas qui va rendre la liberté aux Grecs modernes.

Essai sur la Romance.

M. *Quetelet*, en vous adressant quelques unes de ses romances, vous a fait remettre un Essai sur ce genre de poésie (1) dont l'origine remonte au règne de Charlemagne. La plus ancienne romance citée par les chroniques, est celle de Roland, que les compagnons de ce héros avaient coutume de chanter en allant au combat. Le temps ne l'a point fait parvenir jusqu'à nous, mais un

(1) In-8° de 29 pages, sans date, sans nom de lieu et d'imprimeur.

poëte de nos jours, Millevoie a cherché à nous en donner une idée dans son poëme d'*Emma et Eginhard.* Plus tard, vers le commencement du douzième siècle, les troubadours et les trouvères, ces Tyrtées de la chevalerie, donnèrent à la romance une vogue et un éclat qu'elle n'avait pas encore connus. On nomme parmi les plus célèbres d'entr'eux, Guillaume IX, comte de Poitiers, troubadour valeureux et courtois, mais grand trompeur de dames; Thibaut, comte de Champagne, qui chanta en vers si doux et si tristes son amour pour la reine Blanche. Les Espagnols, chez qui l'ancienne chevalerie a laissé les traces les plus profondes, ont conservé un grand nombre de romances pleines d'intérêt.

La Belgique, cette contrée que des critiques superficiels affectent de juger avec tant de sévérité, a eu aussi ses trouvères - romanciers, parmi lesquels on remarque avec plaisir des personnages du plus haut rang, tels que Jean Ier, Venceslas et Henri III, duc de Brabant.

Après ces détails historiques, M. Quetelet traite brièvement des richesses fournies à la poésie par les événemens et les mœurs du moyen âge; puis, rentrant dans son sujet, il suit les progrès de la romance chez les différents peuples. Le Tasse et Schiller lui fournissent des modèles de romance

italienne et allemande. Il cite la ballade anglaise : *The Red-Cross Knigth.*

La Hollande met avec raison à la tête des poëtes romanciers qu'elle possède, MM. Feith, Bilderdyck et Tollens. Quant à la France, elle n'a rien à envier sous ce rapport aux autres nations. Qui ne connait, qui n'a souvent répété les délicieuses romances de Moncrif, de Berquin, de Florian, de Millevoye ? Aujourd'hui la faveur publique s'attache à celles de M. Edmond Géraud et de Mme Desbordes, « qui, selon M. Quetelet, » a peut-être le mieux senti quel devait être le » style de la romance. »

Un jour sans doute on ajoutera à ces noms recommandables le nom de M. Quetelet lui même. Tel est du moins le pressentiment que fait naître la lecture des romances qu'il a offertes à la Société (1).

Poésies imitées de l'allemand.

Mme *Caroline de Montigny*, qui a réussi à faire passer dans notre langue quelques poésies allemandes de Klopstock, de Koïner, de Schiller et de

(1) *Le Palmier. Guillaume au Cornet. Les Dames de Crèvecœur.* M. Quetelet nous a fait parvenir aussi une *Elégie sur le dévouement et la mort d'Adolphe Delemer*, secrétaire de la Société de Littérature de Bruxelles, membre correspondant de la Société d'Emulation.

Matthison, a bien voulu vous communiquer le recueil manuscrit de ces imitations. C'est par des travaux de cette nature que l'on accoutumera peu à peu les Français à mieux apprécier une littérature dont les défauts sont si souvent compensés par des beautés d'un ordre supérieur.

M^me^ *Desbordes-Valmore*, dont nous rappellions tout-à-l'heure le gracieux talent, a daigné aussi vous présenter son tribut. En le recevant, nous avons du nous souvenir que M^me^ Desbordes appartient au département du Nord, et cette pensée a ajouté un nouveau prix à une offrande déjà si flatteuse.

Poésies hébraïques

Si la plupart des livres saints des anciens Hébreux sont regardés à juste titre comme des modèles de la poésie la plus noble et la plus touchante, il y aurait de l'injustice à penser que le peuple juif a perdu de nos jours la tradition de toutes les beautés qui étincellent dans les chants de Moïse et de Salomon.

M. *Michel Berr*, membre de plusieurs académies nationales et étrangères, correspondant de la Société, vous a fait connaître, Messieurs, deux morceaux qu'il a traduits de l'hébreu et qui expriment avec les couleurs les plus animées, ces sentimens et ces principes de charité, de rémunération et d'immortalité dont l'antique

religion d'Abraham a offert les premiers modèles. L'une de ces pièces a été inspirée par la mort du philosophe juif *Moses Mendelsohn*. L'autre est destinée à célébrer la fondation d'un hospice israélite à Berlin.

Fables de M. de Stassart.

» Après avoir appris par cœur des fables pendant les années les plus heureuses de sa vie, » on veut en composer à son tour. C'est de » toutes les branches de la littérature celle qui » présente le plus de charme. » Ainsi s'exprime M. *le Baron de Stassart*, dans la préface du recueil de fables (1) qu'il a mis sous vos yeux. Si nous ne nous étions imposé la loi de ne décerner ni louange ni blâme aux auteurs dont, par devoir, nous analysons les ouvrages, il nous serait facile peut-être de démontrer que M. de Stassart, en cédant au doux besoin d'écrire des fables, a été heureusement inspiré. Nous croyons même que des citations suffiraient pour justifier notre manière de voir; mais nos attributions doivent finir là où commencent celles de la critique.

Fables nouvelles de M. Le Bailly.

M. *Le Bailly* à qui l'opinion publique a assigné l'une des premières places parmi les fabulistes

(1) *Fables par M. le Baron de Stassart, des Académies de Lyon, de Marseille, de Vaucluse*, etc. 5e édition, un vol in-18. avec une gravure. Bruxelles 1823.

français, a aussi enrichi vos archives de son recueil publié en 1814 (1). Une préface où l'auteur a exposé quelques-unes de ses idées sur l'apologue, des notes littéraires, une table raisonnée des moralités de chaque fable, et une action dramatique intitulée *Diane et Endymion* (2) concourent à augmenter l'intérêt de ce volume.

Poésies de M. Leleux.

M. *V. Leleux*, imprimeur à Lille, dont je vous ai signalé, en 1817, les premiers travaux poétiques, vous a donné récemment une nouvelle marque de son souvenir, par l'envoi de quelques poésies fugitives, que vous avez accueillies avec d'autant plus de plaisir que vous aviez été privés plus longtemps des productions de notre correspondant.

Poésies de M. Delcroix.

Notre confrère, M. *F. Delcroix*, dont il me coûte de prononcer le nom sans l'accompagner de quelqu'éloge, a plusieurs fois apporté une agréable diversion à l'aridité des matières scientifiques qui nous occupaient, par la lecture de ses poésies inédites. Vous vous rappellez encore,

---

(1) *Fables nouvelles de M. Le Bailly, divisées en quatre livres, et faisant suite au volume publié en* 1811. In-18 avec gravure. Paris, 1814.

(2) Ce petit drame lyrique présente la mise en action du charmant tableau de l'Albane *l'Amour désarmé par les Nymphes de Diane* et de celui de Girodet *le Sommeil d'Endymion.*

Messieurs, l'impression qu'a produite sur vous la pièce ayant pour titre *La Branche de sureau.* Nos mémoires de cette année contiendront celle qui est intitulée *Le Gant.*

Vers latins. Ce n'est pas non plus sans un vif intérêt que vous avez entendu une pièce de vers latins, de notre confrère, M. *Gobert*, ouvrage qui présente, sous le voile de l'allégorie, un éloge ingénieux de l'Université de France. Cet hommage rendu, dans la langue de Virgile, à la restauratrice des bonnes études, rappelle l'époque où de savants professeurs dédiaient toujours les fruits de leurs doctes veilles à l'Université qu'ils nommaient respectueusement *Alma Parens.*

Le Panache blanc. De tous les hommages littéraires qui vous ont été adressés, le *Panache blanc* (1) n'est pas celui que vous avez reçu avec le moins d'intérêt. Composé à l'occasion des victoires de nos armées en Espagne, et représenté à Valenciennes pendant la fête donnée par cette ville au régiment des Hussards du Jura, ce vaudeville est, dit-on, l'ouvrage d'une dame spirituelle, moins empressée de faire briller un talent agréable, que d'exprimer, au nom de ses concitoyens, les sentimens d'amour et

(1) *Le Panache blanc, ou la Fête de la reconnaissance*, Vaudeville en un acte. Valenciennes, 1824.

d'admiration dont ils sont pénétrés pour le héros et les braves à qui la Péninsule doit son salut.

Le succès du *Panache blanc* n'a pas été borné à la ville pour laquelle il était destiné. M. le Maire de Douai a voulu qu'une représentation de cet ouvrage contribuât à embellir les fêtes que donnait la ville qu'il administre.

Comédies de M. Gensoul.

M. *Justin Gensoul*, qui a obtenu récemment une des couronnes poétiques décernées par vous, Messieurs, a voulu vous faire hommage de diverses pièces de théâtre dont il est l'auteur. *Le Projet singulier* (1), *Le Coureur d'Héritages* (2), *Le Valet intrigué* (3), *Nadir et Sélim* (4), sont des ouvrages connus et qui ont été accueillis par la faveur publique; vous me dispenserez de vous en tracer l'analyse.

---

(1) Comédie en un acte et en vers, représentée pour la première fois le 23 mars 1805.

(2) Comédie en trois actes et en vers, représentée pour la première fois le 23 mai 1807.

(3) Comédie en trois actes et en prose, représentée pour la première fois le 10 mars 1812.

(4) Opéra comique en trois actes, musique de M. Romagnési, représenté pour la première fois le 23 juillet 1822.

Déménagement de La Fontaine.

Un motif semblable m'empêche de vous parler avec détail d'une comédie (1) dans laquelle M. *Théodore Pein* a su mettre en scène, avec autant de vérité que de bonheur et de convenance, notre immortel fabuliste; néanmoins on me permettra de citer le portrait de la Fontaine tracé par S^t^ Evremont, l'un des personnages de la pièce:

« Plein de génie, à peine il se croit du talent.
» Il pense en philosophe, il agit en enfant.
» De la société prisant les avantages,
» Il demeure étranger à ses moindres usages.
» En lui, tout est bonté; mais tout est inactif.
» Innocent et malin, son esprit fugitif
» Ne se peut asservir aux choses de la vie.
» L'affaire qui le touche est celle qu'il oublie.
» Distrait, il compromet tous ses engagemens.
» Comme un autre, enrichi des tendres sentimens
» Que dans les cœurs bien nés la nature dépose,
» Il se trouve inhabile aux devoirs qu'elle impose.
» Fidèle en amitié, mais toujours singulier,
» Négligeant tout le monde et soi tout le premier,
» Unique en son espèce, étrange créature
» Qu'en un moule incomplet façonna la nature.

---

(1) *Le Déménagement de La Fontaine*, comédie en un acte et en vers, représentée pour la première fois le 17 mai 1824.

» C'est l'essai d'un chef-d'œuvre échappé de sa main,
» Où Dieu l'ayant formé pour une seule fin
» En créant La Fontaine a dit : « Te voilà, conte. »

Je ne puis, Messieurs, terminer cet aperçu de vos travaux, sans déplorer avec vous les pertes que nous avons faites depuis notre dernière séance publique.

Parmi les hommes célèbres qui n'ont pas dédaigné le titre de correspondans de la Société d'Emulation, nous avons à regretter M. *Langlès* et M. *le Cardinal de Beausset.* Le premier, l'un des orientalistes les plus distingués dont se glorifie la France; le second, aussi illustre par ses histoires de Fénelon et de Bossuet que par la dignité éminente dont l'Eglise récompensa ses vertus et son savoir.

Deux de nos confrères résidens ont aussi subi la loi commune. L'un, (M. *Bonaventure Ponsard*) aux études exigées par la noble profession des armes avait su joindre celles qui conviennent au citoyen éclairé et ami des lettres. Rentré dans la vie civile après avoir tenu honorablement sa place parmi cette foule de braves officiers qui ont tant illustré nos armées, il avait borné toute son ambition à former une collection de livres rares et de tableaux estimés des connaisseurs.

M. Ponsard n'étant pas décédé à Cambrai, la Société n'a pu, selon l'usage, lui rendre les derniers devoirs.

M. *Michel-Joseph Delbarre* fut un chirurgien distingué qu'une mort précoce a enlevé à cette ville où il était investi d'une confiance universelle et justement acquise. On trouvera dans nos Mémoires de cette année le discours qui fut prononcé sur la tombe de ce confrère si digne de nos regrets.

Il me reste à indiquer, Messieurs, les sujets de prix que vous proposez pour l'année 1825.

Agriculture. Une médaille d'or sera délivrée à l'auteur du Mémoire dans lequel on traitera avec le plus de succès, l'une des questions comprises dans le programme que contiendront nos Mémoires de cette année.

Archéologie et Histoire locale. Vous laissez ouverte la série de questions que vous avez publiée en 1820 et vous décernerez une médaille d'or de deux cents francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur un point quelconque de nos antiquités locales.

Poésie. La Société n'indique point de sujet spécial. Elle décernera la *Lyre d'argent* à l'auteur de l'ouvrage qui, sous tous les rapports, sera jugé le plus digne de ce prix.

Éloquence. La Société, adoptant avec plaisir et gratitude la proposition du Conseil Municipal de Cambrai, déclare que le prix sera adjugé à l'auteur du meilleur discours *sur les rapports qui existent entre la constitution politique des différentes nations et leur littérature.*

Et afin qu'on ne puisse se méprendre sur les intentions qui nous ont déterminés à proposer un tel sujet, nous nous permettrons de tracer ici quelques considérations sommaires qui feront connaître d'une manière positive quelles sont les vues de l'Académie.

Un illustre écrivain de ce siècle, un philosophe que l'équitable postérité placera entre Bossuet et Leibnitz, a défini la littérature *l'expression de la société*, et, pour démontrer la justesse de cette proposition, il a passé une revue rapide des productions de l'esprit humain en les considérant sous le rapport des progrès de la civilisation (1). Les anciens, plus près que nous de l'état domestique ou familier, ont dû cultiver avec

(1) On retrouvera dans les pages qui vont suivre plusieurs idées déjà émises par M. de Bonald. Il fallait bien, en développant la pensée de ce grand écrivain, reproduire quelques-uns des argumens dont il l'a fortifiée.

succès cette littérature qui décrit les mœurs de la famille, les travaux usuels; tandis que, chez les modernes, la société plus constituée, plus rapprochée de l'état de perfection politique, trouve dans la littérature une *expression* plus noble et plus adaptée à cette dignité dont elle revêt tous ses actes. Ainsi dans l'épopée elle-même, qui est le genre de composition le plus relevée, dans l'épopée des Grecs et des Romains, on rencontre fréquemment une naïveté familière et quelquefois une grossièreté choquante à côté d'idées sublimes et de tableaux majestueux. Tout chez Homère a un caractère privé et presque domestique; une femme enlevée à ses foyers, une esclave arrachée à son maître, l'excessif orgueil d'Agamemnon, le dépit d'Achille et les emportemens de son amitié pour Patrocle, voilà sur quoi est construit le plus beau poëme dont se glorifient l'antiquité et peut-être le monde littéraire. A l'époque de Virgile, la société avait fait un grand pas vers la civilisation et essayait même de se constituer en monarchie, état le plus naturel et le plus parfait de l'ordre social; aussi retrouve-t-on dans les ouvrages de ce beau génie, comme dans ceux de ses contemporains, plus de dignité, de décence et de noblesse que dans les poëmes grecs. La même remarque serait facilement applicable aux divers genres de littérature.

Cependant une autre ère commence; le christianisme change la face de l'univers. A une société nouvelle, il faut une nouvelle expression, une nouvelle littérature. Durant les premiers siècles de la société chrétienne, la littérature se borna à l'enseignement des vérités morales, de la dialectique et de la théologie; c'était là les besoins les plus urgents. Mais quand cette première et austère éducation de la chrétienté fut achevée, il fut permis aux mœurs de sortir un peu du cercle des devoirs les plus rigoureux, et à l'imagination de prêter ses charmes à l'embellissement de la raison.

La chaire évangélique eut ses Augustin, ses Basile, ses Chrisostôme, orateurs pleins d'onction et de force, d'élévation et de douceur. Alors aussi parurent les Ausone, les Prudence, les Fortunatus qui tous chantèrent les dogmes, la morale et les espérances de la Religion. Mais ces poëtes n'étaient que les faibles précurseurs de celui qui fut par excellence le chantre du christianisme et de la chevalerie. Dans la société, les intérêts privés, les petites passions, les dissentions de famille avaient fait place à des sentimens plus expansifs, plus universels. Le cœur de l'homme se remplissait d'enthousiasme, d'amour et de désintéressement. Or la littérature était

en harmonie avec cet état de la civilisation, et l'on peut regarder la *Jérusalem délivrée* comme l'expression la plus fidèle, comme le type véritable de la situation morale des peuples à l'époque où le Tasse produisit ce poëme admirable. Deux siècles plus tard, la France offrit, sous le règne de Louis XIV, le tableau d'une nation parvenue au plus haut degré de décence, d'ordre et de noblesse; et, par une suite nécessaire, ce fut aussi durant ce grand siècle que parurent les productions les plus remarquables par ce ton noble, grave et décent, par cet esprit d'ordre, et ce sentiment du beau moral qui conviennent à une monarchie puissante et bien constituée. Alors, selon l'expression de Fénelon, « On ne donna plus le nom d'es» prit à une imagination éblouissante; on le ré» serva pour un génie réglé et correct, qui suit » pas à pas la nature toujours simple et gracieuse, » qui ramène toutes les pensées aux principes de » la raison, et qui ne trouve beau que ce qui » est véritable (1). » L'esprit humain ne passe jamais d'un état à un autre par des transitions brusques et forcées; aussi, malgré l'impulsion nouvelle imprimée par la Régence, la littérature

(1) Discours de réception à l'Académie française.

ne perdit pas tout-à-coup l'éclat qu'elle avait eu sous le règne précédent; et de même que Villars était demeuré debout pour représenter les grands capitaines du grand siècle, de même la mort semblait avoir épargné J.-B. Rousseau et Massillon pour laisser du moins au siècle naissant la tradition du goût et des bonnes doctrines.

On peut ajouter que Voltaire se trouva l'un des plus légitimes héritiers appellés à partager cette riche succession du génie; mais lui-même, subissant bientôt la loi commune, fut entraîné à *exprimer* la société de cette époque. La licence des mœurs de la cour, suite de l'oubli des anciens principes constitutifs de la monarchie, la cupidité sans frein développée dans toutes les classes par le fameux système du banquier écossais avaient, pour ainsi dire, matérialisé la France. Il fallut des philosophes pour réduire en principes cette philosophie des sensations, cette morale de l'intérêt personnel, et des littérateurs pour la préconiser: or on vit paraître les uns et les autres. Parmi les premiers brillèrent Condillac, Helvétius et Cabanis. Le nombre des autres fut immense.

La littérature, qui reçoit de la politique sa direction première, réagit souvent à son tour sur la politique, et lui rend avec usure ce que celle-ci lui a prêté. Aussi convient-on généralement

que les livres du dix-huitième siècle ont contribué pour quelque chose à amener la révolution française.

Cette révolution, que la Providence avait d'ailleurs résolue et préparée dans ses impénétrables décrets, fut signalée par d'horribles catastrophes et d'affreux désastres (1).

La tempête qui éclata sur nous bouleversa de fond en comble l'édifice social. Les richesses, la puissance, la gloire même furent déplacées. Le cœur de l'homme fut brisé et déchiré dans ses replis les plus intimes. Que devint alors la littérature ? Muette sous la terreur, elle ne reprit ensuite la parole que pour entonner des chants funèbres et égaler, comme dit le prophète, les lamentations aux calamités. Et, comme si le caractère français n'avait pu suffire à l'expression du sentiment douloureux qui régnait en France, on fit venir d'outre-mer et d'outre-Rhin toutes les productions mélancoliques et sombres qui faisaient les délices de nos voisins.

Dans les bibliothèques à la mode, Anne Radcliff

---

(1) Il sera facile à l'orateur, en suivant la marche de la littérature chez les différents peuples, de faire voir qu'elle est toujours en rapport direct avec la constitution écrite ou non écrite qui les régit.

prit la place de Dorat, et Marivaux céda la sienne à Kotzebue.

Depuis, la tendance mélancolique produite par les tragiques événemens de la révolution, s'est combinée avec cette sorte de réveil des idées chevaleresques qu'a fait naître la restauration. De-là l'empressement d'un grand nombre d'écrivains à chercher des sentimens et des tableaux dans l'histoire du moyen âge, mine véritablement féconde en émotions de tout genre.

Il ne nous appartient pas de signaler ici les défauts qu'on reproche à la nouvelle école littéraire qui s'est emparée de ce domaine; mais telle qu'elle est, son existence nous semble fournir une preuve de plus en faveur de l'opinion qui considère la littérature, non pas comme dépendante du climat, du sol et des causes physiques, mais comme l'expression de l'état social.

Au reste, Messieurs, dans l'espèce de schisme, (schisme assez paisible néanmoins) qui divise aujourd'hui l'empire des lettres, celui-là finira toujours par trouver la vérité, qui ne dédaignera point ce sentiment de l'harmonie générale, cet amour du beau, ce dévouement de l'âme qu'on nomme l'enthousiasme. Oui Messieurs, le feu divin que, par vos travaux, vos concours,

vous cherchez à entretenir autour de vous, est le plus sûr, disons même, le seul aliment du génie. Appellés à faire fructifier dans cette intéressante contrée des semences de savoir, de vertu et de bonheur, invoquons le secours de l'enthousiasme. Il nous guidera mieux qu'une raison froide, égoïste et matérielle. L'enthousiasme, d'ailleurs, n'est-il pas la raison elle-même vivifiée par une influence céleste et entourée des rayons de l'immortalité?

Les Académies et Sociétés Savantes qui ont bien voulu nous communiquer les résultats de leurs travaux, et auxquelles nous exprimons ici notre vive gratitude pour cette marque précieuse de leur souvenir, sont :

La Société Royale et Centrale d'Agriculture; la Société Royale des Antiquaires de France; la Société Royale d'Arras; l'Académie de Besançon; l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux; la Société d'Emulation de Bourg; la Société des Sciences et Arts de Châlons; l'Académie de Dijon; la Société Centrale d'Agriculture de Douai; l'Académie de Lyon; l'Académie de Macon; la Société des Lettres, Sciences et Arts de Metz; l'Académie de Nanci; la Société Académique de Nantes; l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse; la Sociétéd'Agriculture de Tours, etc., etc.

NOTA. S'il avait été commis quelqu'oubli dans l'énumération des ouvrages adressés à la Société, nous prions les auteurs de vouloir bien n'attribuer ces omissions à aucun motif défavorable. En nous les signalant, on aura la certitude qu'elles seront réparées dans le prochain exposé de nos travaux.

RAPPORT

Sur le Concours d'Agriculture (1),

Par M. DUSSAUSSOY, *Chef de Bataillon, commandt l'Artillerie de la Place de Cambrai.*

MESSIEURS,

Que de valeureux soldats sont venus se reposer de leurs travaux au sein d'un héritage champêtre ! L'art qui nourrit les hommes, celui qui, de nos jours, a surtout encouru le reproche de les détruire, ont-ils donc entr'eux des rapports si intimes ? L'histoire contemporaine, les souvenirs de l'antiquité, tout nous dit qu'en effet le Ciel se plut à réunir le glaive et la charrue. Après le soin de féconder le sol natal, il dut confier aux mêmes bras l'honneur de le défendre.

Un tel rapprochement, Messieurs, frappe

(1) La Commission était composée de MM. Béthune-Houriez, Evrard, Feneulle, Le Clay, Tordeux et Dussaussoy, Rapporteur.

naturellement notre esprit, dans ces momens où, fatigués de guerre, et tournant leurs vues vers la prospérité intérieure, les gouvernemens sentent la nécessité de faire fleurir l'agriculture. Les Sociétés savantes ne manquent pas de les seconder dans leurs louables intentions; et c'est ainsi que, prenant plus particulièrement l'utilité locale pour but de vos efforts, vous avez demandé, dans le concours de cette année : *un Manuel élémentaire d'Agriculture, spécialement destiné aux cultivateurs de l'Arrondissement de Cambrai.*

Si vous aviez moins stimulé le zèle des personnes qui sont à même de vous donner un pareil travail, vous pourriez vous reprocher le peu d'empressement qu'elles ont mis à se présenter au concours. Cependant, Messieurs, nous n'avons pas à déplorer un entier abandon. Un seul ouvrage nous est parvenu; nous l'avons examiné avec soin. En voici l'analyse rapide.

Après quelques considérations générales sur son sujet, l'auteur traite successivement des instrumens aratoires, des chevaux propres au labour, des engrais, des semences, de la culture des céréales, des plantes oléagineuses, légumineuses, solanées et cariophyllées, des assolemens, de la prématuration, enfin d'une foule de procédés plus ou moins connus, (dont plusieurs

cependant lui sont propres,) tant pour la préparation des terres que pour la conservation des récoltes, dans ce climat humide. Nous ne donnerons point la description de toutes ces méthodes, d'après la loi que nous nous sommes faite d'être courts. Les connaissances dont fait preuve l'agriculteur à qui nous devons ce mémoire, nous font regretter qu'il ne soit pas entré dans plus de détails :

1° Sur la nature du sol du Cambrésis, le mélange des terres et la manière d'en faire l'analyse, ne fut-ce que par décantation.

2° Sur les instrumens aratoires. On aurait désiré qu'il discutât parfaitement chaque système de charrue, afin de mettre les cultivateurs à même de juger de leurs défauts ou de leurs avantages.

3° Sur la manière d'agir des engrais, eu égard à la nature du sol. Il eut été bon d'expliquer, par exemple, pourquoi les cendres minérales ne conviennent qu'aux terrains calcaires.

4° Sur la propriété qu'ont les plantes pivotantes et herbacées, telles que le treffle, la luzerne, le sainfoin, la minette, etc. (1) de tirer de

(1) C'est ainsi qu'on appelle dans ce pays *la Mignonette*, *Medicago Lupulina*, L.

l'atmosphère une grande partie des élémens nécessaires à leur nutrition. Il aurait dû en déduire la conséquence qu'il n'est point profitable de laisser des terres en jachères, lorsqu'on peut les ensemencer en prairies artificielles. L'observation de ce principe est de la plus grande importance pour le cultivateur.

5° Sur la prématuration. L'avantage de récolter plutôt et d'obtenir un blé plus *marchand*, n'est pas le seul qui résulte de cette méthode; car il est prouvé que les plantes détériorent d'autant plus le sol qu'elles approchent plus de l'état de maturité; et comme les céréales contiennent plus de sucs nutritifs au moment de la floraison qu'à toute autre époque de leur croissance, on a donc une double raison de leur appliquer la méthode si judicieusement recommandée par l'auteur, pour beaucoup d'autres productions.

6° Enfin, il aurait pu faire connaître dans ce manuel : l'effet de la marne, du gypse, des tourteaux, de l'écobuage sur diverses natures de terrain, et nous donner le résultat de sa propre expérience sur les plantations, sur l'engraissement des bestiaux, l'éducation des bêtes à laine, et sur d'autres objets non moins importants qui intéressent l'économie rurale. Mais le peu de

temps écoulé depuis l'ouverture du concours ne lui aura pas permis, sans doute, d'entrer dans ces détails. Si, à cause de ces lacunes, son ouvrage ne remplit pas entièrement les vues de la Société, il offre du moins, dans un cadre assez rétréci, un grand nombre de méthodes, dont la connaissance peut être utile aux jeunes cultivateurs du Cambrésis; et, à ce titre, nous pensons, Messieurs, que vous devez récompenser le travail de l'auteur, en lui accordant une médaille d'or, à titre d'encouragement.

Nous terminerons ce rapport en vous soumettant les réflexions suivantes :

Un bon manuel pratique d'Agriculture, pour cet arrondissement, ne saurait être l'ouvrage d'un seul; si nous le demandons à l'expérience de nos agriculteurs, chacun d'eux excellera davantage dans tel ou tel genre de culture, dans telle ou telle branche d'économie rurale; il ne pourra donc nous donner qu'un travail incomplet. Peut-être conviendrait-il de suivre, à l'égard de ce manuel, le parti qu'on a cru devoir adopter pour obtenir, par des mémoires successifs, une topographie médicale des communes de l'arrondissement. Rédigeons pour nos cultivateurs une série de questions; et le soin de coordonner les matériaux qui nous seront fournis par eux,

appartiendra ensuite à la Société. C'est ainsi seulement qu'on pourra, selon nous, produire un ouvrage vraiment utile, tout-à-fait spécial pour nos localités, et que nous n'avons point encore.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIETÉ D'ÉMULATION.

(*Séance du* 10 *Août* 1824.)

La Société délibérant sur les conclusions de M. *Dussaussoy*, Rapporteur de la Commission d'Agriculture et partageant l'opinion qu'il a émise, arrête que, dans la vue de procurer un bon Manuel pratique aux cultivateurs de l'arrondissement, une série de questions sera rédigée sur tout ce qui intéresse l'économie rurale, et ce relativement à nos localités.

En coordonnant les divers matériaux qui lui seront fournis, la Société obtiendra définitivement un travail complet, fruit de l'expérience de plusieurs et le résumé des idées qui seront jugées les plus saines.

La Commission rendant justice aux parties estimables du seul Mémoire qui lui a été remis sur le sujet demandé d'un *Manuel Élémentaire*

d'Agriculture, pense qu'il est juste d'accorder à l'auteur une médaille d'or, à titre d'encouragement. Cet avis est adopté.

L'auteur est M. *Caudron*, cultivateur à Gonnelieu, dont le nom a déjà figuré honorablement dans les divers concours d'Agriculture, ouverts par la Société.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire perpétuel, LE GLAY.

Le Président de la Société, SERVOIS.

RAPPORT

Sur le Concours de Poésie (1),

Par M. F. DELCROIX.

MESSIEURS,

« Qu'est-ce que le génie du poëte, s'il est ignoré? Qu'est-ce qu'un chant mélodieux, s'il n'est point entendu? » et, pour épuiser une suite de questions ingénieuses que nous empruntons à un favori des neuf sœurs, assez ignoré parmi nous, (2) « qu'est-ce qu'une figure charmante, si l'œil ne peut l'admirer? Qu'est-ce que l'incarnat d'une rose, si elle meurt sans être vue? » Il nous semble que les couronnes offertes, chaque

(1) La Commission était composée de MM. *Gobert*, *Le Glay*, *Pascal-Lacroix*, *Peysson*, et *Delcroix*, Rapporteur.

(2) *Guill. Shenstone*, poëte anglais, né en 1714; mort en 1763. Ses ouvrages ont été recueillis et publiés en trois vol. in-8° par *Dodsley*, son ami.

année, au talent par les Académies, que l'éclat des triomphes littéraires et la publicité qui les suit, nous fourniraient une réponse pour consoler le sentiment mêlé d'un peu d'amertume, qui, peut-être, a dicté la première de ces questions. Long-temps bannies de nos cercles par les âpres discussions et les intérêts de l'inévitable politique, c'est au sein des Académies que les Muses délaissées trouvèrent un asile; et c'est là seulement qu'à des occasions solennelles, il leur a encore été permis d'élever leur voix harmonieuse, bientôt perdue dans le bruit des passions de la multitude, comme celle des oiseaux dans l'orage. On ne s'attache plus guère aujourd'hui à nier l'utilité des concours pour entretenir le feu sacré et pour éveiller dans les esprits une noble et salutaire émulation; mais si quelques hommes prévenus conservaient encore des doutes sur l'heureuse influence de ces luttes poétiques, celle dont nous avons à vous rendre compte, Messieurs, suffirait pour les détromper. Aucune autre, dans les annales de la Société, ne peut offrir cette brillante réunion de talens, mais il n'en est point dont le jugement présente aussi plus de difficultés. Privé des points de comparaison qui résultent d'un sujet donné, comment en effet prononcer sur les différents

genres de mérite que *trente-deux* pièces nous ont apportés ? Comment vous exposer leurs titres, et, sans que la vérité y perde rien de son austère prérogative, ne point blesser l'amour-propre de tant de concurrens à qui nous devons savoir gré d'un empressement qui nous est si flatteur ?

Le nombre de ces pièces étant connu, nous prions à l'avance les auteurs dont nous ne rappellerons pas les productions de ne point considérer notre silence comme une marque de défaveur. Cette longue galerie où le hasard a préalablement classé leurs ouvrages, nous l'avons étudiée dans ses détails et parcourue dans toute son étendue. Aujourd'hui l'abondance même de nos richesses nous impose l'obligation de nous borner, pour éviter la monotonie compagne ordinaire d'une pareille revue.

La première pièce qui nous tombe sous les yeux est intitulée : *Début poétique.* L'auteur a voulu courir trois chances diverses pour enlever la palme du concours. Dans un dialogue entre lui et son ami, il offre, en manière de défi, et réunis dans le même cadre, une imitation de l'ode d'Horace *Quis multâ gracilis*... le discours d'Annibal devant Antiochus, et, pour dernier sujet, le dévouement des médecins français et des Sœurs de S^te^ Camille, pendant la peste de

Barcelonne. Sans donner à l'auteur le même conseil que son ami, nous l'engageons à se défier un peu plus de son extrême facilité, et nous pensons qu'alors il pourra se faire lire, et même avec un plaisir réel, hors du cercle de ses affections particulières. De ces trois morceaux, le meilleur nous a paru le discours d'Annibal. Le style en est généralement plus châtié, plus soutenu, et l'on y remarque avec satisfaction quelques traits d'une énergie tout-à-fait propre au héros carthaginois.

Formose, ou la Fontaine-Notre-Dame, est une pièce que nous devons mentionner par intérêt pour nos localités. Nous citerons encore *le Soldat laboureur*, autre pièce du concours. Tout porte ici l'indice de l'inexpérience ... attendons.

L'auteur de l'*Ode imitée librement des Pseaumes* semble avoir voulu mettre à profit cette vérité poétiquement exprimée par M. de Fontanes :

L'enthousiasme habite aux rives du Jourdain.

Il reproduit quelquefois avec bonheur la pompe, les images et l'élévation du style inspiré des prophètes; mais il n'était guère possible d'espérer qu'il se maintiendrait constamment à la même hauteur, et qu'il nous rendrait les sons de la

harpe israélite que, seuls, nous ont rappellés Racine, dans les beaux chœurs d'Esther et d'Athalie et J.-B. Rousseau, dans plusieurs de ses odes. Une autre pièce intitulée : *L'Esprit des révolutions* annonce encore un talent fait pour réussir dans les sujets graves et sévères, et qui va puiser ses inspirations aux sources fécondes des textes saints. Nous avons trouvé dans ces deux pièces de fort belles strophes, de l'âme, de la chaleur, mais des inégalités et quelques traces de bouffissure, un des écueils à éviter dans ce genre difficile.

Forcés de nous restreindre, nous ne pouvons accorder que peu d'espace à l'ode ayant pour titre : *La Découverte du Nouveau Monde* et au dithyrambe de *Charles Martel, ou la France délivrée.* La nature de ces deux compositions ne nous permettait pas de les passer sous silence. La première, qui est purement écrite, manque d'éclat et de verve. Le poëte ne chante pas, il raconte; et les faits s'enchaînent, se succèdent dans ses récits à peu près dans le même ordre et avec les mêmes circonstances que sous la plume de l'historien. Et pourtant quel sujet plus inspirateur ! Quel plus vaste champ pouvait s'ouvrir devant une imagination brillante et poétique ! Donnez au lyrique Le Brun, à qui l'on

ne contestera pas au moins cette faculté, s'il n'eut pas toujours le goût le plus sûr, donnez-lui un tel événement à célébrer; comme on sentira de suite la prêsence de la Muse :

Jadis un vulgaire crédule
Rêva les colonnes d'Hercule,
Ces bornes du monde et des mers.
« Et moi, dit un homme intrépide,
» Au-delà du gouffre liquide
» Je vous jure un autre univers.
» Cet astre est le Dieu que j'atteste.
» Il voit, dans sa route céleste,
» Les climats promis à nos vœux, etc. (1). »

Si l'une de ces pièces laisse beaucoup à désirer, quant à la force du style, l'autre se fait remarquer pour un caractère tout différent. On y trouve l'expression figurée du poëte, ces tours hardis, pittoresques, que revêt sa pensée, et qui appartiennent exclusivement à la langue des Dieux; mais tout ce luxe est pauvre quand les idées ne se lient point entr'elles pour atteindre à un but déterminé. Soit qu'il faille s'en prendre aux lois du

(1) *Les Conquêtes de l'homme sur la nature*, ode.

dithyrambe, ou que ce soit chez nous un défaut de perspicacité, tout en reconnaissant que cette pièce renferme de beaux vers, il nous est réellement difficile d'en bien saisir l'ensemble.

Sans l'ode infiniment simple et touchante de M. de Chênedollé, intitulée : *le Gladiateur mourant*, et, peut-être, quelques passages où l'auteur du Génie du christianisme a le mieux fait admirer l'étonnante magie de son pinceau, je ne sais si l'on eût songé à composer *le Colysée, ou le Gladiateur*, élégie inscrite sous le n° 8. Ce n'est pas assurément que cette pièce ne mérite notre intérêt, et n'offre même tous les signes d'un beau talent, que nous aurons soin d'apprécier tout-à-l'heure ; mais les emprunts y sont sensibles. C'est le privilége du génie d'ouvrir des routes nouvelles et de voir les imitateurs s'y précipiter en foule, comme, sur la trace d'heureux navigateurs, on s'élançait jadis au nouveau monde, pour explorer une terre vierge encore et y chercher d'autres richesses.

Il y a obscurité dans l'exposition du poëme, et ce n'est qu'après une cinquantaine de vers qu'on se rend définitivement compte du sujet. Nous croyons devoir le demander à l'auteur : à qui s'adresse le discours de son Gladiateur et le tableau en quelque sorte méthodique qu'il fait de sa lutte et de ses souffrances? Si cet homme

est dans le cirque, il parle beaucoup trop longuement; il disserte et décrit, lorsqu'un soin plus pressant et plus cruel le réclame. Mais, dans toute la pièce, des beautés remarquables et l'exubérance d'un style fort et vigoureux, qui, pour la gloire des lettres et celle de l'auteur, nous fait désirer sincèrement de le voir apporter un peu plus de sagesse dans la conception de ses plans.

On peut démêler dans celui-ci une intention dramatique. Nous nous souvenons que l'élégie porte un double titre, et elle comprend en effet deux actions bien distinctes. A la fin de l'ouvrage, la scène change tout-à-coup : ce n'est plus l'infortuné Sismar, l'enfant des Daces, captif et voué au trépas, déplorant les maux de la terre et appellant la vengeance sur Rome. La vengeance est venue; partout des ruines dans la ville éternelle; partout les pas du Temps et, plus encore, la fureur des Barbares ont laissé leur empreinte sur ses monumens. Un seul toujours subsiste en entier : l'imposant Colysée. C'est en vain, s'écrie l'auteur, en s'adressant au Temps,

C'est en vain qu'avec lui tu luttas de puissance,
Son ciment lui répond de son éternité :
Sur son front dépouillé que de magnificence !
Quelle jeunesse encor dans son antiquité !

Là, le poëte s'est assis, et ses vers datés de Rome, 1824, empruntent de sa situation personnelle un nouveau degré d'intérêt. L'esprit frappé des grands souvenirs qui m'entouraient, j'allais, dit-il, chanter la gloire des Romains,

Quand, tout-à-coup, du fond de ces poudreux décombres,
Je crus voir, oui je vis sortir de pâles ombres.
Esclaves, prisonniers, gladiateurs, martyrs,
S'élevant jusqu'à moi, jettaient de longs soupirs...

Tous montraient leurs blessures, tous reprochaient aux cruels dominateurs des nations les larmes et le sang qu'ils ont fait répandre:

Si tu crois que la gloire est d'égorger les hommes,
Adieu, tu peux chanter la gloire des Romains.

On ne saurait disconvenir, Messieurs, qu'il n'y ait de la grandeur dans un pareil tableau. Quels que soient ses défauts, la pièce qui vient d'être analysée doit, sans contredit, tenir un rang distingué parmi toutes celles d'un concours dont les résultats ont surpassé nos espérances.

Que dirons-nous de *La Pauvre Mère?* Que cette élégie nous offre avec beaucoup de simplicité le langage le plus pénétrant; que le cœur est ému à ces tableaux d'abandon, à ces plaintes douloureuses. Peut-être aussi la continuité d'un même

sentiment qui déchire encore plus qu'il n'attendrit, finit par donner à l'ensemble de la composition une teinte un peu trop uniforme; mais il faut la distinguer de cette foule d'ouvrages, odes, poëmes, élégies qui, de nos jours, et sous des titres plus ou moins touchants, semblent naître à l'envi pour imposer des larmes à la sensibilité des lecteurs. Nous trouvons dans le concours une seconde élégie aussi intitulée : *la Pauvre Mère.* Celle-ci est bien inférieure à la précédente qui porte le n° 11 et ce vers pour épigraphe :

Que le sort nous sépare ou bien qu'il nous rassemble.

Tous les sentimens généreux du royalisme respirent dans un poëme élégiaque consacré à la gloire de Charette, celui des chefs de la Vendée qui, par son courage inébranlable, son génie fertile en ressources et sa mort malheureuse, a le plus vivement excité l'intérêt public. Les noms des Cathelineau, des d'Elbée, des Lescure, des Bonchamps, des Laroche-Jacquelein vivront dans la postérité; mais l'image imposante de Charette dominera, si j'ose le dire, toute l'époque douloureuse de nos guerres civiles. Pour traiter un sujet si grand, et qui rappelle des souvenirs glorieux mais pénibles, l'auteur a donc fait un choix judicieux en adoptant ce personnage, puisque c'est

autour de lui que viennent se grouper tous les autres. Voici comme il caractérise les différents chefs que nous avons nommés :

Peindrai-je ce Henri (1) dont la mâle éloquence
Offrait aux Vendéens qu'il guidait au danger
Ou son exemple à suivre, ou sa mort à *venger!*
Ce Bonchamps de sa tombe écartant la *vengeance!*
Guerrier terrible et fier, chrétien humble et soumis,
A ses soldats vainqueurs il prêche la clémence,
Et son dernier soupir est pour ses ennemis ! . . .
Peindrai-je, renonçant à ses destins prospères,
Lescure qui s'immole à la foi de ses pères,
Où d'Elbée en martyr mourant au *champ* d'honneur?
Ou ce Cathelineau, naguère
Du *champ* de ses ayeux paisible laboureur,
A qui Dieu révéla le grand art de la guerre? . . .

Un dialogue que l'auteur a su amener sans effort, nous a plu singulièrement par son énergique concision. C'est au moment où, frappés de la plus héroïque résistance, *les rois de la république*, selon sa belle expression, *viennent offrir la paix aux soldats du hameau.*

---

(1) *Henri de Laroche-Jacquelein.*

La paix, quand vos bourreaux dévastent ma patrie!...
— La mort s'arrêtera. — Quant à l'idolâtrie
Vingt temples profanés chaque jour sont ouverts!
— Nous vous rendrons le Dieu de l'univers ?
— Lorsque dans une chaîne impie
Languit un jeune Roi ! — Nous briserons ses fers,
De son sort vous serez les maîtres!...
— Nous le voulons au trône où régnaient ses ancêtres!

Le héros du poëme qui d'abord nous est représenté dans son cachot, attendant la mort, expire satisfait à la fin de l'ouvrage. Il a vu, dans un songe, l'auguste famille de ses Rois remontée au trône héréditaire.

Cette composition remarquable annonce un talent exercé. Votre Commission, Messieurs, estime, au préalable, qu'il convient de la placer à part, ainsi que l'élégie du *Gladiateur*.

Ce sont aussi des pièces très dignes d'éloges que celles qui ont pour titre : *Virginie, ou le Départ*, *Épître sur l'Allemagne*, *Épître à mon ami sur le pouvoir de la main*. La première, comme une douce et pure émanation du génie de Bernardin de S^t^ Pierre, nous rappelle cette délicieuse pastorale que toutes les langues vivantes ont voulu reproduire, afin que les héros intéressants dont le romancier nous décrit l'enfance et les amours

eussent partout des amis qui s'attendrissent à leur sort. Cette pièce, malgré son défaut d'étendue, est une de celles qui nous laisseront le regret d'avoir trop peu de récompenses à donner. Ce serait ôter quelque chose à son touchant intérêt que de la morceler par des citations. Elle vous sera lue tout-à-l'heure.

Il n'est pas rare encore, de nos jours, de voir nombre de personnes partager ce préjugé national qui semble circonscrire aux limites de la France toute idée raisonnable sur les arts et sur les habitudes sociales, et à l'enceinte de la capitale les manières élégantes, l'esprit et le bon goût. Il est temps que les peuples cessent enfin de se traiter réciproquement de barbares. Les relations s'étendent; les littératures s'enrichissent par des conquêtes mutuelles; et, pour s'apprécier et perdre une erreur si contraire à leurs vrais intérêts, ce qui manque aux peuples n'est souvent autre chose que ce qui manque aux particuliers, dans le commerce de la vie privée : l'occasion de se voir de plus près et la faculté de s'entendre. On doit de la reconnaissance à ces écrivains qui se plaçant, heureux médiateurs, sur les confins de deux pays, échangent, avec des paroles d'estime et de concorde, les richesses de nations rivales. Mme de Stael a, la première, donné ce bel exemple.

Ce n'est pas avec un médiocre intérêt que nous commençons l'examen d'une *Epître sur l'Allemagne* qui nous est parvenue de cette contrée.

Partages-tu l'erreur d'esprits vains et légers,
Qui, sur d'anciens *dictons*, jugeant les étrangers,
Pensent encor qu'au sein de ces pays antiques
Les peuples sont restés barbares et gothiques,
Qu'on végète, qu'on souffre, et qu'on languit chez eux,
Que leur génie est triste et leur ciel nébuleux,
Qu'enfin jamais un cœur et délicat et tendre
N'y trouvera des cœurs qui sachent le comprendre?
Céline on t'abusa : les sauvages Germains
Qui, seuls, dans leurs forêts, résistaient aux Romains,
Les puissants champions des carrousels de Spire,
Les chevaliers Teutons, fiers soutiens de l'Empire,
Ont maintenant fait place à de savants neveux,
Non moins nobles et francs, mais plus éclairés qu'eux.

On l'a pu remarquer par cet heureux début, c'est bien là le ton de l'épître. Poursuivons :

Sans doute, on voit encor d'antiques douairières,
De leurs seize quartiers orgueilleuses et fières,
Vantant leurs dignités, le tricot à la main . . .

Ce trait est fort joli. L'auteur ne dissimule pas ensuite que les habitans des contrées germaniques

s'offrent, en général, à l'observateur sous un aspect moins animé, sous des dehors plus paisibles que ceux des autres climats :

Ne crois pas cependant cette monotonie
Peu conforme ou nuisible aux élans du génie.
Bien souvent un mortel froid ou silencieux,
Que le monde dédaigne, est occupé des cieux;
Et tandis que l'on plaint sa timide indolence,
Dans les champs infinis il pénètre et s'élance.
Tel le grave Allemand nous paraît concentré;
Mais c'est dans ses écrits qu'il met le feu sacré...

Le mot *concentré* demanderait un régime, et l'auteur devait s'arrêter ici; le développement qu'il donne à sa pensée en diminue la force et la concision. Nous voudrions que les bornes de ce rapport nous permissent d'analyser un gracieux épisode qui tient une place considérable dans l'épître, et qu'on serait fâché toutefois de n'y pas rencontrer. Mais les citations qui précèdent auront suffi, je pense, pour faire apprécier une production attrayante et facile, un talent aimable et naturel. A la manière dont elle écrit notre langue, très assurément cette muse est française.

Pour féconder le sujet le plus frivole, le plus aride en apparence, un heureux génie trouve sans peine des ressources dont l'écrivain vulgaire

ne se fût pas douté. Où ce dernier, après beaucoup d'efforts, eût fini par échouer, l'autre prodigue avec succès toutes les richesses de la poésie. Il nous semble, Messieurs, qu'il ne serait pas trop déraisonnable de faire de ceci une flatteuse application à l'auteur de l'*Epître à mon ami sur le pouvoir de la main.* Sa pièce, qui n'est qu'un badinage de l'esprit, renferme des négligences, mais aussi des détails fort agréables, de beaux vers; elle vous sera lue, et vous même en pourrez juger.

La renaissance des lettres et des arts, au siècle de François Ier, a naguère éveillé une noble émulation parmi nos poëtes; et cet intéressant et magnifique tableau a fait résonner avec harmonie quelques lyres privilégiées. Le n° 32 nous offre un poëme dont le sujet se rapproche beaucoup de celui qu'a proposé, il y a trois ans, l'illustre aréopage de la littérature française. Dans la lettre d'envoi qui accompagnait *La Mort de Léonard de Vinci*, l'auteur affirme qu'il n'a présenté son ouvrage à aucun autre concours, et nous le croirons sans peine : partout on l'aurait distingué. Il a cherché, comme il le dit lui-même, à retracer une époque mémorable, au moyen d'un récit que fait à ses enfans le célèbre peintre florentin, qui fut de plus un écrivain recommandable, un homme habile dans plusieurs arts,

et, à coup-sûr, le plus capable d'en signaler les étonnnants progrès. Léonard de Vinci, chargé d'ans et d'honneurs, raconte, avant d'expirer, les merveilles qui frappèrent ses regards lorsque les persécutions de ses compatriotes le forcèrent à se réfugier en France ; il exhorte ses enfans à adopter cette patrie nouvelle où l'ont appellé les bontés du monarque, à chérir cette terre héroïque où luit enfin pour les beaux-arts une aurore éclatante, et, au moment où sa vie va s'éteindre, François Ier, qui l'avait honoré de sa royale amitié, se présente et reçoit son dernier soupir (1).

On voit par cette analyse que le poëte a su disposer un cadre heureux pour donner à son sujet cet intérêt puissant que les généralités inspireront toujours moins que les individus. Sa marche est ferme et rapide ; sa manière exempte de mauvais goût; ses portraits piquants et pleins de ressemblance. Il faut avouer toutefois qu'il s'est mis fort à son aise en les traçant ; l'anachronisme est évident pour quelques-uns ; témoin le bon Montaigne qui était né à peine lorsque François Ier mourut; de plus, Léonard de Vinci n'eut

---

(1) Ce trait historique a fourni le sujet de l'une des plus belles tapisseries qui ornent en ce moment la galerie des Gobelins.

jamais d'enfans. Mais voit-on beaucoup de poëmes dont le plan ait été fourni tout arrangé par l'histoire? S'il convient de ne pas se montrer sévère sur les dates et même sur les faits particuliers, c'est lorsque le poëte se propose la peinture générale et complette d'une époque, et que des beautés réelles reposent sur la fable qu'il a imaginée. Nous devons nous interdire toute citation et réserver pour la lecture entière de l'ouvrage le plaisir qu'il ne peut manquer de produire. Un très petit nombre d'imperfections semblent annoncer que l'âge de la maturité n'est pas venu pour l'auteur; s'il est encore inconnu, c'est une jeune renommée à faire éclore, et la Société sentira tout le prix d'une satisfaction si pure.

Nous avons été passablement surpris de trouver le nom d'Ossian dans la bouche de Léonard de Vinci, puisque ce n'est guère qu'au milieu du dix-huitième siècle que l'existence, réelle ou supposée, du fameux barde écossais a été révélée au monde littéraire par la publication que fit Macpherson de ses poésies. La prescience qu'obtient Léonard, à ses derniers momens, ne suffit pas pour excuser ici l'inadvertance du poëte; elle est du moins facile à réparer. Si ce conseil aussi ne nous exposait au reproche d'être minutieux, nous l'engagerions à faire plus de cas de la richesse de

la rime. Qu'il soit sûr que sa pensée loin d'y perdre y gagnera toujours. Dans le style élevé surtout, le temps n'est plus où l'on doive se contenter de rimer faiblement. Cette langue poétique si belle, que tant de gens veulent parler aujourd'hui, on ne saurait trop la défendre aux profanes par des difficultés qui n'en sont pas pour le génie.

Voici une autre pièce qui a également fixé notre attention d'une manière spéciale ; celle-ci nous semble à peu près irréprochable, tant sous le rapport du plan que sous celui de l'exécution. Ce qui distingue l'élégie d'*Alcée*, c'est une vérité d'expression tout-à-fait antique, des idées grandes et largement rendues, de beaux mouvemens échappés du fond de l'âme, et partout une extrême pureté de style. *Alcée* nous est parvenu avec le n° 29 dont nous allons nous occuper : il est intéressant pour nous d'avoir à considérer le même talent dans un genre entièrement opposé.

Cette dernière pièce, moins brillante peut-être, nous a plu surtout par sa simplicité, par ces heureux détails habilement fondus, dont bien peu d'écrivains possèdent le secret, et qui nous ont montré comme à l'attendrissement pouvait se mêler parfois un léger sourire. L'*Épître à Suzanne* paraît n'être, à proprement parler, que

le récit des infortunes de l'auteur; ses peines, ses affections, qui souvent aussi sont des peines, ses regrets et ses souvenirs y sont déposés dans un langage attachant, quelquefois ingénieux, toujours facile. Il y a beaucoup d'art, mais de l'art qu'on n'apperçoit pas et qui semble s'ignorer lui-même, dans cette épître, échappée, nous le croyons, à une muse aimable et célèbre. Si le voile assez transparent qui couvre la personne de l'auteur ne nous l'avait pas laissé deviner, son âme qui se répand dans tous ses écrits, et, si j'ose m'exprimer ainsi, ce cachet d'individualité qu'elle leur imprime, nous l'eussent révélée. On reconnaît de suite un excellent peintre à sa touche originale : qu'est-il besoin de lire son nom au bas du tableau ? Ici, Messieurs, une réflexion satisfaisante vient naturellement se présenter à nous: vous ne sauriez plus douter de l'attention qu'excitent vos concours et du prix qu'on met à vos palmes, quand les talens les plus remarquables de notre époque ne dédaignent pas de les disputer.

Que fera votre Commission, après l'examen d'un si grand nombre de pièces, de genres différents, et dont plusieurs, offrant un mérite réel, ont des droits aux distinctions de l'Académie ? Sans doute, il est difficile d'assigner à chacune son véritable rang : autant vaudrait prononcer sur cet antique

débat qu'une fiction gracieuse nous dit s'être élevé parmi les fleurs d'un riant parterre. En ouvrant une route plus large aux concurrens, en laissant son libre essor à la muse de la poésie, vous avez rendu, par cela même, notre tâche plus embarassante; mais nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre, aujourd'hui qu'un tel usage établi nous a procuré ces heureux résultats. Appellée à l'honneur de préparer vos décisions, la Commission a porté un jugement unanime, et je m'applaudis, Messieurs, d'être son organe auprès de vous. La pièce que nous venons d'examiner a, dans une lutte de cette nature, l'avantage d'être envisagée seule sous un point de vue tout-à-fait séparé. Si déjà nous n'écoutions la voix de la justice, une considération puissante nous déterminerait, d'ailleurs, à lui donner nos suffrages: placer aux mains de son auteur la première Lyre offerte dans vos concours, c'est décerner un triomphe qui n'humiliera personne.

D'après ces motifs, votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer de couronner la pièce inscrite sous le n° 29, dont il va vous être fait lecture, et de distinguer particulièrement celles qui portent les n^os^ 32, 27 et 8, ayant pour titre: *La Mort de Léonard de Vinci, Charette, poëme élégiaque, et le Colysée, ou le Gladiateur.* La

Commission vous propose en outre de mentionner très honorablement les pièces suivantes : *Virginie, ou le Départ, Épître sur l'Allemagne, Épître à mon ami sur le pouvoir de la main.* Nous ne vous dissimulons pas, Messieurs, que plusieurs de ces différentes pièces mériteraient davantage, et que parmi celles que nous ne citons point ici, il s'en trouve encore de recommandables; mais, à défaut de récompenses plus brillantes, la Société, heureuse et fière de ce concours, employera du moins tous les moyens qui sont en son pouvoir, pour encourager, pour signaler à l'estime publique des poëtes distingués et d'autres qui peuvent se distinguer un jour. C'est le lieu de rappeller une réflexion déjà émise, que, de tous les devoirs, celui de proclamer des talens serait le plus doux, si, en décernant des couronnes, il ne fallait aussi en refuser.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

(*Séance du* 27 *Juillet* 1824).

La Société, après avoir entendu le rapport de M. *Delcroix*, au nom de la Commission de Poésie, délibérant sur ses conclusions, arrête que la *Lyre d'argent* sera décernée à l'auteur de la pièce inscrite sous le n° 29, intitulée : *Epître à Suzanne*, le même à qui l'on doit l'élégie d'*Alcée*, portant le n° 30, qui a disputé le prix.

M. le Président proclame, aux applaudissemens de l'assemblée, un nom déjà connu et chéri du public, celui de Mme Dufrénoy, née Billet.

La Société, regrettant que les fonds dont elle peut disposer ne lui permettent pas de récompenser dignement les efforts de quelques autres concurrens, décide cependant, par un mouvement spontané, que des médailles d'or seront décernées aux auteurs des pièces inscrites sous les nos 32, 27 et 8, que la Commission

a particulièrement distinguées, et qui ont pour titre : *La Mort de Léonard de Vinci, Charette, poëme élégiaque, et le Colysée, ou le Gladiateur.* Elle arrête en outre que les ouvrages portant les nos 13, 25, et 31, et intitulés : *Virginie, ou le Départ, Epître sur l'Allemagne, Épître à mon ami sur le pouvoir de la main*, seront mentionnés honorablement.

M. le Président proclame les noms des auteurs, ainsi qu'il suit :

La Mort de Léonard de Vinci. — M. Adolphe de Puibusque, de Paris.

Charette, poëme élégiaque. — M. le Chevr de Rougemont, de Paris.

Le Colysée ou le Gladiateur. — M. A. Bignan, de Paris.

Virginie, ou le Départ. — M. Cyprien Anot, Professeur de Rhétorique au Collége Royal de Rheims.

Epître sur l'Allemagne. — Mme Caroline de Montigny, à Aix-la-Chapelle.

Epître à mon ami, sur le pouvoir de la main. — M. Adolphe de Puibusque, de Paris.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire perpétuel, Le Glay.

Le Président de la Société, Servois.

ÉPITRE A SUZANNE,

Par Madame DUFRÉNOY, *née* BILLET.

La pauvreté n'est pas un déshonneur.
VOLTAIRE. — Poésies légères.

Défunt Boileau, favori de la gloire,
Dans ses écrits, d'immortelle mémoire,
Nous intéresse aux modestes labeurs
Du jardinier qui cultivait ses fleurs.
Poëte et riche, il put de son Antoine,
Grâce à ses vers, élevant l'humble nom,
D'un legs grossir un petit patrimoine.
Moi, je n'ai point de rentes, de maison;
Je n'ai pas même en propre une cabane;
Pour t'illustrer, pour te doter Suzanne,
De gloire et d'or je n'ai pas fait moisson.
De mes travaux récompense honorable,
Ma pension est mon unique bien :
C'est peu, mais peu vaut encor mieux que rien;

Et j'ai béni le moment favorable
Où le destin, lassé de sa rigueur,
De mes côtés éloigna le malheur;
Ce compagnon n'est pas toujours aimable.
Maître absolu de ses mornes sujets,
Son prisme affreux noircit tous les objets
A leurs regards, et d'ennuis les accable.
Toutefois, propre à suivre ses avis,
Je supportais assez bien sa présence,
Quand je pouvais d'un époux et d'un fils
En détourner la fâcheuse influence.
L'un vieux, infirme, et qui dès son enfance
Au joug du faste était accoutumé,
Redemandait, de chagrins consumé,
Aux novateurs sa fortune ravie,
Et l'autre à peine essayait de la vie.
Seule, je dus nous soutenir tous trois.
Mon triste cœur fut souvent aux abois.
Heureusement au moins, de l'opulence
J'avais joui sans m'en faire un besoin,
La pauvreté n'est peut-être pas loin,
Disais-je alors, formons nous y d'avance.
J'armai contre elle, et fort bien m'en a pris;
L'orage gronde; elle frappe à ma porte;
Des hommes noirs composaient son escorte;
Elle entre: adieu mes élégants lambris,

Mon riche écrin et mes livres chéris!
Je ne sauvai des mains de la rapine
Qu'un Bossuet, un Tibulle, un Racine.
Par Bossuet mon mari consolé,
Vers Dieu se vit avec joie appellé.
Mon fils allait approcher de cet âge
Où l'homme instruit se fait un héritage.
Simple de mœurs, sobre, laborieux,
Témoin des pleurs qu'avait versés son père,
Il ne pouvait aider encor sa mère;
Mais mon époux veillait du haut des cieux,
Et l'Eternel exauça tous mes vœux.

La pauvreté de mon logis s'exile :
Mon fils conclut l'hymen le plus heureux.
Faible, souffrante, au ménage inhabile,
J'avais besoin de quelqu'un près de moi :
Tu te montras à me plaire empressée,
Adroite, douce et désintéressée;
Je n'aurais pu rencontrer mieux que toi.
Un foyer pauvre, une pauvre bougie
Nous éclairait, nous chauffait toutes deux:
Lorsque ma voix soupirait l'élégie
De tendres pleurs venaient mouiller tes yeux.
On ne t'avait pas même appris à lire;
Mais par degré ton esprit se forma,

Et quand tu sus passablement écrire,
Ainsi que moi, l'étude te charma.
Tu lus, relus et Racine et Molière;
Esther surtout t'émût profondement;
Sur les Orgons tu te donnas carrière.
De tes devoirs ce pur délassement
Te fit chérir les goûts de ta maîtresse;
Et, familière en notre intimité,
Devant le monde, où tout est vanité,
Tu me prouvas, sans pompe, sans bassesse,
Que tu savais respecter ma bonté.
De mon argent sage dépositaire,
Tu l'enfermas et si fort et si bien
Qu'aux emprunteurs il n'en sonna plus rien.
Tu nous bornas au juste nécessaire,
Non par lésine, ou par goût d'amasser
Et sou sur sou d'entasser, d'entasser,
Mais par désir de nous tirer d'affaire.

J'étais à flot; argent, meubles, bijoux
S'accoutumaient à revenir chez nous.
Ambition, rêve vain et pénible,
Tu m'as ravie à ce destin paisible!
L'or s'offre et brille à mes yeux fascinés:
Je crois servir beaucoup d'infortunés;
Ce but m'enflamme, et soudain ma franchise
Sourit au faix d'une vaste entreprise.

Pendant six mois elle n'alla point mal;
Notre bailleur de fonds, homme loyal,
Me la laissait gouverner à ma guise.
Voilà qu'un jour, près du Palais Royal,
Endroit glissant, au plus ferme fatal,
Au jeu nouveau victime de la baisse,
Il perd son bien; l'argent manque à ma caisse.
L'inquiétude en secret me poursuit;
Matin et soir je travaille; la nuit
Je ne dors plus. Je fais cent et cent courses,
De mon crédit j'épuise les ressources;
Bref, c'en est fait, je tremble chaque jour
Par les suppôts de l'avide chicane
De voir encor mettre à nu mon séjour.
Dans ces momens que disais-tu Suzanne?
« Madame, eh bien! à quoi bon s'affliger?
» Dans vos revers si la foule nous quitte,
» De vrais amis nous rendront leur visite;
» Nous en avons; ils viendront partager
» Votre disgrâce, et d'elle vous venger. »
Ces mots trompaient mes chagrins. Dans mon gîte,
Le front sévère et le souris railleur,
A pas pressés s'avance le Malheur.

« Auprès de toi, me dit-il, j'accours vite;
» Tu vois, j'ai rang parmi tes vrais amis.

» A mes leçons si ton cœur plus soumis
» N'eût de l'orgueil écouté les avances,
» Tu n'aurais pas, obérant tes finances,
» Perdu la paix, ce premier des trésors!
» Mais sous ton toit, dès que je fus dehors,
» Tu souhaitas de loger l'opulence,
» Et, dans ce but, tu fis une imprudence.
» Moi, je suis franc, même envers de grands rois :
» J'en ai contraint à plier sous mes lois.
» Ça, désormais, nous allons vivre ensemble.
» Sache honorer l'instant qui nous rassemble;
» Un sacrifice est ici commandé;
» Secrétement je l'avais demandé :
» J'ordonne. — Quoi? — Tes châteaux en Espagne
» T'ont mise à sec; réforme ta compagne.
» Fidèle, jeune, elle peut d'un emploi
» Pourvue ailleurs se séparer de toi. »

» Qui? moi quitter la maîtresse que j'aime,
» T'écrias-tu, d'un ton plein de courroux!
» Vous la livrer! non, je m'offre à vos coups. »
Et tu fis tant que le malheur lui-même
Touché, te dit d'un accent aigre-doux :
« Reste; j'accorde une faveur insigne;
» Songe bien.... songe à t'en conserver digne. »

Dès-lors ici nous habitons tous trois.
Tu badinas souvent avec notre hôte;
Je t'ai surprise à le rendre courtois.
Mais s'il revint, hélas! c'est de ma faute;
Mon pauvre esprit à son aspect troublé
De repentir se sentait accablé.
Je plaisantais, je dévorais mes larmes,
Et de mes jours pâlissait le flambeau.
Après six mois de constantes alarmes,
Je suis sur pied, j'esquive le tombeau.
Mais le malheur dans notre honnête asile
Semble vouloir fixer son domicile;
A moins que Dieu ne vienne à mon secours,
Je tremble fort qu'il n'y reste toujours.
Mon revenu, fortune viagère,
Que de moitié grève un devoir sévère,
Pare assez mal à nos besoins pressants.
Je ne puis pas te faire de présens!
Bonne Suzanne, allons, point de colère;
Peu te suffit. A merveille, ma chère;
Mais moi je souffre à ne te pas donner,
Moi qui voudrais de biens t'environner!
Tant que je vis, passe encor; mais les Parques
Arriveront me prendre, et m'engloutir
Dans ce lieu sombre, où petits, grands, monarques
Entrent toujours, pour n'en jamais sortir;

Que feras-tu, moins jeune, moins agile ?

« — Vous n'êtes pas dans l'hiver de vos ans.
» A votre fils votre amour est utile ;
» Vivez pour lui, pour moi, vivez long-temps.
» Quant à mon sort, allez, soyez tranquille,
» Et composez en paix de nouveaux chants.
» Lorsque je crus votre existence éteinte,
» Plus d'un soupir répondait à ma plainte ;
» Chacun alors louait vos vers touchants ;
» Et je connais plus d'une grande dame
» Que votre nom d'enthousiasme enflamme ;
» Je trouverais, grâce à ce nom chéri,
» Des souvenirs, des égards, un abri.

Prompte à juger de tout d'après ton âme,
Ton dévoûment, Suzanne, voit en beau ;
Je te l'ai dit, je ne suis point Boileau.

ALCÉE

ÉLÉGIE HISTORIQUE,

Par Madame DUFRÉNOY.

Et te sonantem pleniùs aureo,
Alcæe, plectro, dura navis,
Dura fugæ mala, dura belli.
HORAT. lib. II, ode 13.

Banni par Pittacus des lieux de sa naissance,
Au delà des lointaines mers,
Dans le creux des rochers, dans le fond des déserts,
Ainsi le triste Alcée exprimait sa souffrance :
« Mitylène, séjour favorisé des Dieux,
Que la nature empreint de sa magnificence,
Que charment de Sapho les pleurs mélodieux;
Bords sacrés, champs délicieux
Où le sein maternel a nourri mon enfance,
Où les mânes de mes aïeux
M'armèrent pour l'indépendance,
Ne verrai-je plus tes beaux cieux ?

» Déjà cinq fois au moins la féconde Pomone
Suspendit aux vergers sa brillante couronne,
Depuis qu'errant, proscrit, seul avec mes douleurs,
Vers toi je tourne en vain mes yeux chargés de pleurs.
Vastes et belliqueuses plaines,
Tombeau de nos tyrans vaincus (1),
Champs aimés de Cérès, côteaux chers à Bacchus,
Monts protégés par les Silènes,
Vallons peuplés d'échos, ne vous verrai-je plus!

» Dans vos grottes mystérieuses,
Dans vos sentiers à peine ouverts,
Que visite souvent la muse des beaux vers,
N'irai-je plus rêver, forêts silencieuses!

» Odorants citronniers, myrthes voluptueux,
Qui prêtez aux amours votre discret ombrage,
Gazons, que ceint en voûte un complaisant feuillage,
N'accorderez-vous plus un asile à mes feux?
Du noir chagrin qui me consume,
Souvenirs enchanteurs, vous doublez l'amertume!

» Tout est changé pour moi, loin du pays natal.
Le temps même, le temps n'a plus un vol égal;
Les jours froids de l'hiver prolongent leur durée;
L'été n'a que de longues nuits;
Ma lyre, chaque soir, vainement implorée,

Absente comme moi d'une rive inspirée,
N'a plus un seul accord pour tromper mes ennuis.

» Dévoré d'une fière lente,
Vous ne me désaltérez plus,
Sources dont l'onde bienfaisante
Sous les murs de Lesbos s'épanche en doux tributs.

» Rendez-moi, Dieux puissants, rendez-moi la patrie!
L'exil est le plus grand des maux;
Ne pourrai-je, du sort désarmant la furie,
D'un pied libre aborder la terre de Lesbos,
Saluer de Sapho l'olympique demeure,
Et, dans le lit accoutumé,
Mollement, une nuit, une heure,
Dormir près d'un objet aimé?

» Mais où s'égare ta pensée?
Tu rêves une amante, ô malheureux Alcée,
Lorsque chassé de tes foyers,
Sous des cieux inhospitaliers,
Poursuivi d'asile en asile,
Tu n'as pas un abri tranquille!
N'invoque plus l'amour, abjure l'amitié;
Oppose à l'abandon un cœur tranquille et ferme;
Les malheurs qui n'ont point de terme
Fatiguent jusqu'à la pitié.

A l'éclat de ton nom crains de porter atteinte,
Et, d'un peuple lâche oublié,
Meurs, sans exhâler une plainte;
Dans les bras de la mort sauve-toi du dédain. »

A ces mots le rival d'Homère (2)
Tire un glaive éprouvé; sa main
Esclave de ses vœux, va finir sa misère.
Il sourit au trépas!..... l'image de sa mère
Accuse, gémissante, un désir inhumain.
Il croit l'entendre encor cette mère adorée,
Lors de l'arrêt fatal, remplir l'air de ses cris;
Il la voit, tremblante, égarée,
Au nom de ses cheveux blanchis,
Conjurer tous les Dieux de veiller sur son fils.
Elle a fui les plaisirs offerts à sa jeunesse
Pour entourer ce fils des soins d'un pur amour;
Ingrat, osera-t-il lui ravir sans retour
L'unique espoir de sa vieillesse!...
« Pourquoi ne suis-je point tombé dans les combats,
Quand de la liberté j'avais vengé l'injure?
Dit-il; aux mâles chants d'héroïques soldats,
Ma mère eut lavé ma blessure
Et préparé ma sépulture.
Mon tombeau couronné de lauriers toujours verts
Eut de Sapho peut-être obtenu quelques vers, (3)

Et Lesbos, dans ma mère honorant ma mémoire,
Eut charmé ses douleurs du récit de ma gloire.
Plus d'un généreux citoyen,
(Lesbos en garde encor de chers à la victoire)
Prêterait à ses jours un fidèle soutien.
Mourir proscrit! briser son âme maternelle!...
Non, je n'en croirai pas un aveugle transport;
Homme, avec dignité je subirai mon sort;
Elle a vécu pour moi, je dois vivre pour elle. »

Tandis que combattu par ces pensers divers,
Il contemple les vastes mers
Qui de ses ennemis favorisent la haîne,
Les rames à grand bruit fendent le sein des flots;
Un navire léger rase l'humide plaine,
Son mât a déployé les couleurs de Lesbos! ...
Alcée a tressailli de crainte et d'espérance.
Est-ce du fier vainqueur ou colère ou clémence?
Lui vient-on annoncer son rappel ou la mort? ...
Bientôt de cris joyeux a retenti le port.
Presse tes pas, illustre Alcée;
Ta mère a fléchi Pittacus;
Ton île, désormais de carnage lassée,
Impose à ses enfans l'immortel caducée. (4)
Tes pénates te sont rendus;
Laisse rentrer la paix dans ton âme offensée.

Souveraine du monde, ô puissante Cypris,
Vous, astres lumineux, divins frères d'Hélène,
Eole, toi dont l'ordre enchaîne
Le plus indompté de tes fils,
Guidez ce cher vaisseau vers les côteaux fleuris
Où le cygne de Mitylène
Chantera dans ses vers, par l'Olympe applaudis,
Bacchus, l'Amour et son pays! (5)

NOTES.

(1) Alcée s'était joint à ses frères avec Pittacus, pour chasser Mélanchrus, tyran de Mitylène; Alcée se déclara ensuite contre Pittacus, chargé de l'administration de la république, et subit la peine de l'exil.

(2) Dion d'Halicarnasse dit que le style d'Alcée réunissait la douceur à la force, la richesse à la précision et à la clarté, et que ce poëte s'élevait presque à la hauteur d'Homère, lorsqu'il voulait décrire les combats ou épouvanter les tyrans.

(3) Alcée avait conçu de l'amour pour Sapho, mais les vœux qu'il lui adressa furent repoussés.

(4) Mitylène resta long-temps livrée à la fureur de partis différents, qui, sous le prétexte spécieux de la rendre à la liberté, aspiraient en effet, pour la plupart, à la gouverner. Pittacus les combattit avec succès, et se démit du pouvoir dès qu'il eût assuré l'indépendance et la paix de son pays. Il dût à sa modération d'être placé au rang des sages de la Grèce.

(5) Alcée parut d'abord se destiner aux armes; la passion qu'il eût ensuite pour la poésie affaiblit son penchant guerrier; mais il aima surtout les vers héroïques; il en composa d'admirables, à son

retour dans sa patrie ; il chanta les malheurs de l'exil, ses amours et les plaisirs de Bacchus. C'était toujours dans une sorte d'ivresse qu'il écrivait tous ceux de ses ouvrages qui ont fait l'admiration de la postérité.

LA MORT

DE LÉONARD DE VINCI,

Par M. ADOLPHE DE PUIBUSQUE.

Le Pinde est à qui sait en franchir les sentiers,
Et c'est pour tous les fronts que croissent les lauriers.

(Extrait du Poëme.)

C'était l'heure où des nuits le char silencieux
S'efface lentement dans la pourpre des cieux;
Déjà l'aube naissait, et sa pâle lumière
Ne semblait qu'en tremblant s'étendre sur la terre.
O spectacle lugubre! ô regrets superflus!
Encor quelques instans, et Vinci n'était plus!
Vinci qui, le premier, sur les rives de France,
Descendit couronné des palmes de Florence,
Adopta nos beaux-arts, les guida par la main,
Et du Pinde oublié leur ouvrit le chemin,
Semblable au vieil athlète assis sur la barrière,
Vinci, d'un œil pensif, parcourait sa carrière.

Autour de lui régnait ce calme plein d'horreur,
Du silence éternel funèbre avant coureur :
Ses fils seuls, par instans, mêlaient leurs voix plaintives
Au bruit précipité des heures fugitives;
Tandis que vers le ciel levant ses faibles mains,
Leur sœur semblait prier le Dieu des orphelins.

Tel qu'on vit autrefois, dans les jeux de l'Elide,
Un vainqueur tout poudreux, le front encore humide,
Attendre le laurier mérité par son bras,
Ainsi l'enfant d'Apelle attendait le trépas.
Mais soudain il se trouble, il s'émeut, il s'enflamme!
Le cri de la nature a réveillé son âme.
« Mes fils, que faites vous? dit-il, pourquoi ces pleurs?
» Prenez, prenez pitié de mes longues douleurs;
» Laissez-moi, sans gémir, m'échapper de la terre;
» Je ne vous quitte pas, je rejoins votre mère!
» Je l'entends! O combien mon cœur est agité!
» Oui, sa voix me convie à l'immortalité!
» Sa voix d'un jour sans fin vient m'annoncer l'aurore!
» Ah! retenez vos pleurs; nous nous verrons encore.
» Dieu clément! si bientôt je dois n'être qu'à toi,
» Laisse moi vivre un jour, un seul jour pour mon Roi;
» Permets qu'avant d'entrer en ta maison céleste,
» Je lègue mes enfans au père qui leur reste;

» Heureux si le récit de ses nombreux bienfaits
» Peut imposer silence à d'impuissants regrets,
» Plus heureux si leurs cœurs s'ouvrant à l'espérance;
» Héritent à jamais de ma reconnaissance! »

A ces mots, il s'arrête, et déjà ses accens,
Ainsi qu'un feu rapide, embrâsent ses enfans.
Ils volent dans ses bras; d'un courage sublime
Leur front, qui pâlissait, resplendit et s'anime,
Et tous, avec respect, murmurent à la fois
Le nom, l'auguste nom du généreux Valois.
« Vous l'aimez, reprend-il, et je pourrais vous taire
» Les bontés dont ce prince a comblé votre père;
» Ah! connaissez-les donc, vous l'aimerez toujours!
» Il nourrit votre enfance, il soutint mes vieux jours:
» Sans lui, loin de ces lieux, trainant mon infortune,
» Je lasserais le ciel d'une plainte importune;
» Lui seul, quand de l'honneur les inflexibles lois
» Ravissaient aux beaux-arts la jeunesse des Rois,
» Lui seul, sous ses drapeaux fixant toutes les gloires,
» Remporta, sans combat, ses plus belles victoires,
» Soit que de Charles-quint épiant les refus,
» Il attirât vers lui des talens méconnus,
» Soit que dans l'Italie, et jusqu'au sein de Rome,
» Sous les yeux de Léon, il conquit un grand homme.

» Au pied du Vatican Raphaël étonné
» Par son Ambassadeur vit son front couronné.
» C'est peu : des bords lointains où triomphaient ses armes,
» Au fond de la Toscane, il aperçut mes larmes
» Que l'heureux Médicis, loin du bruit des combats,
» Ne voyait point couler au sein de ses états !
» Pourquoi faut-il, hélas ! qu'une aveugle espérance
» M'ait ravi si long-temps à sa munificence !
» Trois fois, impatient d'adopter ma douleur,
» Il m'offrit dans sa cour un abri protecteur,
» Et, trois fois, la patrie, à mon cœur toujours chère,
» Dans les murs de Florence enchaîna ma misère.
» Insensé ! Je croyais par d'utiles travaux
» Désarmer la fureur de mes lâches rivaux,
» Je croyais que l'envie, à l'aspect de ma gloire,
» Craindrait le châtiment de l'équitable histoire ;
» Et je ne voyais pas que mes nouveaux efforts
» De sa haine implacable irritaient les transports.
» C'en est fait : j'irai donc, infortuné transfuge,
» Sur des bords étrangers accepter un refuge !
» Oui, j'irai ; mais les arts y viendront avec moi ;
» Les arts, pour me venger, illustreront un Roi !
» Je pars ; un jour s'écoule, et l'aube matinale
» N'éclaire plus les murs de ma cité natale.
» Ils ont fui ces palais dont le marbre argenté
» S'embellit des rayons d'une douce clarté ;

» Ils ont fui ces vieux bois et ces ruisseaux limpides
» Que l'albâtre reçoit dans ses bassins humides;
» Florence est à jamais ravie à mes regards,
» Et des Alpes déjà j'ai gravi les remparts.
» Seul entre ma patrie et mon dernier asile,
» Je demeurai long-temps incertain, immobile.
» Tel qu'un navigateur suspendu sur les eaux
» Du rivage qu'il cherche entrevoit les fanaux,
» Ainsi, j'apercevais, du sommet des montagnes,
» Les feux du camp Français brillant dans les campagnes.
» D'un préjugé fatal surmontant la terreur,
» J'approche, et chaque pas dissipe mon erreur.
» Ce n'étaient plus ces preux qu'un farouche courage
» Précipitait sanglants dans l'horreur du carnage;
» Soldats de Marignan, elles dormaient enfin
» Ces lances que rougit si long-temps votre main!
» Du clairon des combats la sauvage harmonie
» Déjà n'attristait plus votre heureuse patrie,
» Et, sous vos doigts vainqueurs, le luth du troubadour
» Soupirait mollement les doux chants du retour.

» O surprise! ô transports! ô terre fortunée!
» Que tu te montras belle à mon âme étonnée!
» Partout les arts naissaient, partout leur jeune ardeur
» D'un glorieux début se disputait l'honneur;

» Et si les sombres murs de l'antique Lutèce
» N'avaient à mes regards proclamé sa vieillesse,
» Il m'eût semblé la voir sortant de son berceau,
» Sourire aux premiers cris d'un peuple encor nouveau.
» Gloire à toi! m'écriai-je, ô France, ô noble France!
» Tu ne vieilliras plus dans une longue enfance!
» Il luit! il luit encor cet éclatant flambeau
» Qui semblait s'être éteint dans la nuit du tombeau;
» Charlemagne renaît, et son noble langage
» Est enfin entendu des Francs d'un meilleur âge.
» Le Pinde est à qui sait en franchir les sentiers,
» Et c'est pour tous les fronts que croissent les lauriers!

» Quels sont tous ces rivaux qui marchent dans la lice?
» A quel vainqueur d'abord faut-il que j'applaudisse?
» O Froissard! O Villon! laissez-là vos pipeaux!
» La lyre a des accords et plus doux et plus beaux!
» Des chantres d'Ausonie harmonieux émule,
» Marot a préludé. Nous avons un Tibulle.
» Oui, voilà cette grâce et ces jeunes accens
» Que regrettaient en vain les Romains vieillissants!
» La voilà cette voix si naïve et si pure
» Qui n'obéit jamais qu'aux lois de la nature!
» Un jour, l'art se fera de plus doctes besoins;
» L'on étonnera plus, mais l'on charmera moins.

» La raison voit aussi ses hardis prosélites
» Ramener à ses pieds les peuples néophytes.
» Erasme appelle à lui l'éloquent Dubellay,
» L'ingénieux Budé, le grave du Harlay.
» Mais Montaigne s'avance, et la philosophie
» Brillante des attraits de son riant génie,
» Sur les Français charmés répand un nouveau jour,
» Et des siècles de gloire annonce le retour.
» Voyez-vous dans Meudon ce joyeux patriarche
» Qui des rhéteurs surpris semble presser la marche?
» C'est Rabelais; lui seul a su, par sa gaité,
» Obtenir le pardon d'un peu de vérité;
» Trop burlesque par fois, jamais il n'est frivole;
» C'est un sage échappé des chaines de l'école,
» Qui pour tromper l'ennui d'un pénible chemin,
» Fait courir la raison les grelots à la main.

» Mais les muses sont sœurs, et la docte Uranie
» N'abandonne jamais Euterpe et Polymnie.
» Tout s'unit : le burin, la lyre, le compas,
» Et des lettres toujours les arts suivent les pas.
» Le bronze transformé devient un Dieu qui tonne,
» Un Charles qui triomphe, un Louis qui pardonne,
» Et les preux au combat moissonnés par le sort,
» Ranimés sur la toile, insultent à la mort.

» Tandis que de Luther l'insolente doctrine
» Renverse les autels de la vierge divine,
» L'architecte indocile élève jusqu'au ciel
» D'un temple auguste et saint l'hommage solennel.
» Où dominait jadis la citadelle altière,
» L'œil ne découvre plus qu'un humble presbytère,
» Et l'homme du Très-haut va semant le bonheur
» Au sein des mêmes champs qu'habitait la terreur.

» Ici, dans l'épaisseur d'une forêt profonde,
» Loin du bruit des cités, loin des pompes du monde,
» Chambord montre à nos yeux ses paisibles créneaux,
» Et ses balcons ceintrés et ses riants vitraux.
» Des beautés du gothique admirable modèle,
» Il consacre les temps que sa grâce rappelle.
» Des Rois qui ne sont plus l'antique souvenir
» Est écrit sur ses murs pour les Rois à venir.
» Plus loin, la main d'un prince aux malheureux propice
» Suspend aux flancs des monts un modeste édifice.
» C'est là que l'orphelin, par une aimable erreur,
» Du baiser maternel croit goûter la douceur;
» L'infirme y peut aussi reposer son vieil âge,
» Et le pauvre exilé, qu'un pénible voyage
» A trainé loin des bords où dorment ses aïeux,
» Y trouve encor des sœurs pour lui fermer les yeux.

» Hélas ! ces heureux jours ne brillaient pas encore
» Lorsque Rome habitait aux rives du Bosphore,
» Et que l'aigle oubliant de guider les destins,
» Reposait endormie aux pieds des Constantins.
» Du trône d'Orient les profondes racines
» Se brisent tout-à-coup, et du sein des ruines
» Jaillit ce feu sacré que la main d'Apollon
» Fit sortir autrefois des flancs de l'Hélicon.
» L'Europe avec transport le recueille et l'admire.
» On dirait que Byzance est une autre Palmyre.
» Ses enfans vont porter chez les peuples surpris
» Et de grands souvenirs et d'illustres débris.
» O fils du Pinde, ô vous qu'a dispersés l'orage,
» Si vous errez encor sur un lointain rivage,
» Fuyez, fuyez ces lieux où les arts sans honneur
» Consument dans l'oubli leur impuissante ardeur.
» La France sur ses bords appelle le génie;
» Reposez-vous enfin; voilà votre patrie!

» Elle est aussi la vôtre, ô mes jeunes enfans,
» Oui, vous avez grandi dans ses bras caressans.
» Ah! n'oubliez jamais sa tendre bienfaisance;
» Qu'un éternel amour en soit la récompense.
» Rassemblez ces pinceaux épars et desséchés
» Que de mes froides mains la mort a détachés.

» Hélas! c'était hier : dans un heureux délire,
» Valois m'apparaissait et semblait me sourire.
» J'ai saisi mes crayons, et bientôt de ses yeux
» J'ai cru voir resplendir l'éclat majestueux;
» Mais je n'ai pu tracer qu'une ébauche imparfaite :
» C'est à vous d'animer ma trop faible palette.
» Puisse de votre Roi la paisible grandeur
» Briller, comme aux combats, des rayons de l'honneur!
» Puisse enfin, ô mes fils, son image fidèle,
» A l'égal de la France, être un jour immortelle! »

En proférant ces mots, Vinci plus languissant
Sur un bras affaibli s'incline lentement,
Et son regard encor tranquille, inaltérable,
Semble dire à la mort : tu n'es pas redoutable.

Soudain, un étranger fait entendre sa voix;
On écoute : il approche, il entre, c'est Valois :
Un voile de douleur obscurcit son visage.
Il s'avance, et s'armant d'un reste de courage,
Commence, mais envain, ses déchirants adieux.
Des larmes malgré lui s'échappent de ses yeux.
A cet aspect touchant le vieillard se ranime.
Lui qui, pâle déjà, se penchait vers l'abîme,
Radieux se relève, et de son noble ami
Pressant l'auguste main sur son cœur attendri :

» Honneurs te soient rendus, ô généreux monarque!
» L'avenir t'appartient : tu peux braver la Parque !
» Ton nom s'est à jamais affranchi de sa loi !
» Tu vécus pour les arts; les arts vivront pour toi,
» Et nos fils les verront, s'étendant d'âge en âge,
» Couronner ton cercueil d'un immortel ombrage!...

» Mais d'où vient que mon cœur a tressailli d'effroi?...
» Un voile ténébreux s'étend autour de moi.....
» Où suis-je?... Est-ce la mort qui plane sur ma tête?...
» Quel est ce jeune lis bercé par la tempête?..
» Que sa tige est fragile et chancelante encor!...
» Entourez-le, Français; protégez son essor!.....
» Hélas! doit-il périr sous l'herbe qui l'oppresse?
» Non ; c'est un bras puissant qui soutient sa faiblesse ;
» Il triomphe, et déjà son front audacieux
» S'élance dans les airs, et monte vers les cieux.
» Quel brillant avenir à mes yeux se découvre!
» Auguste habite-t-il sous les lambris du Louvre?...
» Du chantre d'Ilion j'ai reconnu la voix;
» Flaccus à ses côtés instruit encor les Rois...
» Des sons mélodieux ont frappé mon oreille !
» J'écoute : est-ce Pindare ou Linus qui s'éveille?...
» Salut, fils d'Ossian! salut, Bardes Français!
» Que vos divins concerts ne finissent jamais!....

» Eh! quoi, vous vous taisez... Dieu! quelle nuit profonde!
» Un murmure funèbre a parcouru le monde....
» Quels sont ces luths épars? Où vont ces malheureux?
» Ils cherchent la patrie; elle échappe à leurs yeux!...
» Ivre du sang des Rois, la fougueuse anarchie
» Evoque des enfers l'implacable furie!...
» Quel vertige t'égare, ô peuple infortuné?...
» Le sceptre de tes Rois dans la poudre est trainé?...
» Les arts sont méconnus; leur flambeau tutélaire
» S'est changé dans tes mains en torche incendiaire.
» Arrête.... Mais déjà je vois ton repentir....
» Que de pleurs vont baigner la palme d'un martyr!..
» Un prince qu'a marqué la céleste clémence
» Est parti de l'exil et vers tes bords s'avance;
» Il paraît : le fer tombe, et l'arbre de la paix
» Au laurier des combats s'entrelace à jamais. »

Il disait; mais, hélas! l'éternelle lumière
Abandonna soudain sa mourante paupière,
Et ce chant commencé, qu'écoutaient ses neveux,
S'acheva dans le ciel au sein de ses aïeux.

CHARETTE,

POEME ÉLÉGIAQUE,

Par M. le Chevalier DE ROUGEMONT.

Leur force vient de Dieu.
LA VENDÉE. Poëme.

Quel est cet homme au visage livide,
Sur un lit de paille étendu?
Son sang, à grands flots répandu,
Baigne les murs de son cachot humide.
Sa bouche avec effort murmure un long soupir;
Les ombres du trépas ont voilé sa paupière,
Et ses tremblantes mains ont peine à soutenir
Un front couvert de sang et souillé de poussière!

C'est un héros, un martyr de la foi!
C'est le noble vengeur de son Dieu, de son Roi,
Que la Gloire ombragea d'une palme immortelle!
C'est l'honneur du Bocage et l'effroi du rebelle!

C'est CHARETTE !.... En ces jours d'éternelles douleurs,
Où le Ciel aux Bourbons prodiguant les malheurs
Livrait au crime heureux les destins de la France,
On le vit, animé d'une sainte espérance,
Des tyrans plébéïens bravant les cruautés,
Faire, au plus haut de sa puissance,
Pâlir l'astre sanglant de leurs prospérités!

Ces tyrans dont l'audace insultant à Dieu même
Foulait aux pieds la croix, le diadême,
Triomphait par la mort, régnait par la terreur;
Qui, toujours impunis, contemplaient sans alarmes
Et les Rois soulevés et les peuples en armes....
Au seul nom de Vendée ils ont connu la peur !

Quand d'Israël méditant la ruine,
Et du vrai Dieu désertant les autels,
L'Hébreu, répudiant sa céleste origine,
Au gré de ses désirs se fit des immortels;
Quand du sang le plus pur inondant sa patrie,
Et de Baal naissant encourageant l'espoir,
Saül, dans sa noire furie,
Aux prêtres du Seigneur disputait l'encensoir
Et gagnait à l'idolâtrie
Les cœurs qu'effrayait son pouvoir!...
Pour châtier ce peuple impie,

Dieu n'arma point du fer vengeur
Le redoutable bras d'un superbe vainqueur;
Aux mains de la faiblesse il remit sa puissance;
A la voix du Seigneur, sur le trône élevé,
Un berger fut le Roi choisi par la vengeance;
Du joug des Philistins à jamais préservé,
Par David en sa fleur Israël fut sauvé!....
Ainsi, quand l'horrible anarchie,
Des débris de la monarchie
Jonchait notre sol glorieux,
Lorsque sa puissance adultère
De victimes couvrait la terre,
Et de martyrs peuplait les cieux;
Lorsque devant la France athée
On vit l'Europe épouvantée
Pâlir sur des trônes tremblants,
Et la révolte, libre et fière,
Au gré de sa fureur guerrière
Promener ses drapeaux sanglants...,
Dieu dit aux enfans du village :
« Levez-vous, et des Rois protégez l'héritage;
» Des trônes en péril soyez les défenseurs!
» Sauvez d'un illustre naufrage
» Et Louis, et la France, et ses lois et ses mœurs! »
Dieu dit... Sans trouble, sans murmure,
Le pâtre, abandonnant ses rustiques travaux,

Du combat revêt la parure :
Et la chaumière a ses héros.

Jamais d'un plus noble courage
Nos anciens preux ne furent animés ;
Jamais à l'horreur du carnage
Nos vieux soldats accoutumés
N'affrontèrent la mort avec plus de vaillance.
Peindrai-je ce Henri (1) dont la mâle éloquence
Offrait aux Vendéens qu'il guidait au danger,
Ou son exemple à suivre ou sa mort à venger ?
Ce Bonchamps, de sa tombe écartant la vengeance ?
Guerrier terrible et fier, chrétien humble et soumis,
A ses soldats vainqueurs il prêche la clémence,
Et son dernier soupir est pour ses ennemis.
Peindrai-je, renonçant à ses destins prospères,
Lescure qui s'immole à la foi de ses pères ?
Ou d'Elbée en martyr mourant au champ d'honneur ?
Ou ce Cathelineau, naguère
Du champ de ses aïeux paisible laboureur,
A qui Dieu révéla le grand art de la guerre ?

A peine échappé du berceau,
L'enfant court implorer des armes ;

---

(1) Henri de Laroche-Jacquelein.

De son sexe abjurant les charmes,
La jeune fille, au loin rejetant le fuseau,
Vient réclamer sa part des périls du hameau.
Et si le Ciel, à la vertu contraire,
D'un farouche ennemi protège le courroux,
Ses innocentes mains supplîront pour un père,
Ou s'armeront pour venger un époux!.....

Des champs de la Neustrie aux rives de la Loire,
Des bords de l'Armorique aux vallons de l'Aunis,
Tout se lève et combat. Sous l'étendard des lis,
Cent miracles nouveaux rappellent la victoire;
Elle a de nos vieux Rois reconnu les drapeaux,
Et lasse d'un honteux repos,
Joyeuse, elle sourit aux guerriers du Bocage,
Couronne de succès leur innocent courage,
Et, parfois d'un revers irritant leur valeur,
Retrempe leur audace aux leçons du malheur.

Tu les guidais alors ces peuplades fidèles,
Intrépide Charette, indomptable soldat,
Qui des fatigues d'un combat
Te délassais par des palmes nouvelles!
Ta jeunesse, féconde en frivoles plaisirs,
Vit s'écouler en paix ses riantes années;
Un facile triomphe accueillait tes soupirs;

L'amour semait de fleurs tes rapides journées,
Et, des jeux de la vie égayant tes loisirs,
Tu recherchais l'oubli des hautes destinées! .....
Mais les plaisirs, les jeux et l'amour passager,
Ont perdu leur puissance au moment du danger.
A l'aspect des malheurs qui menacent la France,
Au bruit des fers qui pèsent sur ton Roi,
Saisi d'un salutaire effroi,
Ton noble cœur a repris sa vaillance;
Le glaive des combats a brillé dans ta main!
Et ce sexe charmant, objet de ton hommage,
Fier du laurier sacré promis à ton courage,
De l'honneur en pleurant te montre le chemin!.....

Hélas! pendant long-temps, sous des formes nouvelles,
Des vainqueurs, des vaincus servant la cruauté,
La mort sur les deux camps a déployé ses ailes,
Et, des champs vendéens couvrant l'immensité,
Moissonné pour la gloire et pour l'éternité!

Oh! qui peindra cette magique audace,
Dont le Ciel anima les défenseurs des lis!
Des postes du danger leur sang marque la place;
De ce sang généreux on peut suivre la trace
Au milieu des rangs ennemis.
Rien n'arrête l'élan de la troupe héroïque;

Chaque combat pour elle est un succès nouveau,
Et les Rois de la république
Viennent offrir la paix aux soldats du hameau.

La paix! quand vos bourreaux dévastent ma patrie!
— La mort s'arrêtera. — Quant à l'idolâtrie
Vingt temples profanés chaque jour sont ouverts?
— Nous vous rendrons le Dieu de l'univers.
— Lorsque dans une chaîne impie
Languit un jeune Roi? — Nous briserons ses fers,
De son sort vous serez les maîtres....
— Nous le voulons au trône où régnaient ses ancêtres!
— Eh! bien, de ses fers dégagé,
L'enfant captif régnera sur la France;
Qu'exigez-vous pour récompense,
Pour prix de vos travaux? — Le Ciel s'en est chargé!

Tandis que rayonnant de bonheur, d'espérance,
Du royal orphelin rêvant la délivrance,
Le Vendéen, soldat religieux,
Agenouillé dans son humble chaumière,
Adressant au Seigneur sa touchante prière,
Recommandait son prince à la faveur des cieux,
Charette, loin des siens, sans suite, sans défense,
Surpris par l'ennemi qui veillait en silence,
Et par la trahison qui marchait sur ses pas,

Expie au sein des fers sa noble confiance.
Le voilà ce guerrier vainqueur dans cent combats!
Accusé d'héroïsme et convaincu de gloire,
Ses juges, dont les noms sont flétris par l'histoire,
Aux puissances du crime ont vendu son trépas.
Mais mourir pour son Dieu c'est encor la victoire!

Que vois-je? sur son front et sanglant et meurtri,
Sur son visage éteint court un rayon de joie;
Son cœur tressaille et sa bouche a souri....
A ses regards émus quel tableau se déploie?
D'un avenir lointain dévoilant les secrets,
Le Ciel, pour consoler sa pénible agonie,
Lui montre après trente ans la France réunie
Et les Bourbons régnant encor sur les Français.

Riche de ses exploits, veuve de ses conquêtes,
Au sein des plaisirs et des fêtes,
La France de ses maux perdait le souvenir;
Et lui portant l'espoir d'un heureux avenir,
Les arts ingénieux, la féconde industrie
Des lauriers de la paix couronnaient sa patrie.

Ce Roi que, touché de nos pleurs
Et désarmé par trente ans de souffrance,
Le Ciel, pour consoler la France,
Gardait à ses derniers malheurs;

Ce Prince révéré, dont la haute prudence
Mûrissait dans l'exil le bonheur des Français,
Et d'un suffrage auguste honorant leur vaillance,
Sentait battre son cœur au bruit de leurs succès,
Rappelé par nos vœux au trône héréditaire,
Imposait le repos, le bonheur à la terre,
Et d'une longue erreur absolvant ses sujets,
Gagnait des repentirs à force de bienfaits.
Aux lieux où, de sang inondée,
De gloire et de malheurs se couvrit la Vendée,
Où le nom de Bourbon ne s'oublia jamais,
Où l'horrible fléau des guerres intestines
Se signala par les plus noirs forfaits,
Où tout enfin, jusqu'aux ruines,
Parle d'honneur et de fidélité.....
Une Princesse auguste et chère
Répandait l'allégresse et la félicité.
Les vieillards, dont le sang a coulé pour son père,
Baisaient avec respect la trace de ses pas;
Les enfans de ces vieux soldats,
Partageant leur joyeux délire,
De l'arme paternelle avaient paré leurs bras!

Heureuse des transports que son nom seul inspire,
Les présens de sa main s'échappaient en secret;
Aux enfans du Bocage elle daignait sourire....
Le sourire d'un ange est encore un bienfait!

Et Charette r'ouvrant sa débile paupière,
Et levant vers les cieux son regard attendri :
J'ai combattu, je meurs pour les fils de Henri;
Mais sans regrets j'arrive à mon heure dernière :
Avec orgueil je subirai mon sort !
L'Eternel a comblé ma plus chère espérance !
Du Ciel en ce moment j'en reçois l'assurance :
Les Bourbons régneront.... Qu'on me mène à la mort !

LE COLYSÉE,

OU

LE GLADIATEUR;

ÉLÉGIE,

Par M. A. BIGNAN.

Cæsar, morituri te salutant!

(ROME, 1824).

« Prêtres, couronnez-vous de vos riches bandeaux;
Sénateurs, déployez la pourpre et les faisceaux;
Vierges, du rameau d'or parez vos jeunes têtes;
Romains, accourez tous; le cirque va s'ouvrir;
Cette fête sera la plus belle des fêtes;
Vous verrez un homme mourir.

» Cet homme qu'a-t-il fait pour ramper votre esclave?
D'insulte envers vos Dieux l'avez-vous convaincu?
Non, son malheur fut d'être brave,
Et son crime est d'être vaincu,

» Dans l'espoir de mourir où sont morts tous mes pères,
Aux rives du Danube attaché quarante ans,
Pauvre, je demandais aux champs héréditaires
Du pain pour nourrir mes enfans.
Leur tendresse acquittait le prix de ma tendresse;
Près du foyer natal, quand leur fidèle amour
Le soir avait dressé le banquet du retour,
Ils venaient à mon cou suspendre leur caresse;
Un seul de leurs baisers payait tous mes efforts;
Leur bonheur était ma richesse,
Et leurs cœurs étaient mes trésors.

» Soudain, un cri d'effroi, précurseur des ravages,
Annonce à nos tremblants rivages
Des brigands... ce sont les Romains.
Aux armes! ma valeur, par leur nombre écrasée,
Cherche partout la mort; la mort m'est refusée,
Et leur proie est entre leurs mains.

» Rome! c'est peu que tu me traînes,
L'œil baissé, les pieds nus, les bras meurtris de chaînes,
Derrière un char triomphateur.
Loin des bords du Danube où mon front est né libre,
Tu veux donc que j'expire, esclave sur le Tibre,
Comme un obscur Gladiateur!

» J'espérais une mort de longs jours couronnée,

De larmes, de regrets, d'amour environnée ;
Mes fils, bénis par moi, m'eussent fermé les yeux,
Et mon âme tranquille eût volé vers les cieux.
Histrion de douleur, sur une indigne arène,
Je verrai mon sang rejaillir,
Et j'entendrai les cris de la fureur romaine
Escorter mon dernier soupir.

» Déjà le peuple, entré par le double passage,
Sur les gradins bruyants se répand à grands flots,
Et de sa voix confuse ébranlant les arceaux,
Appelle, sollicite et presse le carnage.
Comme le soleil brille ? on dirait que le ciel
Voit dans un meurtre impie un meurtre solennel.
Le signal a frémi... mon rival va paraître,
Il paraît... ô surprise ! ô spectacle cruel !
Peut-être un même sol tous deux nous a vu naître ;
C'est mon ami, mon frère, un de mes fils peut-être...
Je cours pour l'embrasser ; tout un peuple en courroux
Crie, en nous séparant : tigres, déchirez-vous !

» César ! pour mériter la honte d'un éloge,
Il faut, nous imposant un douloureux effort,
Il faut, avec respect, passer devant ta loge,
Et te dire : salut ! en marchant à la mort.
Nous luttons ; mais je perds la victoire et la vie,
De quel murmure sourd ma défaite est suivie !

Je dois, ainsi l'ordonne une exécrable loi,
Tomber avec noblesse et mourir avec grâce.
Déjà mon œil s'éteint... déjà mon cœur se glace...
L'arène tourne autour de moi..
Eh bien! lâche et barbare foule,
Triomphe, je succombe; applaudis, mon sang coule;
Je ne vois plus tes ris, je n'entends plus tes chants;
Ma dernière pensée est toute à mes enfans.
Mes enfans! c'est sur vous que mon espoir se fonde;
Armez-vous pour venger l'affront de mon trépas;
Marchez, et que le Nord, rassemblé sur vos pas,
Dans le sang des Romains lave les pleurs du monde.
Esclaves, devenez de nouveaux Spartacus,
Changez en noble guerre une honteuse lutte;
Si vous tombez, la gloire embellira la chûte,
Et les vainqueurs du moins auront peur des vaincus.

». Périssent avec Rome
Tous ces jeux inhumains,
Où dans le sang de l'homme
L'homme plonge ses mains!
Périssent ces combats, périsse ce théâtre,
Où, cherchant dans la mort de féroces plaisirs;
De nos assassinats une foule idolâtre,
Vient par notre agonie amuser ses loisirs!
Du haut d'un triple orgueil que ces portiques roulent!

Que ces voûtes s'écroulent
Sur le coupable front d'un peuple de tyrans !
Et que jusques aux cieux ces arches élancées,
Succombent renversées
Sous le fer de Bellonne et sous la faulx du Temps !
Enfin, de ses grandeurs que Rome détrônée,
Assise en pleurs sur des débris,
Comme une mère abandonnée,
Expire en maudissant ses fils ! »

C'est ainsi qu'un enfant des Daces,
Un prisonnier, Sismar, en déplorant son sort,
Prophétisait dans ses menaces,
La chûte du théâtre où l'attendait la mort.
Il périt... mais le Temps, chargé de sa vengance,
N'en accomplit que la moitié;
Le cadavre debout du Colysée immense,
O Temps! s'énorgueillit de t'avoir défié;
C'est en vain qu'avec lui tu luttas de puissance;
Son ciment lui répond de son éternité.
Sur son front dépouillé que de magnificence !
Quelle jeunesse encor dans son antiquité !
Ses arceaux revêtus d'un long manteau de lierre,
Laissent les fleurs verdir et flotter sur la pierre...
Des fleurs et des débris ! l'œil trouve, à chaque pas,
Les germes de la vie éclos dans le trépas.

Un soir d'automne, à l'heure où l'astre des ruines
Verse les flots d'argent de ses clartés divines,
Où la brise des nuits agite dans les airs
La plante suspendue à ces créneaux déserts,
Où les ombres d'azur, sur leur front balancées,
Semblent voiler l'éclat de leurs grandeurs passées,
Seul, pour jouir en paix de ces effets si beaux,
Sur le sommet rampant de quelque arche brisée
Je m'assis, et soudain le vaste Colysée,
Dans leur cercle allongé, déroula ses tableaux.
Ici, l'arène immense, où s'égarait ma vue;
Là, ces murs dont l'orgueil se perdait dans la nue,
Ces voûtes, ces frontons, ces arcs, ces chapitaux,
Ces portiques dressés aux chants de la victoire,
Ce marbre dont la force a vaincu le néant;
Tout ce chef-d'œuvre, amas de puissance et de gloire,
Me semblait un colosse, ouvrage d'un géant.
Mon âme, qu'enivraient tant d'objets poétiques,
Dans le souffle exhalé de ces débris antiques,
D'un peuple souverain respirait la grandeur;
J'admirais ses exploits, ses vertus héroïques,
Et mon luth entonnait des chants en son honneur...
Quand, tout-à-coup, du fond de ces poudreux décombres,
Je crus voir, oui je vis sortir de pâles ombres;
Esclaves, prisonniers, gladiateurs, martyrs,
S'élevant jusqu'à moi, jetaient de longs soupirs.

L'un, c'était un chrétien, découvrait la blessure
Où la dent des lions imprima sa morsure ;
L'autre, c'était Sismar, dans ses flancs tout meurtris
D'un fer ensanglanté me montrait les débris :
Plus loin, Cymodocée et son fidèle Eudore
Sous le tigre africain tombaient unis encore ;
Et le couple martyr, fier de mêler son sang,
Pour l'hymen et la foi mourait en s'embrassant.
Tous enfin étalaient leurs chairs demi-vivantes ;
Tous semblaient me crier : « ces Romains que tu vantes
» Plongèrent dans nos cœurs leurs glaives inhumains.
» Vois nos lambeaux ; leur bras nous fit tels que nous sommes.
» Si tu crois que la gloire est d'égorger des hommes,
» Adieu, tu peux chanter la gloire des Romains. »

Dans la nuit, à ces mots, les ombres s'abaissèrent,
Et leur voix se perdit en murmures confus ;
Ma lyre m'échappa, ses cordes se brisèrent ;
Je rêvai, je gémis et je ne chantai plus.

VIRGINIE,

OU

LE DÉPART;

Par M. CYPRIEN ANOT.

« Je l'aime encore aujourd'hui
» davantage ; hier je n'aurais pas
» cru que cela fût possible. »

Vers la haute colline elle marche en silence,
S'assied près de la croix,
Porte au loin ses regards, et découvre à la fois
La case maternelle et l'océan immense.

De l'obscur avenir
Son prophétique effroi perçant le voile sombre,
Sur l'abîme des mers ouvert pour l'engloutir,
Semble entrevoir la mort qui s'avance dans l'ombre;
De son cœur oppressé s'échappe un long soupir;
Elle incline son front voilé par la souffrance,
Et pleure au souvenir des jours de son enfance.

Séjour aimé des cieux,
Dit-elle, prés fleuris, vallon délicieux,

Bosquet riant, cabane solitaire;
Asile de tous ceux que j'aimais sur la terre,
Recevez mes adieux!

Palmiers contemporains, dont l'abri tutélaire
Nous rassemblait jadis pour les récits du soir,
Sous vos dômes de fleurs je n'irai plus m'asseoir
Et présenter mon front aux baisers de ma mère.

Aux jeunes bengalis qui chantent leurs amours
Dans ces bois où leurs nids sont bâtis pour toujours,
Je n'irai plus verser, au bord d'une onde pure,
Sur le gazon fleuri, la douce nourriture.

Dans les bras de ceux que j'aimais,
Là, s'écoulaient mes jours au sein de l'innocence;
Là, du nœud le plus doux en moi-même j'osais
Caresser en secret la timide espérance.
Hélas! tout me livrait à des rêves d'amour!
La case où Paul a pris naissance
Est celle où j'ai reçu le jour;
Les bras qui berçaient son enfance,
Plus tard, m'ont bercée à mon tour.

Je suis sa sœur, il est mon frère :
Le même lait nous a nourris :
Je suis la fille de sa mère,
Et pour ma mère il est un fils.

Le Ciel, dans sa bonté suprême,
Avait mêlé la trame de nos jours,
Tout semblait nous unir ; nos mères elles-mêmes,
Heureuses, souriaient à nos jeunes amours.
Je crus, de l'espérance ineffables délices !
Je crus que de mes vœux leurs vœux étaient complices :
Je ne résistai point, et je laissai mon cœur
Doucement se remplir d'amour et de bonheur.

Hier encore, au foyer de ma mère,
Je pouvais le nommer de ce doux nom de frère ;
Dans mes bras caressants je pouvais le presser ...
Demain, sur la rive étrangère,
Mon regard cherchera le regard de mon frère ;
Mes bras seront en vain tendus pour l'embrasser.

O Paul ! du moins ton image chérie,
Ce rêve d'un bonheur avec toi partagé,
Suivront dans son exil la triste Virginie ;
O Paul ! si jamais je t'oublie
Mon cœur aura beaucoup changé.

Nos mères nous l'ont dit : aux jours de notre enfance,
Je dormais près de toi dans le même berceau :
Mais le destin m'entraine aux rives de la France....
Nous ne dormirons pas sous le même tombeau.

Je pleure . . . envers le Ciel peut-être c'est un crime;
Je crains de l'offenser, et je n'ose souffrir.
Ils m'ont dit : Dieu le veut; c'est à moi d'obéir.
Obéissons, et, docile victime,
Loin de ma mère, allons mourir.

ÉPITRE

SUR L'ALLEMAGNE,

A Madame C. G.

Par Madame Caroline DE MONTIGNY.

Dans le cours de mes voyages ....: j'éprouvais de pareilles émotions, toutes les fois que la nature ou l'industrie m'offraient des objets nouveaux; et lorsqu'ils étaient faits pour élever l'âme, mon imagination avait besoin de se soulager...

Barthélémy, Voyage du jeune Anarchasis. Tom. 2, chap. 1.

Partages-tu l'erreur d'esprits vains et légers
Qui, sur d'anciens dictons, jugeant les étrangers,
Pensent encor qu'au sein de ces pays antiques,
Les peuples sont restés barbares et gothiques,
Qu'on végète, qu'on souffre et qu'on languit chez eux;
Que leur génie est triste et leur ciel nébuleux,
Qu'enfin jamais un cœur et délicat et tendre
N'y trouvera des cœurs qui sachent le comprendre?

Céline on t'abusa : les sauvages Germains
Qui, seuls, dans leurs forêts, résistaient aux Romains,
Les puissants champions des carrousels de Spire,
Les chevaliers Teutons, fiers soutiens de l'Empire,
Ont maintenant fait place à de savants neveux
Non moins nobles et francs, mais plus éclairés qu'eux.

Sans doute, on voit encor d'antiques douairières,
De leurs seize quartiers orgueilleuses et fières,
Vantant leurs dignités, le tricot à la main...
D'autres, se prévalant de leurs titres sans fin,
Qui d'un modeste nom qu'on eut appris sans peine
Font un discours qui met aux vrais discours la chaine :
Mais, graves ou plaisants, surannés ou nouveaux,
On n'aperçoit partout que paisibles tableaux.
Rarement le désordre et sa suite imprévue
Inquiètent les sens et tourmentent la vue.
Les plaisirs sont bornés, mais le calme est parfait;
On n'est pas si joyeux, on est plus satisfait.
Ne crois pas cependant cette monotonie
Peu conforme ou nuisible aux élans du génie.
Bien souvent un mortel froid ou silencieux,
Que le monde dédaigne, est occupé des cieux;
Et tandis que l'on plaint sa timide indolence,
Dans les champs infinis il pénètre et s'élance :

Tel le grave Allemand nous parait concentré,
Mais c'est dans ses écrits qu'il met le feu sacré
Que trop souvent, en vain, l'homme aimable dépense,
Privant le genre humain des fruits de sa science,
Et dissipant sans but, dans la société,
Ce qu'il pourrait léguer à la postérité.

Tout sert, dans ces pays, l'âme contemplative,
Et donne un aliment à la pensée active.
Là, de fertiles champs, espoir de l'avenir;
Ici d'âpres rochers, riches de souvenir.
Viens, parcours avec moi ces superbes contrées
Que l'œil du voyageur a toujours admirées,
Et que l'onde du Rhin réfléchit dans son cours.
Sur ces monts couronnés de crénaux et de tours,
Chargé de fruits, le pampre au soleil se balance
Et d'un vin généreux annonce l'abondance.
Dans de plus beaux climats tout lui sourit en vain :
L'allemand voit, admire...et songe aux bords du Rhin.
Là, tout plait à son cœur, tout parle à sa mémoire,
Tout de son cher pays lui raconte l'histoire.
De nobles sentimens, des souvenirs nombreux
Parent tous les objets d'attraits mystérieux.
Ces îles, ces châteaux, ces anciens monastères
Autrefois si peuplés, maintenant solitaires,

Fournissent maints récits aux vieillards du hameau.
Si ton âme un instant prend part à ce tableau,
De l'un des vieux débris semés sur cette rive
Mes vers te rediront la légende naïve.
Vois-tu ces murs noircis sur le roc escarpé,
Ce reste d'un donjon que la foudre a frappé (1)?
La vue y plane au loin sur un espace immense.
A l'horison encore on apperçoit la France,
Et l'on est entouré des mémorables lieux
Où Turenne et d'Enghien furent victorieux.
Plus près est le berceau d'une maison auguste
Dont Bade fortuné suit la loi douce et juste (2).
Dans un charmant vallon favorisé des cieux
Notre œil suit de la Murg le cours capricieux,
Et sur mille beautés au hasard se promène.

On m'a conté souvent qu'en cette vaste plaine,
(D'un rival trop puissant peut-être un peu jaloux,
Et faisant à ses preux partager son courroux)
Othon-le-Grand jadis conduisit une armée.
Du comte d'Eberstein la valeur animée

(1) Le vieux château d'Ebersteinbourg, dans le duché de Bade.

(2) Le vieux château du Margrave de Bade.

Dans ces murs se plaignait de trop de sûreté,
Et si peu de péril blessait sa vanité.
Le roc inaccessible et les tours formidables
Avaient déjà reçu vingt assauts redoutables,
Et le siège durait depuis plus de trois mois.
L'Empereur dit alors : « Publions un tournois,
« Et que pour seconder la ruse qui m'inspire,
» On invite le Comte à se trouver à Spire. »

Le Comte n'a jamais refusé les plaisirs
Où la gloire et l'honneur prévenaient ses désirs.
Il se rend au tournois en brillant équipage;
Remporte tous les prix par son noble courage,
Et reçoit les présens destinés au vainqueur
Des belles mains d'Emma, fille de l'Empereur.
C'est là que de l'amour le pouvoir invisible
Attendait un héros jusqu'alors invincible.
Envain Emma s'éloigne; il la cherche des yeux;
Mais, tout bas s'affligeant de son air sérieux,
Il craint de soupirer pour une indifférente.
Bientôt le bal commence : une valse enivrante
Prête à l'amant troublé son aimable secours,
Et le couple charmant, dans ses légers détours,
Par un muet accord a déjà su s'entendre.
Emma levant alors un regard doux et tendre :

« Ah ! dit-elle, fuyez : peut-être en ce moment
» On prend votre château ; volez-y promptement.
» Vous vous perdez ici dans des plaisirs perfides. »
Elle se tait, rougit, baisse ses yeux timides . . .
Le Comte aurait voulu tomber à ses genoux :
Ce conseil de l'amour est un aveu si doux !
« Je suivrai, lui dit-il, vos avis sans réserve ;
» Mais, dans ce grand péril, si le ciel me conserve,
» C'est pour vous seule . . . » Il part ; son rapide coursier
Le transporte au château par un secret sentier.
Là, soudain, le héros a revêtu ses armes,
Et quand, prompt à donner le signal des alarmes,
Othon, pour un assaut, s'avance au point du jour,
Il apperçoit le Comte au sommet d'une tour . . .
Il n'en croit point ses yeux, sa surprise est extrême ;
Mais il n'en peut douter, c'est le Comte lui-même.
Othon s'écrie enfin : « Quel est donc ce héros
» Qui suffit à la fois aux plaisirs, aux travaux ?
» Quand je crois qu'il s'oublie au milieu d'une fête,
» A me combattre ici sa vaillance s'apprête !
» Qu'il ne se montre point généreux à demi ;
» Qu'on lui porte ma paix et qu'il soit mon ami ;
» Que les signes de guerre à l'instant disparaissent ! »

Le cor sonne aussitôt ; les ponts-levis s'abaissent,

Et les portes de fer s'ouvrent avec fracas.
Le Comte vers Othon précipite ses pas;
Pose en terre un genou : « Pour mon seigneur et maître,
» Sire, je suis, dit-il, fier de vous reconnaître.
» A la charmante Emma j'ai consacré mon cœur,
» Et mon bras et ma vie à mon digne Empereur. »
— « Eh bien ! sois donc mon fils, et qu'en ce jour je donne
» Un soutien à ma fille ainsi qu'à ma couronne. »

Comme du temps d'Emma, chez les femmes encor
Du parfait sentiment on trouve le trésor.
Douce réunion de raison, de tendresse,
Qui satisfait le cœur sans nuire à la sagesse.
Soumis et dévoué, leur amour éternel
Pour tenir du roman, n'en est pas moins réel.
Elles s'en font honneur sans paraître indiscrètes;
En Allemagne enfin il est peu de coquettes.
Elles n'achètent point le triomphe d'un jour
Du bonheur de connaître et d'inspirer l'amour.
Je voudrais te les peindre au sein de leur famille;
Là, d'un solide éclat leur beauté charme et brille.
Leur aspect éblouit de santé, de fraîcheur;
Leurs yeux sont le miroir d'un calme intérieur;
Avec soin, à toute heure, on les trouve parées,
Et des plus beaux enfans elles sont entourées.

Charmants enfans! pour vous, quel Corrège nouveau
D'assez pures couleurs trempera son pinceau,
Pour vous représenter, par leurs heureux mélanges,
Moins vifs que les amours, aussi doux que les anges?

L'Allemand, né sensible et vers le bien porté,
Connait surtout les lois de l'hospitalité.
Français de plus d'un temps, c'est vous que j'en atteste.
Disciples de Calvin, lorsqu'un édit funeste
Vous exila jadis d'un pays enchanteur,
Vous trouvâtes la paix sur ce sol protecteur.
Plus récemment hélas! (la France en pleure encore)
On vit les plus beaux noms dont notre orgueil s'honore,
Proscrits, persécutés, mais toujours grands et fiers,
Porter chez les Germains leur gloire et leurs revers;
Et lorsqu'un conquérant et des Français en armes
Plongeaient les Allemands dans le deuil et les larmes,
D'un cœur aussi fidèle ils prodiguaient toujours
A des Français amis leurs soins et leurs secours.

Pour mieux vous rendre hommage, ô muses germaniques,
Inspirez-moi des chants comme aux bardes antiques.
Qu'un noble et saint délire embellisse ma voix,
Et que la harpe d'or résonne sous mes doigts!

Qui pourrait dignement célébrer les poëtes
Dont le vaste génie osa tant de conquêtes,
Trop fier pour s'asservir à ce joug rigoureux
Qui de l'enthousiasme éteint les plus beaux feux,
Et, d'un essor hardi, s'élançant dans l'espace,
N'a pas craint d'y frayer une nouvelle trace!
Je me souviens encor des divers sentimens
Qui naquirent en moi dans ces premiers momens
Où je compris leur riche et sublime langage.
J'essayai d'en donner une imparfaite image (1);
Mais hélas! comme un peintre, imitant la beauté,
Ne peut lui conserver l'âme et l'activité,
Ainsi de tous les traits que leur esprit rassemble
Mon novice pinceau n'esquissa que l'ensemble.
Mais si dans les tableaux d'un maître digne d'eux
Tu veux étudier leur chefs-d'œuvre nombreux,
Si tu veux en goûter l'expression divine,
Ah! tu dois t'adresser à l'auteur de Corinne,
De génie et d'amour souvenir éternel!
Toi même me l'as dit, cet écrit immortel (2),

---

(1) L'auteur de cette épître a imité en vers français différents morceaux, choisis dans les poëtes Allemands.

(2) *l'Allemagne*, ouvrage infiniment remarquable de Mad^e^ de Staël.

Orgueil de notre sexe et de notre patrie,
Céline, est aujourd'hui ta lecture chérie.
Tu verras que la muse en qui tu mis ta foi
Sur le même sujet a pensé comme moi.
Eh! qui sans la choisir pour guide et pour modèle
Oserait s'essayer à parler après elle!

ÉPITRE A MON AMI

SUR

LE POUVOIR DE LA MAIN,

Par M. ADOLPHE DE PUIBUSQUE.

« *Macte animo, vates, Musis nova carmina ridens.* »

Le voilà, cher Oscar, cet aimable message
Que ta main m'adressa des bords fleuris du Tage,
Alors que, poursuivi par nos vieux bataillons,
Le Castillan fuyait sur le sommet des monts.
Qu'avec ravissement je me plais à relire
Les hauts faits du guerrier que l'univers admire!
Que j'aime et son audace et sa noble bonté,
Et de son front vainqueur la douce majesté!
Ah! tu le savais bien, la gloire de nos armes
Devait de ton ami faire couler les larmes;
Ta main en m'écrivant tressaillait de plaisir;
Sur le papier discret ta main semblait courir.

Mon cœur avec transport la suit de page en page;
Je la vois : oui, c'est elle! oh! par un digne hommage,
Muse, si tu pouvais célébrer ses bienfaits,
Que je serais heureux! que je te chérirais!
Ah! seconde mes chants; déjà, déjà la lyre
Vient échauffer l'ardeur de mon brulant délire;
Quitte les cieux; que rien ne retienne tes pas;
Si l'amour est ingrat, l'amitié ne l'est pas.

Du Dieu qui créa tout inimitable ouvrage,
La main distingue l'homme, et marque son partage;
Par elle l'homme est roi, son trône est l'univers,
Les animaux dompiés se courbent sous ses fers.
Depuis l'insecte obscur qui soulève la fange
Jusqu'au lion fougueux qui règne aux bords du Gange,
Dans les eaux, dans les airs, dans les champs, dans les bois,
Tout fléchit sous la main, tout respecte ses lois.
La nature osé envain lever un front rebelle;
La main s'arme des arts, il faut plier sous elle.
Montrez-moi ces forêts dont la sombre épaisseur
Faisait trembler d'effroi le pâle voyageur?
Sur leurs débris épars déjà l'herbe naissante
Balance au gré des vents sa verdure ondoyante.

J'ai vu de l'océan les flots ambitieux
Sur les champs du Batave entrer victorieux;

Que n'unit-elle pas? Les amans, les amis,
Et les sœurs d'Apollon, et les jeux, et les ris,
Tout se tient par la main, tout chérit son empire.
Hélas! pour la chanter, que n'ai-je une autre lyre!

Main du plus tendre ami, gage de mon bonheur,
Puisses-tu reposer à jamais sur mon cœur!
Puissé-je, en mes vieux ans, par ta douce magie,
Respirer la fraîcheur du matin de ma vie!
Sous le marbre glacé du sombre monument,
Ah! que ma cendre un jour dormirait mollement,
Si tu pouvais encore, à mon heure dernière,
Venir sécher mes pleurs, et fermer ma paupière!

RAPPORT

Sur le Concours d'Éloquence (1),

Par M. PASCAL-LACROIX,

MESSIEURS,

Parmi les personnages célèbres dont cette ville peut justement s'énorgueillir, on doit compter Pierre d'Ailly, qui occupait le siége épiscopal de Cambrai, au commencement du 15e siècle. La religion et l'humanité le réclament comme un de leurs plus dignes apôtres, et il convient de le placer au premier rang dans la brillante galerie de nos tableaux domestiques.

Combien de titres n'a-t-il pas, d'ailleurs, à la célébrité! Prince de l'Eglise, Chancelier de

(1) La Commission était composée de MM. Delcroix, Gobert, Le Glay, Servois et Pascal-Lacroix, Rapporteur.

l'Université de Paris, Aumonier du Roi de France, Ambassadeur auprès des Souverains Pontifes, en des conjonctures infiniment délicates, Théologien profond, Poëte remarquable pour ces temps de barbarie, savant Astronome, ses rares talens comme Orateur, ont surtout brillé dans les conciles dont il fut, en quelque sorte, l'âme et l'oracle. Ajoutons qu'aux facultés éminentes qui en firent l'un des hommes les plus étonnants de son siècle, le *Cardinal de Cambrai* réunissait toutes les vertus du véritable pasteur. Cet accord d'un beau génie et d'un beau caractère a été tel, qu'on a pu, sans trop de désavantage, le comparer avec le plus illustre de ses successeurs au siège de Cambrai.

C'est donc une heureuse idée, Messieurs, que d'avoir proposé l'éloge historique de Pierre d'Ailly pour sujet de l'un de vos prix. Nos magistrats, usant de la prérogative qu'ils se sont réservée, ont désiré par là que le nom de ce Prélat, resté dans la mémoire de tous les hommes instruits, devint populaire dans une ville honorée par son épiscopat, et pour laquelle, au sein des plus hautes dignités et revêtu de la pourpre romaine, il conserva une affection vraie et durable.

L'ouvrage qui nous est parvenu sur un sujet qui intéresse autant l'histoire générale de l'Europe

que nos annales particulières, contient un grand nombre de recherches savantes et utiles; mais l'auteur, ayant jugé à propos de se renfermer dans les bornes d'une exacte biographie, a peut-être trop négligé ces formes animées et ces développemens lumineux que semble exiger le genre de l'éloge. C'est ainsi que l'ouvrage nous laisse désirer un tableau plus complet de l'époque où vivait l'illustre Cardinal, époque sur laquelle son vaste génie exerça une si puissante influence. On doit d'autant plus regretter que le biographe de notre Pierre d'Ailly se soit montré avare de considérations un peu élevées et d'ornemens que n'excluait pas la matière qu'il avait à traiter, que l'on trouve dans sa notice plusieurs passages très remarquables et qui prouvent qu'il n'est point étranger aux beaux mouvemens de l'art oratoire. Nous devons surtout rendre justice à l'exactitude de ses recherches, à l'étendue de ses connaissances, comme à la sûreté et à l'aménité de sa critique. Nous avons distingué dans son travail une analyse raisonnée des nombreux ouvrages de Pierre d'Ailly; cette bibliographie spéciale pourra, dans l'occasion, être consultée avec fruit par les théologiens, les savans et les littérateurs; ils y trouveront des documens inédits et n'apprendront pas sans intérêt que cette ville a le

bonheur de posséder, parmi les manuscrits de sa Bibliothèque, plusieurs traités du Cardinal de Cambrai, qui sont peut-être de véritables autographes.

La Commission dont j'ai l'honneur d'être ici l'organe, estime qu'il est juste de récompenser le Mémoire qui a été soumis à son examen. Elle vous propose en conséquence, Messieurs, de décerner une médaille d'or de la valeur de deux cents francs à l'auteur de la *Notice sur la vie et les ouvrages de Pierre d'Ailly, Évêque de Cambrai*, portant pour épigraphe : *Aquila Franciæ, et à veritate aberrantium indefessus malleus.*

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

(*Séance du* 10 *Août* 1824.)

La Société, adoptant les conclusions de M. *Pascal-Lacroix*, Rapporteur de la Commission nommée pour examiner le seul *Éloge historique du Cardinal Pierre d'Ailly*, parvenu au concours, arrête qu'une médaille d'or, de deux cents francs, somme égale à la valeur du prix, sera décernée à l'auteur de cet excellent travail. La Société partage toutefois le regret qu'éprouve la Commission que la forme de l'éloge historique n'y soit pas plus constamment suivie.

L'auteur est M. Arthur Dinaux, de Valenciennes, qui déjà a rendu d'utiles services à notre histoire locale, et qui, en 1822, a remporté une

NOTICE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Sur le Cardinal PIERRE D'AILLY, *Évêque de Cambrai au* XV^e *siècle*,

Par M. ARTHUR DINAUX, *de Valenciennes*;

Ouvrage qui a remporté une médaille d'or.

Aquila Franciæ, et malleus à veritate aberrantium indefessus.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTICE HISTORIQUE SUR PIERRE D'AILLY.

On a de tout temps remarqué que les panégyristes académiques ont outrepassé les bornes de l'éloge. Souvent, celui dont ils étaient appellés à retracer l'histoire fut élevé par eux au dessus de tous les héros connus, qu'on immolait impitoyablement à sa gloire. Etait-ce un poète qu'il

fallait célébrer ? L'imagination du chantre s'échauffait tout-à-coup, et pouvait difficilement rencontrer des termes assez emphatiques pour exalter et la Poésie et le disciple d'Apollon. Louait-on un orateur ? L'Éloquence devenait la science la plus sublime, et fournissait elle-même à peine de quoi élever un monument à l'homme qu'on voulait préconiser. S'agissait-il enfin de faire passer à la postérité le nom d'un guerrier mort au champ de la victoire ? L'historien embouchait la trompette de Clio pour vanter à la fois, le grand art de la guerre, et le capitaine qu'il rendait toujours supérieur à tous ceux qui l'avaient précédé dans la même carrière. Malheur donc à ces écrivains qui, trop enivrés du mérite de leur héros, lui créent une grandeur factice, et, ne voulant offrir que des qualités éminentes, présentent au lecteur un personnage feint, ou exagéré par les prestiges de l'imagination !

Il sera facile d'éviter cet écueil en retraçant les actions et les travaux du vertueux *Pierre d'Ailly*. Les faits de sa vie laborieuse parlent d'eux-mêmes, et ce n'est qu'en les mettant dans tout leur jour qu'on tentera ici de rappeller vers lui l'attention des habitans d'une ville qu'il illustra jadis par sa présence et ses lumières. La liste de ses nombreux ouvrages viendra prouver ensuite que, s'il

acquit de la célébrité, elle est fondée sur des monumens impérissables. « L'éloge des grands » hommes, dit un auteur, est l'histoire de leur » vie; l'éloge des grands écrivains est l'histoire » de leurs ouvrages. » Pierre d'Ailly fut l'un et l'autre. On trouvera donc ici séparément tout ce qu'il a été possible de rassembler, et sur sa personne, et sur ses travaux. Trop heureux si, en évitant ces phrases louangeuses et ces mots sonores, mais souvent vides de sens, l'on a rendu avec la simplicité convenable, un hommage digne de celui qui, sans contredit, a jetté le plus de lustre sur la ville de Cambrai, après l'immortel Fénelon. Le lecteur attentif démêlera peut-être plus d'un rapport entre ces deux Prélats qui occupèrent le même siége à trois siècles de distance: tous deux s'y firent remarquer par l'exercice des mêmes vertus pastorales; tous deux acquirent une réputation européenne; tous deux ont des droits incontestables au souvenir et à la reconnaissance des Cambrésiens!

La vie de Pierre d'Ailly présente un de ces phénomènes bisarres, qui ne sont pas sans exemple dans l'histoire des hommes célèbres. Après qu'il eut parcouru une partie de l'Europe civilisée, fait retentir son nom dans les Conciles, enrichi la France de ses écrits, semé ses bienfaits dans

un grand nombre de villes, croira-t-on que les biographes ne sont nullement d'accord sur les lieux où ce personnage important reçut, et cessa de voir le jour? Je parlerai du second point de cette dissidence d'opinions, après avoir tracé la vie de ce vertueux Prélat; quant au premier, s'il m'était permis de manifester mon sentiment, je me rangerais de préférence à l'avis du petit nombre des historiens, qui, au détriment de la ville de *Compiègne*, désignent comme son berceau, le village d'*Ailly-haut-clocher*, à trois lieues d'Abbeville. Cette assertion d'ailleurs est soutenue par l'auteur de l'histoire d'Abbeville, qui l'affirme positivement (1). Sur un point en litige, il est

(1) *Histoire du Comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville* (par de Vérité) Abbeville, 1767, tome 2, page 257, dans le chapitre des *Hommes de Ponthieu dignes de mémoire*. L'auteur, en tête de ce chapitre, met ces mots qui donnent une certaine force à son assertion : « Je ne fais ici mention que des habitans nés » dans le Ponthieu ; on en chercheroit d'autres en vain » qui y ont été bien connus. S'ils n'y ont pris nais- » sance, ils ne doivent point entrer dans cette Notice. » En admettant *Pierre d'Ailly* dans sa liste, on voit que M. de Vérité n'a pas seulement voulu parer son ouvrage d'un nom célèbre, et l'on ne doit pas croire qu'il ne l'a cité que sur la simple similitude du nom d'un bourg avec celui d'un Cardinal.

assez plausible, ce me semble, de suivre les indications des écrivains locaux, qui, plus que les étrangers, sont à même de trouver autour d'eux des matériaux ou des traditions authentiques. On objectera peut-être que le nombre des auteurs qui font naître d'Ailly à Compiègne est considérable; il sera toujours facile de répondre qu'il suffit qu'une autorité littéraire de quelque poids, telle que *Moréri*, par exemple, ait avancé le fait, pour qu'il soit répété aveuglément et sans autre examen, par tous les biographes qui se succèdent et se copient d'année en année.

Soit que *Pierre* reçut le jour dans la commune d'*Ailly*, soit qu'il fut le fils d'un boucher de *Compiègne* (1), presque tous les annalistes 1350.

(1) Il est de mon devoir de signaler ici avec impartialité tout ce qui peut appuyer le sentiment de ceux qui font naître d'Ailly à *Compiègne*: 1° On voit que *Gilles Samsonnet*, ancien élève du collége de Navarre, et pasteur de l'église S^t^ Benoît de Paris, mourut subitement en 1391 à Compiègne, y étant envoyé par d'*Ailly*, Chancelier de l'Université, pour y régler quelques affaires. 2° MM. de *Sainte-Marthe*, non-seulement disent d'Ailly né à Compiègne, sur la paroisse de S^t^ Antoine, mais ils citent aussi le nom de son père, qui s'appelle *Colard*. 3° *Léonard Pipart*, avocat de Cambrai, prétend avoir lu, à Compiègne, l'épitaphe de ce même *Colard*.

1350. s'accordent à le faire naître en l'an 1350, d'une famille obscure, mais honnête, de la classe plébéienne. Il est permis de croire que *Jean le Carpentier*, qui n'était pas avare de titres de noblesse, s'est grossièrement mépris en lui dressant une généalogie qui remonte à l'an 1020 (1). La Croix-du-Maine erre également en disant qu'il sortait d'une très noble et très ancienne maison de Picardie; mais le savant *de Launoy* (2), plus

---

Mais *Gilles Samsonnet* était-il à Compiègne pour les affaires de famille de Pierre d'Ailly, ou pour celles de l'Université? Le père du Cardinal n'a-t-il pu mourir à Compiègne sans que son fils y soit né? Qui sait si cette famille n'est pas venue s'établir en cette ville par suite des bienfaits du Chancelier de l'Université? Peut-être même y était-elle venue pendant la jeunesse du personnage qui nous occupe. N'osant rien décider affirmativement, je cite les autorités pour et contre, et je les abandonne à la sagacité du lecteur.

(1) *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, tome 1er page 403. On connaît le goût de cet auteur pour les généalogies conjecturales. Cependant *Chauffepié* raconte qu'au congrès de Cambrai, le *Comte d'Ailly* assura à un ministre plénipotentiaire d'Angleterre, que le Cardinal Pierre d'Ailly n'était pas de sa famille : il fallait bien que cela fût vrai, pour qu'on refusât l'honneur de lui appartenir.

(2) Dans son ouvrage intitulé : *Regii Navarræ*

instruit et plus croyable qu'eux, en annonçant sa naissance obscure, trouve au contraire un mérite de plus à l'homme qui, sortant de parens sans nom, sut s'en faire un par ses vertus et ses talens : cette noblesse, toute entière à celui qui la créa, vaut bien les généalogies forgées par Jean Le Carpentier. 1350.

La famille de *Pierre* était loin de jouir des dons de la fortune ; cependant il paraît que *Colard*, son père, appréciait les bienfaits de l'instruction, puisqu'il parvint, à l'aide de quelques privations, à lui faire donner une éducation préparatoire. Peut-être la reçut-il à Compiègne, ce qui aurait déterminé les historiens à regarder cette ville comme son lieu de naissance. Quoiqu'il en soit, il fit ses humanités avec succès. Presque sans guide, et sans autre secours que ses dispositions naturelles, il réussit assez bien pour obtenir d'aller étudier en théologie, en qualité de *boursier* (1)

Gymnasii Parisiensis Historia. Parisiis, 1677, 2 vol. in-4°, qui m'a fourni plusieurs renseignemens utiles, et que je citerai plus d'une fois.

(1) *André Thévet* se trompe lorsqu'il dit que Pierre d'Ailly fut d'abord forcé d'être *portier* du collége de Navarre ; il était déjà instruit lorsqu'il y entra, et ce ne fut qu'en qualité de *boursier*, et comme étudiant en théologie.

1372. au collége de Navarre, déjà un des plus célèbres de l'Université de Paris. C'est en 1372, à l'âge de 22 ans, qu'on le voit figurer, pour la première fois, sur les registres de ce collége, parmi les Théologiens, avec le surnom de *Alliaco*, que l'on croit tiré du lieu qui l'a vu naître, selon la coutume généralement adoptée dans ces temps reculés (1).

---

(1) Cette coutume était tellement suivie jadis, que les anciens biographes qui ont donné des dictionnaires, par ordre alphabétique, rangent les hommes dont ils parlent, selon leurs noms de baptême, ne considérant les autres que comme des surnoms de patrie. Tous les contemporains célèbres de Pierre d'Ailly adoptèrent ces noms patronimiques. *Nicolas de Clamenges*, ou *de Clamengiis* (mal-à-propos nommé *de Clémangis*), prit son nom d'un village de Champagne, près de Châlons, où il était né; *Jean Gerson*, dont le vrai nom était *Charlier*, le quitta, pour adopter celui d'un petit hameau près de Réthel, où il vit le jour; et ainsi des autres. Je croirais assez que si d'Ailly fût né à Compiègne, il se serait plutôt nommé *Pierre de Compiègne*, ou *de Compendio*, que *Pierre d'Ailly*, tant cette mode était usitée, à une époque où les noms n'étaient pas encore fixés irrévocablement dans les familles.

Une fois qu'on a prouvé que Pierre d'Ailly n'était pas noble, (ce qui n'est plus révoqué en doute aujourd'hui), il paraît assez convenable de lui faire tirer

Il est à remarquer que, parmi les hommes d'une basse extraction qui deviennent célèbres par la suite, il en existe très peu sur les premières 1372.

---

son nom de celui de son village latinisé en *de Aillaco;* l'orthographe de ce mot a souvent varié : il est écrit *Alliaco*, *Alyaco*, *Eliaco*, *Haliàco*, *Aliaco*, etc. Quelques-uns même ont remis le nom en français d'après le latin ; ce qui fait qu'on lit quelquefois *Pierre d'Alliac*, *d'Alciac* (comme dans la *Démonomanie de Bodin*), et même *d'Ardiac*, en changeant le *l* en *r*, comme on fait *Varlet* de *Valet*. On verra ces différentes variations, dans la seconde partie, parmi les titres des productions du Cardinal, où l'on a copié les noms tels qu'ils existent sur ses ouvrages.

Des auteurs sont tombés dans d'étranges bévues à l'égard du nom et de la naissance de Pierre d'Ailly. *Possevin*, dans son *Apparatus sacer*, au mot *Petrus*, en fait deux hommes différents ; l'un, *Petrus de Aliaco*, *Episcopus Cameracensis*, etc. ; et l'autre, *Petrus ab Aliaco*, *Navarrici Gymnasii Archididascalus*, etc. *Gesner*, auteur bien plus exact, est à-peu-près tombé dans une pareille erreur, en ces termes : *Petrus de Aliaco*, *Episcopus Cameracensis et Cardinalis*, etc. Et *Petrus de Aliaco*, *natione Allemannus*, *vixit*, *abhinc annis centum*, etc. *Gélic* veut qu'il soit né à Paris; d'autres que ce soit dans un village d'*Ailly*, mais ils placent ce village dans la Basse-Allemagne, ou la Belgique. Il n'y eut pourtant qu'un seul Pierre d'Ailly célèbre, c'est celui qui nous occupe. De Launoy avoue bien

1372. années desquels on ait quelques détails circonstanciés. Confondus dans la foule pendant un laps de temps, ils repoussent plutôt qu'ils n'attirent les regards, pour les fixer bientôt, lorsque des étincelles de génie viennent déceler le feu sacré qui les anime. Cette vicissitude trop ordinaire s'est présentée pour les vingt premières années de Pierre d'Ailly, dont il ne nous est presque rien parvenu.

Au moment où il entra comme boursier dans le beau collége de Navarre, les écoles étaient divisées entre plusieurs sectes qui combattaient entr'elles avec les armes de la dialectique. Les Philosophes *Réaux* et les *Nominaux* se livraient la guerre, et formaient comme deux bandes scholastiques continuellement en présence. Ainsi que

---

que, pendant la jeunesse de notre d'Ailly, il y avait dans l'Université de Paris, un second *Pierre* d'Ailly; mais ce dernier n'acquit jamais d'autre célébrité que celle de voir son nom consigné sur le registre des écoliers de Navarre. On connait deux chanoines de Cambrai du nom de d'*Ailly : Raoul d'Ailly* y posséda une prébende depuis l'an 1370 à 1382, et *Jean d'Ailly*, de 1382 jusqu'en l'année 1390. Enfin il exista encore un chirurgien du nom de *Pierre d'Ailly*, mort le 9 août 1681 ou 1684, mais il n'a point de rapport de parenté avec la famille de notre Cardinal

tous ses collégues, d'Ailly dut marcher sous une bannière; il se rangea sous celle des *Nominaux* (1), dont le parti fut fortifié par sa présence. Ce choix ne devint pas seulement l'effet du hasard; en entrant dans le sein de l'Université de Paris, cette mère féconde de tant d'hommes célèbres, notre 1372.

(1) Les *Nominaux* furent des philosophes, sectateurs d'*Occam*, prodigues de noms, et qui n'expliquaient point les choses, en sorte qu'on les appellait *vendeurs de noms*, ou en latin, *nominales*. Les Nominaux soutenaient aussi, contre les *Réalistes*, ou *Réaux*, que l'objet de la dialectique sont les paroles et non les choses. On s'échauffa si fort sur cette question puérile du temps de *Louis XI*, que les Réaux, qui avaient alors beaucoup de crédit à la cour, obtinrent un édit du Roi, daté de Senlis le 1^er^ mars 1473, aussi sanglant contre les Nominaux que s'il se fût agi du renversement de la Religion et de l'Etat. Cet édit, rendu en latin, est rapporté par *Naudé*, dans son addition aux Mémoires sur l'histoire de Louis XI. Par cette ordonnance, on rejette la doctrine de *Pierre d'Ailly*, et celles de tous ses imitateurs ou adhérens, et le Roi défend d'enseigner leurs opinions dans l'Université, imposant le bannissement aux contrevenans. Cette interdiction, aussi sévère que ridicule, fut levée en 1481. On peut consulter sur la secte des Nominaux, la dissertation de Jacques Thomasius, *De Doctoribus scholasticis latinis*, Leipsig, 1676, chap. XVII, et l'Histoire critique de la philosophie, par *Brucker*.

1372. théologien fut, dès la première année, nommé *Procureur de la Nation de France* (1) par les écoliers des cinq provinces françaises faisant alors une portion considérable de l'Université. Cette nation avait adopté les principes des *Nominaux*, et d'Ailly dut nécessairement suivre la même Doctrine.

Le jeune boursier de Navarre eut pour professeur en Théologie, *Simon Fréron*, qui tint pendant vingt ans les rênes de ce collége. Heureux le maître dont les leçons sont consacrées à de tels disciples! L'instituteur se vit bientôt surpassé par son élève, dont la célébrité rejaillit sur lui et fit conserver son nom. En même temps que

(1) Les étudians de l'Université de Paris étaient alors divisés en quatre nations; celles de France, de Picardie et de Normandie formaient les trois premières; les élèves de l'Allemagne et de l'Angleterre composaient la quatrième. Ces nations étaient des espèces d'associations séparées les unes des autres, ayant chacune leurs lois, leur régime et leur chef. La nation française élisait son *Procureur* le jour de Saint Julien le Pauvre. L'histoire de l'Université, par *Crévier*, nous apprend « qu'en 1372, Pierre d'Ailly étant Procureur » de la nation de France, cette nation acheta, dans » la rue du Fouarre, deux écoles sous le même toît, » qui étaient auparavant occupées par la nation de » Picardie. »

d'Ailly s'instruisait dans la science divine, il s'appliquait à la philosophie et à la physique. Il débuta par se faire connaître avantageusement, en composant quelques petits traités sur l'*Ame*, où l'on remarquait un jugement déjà sain et profond. Presqu'au même instant, il mit au jour d'autres opuscules sur les *Météores*, qui annonçaient ce penchant décidé pour l'Astronomie, qu'il cultiva dans la suite avec tant de succès. C'est ainsi qu'il suivait plusieurs genres d'étude à la fois, et qu'il exerçait toutes ses facultés par des veilles laborieuses. Quoique bien jeune encore, on le citait comme l'étudiant le plus heureux dans ses découvertes, le plus habile à comprendre, et le plus ingénieux dans la controverse. Tels furent les précurseurs de cette immense réputation, et de ces insignes honneurs, auxquels nous allons le voir arriver rapidement, en homme qui ne connait point d'obstacles. 1372.

Après avoir étudié avec distinction, pendant trois ans, différentes branches des connaissances humaines, il expliqua le *Maître des sentences;* c'est ainsi qu'on appelle le cours de théologie du fameux *Pierre Lombard*, premier docteur de l'Université. D'Ailly en fit une étude particulière, et suivant l'exemple des plus fameux esprits de son siècle, il voulut aussi l'illustrer de 1375.

1375. commentaires; ses notes sont si judicieuses, qu'on les eût pensées l'œuvre d'un professeur consommé, plutôt que le résultat des investigations d'un jeune théologien (1). C'est vers la même époque qu'il donna une première idée de ses moyens oratoires, en s'exerçant sur de pieux sujets, tantôt dans la tribune de l'école, tantôt dans la chaire de l'église. Ces premiers essais développèrent le germe de son éloquence, accrurent sa réputation naissante, et le firent choisir pour assister à un synode d'Amiens, dans lequel il prononça un discours adressé aux prêtres de ce diocèse, quoiqu'il ne fut lui-même que *sous-diâcre* (2). Dès-lors on apprécia dignement cette force de logique et cette rare éloquence que d'Ailly avait reçues de la nature : éloquence, qu'il employa si constamment, dans le cours de sa vie, à faire triompher les plus

(1) En commentant le *Maître des sentences*, qui jouissait alors de la plus grande vogue dans les écoles, Pierre d'Ailly fut imitateur d'une foule d'autres, et ensuite imité par un plus grand nombre encore. Le comte *Jean-Raphaël* compte près de 500 commentateurs de *Pierre Lombard*. Les plus célèbres sont *Saint Thomas d'Aquin* et *Estius*.

(2) Ce sermon, prononcé à Amiens, avait pour titre : *Sacerdotes tui induantur justitiam*. Il reposait MSS. dans la Bibliothèque du collége de Navarre.

saines doctrines de la religion de nos pères. Qu'il est beau de voir ce jeune orateur, revêtu seulement de la plus mince des dignités de l'Eglise, captiver l'attention d'une assemblée imposante, et prodiguer de solides conseils et de fortes instructions à un clergé nombreux! 1375.

Le 11 avril 1380, Pierre d'Ailly, âgé de trente ans, reçut le bonnet de *docteur* avec toute la solennité que l'on déployait à cette époque, dans les écoles, pour accorder à un théologien ce grade important. Rappellons-nous que les degrés académiques n'étaient point alors des distinctions purement honorifiques; le nom de docteur emportait avec lui l'engagement de se vouer à l'enseignement public, et ceux qui le portaient remplissaient leur noble tâche en instruisant dans les écoles, ou en prêchant devant le peuple. Ce fut aussi le premier soin de l'érudit d'Ailly; mais il ne tarda pas à être pourvu d'un canonicat dans l'église de Noyon; toutefois, il n'y alla résider qu'après une circonstance qui n'est point sans gloire pour lui : voici à quelle occasion. 1380.

Depuis près de trois ans, la chrétienté était divisée par ce grand schisme d'Occident, pendant lequel on vit deux et quelquefois trois compétiteurs, se disputer la thiare et partager les suffrages des puissances et l'obédience des peuples.

1380. Le Pape *Urbain VI* en fut l'origine et le prétexte : élu à Rome d'une manière peu convenante, il ne tarda point, avec un caractère dur et hautain, à indisposer contre lui le conclave auquel il devait sa nouvelle dignité. Les Cardinaux, presque tous Français, se réunirent à *Fondi*, et ayant remarqué que *Robert de Genève*, ancien évêque de Cambrai, était doué d'un courage inébranlable et d'une fermeté d'âme, capable de mépriser toutes sortes de périls, pour persister dans ce qu'il avait une fois résolu, ils le nommèrent pape tout d'une voix, et le reconnurent sous le nom de *Clément VII*. Toute l'Europe chrétienne se trouva donc partagée entre les deux pontifes; une lutte scandaleuse s'ensuivit bientôt, et l'on vit chaque parti, pour soutenir ses prétentions, employer tous les moyens qui se présentaient, permis ou illicites. Les Papes se lançaient réciproquement les foudres de l'Eglise, devenues presqu'un objet de dérision; ils créaient des Cardinaux chacun de leur côté pour se former une cour; des impôts injustes étaient levés sur les peuples afin d'acheter des partisans; de doubles nominations aux plus gros bénéfices les rendaient la proie du plus astucieux ou du plus puissant. Cependant l'Université de Paris ne voyait pas sans chagrin le scandale de l'Eglise; ces excès éveillèrent toute

sa sollicitude, et lui firent imaginer un projet de réunion, qu'elle chargea Pierre d'Ailly d'énoncer publiquement, en son nom.

Ce fut le 20 mai 1381 que notre jeune docteur remplit cette mission avec succès, devant un concours d'auditeurs nombreux et choisis, au milieu desquels siégeait le duc *d'Anjou*, régent du royaume, pendant la minorité de *Charles VI.* L'orateur démontra, avec son éloquence ordinaire, la nécessité d'assembler un Concile général pour mettre un terme aux dissentions de l'Église, toujours si fatales à la religion. Cette matière, du plus haut intérêt, fut traitée avec un talent envié par les hommes blanchis dans les écoles. Tel fut le premier pas de d'Ailly vers l'extinction du schisme, à laquelle il eut tant de part dans la suite et qu'il eut le bonheur de voir terminer avant de mourir. 1381.

Il prit bientôt possession de son bénéfice à Noyon, où il vécut tranquillement jusqu'en 1384 qu'on le rappella à Paris pour prendre les rênes du collége de Navarre. Il rentra donc en qualité de *Grand-Maître* dans cette même maison où il était venu douze ans auparavant comme écolier. Cette circonstance fut pour lui un motif de plus de s'attacher à ce collége pour lequel il conserva toujours une prédilection particulière. L'historien de cet 1384.

1384. antique établissement (1) nous a conservé les beaux réglemens donnés par Pierre d'Ailly aux théologiens, le 23 septembre 1384.

Ainsi qu'on l'a souvent remarqué, le vrai mérite fait toujours naître l'envie, et peu de beaux jours s'écoulent sans nuages. *Jean de Trélon*, sous-chancelier de Sainte-Geneviève, mû par une basse jalousie, tint des propos outrageants sur le Grand-Maître, et crut, par de viles calomnies, atténuer une réputation qui s'élevait déjà de manière à lui faire ombrage. Instruit de cette lâche conduite, d'Ailly cita son calomniateur, et obtint bientôt une réparation solennelle en pleine assemblée de la Faculté des Arts réunie à Saint-Julien-le-Pauvre. L'Université de Paris, charmée de la manière dont il s'était défendu pour son propre compte, le chargea de soutenir les droits et la liberté de la Compagnie, contre le Chancelier *Blankaert*, qui lui avait suscité une querelle que l'éloquent Grand-Maître termina facilement.

Sous l'influence d'un administrateur si éclairé, le collége de Navarre prit un accroissement extraordinaire, et la célébrité dont il jouit plus tard est autant due à l'homme qui le dirigeait alors, qu'aux disciples qu'il sut y former. En effet,

(1) M. *de Launoy*.

l'élite des doctes de l'époque se pressait en foule autour de la chaire de philosophie et de théologie qu'occupait Pierre d'Ailly, et venait puiser, dans les discours du professeur, une partie de sa science. Parmi eux brillaient d'un éclat tout particulier, l'illustre *Gerson*, surnommé le *Docteur très chrétien*, *Nicolas de Clamenges*, appellé le *Cicéron de son siècle*, et *Gilles des Champs* (1), qui devinrent dans la suite les plus fameux théologiens du XV^e^ siècle et augmentèrent par leur brillante renommée celle de leur maître commun. 1386.

Tandis que Pierre d'Ailly s'attirait les regards et les suffrages du monde savant par ses leçons et ses prédications éloquentes, l'Université de Paris jettait les yeux sur lui pour soutenir un de ses arrêts auprès du Pontife. Elle venait de condamner *Jean Monteson*, dominicain, accusé d'avoir avancé des propositions trop hardies concernant

(1) « Ce dernier fut plutôt son collègue que son disciple, dit le docteur *Vonder Hardt*, dans sa notice sur Pierre d'Ailly, puisque l'année 1384, qui vit d'Ailly, Grand-Maître du collége de Navarre, fut aussi celle où *Gilles des Champs* devint docteur en théologie. » Cette raison n'est pas péremptoire; à l'époque où d'Ailly vivait, des hommes âgés et déjà gradués ne dédaignaient pas d'aller écouter les leçons des professeurs célèbres.

1388. la conception de la Vierge. Monteson en avait appellé au Saint-Père, et d'Ailly fut député à Avignon, vers l'anti-Pape *Clément VII*, alors reconnu par le Clergé français, pour demander la confirmation du premier jugement. L'avocat de l'Université se rend aussitôt au tribunal du Pontife; il plaide sa cause en plusieurs séances devant le Consistoire; il appuye ses discours d'un long traité qu'il compose et publie à Avignon, par l'ordre et au nom de toutes les Facultés de l'Université de Paris (1); enfin, il met tant de force et de vérité dans ses paroles et ses écrits que le Pape et les Cardinaux entrainés confirment la décision des Docteurs français. Par suite de
1389. cet arrêt, le 17 février 1389, le Roi étant en son palais du Louvre, fit venir, devant une assemblée de théologiens, *Guillaume*, évêque d'Evreux, son confesseur, qui suivait les erreurs de Monteson. Là, Pierre d'Ailly, servant encore en cette occasion d'organe à l'Université, somma, sous le bon plaisir du Roi, l'évêque d'Evreux de faire sa rétractation pleine et entière, ce que celui-ci exécuta de bonne grâce et avec sincérité.

---

(1) Ces discours et ce traité, et d'autres pièces sur l'affaire de Monteson, se voyaient jadis MSS. dans la Bibliothèque du collége de Navarre.

L'Université attachait le plus grand prix à gagner le procès qui devait abattre l'orgueil de Monteson et des Dominicains. Elle fut ravie de triompher, et ne crut pas trop récompenser son heureux défenseur, en le décorant de la plus haute dignité qu'elle eût à sa disposition. En conséquence, peu après son retour, d'Ailly fut proclamé *Chancelier de l'Université* (1). Ce poste était alors de la plus haute importance. L'Université de Paris, tant par la capacité de ses maîtres, que par le nombre de ses écoliers, pouvait se dire toute puissante en France. Elle osait souvent faire des remontrances au Monarque, et se mêler, peut-être un peu trop, du gouvernement de l'Etat. Dès qu'on n'accédait pas aux demandes de cette chère fille des Rois de France, on voyait tout-à-coup les colléges fermés et les leçons suspendues. C'est précisément ce qui arriva l'année de la nomination de Pierre d'Ailly, à l'occasion des charges que l'on voulait établir sur les professeurs et docteurs qui en avaient toujours été exempts jusques là. Le Roi céda; le calme se rétablit. 1389.

La même année, le Chancelier d'Ailly retourna à Avignon, pour solliciter, au nom de Charles VI,

(1) Il succéda à *Jean de Guignecourt.*

1389. de l'Université et du Clergé de Paris, la béatification du Cardinal *Pierre de Luxembourg* (1), mort à l'âge de 18 ans d'une maladie de langueur, suite de ses austérités. Le député prononça, à ce sujet en plein Consistoire, deux discours (2) dans lesquels il foudroya les incrédules opposés au jeune Cardinal. Les troubles qui agitaient alors l'Eglise empêchèrent seuls Clément VII de déférer de suite les honneurs de la béatification au digne Pierre de Luxembourg (3).

Dans le cours de cette année, Pierre d'Ailly fut nommé confesseur et aumônier du Roi

---

(1) Il était né à Ligny en Barrois, le 20 juillet 1369 et n'était guères âgé de plus de dix ans, lorsqu'il fut nommé archidiacre de *Bruxelles*, dans la Cathédrale de Cambrai. Ce jeune prince de l'Église, parent de presque tous les souverains de l'Europe, mourut le 2 juillet 1387. On raconte que, peu de jours après sa mort, son tombeau devint le témoin de miracles signalés et fréquents, ce qui fut la cause de la démarche de Pierre d'Ailly. Dans la suite, le Pape permit d'exposer son corps à la vénération des fidèles et autorisa son invocation.

(2) Du Boulay les a fait imprimer dans son Histoire de l'Université de Paris, publiée en latin, en 1665, 6 vol. in-f°.

(3) 140 ans après un autre *Clément VII* lui donna le titre de *Bienheureux*.

Charles VI, dit le *Bien-Aimé*. Cette nouvelle dignité jetta un grand éclat sur le Chancelier de l'Université ; elle fut d'autant plus honorable pour lui, qu'il la dut à son mérite personnel, à une époque où la naissance, lorsqu'il s'agissait d'une place de cour, était presque la première condition exigée. Sans autre protection que ses vertus, sans autre fortune que son savoir, il sut se frayer une route à des honneurs qui eussent été les colonnes d'Hercule pour un génie médiocre, mais auxquels il ne s'arrêta point. Nous le voyons dès lors avancer rapidement vers le faîte des grandeurs ecclésiastiques. 1389.

On se demande si tant d'occupations essentielles et diverses ne doivent point outrepasser les forces d'un seul individu? Mais elles sont confiées à un homme qui n'a pas son égal pour l'emploi du temps. Pierre d'Ailly remet d'abord la direction de la maison de Navarre entre les mains de *Gilles des Champs*, et, selon le droit que sa nouvelle charge lui confère, il fixe son domicile dans le palais de nos Rois (1). Tantôt, il décerne des palmes dans toutes les parties de l'instruction publique; la sévérité de

(1) *Dutillet*, dans son *Recueil des Rois de France, leur couronne et maison*, Paris, 1607, in-4°, contient cette phrase remarquable qui dénote la simplicité de nos anciens souverains. « Par les estats des Rois Philippes

1390. ses réglemens bannit des colléges l'indocilité; il en expulse les provocateurs au désordre, et ramène, par sa douce persuasion, ceux que l'erreur égare; tantôt, les aumônes royales sont répandues, par ses mains, avec sagesse et discernement chez l'indigence malheureuse; il apprend à tous, et surtout aux princes, que la bienfaisance est l'œuvre la plus agréable à Dieu; enfin, il parvient à rendre la miséricorde, une vertu familière dans le palais des Rois, d'où elle avait été trop long-temps bannie. L'exercice des fonctions de Chancelier de l'Université et d'Aumônier du Roi, fonctions qui mettent d'Ailly en contact avec des personnages si différents, lui forment un caractère propre à parvenir à tout. Déjà initié dans les mœurs scholastiques, il étudie celles de la cour; il sait tempérer l'apreté de la science par le vernis de la politesse, et finit enfin par posséder cet heureux mélange de courtoisie et de savoir, qui en font un des hommes remarquables de son siècle.

1391. Le 27 mai 1391, l'église de Cambrai reçut

» tiers, Philippes le Bel et Philippes le Long, les » grands aumosnier et confesseur du Roy avoient » chacun une chambre et logeoient en l'hostel dudict » Roy, auquel n'y en devoit avoir que *quatre* autres, » oultre celles pour la personne et Majesté. »

Pierre d'Ailly en qualité d'Archidiacre majeur (1), 1391.
en remplacement de *Louis d'Orléans*, fils naturel de Philippe de France (2). Le Chancelier de l'Université préludait ainsi à une plus haute dignité qu'il devait bientôt obtenir et exercer dans la même ville. Il tint l'Archidiaconat de Cambrai pendant quatre ans, et y fut remplacé par *Gérard de Montagu* que Benoit XIII y nomma pour lui succéder.

Pierre d'Ailly, qui d'abord n'était riche que des 1394.
trésors de l'étude, commença bientôt à le devenir par la cumulation des bénéfices; en 1394, il fut nommé *Trésorier de la Sainte Chapelle* (3). Cette charge le mettait à la tête des chanoines de la chapelle du palais, et le rendait gardien d'un des monumens les plus marquants de la piété de Saint Louis. Ce fut encore pour

---

(1) L'*Archidiacre* était primitivement le premier et le chef des Diacres, mais depuis long-temps ce titre était conféré à des prêtres. L'*Archidiacre* visitait les églises de son district, surveillait l'emploi de leur revenu, faisait rendre les comptes aux marguillers, connaissait des matières provisionnelles, et qui devaient se juger sur-le-champ, mais pour la plupart de peu d'importance.

(2) Il fut légitimé dans la suite, et créé Évêque de Poitiers, et en dernier lieu, de Beauvais.

(3) Le trésor de la Sainte Chapelle était considérable [illegible] têtes couronnées [illegible]

1394. lui une occasion de faire le bien : pendant trois ans qu'il garda ce bénéfice, il força les chanoines à mettre plus de régularité dans leurs offices, et régla si bien leurs momens qu'il en resta peu pour l'oisiveté.

Au commencement de l'année 1394, Pierre d'Ailly et Gilles des Champs adressèrent un mémoire au Roi sur le schisme, au nom de l'Université. Il resta sans effet; Clément VII éluda par ses promesses la mesure de cession qu'on cherchait à faire exécuter. Le Pape se borna à prier Charles VI de lui envoyer Pierre d'Ailly et Gilles des Champs, qui avaient parlé le plus vigoureusement sur le schisme, « voulant, disait-» il, donner de l'emploi à ces hommes habiles ». Ces deux docteurs se gardèrent bien d'aller chercher l'emploi qu'on leur réservait, et peu après, Clément VII, à qui leur proposition causa un violent chagrin, tomba malade et mourut frappé d'apoplexie, le 16 septembre 1394, après un pontificat d'environ seize ans.

Le Patrimoine de Saint-Pierre continuait à être

---

consistait en précieuses reliques acquises par l'intermédiaire de *Baudouin*, Empereur de Constantinople. L'importance qu'on y attachait était cause qu'on ne donnait la charge de *Trésorier* de la Sainte Chapelle, qu'à un personnage éminent.

déchiré par de cruelles divisions; après la mort de Clément VII, le désordre allant toujours croissant, le Roi de France songea sérieusement à ramener la tranquillité dans l'Eglise, qui doit la première donner le bel exemple de la concorde. Ce monarque jetta les yeux sur son Aumônier, et le choisit comme le seul en état de travailler dignement à ce grand ouvrage. D'Ailly fut donc député vers *Pierre de Lune*, qu'une portion des Cardinaux venait d'élire à Avignon. Le Chancelier devait en même temps se mettre à la tête d'une députation solennelle que l'Université de Paris envoyait à ce sujet. Tous les docteurs français soupiraient après l'union de l'église, et le fameux de Clamenges adressa au nouvel Anti-Pape, une lettre vigoureuse sur le même objet. Il la terminait par l'éloge de Pierre d'Ailly, en engageant le Saint-Père à se servir des avis de ce docteur éclairé et à lui accorder toute sa confiance. Pierre de Lune reconnut le mérite du député que le Roi et l'Université avaient investi de leur confiance, et lui donna de si belles promesses de paix et d'union, qu'au retour de Pierre d'Ailly, et, sur son rapport, il fut reconnu en France, comme Pape légitime, sous le nom de *Benoît XIII.* 1394.

L'Aumônier de Charles VI, dont la droiture 1395.

1395. faisait la base du caractère, ne soupçonna aucune fraude, aucune arrière-pensée, de la part du Pontife, et fut complétement la dupe de ses dehors artificieux. Cependant Benoît XIII, reconnaissant du service qu'il venait de recevoir, et, pour s'assurer davantage un homme dont l'influence avait suffi pour faire reconnaître son pouvoir papal en France, le nomma Evêque *du Puy*, en Velay (1), le 2 avril 1395. D'Ailly, que des affaires importantes retenaient à Paris, n'eut pas le loisir de prendre de suite possession de ce siége, et plus tard, les événemens se succédèrent si rapidement qu'ils le dirigèrent vers une route toute opposée.

Le diocèse de Cambrai, quoiqu'en partie sous la protection d'un Empereur qui soutenait le Pape de Rome, suivait l'obédience de celui d'Avignon. Cet état de choses avait été établi par le Pontificat de Clément VII, ancien Evêque de Cambrai, sous le nom de *Robert de Genève;*

(1) Quelques écrivains, et *Jacques Lenfant* lui-même dans ses Histoires des Conciles de Pise et de Constance, disent que Pierre d'Ailly fut d'abord nommé évêque d'*Annecy;* ils se trompent, et voici la cause de leur erreur : *le Puy* se nomme en latin *Anicium*, et il aura paru fort simple de traduire ce dernier mot par *Annecy*.

le Clergé Cambrésien crut devoir suivre le parti de son ancien chef; et si l'on considère que, dans ces temps de troubles, l'intérêt faisait souvent faire un choix, on applaudira celui qui eut la reconnaissance pour motif. 1396.

Depuis 1390, *André de Luxembourg*, frère du Cardinal Pierre de Luxembourg, tenait le siége épiscopal de Cambrai. Vers la fin d'octobre 1396, il termina ses jours d'une manière frappante et bien inattendue. Une simple piqûre au doigt, négligée pendant long-temps, amena la gangrène, qui fit des progrès effrayants et emporta ce Prélat (1). La vacance d'un évêché aussi important devint le mobile de plusieurs intrigues. *Philippe-le-Hardi*, Duc de Bourgogne, écrivit au Chapitre de Cambrai pour l'engager à proposer au Pape, l'évêque de Tournai, son protégé. Benoît XIII, recevant la requête du Chapitre, vit bien qu'il n'agissait pas de son plein gré, et qu'il était influencé par le Duc de Bourgogne dont il redoutait le pouvoir; il ne tint donc aucun compte de cette recommandation et nomma l'Evêque de Noyon à Cambrai; en même

(1) Il fut inhumé en l'Eglise *Notre-Dame*, où l'on voyait, dans une chapelle, sa statue à genoux, aux pieds de la Vierge à qui Saint André le présentait.

1396. temps, il transféra Pierre d'Ailly à l'Evêché de *Noyon* (1).

Le Roi de France fut d'abord enchanté de la fortune de son aumônier qu'il estimait beaucoup; mais le Duc de Bourgogne, vassal alors plus puissant que certains Rois, vint à Paris, et engagea le monarque à écrire au pontife en faveur de l'évêque de Tournai. Benoît XIII résista (2) à toutes les instances, avec cette opiniatreté qu'on

---

(1) Ce n'est qu'en tremblant que j'avance ce fait, rapporté par le seul abbé *Dupont*, dans son *Histoire de Cambrai*. Cependant il paraît l'avoir tiré d'un manuscrit assez ancien qui traite spécialement de l'histoire de Pierre d'Ailly.

(2) Le Pape répondit à ceux qui lui parlaient en faveur du protégé du Duc de Bourgogne, « qu'il soufferoit » avant que on luy arrachat un des deus de sa bouce » que contre son ordonnance il promeut ledit de » Tournay à Cambray. » Telles sont les propres paroles de Benoît XIII, rapportées par le MSS. anonyme cité dans la note précédente, et qui reposait jadis dans les archives du Chapitre métropolitain de Cambrai; il est intitulé : *Histoire des difficultez que Pierre d'Ailly essuya pour sa prise de possession de l'évêché de Cambray, et pour ses ordonnances concernant les monnoyes.* Ce MSS., écrit sur vélin par une main du XV^e^ siècle, a beaucoup servi à l'abbé Dupont dans l'histoire qu'il donne de l'épiscopat de notre savant Prélat.

lui reconnaissait déjà. Le timide Evêque de Noyon, ayant craint d'occuper un poste qui ne lui offrait que des tribulations en perspective, d'Ailly fut nommé pour le remplacer, avec intimation expresse d'accepter, sous peine d'encourir l'indignation du Pape. Les bulles parvinrent au nouvel évêque, en mai 1397; il se hâta d'envoyer ses procureurs à Cambrai pour la prise de possession qui eut lieu le 2 juin suivant (1), au grand contentement du Clergé et du peuple Cambrésien flattés de recevoir pour Evêque un personnage aussi généralement estimé. 1396. 1397

C'est ici que d'Ailly eut occasion de développer son grand caractère; il fallut toute sa fermeté, alliée à sa prudence, pour surmonter les difficultés sans nombre qu'on lui suscita. Il remplaçait d'ailleurs un Evêque bien différent de lui;

(1) Les historiens diffèrent ici d'une année : Le MSS. du Chapitre, qui est cité plus haut, marque le 2 *juin* 1397, et De Launoy indique le 2 *juin* 1396. « C'est ce que j'ai vu, dit-il, dans un vieux MSS. » de la propre main de Pierre d'Ailly. » Ce même auteur ajoute, dans un autre passage, qu'on lisait dans les actes publics de l'Eglise de Cambrai, la date de 1398. Ainsi donc, lui-même n'était pas certain de l'année véritable de la prise de possession du siége de Cambrai par Pierre d'Ailly.

1397. son prédécesseur était aussi distingué par sa naissance, que lui-même par son savoir; c'était la science qui succédait à la noblesse. L'un avait gouverné son diocèse en souverain absolu; l'autre arrivait avec des vues paternelles, pour conduire son troupeau dans la voie du salut, et le sauver des périls que la tempête politique de l'époque lui préparait. On verra bientôt quelle heureuse influence un seul homme eut sur toute une province.

Après s'être démis de sa charge de Chancelier de l'Université en faveur de l'illustre Gerson, jadis son élève et depuis son ami, Pierre d'Ailly se dirigea vers Soissons pour prêter serment au Pape entre les mains de l'Evêque désigné pour cette cérémonie. Une courte maladie l'y retint quelques jours; puis, il se mit en marche pour son diocèse, quoiqu'il eût reçu à Soissons, une missive du Duc de Bourgogne, remplie des plus virulentes menaces contre lui, s'il persistait à vouloir occuper le siége épiscopal de Cambrai. D'Ailly, aussi ferme dans ses desseins, que prudent dans sa conduite, décidé d'ailleurs à suivre la volonté du Souverain Pontife, ne fut nullement ébranlé par cette vive opposition de Philippe; il lui répondit en peu de mots, avec une extrême modération, et ne s'en rendit pas moins à *Thun l'Evêque*, et peu après au *Câteau-Cambrésis*.

lieux où les chefs de l'Eglise de Cambrai pos- 1397.
sédaient des maisons. Il célébra avec pompe et dignité la fête du Saint-Sacrement dans la petite ville du Câteau, au milieu d'un peuple ivre de joie, accouru de toutes parts pour voir son illustre évêque. Enfin, le 26 août suivant fut le jour fixé pour faire son entrée solennelle dans le chef-lieu de son diocèse.

Pendant que l'on faisait les apprêts de cette cérémonie, le Duc de Bourgogne de son côté se préparait à jeter à la traverse quelqu'incident de sa façon. Foulant aux pieds les droits et les libertés de l'Eglise, il fit défense expresse au Chapitre de recevoir le nouveau Prélat; tout injustes que parussent ses prétentions, comme il était puissant, il trouva des partisans jusques dans le Clergé et les vassaux mêmes de l'évêque (1); bien plus, ne pouvant appuyer ses ordres sur de bonnes raisons, il les fit soutenir par la présence de quelques hommes d'armes qui devaient provoquer une sédition. Cependant l'imperturbable d'Ailly, instruit de ce qui se passait, s'était avancé jusqu'à Thun-l'Evêque, dès le 25 août; de là,

(1) Le sieur *d'Enne*, quoique vassal de l'Evêque, et malgré la foi jurée de le reconnaître, se rangea tout-à-coup du parti du Duc de Bourgogne.

1397. il vint à *Cantimpré*, où il reçut des députations de chanoines et de bourgeois de Cambrai, qui l'engagèrent à différer son entrée. L'Evêque ne tint pas compte de ces avertissemens : plus l'orage grondait sur sa tête, plus la sérénité régnait dans son âme, et plus il désirait accomplir la mission que le chef de l'Eglise lui avait confiée. Il se rendit donc à pied au Château de Selles, sans la moindre défiance, quoiqu'environné d'une foule avide de nouveauté. Le lendemain, jour fixé pour sa prise de possession, il monte à cheval, traverse la ville, prend dans une maison ses ornemens pontificaux et va processionnellement en l'Eglise de S^t^ Géry prêter le serment ordinaire; puis il descend (1) vers l'antique Cathédrale pour y célébrer la grand'messe, qui ne se termine pas sans quelque trouble (2); enfin, ce n'est

(1) L'Eglise de Saint-Géry, où d'Ailly prêta son serment, était alors située sur l'emplacement actuel de la citadelle de Cambrai, dans un lieu appellé *le Mont des Bœufs*.

(2) L'écuyer du Duc de Berri, autrefois enfant de chœur de l'Eglise de Cambrai, accabla l'Evêque d'injures jusqu'à la porte du vestiaire. Le *Gavenier*, ou collecteur du Duc de Bourgogne, traita plusieurs seigneurs assistant d'Ailly à l'office, de rebelles à son maître, et finit par obliger l'abbé de S^t^ Aubert à se retirer avant l'élévation.

qu'avec peine, et en traversant les flots agités 1397.
du peuple, que Pierre d'Ailly prend possession du palais épiscopal, où le repas de l'entrée a lieu selon l'antique usage.

Peu de jours après cette solennité où l'Evêque de Cambrai courut mille dangers, il signifia au Chapitre et au Magistrat de venir prêter le serment de fidélité qu'ils lui devaient. Cette cérémonie se fit sans résistance de leur part : toutefois, les agens du Duc de Bourgogne ne cessaient de tramer dans l'ombre contre les jours du Prélat, ce qui l'obligea, pour quelque temps, à se retirer au Câteau, ville où il se croyait plus en sûreté, parcequ'elle était sous la garde du Comte de Hainaut, qui lui avait voué un véritable attachement.

D'un côté, un homme revêtu d'un caractère sacré, poursuivi par des sbires; de l'autre, un siége épiscopal pris, pour ainsi dire, d'assaut, sont des circonstances qui, d'après nos mœurs actuelles, pourraient paraître exagérées et même peu d'accord avec la vérité de l'histoire; mais reportons-nous à ces temps malheureux : n'oublions point qu'alors, la force ou la ruse décidait des choses les plus saintes, et que c'était aussi à cette époque, qu'un Evêque, nouvellement élu, demandant où était la bibliothèque de ses prédécesseurs, fut mené dans un arsenal qui renfermait

1397. toutes sortes d'armes. « Ce sont là, lui dit-on, » les livres dont ils se sont servis, et dont vous » devez user aussi pour défendre votre Eglise » contre les usurpations de vos voisins (1). »

Sans cesse poursuivi par Philippe le Hardi, et toujours protégé par une main divine, Pierre d'Ailly persista. La Providence, qui le destinait à de pieux travaux, ne voulut point permettre que les jours d'un si digne Prélat fussent tranchés au milieu d'une carrière qu'il devait tant illustrer. L'Evêque de Cambrai entreprit et acheva plusieurs voyages où il parvint à éviter les embûches que lui tendait sans cesse un Grand injuste, dont l'amour propre blessé le poursuivait partout. Sa première absence de son diocèse eut lieu, comme nous allons le voir, à l'occasion de son investiture; la seconde se fit pour concourir au rétablissement de la paix de l'Eglise.

L'Empereur *Wenceslas* et le Roi de France Charles VI, tous deux d'un parti opposé, et les plus puissants souverains de chaque obédience, s'étaient réunis à Rheims, pour aviser ensemble aux moyens de faire cesser le schisme régnant. En sa qualité de vassal du Roi des Romains,

(1) Ce fait arriva à *Hildesheim* dans le même temps que d'Ailly prenait possession de son Evêché.

d'Ailly voulut profiter du séjour de Wenceslas dans une ville peu éloignée, pour lui jurer foi et hommage, comme seigneur temporel de Cambrai. L'Empereur lui donna rendez-vous à *Ivoi* (1), ville de sa domination, où il devait se transporter vers le commencement du mois d'avril 1390. Ce fut donc le 13 de ce mois, qu'il reçut le serment du Prélat et lui accorda cette investiture, refusée par lui aux deux derniers Evêques de Cambrai, comme suivant une autre obédience que la sienne. Cette différence d'opinions existait aussi entre lui et Pierre d'Ailly, mais le mérite reconnu de ce dernier triompha aisément de cet obstacle. Bien plus, dans les conférences tenues à Rheims entre les deux Monarques, il fut décidé que l'Evêque de Cambrai serait choisi pour être Député auprès du Pape *Boniface*, à Rome. En 1398.

(1) Pour se rendre à *Ivoi*, Pierre d'Ailly devait traverser le Réthelois, qui appartenait au Duc de Bourgogne. Ce Prince vindicatif avait ordonné à un de ses Officiers de l'y surprendre, de le conduire prisonnier à son château de *Rupelmonde*, de le tuer même, s'il se défendait. Heureusement, cet Officier avait été un des disciples de l'illustre Evêque de Cambrai, et, connaissant les vertus de son ancien professeur, et l'injustice du Duc, il se garda bien de mettre à exécution ses ordres sanguinaires.

1398. conséquence, il reçut des instructions pour amener ce Pontife à faire une nouvelle élection, avec promesse que, s'il était réélu, les Souverains le reconnaîtraient comme véritable successeur de Saint Pierre; sinon, il devait déposer la thiare de bonne grâce. Le Roi et l'Empereur avaient juré de se coaliser, et d'entraîner toute l'Europe chrétienne, contre celui des deux Papes qui ne prendrait pas cette voie de cession.

Pierre d'Ailly revint à Cambrai pour se préparer à cette ambassade, et partit peu après, accompagné de l'Evêque de Bethléem, confesseur de Wenceslas, et du Doyen de Notre-Dame d'Aix, son Conseiller. Malgré les archers apostés sur sa route par le Duc de Bourgogne, le Député des deux monarques arriva sain et sauf en Italie. Boniface reçut ses lettres de créance à Fondi, mais il ne voulut faire aucune réponse avant d'avoir consulté les Cardinaux qui suivaient son parti. D'Ailly poussa jusqu'à Rome, où le Pape ne tarda pas à se rendre.

Cependant l'arrivée du négociateur avait causé une vive sensation parmi le peuple de cette capitale du monde chrétien. Sitôt que le bruit se répandit qu'un Prélat était envoyé pour engager leur chef temporel et spirituel à se démettre de la Papauté, les Romains, craignant que leur ville

ne perdît le Siége de Saint-Pierre, source inépuisable pour eux d'honneurs et de fortune, se portèrent en foule près du palais du Pontife, et lui envoyèrent une députation, l'assurant qu'ils étaient prêts à sacrifier leurs vies pour soutenir ses droits. De leur côté, les Cardinaux conseillèrent à celui qu'ils avaient revêtu de la dignité papale, de chercher un détour adroit pour gagner du temps, et de répondre qu'il était préparé à déposer la thiare, si l'Anti-Pape d'Avignon abdiquait également. 1398.

Tel fut l'*ultimatum* que l'Evêque de Cambrai fut chargé de porter aux Souverains qui l'avaient envoyé. Il quitta Rome brusquement, et revint par l'Allemagne, où il rendit compte de sa négociation à Wenceslas, dans la ville de *Coblentz*. L'Empereur le chargea alors de dire au Roi Charles, « qu'il suivrait en tout son exemple, et » le ferait suivre aux peuples de sa domination, » mais qu'il convenait que la France prît l'initia- » tive; et que, dès qu'elle aurait soumis son Pape » d'Avignon, l'Allemagne soumettrait celui de » Rome. »

Le Roi Charles VI n'eut pas plutôt reçu par l'Evêque la réponse de l'Empereur, qu'il la porta au Concile national de France, réuni en juillet 1398. Ce fut dans cette fameuse assemblée, où d'Ailly assista, que la soustraction totale du Royaume

1398. à l'obédience de Benoit fut décidée à la majorité de 247 voix sur 300. L'édit en fut publié le 28 juillet. De ce jour date la confirmation des libertés de l'Eglise Gallicane que nos Rois furent toujours si jaloux de conserver.

D'Ailly avait rendu un compte clair et exact de sa mission et de l'état de l'Eglise; personne ne connaissait mieux que lui, et les désordres amenés par le schisme, et les moyens d'en arrêter le cours; le Concile l'appréciait à sa juste valeur. Il proposa à Charles VI de l'envoyer à Avignon avec le Maréchal de Boucicaut, vers Benoît XIII, pour l'engager à abdiquer. C'était réunir deux moyens de réussite bien différents: d'Ailly devait convaincre par le charme de son éloquence; Boucicaut avait l'ordre d'appuyer ses argumens par la force des armes. Ces deux Ambassadeurs, presqu'étonnés de se trouver ensemble, marchèrent de compagnie jusqu'à Lyon. Là, l'Evêque prit les devants et alla remplir sa mission près de Benoît: mission d'autant plus délicate, qu'il tenait son évêché de ce même Pape auquel il allait annoncer que le Clergé français refusait de lui obéir. Néanmoins, il fit ce qu'il devait: il harangua le Pape en français et en latin, et lui exposa, d'une manière noble et franche, le sujet de sa présence à Avignon. Au premier abord, son message

courrouça Benoît qui ne voulait entendre parler d'aucune soumission. D'Ailly fit observer que toute résistance aux puissants Souverains de France et d'Allemagne serait inutile, et l'engagea à assembler ses Cardinaux pour s'éclairer de leurs conseils. Deux Prélats présents appuyèrent l'avis de l'Evêque, et le lendemain le Consistoire s'ouvrit. L'envoyé de Charles VI y prononça, en latin, un discours fait pour entraîner ceux qui désiraient réellement la fin des troubles; puis il se retira pour laisser délibérer. La séance fut longue et orageuse; le Pape refusa toutes les voies d'accommodement qui lui furent proposées, et termina sa réponse au négociateur, par ces mots prononcés presqu'en fureur: *Pape je demourray tant que je vivray.* 1398.

L'Evêque de Cambrai voit avec regret que la tâche de l'orateur est finie, tandis que celle du guerrier est au moment de commencer; il se retire peiné, et rejoint le Maréchal de Boucicaut au Port-Saint-André; il confère quelque temps avec lui, et la présence d'un homme d'église étant devenue désormais inutile dans une discussion que les hommes d'armes vont terminer, il reprend le chemin de Paris, et bientôt après, celui de son diocèse où ses ouailles le réclament, et où il va se livrer à des occupations, peut-être moins éclatantes, mais non moins utiles.

1399. Rentré dans le Cambrésis au commencement de l'année 1399, il parcourt une partie de son diocèse alors très étendu; il visite tous les monastères avec détail, et le résultat de ses observations est un mandement énergique qu'il donne en son palais de Cambrai, le 24 mars 1399 (1). Cette ordonnance est particulièrement dirigée contre les membres du Clergé, qui, dans ces temps de troubles, avaient négligé les principaux devoirs de leur état. D'Ailly y renouvelle toutes les peines canoniques, entr'autres la suspense, l'excommunication et la privation des fruits des bénéfices, contre ceux qui résisteraient à ses remontrances.

C'est par de telles réformes que Pierre d'Ailly commença à signaler son épiscopat. Il s'attacha surtout à maintenir la paix et les bonnes mœurs parmi le troupeau dont la garde lui était confiée. Quoique vive et zélée, sa piété n'était ni superstitieuse ni crédule; aussi, remplit-il avec discernement et exactitude tous les devoirs de sa noble charge. Les vices et les abus corrigés, sans tomber

(1) Il se trouve dans les *Decreta antiqua synodi Cameracensis*, page 167. Ce mandement, curieux dans ses détails, fut affiché aux portes des Eglises de *Sainte Croix* et de *Saint Géry* de Cambrai. En 1550, sous l'Episcopat de *Robert de Croy*, il fut lu publiquement dans un synode de Cambrai.

dans des excès contraires; la foi restaurée dans toute sa pureté, sans mélange de fanatisme; la discipline religieuse remise en vigueur, en respectant les droits de l'humanité; voilà quels furent les bienfaits qui découlèrent de l'administration paternelle de ce pieux et savant prélat. Pour remplir cette tâche, toute difficile qu'elle était, l'Evêque de Cambrai rencontra de puissants auxiliaires dans sa volonté ferme, et dans son éloquence persuasive. Partout il répandait le vif éclat de ses lumières, et l'on conçoit que l'homme qui trouvait des argumens pour combattre des Pontifes et convaincre des Rois, pouvait facilement persuader des ouailles soumises. 1399.

Comment se refuser au plaisir de citer quelques-unes des heureuses innovations qu'il s'efforçait d'introduire dans le diocèse de Cambrai? Par ses soins, les bénéfices n'étaient donnés qu'à de dignes sujets; il évitait tout ce qui avait la moindre apparence de simonie, et les Sacremens étaient administrés sans la plus petite offrande; modérant les lois de l'église, épurant l'office divin, il diminuait le nombre des fêtes secondaires et faisait disparaître une partie des images peu séantes qui couvraient les parvis des Eglises. Il prétendait aussi qu'il ne devait exister de monastères de femmes qu'autant que leurs revenus auraient

1399. suffi pour les entretenir, afin que les religieuses ne dussent jamais en sortir par nécessité.

L'instruction, cette branche si précieuse de l'administration temporelle et spirituelle d'un diocèse, ne fut point négligée; il était au contraire réservé à l'érudit d'Ailly de la pousser à un haut degré de perfection, pour une époque antérieure d'un demi-siècle à l'invention de l'imprimerie. C'est à son crédit auprès de Benoît XIII, que les Eglises principales de France, et celle de Cambrai en particulier, doivent l'établissement d'un *Théologal;* c'est lui, qui le premier, mit dans un ordre convenable le bréviaire de son diocèse, et tel qu'on l'imprima dans la suite. Il réglait lui-même les études de son Clergé, lui enjoignant la lecture des bons livres : il présidait des conférences tenues par ses curés, où l'on discutait les points les plus essentiels de la Religion, tantôt en latin, tantôt en français. Ses attentions allèrent jusqu'à ordonner qu'il y eût un certain nombre de livres dans chaque chapître. D'Ailly fut ainsi le premier qui forma, dans sa Cathédrale, une espèce de bibliothèque, si l'on peut qualifier de ce nom, la réunion d'un petit nombre de manuscrits. On trouvera néanmoins que c'était déjà avoir fait un grand pas vers la lumière, si l'on considère dans quelles profondes ténèbres son

diocèse était encore plongé : quel éclat un tel génie eut produit de nos jours! 1399.

Le commerce des livres introduit par l'Evêque, devint une ressource infaillible contre l'inaction, et adoucit le caractère de ses clercs; il les ramena à la sévérité des anciennes mœurs, et son Eglise cessa de rougir de la corruption de ses ministres. Cette heureuse réforme, en dissipant l'ignorance du clergé, influa sur les laïcs, dont la plupart, entraînés par l'exemple, avaient méconnu jusqu'alors les plaisirs innocents de l'esprit et du cœur. Heureux les peuples qui obtiennent des pasteurs éclairés! Heureux les pasteurs qui conduisent des brebis dociles!

Vers l'année 1400, le Prélat éprouva quelques contrariétés à Cambrai, à l'occasion d'un conflit de jurisdiction pour l'exécution d'une de ses ordonnances sur le change des monnaies; ordonnance toute à l'avantage du pays, mais qui faillit manquer son but par l'obstination d'une femme(1), qui exerçait le change à Cambrai. C'est ainsi qu'avortent souvent les fruits des meilleures 1400.

(1) Elle se nommait *Marie de Cavech.* De longs détails assez insipides, sur cette affaire peu importante au fond, se lisent dans l'Histoire de Cambrai par *Dupont.* J'ai cru ne pas devoir les reproduire ici.

1401. institutions par l'entêtement ou la mauvaise foi de quelques récalcitrans.

L'activité de Pierre d'Ailly était prodigieuse; en cet instant, il menait de front deux affaires bien importantes, auxquelles il donnait toute sa sollicitude : l'extinction du schisme, et la conduite de son troupeau. En suivant pas-à-pas les actes de sa vie, il semble souvent qu'il se soit multiplié. Chaque année, on le voit faire quelque chose pour les intérêts de la Chrétienté en général, et pour ceux de son Evêché en particulier. Les annales historiques nous le montrent, à des époques rapprochées, dans la ville de Marseille, occupé de la paix de l'Eglise; et dans son diocèse, où il soumet, en 1401, les prieurés de *Rouge-Cloître*, de *Sept-Fontaines* et autres, à la discipline de *Groenendael*, autre prieuré de la forêt de Soignes, qui était devenu d'une grande importance.

1402. Il n'est personne de nos contrées qui ne connaisse, au moins en partie, l'histoire du *Saint Sacrement de Miracle* de Bruxelles, qui a donné lieu, dans cette ville, à tant de fêtes où l'on déploya toutes les pompes et les richesses de l'Eglise Brabançonne. L'origine en remonte au sacrilége commis par des Juifs, en 1370, sur des hosties consacrées. Ces solennités religieuses, que nous

avons vu renouveller de nos jours (1), furent fondées par l'Evêque de Cambrai, et n'eurent lieu que d'après une information authentique ordonnée par lui. Le 12 août 1402, Jean de S^t^ Géry, Doyen de Chrétienté de Bruxelles, assembla par son ordre, le Chapitre de Sainte Gudule, et fit dresser un procès-verbal que signèrent des témoins oculaires du fait; il remit ces pièces à Pierre d'Ailly, que l'on doit considérer comme l'auteur de la vénération populaire apportée depuis lors au *Saint Sacrement de Miracle* (2). 1402.

(1) Elles eurent lieu le 14 juillet 1820, pour célébrer le Jubilé de 456 ans, du *Saint Sacrement de Miracle*. Les plus belles fêtes connues à Bruxelles avaient été célébrées en 1720., à la même occasion. Il reste des ouvrages et des gravures qui donnent une idée des dépenses consacrées à cette solennité.

(2) Dans la suite, les pièces dont on vient de parler furent mises en ordre par *Théodore Lover*, chartreux brabançon, et imprimées à Cologne en 1532 et 1584; elles sont suivies d'un écrit intitulé : *Acta contra perfidos Judæos anno Dni M. CCC. LXX. per duces Brabantiæ*, etc.

L'Histoire du *Saint Sacrement de Miracle* de Bruxelles, souvent réimprimée, est entre les mains de tout le monde. *Pierre de Casmeyer*, Chanoine de Sainte Gudule, l'a publiée en flamand; elle a été traduite par *George de Backer*, Bruxelles, 1720, in-8° et in-f°,

1403. Cependant Benoît XIII ayant montré un désir vrai ou feint de concourir à la paix de l'Eglise par la voie de la cession, avait envoyé deux Cardinaux légats auprès de Charles VI, afin de le ramener dans son parti. Le Monarque prit conseil du Duc d'Orléans et de Pierre d'Ailly qui soutinrent le Pape. La France rentra donc sous son obédience, vers la fin de mai 1403. Cette réintégration spirituelle se fit avec une pompe éclatante, dans l'Eglise Cathédrale de Paris, en présence du Roi, des Princes du sang, et d'un clergé nombreux. L'Evêque de Cambrai, un des soutiens de Benoît, tant que celui-ci paraissait disposé à la paix, n'avait pas été étranger à cette restitution; il en eut tout l'honneur: aussi fut-il choisi pour en faire la publication devant la brillante assemblée qui renfermait l'élite de la France. Il prononça, à ce sujet, un long discours dans lequel il fit valoir, avec beaucoup d'art, les belles promesses de Benoît; promesses qu'il était bien décidé à ne pas garder : mais le cœur noble et droit de Pierre d'Ailly ne concevait pas la

imprimée avec luxe et ornée de gravures d'*Harrewyn*. Antérieurement, *Antoine Ydens*, Prêtre de Bruxelles, en avait donné une histoire française, imprimée à Bruxelles, 1605, in-8° fig. et 1644, petit in-8°. *Enfin Donker* nous a laissé, in-f°, la relation des fêtes qui eurent lieu en 1735, enrichie de gravures.

duplicité. Sa bonne foi lui avait alors fait prendre le parti de ce Pape ; sa conviction le lui fit quitter plus tard, quand il vit clairement que l'ambition seule le dirigeait. 1403.

Avant de quitter Paris, l'ancien Grand-Maître de Navarre, voulut laisser un premier monument de sa reconnaissance au Collége qui l'avait reçu dans sa jeunesse ; le 22 juin 1403, d'accord avec les chefs de cette maison, il y érigea plusieurs pieuses fondations que ses exécuteurs testamentaires ne manquèrent pas de perpétuer. Peu de temps après, le Roi de France renvoya l'Archevêque d'Aix et l'Evêque de Cambrai en ambassade vers le Pape pour le sommer de tenir sa parole. L'astucieux politique éluda encore la demande du Roi, et chercha à gagner du temps. Cette mission se termina sans fruit. Ce fut aussi à peu-près vers la même époque, que le Duc de Bourgogne, ce vieil ennemi de Pierre d'Ailly, se rapprocha de lui dans une entrevue qu'ils eurent à Conflans. Ce Prince finit, peu avant sa mort, par le prendre sous sa protection, et l'admit au nombre de ses conseillers.

En 1404, nous voyons encore notre Prélat négociateur, pour ainsi dire se doubler; au commencement de l'année, il était en cour de Rome, puisqu'il y reçut une lettre de Gerson touchant 1404.

1404. le schisme; et le 11 juin suivant, il confirma, dans son Evêché, la transaction passée entre Jean II, Seigneur d'Assche, *Amman* ou *Mayeur* de Bruxelles, et Henri de S^t^ Géry, pour la collation de la marguillerie de l'Eglise paroissiale d'Assche.

1405. Dès l'entrée de l'année suivante, le diocèse de Cambrai se vit de nouveau privé de son Pasteur; Benoît l'appella à Marseille, pour l'accompagner à Gênes, où les deux Papes devaient conférer. Ce voyage fut une nouvelle occasion pour d'Ailly d'acquérir de la gloire. Arrivé à Gênes avant Benoît, il attira à son obédience, non seulement la République et son Archevêque, mais même le Cardinal de Fiesque qui y était en qualité de légat du Pape de Rome. Quand Benoît XIII arriva dans cette ville, au mois de mai, il fut fort étonné de trouver tous les esprits disposés en sa faveur; Il croyait entrer dans les domaines de son rival, et il se trouvait sur son propre terrain. Un seul homme avait produit ce changement par l'entraînement irrésistible de ses discours! Ce fut aussi à Gênes que d'Ailly prononça son beau sermon sur le *Mystère de la Sainte Trinité*, qui fit tant d'effet sur l'auditoire et sur le Pape, que ce Pontife en institua la fête dans son obédience, où elle ne se trouvait pas encore établie, quoiqu'on la

célébrât en un assez grand nombre d'Eglises depuis plusieurs siècles. 1405.

La mission de notre Evêque, à Gênes, le tint assez long-temps éloigné de Cambrai; il y revint après avoir obtenu du Pape, une bulle qui lui accordait la démolition de la *Malmaison*, ancien château-fort situé dans les environs du Câteau. Quoique cette forteresse fût sous la domination des Evêques et de l'Eglise de Cambrai, qui y entretenaient une garnison commandée par un châtelain de leur choix, elle causa souvent de l'inquiétude à ses maîtres. Sous l'Episcopat de d'Ailly, ce fut un sujet de troubles et la cause de la dévastation entière du Cambrésis; voilà ce qui engagea l'Evêque et le Chapitre à en demander la suppression: toutefois, la résistance de *Grard de Simousies*, châtelain d'alors, apporta des retards à la démolition de cette antique citadelle.

L'année 1406 allait se terminer, lorsque l'anti-Pape Benoît, promettant toujours, et n'exécutant jamais, excita enfin les murmures de l'Université, qui ne voyait plus en lui qu'un ambitieux se jouant de toute la Chrétienté. Le Roi Charles VI convoqua à Paris une assemblée générale du Clergé pour le 11 novembre. Pierre d'Ailly s'y rendit. L'importante affaire de la soustraction y fut discutée contradictoirement par douze docteurs, 1406.

1406. dont six défendaient la cause du Pape. L'Evêque de Cambrai était de ce nombre. Il se croyait attaché à Benoît par la reconnaissance; il n'en devait peut-être pas moins à l'Université qui l'avait nourri dans son sein et élevé aux dignités; sa position devenait délicate : il s'en tira adroitement en appuyant le Pape, et en louant l'Université, tout en plaidant contre elle (1). Celle-ci fut un instant blessée de voir un de ses enfans dans des rangs opposés aux siens; elle voulut même, pour un moment, le faire poursuivre par le Docteur Jean Petit; mais d'Ailly ayant abandonné la défense de Benoît à Guillaume Fillastre et à l'Archevêque de Tours, il ne fut plus question de cette affaire.

(1) D'Ailly prit la parole le 11 décembre 1406; ce fut le troisième orateur qui parla en faveur de Benoît. Au commencement de son discours, il s'excuse sur son *reume*, et sur son peu de *faconde*; puis, il exalte beaucoup l'Université, mais il taxe quelques uns de ses membres d'emportement contre le Pape. « Je dy que c'est cose ben abhominable, s'écrie-t-il, » que en ceste matière l'en use de paroles injurieuses, » et especiallement contre la personne du Pape, avant » qu'il soit jugié tel comme l'en l'y met sus. J'ay » leu et estudié les livres des conseaux generaux, esquels » conseaux a moult Papes jugiez de plusieurs crimes, » et condemnez; mais je n'ay point treuvé que l'en » y treuvast de telles injures. Immo cestes injures que

Ce plaidoyer remarquable (1) se continua pendant tout le mois de novembre et de décembre; enfin, le 7 janvier 1407, la soustraction fut confirmée. Toutefois, on ne la publia pas de suite, dans l'attente que la mort d'Innocent VII, qui venait d'avoir lieu à Rome, ferait naître quelque changement capable d'empêcher cette mesure violente. Dans cet espoir, le Roi envoya une nombreuse députation, dont Pierre d'Ailly fit encore partie, aux deux (1) Papes contendans, pour les amener à la cession volontaire. Charles signa les lettres-patentes de l'Evêque de Cambrai le 18 février 1407, et le 17 juillet suivant, *Grégoire XII*, successeur d'Innocent, reçut, en audience solennelle, toute l'ambassade française. 1407.

» l'en dit y a, que l'en dit ez predications et libelles » diffamatoires, redunderont jusques à vous, Sire; et » pour Dieu, fuyons-les, et traitons nostre matiere » honnestement et paisiblement. » (*Extrait d'un MSS. appartenant jadis à la Bibliothèque de Saint Victor, à Paris.*)

(1) C'est dans cette discussion que les orateurs des deux partis donnaient à l'Université le titre de *très belle Dame*.

(2) Les Cardinaux partisans d'Innocent VII, sitôt après sa mort, élurent Grégoire XII pour le remplacer; ce qui continua la division de l'Eglise en laissant toujours deux successeurs de S[t] Pierre à la fois.

1407. Les argumens des membres influents qui la composaient, vinrent échouer contre l'intérêt personnel du Pape ; tous les efforts de Pierre d'Ailly restèrent sans effet : il revint comme il était parti.

Notre négociateur ne fut pas plus heureux auprès de Benoît, qui le retint long-temps, à Gênes, sans lui donner de réponse satisfaisante ; l'Evêque perdit enfin patience, et demanda une audience de congé : « Saint-Père, dit-il, puisque l'espé-» rance de réussir dans ma mission m'est ravie, » qu'il me soit permis du moins d'aller donner » mes soins à ce troupeau que vous m'avez confié, » et qui gémit de ma trop longue absence (1). »

L'intolérance en matière d'opinions religieuses ou politiques, n'est pas nouvelle ; aussi ancienne que les révolutions, elle les suit toujours, et les précède quelquefois. Partout où il y a des troubles, elle les nourrit, les augmente, et les

(1) Voici les propres paroles de Pierre d'Ailly : » Ceterùm, Pater Beatissime, cùm pro nunc non » sperem hic me posse perficere : ideo hac aliisque » de causis satis urgentibus ; quas exprimere non est » opus, compellor ad vestram *Cameracensem* Ecclesiam » reverti, in quâ multi de grege Christi, cujus regi-» men mihi indigno a Sanctitate Vestrâ commissum » est, meam non æquanimiter ferunt tam diuturnam » absentiam. »

fait revivre même, quand ils sont près de s'éteindre. 1408.
Vers le milieu de l'année 1408, Pierre d'Ailly faillit devenir une des victimes de cette passion aveugle. L'opposition contre Benoît étant à son comble, on alla jusqu'à rechercher ceux qui l'avaient soutenu; les plus nombreux et les plus forts alors, voulurent que les amis de l'anti-Pape, devenus plus faibles, adoptassent leur manière de voir : ils prétendaient les rendre passibles de certaines peines, et leur firent supporter des condamnations arbitraires. L'Université entreprit de faire arrêter l'Evêque de Cambrai; le comte de St Pol, avait même reçu l'ordre de l'arracher de son diocèse et de l'amener à Paris. En ce péril extrême, notre Prélat obtint un sauf-conduit de Charles VI, et des lettres pour n'être jugé que par ce Monarque et son conseil. Tel fut le second embarras que lui causa son attachement, peut-être trop prononcé, pour l'opiniâtre Benoît XIII. Il est vrai qu'il n'était pas seul de son sentiment; on a remarqué que les trois hommes les plus célèbres de l'époque, Gerson, de Clamenges, et notre Evêque, n'approuvaient point les formes trop acerbes de l'Université, quoiqu'ils fussent d'ailleurs portés comme elle pour la paix de l'Eglise.

Pierre d'Ailly donna des preuves ostensibles

1409. de cet amour pour la paix, très peu de temps après, dans le Concile de Pise, qu'il avait appellé de tous ses vœux, et avancé par tous ses moyens. Il y sacrifia au bien public ses intérêts particuliers et l'affection qui le liait à des Papes dont il reçut des faveurs. Il avait quitté, sans éclat, le parti de Benoît, reconnu généralement comme trop ambitieux, et il apporta dans le Concile un esprit dégagé d'intrigues et d'entêtement. Cette assemblée générale du Clergé, si long-temps attendue, eut enfin lieu le 25 mars 1409, dans la belle nef de la Cathédrale de Pise. D'Ailly y prit place à la tête des députés du Chapitre de Cambrai; il s'y fit remarquer par sa vaste érudition et sa prudence consommée; sa modération surtout lui attira l'amitié des Cardinaux et lui fraya la route qui devait le faire arriver dans leurs rangs. Le Concile de Pise se sépara le 7 août 1409, après avoir élu un nouveau pontife qui prit le nom d'*Alexandre V*, et déposé les deux anciens, qui se maintinrent cependant dans leurs étroites obédiences malgré la déchéance qu'ils avaient encourue. Delà vint qu'à cette époque, la Chrétienté se trouvait à la fois gouvernée par trois Papes.

1410. Après avoir employé presqu'une année entière aux affaires générales de l'Eglise, Pierre d'Ailly

rentra dans son Evêché où d'autres soins le rappel- 1410.
laient, et qu'il devait bientôt quitter encore pour aller remplir des fonctions plus éminentes. Dans une visite de son diocèse, il bénit, à Mons, la chapelle de S^t Jacques, que des bourgeois de cette ville avaient commencé de bâtir en 1403, après leur retour d'un pélérinage à Saint-Jacques de Compostelle en Galice. L'Evêque de Cambrai y attacha plusieurs indulgences. Dans le même temps, il publia par tout le Cambrésis et le Hainaut, un mandement accordant des faveurs célestes aux guerriers qui iraient secourir les Chevaliers Teutoniques, en Prusse. Ces braves avaient imploré le soutien de la Chrétienté contre les Polonais, les Lithuaniens et les Tartares avec lesquels ils étaient en guerre. Simon de Lalaing, et plusieurs autres Seigneurs du pays, répondirent à l'appel de leur Evêque et partirent pour cette espèce de croisade qui n'eut pas une heureuse issue.

Toutes ces occupations pastorales du chef de l'Eglise de Cambrai ne l'empêchèrent point, le 12 août de la même année, de mettre la dernière main à un de ses ouvrages sur la description de ce globe terrestre qu'il avait parcouru en tant de sens divers dans ses nombreux voyages. D'autres sujets occupaient aussi sa plume; il préparait alors

1410. ces lumineux traités sur le pouvoir pontifical, qui firent tant d'effet au Concile de Constance et lui valurent l'honneur d'être regardé comme un de ceux qui étouffèrent le grand schisme d'occident. Ce sont ces ouvrages, fruits de ses méditations dans la ville de Cambrai, qui font encore citer son nom aujourd'hui, lorsqu'il est question d'assigner des limites au pouvoir du Saint-Siége. Des ultramontains exclusifs ont voulu récuser son autorité, ainsi que celles de Gerson, sous prétexte qu'ils avaient écrit dans un temps de schisme : « Mais, dirons-nous avec le grand Bossuet, ni » l'un ni l'autre n'ont pu être suspects sur les » droits du Saint-Siége, puisqu'ils furent les plus » intrépides défenseurs du Siége apostolique et » de la Majesté Pontificale contre Wiclef et les » Hussites, et qu'après l'extinction du schisme, » ils rétablirent l'autorité du Pontife dans l'état » d'où le schisme l'avait fait décheoir. »

1411. Le 3 mai 1411, Pierre d'Ailly dédia une chapelle de la paroisse d'Ittre, près de la forêt de Soignes, et lui accorda des grâces et des indulgences, à l'occasion d'un fait extraordinaire que tous les annalistes de Hainaut racontent ainsi. En juin 1405, *Pierre Ost*, Curé d'Ittre, célébrant la messe, laissa tomber une parcelle d'hostie sur le corporal; il en sortit du sang qu'on vit couler

pendant cinq jours de suite. Le bruit de ce prodige vint jusqu'à l'Evêque de Cambrai, qui n'y crut que lorsqu'on lui eut apporté le corporal sanglant. Il le garda deux ans, le fit passer par plusieurs épreuves, et employa de fortes lessives sans que les traces rougeâtres disparussent. D'Ailly voulait retenir cette relique pour en honorer son Eglise Cathédrale; mais il la remit, à la prière du Seigneur du Haut-Ittre, pour être rendue à la chapelle où le miracle était arrivé; depuis elle est devenue l'objet d'une grande vénération pour les fidèles (1). 1411.

En ce temps là, l'Evêque s'aperçut qu'il s'était glissé, dans son diocèse, une certaine secte qui, se décorant du titre d'*Hommes d'Intelligence*, avait beaucoup de rapports avec celle des *Picards*, des *Adamites* et des *Turlupins*. *Guillaume de Hildernissem*, l'un des fauteurs de cette secte

(1) Les Chroniques du temps ont donné à cet événement une importance qui serait peut-être mal accueillie aujourd'hui. Les lecteurs qui tiendront à connaître les moindres circonstances de ce miracle, pourront les rencontrer dans les ouvrages suivants auxquels il a donné naissance : 1° *Histoire originelle du Saint Sang de Miracle, advenue au Bois-Seigneur Isaac*, par le R. P. Jean Bernard. Bruxelles, 1635, in-8°. — 2° *Historia Septifontana. Accedit Historia monasterii ejusd. Ordinis dicti à Sylva Domini Isaac*, auctore R. D. Jo. Wiaert. Bruxelles, 1688, in-8°.

1411. indécente, débitait ses erreurs dans la ville de Saint-Quentin ; le Prélat de Cambrai mit tous ses soins à déraciner cette hérésie nouvelle, s'empara de *Guillaume*, et lui fit faire abjuration entre ses mains, le 12 juin 1411, en lui imposant une pénitence de trois ans à subir dans le château de Selles, ou d'un temps illimité dans un couvent d Carmes, hors du diocèse de Cambrai.

Tandis que Pierre d'Ailly faisait triompher la foi dans son Evêché, Jean XXIII, Pape seulement depuis le 14 mai 1410, le récompensait selon son mérite. Le 6 juin 1411 (1), il le comprit dans une promotion de quatorze Cardinaux qu'il nomma pour se fortifier dans son siége. Il espérait que cette milice sacrée, élevée par lui aux honneurs, le protégerait de son égide puissante, contre les attaques de ses rivaux; il n'ignorait pas tout ce que pouvait l'Evêque de Cambrai ; instruit de la pureté de sa doctrine, de la vigueur de son esprit, et de l'étendue de ses connaissances, il crut ne pouvoir mieux faire que de s'attacher un homme de ce mérite, et quoiqu'absent, il le créa Cardinal-

(1) Dans un tableau exposé à l'entrée du chœur de l'ancienne Métropole de Cambrai, on lisait que l'élévation de Pierre d'Ailly au Cardinalat, avait eu lieu en mai 1411; mais ce tableau a quelquefois été reconnu fautif pour ce qui regarde les anciens Evêques de Cambrai.

Prêtre du titre de *Saint Chrysogone*. Cette nomination se fit aussi à la recommandation du Roi de France, et reçut l'applaudissement de tout le sacré Collége (1). 1411.

Par cette exaltation de Pierre d'Ailly, le siége de Cambrai demeura vacant, au grand regret de ses diocésains, qui, tout en jouissant de la haute fortune de leur Evêque, regrettaient de le perdre. Le Pape pourvut à son remplacement le 13 juillet 1412, en nommant Jean de Lens, de la noble famille des *de Gâvre*, pour lui succéder. Ces deux Prélats eurent pour *suffragant* de leur Evêché, le *P. Jean Grigniart*, Evêque de Gébalde, qui sortait du couvent des Dominicains de Valenciennes, où il fut enterré : c'était un homme très recommandable, et, pendant les nombreuses absences de son premier titulaire, il sut diriger ses utiles institutions (2).

(1) Erasme a écrit que d'Ailly avait été chassé de son Eglise épiscopale, et il ajoute que cet exil lui procura le chapeau de Cardinal. Erasme est le seul qui parle de cette anecdote, peu vraisemblable.

(2) On donne à *Jean Grigniard* le titre de *Suffragant* de Pierre d'Ailly et de Jean de Lens, et cependant on ne doit l'appeller que leur *coadjuteur*, mot qui signifie : adjoint à un Prélat pour lui aider à remplir ses fonctions.

Du temps de Pierre d'Ailly, outre des suffragans,

1411. Pierre d'Ailly est sans contredit un des Evêques de Cambrai qui y fit le plus de bien; quoiqu'il voyageât beaucoup et résidât trop peu, il sut mettre tout son temps à profit. Tantôt, il allait vers l'un et l'autre Papes pour calmer les haines, rapprocher les partis, et ramener la tranquillité; tantôt il corrigeait les abus, et faisait jouir son peuple des meilleures innovations qu'il découvrait dans ses nombreux voyages. Nommé Cardinal, il n'en conserva pas moins toute son affection à la ville de Cambrai, sa patrie d'adoption. Il en prit le nom, et jusqu'à son dernier soupir, il lui donna des marques d'un attachement inviolable.

1412. Le nouveau Cardinal se rendit l'année suivante à Rome, afin d'assister à un Concile œcuménique qui fut obligé de se séparer sans avoir produit

---

il y avait des *administrateurs* d'Evêchés, qui dirigeaient le tout ou partie d'un diocèse, lorsque le *titulaire* était d'une autre obédience que le peuple. Pendant que Pierre d'Ailly tenait le parti de l'Anti-Pape Clément VII, la partie du diocèse de Cambrai qui est en Brabant, suivait celui du Pape Urbain VI et de Grégoire XII son successeur, et elle fut gouvernée pour le spirituel, par Jean de Bavière, Evêque de Liége, qui prit aussi le titre d'*Administrateur* de l'Evêché de Cambrai.

le moindre résultat. Il se joignit à une députation 1412.
du Roi de France pour supplier le Pape de soulager l'Eglise Gallicane des décimes et autres charges qui pesaient sur elle depuis la naissance du schisme. En même temps, il présenta à Jean XXIII un projet, qu'il avait conçu l'année précédente, sur la réformation du calendrier. Depuis maintes années, on s'était apperçu du désordre qui régnait dans les fixations des fêtes, par les défauts du calendrier julien; on célébrait quelquefois la solennité de Pâques un mois avant le terme fixé par le Concile de Nicée; les autres jours fériés n'étaient pas mieux établis. Pierre d'Ailly, frappé de cette irrégularité toujours croissante, travailla à un traité, qui réformait la manière usitée de supputer les jours. Le Pape approuva son projet, mais il en renvoya judicieusement l'exécution après l'entière union de l'Eglise sous une même obédience. Les idées du réformateur furent suivies depuis, à peu de chose près, mais un autre en tira toute la gloire.

Le *Cardinal de Cambrai*, car c'est ainsi qu'il 1413.
se faisait appeller, sortit de Rome, revêtu de la dignité de légat *à latere*, pour la Basse-Allemagne et les Pays-Pas. Tout en remplissant cette mission, et en jettant son coup-d'œil d'aigle sur les abus monastiques, il perfectionna son fameux

1413. traité de la réforme de l'Eglise (1), le plus important de ses ouvrages. C'est le fruit de ses longues observations sur les inconvenances religieuses existantes de son temps, et contre lesquelles il ne craignit point d'élever souvent son éloquente voix. C'est aussi en sa qualité de légat, qu'il fit faire de nouvelles informations publiques sur le miracle arrivé à *Ittre* et mentionné ci-dessus : il accorda alors de plus grandes grâces spirituelles à ce lieu de dévotion, par ses lettres données à *Honnecourt*, le 18 octobre 1413 (2).

Le Cardinal ne resta pas seulement attaché à la ville de Cambrai par les liens du cœur, il le fut aussi par ceux de l'intérêt : le 15 septembre 1413, il avait obtenu un des canonicats de son ancienne Eglise Cathédrale, qu'il conserva jusqu'à ce qu'il en fût évincé en juillet 1414, par une sentence apostolique, conférant cette prébende au Cardinal Guillaume Fillastre, ancien Archevêque

(1) Ce traité est l'abrégé et la réunion de plusieurs autres que Pierre d'Ailly avait composés précédemment et qu'il divisa en six chapitres : il parut avec les Œuvres de Gerson.

(2) Ces lettres, munies du sceau de la légation apostolique, se conservaient avec soin, et se montraient encore, dans le siècle dernier, au prieuré de *Bois-Seigneur-Isaac*.

d'Aix. Enfin, le 21 juin 1415, il jouit encore 1414.
d'un autre bénéfice dans la même Eglise, qu'il résigna trois ans après (1).

Presqu'à la fin de sa carrière, Pierre d'Ailly retrouve un goût de son adolescence; il s'occupe particulièrement d'astronomie, et divers traités très curieux, sur cette science incertaine, sortent de sa plume, presqu'à la fois. En parcourant l'Allemagne et la Belgique, selon les ordres du Saint-Père, il travaille sans cesse à ses livres; nous voyons que le 14 mai 1414, il termine à Bâle un écrit sur les *Rapports de l'Astronomie avec la Théologie;* en juillet, il finit dans la même ville des commentaires sur le 42e Pseaume, et sur l'Oraison Dominicale; le 26 septembre suivant, il achève à Cologne un autre ouvrage, dans le genre du premier, pour prouver les rapports existant entre l'Astronomie et l'Histoire. Malheureusement, cette étude d'une science alors si obscure, jette bientôt d'Ailly dans un travers qui la touche de très près,

(1) Il n'est pas sans exemple que des Cardinaux aient obtenu et conservé des canonicats dans l'insigne Eglise de Cambrai. *Antoine Perrenot,* Cardinal de Granvelle, revêtu de la pourpre Romaine en 1561, garda un canonicat à Cambrai, avec l'Archidiaconé de Cambrésis, jusqu'en 1560. Il serait facile de citer d'autres faits de cette nature.

1414. et que les auteurs contemporains ne nous ont pas dissimulé, malgré le cas qu'ils en faisaient eux-mêmes.

S'il est un moment pénible pour l'historien, c'est celui où il se trouve forcé de découvrir les faiblesses d'un homme estimable qu'il s'est plu à entourer de tous les hommages qu'il méritait. Tout en gémissant sur les devoirs qui lui sont imposés, l'écrivain impartial met également au grand jour, et les opinions erronées, et les titres à la gloire du personnage dont il est appellé à retracer l'histoire. Il faut donc avouer ici que le savant d'Ailly a fait beaucoup trop de cas de l'Astrologie judiciaire; il rapportait à l'influence des astres, non seulement les événemens civils, mais aussi les changemens de religion et l'origine des hérésies. Il a même été jusqu'à croire, que par les principes de cette science, on aurait pu prédire la naissance des hérétiques fameux, des Prophètes et de Jésus-Christ même, ce qu'il prouvait par l'étoile qui apparut aux mages lorsque le Sauveur du monde reçut le jour (1). Ajoutons, pour

(1) Par un hasard singulier, Pierre d'Ailly conclut de ses observations astrologiques, que l'*Anté-Christ* devait venir en 1789. Si l'*Anté-Christ* signifie l'*Ennemi de Jésus-Christ*, ainsi qu'on l'explique, on pourrait considérer comme tel la *Révolution française* commencée en 1789;

rassembler dans la même page la somme des torts 1414.
de Pierre d'Ailly, qu'on lui reproche aussi sa fausse doctrine sur la puissance Ecclésiastique, à laquelle il soumettait les sceptres et les couronnes.

Ces opinions bisarres sont sans doute une tâche que l'on ne peut effacer entièrement; mais elle deviendra moins marquante, lorsque l'esprit se reportera aux temps où vivait le Cardinal. On verra qu'il n'a fait que sacrifier, un instant, à l'idole dominante de son siècle, et qu'il devait nécessairement montrer qu'il était homme, par quelque faiblesse; sa belle carrière offre du reste assez de gloire pour faire encore des envieux.

Mais passons à des travaux plus honorables; le Concile de Constance est convoqué pour le 1er novembre 1414, et la qualité de Pierre d'Ailly l'y appelle. En attendant la réunion de cette imposante assemblée, que demandaient à grands cris tous les théologiens fatigués du schisme, le Cardinal avait composé, sur la paix de l'Eglise, plusieurs traités où Jean XXIII lui-même n'était pas épargné. Ce Pape avait voulu le gagner en le couvrant de la pourpre Romaine, et en le nommant légat, en Allemagne, mais d'Ailly, que nous avons vu mollir sur certains chefs par rapport

pour cette fois du moins d'Ailly n'aurait pas été tout-à-fait un faux prophète.

1414. à Benoit XIII, suivit ici, avec une fermeté parfaite, le parti de travailler efficacement à l'union générale.

Après avoir, pendant l'année 1414, ménagé les intérêts de l'Eglise beaucoup plus que ceux du Pape, dans les villes de Mayence, Trèves, Saltzbourg, Prague, Cologne et Bâle, il arrive à Constance le 17 novembre, et le premier décembre suivant, il est nommé commissaire dans l'affaire de *Jean Hus*. Le 7 du même mois, il présente un mémoire pour prouver que le Concile de Constance est indépendant de celui de Pise; le 10, un second mémoire de lui presse la cession des Papes concurrens, et le 28 il retrace éloquemment, à la tribune, les devoirs de l'Empereur, du Pape, et des autres dignitaires de l'assemblée. Chaque jour enfin, il lance des écrits qui préparent l'opinion, et se montre aussi bon écrivain dans le cabinet, qu'excellent orateur en public; il combat de sa plume comme de sa parole, et l'une trace avec justesse ce que l'autre a commenté avec abandon. C'est ici que les bornes d'une notice se font trop sentir; il faudrait écrire l'histoire entière du Concile, pour démontrer complétement la part active que d'Ailly eut à tout le bien qui s'y fit.

Le Concile avait à peine commencé ses

opérations, que le Pape Jean XXIII vit l'opinion générale tourner contre lui; en effet, ce Pontife méritait peu la confiance des Pères du Concile, et le respect des fidèles (1). Resté presque seul de son parti, il s'échappa de Constance, et se retira à Schaffouse; on n'en tint pas moins l'assemblée, et la troisième session s'ouvrit sous la présidence de Pierre d'Ailly, le 26 mars 1415. L'Empereur Sigismond y assista revêtu de la dalmatique impériale; le Cardinal de Cambrai y célébra la messe; celui de Florence y fit la prière. Cette troisième session fut très agitée; la santé du Président en souffrit cruellement, et une maladie, suite de ses fatigues, vint l'empêcher d'assister à la session suivante. Au mois de mai, le Pape fugitif le chargea d'être un de ses défenseurs dans le sein de l'assemblée; le Cardinal, ayant émis l'opinion que le Concile était au dessus du Pape, refusa cette commission, mais consentit à se réunir aux Princes de l'Eglise, qui se portèrent vers lui pour l'engager à céder de bonne grâce; et bientôt après, il rapporta la nouvelle de sa soumission au Concile. 1415.

(1) Jean XXIII avait été *Corsaire* dans sa jeunesse; parvenu aux dignités ecclésiastiques, il ne perdit point les vices de sa première profession; sa conduite scandaleuse força le Concile de le déposer.

1415. Après avoir perdu long-temps sa peine et ses paroles en exhortant *Jean Hus* à se rétracter, Pierre d'Ailly fut choisi, le 15 juin, pour être un des trois cardinaux composant le *Collége réformatoire;* cette commission devait examiner les matières de foi, et entr'autres les propositions de *Jean Petit*, qui avait prétendu que le meurtre du Duc d'Orléans, par les ordres du Duc de Bourgogne, était licite et même nécessaire. Comme membre de ce Collége, et tout en soutenant la cause de la saine raison, Pierre d'Ailly eut de vifs démêlés avec *Martin Porée*, Evêque d'Arras, confesseur de Jean, Duc de Bourgogne, et son ambassadeur au Concile. Le Cardinal de Cambrai fut puissamment secondé par l'illustre Gerson, qu'une ancienne fraternité littéraire liait à lui; ils combattirent ensemble les propositions de Jean Petit, et il ne tint pas à eux que les écrits de ce lâche apologiste de l'assassinat ne fussent flétris par les décisions du Concile. Pour ménager ce Prince puissant, on se contenta de condamner en général une doctrine qui cherchait à justifier le meurtre sous le titre de *tyrannicide*, et le nom du Duc de Bourgogne, principal auteur du crime, ne fut même pas prononcé dans le jugement!

1416. L'année 1416 vit éclore le traité de la puissance

ecclésiastique, écrit par Pierre d'Ailly, à Constance, 1416
pour réfuter les mémoires et les discours tendant à ébranler l'autorité suprême du Concile. Ce traité fut répandu dans toute l'Europe par la voie de l'impression, dans le siècle même où il fut composé, et peu après la naissance de l'art typographique.

Le 7 novembre 1416, le Cardinal de Cambrai courut le danger de perdre la vie, par suite d'un démêlé avec les Anglais, contre lesquels il s'était exprimé avec véhémence. Il s'opposait de tout son pouvoir à ce qu'ils figurassent comme une nation particulière dans le Concile; il soutenait qu'il était de l'intérêt et de la gloire du Roi de France de les en empêcher. Cette proposition irrita extrêmement les insulaires; ils s'en plaignirent hautement comme d'un complot contre leur honneur national, et se répandirent en déclamations virulentes sur le Cardinal, tant en public qu'en particulier. Leur ressentiment ne s'en tint pas aux menaces; on les vit parcourir les rues de Constance, le fer à la main, cherchant leur antagoniste; ces forcenés croyaient sans doute vaincre un vieillard plus facilement par les armes, que par la force des raisonnemens.

Dans la séance du 17 mars de l'année suivante, 1417.
Pierre d'Ailly pensa saisir l'occasion favorable de

1417. reproduire ses propositions touchant la réforme du calendrier. Son traité, composé sur ce sujet six ans auparavant, fut lu publiquement dans l'église de Saint Paul, à Constance. On applaudit généralement aux intentions du réformateur, mais en même temps, on trouva de la difficulté à faire accueillir son projet par toute la chrétienté, encore trop divisée. Le Cardinal n'en pria pas moins *Hubert de Hantschilt*, Abbé d'Eeckout à Bruges, présent au Concile, de joindre ses connaissances astronomiques aux siennes, pour opérer cette réforme qui devenait de plus en plus urgente (1). Cette année se termina par l'élévation du Cardinal *Othon Colonne* au Pontificat; il fut proclamé Pape le 11 novembre, sous le titre de *Martin V*. L'honneur de cette nomination qui faisait enfin naître l'espoir de la paix de l'Eglise, doit rejaillir en partie sur Pierre d'Ailly, comme l'ayant amenée par trois discours entraînants, prononcés peu auparavant sur la réformation, et sur l'élection d'un Pontife (2).

---

(1) Ce ne fut toutefois que bien plus tard et *sous* le Pontificat de Grégoire XIII, que l'on réforma le *Calendrier Julien* tel qu'il est suivi maintenant par presque tous les peuples civilisés, sous le nom de *Calendrier Grégorien*.

(2) Ces trois discours, en forme de sermons, furent prononcés le 21 mars, le 30 mai et le 25 août 1417.

Après l'exaltation de Martin V à la dignité pa- 1418
pale, l'abdication volontaire de Grégoire XII, et les dépositions forcées de Jean XXIII et de l'Anti-Pape Benoît XIII, l'Eglise commença à respirer, et l'ordre revint peu-à-peu; le Concile ne s'occupa plus que de réformes générales. Le Cardinal de Cambrai, en particulier, fut chargé avec Gerson, par le Souverain Pontife, d'examiner une dénonciation d'un moine, nommé *Grabon*, contre les *Frères de la vie commune*, cette association estimable, qui, par ses mœurs exemplaires et ses travaux utiles, avait encouru la haîne de quelques moines déréglés et fainéants. La vertu et la science eurent toujours des droits sacrés sur le cœur de Pierre d'Ailly; aussi prit-il avec ardeur la défense des pieux et savants cénobites, et la plus éclatante justice leur fut rendue par les deux délégués du Pontife, qui foudroyèrent de leur éloquence cet impur dénonciateur. Le Cardinal de Cambrai était loin de prévoir que cet ordre auquel il accordait une si juste protection, devait un jour éclairer la jeunesse de la ville favorite dont il portait le nom. Plus tard, peut-être, en parcourant cette Cathédrale, décorée du tombeau de leur illustre défenseur, ces clercs reconnaissants ont-ils plus d'une fois honoré sa cendre (1)?

(1) Dans le commencement du 16^{e} siècle, les *Freres de la vie commune* eurent à Cambrai une maison

1420. dans Avignon : il ne devait plus, hélas, en sortir que privé de la vie !

C'est ici que les annalistes diffèrent entr'eux d'une manière étonnante sur l'histoire des derniers jours de Pierre d'Ailly. Le savant *de Launoy*, ordinairement si exact, le fait retourner à Cambrai immédiatement après le Concile de Constance ; *Ellies du Pin* suit cette version, et affirme qu'il expira dans la même ville en 1425 ; il est imité, à son tour, par le digne *Fleury*, qui y ajoute seulement la date du 28 août ; *Bayle* avance que les registres de la Métropole de Cambrai indiquent qu'il termina sa vie à Avignon, le 9 octobre 1425, et qu'au mois de juillet suivant, on transporta sa dépouille mortelle à Cambrai. D'un autre côté, *Wharton* commet un double anachronisme, et ne se trompe guères que de cent ans, en faisant mourir le Cardinal dès l'an 1325, et en plaçant le Concile de Constance en 1314 ; c'est la première erreur qui a occasionné une seconde. Le 8 août 1419 est l'époque finale choisie par *Desessarts*, dans ses *Siècles littéraires ;* d'autres s'écartant davantage de la vérité, avancent sa mort, et la font arriver en 1416, en Allemagne ; enfin, les années 1423, 24 et 26 ont aussi été marquées comme le terme de la vie glorieuse du

Cardinal de Cambrai (1). Chose étonnante ! Celui qui a rempli le monde chrétien de son nom, meurt ignoré ; quatre siècles se sont écoulés, et l'opinion est à peine fixée sur le temps et le lieu où ce personnage célèbre cessa d'exister ! Il se peut que la naissance de l'homme de génie demeure environnée de ténèbres ; mais quand son existence s'est liée à tous les grands événemens de son temps, quand ses jours sont comptés par le nombre de ses bienfaits, sa mort, qui devient alors un désastre général, doit-elle rester inconnue à ceux pour qui sa vie fut un présent du Ciel ? 1420.

Parmi tant de sentimens divers, émis par des historiens de nations et de croyances différentes, on a suivi assez généralement celui qui fixait la mort de Pierre d'Ailly à l'an 1425. Vers le milieu du siècle dernier, le dictionnaire de *Chauffepié*,

(1) Entre les diverses opinions sur la mort de Pierre d'Ailly, il en est une assez extraordinaire, que je consigne ici pour montrer combien on peut s'égarer lorsqu'on est une fois entré dans le vaste champ des conjectures. Le docteur *Vonder Hardt*, dans sa vie du Cardinal de Cambrai, pense qu'*Avignon* est trop loin de *Cambrai* pour que d'Ailly y ait rendu le dernier soupir, et qu'il est plus probable qu'*Avesnes*, ville du Hainaut, non loin de Cambrai, est le lieu de sa mort. Les historiens, ajoute-t-il, auront lu *Avenionem* où il y avait *Avennam*.

1420. et *le Moréri* de 1759, se rapprochant de la réalité, ont, les premiers, clos la carrière du Cardinal en 1419 ou 20, sans préciser l'une ou l'autre de ces années. Ils étaient ramenés à cette opinion par la découverte d'une convention, faite en 1421, entre le Chapitre de Cambrai et les exécuteurs du testament de Pierre d'Ailly, à l'occasion de son anniversaire, et par la date des actes d'un Chapitre général des Chartreux, faisant mention de sa mort, et portant le millésime de 1420 : comme il était prouvé qu'en 1418, le Cardinal vivait encore, il ne restait donc plus que deux années douteuses. Enfin, peu de temps après (en 1764) l'Abbé *Dupont*, auteur d'une histoire de Cambrai, trouva dans le manuscrit de *Jean le Robert*, Abbé de Saint-Aubert, une relation des obsèques de Pierre d'Ailly, écrite au moment où elles furent célébrées, et par cela même digne de foi. Depuis cette époque, il est reconnu que le Cardinal de Cambrai cessa de vivre à Avignon, le 9 août 1420, à l'âge de 70 ans; c'est aussi l'opinion émise par l'Abbé *Paquot* en 1784 (1),

(1) Dans l'édition qu'il a donnée du *Traité de l'origine des Ducs et du Duché de Brabant*, à Bruxelles, en 1784, in-8°, où il dit page 529, « c'est le célèbre » Pierre d'Ailly, qui mourut le 9 août 1420, comme » on l'a découvert, il y a peu d'années. »

et suivie par les auteurs de la *Biographie Universelle*, qui forment une autorité respectable en histoire. 1429.

La mort de Pierre d'Ailly fut encore le signal de nombreuses faveurs, dans la distribution desquelles la ville de Cambrai ne fut pas oubliée. Le Cardinal laissa un testament, monument curieux de piété et de bienfaisance, et choisit, pour l'exécuter, ses fidèles amis les Cambrésiens auxquels il confia le soin de faire inhumer sa dépouille mortelle, sous l'autel du petit chœur de leur antique cathédrale. A la tête de ses exécuteurs testamentaires, on remarque le digne *Raoul le Prêtre*, Chanoine de Cambrai, Archidiacre de Hainaut, qui, comme parent du Cardinal, jouissait de toute sa confiance (1); pour suivre les dernières volontés de son illustre allié, il eut pendant plusieurs années,

(1) Les autres exécuteurs du testament de d'Ailly furent *Pierre le Prêtre*, *Nicolas Lavende*, de Cambrai, *Jean Calvi*, *Arnoud Logier*, chantre et chanoine, *Pierre Berbiette*, écolâtre et *Pierre Polit*, chanoines de Saint Géry de Cambrai, et enfin, *Michel le Charron*, de Noyon. Ce testament fut long-temps à être mis complettement à exécution, puisqu'on trouve une convention, qui y a rapport, entre *Raoul le Prêtre* et les maîtres du Collége de Navarre, datée de Cambrai, le 18 avril 1429.

1420. bien des aumônes à répandre et des bénédictions à recevoir.

Le testament de Pierre d'Ailly établit d'abord des fondations pieuses, pour le repos de son âme, dans les églises de Soissons, de Noyon, du Puy, de la Sainte Chapelle du Palais, du Collége de Navarre, de Compiègne et de Cambrai : il contient ensuite des legs particuliers aux hôpitaux de cette dernière cité, à sa maison de Saint Ladre, et en général aux plus pauvres églises de sa ville chérie et des environs. Le reste de sa fortune est divisé en deux parties égales; la première, destinée à doter de jeunes époux indigents et vertueux, qu'on devra choisir de préférence dans sa famille, et la seconde sera partagée entre ses quatre plus proches collatéraux.

Le Collége de Navarre reçut aussi des marques de la munificence du Cardinal de Cambrai; dès l'an 1403, il en était devenu un des bienfaiteurs: il y fit élever des bâtimens pour les théologiens, y établit une chaire nouvelle, lui légua en mourant sa bibliothèque et ses propres manuscrits, et de plus, laissa une somme fixe et annuelle pour y acheter des livres. Telle fut l'origine de la belle bibliothèque de cet établissement, pour laquelle, dans la suite, le Roi Charles VIII fit

construire des salles (1). Pierre d'Ailly, après avoir figuré, dans sa jeunesse, au nombre des redevables du Collége de Navarre, mérita justement, après sa mort, d'en être regardé comme le second fondateur; il l'enrichit d'abord par ses bienfaits, et plus encore de la gloire de son nom. 1420.

Selon les dernières volontés du Cardinal, ses restes, héritage précieux pour une ville qui le pleurait encore, sont transportés soigneusement à Cambrai. Le 6 août 1422, on y célèbre ses obsèques avec la plus grande solennité; son cercueil, recouvert d'un drap d'or, surmonté des insignes de sa dignité, est d'abord conduit à l'Eglise de S^t^ Géry; de là, le Clergé réuni de la ville et des environs, les notables citadins, les écoles et un peuple nombreux, depuis long-temps appris à bénir son nom, l'accompagnent à la Cathédrale, où un service pompeux est exécuté, des aumônes distribuées, et son corps religieusement déposé à l'endroit désigné par lui-même (2). On grave 1422.

(1) L'emplacement de l'ancien Collége de Navarre est, dit-on, occupé aujourd'hui par l'Ecole Royale Polytechnique, établissement envié par nos voisins, et qui fournit, dans un autre genre, des hommes non moins illustres que ceux qui sont sortis de l'antique maison de Navarre.

(2) A la fin de la 5^e^ partie de l'histoire de Cambrai, par Dupont, on lit une relation détaillée de l'enterre-

1422. sur sa tombe, en caractères du temps, cette épitaphe que le vandalisme révolutionnaire n'a pas plus respectée que le monument qui la contenait:

« Mors rapuit PETRUM., petram subiit putre corpus.
» Sed petram Christum spiritus ipse petit.
» Quisquis ades, precibus fer opem, semperque memento
» Quod præter mores omnia morte cadunt.
» Nam quid amor regum, quid opes, quid gloria durent?
» Aspicis : Hæc aderant nunc mihi, nunc abeunt. »

Pierre d'Ailly a fourni une carrière digne d'être enviée par tous les mortels; né dans les derniers rangs de la société, il prit une course rapide vers les plus hautes dignités, et ne s'arrêta que sur les marches du trône de l'Eglise; irréprochable dans ses mœurs à toutes les époques de sa vie, il eut le droit de tonner contre les déréglemens de son siècle. Son érudition était vaste, son crédit immense, son éloquence entraînante; son génie l'ayant placé bien au dessus de ses contemporains, il fut souvent consulté par des monarques; et des

ment de Pierre d'Ailly, extraite des MSS. de S^t Aubert. On voit, par cette pièce, que les exécuteurs testamentoires du Cardinal mirent tant de magnificence dans cette pompe funèbre, qu'on usa 700 livres de cire en un seul jour.

Souverains Pontifes ne dédaignèrent point de s'éclairer de ses lumières. Toujours attentif à maintenir la discipline de l'Eglise, on ne l'en vit pas moins se montrer plein d'humanité et de modération, lorsqu'il fut question de régler les intérêts d'une secte malheureuse (1) ou de ramener à la véritable croyance, des infortunés qui l'avaient abandonnée. Le peuple a été sans cesse l'objet de sa plus tendre sollicitude (2); homme d'état autant

(1) Du temps de Pierre d'Ailly, on traitait les Juifs avec la dernière rigueur: en 1407, on en fit un horrible massacre à Cracovie; dans d'autres lieux, on les chassait, et lorsqu'il s'en trouvait ayant le désir de se convertir, on les recevait au baptême, mais en les dépouillant entièrement de leurs biens. D'Ailly proposa au Concile de Constance de laisser la totalité des biens aux Juifs qui se convertiraient; l'assemblée décida qu'on leur en abandonnerait la moitié, tant en meubles qu'en immeubles, pour leur entretien et celui de leur famille, et que l'autre moitié serait retenue en restitution des usures faites sur les Chrétiens.

(2) Pierre d'Ailly voulait que l'on permît au peuple de travailler les jours de fêtes, après le service divin, tant à cause des excès et débauches auxquels les dernières classes de la société se livraient ces jours là, que par considération pour les ouvriers qui ont besoin de tout leur temps pour gagner leur vie et soutenir leur famille : encore exceptait-il les dimanches et quelques fêtes solennelles.

n'a pu concevoir l'idée de rassembler ses écrits en un corps d'ouvrage ; après lui, personne n'y a donné les soins qu'ils méritaient, à une époque où ils étaient encore pleins de l'intérêt du siècle; aujourd'hui que cet intérêt est loin de nous, et qu'un autre ordre de choses a changé nos mœurs et nos occupations, à peine lira-t-on sans fatigue les titres seuls de ces productions, qui, à leur naissance, retentirent dans toute la chrétienté. Toutefois, j'ai cru devoir réunir en masse les monumens de piété et de savoir, laissés par notre illustre Cardinal; leurs titres seuls montreront qu'il travailla toujours dans le but d'être utile aux autres : assez d'hommes n'écrivent que pour eux.

Les œuvres de Pierre d'Ailly se composent d'une infinité d'opuscules, quelquefois réunis, quelquefois imprimés séparément, plus souvent restés manuscrits : quant à ces derniers, on ne trouvera ici que les principaux; il eût été fastidieux d'énumérer tous les sermons prononcés dans les synodes de Cambrai ou ailleurs, et de rappeler les listes de cette foule de petits traités que la bibliothèque du collége de Navarre conservait manuscrits, comme souvenir de son bienfaiteur; pour les livres imprimés, je me suis attaché à décrire exactement tous ceux dont j'ai pu avoir connaissance; et je l'ai fait avec

d'autant plus de raison, qu'ils deviennent presque tous très rares, étant pour la plupart imprimés dans le XV^e^ siècle. S'ils ne sont pas tous remarquables aujourd'hui par la matière qu'ils traitent, ils le seront du moins comme anciens monumens de l'art typographique.

Dans une série d'ouvrages, en grande partie dénués de dates, l'ordre alphabétique était le seul à suivre; le premier qui se présente est précisément un morceau en vers français que j'ai cité en entier pour donner une idée des talens poétiques de Pierre d'Ailly; ces trente-deux vers sont les seuls que j'aie pu découvrir. On assure toutefois que le Cardinal en a composé d'autres qui sont tombés dans l'oubli.

I. Combien est misérable la vie du tyran, par Pierre d'Ailliac, évesque de Cambray.

« Ung chasteau sçay, sur roche espouvantable,
» En lieu venteux, sur rive perilleuse.
» Là vis tyran, séant à haute table,
» En grand palais, en sale plantureuse,
» Environné de famille nombreuse,
» Pleine de fraud', d'envie, et de murmure;
» Vuide de foi, d'amour, de paix joyeuse;
» Serve, subjecte, en convoiteuse ardure.
» Viandes, vins, avait-il sans mesure,
» Chairs et poissons occis en mainte guise;
» Sausses, brouëts, de diverse teincture;
» Et entremets faicts par art et diverse.
» Le mal (*mauvais*) Glouton partout guette et advise,
» Pour appetit trouver; et quiert (*cherche*) manière
» Comment sa bouch', de lescherie esprise,

» Son ventre emplit en bourse pantonière. (1)
» Mais, sac-à-fien, patente cimetière,
» Sepulchre-à-vin, corps bouffi, crasse panse,
» Pour tous ses biens en soy n'a lie chère ;
» Car, ventre saoul n'a en saveur plaisance,
» Ne le delit (*délecte*) jeu, ris, ne bal, ne danse;
» Car, tant convoit, tant quiert, et tant desire,
» Qu'en rien qu'il ays n'a vraye suffisance.
» Acquirer veult, ou royaume, ou empire;
» Pour avarice sent douloureux martyre.
» Trahison doute, (*redoute*), en nully ne se fye.
» Cœur a félon, enflé d'orgueil et d'ire,
» Triste, pensif, plein de mélancolie.
» Las! trop mieulx vaut de *Franc-Gontier* la vie,
» Sobre liesse, et nette povreté,
» Que poursuivir, par orde gloutonnie,
» Cour de tyran, riche malheureté. »

Cette petite pièce de vers est aussi appellée *les contredicts de Franc-Gontier*, parce que Pierre d'Ailly la composa à l'imitation des *Dicts de Franc-Gontier*, où *Philippe de Vitry* décrit dans un même nombre de vers, les agrémens de la vie champêtre. Nicolas de Clamenges a traduit également en latin ces deux pièces; celle du Cardinal porte le titre de *De miseriis vitæ tyrannorum* et contient 40 vers dont quelques-uns sont rimés, quoique latins. La pièce originale et la traduction se trouvent : 1° à la fin d'un livre d'Antoine de Guevare, trad. en français sous ce titre: *Mespris de la court, et louange de la vie rustique, par Antoine Allaigre*, Lyon, Dolet, 1543, in-12, ou Paris, 1551 in-16; 2° à la fin d'un recueil de poésies intitulé : *La muse guerrière, en deux livres de divers poëmes sur plaisans argumens, avec les hymnes et*

(1) Aussi ouverte que celle d'un *Pautonier* ou *Péager*.

cantiques de l'hermitage, et, pour plus grand enrichissement de cest œuvre, y ont été adjoutés les vers françois des évesques de Meaux et de Cambray, etc. Paris, 1591, in-16; 3° Dans le livre de Guevare, augmenté de l'original espagnol et d'une traduction italienne, Lyon, de Tournes, 1592 in-16. 4° Dans le même, avec une traduction allemande, Genève, de Tournes, 1605, in-12; 5° Dans les *Meditationes historicæ Philippi Camerarii*; 6° et enfin, dans le *Dictionnaire historique de Prosper Marchand*, tom. 2, La Haye, 1758, in-f°.

Pierre d'Ailly composa sans doute d'autres vers français, si l'on doit en croire La Croix du Maine, lorsqu'il avance qu'il avait *veu quelques-uns de ses vers imprimés il y avait plus de cent ans.* Bayle en a parlé d'une manière désobligeante en disant qu'*il se méla même de rimailler en langue vulgaire*; mais Prosper Marchand en fait l'éloge, et remarque « que » l'ordre, l'arrangement, la clarté, la diction, et » surtout la mesure de ces pièces de vers sont si » nettes, si exactes, et si approchantes de notre » poésie moderne, quoiqu'écrites dans des temps si » reculés, que, si Despréaux les avait connus, il » est à croire qu'il leur (1) aurait accordé, préféra- » blement à Villon, la gloire

« D'avoir sçu les premiers
» Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers. »

II. Compendium Philosophiæ. MSS.

Reposant à la Bibliothèque publique de la ville de Cambrai.

---

(1) A d'Ailly et à Ph. de Vitry.

III. Concordatia astronomie cu theologia, concordatia astronomie cu hystorica narratione, et elucidariu duorum precedentium. *Augustæ Vindelicorum*, 1490, in-4° Goth.

Le tout contient 7 feuilles d'impression ; chaque page comprend 39 lignes lorsqu'elle est entière. A la seconde page se trouve une gravure sur bois représentant un théologien et un astronome disputant avec vivacité, ainsi que l'indique la légende de la gravure. A la fin du premier traité on lit : *Explicit tractatus de concordantia theologie a Domino Pet. Cardinali Cameracen. Copiat. et copletus in civitate Coloniensi ano XPI.* 1414. A la fin du second traité on lit : *Explicit tractatus de cocordia astronomie veritatis et narrationis historice a dno Petro Cardinali Cameracen. completus in civitate Basilien. anno XPI.* 1414. *Mensis maii die decima.* et à la dernière page de l'ouvrage l'imprimeur a placé cette souscription : *Opus explicit feliciter, magistri Johannis Angeli viri peritissimi diligeti correctione. Evhardique Ratdolt mira imprimendi arte : quâ nuper Venetiis nuc Auguste Vindelicorum excellit nominatissimus. 4 nonas januarii* 1490.

Une autre édition fort rare fut imprimée à Venise, 1494 in-4°. David Clément, qui la cite parmi les livres difficiles à trouver, dit que tous les traités de d'Ailly sont rares, parce qu'ils furent confisqués, comme le dit Gundling. Toutefois si cette confiscation n'eut lieu qu'autant qu'ils tenaient à la secte des *Nominaux*, dès 1481, on leva la défense qui les regardait et la lecture en fut permise.

L'ouvrage qui vient d'être cité fut réfuté par Pic de la Mirandole qui en dit peu de bien.

(Bibl. Magliabechiana. — Catal. de Delambre, 1824, n° 866.)

IV. De Animâ, *Parisiis*, 1494, in-4°.

Réimprimé en 1505. Ce traité se voyait MSS. dans la bibliothèque publique de la ville d'Utrecht.

V. De Emendatione Ecclesiæ liber unus. *Bononiæ*, 1490.

Ce traité se trouve dans la 13e pièce de celles qui composent le volume de *Pragmatica sanctio Caroli VII Francorum Regis*, édition donnée par *Francois Pinssonius*, Paris, Clousier, 1666, in-f°

VI. De Jure eligendi Papam et de Jure Concilii in Papam. Argentinæ, 1490.

VII. De reformatione Romanæ Ecclesiæ tractatus longè optimus, editus à Rev. Patre Petro de Alliaco, Cardinale Cameracensi, in-4° (sine anno).

Cet ouvrage, le plus célèbre de tous ceux de Pierre d'Ailly, est inséré dans la dernière édition des œuvres de Gerson. Il est divisé en six chapitres dans lesquels l'auteur s'élève avec force contre le grand nombre des ordres mendians, contre le faste des prélats, contre les excommunications et la multiplicité des fêtes. Il est assez extraordinaire de trouver de telles idées dans un livre écrit vers l'an 1400. (Voyez n° XVIII).

(Catal. de *la Vallière*, 1ere partie, n° 580. Gaignat, 509).

VIII. Descriptio imaginariæ visionis de horto sacræ scripturæ, MSS.

Se voyait dans la Bibliothèque du collége de Navarre. Cet écrit est précédé d'une ample préface et fut composé sur le cantique : *Veni in hortum meum*, en 1374, lorsque d'Ailly n'était âgé que de 24 ans.

IX. De vita Christi. *Parisiis*, 1483. In-4°.

X. Errores sectæ hominum intelligentiæ et processus factus contra fratrem *Willelmum de Hildenissem* ordinis Beatæ Mariæ de Monte Carmeli, per Petrum de Alliaco Episcopum Cameracensem, Anno Christi M. CCCC. XJ.

Se trouve inséré dans les *Miscellanea* d'Etienne Baluze, tome 2, pages 277-297. Paris, 1679 in-8°. (Paquot, tom. 8, pag. 95 et suiv.)

XI. Extrait abrégé et libre du traité de Pierre d'Ailly, Cardinal de Cambrai, touchant la réformation du calendrier, traduit du latin par *M. des Vignoles*, membre de la Société Royale des Sciences de Berlin.

Cette traduction a été imprimée dans l'histoire du *Concile de Constance*, par J. Lenfant, Amst. 1714, in-4°, page 695 et suiv.

XII. Imago mundi, seu ejus imaginaria descriptio. (sine anno) in-f°. (*Lovanii*, 1480 seu 1483).

Magnifique édition imprimée sans noms de lieu,

ni d'imprimeur, mais évidemment avec les caractères de Jean de Westphalie, vers 1480, selon la Serna Santander, et 1483 suivant Lambinet. Ce livre est divisé en plusieurs traités. 1° *Tractatus de ymagine mundi*, achevé le 12 août 1410. C'est un extrait fidèle et concis des anciens auteurs qui ont décrit le globe terrestre, tels que Ptolomée, Aristote, Pline, Lucrèce, Isidore de Charax, Averroès de Cordoue, Séneque, etc. dont Pierre d'Ailly compare les opinions avec le récit de Moïse et de ses commentateurs. 2° *Epilogus mappe mundi.* 3° *Tractatus de legibus et sectis contra superstitiosos astronomos*, daté du 24 décembre 1410. L'auteur, tout en croyant à l'astrologie judiciaire, fait ici la guerre aux astronomes superstitieux. 4° *Exhortatio ad Concilium generale super Kalendarii correctionem.* Traité curieux sur les défauts du calendrier et sur la nécessité de le réformer; il est dédié au Pape Jean XXIII et adressé au Concile de Constance. 5° *Compendium cosmographie*, divisé en 22 chapitres avec les climats et les degrès de longitude et de latitude du globe. 6° *Vigintiloquium de concordia astronomice veritatis cum theologia*, achevé à Cologne en 1414, lorsque le Cardinal y était Légat. 7° *Elucidarium astronomice concordie cum theologica et historica veritate.* Supplément nécessaire à la concorde des vérités astronomiques avec la théologie et les faits historiques, qui fut terminé le 10 mai 1414. 8° Et enfin, *Apologetica defensio astronomice veritatis a Dom. P. Cardinali Cameracen.*; cette apologie de la vérité astronomique fut faite à Cologne le 26 septembre 1414 (1).

(1) De Launoy indique une seconde apologie inti-

A la suite de ces traités qui sont des plus curieux et mériteraient la peine d'une ample analyse, on en trouve trois autres sur des sujets analogues et qui font partie du même ouvrage : ils sont de *Gerson ;* le 1^er^ est daté de Lyon, 1419, et adressé par Gerson, du lieu de son exil volontaire, au Dauphin de France, fils de Charles VI.

Lambinet, dans son *Origine de l'imprimerie*, assure que tous les traités de d'Ailly que je viens de citer, forment un des ouvrages les plus précieux qu'il ait vus, relativement à la géographie, l'astronomie et la cosmographie au commencement du XV^e^ siècle. C'est une des plus belles éditions exécutées par Jean de Westphalie.

Ce volume curieux est imprimé à longues lignes de 40 à 41 dans les pages entières, qui sont au nombre de 338 avec signatures, points et virgules en lignes obliques ; et seize planches qui représentent le système terrestre et céleste de Ptolomée, la carte des terres habitées, la figure du ciel au commencement du monde, les degrès de longitude des trois parties du globe alors connu, etc.

Le libraire *Ermens* de Bruxelles possédait cet ouvrage ;

---

tulée : *Alia secunda apologetica defensio ejusdem compilata Coloniæ, anno M. CCCC. XVIII, die III^a^ octobris.* La date de 1418, que de Launoy met à ce traité ainsi qu'à deux autres, est fautive, quoique l'indication des jours et des mois soit juste ; c'est 1414 qu'il faut lire. Cette erreur, répétée par Bayle et plusieurs autres, est une suite de l'opinion, accréditée par plusieurs auteurs, que d'Ailly avait été en Allemagne après le Concile de Constance.

il provenait des Chartreux de Bruges. La bibliothèque de Cambrai a eu MSS. presque tous les traités qui composent ce volume intéressant; il n'y aurait rien d'étonnant qu'il s'en trouvât parmi eux quelques-uns écrits de la main même de l'illustre Cardinal, puisqu'il est certain que les premiers énumérés furent composés dans la ville de Cambrai.

XIII. Invectiva Ezechielis contra Pseudo Prædicatores. MSS.

Se voyait dans la bibliothèque de la maison de Navarre.

Cette attaque de Pierre d'Ailly, composée vers 1390, est écrite *ex abrupto*, et ne manque ni de force, ni d'élégance. Voici comme il traite les *faux-Pasteurs* de son temps : « Nullum eis (*Pseudo-Pastoribus*) sacræ » scripturæ studium, nullum divinæ sapientiæ collo- » quium, sed tota erat eorum occupatio circa sa- » pientiam hujus mundi, quæ stultitia est apud Deum : » quia si fortè de sacris theologicis scripturis Parisiis » aliquid murmurabant, hoc inter epulas, hoc inter » pocula, hoc inter cænas et prandia, hoc non jejunâ » mente, sed ventre saturo ructabant, unde eis po- » terat illud ironicum convenire : *Ecce inter pocula* » *quærant Romulidæ saturi, quid dia poëmata nar-* » *rent?* O viles quæstionum disputationes? O inutilis » argumentorum collatio? Ibi erat frequentiùs quæstio » vinolenta, nec deerat solutio virulenta. Ibi audie- » bantur blasphemiæ; damnabantur probatæ sen- » tentiæ; ibi theologia, quasi sentilogia, et doctores » catholici velut phantastici spernebantur. Ibi lex

» Constantini ultra legem Christi.: et decreta Graliani » supra præcepta Domini colebantur. »

XIV. Jo. Gersonis doct. Theologi et cancellarii Paris. opera omnia; accesserunt Henr. de Hassiâ, *Petri de Alliaco*, Jo. Brevicoxæ, Jo. de Varennis, etc. Opuscula. Operâ et studio Ellies Dupin. *Amsterdam*, 1706, 5 vol in f°.

Outre divers opuscules de Pierre d'Ailly qu'on trouve dans ces œuvres, on y lit, tome 1^er^, page 37, une notice sur ce Cardinal (1).

XV. Libellus sacramentalis Petri de Alyaco

(1) Les œuvres de Gerson que je viens de citer, ont dû plusieurs fois être imprimées en France *avec privilége du Roi;* vers la fin du 17^e^ siècle, l'ouvrage était sous presse avec permission du grand Chancelier, lorsque Louis XIV reçut en même temps un billet anonyme, où on lui donnait cet avis : « Sire, votre » archevêque et vos ministres veulent vous ôter la » couronne : on réimprime dans Paris les œuvres de » Gerson. » Le Roi fit supprimer l'édition commencée, et elle ne se fit qu'en Hollande bien des années après. Les œuvres de Gerson ne s'en répandirent pas moins dans tous les monastères et les grandes bibliothèques; seulement des étrangers en eurent le profit. Au reste, si Gerson s'élève quelque fois avec force contre les ultramontains et les abus de son temps, sa fermeté et sa droiture lui feront toujours des partisans parmi les hommes sensés. M. A. M. H. *Boulard*, de Paris, vient de remettre au jour une Harangue prononcée par Gerson en 1405 devant la cour de France. Cette harangue française, devenue introuvable, n'avait pas été insérée dans les œuvres du Chancelier de l'Université, sans doute à cause de sa hardiesse.

Cardin. et Episcop. Cameracensis. *Lovanii*, Ægid. Vanderheerstraten, 1481, in-4°.

— Idem — Lovanii — id. — 1486, in-4°.

— id. — id. — id. — 1487, — id.

Ce sacramentel est, je crois; le second ouvrage de Pierre d'Ailly, livré à l'impression. La dernière édition porte cette souscription : *Explicit sacramentale Dom. Pet. de Alyaco, Card. et Episcopi cameracen. Alma in universitate Lovaniensi impressum per Ægidium Vanderheerstraten. Anno Domini M. CCCC. LXXX. VII, die XIV Aprilis.* Lambinet a vu cette édition chez les frères Gasparoli. (*Catal. d'Ermens*, n° 1088.)

XVI. Liber instrumentorum perutilium optimo stilo conceptorum, etc. (sine anno, sed ad calcem, 1483 legitur) in-f°.

Voici la souscription : *Instrumentorum perutilium optimo stilo conceptorum ac vigili curâ correctorum circa negocia et contractus hominum occurentium liber finit. Per ingeniosum artis impressorie uirum magistrum Johannem de Westfalia in insigno opido Lovaniensi residentem. Anno Domini M. CCCCLXXXIII.* Ce volume de 460 pages est imprimé à longues lignes de 40 à 42 dans les pages pleines, avec signatures, les virgules et les traits d'union en lignes obliques, les points et deux points en étoiles; les lettres initiales en rouge et jaune au pinceau. Ce volume n'a pas de titre.

Il traite de la manière de procéder en matières civiles et canoniques. Ces formules sont datées de

Rome l'an 1476, mais généralement on les regarde comme l'ouvrage du Cardinal de Cambrai, qui les fit sous le pontificat de Martin V. Il paraît que, dans cette édition de Jean de Westphalie, on a corrigé les fautes des précédentes ou collationné avec d'autres MSS. *Lambinet* en a vu un bel exemplaire dans la bibliothèque de Bruxelles.

XVII. Magnum œcumenicum Constantiense concilium de universali Ecclesiæ reformatione, unione et fide; ex variis manuscriptis diligentissimè erutum ac recensitum, operâ Hermanni Vonder Hardt. *Francofurti et Lipsiæ; Genschius*, 1700, in-f°, 6 vol.

Ce volumineux ouvrage contient une foule de sermons et de petits traités de Pierre d'Ailly, dont quelques-uns n'avaient pas encore vu le jour. Un des principaux que le docteur Vonder Hardt a tirés des MSS. de la Bibliothèque de Vienne porte le titre de *Traité touchant la nécessité de la réformation de l'Eglise, dans son chef et dans ses membres*; le savant éditeur l'a distribué en 30 chapitres pour la commodité des lecteurs.

Vonder Hardt a aussi intercalé dans son ouvrage une vie entière de Pierre d'Ailly, pleine de recherches curieuses, mais non dépourvues d'erreurs. On la trouve dans la 8e partie du recueil cité, page 450.

XVIII. Petri de Alliaco, Cardinalis cameracensis, tractatus de reformatione ecclesiæ nec non libellus de squaloribus Curiæ Romanæ, cum

præfatione Wolfgangi Wuissemburgii. *Basiliæ*, apud Nicolaum Bryling, 1551, in-8°.

La date de cette réimpression du N° VII et les augmentations dont on l'a chargée, démontreraient assez qu'elle fut faite par les partisans de la nouvelle religion prétendue réformée, pour jetter de la défaveur sur la cour de Rome. c'est ainsi qu'on se serait servi des observations faites par d'Ailly, dans de bonnes intentions et dans l'intérêt de l'église, pour chercher à sapper les fondemens de cette même église.

(Catal. de *Gaignat*, n° 510.)

XIX. Petri de Allyaco, Episcopi cameracensis, expositio super cantica canticorum. Edita anno 1483 die 16ª septembris (absque loci et typographi indicatione) in-4°.

Valère André, Swerte, Foppens, n'ont pas eu connaissance de cette édition, ce qui dénote assez sa rareté. (Catalogue d'*Ermens*, n° 400.)

XX. Petri de Ayliaco meditationes in septem psalmos pœnitentiales. (Absque notâ editionis) in-8° Goth.

(Catal. de Van Bavière. tom. 1^er^ n° 1431.)

XXI. Petri de Allyaco opera. *Argentorati*, 1490 in-f°.

— Idem, apud *Nicolaum Wolff*, 1500. in-4° Goth.

La plupart des six traités qui composent ces œuvres furent imprimés séparément à la fin du 15^me^ siècle, à Paris.

XXII. Petri de Aliaco opuscula spiritualia. *Duaci*, 1634. in-8°.

Ce recueil contient 17 opuscules; il fut publié par les soins de *Léandre de Saint-Martin*, docteur en théologie et professeur de langue hébraïque à l'Université de Douai. (Catal. d'Ermens, n° 1464).

XXIII. Petri de Alliaco responsio ad Bonifacii Cartusiæ Prioris tractatum. MSS.

Il existe dans la Bibliothèque du Vatican.

XXIV. Petri de Alliaco tractatus varii de schismate. — Appointement final auquel sont d'accord le conseil du Roi et l'église de France, le 28 may 1404. — Tres cedulæ disputativæ in concilio regis per Petrum Alliaco. — Cedula brevis super propositis in Janua per Episc. camera-censem. MSS.

Ce beau manuscrit est dans la Bibliothèque du Vatican et provient de la Reine Christine de Suède. (Montfaucon, Bibl.ª MSS.ª).

XXV. Propositiones factæ coram Papâ et in consistorio contra fratrem Joannem de Montesono. MSS.

Ce MSS. se voyait dans la bibliothèque du Collége de Navarre; les écrits contre Jean de Montson sont insérés dans les œuvres de *Gerson*, et dans celles de *Charles Duplessis d'Argentré*, évêque de Tulle, tome 1^er^.

XXVI. Petri de Aillyaco commentarius in IV libros sententiarum. (Sine indicatione), in-f°.

Ce volume est sans contredit le plus ancien de tous les ouvrages imprimés de Pierre d'Ailly ; il est regardé comme une des premières éditions sorties des presses des *Frères de la vie commune* de Bruxelles. On voit avec plaisir que les honneurs de l'impression soient donnés d'abord au Cardinal par ceux qu'il défendit jadis au Concile. La date de ce volume remonte à 1478 à peu près; il est imprimé sur deux colonnes de 39 lignes chacune dans les pages entières; sans titre bien distinct, sans chiffres et sans réclames, mais avec signatures. Le papier est blanc et fin ; les points sont en étoiles et les virgules en lignes obliques. Le prologue de cet ouvrage, comme celui de plusieurs autres productions de Pierre d'Ailly, commence par un éloge du Cardinal : *Incipit prologus super lecturam sententiarum Rev. in XPO. Patris et Dom. magistri Petri de Aillyaco in sacrâ paginâ professoris, famâ super æthera noti, nec non Cardinalis quondam Cameracensis meritissimi.* Le volume finit sans souscription et par un cahier de 4 folios, signaturé L, et contenant la table des questions et des articles de tout l'ouvrage.

Cette belle édition se trouvait chez M. *La Serna-Santander;* le libraire *Ermens*, de Bruxelles, en possédait aussi un exemplaire, qui, en 1484, appartenait déjà aux *Croisiers*, ou Religieux de S^te^ Croix de Namur.

Le catalogue de Mutte, Doyen de Cambrai, annonce un in-8° goth. sans date, intitulé : *De Aillaco super sententiarum quatuor libri.* Ce catalogue, peu soigné, ne donne pas d'autre indication.

Jean Bodin remarque dans la préface de son livre de la *Démonomanie*, que Pierre d'Ailly a soutenu dans son livre des sentences, qu'excepté l'unité d'un seul Dieu, les ouvrages d'Aristote ne contenaient pas une seule démonstration nécessaire. Opinion bien hardie, pour un siècle où l'on rendait presqu'un culte superstitieux à Aristote, et deux cents ans avant que *Ramus* perdît la vie pour avoir soutenu la même chose. Plus tard on en est revenu à l'opinion de Pierre d'Ailly; on a même été plus loin, et notre théâtre a tourné en ridicule le philosophe péripatéticien.

(Catal. d'*Ermens*, n° 1011; de *Santander*, n° 484; de Mutte, n° 1099.)

XXVII. Questiones magistri Petri de Aylliaco Cardinalis Cameracensis super libros sententiaru. una cu. laudibus Theologie. Et quibusdam qstionibus de potestate Ecclesie in suis vesperijs disputatis. Impressum per *Nicol. Wolff*, Allemanum, anno Dni, 1500, in-4° Goth.

Le nom de l'imprimeur et la date se trouvent à la fin; le livre fut achevé le 8 août 1500; imprimé en fin caractère, sur deux colonnes de 50 lignes chacune à la page entière; avec titre et signatures, mais sans chiffres ni réclames; le volume contient en tout 239 feuillets. L'exemplaire de cette édition que je possède a appartenu à la Bibliothèque de l'Abbaye de S[t] Martin de Tournai.

Une autre édition imprimée vers le même-temps est intitulée : *Petri de Alliaco questiones super primum*,

tertium et quartum sententiarum. Principia quatuor in quatuor libros sententiarum, Theologie laudes, una cum principio in cursum Biblie, et questiones in vesperiis et resumpta disputatis, in-8°. Goth. sans date, imprimé très fin sur deux colonnes; il contient 295 f^os^ sans les tables. Sous le titre se voit la marque de *Jehan Petit*; à la fin du volume on lit : *Impresse arte ac industriâ Johis Barbier expesis honesti viri Johis Petit Emendate noviter studio ac vigilatia. J. M. Victurmacensis.*

(Bibl. Magliabechiana, tome 1^er^; Santander, n° 485).

XXVIII. S'ensuyvent les 7 degrez de l'eschelle de penitance, figures et exposes au vray sur les 7 Psaulmes penitentielz, composes par ung tres souverain Docteur en Theologie, nommé M^e^ Pierre de Aliaco, approuvé en toutes ses œuvres, publiquement alegue, in-4°. Gothique (sans date).

Ce petit traité, de 36 feuillets seulement, est rarissime; il faisait partie de la belle bibliothèque du Duc de la Vallière. Il est possible qu'il ait été écrit en français par d'Ailly lui-même, son ancienneté favorise cette opinion. La Croix du Maine a attribué au Cardinal un petit volume bien plus récent, qui n'est qu'une traduction. (Voyez plus bas : *Traité très-utile*, etc.)

(Catal. de la Vallière, 2^de^ part. n° 807).

XXIX. Sermo de Sanctâ Trinitate, factus per magistrum Petrum de Alliaco, Episcopum cameracen. MSS. in-f°.

Ce discours est le sermon célèbre qui fut prêché à

Gênes en 1405, par d'Ailly. Il se trouvait dans un beau MSS. sur peau de vélin, provenant de la Chartreuse de Valenciennes. Il a été imprimé avec d'autres œuvres de Pierre d'Ailly.

XXX. Tractatus de Astronomiâ, Domino Cardinale Cameracensi auctore. MSS.

Composé en 1415.

XXXI. Tractatus de Ecclesiasticâ potestate. MSS.

Ce traité a été imprimé avec les œuvres de Gerson; il se trouvait transcrit en entier à la fin de l'un des MSS. de la bibliothèque publique de Cambrai, mais il a été mutilé. Ce MSS. est un petit in-f° sur peau de vélin, enrichi de miniatures anciennes et d'initiales en or. Au haut de la première page, le Cardinal d'Ailly est représenté à genoux devant la Vierge et l'Enfant Jésus. Une banderole sort de la bouche du Cardinal, avec ces mots : *O mater Dei memento mei!*

(Rech. sur l'Eglise Métrop. de Cambrai, par le Docteur Le Glay).

XXXII. Tractatus de Sphæra mundi Joannis de Sacro Busto (Bosco) Anglici. unà cum additionibus ac commentario Petri Cirueli Darocensis; atque insertis persubtilibus quæstionibus *Cardinalis Petri de Aliaco, Parisiis*, in Campo Gallardo, *Guido Mercator*, 1498, in-f°. Goth.

— Joannis de Sacro Busto (Bosco) sphæræ mundi opusculum. Intersertis etiam quæstionibus *Petri de Aliaco.* (*Parisiis*) *Joannes Parvus*, in-f°. fig. (Sine Anno).

— Idem—*Venetiis*, 1508.

(Catal. de la Vallière, nos 1812 et 1813.)

XXXIII. Tractatus et sermones compilati à Rev. Dom. Petro de Aillaco. *Parisiis*, 1490, in-fo.

— Idem—*Argentinæ*, 1490, in-fo.

(Catal. de *Mutte*, n° 1479, et d'*Ermens*, n° 1370).

XXXIV. Tractatus, meditationes et sermones super festa ecclesiæ et sanctorum, Petri de Ayl-liaco. MSS.

Reposant à la Bibliothèque publique de Cambrai.

XXXV. Tractats Petri de Ailliaco Epi. Ca-meracen. de duodeci. honoribus scti. Joseph.

Pour *Claude Jaumar*, in-8° cum figuris.

Cet opuscule contient 32 pages, avec dix gravures en bois; dans l'exemplaire que je possède les gravures sont grossièrement enluminées. On a réimprimé ce traité dans le volume publié à Douai, en 1634.

Pierre d'Ailly avait une vénération particulière pour Saint-Joseph; c'est au moins ce que Gerson affirme dans un sermon prononcé publiquement dans l'Eglise de Notre Dame de Paris, en 1413, en l'honneur de ce Saint.

XXXVI. Tractatus Petri de Aillaco de potestate Pape et auctoritate Car[illegible]lium factus per eum in concilio Constantiensi, post depositionem Johannis Pape vicesimi tertii : (sine Anno) in-4° Goth.

Ce traité contient 29 feuillets, et a été imprimé à

la fin du 15e siècle, à en juger par son aspect; d'Ailly l'avait composé en 1417.

Cet ouvrage peu commun est fort bien exécuté et imprimé à longues lignes de 33 dans les pages entières; sans chiffres ni réclames, mais avec points et virgules obliques. J'en possède un exemplaire provenant d'un couvent de Valenciennes.

XXXVII. Tractatus super libros meteororum, de impressionibus aeris, ac de iis quæ in prima, secunda et tertia regionibus aeris fiunt, sicut sunt sydera cadentia, stellæ, cometæ, pluvia, ros, etc. deque generatis infra terram. *Argentinæ*, apud *Joannem Prüs*, 1504.

— Idem. *Viennæ Austriæ*, 1509.

XXXVIII. Tractatus super tribus Evangelii canticis, editus à Domino Cardinali Cameracensi. MSS.

Se voyait dans la bibliothèque de l'Eglise Cathédrale de Metz. (Bibl. manuscr. Montfaucon).

XXXIX. Tractatus utilis et amplus super Boetium de consolatione Philosophiæ. MSS.

Ce traité est précédé d'une élégante préface adressée par Pierre d'Ailly à ses maîtres, qu'il traite ainsi: *Reverendissimi Patres, Magistri ac Domini carissimi, mihi ardua scandere volenti.* Cet écrit fut fait par d'Ailly dans sa jeunesse, car il met lui-même cette observation: *sequentia juvenis scripsit, ideo parcite senes.* Ce MSS. se trouvait dans la bibliothèque du Collége de Navarre.

XL. Traité très utile des sept degrés de l'eschelle de pénitence, figurés au vrai sur les Sept Psalmes Penitentiels. *Lyon*, Denis de Harsy, 1542, in-16.

Dans sa *Bibliothèque française*, La Croix du Maine avance que ce traité a été composé en français par Pierre d'Ailly; mais le savant La Monnoie a prouvé clairement que c'était une traduction faite par *Antoine Belard*. Si d'Ailly a composé un traité en français, ce serait plutôt le n° XXVIII qui est bien autrement ancien que celui-ci, et que ni Lacroix du Maine, ni Bayle n'ont connu. Il existe au Vatican un MSS. de Pierre d'Ailly qui est le véritable original des deux traités français; il provient de la bibliothèque que la Reine Christine de Suède a donnée à la Cour de Rome; son titre est : *Petri de Alliaco, de septem gradibus scalæ.* MSS. (Bibl. Française de La Croix du Maine).

XLI. Verbum abbreviatum super psalterio. MSS.

A la bibliothèque publique de Cambrai.

XLII. Vita Beatissimi Patris D. Petri Celestini quinti, Pontificis maximi, ordinis Celestinorum Institutoris eximii, qui summo tandem Pontificatui renuntiavit, conscripta à doctissimo theologo Cardinale Cameracensi, imprimis reverendo Domino Petro ab Alliaco, Navarrici Gymnasii quondam Archididascalo, nec non Caroli *Quinti* (sic) Celestinorum Parisiensium fundatoris confessario dignissimo. *Parisiis*, apud *Franciscum Stephanum*, 1539, in-4°.

Cette vie de Célestin V a été copiée textuellement par Surius et les Bollandistes; elle se trouvait manuscrite dans la Bibliothèque Colbert, elle est aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Paris. c'est par erreur que le titre cite Charles *cinq* au lieu de Charles VI. (*Montfaucon*, Bibliotheca manuscripta).

Cette nomenclature des principaux ouvrages imprimés et manuscrits de Pierre d'Ailly, dans laquelle il y a sans doute encore des omissions notables, prouve l'étendue des connaissances du Cardinal, qui sut embrasser plus d'un genre avec succès. Ses écrits se font remarquer par une grande modération, qui n'est pas toujours ordinaire aux écrivains instruits comme lui, dès leur jeune âge, à se servir des armes aigues de la controverse. Le lecteur parcourant les pages où Pierre d'Ailly peint ses sentimens avec abandon et vérité, trouvera en lui une *philosophie* vraiment *religieuse*, car ces deux mots doivent toujours marcher ensemble. On sera étonné de rencontrer au XV^e^ siècle, des idées grandes et nouvelles sur la religion; les ouvrages de Pierre d'Ailly nous la peignent telle qu'elle doit être; c'est-à-dire sublime, et dépouillée des abus dont un Clergé, alors trop peu rigide, l'avait entourée. Qu'on ne soit pas surpris d'après cela, si tous ses écrits n'ont pas plu aux ultramontains, dans ces temps malheureux où l'Eglise était divisée;

voilà pourquoi on en trouve trois ou quatre insérés dans le *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*, imprimé à Londres en 1690.

Thevet dans ses *Hommes illustres*, page 90, attribue aussi à d'Ailly un livre intitulé le *Bouclier de Pauvreté*, où l'on fait l'apologie des moines mendians, ce qui est tout-à-fait contraire à ses doctrines. Le Cardinal, bien loin de les défendre, les attaque souvent et dit quelque part « que cette multitude de vêtemens divers » n'est propre qu'à exciter, entre les ordres dif- » férents, des rivalités toujours nuisibles aux pro- » grès de la religion. » Le *Bouclier de Pauvreté* n'est attribué à Pierre d'Ailly que par le seul Thevet, qui n'est pas très croyable; quel fond faire en effet sur un auteur qui vous assure qu'il a un livre de Pierre d'Ailly *achevé d'imprimer l'an mil quatre cens dix, le douzième aoust au commencement que l'art d'imprimerie fut en usage en France, dans lequel il y a grand nombre de figures de mathématiques*, tandis qu'on n'imprima en France que soixante ans après?

Après les manuscrits du Cardinal possédés jadis par le collége de Navarre, que le vandalisme révolutionnaire n'a peut-être pas respectés, les plus importants sont maintenant dans la bibliothèque publique de Cambrai; ensuite, on peut

citer ceux du collége d'*Emmanuel*, à Cambridge, puis un petit nombre à Utrecht. On trouve une liste minutieuse de ceux du collége de Navarre, dans les œuvres de *De Launoy;* et M. le docteur *Le Glay* a décrit les MSS. de Cambrai dans sa *Biographie littéraire* de l'Église de cette ville. La nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par *Ellies du Pin*, 1700, in-4°, tom. 12, donne une liste française assez étendue des ouvrages de Pierre d'Ailly, mais cette nomenclature n'est nullement bibliographique; tous les titres sont traduits du latin, et l'on n'y trouve même pas une seule indication de format. *Valère André* et *Foppens* sont plus fidèles, quoiqu'incomplets; les *Siècles littéraires* de la France, par Desessarts, n'offrent que peu d'ouvrages, et l'on doit regretter que la petite notice de *d'Ailly*, dans la *Biographie universelle*, soit si courte, pour la partie littéraire surtout, comparativement à celles d'hommes d'un intérêt moins réel, qui remplissent quelquefois plusieurs colonnes : le regret qu'on en éprouve est d'autant plus vif, que l'article est bien traité, et fait honneur à l'exactitude de M. l'abbé *Tabaraud* qui en est l'auteur. Enfin, la *Bibliothèque nouvelle* des manuscrits de Dom Montfaucon, et le *Gersoniana*, sont les livres offrant les notes les plus complètes

des ouvrages qui ont servi a élever la haute réputation dont jouit le Cardinal de Cambrai.

Après avoir parlé des productions de Pierre d'Ailly, il ne reste plus qu'à indiquer les endroits où l'on pourrait démêler encore les traits de ce grand homme. La chapelle du collége de Navarre possédait jadis son portrait, où il était représenté en habit de Cardinal; on y lisait sa devise : *veritas vincit*, et au dessous cette inscription également honorable pour d'Ailly et pour le Collége de Navarre. « Memoria est Reverendissimi in Christo » Patris Domini Petri de Alliaco, tituli quon- » dam sancti Chrysogoni Cardinalis Presbyteri, » Cameracensis Episcopi, hujus pridem Domûs » præceptoris seu magistri ac benefactoris am- » plissimi, cujus gesta atque legata in litteris » super his confectis atque tabellis suppositis » continentur » (1).

(1) La seconde inscription, mentionnée dans la première, est une longue énumération en latin, qui se lisait dans la chapelle du collége de Navarre, au dessus de l'effigie du Cardinal; elle retraçait tous les bienfaits que Pierre d'Ailly avait versés sur cet établissement, et se terminait par l'épitaphe suivante en vers latins :

« Funera quæ captat hinc felix urbs *Cameraci*,
» Munera contrectat ejus venerandi *Alliaci*.
» Hæc domus, in quâ auctus et tanto est schemate fultus,
» Ut studiis clarus, claros superaret, adeptus

De Launoy raconte qu'on apercevait dans l'Eglise de S^t^ Antoine, un tableau fort bien peint, représentant Pierre d'Ailly, revêtu de la pourpre Romaine, et placé entre son père et sa mère; on voit qu'au plus haut degré de sa splendeur, le Cardinal ne rougissait point de sa basse extraction, et qu'il avait assez d'éclat pour en faire rejaillir une partie sur les auteurs de ses jours.

Balthasar Montcornet fut le premier qui grava le portrait de Pierre d'Ailly; après lui, *Michel Odieuvre*, peintre de Paris, le fit entrer dans la belle suite de six cents portraits de personnages célèbres, dont il a enrichi les six volumes de l'*Europe illustre*, de *Dreux du Radier*, collection non moins remarquable par la beauté des planches, que par le texte qui accompagne chaque figure.

En 1713, *Bernard Picart* dessina les traits de Pierre d'Ailly, gravés depuis par *Mathey*. On rencontre ce portrait dans les histoires des Conciles de

---

» Ecclesiæ gradibus apicem usque ad Cardinalatus.
» Quis non ingratus larga attulit, ut legis intus,
» Exemplo exemplum dans ædem augereque templum,
» Quem jam cum sanctis ideo Deus adjice cælis? Amen.
» Qui legis hic, claude, discedens claudere gaude,
» Quo sic continuo stem quoque perpetuo.
» *Veritas vincit.* »

Pise et de Constance, par Jacques Lenfant, in-4°. Le buste du Prélat s'y trouve au-dessus d'un emblême où l'on remarque une balance, contenant d'un côté, les tables de la loi, et de l'autre, une mître, une crosse et un chapeau de Cardinal; les tables de la loi font pencher la balance, et emportent de beaucoup les insignes des grandeurs ecclésiastiques.

Enfin tout récemment, le crayon de M. Rogé, de Cambrai, a retracé avec élégance la partie principale du monument funéraire de Pierre d'Ailly, retrouvée dans les déblais de l'ancienne Cathédrale, où ses restes avaient été déposés. Cette pierre représente le Cardinal couché, les mains jointes, et la tête posée sur un coussin. Autour de son effigie, on lit ces mots gravés en caractères gothiques : *Hic jacet Reverendus Dominus Petrus de Alliaco theologie Doctor quondam Episcopus Cameracensis, orate pro eo* (1). Le dessin de M. Rogé a été lithographié et forme une des planches de l'intéressant et instructif ouvrage de M. le Docteur *Le Glay*, sur l'histoire de l'Eglise Métropolitaine de Cambrai.

Une statue de Pierre d'Ailly était placée à côté

(1) La pierre tumulaire d'après laquelle ce dessin a été tracé est aujourd'hui déposée dans le jardinet de l'Hôtel-de-Ville de Cambrai.

de l'arcade gothique formant l'entrée du couvent des Récollets, au haut de la rue de Cantimpré, à Cambrai (1). Cette figure du Cardinal se trouvait à gauche et un peu élevée, et tenait en main une petite église sculptée, surmontée d'une flèche : Le reste du portail présentait la Vierge, S^t^ Pierre, S^t^ François, S^t^ Louis de Tortose et S^te^ Claire. Le cloître et ces statues ont entièrement disparu en 1791, et l'on ne retrouve plus d'Ailly, à Cambrai, que dans le souvenir de ses habitans. Mais ce souvenir est immortel comme la gloire du Cardinal, et l'on doit de la reconnaissance à l'Académie qui a cherché à le perpétuer, en mettant son éloge au concours. Ce n'est qu'un juste hommage rendu à la mémoire d'un homme trop peu connu, hors des lieux où il fit le bien, et qui mérite pourtant de l'être par toute la France dont il fut l'honneur (2).

---

(1) Ce portail, qui avait été commencé par ordre de Pierre d'Ailly en 1409, offrait les armoiries du Pape Alexandre V, celles de France, de Cambrai et du Cambrésis.

(2) Un journaliste, sans doute peu versé dans l'histoire, a prétendu que l'éloge de *Pierre d'Ailly* était un sujet mal choisi; il serait cependant à désirer que les villes de province proposassent souvent l'éloge des personnages qui les ont illustrées : c'est une noble manière de s'acquitter envers eux.

LETTRE

De M. LE BEAU, *Procureur du Roi à Avesnes, Membre correspondant de la Société, à M.* LE GLAY.

Avesnes, le 5 juillet 1824.

MONSIEUR,

M. Tordeux m'a remis l'exemplaire des Mémoires de la Société, que vous avez eu la bonté de me conserver. J'y ai lu votre Notice sur *Hermoniacum* avec un intérêt que la variété des détails, la justesse des aperçus, et les charmes du style ne pouvaient manquer de porter au plus haut degré.

Lorsqu'on n'avait encore sur *Hermoniacum* que des conjectures, voici celles que j'avais hazardées :

« Entraînés par le penchant qui nous porte à vouloir retrouver dans les lieux aujourd'hui habités, ceux qui l'étaient autrefois, la plupart des antiquaires, qui se sont occupés d'*Hermoniacum*, en ont cherché la trace loin de l'endroit où elle devrait se rencontrer, si le temps, depuis quinze siècles peut-être, ne l'avait effacée

entièrement. D'Anville pense que l'emplacement de Bermerain était autrefois celui d'*Hermoniacum*. Le P. Wastelain juge qu'on peut placer *Hermoniacum* à Sommaing. M. Guilmot en fait un temple consacré à Neptune, et le place dans le territoire de Vendegies-sur-Escaillon. Un érudit plus ancien, cité par d'Outreman, *a voulu prendre*, comme le dit ce dernier, *cet Hermoniacum pour Valentiennes*. Ces diverses opinions, inconciliables entre elles, ne s'accordent pas mieux avec la table de Peutinger, le seul monument qui nous reste de l'existence ainsi que de la situation d'*Hermoniacum*. Sommaing, Vendegies et Bermerain sont à une distance à peu près égale de Bavai et de Cambrai, conséquemment plus rapprochés de Cambrai et plus éloignés de Bavai de plusieurs centaines de pas que ne l'était *Hermoniacum*, d'après les mesures exprimées dans la table de Peutinger. Valenciennes est située, dans une autre direction, à plus de 9 milles de Bavai et plus de 14 de Cambrai. C'est, suivant Bergier, une vérité de fait universellement reconnue *que, comme nous apprenons de Plutarque et de plusieurs autres, la mesure des grands chemins militaires estoit certaine et déterminée, estant faite à la verge et au cordeau, et marquée par pierres qui en designoient les extrémités et les nombres*. La ligne

de démarcation des arrondissemens de Cambrai et d'Avesnes passe un peu en deçà de la 9ème pierre en partant de Bavai, ou de la 10ème en venant de Cambrai : la conséquence qui dérive de là c'est que l'emplacement d'*Hermoniacum* est dans les limites de l'arrondissement d'Avesnes.

» Mais qu'était-ce qu'*Hermoniacum ?* Une ville? une bourgade? un temple? une mansion? une mutation ? A moins qu'une nouvelle découverte ne nous l'apprenne un jour, il faut nous résoudre à l'ignorer.

» Les savans qui ont cru y reconnaître, celui-ci un temple consacré au génie des eaux, celui-là une ville sous la protection de Mercure, au bord d'un fleuve, ont été guidés tous deux par l'étymologie, guide peu sûr et plus capable d'égarer que de conduire à la vérité ceux qui sont réduits à la chercher dans le vaste champ des conjectures, et c'est en s'attachant, l'un à la racine, qui lui a paru grecque, l'autre à la terminaison, qu'on a supposée latine, d'un nom peut-être entièrement barbare, qu'ils y ont trouvé des significations si différentes, quoiqu'il n'en comporte qu'une seule. Aussi, malgré toute l'érudition qu'ils ont fait briller, n'ont-ils pas dissipé le nuage qui nous dérobe *Hermoniacum.* »

Grâce aux soins de la Société, et particulièrement aux vôtres, l'emplacement d'*Hermoniacum*

ne peut plus être controversé; il ne reste de doutes que sur l'étendue et la qualité du lieu qui portait ce nom. Personne n'étant plus en état, que vous, Monsieur, d'éclaircir tout-à-fait un point d'archéologie sur lequel vous avez répandu tant de lumière, permettez-moi de vous adresser à ce sujet un petit nombre de questions.

La grande quantité d'ossemens, qui ont été exhumés dans les fouilles, n'indiquent-ils pas un de ces champs de sépulture qu'on rencontrait aux portes des villes, ou aux issues des lieux habités dans lesquels il n'était licite ni de brûler ni d'inhumer les morts? *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito* (1).

Quelques temples, entr'autres ceux des divinités malfaisantes, étaient aussi relégués hors de l'enceinte des mêmes lieux, presque toujours sur des hauteurs, et souvent dans le voisinage des grands chemins. Les débris de toit qui se sont d'abord offerts à vos regards, et les énormes pierres bleues isolées que vous avez ensuite remarquées çà et là sur divers points du terrain, ne peuvent-ils pas avoir appartenu à quelqu'un de ces édifices? On a découvert il y a plusieurs années, à Flouries, et on vient de découvrir récemment à Saint-Hilaire, dans l'arrondissement d'Avesnes, des pavés composés de pierres bleues semblables à

celles que vous avez décrites : ces pierres, artistement rapprochées, sans être liées entr'elles par aucune sorte de ciment, formaient, quoique d'inégale grosseur, une aire très unie.

Sans examiner quelle put être la destination de plusieurs autres objets, à quoi bon dans une hôtellerie ou dans une étape isolée, cet amas de styles, qui vous a fait douter s'il n'y avait pas une école publique à *Hermoniacum?* Assurément, quoique l'usage de l'écriture soit maintenant universel, on aurait peine à trouver, dans nos campagnes, soit une caserne, soit une auberge aussi abondamment pourvue de plumes ou de crayons. Que de communes sont moins bien approvisionnées! Il fallait sans doute des tablettes, ou du moins des *tessères*, aux chefs, puisque le mot de l'ordre, ou du guet, se donnait sur un *tessère;* mais il est douteux qu'un style fît essentiellement partie du bagage d'un soldat. Ne peut-on pas inférer du grand nombre d'instrumens de cette espèce qui ont été recueillis dans les fouilles de *Clair-Ménage*, et dont l'emploi vous a paru devoir accompagner celui du *palimpseste*, qu'il y avait à *Hermoniacum* plusieurs personnes en état d'en faire usage, et que cela suppose une population quelconque (2)?

On est assez généralement d'accord sur l'origine

du nom d'Hermoniacum, que les étymologistes considèrent comme celtique ou tudesque. S'il n'est pas probable que les Romains aient imposé un nom barbare à des constructions temporaires et élevées à la hâte, soit pour y recevoir les troupes destinées à protéger les communications entre Cambrai et Bavai, soit pour héberger les envoyés impériaux qui parcouraient la Gaule dans tous les sens, n'est-il pas naturel de croire qu'en donnant cette destination à un assemblage d'édifices traversé par la chaussée de Bavai à Cambrai, ils laissèrent à ce lieu le nom sous lequel il était connu, avec un léger changement dans la désinence. De tels établissemens ont dû nécessiter de nouvelles constructions, agrandir *Hermoniacum*, en augmenter les ressources, y exciter l'industrie, y attirer de nouveaux habitans, y répandre une sorte d'aisance. M. le Président de la Société, l'un des membres de la députation qui s'est rendue sur les lieux, déclare qu'on y a découvert plusieurs effets de luxe appartenant à la toilette des dames (3) : c'est qu'apparemment les maîtres du monde y avaient apporté, comme Desroches assure qu'ils l'avaient fait à Bavai, sinon le goût des arts et celui des lettres, au moins quelque peu du faste de l'Italie. On sait qu'avant leur arrivée, nos dames, aussi simples dans leur

parure que dans leurs goûts et dans leurs mœurs, n'avaient point d'autre luxe que celui d'une propreté poussée jusqu'à la recherche; que vêtues, en toutes saisons, d'une robe de lin nuancée de pourpre et sans manches, qui leur laissait les bras et le haut de la poitrine entièrement découverts, elles se contentaient d'y ajouter, dans les temps froids, des fourrures moins riches qu'élégantes, et que des fleurs, enlacées dans leurs cheveux, étaient le seul ornement qui fût consacré aux grâces. Ceux qui ont attiré l'attention de M. le Président, n'avaient pas appartenu sans doute à des vivandières ni à des logeuses, et s'il y avait dans *Hermoniacum* des dames parées à la romaine, n'est-il pas indubitable qu'*Hermoniacum* était au moins une jolie bourgade?

Vous n'avez aperçu, dans les environs de *Clair-Ménage*, aucune trace de maçonnerie, aucune ruine de quelque importance : est-ce une preuve qu'il n'y en a jamais eu, ou ne doit-on pas conclure de là qu'il faut les chercher plus loin, le long de la voie romaine, en descendant vers Bavai (4)?

Ayant cru jusqu'aujourd'hui pouvoir comprendre les vestiges, ou plutôt, le souvenir d'*Hermoniacum* au nombre des richesses archéologiques de l'arrondissement d'Avesnes, il me paraît pénible, je

l'avoue, d'être obligé d'y renoncer : toutefois je doute qu'un semblable motif eût suffi pour m'inspirer la confiance de vous écrire; mais j'en avais un plus puissant dans le besoin de vous exprimer le plaisir que la lecture de votre Notice m'a fait éprouver, et le désir de trouver une occasion de vous offrir l'hommage des sentimens très distingués avec lesquels je suis, etc.

NOTES DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

(1) Si, comme le conjecture le savant et respectable auteur de cette lettre, l'emplacement de *Clair-Ménage* avait été jadis occupé par un de ces champs de sépulture que les anciens établissaient hors des villes, les fouilles auraient fait découvrir quelques vestiges de tombeaux, des vases lacrymatoires, des lampes sépulcrales, etc.

(2) La quantité des styles trouvés n'était pas tellement considérable qu'on dût en conclure l'existence d'une population nombreuse dans cet établissement. Il semble assez naturel qu'il y ait eu à *Hermoniacum* un bureau de comptabilité et d'agence militaire où l'on faisait usage de styles à écrire.

(3) C'est par erreur que M. le Président, dans son rapport, a dit que, parmi les objets trouvés, il se rencontrait des effets de luxe, appartenant à la toilette des dames. Cette erreur provient de ce que d'abord on avait pris les styles pour des épingles destinées à maintenir les cheveux.

(4) Nous pensons avec M. Le Beau que des fouilles nouvelles, effectuées dans la direction qu'il indique, produiraient des résultats intéressants.

OBSERVATION D'HYDROPHOBIE

Recueillie au grand hôpital de Madrid,

Par M. PEYSSON, *Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Cambrai.*

Le 21 Juin 1823, à neuf heures du soir, m'étant rendu avec le Docteur Dupuy à l'hôpital militaire de Madrid pour y voir une pneumonie très grave, nous fûmes avertis, à la chambre de garde, qu'il était entré dans la soirée un officier atteint de la rage. On nous remit même une lettre de M. le Chirurgien major du 28ème régiment d'infanterie de ligne, qui nous informait que M. R....., lieutenant dans son régiment, avait été mordu, à la main droite, par un chien inconnu soupçonné d'être enragé, le jour même de l'entrée de l'armée à Madrid, c'est-à-dire le 24 mai; que ses blessures au nombre de plusieurs et assez profondes, n'avaient été qu'incomplètement cautérisées, lui, chirurgien major, se trouvant malade à cette époque; que les plaies s'étaient facilement cicatrisées, mais qu'il y était toujours resté une croûte qui se renouvelait aussitôt qu'elle était enlevée; enfin que M. R....., depuis deux jours,

présentait des symptômes qu'il croyait être ceux de la rage; qu'ils avaient été précédés d'une douleur dans la plaie et d'une sensation de froid incommode se propageant jusqu'à l'épaule.

D'après ces informations nous fûmes voir cet officier qu'on avait eu soin de placer dans un appartement isolé avec deux infirmiers pour le servir et le garder. Nous le trouvâmes dans l'état suivant : anxiété générale; grande agitation; mouvemens brusques et rapides; le malade s'assied, se tourne et se retourne dans son lit avec une vivacité incroyable; yeux brillants et hagards, quelque fois frappés de mouvemens convulsifs, surtout à la vue des liquides; conjonctive injectée; vomissemens fréquents de ses boissons et de matières vertes et muqueuses; en même temps langue plutôt pâle que rouge, humide, plate.

Je fixai l'attention de M. Dupuy sur ce singulier contraste des symptômes de la langue avec ceux qui annonçaient une vive irritation de l'estomac. Il est bien évident, me dit ce confrère, que cette irritation n'est que symptômatique de celle de l'encéphale : et en effet, quoique ces vomissemens fussent accompagnés d'effets considérables, l'épigastre n'était ni chaud ni douloureux, même à la pression. Mais le symptôme le plus prononcé était l'horreur qu'il éprouvait pour tous

les liquides. Il avait de la limonade dans une gourde recouverte d'une peau qui lui cachait le verre et la boisson; et cependant, que de prières ne lui adressâmes nous pas pour le déterminer à porter la main à cette bouteille? Il ne put même le faire qu'en frémissant et en détournant la tête : ses angoisses augmentèrent encore quand il appliqua ce vase fatal sur ses lèvres pour tâcher de boire quelques gorgées. Dans ce moment nous vîmes les muscles des yeux et du pharynx dans un état convulsif et tous les traits de la face comme crispés, symptômes dont l'ensemble faisait tellement horreur que le Docteur Dupuy me dit en nous retirant : *savez vous qu'il faut être médecin et s'armer de courage pour contempler sans effroi une pauvre machine humaine tourmentée de la sorte par le virus rabique!...*

Le pouls était petit, serré, vite plutôt que fréquent, et il n'y avait pas de soif. Sa morsure examinée ne nous offrit rien de particulier; il n'en souffrait point et, à l'entendre, on eût dit qu'il n'avait aucune inquiétude sur ses suites. Cependant il s'en occupait sans cesse; la nuit même, dans son sommeil agité, il se voyait souvent en proie à toutes les horreurs de la rage, ce qui aggravait beaucoup son état.

Quand nous sortîmes de l'hôpital, je jugeai à

propos d'aller chez M. le médecin en chef pour lui faire part de l'entrée dans mon service de cet infortuné, et en même temps pour le prier de m'éclairer de ses sages conseils. M. Rampont prenait un trop vif intérêt à tous nos malades pour ne pas accueillir avec sa bienveillance ordinaire ma communication. En effet, après avoir long-temps causé de l'état de M. R..... il me promit de venir à ma visite du lendemain. J'eus l'honneur de l'y voir.

Le 22 juin, second jour de l'entrée du malade, troisième jour de l'invasion, les symptômes étaient à peu près les mêmes que la veille. L'horreur pour les liquides et la difficulté de les avaler n'avaient pas augmenté. Mais le pouls était devenu encore plus petit, plus vite; il avait même un peu de fréquence; les vomissemens continuaient et les traits étaient profondement altérés: toutefois, dans les momens de calme, le malade ne souffrant pas, était plein d'espoir.

Persuadé que nous avions à combattre une véritable hydrophobie communiquée, mais sans guides dans la méthode de traitement à suivre contre cette épouvantable maladie, les meilleurs auteurs n'offrant qu'incertitude et versatilité sur ce point de médecine pratique, je proposai les moyens curatifs suivants qui furent adoptés.

1° Limonade gommée pour boisson habituelle

avec ordre aux infirmiers de l'engager, de le forcer même à en prendre.

2° Application d'un grand nombre de sangsues aux tempes et au cou.

3° La potion suivante à prendre par cuillerées d'heure en heure : opium gommeux—deux grains. Eau dist. de tilleul—huit onces. Gomme arabique—une once. Sirop d'althéa—une once et demie. Eau de fleurs d'orangers—une demie once. Je retournai voir le malade à midi : secondé par le zèle et la complaisance de l'intéressant sous-aide M. Thorali, j'examinai avec beaucoup de soin le dessous de la langue pour m'assurer s'il y existait véritablement dans ces-cas là (comme l'a avancé un médecin russe, le Docteur Marochelli) des pustules granulées renfermant le venin, que je me proposais de cautériser, ainsi qu'il le recommande, afin de suivre en tous points le traitement qu'il a préconisé et dont on a beaucoup parlé dans les journaux.

Nous ne pûmes rien découvrir de semblable à ces pustules; il est vrai que, selon ce praticien, elles se manifestent du neuvième au cinquantième jour de la morsure, et que nous étions déjà au vingt-huitième.

L'état du malade étant à peu près le même que celui du matin, je ne changeai rien au traitement.

A ma visite du soir, à laquelle voulurent bien encore se trouver M. le médecin en chef et tous mes confrères de l'hôpital, les symptômes hydrophobiques paraissant avoir un peu diminué, nous continuâmes les mêmes moyens, en recommandant seulement de donner la potion dans un peu de limonade, et même de la supprimer entièrement si les vomissemens persistaient : ce qui arriva.

Une circonstance particulière fixa notre attention dans cette visite. M. le Médecin en chef, voyant l'extrême agitation du malade, lui proposa un bain. Aussitôt, frappé de convulsions et dans un trouble extraordinaire, le malheureux s'écria : *que l'idée seule d'un bain lui faisait horreur, et qu'il se croirait perdu s'il recevait l'impression d'une seule goutte d'eau...*

Je retournai le voir dans la soirée; les symptômes étaient encore les mêmes, à part qu'il buvait avec un peu moins de difficulté. Mais les vomissemens devenaient de plus en plus fréquents, ce qui avait fait cesser l'usage de la potion, et me décida à lui faire appliquer vingt-cinq sangsues sur l'épigastre. La nuit suivante n'en fut pas moins on ne peut plus mauvaise.

A ma visite du 23, je le trouvai plus agité que jamais : ses traits étaient totalement décomposés ;

ses yeux hagards ne pouvaient plus se reposer sur aucun objet, ni supporter la moindre lumière; il buvait assez facilement et cependant la seule impression de l'air agité (ce qui eut lieu en lui changeant de chemise) le jetait dans d'horribles convulsions; la salive, sécrétée en abondance, était lancée au loin sous la forme de petits globules écumeux et blanchâtres; les vomissemens se succédaient rapidement; la respiration était courte et suspirieuse; le pouls plus vite et plus petit; la peau couverte de sueur; les extrémités devenaient froides et, chose étonnante, malgré l'exaspération de tous les symptômes, le malade conservant à peu près l'intégrité de ses facultés intellectuelles, demeurait maître de sa volonté, comme il l'avait toujours été : en effet, dans tout le cours de sa maladie, il n'a point manifesté le désir de mordre ni de faire aucun acte répréhensible. Cet infortuné a même conservé la raison jusqu'au dernier moment. Interrogé sur son état, une heure avant sa mort, il me répondit : *qu'il n'éprouvait aucune douleur et qu'il allait fort bien.* Il me demanda même quelque aliment et, comme il avalait avec assez de facilité et que son pouls était imperceptible, je lui fis donner un bouillon coupé qu'il prit assez bien, mais qu'il vomit sur-le-champ, de même qu'il vomissait tout ce qu'il

avalait, même l'eau sucrée, ce qui me détermina à prescrire un linîment opiacé pour lui faire des embrocations sur l'épigastre.

Je le trouvais en ce moment bien mal : mais j'avoue que je ne croyais pas qu'il fût si près de sa fin. Cependant la suffocation devint bientôt imminente, sans qu'il y eût de mouvemens convulsifs bien marqués, si ce n'est dans les muscles de la face; il éprouva de nombreuses syncopes et il mourut, sans agonie, deux jours et trois nuits après son entrée à l'hôpital, et dans le cinquième jour de sa maladie.

Autopsie cadavérique faite, vingt heures aprés la mort, en présence de M. le Médecin en chef de l'armée et de tous les Officiers de santé de l'hôpital.

Habitude du corps décolorée; lèvres livides; souplesse des grandes articulations (1).

Endroit de la morsure un peu livide; on y sent par le toucher quelque dureté.

Moelle épinière un peu ramollie, ce qui peut être l'effet de la percussion opérée pour l'ouvrir : assez de sérosité entre la moelle et ses enveloppes

(1) Cette dernière circonstance ne se trouvait pas dans mes notes; mais elle se rencontrait dans celles qu'avait prises M. Thorali.

vers le milieu de sa longueur; ses membranes légèrement injectées.

Crâne. Sinus gorgés de sang : faux du cerveau adhérente aux méninges dans presque toute son étendue. Injection des vaisseaux de la dure mère et surtout de l'arachnoïde : concrétions albumineuse dans ses anfractuosités : un peu plus de sérosité qu'on en rencontre ordinairement dans les ventricules latéraux et à la base du crâne : cervelet sain.

Cœur petit; tissu très rouge et tellement ramolli qu'il se déchire avec la plus grande facilité. Au reste, tous les autres tissus, comme celui du cœur, étaient d'un rouge vif bien digne de fixer l'attention.

Pharynx. Muqueuse d'un rouge violet, qui se prolonge un peu dans l'œsophage.

Estomac. Muqueuse enflammée surtout dans sa portion cardiaque où l'on observe, sous cette membrane, un grand nombre de vésicules emphysémateuses; le reste de la muqueuse gastrique légèrement et uniformément rouge.

Intestins grêles. Quelques traces de phlogose dans ces intestins (le duodénum excepté) surtout vers la valvule iléo-cæcale.

Quelques ganglions dans le mésentère.

Foie, naturel, seulement plus rouge que de

coutume. Vésicule du fiel gorgée d'une grande quantité de bile noire et épaisse.

Rate : naturelle mais rouge.

Gros intestins : quelques légères traces d'inflammation.

REMARQUES.

Cette observation nous paraît devoir surtout intéresser par les résultats de l'autopsie cadavérique, sur lesquels on peut parfaitement compter.

D'après ces résultats, on se fait naturellement cette question : peut-on se rendre compte des symptômes de la maladie, par les lésions trouvées dans les organes après la mort ? On le peut, je crois, jusqu'à un certain point : ainsi, les vomissemens s'expliquent par l'inflammation de l'estomac; l'horreur pour les liquides et la difficulté de les avaler, par celle des méninges et de la muqueuse du pharynx; les convulsions et l'agitation excessive du malade, par celle de l'arachnoïde; la petitesse du pouls et les fréquentes syncopes qui ont précédé la mort, par le ramollissement du tissu du cœur, etc.

D'un autre côté, comment se fait-il que ces diverses inflammations n'ont pas offert tous les symptômes qui les caractérisent ordinairement ? Pourquoi dans cette gastrite, assez intense pour produire des vomissemens continuels, n'y a-t-il point eu de soif, et la langue a-t-elle été

constamment pâle, humide et plate? Pourquoi cette pharyngite a-t-elle existé sans douleur à la gorge; cette arachnoïdite, sans véritable délire; cette cardite, sans points de côté? Il faut donc qu'il y ait, dans ces cas, quelque chose de plus qu'inflammation, ou du moins qu'elle soit d'une nature particulière, et qu'elle diffère autant des phlegmasies ordinaires que leurs causes diffèrent entr'elles.

Je viens de parler de cardite comme cause de ce singulier ramollissement du cœur, qui est propre, à ce qu'il paraît, à l'hydrophobie (1). Peut-on bien attribuer à l'inflammation cette étonnante altération? Que la substance cérébrale se ramollisse par suite de phlegmasie chronique, cela se conçoit; mais que le tissu du cœur, cette substance musculeuse si ferme, puisse perdre sa consistance par l'effet d'une phlogose de quelques jours, voilà ce qu'on ne peut concevoir aussi facilement. La couleur d'un rouge vif, observée dans les tissus et qui, je pense, n'a point encore été signalée par les auteurs, existe-t-elle dans tous les corps morts de rage, ou ne s'est-elle rencontrée, dans ce cas, qu'accidentellement? Faut-il aussi la regarder comme signe d'un état

(1) Voyez le bel article de M. Gorcy, sur la rage, tome 10, page 84 des Mémoires de médecine militaire.

phlogistique général ?..... Quant au traitement, il est facile de voir qu'il a été entièrement symptômatique. N'ayant aucune idée précise de la cause prochaine de l'hydrophobie; et, d'ailleurs, connaissant l'inutilité de tous les remèdes empiriques employés jusqu'alors, pouvions-nous faire autre chose que de combattre les principaux phénomènes de la maladie ? Cependant j'avoue qu'aujourd'hui, avec les notions que j'ai acquises par cette observation, et, jusqu'à ce que de nouvelles connaissances aient avancé le traitement de la rage, je n'hésiterais pas à employer, dans un cas semblable, la méthode antiphlogistique dans toute son extension. Je ferais de nombreuses applications de sangsues aux tempes, au cou, à l'épigastre : je saignerais même jusqu'à défaillance et, quand mon malade aurait perdu connaissance, je le plongerais dans un bain chaud, en même temps que je lui couvrirais la tête de glace. Plus tard, au sortir du bain, je lui prescrirais une forte friction stibiée sur la partie interne de l'un des membres, que je ferais renouveler de temps en temps.

Les injections aqueuses sont sans doute aussi de puissants anti-phlogistiques ; mais l'eau, introduite dans les veines, comme corps étranger, ne doit-elle pas bouleverser les fonctions ?

Sans doute par ce traitement, je ne serais pas

sûr de réussir, mais du moins il me paraît beaucoup plus rationel que celui employé jusqu'à ce jour. En effet, la plupart des lésions trouvées dans les principaux viscères de notre hydrophobe n'annoncent-elles pas qu'ils avaient été en proie à des inflammations? A la vérité, il existe, je crois, des inflammations *spéciales*, qui ne peuvent pas se guérir *complètement* par les seuls anti-phlogistiques, telles sont les inflammations syphilitiques, psoriques, etc. toutefois, il est certain qu'en combattant un des élémens de ces affections, ils en diminuent l'intensité et favorisent ainsi l'action des révulsifs *spéciaux*.

Mais quelque soit l'espoir de voir un jour la médecine triompher de la rage déclarée, il vaudra toujours mieux recourir à la cautérisation, *moyen sûr, mais unique* de la prévenir.

La mort de notre malade prouve de quelle importance il est non seulement de cautériser, mais encore de cautériser *convenablement* les plaies faites par des animaux enragés. C'est dans ces cas que les demi-moyens, *toujours dangereux en médecine*, le deviennent surtout en laissant les personnes mordues dans une funeste sécurité: aussi, l'homme de l'art qui n'a pas le courage de brûler profondement de telles plaies, et de manière à en atteindre toutes les surfaces, ne doit-il jamais se charger d'un soin si important.

NOTE

Sur une épidémie de Gastro-entérite,

Par M. le Docteur DE BEAUMONT.

Après l'été constamment chaud et sec de 1822, on vit se déclarer à Béthencourt, village du canton de Carnières, une maladie grave qui sévissait particulièrement sur les adultes les mieux constitués et, après une durée de huit à vingt jours, en conduisit plusieurs au tombeau. Ceux qui échappèrent au danger éprouvaient ordinairement une longue convalescence. Il était rare qu'une seule personne fût malade dans la même maison; plusieurs l'étaient à la fois ou successivement. Ce fait fut bientôt remarqué et porta à croire que la maladie était contagieuse. La crainte d'en être frappé empêchait les voisins de venir offrir leurs services pour garder les malades pendant la nuit, comme cela se pratique ordinairement dans nos campagnes. De-là résultait un surcroit de fatigue pour les gens de la maison, et une plus forte disposition à devenir malades à leur tour. Après s'être beaucoup ralentie dans le mois de janvier 1823, l'épidémie reprit toute sa force dans le mois de février et ne se termina qu'en août.

Cette affection débutait par une douleur fixe à l'épigastre avec perte de l'appétit, sentiment de langueur indéfinissable, céphalalgie gravative et douleurs contusives dans les membres. Les symptômes augmentaient graduellement et, après quinze jours, trois semaines et même un mois de cet état douteux, dans lequel on pouvait encore se promener et même vaquer à de légères occupations, tous les accidens s'aggravaient; la fièvre se déclarait, et il fallait garder le lit. Alors la peau était brûlante, principalement à l'épigastre, et cette région tellement douloureuse que la plus faible pression n'y pouvait être supportée. La langue se séchait, devenait plus rouge, la soif vive, la céphalalgie intolérable, les yeux très sensibles à la lumière; en même temps l'urine était limpide, citrine, peu abondante; le ventre constipé, les matières rendues, avec le secours des lavemens, étaient noires, dures, ovillées. Les malades se plaignaient d'une anxiété continuelle, accompagnée de présages sinistres et ne pouvaient gouter un seul instant de repos, même pendant la nuit.

Plus tard, survenait un délire sourd, une sorte de coma vigil; quelques malades, surtout quand de copieuses saignées veineuses avaient été pratiquées, se trouvaient dans un état assez semblable à l'ivresse, avec la face d'une pâleur jaunâtre,

les conjonctives injectées, le regard abattu : alors l'abdomen était un peu tuméfié, mais mou et comme pâteux ; l'excrétion de l'urine lente et difficile.

Chez une jeune fille de 18 ans, une diarrhée avec coliques vives, ténesme, annonça que la phlogose s'était propagée au gros intestin. La malade resta dix jours dans un état de coma vigil, laissant aller, sans le sentir, les urines et les matières fécales. L'irritation, combattue avec persévérance sur tous les points où elle s'était développée, finit par se résoudre complètement.

D'autres fois, une bronchite assez intense venait compliquer l'affection principale; mais on devait l'attribuer au froid que les malades avaient ressenti, parce qu'on les laissait trop long-temps découverts, en leur appliquant des sangsues ou les fomentations prescrites.

La durée de la maladie était fort variable. Un traitement convenable pouvait la prévenir, en faisant cesser l'irritation latente des voies digestives, et empêchait ainsi l'explosion des phénomènes fébriles. Quand la fièvre était déclarée, un traitement bien dirigé amenait une terminaison heureuse dans le courant du second septénaire; mais, dans les cas les plus graves et surtout lorsque des vomitifs ou des purgatifs avaient été administrés, la convalescence ne se déclarait pas avant

la fin du troisième ou même du quatrième septénaire.

La guérison était annoncée par le retour d'un sommeil paisible, la diminution graduelle des symptômes, sans crise notable; seulement l'urine cessait d'être claire et citrine; elle devenait plus foncée en couleur, légèrement trouble, et, dans cet état, elle ressemblait assez bien à une faible solution de gélatine.

J'ai cependant observé un mouvement critique bien évident, ou, si l'on veut, un transport salutaire de l'irritation intérieure sur un organe extérieur. Une jeune femme, d'une bonne constitution, parvenue heureusement au sixième mois de sa grossesse, ressentit une céphalalgie déchirante et les autres symptômes précurseurs de l'épidémie. Une copieuse saignée du bras ne lui procura presqu'aucun soulagement. Quand je la vis, elle avait la peau terne, sèche, la langue rouge, l'épigastre douloureux, la tête pesante, elle se plaignait d'une langueur générale et du défaut d'appétit: néanmoins elle pouvait encore s'occuper de son ménage. Je lui prescrivis la diète, des boissons douces et une application de sangsues à l'épigastre. Trois jours après, lorsque je la revis, une inflammation phlegmoneuse avait envahi les deux mamelles; je la combattis par des applications réitérées de

sangsues. Ce traitement réussit complètement; l'inflammation se résolut : seulement un petit abcès se forma à l'un des seins, s'ouvrit spontanément et fut cicatrisé en quelques jours. Cependant l'irritation de l'estomac avait été déplacée et il suffit du régime pour ramener la santé. Plus tard cette femme accoucha heureusement et à terme, et elle allaita son enfant.

Les forces revenaient assez vîte chez ceux qui n'avaient point abusé des émétiques ou des purgatifs : leur appétit se faisait sentir impérieusement et devait être modéré avec beaucoup de soin, pour prévenir les rechûtes.

Les symptômes étaient si caractéristiques et si uniformes qu'on ne pouvait méconnaître une gastro-entérite d'autant plus opiniâtre qu'elle avait été plus long-temps latente, et que toujours la phlogose était propagée à l'encéphale, mais à des degrés différents. L'exaspération constante, produite par les vomitifs et les purgatifs, venait confirmer notre opinion sur la nature inflammatoire de l'épidémie.

Un maçon éprouvait depuis quelque temps les symptômes précurseurs de la maladie; il avait la langue d'une rougeur intense, sans enduit, une douleur fixe à l'épigastre, et très peu d'appétit; jusque-là il avait pu continuer ses travaux accoutumés. Il prit, contre mon avis, des bols purgatifs qui

augmentèrent beaucoup son malaise et provoquèrent la fièvre. Deux ou trois applications de sangsues à l'épigastre conjurèrent l'orage et la santé se rétablit au bout de quelque temps.

La nature de la maladie étant bien déterminée, on ne pouvait hésiter dans le choix de la méthode thérapeutique. Pendant les prodromes, quelque douloureuses que fussent les sympathies, comme elles étaient mises en action par la phlogose latente des voies digestives, c'était à étouffer cette affection principale que l'on devait s'appliquer, afin de ramener le calme dans l'exercice des fonctions. On y parvenait en ordonnant une diète plus ou moins rigoureuse; des boissons mucilagineuses, très légèrement acidulées, et l'application de sangsues à l'épigastre. Mais l'irritation étant souvent ancienne, quoique obscure, la saignée locale devait être réitérée deux ou trois fois et avec une abondance proportionnée aux forces du sujet.

La fièvre une fois déclarée, si le malade était pléthorique et que l'encéphale ou les poumons fussent menacés d'une forte congestion, la saignée générale devenait utile; mais alors même il fallait se garder de la faire aussi copieuse que dans les inflammations idiopathiques des viscères parenchymateux et chercher à éteindre le foyer du mal, en plaçant des sangsues sur l'épigastre, à deux ou

trois reprises différentes, sauf à répéter les saignées locales au col ou sur les clavicules, quand le cerveau ou les poumons continuaient à être fortement irrités.

En toute autre circontance, la saignée générale n'était pas nécessaire : trop abondante elle devenait nuisible, parce que, malgré l'affaiblissement qui en résultait, la maladie principale continuait son cours. Néanmoins chez deux sujets qui, à la vérité, éprouvaient la maladie dans toute sa simplicité et à un degré assez modéré, j'obtins la guérison avec une ou deux petites saignées du bras, secondées par la diète et les moyens ordinaires, quoique déjà la fièvre fût déclarée.

Les boissons mucilagineuses devaient être froides, sauf le cas où il existait de la toux : à cette température, elles calmaient mieux la soif et ne provoquaient point de nausées. La susceptibilité de l'estomac permettait rarement d'y ajouter un peu d'acide végétal. On les préparait avec le chiendent, l'orge, la graine de lin, la racine de guimauve. Dans l'état avancé de la maladie, il fallait souvent y joindre de la bourrache ou de l'avoine pour exciter un peu la sécrétion de l'urine, ainsi que l'expérience l'a démontré.

Les lavemens adoucissants, avec addition de vinaigre, facilitaient l'expulsion des matières fécales

et rémédiaient au sentiment de brûlure intérieure dont quelques malades se plaignaient.

Les lotions d'oxicrat tiède, sur les membres et sur le ventre, m'ont toujours paru fort utiles; elles diminuaient la sécheresse et la chaleur de la peau, enlevaient une moiteur grasse qui la couvrait quelquefois, facilitaient une légère transpiration et prévenaient toute émanation malsaine. Pour le même motif, je faisais souvent changer le linge des malades et renouveller l'air de leurs chambres.

De semblables lotions, mais froides, étaient faites sur la figure pour ralentir l'afflux du sang vers le cerveau. Dans le cas de délire, à défaut de glace, on mettait sur la tête une vessie à demi-pleine d'eau fraiche qu'on renouvellait assez souvent pour l'empêcher de s'échauffer, et, afin d'en rendre l'impression plus sensible, on avait soin de couper les cheveux auparavant.

Les cataplasmes sur la poitrine soulageaient dans les complications de bronchite; plus tard il pouvait être nécessaire de les rendre rubéfiants en y ajoutant de la moutarde ou même de les remplacer par un vésicatoire.

Après douze ou quatorze jours, lorsque la réaction était presque nulle, durant une partie de la journée, le pouls petit et mou, les extrémités

froides, le temps des évacuations sanguines un peu abondantes était passé. Alors les sinapismes promenés sur l'étendue des membres abdominaux opéraient une dérivation utile. J'en ai retiré un grand avantage chez un jeune homme dont la maladie prit, au bout de vingt et quelques jours, le type intermittent, et revenait par accès quotidiens précédés d'un long frisson, suivi d'une exacerbation de plusieurs heures. Les sinapismes appliqués sur les membres inférieurs, assez tôt pour que leur effet fût commencé à l'heure du frisson, en empêchèrent le retour au bout de quelques jours, sans l'emploi d'aucun autre moyen: la convalescence suivit immédiatement et fut très courte.

Pour compléter l'esquisse que je viens de tracer, il eût fallu décrire les altérations que la maladie laissait chez ceux qui y succombaient. Mais n'ayant traité que treize malades dont aucun n'a péri, quoique sept d'entre eux aient été fort gravement affectés, je n'ai point eu occasion de faire cette recherche, et je ne sache pas qu'on l'ait entreprise.

A l'appui de la description que j'ai donnée des caractères de la maladie, je puis invoquer le témoignage de M. le Docteur Le Glay qui, le 12 juin 1823, fut appelé en consultation avec moi, visita

différents malades et partagea entièrement mon avis tant sur le diagnostic que sur la méthode curative.

Ne pouvant constater avec quelque certitude le nombre de ceux qui ont été malades, ou qui ont succombé, j'ai consulté les registres de l'état civil des années 1820, 1821, 1822 et 1823, afin de m'assurer si le nombre des décès avait éprouvé une augmentation marquée pendant le cours de l'épidémie. Voici le résultat de cet examen, abstraction faite des enfans morts en naissant et pour lesquels on ne dresse qu'un seul acte.

En 1820 — 19 décès, parmi lesquels quatre vieillards de 95, 85, 83 et 73 ans.

En 1821 — 12 décès . . . . . deux vieillards de 75 et 74 ans.

En 1822 — 19 décès; pendant les seuls mois de novembre et décembre sont mortes dix personnes toutes dans la force de l'âge, à l'exception d'un homme de 69 ans. Parmi les 9 décès des mois antérieurs, se trouvaient sept vieillards de 85, 82, 79, 75, 69, 69 et 61 ans. Plus un enfant d'un an et un de quatre jours.

En 1823 — 27 décès, dont 17 ont eu lieu jusqu'en août, époque où la maladie a cessé : dans ce nombre on compte 15 adultes, un vieillard de 82 ans et un enfant. Les dix autres décès

survenus jusqu'à la fin de l'année ont presque tous eu lieu chez des enfans.

Le résultat précédent confirme ce que nous avons avancé sur la durée de l'épidémie et sa funeste prédilection pour les adultes. L'augmentation de la mortalité est assez marquée par la différence qui existe entre le nécrologe des années 1822 et 1823 et celui des deux années antérieures, d'où il est permis de conclure que le nombre des malades a du être considérable, relativement à la population de ce village qui ne compte guère que six cents habitans.

Il convient, sans doute, d'ajouter à l'exposition fidèle des faits quelques conjectures sur les circonstances qui ont déterminé la maladie dont nous nous occupons. Le village de Béthencourt est situé sur un plateau dominant une campagne fertile où ne se trouvent ni eaux stagnantes, ni autres causes d'insalubrité; les maisons sont assez bien construites et tenues proprement. Mais presque tous les habitans s'occupent à tisser diverses étoffes et cette profession les retient une grande partie du jour dans des caves humides. On connaît les inconvéniens attachés à ce genre de vie et surtout l'obstacle qu'il apporte à l'entier développement des organes. Aussi est-il ordinairement très aisé de distinguer, dès le premier aperçu,

si un homme est livré à ces occupations sédentaires, ou s'il est consacré aux travaux de l'agriculture. D'après cela, ne serait-il pas permis de croire que des artisans habitués à la température assez fraiche des caves auront été fort incommodés des chaleurs constantes et insolites que nous avons éprouvées durant l'été de 1822, chaleurs dont ils auront d'autant plus vivement ressenti l'influence, que, pendant la belle saison, chacun interrompt par intervalles ses occupations habituelles pour cultiver quelques portions de terre ou en récolter les produits. Or il est bien avéré que la chaleur atmosphérique détermine souvent des gastro-entérites latentes chez ceux qui ne sont point habitués à une température élevée. Cette phlegmasie négligée dans le principe aura pu s'aggraver un mois ou deux plus tard et donner naissance aux phénomènes que nous avons décrits. Une telle conjecture parait d'autant plus vraisemblable qu'il a été bien constaté que, dans la plupart des cas, la maladie n'a point débuté subitement, mais qu'elle a été précédée de cet état de malaise dont nous avons présenté le tableau.

RECHERCHES

Sur la composition chimique de quelques liqueurs extraites d'enfans nouveau-nés attaqués d'ictère,

Par M. J.-L. LASSAIGNE, *Membre correspondant.*

En entreprenant des expériences chimiques sur l'analyse de plusieurs liqueurs extraites d'individus attaqués d'ictère, nous avons eu pour but principalement de rechercher si cette singulière maladie était caractérisée par la présence du liquide biliaire dans le sang et si d'autres sécrétions en contenaient également. M. Breschet, Chirurgien en chef de l'Hospice des enfans malades, Membre de l'Académie Royale de Médecine, et à qui il importait d'avoir des notions exactes à ce sujet, a bien voulu nous procurer tous les matériaux nécessaires pour résoudre cette question.

LIQUEUR CONTENUE DANS LE PÉRICARDE.

Cette liqueur était jaune, sans odeur; elle rétablissait la couleur du papier de tournesol rougi. Soumise à l'action de la chaleur elle était coagulée en une masse jaunâtre; le même effet était produit par les acides excepté les acides acétique

et phosphorique : le coagulum formé par la chaleur se redissolvait dans une solution de potasse caustique et produisait une dissolution verdâtre qui était précipitée en flocons jaunes salés, par l'acide hydrochlorique.

La petite quantité de liqueur que nous avions à notre disposition ne nous a pas permis de multiplier nos expériences, comme nous l'aurions désiré; néanmoins l'on peut regarder celle-ci comme assez semblable au sérum du sang.

LIQUEUR CONTENUE DANS LES VENTRICULES DU CERVEAU.

Cette liqueur était incolore, légèrement louche elle bleuissait subitement le papier de tournesol rougi, et se troublait par l'action de la chaleur sans se coaguler. L'acide nitrique y formait un précipité blanc, floconneux, peu abondant; l'infusion de noix de galles y occasionnait un dépôt jaunâtre; enfin l'acide acétique n'y produisait aucun précipité.

Cette liqueur était donc formée de beaucoup d'eau, d'une petite quantité d'albumine et de quelques sels.

Avant de commencer nos recherches sur le sang, nous avons cru devoir examiner premièrement la bile, afin que, connaissant bien sa composition, nous pussions mieux décider si ce liquide existait dans le sang du même individu.

BILE.

Cette liqueur était verte, épaisse et visqueuse. Nous l'avons délayée dans l'eau distillée et ensuite filtrée. Il est resté sur le papier une matière jaune visqueuse qu'on a reconnue pour du mucus coloré par de la matière jaune.

La solution aqueuse était jaune verdâtre, alcaline; elle ne se troublait point par la chaleur. Les acides y donnaient naissance à un précipité jaune verdâtre, et la liqueur surnageante conservait une légère teinte de la même couleur. Le précipité formé par ces derniers, étant soluble entièrement dans l'alcool qu'il colorait en beau vert, n'était rien autre chose que la résine verte particulière à cette sécrétion.

Après avoir été précipitée par les acides, cette solution n'était plus troublée par l'acétate ni le sous-acétate de plomb; ce qui annonce qu'elle ne contenait point de picromel, principe dont l'existence a été constatée, il y a quelques années dans la bile des adultes, par mon collègue et ami M. Chevallier.

SANG EXTRAIT DES VENTRICULES DU CŒUR.

Ce liquide, exposé dans un endroit frais pendant vingt-quatre heures, a fourni un sérum fortement coloré en rouge et une petite quantité de caillot très foncé en couleur.

Une partie du sérum desséché à l'air libre a laissé un résidu qui formait les 6/100 du sérum employé; par conséquent la quantité d'eau était de 94 c'est à dire 4/100 en plus que dans l'état sain, comme nous l'avons constaté.

L'autre partie, coagulée par la chaleur et traitée ensuite par l'alcool bouillant et l'eau, a donné tous les principes fixes du sérum ordinaire; en vain on y a cherché les principes élémentaires de la bile.

Le caillot lavé dans un nouet de linge a fourni de la fibrine fortement colorée en jaune orangé. Le principe colorant, combiné à la fibrine, était insoluble dans l'alcool, soluble avec la fibrine dans les solutions alcalines, en colorant celles-ci en jaune et d'où les acides les précipitaient ensemble.

Le sang d'un adulte, attaqué de la même maladie, nous a présenté les mêmes résultats. Nous avons retrouvé cette même matière jaune du sang dans l'urine du même individu, sans aucune trace de principe biliaire; ce qui nous porte à croire qu'elle est le résultat d'une altération de la matière colorante du sang.

ANALYSE

De l'aluminite trouvée aux environs d'Epernay, département de la Marne,

Par M. J.-L. LASSAIGNE, *Membre correspondant.*

L'année dernière, M. Basterot me remit un échantillon d'une substance blanche, douce au toucher, mamelonnée à sa surface qu'il avait trouvée, dans ses recherches géologiques, à la montagne de Bernon près Epernay, département de la Marne.

Cette substance est tendre et friable comme de la craie; elle se laisse tailler facilement avec le couteau; chauffée au chalumeau, elle est infusible, mais elle répand, au commencement de la calcination, des vapeurs blanches acides. Sa densité, que nous avons déterminée à + 16° — est de 1,670.

Nous nous sommes assurés, d'après plusieurs essais chimiques, que ce minéral jouissait de toutes les propriétés de l'alumine sous sulfatée semblable à celle de Halle et de Morl que M. Stromeyer a analysées.

Nous avons estimé le rapport des principes par le procédé suivant :

5 grammes de cette substance réduite en poudre fine ont été chauffés dans un tube de verre qu'on avait recourbé en forme de cornue. Il s'est dégagé, pendant cette calcination, de la vapeur d'eau qui est venue se condenser dans la partie courbe du tube. Son poids a été évalué à 1gr, 997 ou 39gr, 94 pour cent.

Le résidu traité par l'acide hydrochlorique s'est entièrement dissous sans effervescence. La dissolution était incolore; on en a précipité l'acide sulfurique par le chlorure de barium qui en a indiqué 1gr, 003 ou 20, 06 pour 100.

L'alumine extraite par les moyens ordinaires pesait après la calcination 1, 985 ce qui fait 39, 70.

En évaporant la liqueur d'où l'alumine avait été précipitée, nous en avons retiré seulement une petite quantité de sulfate de chaux dont le poids se levait à 0gr, 003.

Il résulte de cette analyse que l'aluminite trouvée aux environs d'Epernay est composée ainsi qu'il suit :

Alumine	39, 70
Acide sulfurique	20, 06
Eau	39, 94
Sulfate de chaux	, 30
	100, 0

La même géologue (M. Basterot) m'a remis une substance qui lui était inconnue par les propriétés physiques et qu'il avait trouvée disséminée dans l'argile plastique à Epernay. J'ai reconnu par l'examen chimique que cette substance était un hydrate d'alumine et de chaux coloré par une matière végétale.

Sa composition que nous avons déterminée est ainsi qu'il suit :

Eau	37, 5
Matière végétale .	8, 5
Alumine	29, 5
Chaux	20,
Silice	2, 5
Perte	2,
	100, 0

. . . . .

ANALYSE

Des cendres noires,

Par M. H. FENEULLE, *Pharmacien à Cambrai.*

Personne ne conteste l'influence qu'exerce la chimie dans la science de l'agronomie et l'agriculture elle même. Les services qu'elle a rendus, soit en guidant les cultivateurs dans la connaissance intime des sols, soit en leur dévoilant une foule de secrets qui servent, en les éclairant à éloigner la routine, en est une preuve convaincante.

Les écrits que des chimistes célèbres, comme MM. Davy, Chaptal, etc., ont publiés sur la chimie appliquée à l'agriculture, prouvent encore combien ces hommes attachent d'importance à cette source de toute prospérité.

Sans porter mes vues aussi loin que ces savans, je vais simplement dans ce Mémoire chercher à prouver la manière d'agir des cendres noires dans la végétation.

J'ignore si jusqu'ici des recherches ont été faites sur cet objet; c'est M. Dusaussoy, notre

confrère, aussi modeste qu'éclairé, qui le premier me donna ses conjectures sur cette matière; il me dit que sûrement c'était en se formant en plâtre, que leur effet se produisait.

Son opinion étant conforme à la théorie, j'ai entrepris d'abord l'analyse des cendres, ensuite des expériences propres à fixer mes idées.

Les cendres noires sont un produit minéral que l'on rencontre abondamment dans les départemens de l'Aisne, de l'Oise et de l'Aveyron, à la profondeur de 10, 20, 30 et 50 pieds; cette substance sert en général à la préparation du vitriol et de l'alun; mais cependant une portion, du moins dans ce département, est employée par l'agriculture, surtout pour les prairies artificielles.

Les cendres noires ne sont pas constantes dans leur composition; elles sont toujours mêlées de plus ou moins d'argile et quelquefois d'une substance organique, que j'ai trouvée analogue à la tourbe; ce qui établit les différences que les cultivateurs ont soin de faire dans le choix de ce produit.

ANALYSE.

1° 10 gr. de cendres réduites en poudre, séchées à une température de 60 à 70° cent., ont été introduits dans un tube bouché à une

extrémité, communiquant à l'aide d'un collet de caoutchoux à un autre tube, contenant des fragmens de chlorure de calcium; en chauffant avec précaution, avec une lampe à esprit de vin, on eut une perte consistant en eau, dont la moyenne de trois opérations fut de 12, 5 pour 0/0. En augmentant la température, on obtint des produits analogues à ceux que donnent une matière organique, plus du soufre et de l'acide sulfureux.

2° On traita par l'eau distillée bouillante, une portion de ces mêmes cendres à plusieurs reprises; la liqueur filtrée était colorée; elle avait une saveur styptique et astringente; elle rougissait le tournesol, précipitait abondamment par l'ammoniaque et les sels de baryte solubles. Concentrée et mise à refroidir, il se forma deux espèces de cristaux, l'une, d'un vert émeraude, est un mélange de proto et persulfate de fer, et d'un autre sel blanc, sous forme de mamelon, que j'ai reconnu être du sulfate d'alumine.

On épuisa 10 gr. de cendres par l'eau distillée; on fit bouillir le liquide avec un peu d'acide nitrique, pour porter l'oxide de fer au maximum, et on précipita par l'ammoniaque. Le dépôt se trouva formé de 0, 17 d'alumine et de 0, 734 de peroxide de fer = à 0, 509 de fer. On satura l'excès d'ammoniaque ajoutée dans la liqueur, par

quelques gouttes d'acide hydrochlorique et on versa du chlorure de barium qui donna un précipité de sulfate de baryte pesant 4 gr. 06 = 1, 4 d'acide sulfurique. Les 0, 17 d'alumine, prennent 0, 398 d'acide sulfurique pour former le sulfate d'alumine et les 1 gr., 002 d'acide restants, saturent sensiblement 0, 699 d'oxide de fer pour donner aussi naissance au sulfate dont nous avons parlé plus haut.

3° On fit bouillir dans l'acide hydrochloronitrique, 10 autres grammes de cendres; après quelques heures d'action, la dissolution n'étant pas complète, on jeta le tout sur un filtre, et on calcina fortement le résidu dans un creuset de platine, avec un excès de sous carbonate de soude; on délaya la masse dans l'eau; on satura par l'acide hydrochlorique et on réunit le tout à la première dissolution; on obtint par l'analyse :

Silice . . . . . 1 gr, 935

Peroxide de fer 1 gr, 565 = 1, 0852 de fer.

Alumine . . . . . 1 gr, 247

Sulfate de baryte 7 gr, 375 = 2 gr, 54 d'acide et 1 gr, 02 de soufre.

Si, d'après ces résultats, nous calculons les proportions de nos cendres, nous trouvons que, si nous retranchons 1 gr 4 d'acide sulfurique du n° 2, de 2 gr 54 du même acide du n° 3, la différence 1, 14 = 0 gr, 458 de soufre, se trouvait

dans la cendre, combiné avec o gr, 386 de fer, en forme de per sulfure. Ici le résultat du calcul ne se trouve pas tout à fait d'accord avec l'expérience; nous avons un léger excès; en effet, la quantité de soufre représentée par l'acide sulfurique est de 1 gr, 02, qui se combinent avec o, 86 de fer pour faire le persulfure, les o, 699 d'oxide de fer . . . . = , fer o 509

Et le fer du sulfure = o, 386

o, 895

forme un excédant d'environ o, o3 qui n'est pas d'accord avec la composition théorique du persulfure, donnée d'après l'analyse de la pyrite naturelle.

D'après cette analyse, nous trouvons

1° Sulfate de fer sec 1 gram. 701 (1)

(1) Les sulfates de fer et d'alumine, n'existent pas tous formés dans les cendres; leur exposition à l'air humide fait que le persulfure de fer, absorbant l'oxigène de l'atmosphére, se change d'une part en acide sulfurique et de l'autre en oxide de fer; mais, comme la proportion d'acide est trop grande pour la seule saturation de l'oxide de fer, l'excès se porte sur l'alumine, d'où résulte du sulfate d'alumine; aussi, selon que les cendres ont été plus ou moins exposées au contact de l'air, la proportion de ces sels, va en augmentant ou en diminuant.

On conçoit donc que les cendres lixiviées ont

sel de fer qui se forme dans les cendres, analogue à celui que M. Thénard a nommé sel acidule. a aussi un excès d'acide. Lorsque l'on fait un mélange de craie, de cendres et d'un peu d'eau, aussitôt une vive effervescence a lieu, l'acide carbonique de la craie est éliminé et du sulfate de chaux se forme. C'est donc par le sulfate de chaux que les cendres exercent principalement leur action. Les cultivateurs ont depuis long-temps remarqué, que ce produit minéral, comme le plâtre, ne donnait de bons résultats en général que pour les trèfles et luzernes; et la plupart savent que, dans les terres fortes, où le calcaire est peu abondant, il faut, avant de semer les cendres, y joindre une portion de chaux vive.

La formation des sulfates et leur décomposition, ne pouvant être instantanée, il est encore à présumer, que ces sels agissent aussi de leur côté en stimulant le végétal; et sans doute, la matière organique qui se trouve dans beaucoup de cendres noires se change à la longue en engrais et devient par cela même corps alimentaire.

Voulant me rendre compte de la quantité de sulfate de chaux, qu'une portion donnée de cendres pourrait fournir, en ayant évalué le persulfure, j'ai entrepris à cet effet quelques essais.

1° Du sulfate d'alumine neutre, préparé en faisant bouillir de l'alumine en gelée avec de

l'acide sulfurique, filtrant et précipitant la dissolution par l'alcool, lavant le dépôt avec de ce même véhicule, jusqu'à ce que les dernières gouttes ne présentassent plus de traces d'acidité, a été mêlé avec du sous carbonate de chaux et de l'eau distillée; il y eut effervescence; l'action passée, j'essayai le liquide surnageant, je n'y trouvai aucune trace d'alumine; d'où je conclus que le sulfate d'alumine avait été totalement décomposé (1).

2° Du persulfate de fer a été mêlé avec de la craie, ce sel étant toujours acide, il y eut aussi effervescence; la liqueur se décolora et il se forma un précipité de sous sulfate de fer et de sulfate de chaux.

3° J'ai mélangé une dissolution de proto et de persulfate de fer à de la craie; le liquide qui surnagea ne rougissait plus le tournesol, et ne contenait que le sel de fer au minimum d'oxidation.

---

(1) Il n'est peut-être pas exact de dire que toute la sulfate d'alumine est décomposée; en effet, lorsque l'on fait bouillir de l'alumine en excès avec de l'acide sulfurique on obtient une sorte de sous sulfate; les proportions de ce dernier sous sel, varient selon qu'il est plus ou moins mêlé mécaniquement d'alumine; s'il en est ainsi dans mon expérience, j'ai préféré considérer le sulfate comme complettement décomposé. Dans tous les cas si la décomposition n'est pas parfaite avec la craie, au moins, est-il certain qu'elle l'est avec la chaux.

Il résulte de ces expériences que le sulfate d'alumine est décomposé par la craie ou la chaux; que le *sulphas ferroso-ferricus* est changé en sous-persulfate de fer, en proto sulfate de la même base et en sulfate de chaux.

Dans l'analyse dont je viens de rendre compte, nous trouvons que 10 gr. de cendres, nous ont donné 2 gr. 54 d'acide sulfurique = 1 gr, 02 de soufre, qui, d'après nos expériences, sont équivalents à 0, 895 de fer. Nous trouvons que 0, 895 de fer, se combinent à 0, 35 d'oxigène, pour former l'espèce d'*oxium ferroso ferricum*, lequel prend 1 gr, 80 d'acide sulfurique et que le restant de l'acide, c'est-à-dire, 0 gr, 74 saturent assez exactement 0 gr, 3155 d'alumine; par conséquent, admettant tout le persulfure de fer décomposé, nous aurons :

Sulfate de fer . . . . . 3, 045 = acide 1, 80
Sulfate d'alumine . . . 1, 055 = acide 0, 74

Le sulfate de fer est formé de :

Protoxide 0, 385 = acide 0, 48
Peroxide 0, 860 = acide 1, 32

1, 245 1, 80

Dans la décomposition du sulfate de fer par le carbonate de chaux, le sulfate de peroxide seul est d'abord décomposé, de façon, que les 0, 86 d'oxide, restent seulement combinés à 0, 22

d'acide et que le reste de l'acide 1 gr, 10 se porte sur le champ pour former le sulfate de cette base.

Le proto-sulfate de fer neutre, ne demeure pas stationnaire; l'expérience nous prouve, qu'exposé à l'air, il absorbe de l'oxigène et se change en persulfate soluble et en sous persulfate insoluble.

Or, les 0, 297 de fer, contenus dans l'oxide de ce sel, prennent 0 gr, 131 d'oxigène pour passer à l'état de peroxide et, suivant les lois de la combinaison, il se divise de façon, que 0, 131 d'oxide sature 0, 358 d'acide pour donner naissance au per sulfate, et que les autres 0, 285, absorbent 0, 122 d'acide pour le sous-sulfate. Le premier sel réagit alors sur le champ pour donner lieu à du sulfate de chaux.

0, 131 de peroxide de fer = 0, 0 33 d'acide pour le sous-sulfate. Par conséquent, récapitulant les quantités d'acide sulfurique propres à la formation du sulfate de chaux, nous aurons :

1° du sulfate d'alumine . . . . . 0 gr, 740
2° du persulfate de fer. . . . . 1 , 100
3° du proto-sulfate de fer qui se change en persulfate . . . . . 0 , 325
2 , 165

2 gr, 165 d'acide sulfurique, saturent 1, 527 de chaux.

Or, 2, 165 + 1, 527 = 3, 692 de sulfate de chaux.

ANALYSE

Des cendres de houille,

Par M. H. FENEULLE.

L'agriculture de ce département, employant avec succès, comme amendement les cendres de la houille, j'ai cru devoir les soumettre à l'analyse, afin de me mettre à même d'apprécier les principes de ces cendres, qui dans l'acte de la végétation, agissent avec plus d'activité. MM. Vauquelin et Klaproth, dans l'examen d'échantillons de houilles anglaises, ont aussi donné la composition des cendres de ces charbons; mais à ma connaissance, les cendres de la houille d'Anzin n'ont pas encore fait le sujet d'un travail particulier; ce sont ces motifs réunis qui m'ont engagé à entreprendre leur analyse; analyse, qui servira, en quelque sorte de complément à celles que M. Lassaigne et moi, avons publiées sur les charbons de Mons et d'Anzin.

Les cendres qui ont servi à mes expériences, proviennent d'une mine de charbon d'Anzin, qui porte le nom de *fosse du poirier;* pour les

gouttes d'acide nitrique; la liqueur étant acide, on précipita par le sous carbonate d'ammoniaque; le précipité pris sur le filtre fut traité par la potasse qui enleva 0 gr, 002 d'alumine et laissa 0 gr, 0 3 de peroxide de fer.

Le liquide d'où le dépôt précédent avait été séparé, fut porté à l'ébullition pour chasser le sous carbonate d'ammoniaque en excès, saturé par l'acide nitrique et ensuite précipité de nouveau par l'eau de chaux, qui occasionna un sédiment floconneux de magnésie; lequel recueilli et porté au rouge, pesait 0, gr. 0 34; il ne contenait pas de traces appréciables de chaux.

La chaux introduite dans l'expérience précédente fut éliminée par le sous carbonate d'ammoniaque et l'excès de ce dernier par la chaleur. Pour évaluer la quantité d'acide sulfurique, après avoir versé quelques gouttes d'acide nitrique, on ajouta de l'acétate de baryte, qui donna un précipité de sulfate de baryte, du poids de 1, 292 représentant 0, gr. 67 63 d'acide sulfurique.

Quelques gouttes d'acide sulfurique, mises dans la liqueur, séparèrent la baryte, ajoutée en trop; et enfin, mettant à siccité et portant au rouge, je trouvai 1, gr 0 20 de sulfate de soude. Maintenant, faisant la part de l'acide sulfurique obtenu, par expériences, aux diverses bases, je conclus

pour ma masse saline les proportions suivantes :

(1) Sulfate d'alumine et de fer .	0, 0647
— de magnésie	0, 099
— de soude	1 gr, 024
	1, 1877

(1) Le sulfate d'alumine et de fer, a été rencontré pour la première fois, par M. Philips, chimiste anglais, sous forme cristalline, filamenteuse, sur des schistes houilleux.

M. Philips, trouva que le protoxide de fer, contenu dans le sel, renfermait juste, une proportion d'oxigène, égale à celle de la potasse de l'alun; d'où il inféra, qu'il avait à faire à une sorte d'alun à base de fer, sel nouveau, que jusqu'ici, on n'est pas parvenu à imiter dans les laboratoires.

C'est ce corps que je pense avoir trouvé; en effet l'analyse exacte que j'ai faite du sel, préparé par lixiviation des cendres, confirme cette opinion; cependant, ce sel, ce sulfate d'alumine et de fer existe-t-il tout formé dans la houille? C'est ce que je ne pourrai affirmer que lorsque de nouvelles expériences, opérées directement sur la houille, me permettront de porter un jugement plus certain. On sait que tous les charbons de terre contiennent du per sulfure de fer, et qu'entr'autres principes, ils renferment encore beaucoup d'alumine; on sait aussi, que les sulfures de fer alumineux, soumis au grillage, se transforment en peroxide de fer et en sulfate d'alumine; c'est même ainsi, soit dit en passant, que l'on prépare l'alun à Liège.

On versa de l'ammoniaque dans la liqueur privée de silice; celle-ci donna lieu à un précipité gélatineux, formé de 1 gr, 345 d'alumine et de 0 gr, 72 de peroxide de fer, sans trace de manganèse.

De la potasse, ajoutée dans cette même liqueur, que l'on porta à l'ébullition, précipita 0 gr, 026 de magnésie.

Enfin, en saturant de nouveau toutes mes liqueurs par un acide, je décidai la formation d'un nouveau dépôt, par quelques gouttes d'hydrosulfate d'ammoniaque. Ce précipité, soumis au grillage, était du manganèse, mêlé d'un peu de fer; il pesait, 0 gr. 0 22.

Calculant d'après les résultats que j'ai obtenu, la composition des cendres de la houille, j'ai trouvé les quantités suivantes :

Sulfure de calcium	0,00113
Sulfate de chaux	0,0598
Sulfates de soude, d'alumine et de fer	
de magnésie	0,025
Silice	2,196
Alumine	1,494
Peroxide de fer	0,869
Oxide de manganèse	0,093
Sous-carbonate de chaux	0,159
Magnésie	0,045
	4,94193

Ou sur 100 parties :

Sulfure de calcium	0,0226
Sulfate de chaux	1,196
Sulfates de soude, d'alumine et de protoxide de fer, de magnésie	0,5
Silice	43,92
Alumine	29,88
Peroxide de fer	17,38
Oxide de manganèse	1,86
Carbonate de chaux	3,18
Magnésie	0,9
	98,8386

OBSERVATIONS

Sur la structure et la germination du bled,

Par M. LECOQ, *Membre correspondant.*

Deux tégumens superposés recouvrent la matière farineuse du grain. Ces deux tégumens, dont l'un fait l'office de péricarpe, et l'autre de membrane propre à la semence, sont adhérents et forment la partie nommée son, lorsque la meule et le blutoir ont séparé la farine. On peut par la macération, séparer ces deux pellicules et les examiner avec attention On observe que la plus extérieure est formée d'un réseau à mailles très alongées et disposées selon la longueur du grain. La seconde qui recouvre le gluten est formée de vaisseaux très fins, reployés les uns sur les autres et anastomosés à chaque corde qu'ils font. L'embryon reçoit sa nourriture par le moyen de ces petits vaisseaux qui adhèrent au placenta. Cette membrane intérieure est la seule qui adhère à l'embryon; car après une légère macération, on enlève ce dernier en enlevant cette seconde pellicule. On remarque même que l'embryon tient

très peu au périsperme. Il y est fixé par l'intermède du cotylédon. Sous les deux pellicules se trouve le périsperme, formé de deux substances qui paraissent en partie séparées : le gluten et l'amidon. Cette dernière substance est dans le centre de la semence, entourée par le gluten qui se trouve immédiatement sous la pellicule. Ces deux matières ne sont cependant pas isolées; mais la partie la plus extérieure contient beaucoup de gluten, tandis que l'intérieure contient plus de fécule. L'embryon est placé du même côté que l'ombilic. La radicule est dirigée du côté du sillon qui se trouve sous la graine et la plumule du côté opposé à la radicule et par conséquent à ce sillon. L'embryon est partout entouré d'une légère pellicule qui peut se dilater. On voit sur le second tégument du grain des points assez sensibles; mais sur le premier on ne peut en appercevoir. La germination est le commencement de la vie d'une plante. La semence est un œuf dont le germe se développe, quand il se trouve placé dans des circonstances favorables. Que la température soit assez élevée, que l'oxigène puisse y pénétrer et qu'il se trouve placé dans un milieu qui, par sa densité, permette aux radicules de s'étendre et à la plumule de se développer, on verra bientôt ce faible rudiment végétal absorber les alimens

qui lui seront nécessaires et parvenir, après un temps plus ou moins long, au plus brillant degré de la végétation.

En privant les plantes du contact de l'oxigène, on s'oppose au développement de l'embryon et on parvient à leur faire conserver très long-temps la faculté de germer.

Si, après avoir placé un certain nombre de semences dans des circonstances propres à leur développement, nous les examinons chaque jour attentivement, nous pourrons suivre avec facilité les progrès de la germination.

J'ai placé dans les mêmes circonstances, plusieurs grains de bled, et voici ce que j'ai pu observer sur la marche de la germination.

PREMIER JOUR.

L'influence des trois agens de la germination, (le calorique, l'oxigène et l'eau) ont stimulé l'embryon qui était enseveli dans la semence, sans donner aucun signe de vie. Les tégumens de la graine ont absorbé l'humidité de la terre qui a pénétré dans le périsperme et a humecté le gluten et l'amidon; l'embryon a reçu aussi par les vaisseaux de la membrane intérieure de la graine, une portion d'humidité qui, s'interposant entre ses fibres serrées et entrant dans ses vaisseaux délicats, y a occasionné un gonflement très

sensible; enfin la semence commence à vivre; toutes ses parties sont tendues et sur le point de briser les enveloppes qui les protégeaient.

DEUXIÈME JOUR.

Le second jour, la vie s'accroît de plus en plus dans l'embryon, et bientôt ayant absorbé une nouvelle quantité d'humidité, il est forcé de s'accroître et brise les tégumens qui ne sont plus dilatables. Trop faible encore pour soutenir la présence de la lumière, il reste enfoui sous terre pendant les premiers jours de sa naissance. N'ayant ni feuilles, ni racines développées, il périrait bientôt si le périsperme ne lui présentait pas un aliment approprié à sa structure délicate. Le gluten et l'amidon se sont mêlés, ont éprouvé une combinaison dont la nature n'est pas bien connue, et ont produit un liquide sucré et laiteux, qui nourrit la plantule pendant plusieurs jours.

TROISIÈME JOUR.

La plumule est grandie et tourne sa pointe vers le ciel; trois radicules sont sorties et se dirigent dans le sens opposé à la plumule; le périsperme se resout de plus en plus en une liqueur laiteuse et sucrée qui doit continuer à nourrir l'embryon, jusqu'à ce que les radicules soient assez fortes pour y suffire.

Cette liqueur arrivée auprès de l'embryon,

éprouve un obstacle à surmonter; c'est le cotylédon qui tient à la plantule. Le liquide est obligé de traverser son tissu serré avant d'arriver à sa destination. Là, il subit une nouvelle élaboration et la jeune plante n'a plus qu'à l'absorber. Ses organes délicats n'ont pas la peine de préparer leurs alimens; ce travail est fait par un autre organe que la nature a destiné à cet usage.

QUATRIÈME JOUR.

La vie croissant toujours ses effets deviennent plus sensibles; la plantule est accrue dans toutes ses dimensions.

CINQUIÈME JOUR.

On observe le cinquième jour, les mêmes phénomènes que les jours précédents, mais toujours augmentés. La pointe de la plumule commence à verdir, preuve certaine que la lumière a pénétré jusqu'à elle. Elle sortira bientôt de terre, si la semence n'a pas été profondément enfouie, et si elle s'est trouvée dans la position convenable. Cette dernière circonstance cependant augmente fort peu le temps que le bled met à lever, tandis que, dans les plantes dicotélydonées, elle influe beaucoup sur le nombre des jours qui s'écoulent entre le semis et le lever de la graine.

SIXIÉME JOUR.

Les radicules apprennent à se nourrir d'elles-

mêmes; elles absorbent un peu d'eau et s'habituent à vivre de leurs propres forces. L'extrémité de la plumule sort de terre, mais aucune feuille n'est encore développée.

En disséquant la plantule, on y remarque, avec un bon microscope, une assez grande quantité de germes, qui sont attachés au collet des radicules. Ces germes doivent produire des tiges et des fleurs et contiennennt de quoi former un individu parfait. Plus tard, une partie d'entr'eux se développe et donne des épis. Il s'en développe d'autant plus que le sol est plus riche en humus et que cet humus se trouve dans un état de division tel qu'il puisse être facilement absorbé par ces germes qui tiennent toujours à la plante mère, mais qui ont, pour ainsi dire, une existence particulière et indépendante de la sienne. C'est au développement de ces germes que l'on doit la beauté de ces champs de bled que le cultivateur a pris la peine de planter grain à grain. Chaque semence isolée absorbe tous les principes nutritifs qui l'entourent, et ces principes, au lieu de servir à développer quelques germes sur plusieurs plantes peu vigoureuses, servent à en développer un grand nombre autour d'une seule tige, dont le trop de vigueur reflue vers la partie où sont placés ces germes, et en développe quelquefois un nombre étonnant

La chaux, employée comme engrais, agit encore en dissolvant, pour ainsi dire, les matières organiques qu'elle rencontre, et les mettant ainsi dans un tel état de division qu'elles puissent être absorbées en grande quantité par les racines des plantes, et donner par là un plus grand développement à ces germes dont chacun contient un épi visible au microscope, quelques jours après le développement de ce même germe.

SEPTIÈME JOUR ET SUIVANTS.

La pellicule qui enveloppait l'embryon et qui jusqu'ici s'était toujours dilatée, a cédé aux efforts que faisait la première feuille et s'est déchirée pour la laisser sortir.

Les jours suivant la première feuille grandit peu à peu, la seconde parait et ainsi de suite. La liqueur laiteuse produite par le périsperme se rassemble autour du cotylédon, se consomme entièrement et il ne reste plus aucun vestige de la semence. Les radicules poussent des rameaux et deviennent des racines, de nouvelles feuilles se développent, et la plante vivant d'elle-même par les principes qu'elle absorbe dans l'air et dans la terre, devient un nouvel être que la germination a produit.

Tels sont les phénomènes que nous offre le bled dans le commencement de sa végétation, lorsque

la graine confiée à la terre se développe pour former un nouvel individu. Nous voyons la plumule sortir latéralement du cotylédon, car dans les plantes dites monocotylédonés, il arrive très souvent que la gemmule se trouve placée au centre du cotylédon, ou qu'elle s'y trouve enveloppée sans en occuper précisément le milieu; quelquefois même elle se développe, ayant de chaque côté une portion inégale de cet organe, et des personnes peu exercées pourraient alors regarder ces plantes comme dicotylédonés. Dans le Zamia (famille des Cycadées) l'embryon se développe, ayant avec lui deux cotylédons bien distincts ou au moins deux divisions d'un seul de ces organes, tellement marquées que l'on classerait sans la moindre incertitude cette plante dans les dicotylédonés, si l'organisation de toutes ses parties ne s'y opposait entièrement; de sorte que, l'organisation des tiges qui est le dernier caractère différentiel que l'on ait trouvé entre ces deux grandes divisions des végétaux est peut-être le seul sur lequel on puisse compter pour ne pas commettre d'erreurs. Dans le bled la gemmule placée dans le cotylédon en sort latéralement ayant cependant du côté opposé au cotylédon un très petit organe peu apparent auquel on a donné le nom de lobule. Les radicules obligées

de percer, pour sortir, la masse dont elles sont enveloppées, semblent sortir d'une espèce d'étui auquel on a donné le nom de *coléorhise*, et la première feuille fermée de toutes parts qui enveloppe l'embryon a reçu celui de piléole.

EXPLICATION DES FIGURES.

1 Grain de bled dans son état naturel (grossi).

2 Le même en dessous (grossi).

3 Le même, le premier jour de la germination (grossi).

4 Le même, le second jour de la germination (grossi). La gemmule a percé la pellicule du grain et commence à se montrer.

5 Embryon déjà développé (grossi). Quatrième jour de la germination.

A Gemmule enveloppée dans la piléole.

B Cotylédons.

CC Portions du tégument de la graine.

6 Semence dans l'état où elle se trouve le quatrième jour de la germination. (grossie).

A Lobule.

B Coléorhise.

C Plumule enfermée dans la piléole.

7 La même semence coupée verticalement (grossie).

A Périsperme.

B Cotylédon.

B Lobule.

D Coléorhise,

E Radicules.

F Plumule enfermée dans la piléole (sa coupe verticale).

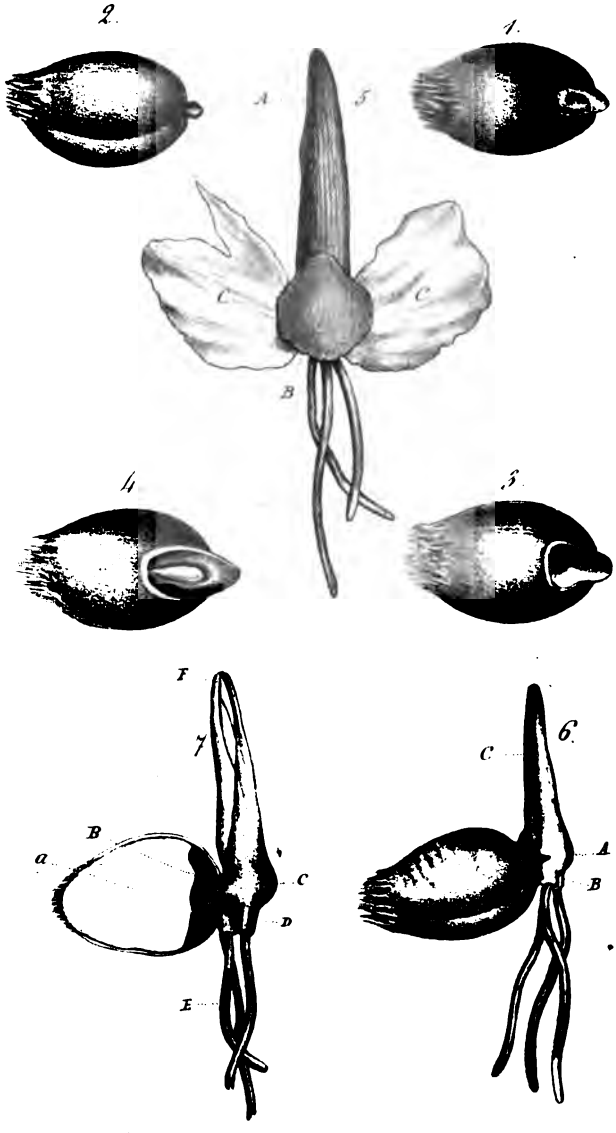
2.
1.
A
5
C
C
B
4
3
F
7
B
a
C
D
E
C
6.
A
B

DISCOURS

Prononcé aux obsèques de M. le Docteur DELBARRE, *le* 15 *novembre* 1823,

Par M. LE GLAY, *D. M., Secrétaire perpétuel.*

MESSIEURS,

Souffrirons-nous que cette tombe se referme, sans adresser un dernier et public adieu à celui que nous venons d'y déposer? Croirons-nous avoir suffisamment acquitté la dette de l'amitié, de l'estime et de la reconnaissance, si nous quittons ce funèbre asyle sans y faire entendre l'expression de nos regrets et de notre douleur? Hélas! si MICHEL-JOSEPH DELBARRE(1) n'a point assez

(1) Né à Cambrai, le 29 septembre 1775. Il n'avait pas encore quinze ans que ses heureuses dispositions et son amour pour le travail lui firent obtenir de M. Senac de Meilhan, intendant du Cambrésis et du Hainaut, une commission d'employé à l'hôpital militaire de Cambrai. Plus tard, quand la révolution attira dans nos contrées le fléau de la guerre, il fut appelé

prolongé sa carrière pour jouir en paix ici bas du fruit de ses travaux, puisse du moins la voix de ses nombreux amis, se mêlant aux accens de

---

aux fonctions de chirurgien, dans l'armée du Nord, par commission des inspecteurs généraux du service de santé. Malgré les moyens d'instruction offerts à la jeunesse dans une telle carrière, Delbarre ne les trouva pas proportionnés au désir qu'il éprouvait d'acquérir des connaissances; il sollicita donc et obtint la faveur de venir suivre les cours de l'hôpital militaire établi à Lille. L'arrêté qui l'y autorise est daté du 12 janvier 1797. Delbarre fut un des élèves les plus distingués de cette école de perfectionnement où il remporta un premier et un second prix. Le 23 mai 1800, le ministre de la guerre le commissionna de nouveau et lui assigna un poste dans l'armée du Rhin. Les deux années qu'il y passa, furent employées utilement pour l'humanité et pour l'instruction de notre confrère. Mais une vie errante et la dissipation des camps convenaient peu au caractère de cet homme pacifique et ami de l'étude. Il quitta la carrière militaire, au commencement de 1802 se rendit à Paris pour y subir les examens probatoires à effet d'obtenir l'un des grades établis par la législation qui était alors en vigueur. Le 31 mai 1802, il soutint publiquement une thèse intitulée *Essai sur l'Hydrothorase*. Ce fut alors qu'un seigneur russe (le baron de Plécheff) fit à Delbarre les offres les plus séduisantes pour l'amener en Russie, en lui assurant un traitement de 1200 roubles (4000 francs), avec

la religion, pénétrer jusque dans la patrie nouvelle où il est maintenant, et l'environner d'un murmure doux et consolateur. Qu'est-ce donc, Messieurs, que la vie humaine? Un long labeur et de courtes joies. L'homme que nous pleurons aujourd'hui s'était dévoué à la plus utile, mais la plus ingrate des professions. Les années de son bel âge s'étaient écoulées dans des travaux pénibles et rebutants. Il consacrait à l'étude des nuits et des jours, trop fugitifs au gré de son désir d'apprendre. Il accumulait des connaissances et des talens, comme s'il eût dû fournir la carrière d'un siècle. Ah sans doute il faudrait le plaindre, si tant de soins ne lui avaient procuré qu'un savoir oiseux et des talens stériles. Il faudrait même alors le blamer d'avoir consumé sa vie par des veilles

---

d'autres avantages. L'amour de la patrie l'emporta, et Delbarre revint se fixer à Cambrai, avec le titre de Docteur en chirurgie que lui conférait la loi du 10 mars 1803. Depuis cette époque, la confiance publique ne cessa point de l'environner; et, en acquérant des droits à la gratitude des familles, il travaillait efficacement à s'assurer celle de l'autorité, par les efforts toujours heureux avec lesquels il propagea le bienfait de la vaccine. Sa famille conserve soigneusement les nombreuses médailles qui lui ont été délivrées, à diverses époques, pour ses succès dans cette partie si intéressante de la médecine.

infructueuses; mais la mémoire de notre ami n'encourra pas un semblable reproche. Ses années ont été peu nombreuses, mais elles ont été bien remplies; il n'a fait que passer, mais il a passé en faisant le bien. Dans cette multitude qui se presse autour de son tombeau, je vois, pour ainsi dire, autant de témoins qui viennent déposer en sa faveur au tribunal suprême, et leur voix serait, dans ce moment, plus éloquente que la mienne, si chacun d'eux rappelait les services qu'il a reçus de cet ami de l'humanité. Il manque pourtant quelque chose à ce concert d'hommages et de regrets. C'est la présence de ce sexe auquel le docteur Delbarre avait spécialement consacré ses veilles. Oui, Messieurs, si les usages reçus avaient permis aux mères de famille de s'introduire dans ce cortége funéraire, combien n'en auraient-elles pas augmenté le triste appareil par leurs larmes et leurs sanglots?

Quelque soit cet élan de la reconnaissance publique, il ne saurait être supérieur aux droits que Delbarre y avait acquis. Et, si c'en était ici le temps et le lieu, je le suivrais dans sa vie médicale; je ferais voir en lui cette réunion de qualités qui constitue le véritable praticien, joignant la modestie au savoir, la prudence à l'activité, le désintéressement à l'amour de son art, faisant

divorce avec le monde, heureux, pour n'habiter en quelque sorte qu'au milieu des souffrances et des angoisses de l'infortune; je vous rappellerais, Messieurs, cet imperturbable sang-froid qu'il savait si bien allier avec le désir n'être utile, et ce tact délicat, ce sentiment précieux des convenances en vertu duquel il s'abstenait de parler de ses succès, persuadé qu'aux yeux de bien des gens, le bonheur est un tort qui ne se fait pardonner qu'à force de modestie.

Mais il se présentera d'autres occasions pour faire un éloge raisonné de cet excellent homme. Aujourd'hui, il n'y a de place que pour l'expression des sentimens douloureux dont nos cœurs sont remplis. Et pourtant la catastrophe que nous déplorons n'était que trop prévue. Depuis longtemps nous avions poussé un cri d'alarme à la vue des premiers symptômes de la cruelle maladie qui nous enlève ce digne confrère. Disons-le en gémissant, il n'a pas senti assez tôt le besoin de prendre un repos réparateur, ou, pour m'exprimer plus justement, il a été emporté trop loin par son zèle; il avait déjà la mort dans le sein, qu'il allait encore rendre aux autres la santé et la vie. Il fallut céder enfin, mais il était trop tard. En vain la meilleure des épouses lui prodigua ses soins touchants; en vain il reçut les

conseils assidus de ses confrères et surtout de deux médecins (1) dont nous nous plaisons tous à vénérer le savoir et le noble caractère. Le coup était porté. L'amitié lui offrit un asile dans une des plus riantes campagnes qui nous environnent. Vaine sollicitude! le coup mortel était porté; et DELBARRE lui-même et trop éclairé pour se faire illusion. Il raisonnait son mal, si je puis le dire, et en prévoyait la funeste issue. Il vit approcher la mort avec le calme du sage et la paix d'une bonne conscience, mais non pas avec la stoïcité de l'incrédule. Il tourna ses yeux vers le ciel, et la religion en descendit pour adoucir ses derniers momens. Cette ineffable consolatrice s'approcha de son lit de souffrance, lui tendit une main maternelle, en lui disant : *partez, âme chrétienne*, et en lui montrant l'auréole de l'immortalité.

---

(1) MM. les docteurs *Bavelaer* et *Évrard*.

LE CAPTIF

DU FORESTEL;

Nouvelle historique du quatorzième siècle,

Par M. LE GLAY.

Sur les confins de la Flandre, de l'Artois, du Hainaut et du Cambrésis, dans la vallée marécageuse que baigne la Sensée, s'élevait autrefois le château du Forestel. Situé au sud-est de la petite ville d'Arleux (1) et au nord de l'abbaye du Verger (2), il semblait avoir été bâti pour protéger l'un et l'autre contre les entreprises des gens de guerre, qui désolèrent si souvent nos provinces.

Cette forteresse qui, avec la seigneurie d'Arleux, avait appartenu successivement aux maisons de Montmirel, de Coucy et de Flandres, était enfin échue à Philippe de Valois qui, en 1340, l'acheta de Béatrix de S^t^ Paul. Le Forestel était un fief relevant de l'évêché de Cambrai; mais, comme les rois de France n'ont jamais été dans le cas de rendre hommage à personne, Philippe donna Arleux, ainsi que ses dépendances, au Duc

de Normandie, son fils, qui, à son tour, étant monté sur le trône, en investit le Dauphin, depuis Roi sous le nom de Charles V.

A cette époque, le Roi de Navarre, Charles, surnommé à juste titre *le Mauvais*, s'appliquait de tout son pouvoir à fomenter en France les troubles et les séditions. *Doué*, comme l'a dit un historien, de *toutes les qualités qu'une méchante âme rend pernicieuses*, il était parvenu à séduire par son esprit et son éloquence, sa bravoure et sa libéralité, ce peuple inquiet et turbulent qui, se faisant nommer *Jacques Bonhomme*, menaçait en rugissant toutes les supériorités sociales, et faillit plonger le royaume dans une suite de calamités dont l'histoire n'a offert qu'un seul mais terrible exemple.

Charles de Navarre, souillé du meurtre d'un descendant de St Louis (3), convaincu d'avoir excité les Français à la révolte et d'avoir porté les armes contre le Roi de France, son seigneur et beau-père, avait enfin épuisé la clémence royale. Il fallut employer la ruse pour arrêter ce prince félon. On l'attira, sous prétexte d'une fête, au château de Rouen; on se saisit de sa personne, et, après l'avoir détenu quelque temps à Château-Gaillard, dans les Andelys, on jugea qu'il était nécessaire de confiner un captif si redoutable dans

une prison plus inaccessible; il fut donc amené à la tour du Forestel.

On n'avait laissé au roi de Navarre qu'un seul de ses courtisans pour l'accompagner dans ce triste séjour. C'était le fidèle Corbaran, guerrier troubadour, digne de servir un meilleur maître. Corbaran avait toutes les vertus qui distinguaient, dans ces temps antiques, un preux et courtois chevalier. Spirituel et loyal, plein de grâce et de franchise, de courage et gaîté, il charmait les ennuis du Prince, quelquefois par les sons mélodieux qu'il tirait de sa mandoline, plus souvent à l'aide d'une conversation où l'amitié s'épanchait en saillies d'une ingénieuse naïveté.

Deux autres personnages formaient la société de Charles; Tristan du Bois (4), gouverneur du château, et le Père Mathias, ermite octogénaire qui habitait une grotte au pied du mont d'Arleux.

Tristan s'était signalé à la malheureuse bataille de Crécy, où il lutta, à la tête d'une compagnie d'arbalétriers, contre les premières pièces d'artillerie qu'on eût vues en Europe. Cette action d'éclat et d'autres traits de bravoure lui avaient concilié la bienveillance de Jean, alors duc de Normandie, qui lui confia le gouvernement d'Arleux et le décora de son ordre de l'Etoile (5).

Tristan était donc un vaillant capitaine, mais

il manquait de cette politesse, de cette fleur d'urbanité qui n'était connue alors que des hommes de cour. Pénétré de respect pour le monarque commis à sa garde, il ne savait le lui exprimer que par le salut de l'épée et la génuflexion. Du reste, c'était plutôt la majesté royale qu'il vénérait dans la personne de Charles que la personne elle-même; car il connaissait tous les griefs justement reprochés à ce monstre couronné.

Le P. Mathias était un homme plein de jours et plein de savoir. Après avoir prêché, pendant quarante ans, la parole divine aux infidèles de la Syrie et du Mont-Liban, il avait reçu de ses supérieurs l'ordre de venir rétablir sa santé aux lieux qui le virent naître. Le saint vieillard, à son retour sur les rives de la Sensée (6), n'avait plus retrouvé ni famille ni amis. La génération de ses contemporains était presqu'entièrement disparue. Le cœur rempli d'émotions graves et tristes, il résolut de finir ses jours dans la solitude, et établit sa demeure, comme nous l'avons dit, dans une espèce de grotte que la nature avait creusée sur le revers oriental du mont d'Arleux (7). C'est là que, détaché des choses terrestres, il continuait de se livrer à la méditation et à l'étude. Sa physionomie austère et douce, son grand âge, sa fervente charité et sa longue expérience le

rendaient un objet de vénération pour tout le canton, et, lorsqu'un livre en main, il errait, soit dans la plaine qui s'étend vers le Nord jusqu'au Mont des Vignes, soit dans les prairies que la Sensée fertilise du superflu de ses eaux, les bons villageois, croyant que sa rencontre leur portait bonheur, se pressaient autour de lui pour recevoir sa bénédiction. Le P. Mathias avait été récemment nommé, malgré lui, aumônier du Forestel, sur la recommandation de l'Evêque de Cambrai, Pierre d'André (8), qui connaissait les vertus et la science de ce solitaire.

Tous les soirs, quand le clepsydre avait marqué huit heures, que la cloche du beffroi avait sonné la retraite, que des sentinelles avaient été placées aux neuf tourelles du château et que le cri de prévoyance avait été répété neuf fois, le gouverneur et l'aumônier se rendaient dans la chambre du captif. Le roi, qui avait l'esprit cultivé, trouvait un charme particulier dans la conversation du P. Mathias et aimait à le questionner sur ses voyages, sur les dangers qu'il avait courus et les personnages célèbres qu'il avait rencontrés en Orient et en Italie. Il aimait surtout à entendre de lui la description des lieux remarquables qui environnaient sa prison. L'ermite de son côté, espérant par ses récits naïfs et ses tableaux pleins

de vérité, tempérer un peu le caractère ardent et inquiet du Prince, ne voyait aucun obstacle à satisfaire sa curiosité.

Souvent, quand la clarté du jour le permettait encore, il lui montrait dans le lointain quelque antique monument de la contrée; tantôt c'était le tombeau du Gaulois Chawatte (9) à l'entrée du bois d'Hamel, ou l'aiguille mystérieuse qui s'élève comme un obélisque sur le terroir du bourg de de l'Ecluse (10); tantôt il lui montrait la direction dans laquelle se trouvaient ces fameuses *pierres jumelles* (11), monument grossier mais durable, élevé au proconsul Canusius qui enseigna aux Nerviens, habitans de ces plaines, l'art de cultiver et de façonner le lin.

Le bon et savant anachorète rappelait quelquefois le événemens mémorables qui s'étaient passés dans le pays. Il parlait de *Vitri sur la Scarpe* (12), où Sigebert fut proclamé roi de Neustrie, et où il fut assassiné par les sicaires de Frédegonde; de *Lambres* (13) où ce même prince reçut les honneurs de la sépulture; d'*Evain* (14) où les Francs amenés par Clodion essuyèrent un échec terrible, de *Sains* (15) et de *Caudry* (16) où deux vierges souffrirent le martyre pour la conservation de leur honneur, de *Boiry* (17) où une grande dame se consacra à la vie religieuse, en présence de

toute la Cour, et à la suite d'un festin qu'elle venait d'offrir au roi de France.

A une demi-lieue au nord-ouest du Forestel, entre le village d'Estrées et le hameau de Flesquières (18), on apercevait une colline dont le triste aspect formait un contraste singulier avec la riante fécondité des champs et des côteaux voisins. Les flancs calcinés et noircis de cette colline étaient couverts de décombres. On eût dit que c'était un lieu de réprobation et de malheur. Les pâtres avaient soin de s'en détourner pour ne point y faire passer leurs troupeaux. Nulle créature humaine n'en approchait, si ce n'est pourtant un insensé qui venait souvent s'y asseoir sur un seuil de marbre. Charles voulut un jour connaître l'histoire de ce côteau qui, dans le pays, porte encore aujourd'hui le nom de Mont ardent ou Mont brûlé. Le P. Mathias remit alors à Don Corbaran la romance suivante que celui-ci chanta en s'accompagnant de sa mandore :

Sur le sommet de la colline
Qui protége au loin ce hameau,
Du vicomte de Sainte-Hermine,
S'élevait jadis le château.
Courtois, discret, plein de vaillance,
Tel était le preux châtelain ;

Mais on conte qu'à l'indigence
Souvent il refusait du pain.

Un jour dans la grande avenue
Comme il errait silencieux,
Un mendiant s'offre à sa vue,
L'œil fier et le front sourcilleux.
— « Fuis, ta présence m'importune,
Lui dit le vicomte irrité,
» Que par l'aspect de l'infortune,
» Ce lieu ne soit pas attristé. »

— « Homme cruel, orgueilleux maître,
» Adieu, je l'attends à demain;
» Demain, l'on te verra peut-être,
» Envier mon triste destin. »
De cet inconnu plein d'audace
Tels sont les sinistres adieux,
Et le châtelain qu'il menace,
En souriant, le suit des yeux.

Mais voici venir la nuit sombre;
Tout dort dans l'opulent manoir,
Quand tout-à-coup, du sein de l'ombre
S'élance un cri de désespoir.
Sur le château l'ardente flamme
Se déroule comme un torrent;

Chartes, trésors, enfans et femme,
Rien n'échappe au feu dévorant.

Le vicomte à cet incendie
Fut arraché par nos secours;
Mais guérira-t-on la folie
Qui depuis lors mine ses jours?
Du fond des bois vers son domaine
Il reparait chaque matin,
Et vient aux bergers de la plaine,
A deux genoux, offrir du pain.

Cependant l'attention que le Prince accordait aux entretiens de son aumônier ne le distrayait pas assez pour l'empêcher de méditer des projets d'évasion, de tramer même pour l'avenir de sinistres complots. Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis qu'il languissait dans cette forteresse, et ni les audacieuses entreprises de son frère, Philippe de Navarre, secondé par Geoffroi d'Harcourt (19), ni les démarches multipliées de sa sœur Blanche d'Evreux, surnommée la *dame de belle sagesse*(20),n'avaient pu briser ses fers. Plusieurs fois cette héroïque princesse était venue dans les environs du Forestel. Du moins Guillaume de Beaufort, grand Bailly d'Arleux, naguères présent à son mariage avec Philippe de Valois, et qui l'avait

vue depuis dans sa retraite de Gisors, déclarait l'avoir reconnue s'avançant dans les marais de Brunemont, montée sur une haquenée blanche et suivie d'un vieux chevalier.

D'ailleurs les partisans de Charles n'étaient point certains qu'il fût détenu au château d'Arleux. Ils n'avaient à cet égard que de vagues soupçons, et le peu de personnes qui étaient dans le secret avaient juré sur leur tête de le garder inviolablement. Les habitans du pays s'épuisaient en conjectures sur le nom et la qualité du mystérieux prisonnier, à qui on ne permettait de se promener sur la tour que le front couvert d'un voile noir, orné de franges d'or.

Charles concevait bien que son évasion serait impossible tant qu'il ne pourrait faire savoir au dehors en quel lieu il était captif. Or on l'avait privé de tout moyen de correspondance. On ne lui laissait ni plumes, ni encre, ni crayon. Son esprit inventif, aidé de la sagacité du fidèle Corbaran, lui suggéra le moyen d'y suppléer.

Il advint un jour qu'un paysan apporta au château un héron qu'il avait pris vivant dans les tourbières d'Ecourt-St-Quentin(21) et demanda si le prisonnier au voile noir voulait acheter ce noble oiseau. L'offre fut acceptée à l'instant, et

l'animal *au long bec emmanché d'un long cou* fut placé dans la chambre du roi. Corbaran ayant arraché des aîles de l'oiseau mélancolique une plume, à l'extrémité de laquelle suintait une goutte de sang, s'en servit pour dessiner sur un morceau de parchemin les armes du royaume de Navarre. Cela fait, on attacha le parchemin ainsi blasonné au cou de l'oiseau et, quand la nuit fut venue, on fit prendre, non sans peine à travers l'étroite lucarne, son essor au héron qui alla s'abattre dans le marais natal.

Un tel expédient était bien hasardeux, et nos deux captifs l'avaient employé sans compter en tirer un grand parti. Il réussit pourtant au delà de leurs espérances. Deux chevaliers Navarrois, Don Hernando d'Ayana et Don Roderic d'Urris, déguisés en charbonniers, venaient d'arriver dans ces marécages et cherchaient à pénétrer jusqu'au Forestel, lorsqu'ils virent, immobile sur les bords du ruisseau de l'Agache, le héron, porteur de son plastron armorié. Saisir une arbalète et décocher le trait meurtrier à l'oiseau pêcheur fut pour Roderic l'affaire d'un instant. Jugez de leur surprise et de leur joie quand ils reconnurent, sur l'écusson de parchemin, ces chaines entrelacées en croix, en sautoir et en orles, adoptées par

Sanche le fort, après la bataille où il défit une armée de quatre-vingt mille infidèles (22). Nul doute maintenant que le Roi ne soit dans ces quartiers; nul doute qu'il ne soit ce prisonnier au voile noir enfermé dans le donjon du Forestel.

Les deux Chevaliers, ayant pris un guide à Palluel, pour les conduire à travers ces terrains fangeux et remplis de fondrières, parvinrent au pied du château, en examinèrent toutes les avenues et se convainquirent qu'on ne pourrait le prendre que par ruse. Ils expédièrent, sans délai, un courrier à Philippe de Navarre qui habitait sa ville d'Evreux. Entre temps une flèche fut lancée dans la chambre du Roi avec un billet qui contenait ces mots :

Quand sur minuit fillettes chanteront,
Devers ces lieux Chevaliers paroîtront.

Cet avis inattendu rendit au roi de Navarre l'énergie qu'il commençait à perdre. Sûr déjà de sa liberté et l'esprit rempli de projets ambitieux, il cessa de prêter l'oreille aux entretiens de l'ermite. Il parla même avec jactance de sa vie passée, et chercha à entraîner dans son parti l'intègre gouverneur. Tristan du Bois ne put entendre sans horreur les propositions qui lui furent faites.

Pressé un jour par les instances de Charles, il rompit son silence accoutumé et lui parla en ces termes : « En bonne vérité de Dieu, Sire, » il m'est advis que ne devriez mie faire tel » oultrage à votre serviteur que de l'inciter à » être parjure et foi mentie. Sire Charles, sçachiez » bien que suis un pauvre chevalier, comblé » de graces par Monseigneur le Roi à qui toute » gloire appartient, et honoré de la confiance » de Monsieur son fils, lieutenant du royaume et » Daulphin de Viennois. Par ainsi, je garderai » Votre Altesse en icelui château jusqu'à ce qu'il » plaise à mondit Seigneur Roi d'en ordonner » autrement. »

Tandis que le loyal châtelain résistait ainsi à la séduction, d'autres français tramaient sourdement la délivrance du Navarrois et avec lui appelaient sur la France tous les malheurs qui accompagnent la révolte et l'anarchie. Jean de Pecquigny, gouverneur d'Arras, et Gérard, son frère, chanoine de S[t] Quentin, vendus aux factieux, devinrent les principaux agens de l'évasion de Charles.

Durant une belle nuit du mois de novembre, le roi de Navarre et son compagnon de captivité étaient assis auprès de l'étroite fenêtre qui, de leur chambre, donnait sur les bois d'Oisy. Ils répétaient à voix basse, pour abréger les heures

de l'insomnie, la romance que nous transcrivons ici :

Terre de mes aïeux, vallons des Pyrénées
Où devaient s'accomplir mes hautes destinées,
Du roi que loin de vous on ose retenir
Avez-vous pour jamais perdu le souvenir?
Pour t'admirer encor, beau ciel de ma patrie,
Je forme des vœux superflus;
Lieux fortunés, terre chérie,
Terre de mes aïeux, vous ne me verrez plus.

Vous que j'ai si souvent conduits à la victoire,
Chevaliers Navarrois, compagnons de ma gloire,
Dans ce triste donjon, sous ces affreuses tours,
Votre roi prisonnier finira donc ses jours!
Ah! les preux du Béarn ont déposé la lance;
Je m'épuise en cris superflus;
Je compte envain sur leur vaillance:
Chevaliers Navarrois, vous ne m'entendez plus.

Tout-à-coup leur oreille est frappée par des chants lointains; ils écoutent, ils regardent et aperçoivent, à plus d'un quart de lieue, sur l'un de ces nombreux étangs qui, dans le canton, portent le nom de *claires* une nacelle pavoisée et montée par un groupe de jeunes filles. C'était

de ce point que partaient les chants, dont nos prisonniers distinguèrent seulement le refrain, que voici :

De l'amour tout subit la loi,
La bergerette,
La bachelette,
La fille du Roi.

Quoique ces paroles n'eussent aucun rapport avec leur situation, les deux captifs furent persuadés que c'était là les chants de minuit dont parlait le mystérieux billet qui leur était parvenu peu de temps auparavant. Ils se tinrent donc pour avertis des tentatives qu'on allait faire en leur faveur. Cependant la nuit et le jour suivant se passèrent dans une vaine attente, toutefois, vers le soir, un jeune garçon vêtu du costume de varlet ou damoiseau, et portant la livrée du Dauphin, se présenta au pont-levis du Forestel et remit pour le châtelain une lettre que celui-ci, peu versé en cléricature, se fit lire par le P. Mathias. La lettre était conçue en ces termes : CHARLES, *fils aisné du Roy, duc de Normandie, Daulphin de Viennois, vicomte d'Arleux, sire de Crèvecœur, Rumilly, S^t Souplet, etc. à nostre amé et féal Tristan du Bois, gouverneur de nostre ville d'Arleux et chasteau du Forestel, saut.*

Bien amé, sçavoir vous faisons que sitôt qu'aurez reçeu la présente, ayez à venir nous trouver en nostre ville de Crèvecœur où sommes arrivé ce jourd'huy pour conférer avec vous touchant affaire de nostre service. Entre temps donnez ordre que vostre prisonnier soit bien et seurement retenu. Cette lettre n'estant à autre fin, prions Dieu, bien amé, qu'il vous ait en sa garde.

Cette missive présentait tous les caractères de l'authenticité. Le sceau du Dauphin était imité à s'y méprendre (23). Le brave gouverneur donna donc dans le piége, et le P. Mathias lui-même, ce vieillard d'une prudence si consommée, ne soupçonna point la fraude. Tristan partit sans retard pour Crèvecœur situé à cinq lieues du Forestel.

En cheminant le long de la forêt d'Oisy, il entendit un certain bruit d'hommes et de chevaux, et apperçut, à travers les taillis, plusieurs feux allumés; mais il y prit peu garde, croyant que c'était quelques uns de ces chasseurs nocturnes qui, au grand déplaisir de Messire Guillaume de Coucy, fourrageaient de temps en temps ces retraites fécondes en gibier. Empressé de se rendre aux ordres du Dauphin, Tristan hâtait les pas de son coursier; il ne mit pied à terre que lorsqu'il fut parvenu aux portes de Crèvecœur.

Le hallebardier qui montait la garde sonna une petite cloche pour avertir qu'un chevalier demandait à entrer dans la ville. Les lenteurs qu'éprouva Tristan, avant de parvenir au château, avaient pour ainsi dire, épuisé sa patience. Que devint-il quand on lui apprit que Monsieur le Dauphin n'avait point paru à Crèvecœur et que, depuis plusieurs mois, aucun page, varlet ni damoiseau n'avait été expédié pour le Forestel? Notre loyal châtelain fut comme frappé d'un coup de foudre; mais, sans perdre le temps en vaines délibérations, il fit, avec le consentement du Gouverneur de Crèvecœur, assembler la garnison. Trois officiers qui avaient fait leurs preuves de bravoure et de fidélité furent désignés pour marcher à la tête de cette troupe dévouée; c'étaient Adam de Gardevacque, Simon de Sart et Gérard de Thieffries. On se dirigea en toute hâte vers Arleux. A peine étaient-ils sur les hauteurs d'Oisy qu'ils entendirent le tocsin d'alarme du Forestel. Furieux alors, Tristan enflamme l'ardeur des guerriers qui le suivent par les cris de *vive France! mort aux ennemis du Roi!* Cette vaillante poignée d'hommes répète avec enthousiasme le cri de son chef et se précipite sur ses pas vers la forteresse en danger. On arrive; il était trop tard. La garnison du Forestel, privée par une ruse

détestable du chef habile qui devait la commander, avait eu peine à se rallier. Ses efforts héroïques, mais tardifs et peut-être mal combinés, n'avaient pu repousser une attaque aussi imprévue. Néanmoins tout le monde avait fait son devoir. Le pieux ermite lui-même s'était élancé sur le rempart pour animer et seconder le courage des assiégés; frappé d'un coup de lance par Hernando d'Ayana, il était mort en priant le Ciel de détourner les malheurs qui allaient fondre sur la France et en prédisant une mort terrible au roi de Navarre (24).

Ce dernier, enlevé par Hernando et Roderic de la tour où il était enfermé, s'était porté à l'instant sur les terres de Picardie où la trahison des Peoquigny lui assurait un asile et des partisans.

NOTES.

(1) *Arleux*, qui est aujourd'hui un bourg, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Douai, était autrefois une ville forte du Cambrésis. Les chroniqueurs anciens la nomment tantôt *Alloes*, *Alux*, *Alers*, et tantôt *Alluex* ou *Alleux*, en latin *Allodium* et plus souvent *Arlodium*. On ne trouve rien de satisfaisant sur l'origine de cette ville qui était déjà florissante au onzième siècle. « Elle se glorifioit, dit Jean Carpentier, de ses murailles et de ses tours qui sembloient la pouvoir conserver dans une tranquillité durant plusieurs milliers d'années, mais il faut qu'elle confesse que, pour avoir esté forte, elle n'estoit pas des plus assurées, et que ses pierres, pour n'avoir peu résister au feu, n'ont pas esté presque plus durables que ses habitans, et qu'on pourroit aujourd'huy moissonner sur la plupart de ses édifices. » Cette dernière assertion est confirmée par les dénominations que portent encore maintenant certaines parties du terroir d'*Arleux* vers le nord et l'est. Des portions de terrains en labour y sont désignées par les noms de *Rue Crue*, *Rue Margelle*, *Rue Félix*, et il n'est pas rare de rencontrer des débris de construction dans les champs ainsi appelés.

Dans l'origine, la terre d'*Arleux*, au lieu d'être possédée à titre héréditaire, formait une propriété viagère annexée à la charge de châtelain du Forestel; et ces gouverneurs ajoutaient le nom d'*Arleux* à celui qu'ils portaient déjà. Le plus ancien châtelain dont

nos chartes fassent mention est *Bauduin d'Arleux* qui vivait en 1100. Deux autres *Bauduin d'Arleux*, peut-être descendans de celui-ci, se retrouvent à la fin du douzième siècle et vers le milieu du treizième. Le premier, du consentement de sa femme, *Agnès de Wancourt*, donna en 1198 à l'abbaye du Verger six mencaudées de prairie situées près de Palluel. L'autre, avec *Marguerite de Hambures*, sa femme, affranchit, en 1250, la même abbaye du droit de péage qu'il prétendait sur la chaussée et les chemins de sa châtellenie.

Il paraît néanmoins que la châtellenie d'*Arleux* était, dès le douzième siècle, héréditaire dans la maison d'Oisy-Crèvecœur et qu'elle formait l'apanage des cadets de cette famille. Depuis, Jean de Montmirel en devint possesseur du chef d'Hildiarde d'Oisy, sa mère. En 1272, Enguerrand IV, Sire de Coucy, qui avait hérité ces biens de Marie de Montmirel, sa mère, les céda à Guy, comte de Flandres. Béatrix de S^t^ Paul, veuve de Jean de Flandres, tué dans une bataille le 2 mai 1325, transporta au roi de France, Philippe de Valois, les villes, terres et châteaux d'*Arleux*, de Crèvecœur, de Rumilly, de S^t^ Souplet, avec la châtellenie de Cambrai, en échange de la terre et châtellenie de Chauny-sur-Oise et de 700 livres tournois de rente sur la prévôté de Péronne. Dès lors, les fils aînés du Roi prirent le titre de *Vicomte d'Arleux* jusqu'en 1406, époque où Charles VI mit ce domaine dans l'apanage de son deuxième fils, Jean de France, duc de Touraine.

Le traité conclu à Arras, en 1435, fit passer la seigneurie d'*Arleux* dans la maison de Bourgogne; mais

le roi de France se réserva le droit de la retraire, moyennant une somme convenue. Antoine de Bourgogne, fils naturel du Duc Philippe le Bon, était vicomte d'*Arleux*, lorsque Louis XI opéra le retrait, en soldant la redevance stipulée. Dès cette époque, le domaine d'*Arleux* fut un sujet de contestations et de procès entre le roi de France et les héritiers d'Antoine de Bourgogne. Le traité du Câteau-Cambrésis, qui eut lieu en 1559, porte que le Roi Dauphin entrera en possession de ce fief, pour en jouir comme avant l'envahissement, sans préjudice des droits que pourrait faire valoir la famille de Bourgogne. Il paraît que ces derniers ne donnèrent pas alors de suite à leurs prétentions, puisque les rois de France continuèrent de rester possesseurs des propriétés en litige et d'en donner l'usufruit à différents seigneurs. Henri III vendit les terres d'*Arleux* et de Crèvecœur, en novembre 1578, à François d'Espinay de S^t Luc. Timoléon de S^t Luc, Maréchal de France, les céda à Jean d'Anneux, Seigneur d'Abancourt ; mais *Arleux* ne tarda pas à entrer par acquêt dans la maison de Habart, puis dans celles de Ricametz et de Berghes. Enfin M. le Comte du Saillant, qui en était devenu propriétaire par son mariage avec Mademoiselle de Berghes, a vendu dernièrement sa terre d'*Arleux* à divers particuliers, de sorte que cet antique domaine de nos Rois se trouve aujourd'hui morcelé en six ou huit portions.

Les armoiries d'*Arleux* ont souvent varié. Celles qu'on rencontre le plus communément sont d'*argent aux trois tours de gueules*. Certains seaux figurent un lion avec des billets et un lambeau ; d'autres trois aigles.

Depuis la captivité de *Charles le Mauvais*, la ville d'*Arleux* a éprouvé des vicissitudes que nous allons indiquer rapidement.

Le 8 juillet 1386, Philippe, fils du roi de France, époux de Marguerite, 26e Comtesse de Flandres, ordonne aux habitans d'*Arleux* d'établir des digues assez fortes pour tenir les eaux en leur cours accoutumé, et de telle manière que l'eau qui tombait des moulins dudit *Arleux* ne pût se rendre dans la rivière, du côté de Palluel, et qu'elle descendît entièrement vers Douai, afin d'assurer la défense de la forteresse et de favoriser la circulation des marchandises. Les lettres patentes qui contiennent cette injonction reposent aux *registres en halle* à Douai.

Durant la neutralité qui était accordée au Cambrésis par François 1er et Charles-Quint, le Seigneur de Bèvre, Amiral de l'Empereur, et descendant de la maison de Bourgogne, tenta de se réintégrer dans la possession d'*Arleux* et y créa des officiers pour rendre la justice en son nom. L'Empereur, qui ne voulait pas que la neutralité fût enfreinte par cet acte de l'un de ses parens, enjoignit, le 3 décembre 1522, à Jacques de Montigny, Seigneur de Noyelles, de se transporter audit *Arleux*, d'annuller les nominations faites par l'Amiral et de rétablir les choses sur l'ancien pied.

Au mois d'août 1581, le Duc d'Alençon, qui venait d'entrer triomphant à Cambrai, après avoir forcé le Duc de Parme à en lever le siége, se hâta de se porter sur *Arleux* d'où il chassa sans peine la garnison espagnole qui s'y était établie.

Le samedi 23 juillet 1583, une partie de la cavalerie

de Cambrai et quelques gens de pied se dirigèrent nuitamment sur *Arleux*, prirent le fort, l'incendièrent, ainsi que plusieurs maisons de la ville, et emmenèrent 42 prisonniers avec un butin convénable en chevaux et en bestiaux.

En 1645, les Maréchaux de Gassion et Rantzau, s'emparent d'*Arleux*.

Le 12 juillet 1711, défaite d'un corps considérable de l'armée alliée auprès d'*Arleux*. Une digue, construite par les pionniers français auprès de cette petite ville, coupait les communications de la Sensée avec la Scarpe, et incommodait ainsi beaucoup les ennemis, en faisant chommer les moulins de Douai, et en interrompant la navigation. Les alliés essayèrent deux fois de prendre le fort d'*Arleux*, ainsi qu'une redoute qui couvrait la digue. Repoussés avec perte, ils reparurent pour la troisième fois, le 6 juillet, à deux heures du matin, avec 5500 fantassins, 2500 chevaux et quatre pièces de canon. Les soixante-dix hommes qui occupaient le fort firent une résistance héroïque, mais ils furent emportés d'assaut (1) et faits prisonniers. L'ennemi, voulant protéger le poste important qu'il venait de conquérir, établit sans délai, au devant d'*Arleux*, un

(1) Au moment de l'assaut, des soldats hollandais ayant aperçu, à l'entrée d'une maison, un petit coffret enjolivé de rubans et de fleurs, crurent que c'était un trésor offert à leur cupidité. Ils s'en emparèrent brutalement et allèrent l'ouvrir à quelque distance de là. Le prétendu trésor n'était autre chose que le corps d'un enfant décédé la veille, que ses parens avaient, suivant l'usage du pays, placé sur le seuil de leur porte, avant de le faire inhumer. Cette anecdote m'a été rapportée par des vieillards qui la tenaient de témoins oculaires.

camp de douze escadrons et de dix bataillons. Le 9, le maréchal de Villars alla de sa personne reconnaître le camp et chargea le comte de Gassion de l'enlever. Ce dernier se présenta le 11 de grand matin à l'ennemi, fit tailler en pièces par sa cavalerie la garde de l'étendard, et pénétra dans le camp d'*Arleux*, où ce corps détruisit la plus grande partie des troupes qui n'avaient pas eu le temps de se rallier. Le marquis de Coigny, lieutenant général, qui avait puissamment coopéré à cette action, eut son cheval blessé sous lui, ainsi que le marquis de Beaufremont qui poursuivit les fuyards jusqu'aux portes de Douai. Un colonel de dragons y fut tué. Les alliés perdirent 1900 hommes, tant tués que blessés, et laissèrent entre les mains des Français leurs timbales et leurs étendards. Malgré ce succès, le comte de Gassion ne put le même jour attaquer le Forestel qui fut dès lors entouré de trois nouveaux fossés pour couvrir trois ouvrages fraisés et palissadés. La garnison, commandée par le colonel Savary, était forte de cinq cents hommes, plus un poste de cent trente soldats placé dans le moulin à eau qui se trouvait près de là. Le matériel de la défense consistait en dix pièces de canon et une quantité de munitions de guerre. Quand Villars eut reconnu que l'armée ennemie s'était éloignée d'une marche, il ordonna d'investir le fort. Le maréchal de Montesquiou, qui se chargea de l'expédition, fit ses dispositions avec tant d'habileté que, le 23 juillet, au lever du soleil, il avait cerné le poste d'*Arleux* sans que les ennemis eussent pu apprendre son arrivée. Les assiégés se défendirent avec vigueur; mais l'attaque fut si impétueuse qu'avant la fin du jour, le

moulin et le fort étaient emportés d'assaut. La garnison qui eut cent cinquante hommes de tués, fut faite prisonnière de guerre et dépouillée, en représailles de ce qu'on en avait usé ainsi à l'égard des Français surpris dans le même fort trois semaines auparavant. On admira dans cette occasion la valeur de nos soldats qui se précipitèrent dans les fossés et les traversèrent sous le feu de l'ennemi, en ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Nous ne perdîmes que 15 ou 20 soldats; mais le brigadier des armées du Roi, du Thil, eut la jambe cassée et le colonel de Lafont fut blessé dangereusement.

En 1791, lorsque la révolution eut attiré sur nos provinces du nord le fléau de la guerre, un camp fut établi à *Arleux*. On évalue à près de 24,000 hommes la forces de ce camp, levé le 31 août 1793. Le 27 juillet précédent, deux représentans du peuple firent reconnaître, sur la place de Douai, le général Guillemain pour commandant de l'armée du Nord, en remplacement de Custine. Les troupes d'*Arleux* qui devaient intervenir à cette cérémonie, se présentèrent lorsqu'elle fut terminée. On ne sait si ce retard eut lieu à dessein ou par l'effet du hasard.

Pour compléter les documens que nous désirons présenter ici sur *Arleux*, nous allons nommer les principaux Gouverneurs de cette ancienne ville du douzième au quatorzième siècle :

Arnould d'Orville en 1191; Guy de Miraumont en 1201; Watier de Flavy (1) en 1207; Jean de Nédonchel

(1) Iduberge, sa femme, fut inhumée à Cambrai dans l'abbaye de S^t^ Aubert. Son épitaphe était ainsi conçue : « Hac sub urnâ jacet nobilis mulier Domina Iduberga, » conjux quondam nobilis militis Walteri de Flaviaco.

mort en 1251, et inhumé dans l'abbaye du Verger avec Jeanne de Ruymont sa femme; Raoul du Mortier, en 1252; Arnoul du Rœux en 1280; Regnier de Wallon-Capelle en 1282; Simon de la Pierre en 1286; Amaury de la Tour en 1290; Godefroy de Postelles en 1295; Raoul de la Salle en 1296; Watier Quiéret en 1304; Jean de Masmines en 1308; Rasse de Beaumont en 1318; Raoul de Mancicourt en 1328; Watier de Longueval, en 1329; Guillaume de Failly en 1332; Tristan du Bois 1356; Guillaume de Beaufort, bailly à la même époque; Mathieu de la Rivière mort en 1362; Pierre Sohier, surnommé *très preux et très noble*, bailly en 1392; Jean de Longueval, vers 1435, obtint le gouvernement d'*Arleux* pour en avoir assuré la possession à la maison de Bourgogne. Le dernier gouverneur dont il soit parlé dans nos chroniques est Pierre de Chanteraine qui vivait vers le milieu du quinzième siècle, et dont le fils, Jean de Chanteraine, se distingua par plusieurs actions héroïques et parvint aux grades les plus éminents dans les armées impériales.

Il resterait à rechercher si, parmi les personnages qui ont appartenu à la ville d'*Arleux*, il n'en est pas quelques uns qui ont laissé des écrits ou acquis une certaine renommée littéraire. Un généalogiste peu connu, en parlant du fameux Jean Le Maire des Belges, né à Bavai en 1473, avance que son père était *manant* d'*Arleux*.

M. Arthur Dinaux possède une histoire du Chapitre de Denain, écrite par Jean d'*Arleux*. C'est un MSS.

» Crepicordii et Arlodii Capitanei. Obiit a° M. CC. XI.
» Mense aprili.

in-4°, de 94 feuillets, d'une écriture du 16e siècle. La note suivante est placée à la fin du volume : *ce présent livre at esté de nouveau mis en escript et renouvellé par Pasquier Pamart, natif de Denaing, fils de Calixte et de Anne de Roussy, l'ayant collationné à cestuy qu'en at escript sire Jean d'Arleux, en son temps chapelain de l'église de Nostre-Dame audit Denaing.*

Sire Jean d'Arleux fait remonter un peu haut sa chronique du chapitre de Denain, dont la fondatrice, selon lui, tire son origine de Priam, dernier roi d'Ilion.

Arleux a donné naissance à M. Merlin connu par ses immenses travaux en jurisprudence.

(2) *Le Verger*, en latin *Viridarium* ou *Virgultus Beatæ Mariæ*, était une abbaye de femmes, de l'ordre de Cîteaux. On ne sait rien de positif sur l'époque où ce monastère fut fondé. Guillaume Gazet en fixe l'origine à l'année 1232; mais il est facile de voir que cette date est fautive, puisqu'il existe une charte de 1227 par laquelle Jean de Mont-Mirel, seigneur d'Oisy, donne à l'abbesse et aux religieuses du *Verger* une pièce de terre et un pré renfermés dans leur enclos. En 1229, Godefroi de Fontaines, évêque de Cambrai, approuve et confirme les donations faites à cette maison par Jean de Mont-Mirel et Bauduin d'Aubencheul qui en sont considérés comme les fondateurs.

Un grand nombre de personnages distingués du pays ont été inhumés dans l'église du *Verger*, et il est à croire que des fouilles pratiquées avec intelligence sur ce terrain offriraient des résultats intéressants.

(3) Charles d'Espagne, petit-fils de Ferdinand de la Cerda, gendre de Saint-Louis, étant réfugié en France, avait obtenu du roi Jean la charge de connétable. Cette faveur et d'autres bienfaits encore éveillèrent la jalousie du Navarrois qui chercha l'occasion de faire périr son rival. Ayant appris le 6 janvier 1553, que la Cerda se rendait au château de l'Aigle pour y rejoindre Marguerite de Blois, sa jeune épouse, il prit avec lui une centaine de cavaliers armés, fit escalader le château, et poignarder le Connétable, au moment où il venait de s'endormir. Après cet assassinat, Charles osa s'en vanter comme d'une action utile à l'état, en écrivant des lettres apologétiques de sa conduite au conseil du Roi et aux bonnes villes du Royaume.

(4) Tristan du Bois ou du Bos appartenait à une famille noble d'Artois qui s'appelait aussi *de Fiennes* et qui portait *d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules*. Avant d'être gouverneur d'Arleux, Tristan avait eu la charge de bailly d'Oisy. L'évasion de Charles le Mauvais ne fit point perdre à ce loyal serviteur les bonnes grâces de son souverain, puisqu'on le retrouve en 1369 gouverneur des villes de Lille, Douai et Orchies. Carpentier lui donne aussi le titre de seigneur de Famechon et de Raincheval.

(5) L'ordre de l'*Etoile*, appelé d'abord *l'ordre de la Vierge Marie*, fut institué en 1351 par le Roi Jean qui voulait l'opposer à l'ordre de la *Jarretière* qu'Edouard III venait d'établir en Angleterre. La devise était : *monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des Mages. Le signe honorifique était une étoile dorée portée au

fermail du manteau. La première nomination fut de cinq cents chevaliers, ce qui contribua à faire tomber cet ordre dans une sorte de mépris. Charles VIII le supprima, ou plutôt l'incorpora dans l'ordre de S^t^ Michel que Louis XI, son père, avait créé.

(6) La *Sensée*, nommée autrefois *le Senset*, prenait d'abord sa source dans le village de Fontaine, au dessus de Cérisy; mais depuis plusieurs siècles, son cours est d'environ sept lieues depuis Haucourt, sa source actuelle, jusqu'à Bouchain où elle se jette dans l'Escaut après avoir reçu les eaux de l'Agache et de l'Hirondelle.

(7) Quelques Géographes, entr'autres Baudrand, désignent Arleux sous le nom de *Mont d'Arleux*; mais cette dernière dénomination doit être réservée pour la petite montagne qui se trouve au sud de la commune. Une chapelle connue sous le nom de *Chapelle Mathias* se voyait, avant la révolution, sur la pente de ce mont. Sa construction portait des traces d'une haute antiquité. A peu de distance de la chapelle, il existait une grotte dans laquelle étaient représentés *les sept dormans*.

(8) Pierre d'André, après avoir été Evêque de Noyon et de Clermont en Auvergne, obtint l'évêché de Cambrai en 1330. Ce Prélat dont la devise était : *juste désir*, fut chargé de diverses missions politiques fort importantes; il mourut à Cambrai en 1358 et reçut la sépulture devant le grand autel de son Eglise cathédrale.

(9) *Hamel*, village du canton d'Arleux, est situé près une voie romaine dont il sera parlé ci-après. Sur le côteau boisé qui se trouve entre Hamel et Lécluse, on

remarque un monument que les habitans du pays nomment *Pierres Chiwatte.* Voici comment M. Bottin décrit ce monument qu'il faut ranger dans la classe des *crom-lech.*

« Six pierres colossales le composent; quatre sont » posées de champ, laissant entre elles un espace vide » long de cinq mètres, et dont la largeur varie depuis un » mètre jusqu'à un mètre trente centimètres : une autre » pierre plate d'un volume plus que double et d'une forme » pentagone, couvre des trois cinquièmes de son éten- » due, une partie de cet espace, et en fait une *grotte* » profonde de trois mètres sur deux d'ouverture, à » laquelle ce qui reste à découvert, fournit une sorte » de vestibule. Cette pierre énorme, (1) qui pèse au « moins sept kilogrammes, ne repose que sur trois » pierres de champ, et, comme s'il y avait eu quel- » qu'intention mystérieuse dans l'assemblage, elle n'y » repose que sur les deux tiers de son étendue, et » n'a de contact avec celles-ci que par trois arrêtes, » l'une de treize, la seconde de cent-huit, et la der- » nière de cent vingt-deux millimètres; tout le reste » porte à faux. Cette circonstance donne lieu de soup- » çonner que cette table a, dans le principe, été une » de ces *pierres branlantes*, dont les oracles passent » pour avoir été si terribles. Les six pierres sont de » grès très-fin et très-dur, tel qu'on l'extrait dans » le pays; elles sont brutes et sans inscriptions; seu- » lement on apperçoit, sur la partie extérieure de » la table de recouvrement, des lignes très-légèrement

(1) Son plus grand diamètre est de $3,^{m}400$; dans un autre sens elle a 3 mètres; son épaisseur reste $0,^{m}410$.

» tracées, et qui semblent se rattacher, en divers sens, » à une vingtaine de cavités obliques, de la capacité » d'un verre à boire ordinaire, dont cette superficie » est parsemée. La principale entrée de la grotte re- » garde le midi; c'est dans cette direction que se » trouve, au bas d'un côteau très-rapide, environ à » cent trente mètres de distance, une fontaine abon- » dante, d'une eau extrêmement limpide, qui est » renfermée dans un bassin, formant un carré régulier » de pierres de taille, et très-fréquentée, à cause de » sa vieille renommée. » *Sur quelques monumens du département du Nord.* Lille, 1811.

(10) Ce monument est connu dans le pays sous le nom d'*Epierre*. « C'est une aiguille de grès, plantée » perpendiculairement sur la partie la plus élevée » d'un côteau, au penchant duquel est assis Lécluse. » Mesurée avec la plus grande attention, elle offre » quatre mètres trois quarts environ d'élévation, sur » une largeur qui est de deux mètres vingt centimètres, » jusqu'au tiers de sa hauteur, et va en diminuant, » mais irrégulièrement jusqu'au sommet qui se termine » par une échancrure oblique d'un mètre. Son épais- » seur n'est que de moitié de sa largeur. De ses deux » côtés longs, l'un fait face, du côté du nord, au » *crom-leech* du bois de Hamel, l'autre regarde le midi. » Ce monument, entièrement brut, ne présente aucune » inscription; seulement la sommité paraît être lé- » gèrement excavée. En ne lui donnant de profondeur » en terre que la moitié de sa hauteur, (1) la pierre

(1) Les habitans du pays assurent unanimement, qu'il y a environ trente ans, l'ancien Seigneur fit fouiller au pied de cette aiguille, et qu'il fut reconnu que la partie enterrée était égale à celle qui est au jour.

» aurait plus de sept mètres, et son poids ne pour-
» rait pas être évalué à moins de 15,000 kilogrammes;
« poids énorme, si l'on considère que cette masse n'a
» pu être placée là que de main d'hommes, le sol
» étant uni, dépourvu de carrières et de rochers.
(*Ouvrage cité*).

(11) Les *pierres jumelles* sont deux *men – hir* (1) que l'on remarque à la sortie de la porte Notre-Dame de Cambrai, près de la voie romaine qui conduisait de cette ville à Bavai. Les deux pierres sont distantes entr'elles de deux mètres sept décimètres; leur hauteur est d'environ trois mètres six décimètres sur six à huit décimètres de largeur et quatre à cinq décimètres d'épaisseur.

On a fait à diverses époques des excavations autour de ce monument pour chercher à connaître le motif qui a pu déterminer à placer là des masses de grès aussi énormes. Il paraît qu'au 16e siècle, on y trouva une inscription ainsi conçue: *Mercurio et Proc. Cannsio Monumentum.* En 1684, on introduisit sous ces pierres, avec les médailles et autres objets précieux qu'on y avait jadis trouvés, quelques monnaies de l'époque. On y joignit l'inscription suivante, écrite sur parchemin:

« Mercurio et Proconsuli Canusio monumentum
» servari antistites episcopi volentes cum nummis et
» smagaritis, huc inventis petiere ne Gemelli move-

(1) Legrand d'Aussy est le premier, je crois, qui a donné le nom de *Men-hir* ou *Ménir* à ces pierres tumulaires isolées que le vulgaire appelle *pierres levées*, *pierres debout*, *hautes bornes*. Le *crom – lech* est un assemblage de plusieurs pierres rangées en cercle.

» reatur lapides, ut quorum ossa molliter quiescunt
» sepulchrum remaneat sub eorum tutelâ intactum
» cum monetâ à diversis episcopis et principibus dono
» deditâ, diversisque imperiis formatâ, quòd urbis
» scabini pro curâ servari curabunt.

» Meritis cineribus pacem deprecare et Xti miseri-
» cordiam. »

De nouvelles fouilles eurent lieu en 1785, par les soins de M. l'Abbé de Carondelet, Chanoine de la Métropole de Cambrai. Les objets enterrés cent ans auparavant furent retrouvés, et la pesanteur des pierres évaluée à 36,000 livres.

Enfin la Société d'Emulation voulut encore explorer ce terrain au mois de juin 1805; mais les recherches ne produisirent aucun résultat.

La notice la plus complète qui ait été publiée sur les *pierres jumelles* est due à M. Arthur Dinaux; on peut la lire dans les *Petites Affiches de Valenciennes*, N° du 1er novembre 1823.

(12) *Vitry*, *Victoriacum*, bourg du Pas-de-Calais, situé entre Douai et Arras, était, sous la première race, une maison royale. Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédegonde (1), y fut élevé.

(13) *Lambres*, auprès de Douai, sur la Scarpe, était aussi un domaine royal sous les princes Mérovingiens. Le roi Sigebert y fut enterré avant d'être transféré à Soissons. Charles le Simple donna ce village à l'Église de Cambrai avec le droit de percevoir un

(1) Cette reine trop fameuse a pris naissance, selon plusieurs historiens, au village de Haucourt, en Cambrésis.

tribut sur les marchandises qui s'y vendaient et la prérogative d'y battre monnaie. Aubert le Mire a commis une erreur en attribuant cette donation à Charles le Chauve.

(14) Les Francs, sous la conduite de Clodion, venaient d'envahir les pays des Atrébates; arrivés en un lieu nommé *Vicus Helena* par Sidoine Apollinaire, ils s'y arrêtent pour célébrer la noce d'un de leurs chefs. Tandis qu'ils se livrent avec une fatale sécurité aux plaisirs de cette fête, Aétius, grand-maître de la milice romaine, surprend ces barbares, défait leurs bandes intrépides et les force à signer une paix qui ne leur laisse que les villes de Cambrai et de Tournai pour siéges de leur empire naissant. Savaron, qui a commenté Sidoine Apollinaire, pense, ainsi que le P. Sirmond, que *Vicus Helena* est le vieil Hesdin. Selon Adrien de Valois, c'est la ville de Lens; le P. Boucher veut que ce soit ou le village d'Houdain, entre Arras et Térouanne, ou Olhain, situé dans la même direction. Il paraît que chacun de ces écrivains s'est trompé, et qu'il faut, avec M. Guilmot, chercher le *Vicus Helena* sur la voie romaine qui conduit de *Dispargum*, Diest, en Brabant, à Cambrai, route que les Francs ont dû suivre plutôt que celle de Terouanne. M. Guilmot trouve cet emplacement à Evain ou Evin (autrefois Hevic, Hevinch), village situé sur la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, à l'endroit où la chaussée était coupée par le Boulenrieu, et où devait exister un pont fortifié, tel que le décrit Sidoine. Ce pont est nommé *Clausula* par Baudri et Sigebert de Gembloux. Quant à la petite montagne sur laquelle les Francs s'étaient établis pour

célébrer la fête nuptiale, ce ne peut être que la colline où est aujourd'hui le village de Monchaux.

(15) *Saint lez Marquion*, en latin *Sancti*, village situé entre Cambrai et Arras. Saturnine, née dans la Germanie, de parens illustres, voulant se dérober aux poursuites d'un Seigneur qui la recherchait en mariage, vint se réfugier dans ce canton, et se mêler parmi les bergères qui y faisaient paître leurs troupeaux. Cette vie obscure et innocente ne put la soustraire à son persécuteur qui bientôt, irrité de la résistance que Saturnine lui opposait, trancha la tête à cette jeune vierge. Des miracles ayant fait éclater la sainteté de Saturnine, un monastère fut érigé en son honneur sur le lieu même où elle avait souffert le martyre. Ce couvent n'existait plus déjà au onzième siècle. Les habitans du pays invoquent S^te^ Saturnine pour la conservation de leurs bestiaux.

(16) *Caudry*, *Calderiacum*, village du Cambrésis où S^te^ Maxellende reçut la mort vers l'an 670. En 1020, l'Evêque de Cambrai, Gérard, fonda au Câteau l'abbaye de S^t^ André à laquelle il donna les reliques de S^te^ Maxellende.

(17) *Boiry* S^te^ *Rictrude*, *Bariacum*, village situé à deux lieues d'Arras, vers le sud, appartenait au duc Adabalde qui, après avoir fondé l'abbaye de Marchiennes, vers 643, fut assassiné dans un voyage qu'il fit en Gascogne. Sa veuve, déterminée à se consacrer à Dieu, invita le roi Dagobert à un festin, dans son domaine de *Boiry* et là, en présence de toute la cour, elle fit vœu de ne plus vivre que pour le Ciel, se mit sur la tête le voile que S^t^ Amand lui avait

donné, et alla finir ses jours à l'abbaye de Marchiennes.

(18) *Estrées*, village du canton d'Arleux, ne tire pas son nom d'*exterus*, comme l'assure M. Harbaville, dans les *Mémoires* de la Société royale d'Arras, mais de *strata*, nom donné communément aux chaussées construites dans les Gaules par les Romains. On remarque en effet que tous les lieux ainsi appelés sont situés sur d'anciennes voies romaines. Le village dont il est ici question est traversé par la chaussée dont nous avons parlé plus haut et qui conduisait de *Dipargum* à *Cameracum*. Hubert d'*Estrées* figure au nombre des chevaliers artésiens qui assistèrent en 1096 au fameux tournois d'Anchin.

Flesquières était un joli hameau situé entre Arleux et Cantin. Il se composait d'une église, d'un presbytère et d'une ferme; ces bâtimens furent rasés en 1793 par les troupes françaises et autrichiennes qui se livrèrent sur ce point divers combats.

(19) Geoffroi d'Harcourt était fils du comte d'Harcourt qui se trouvait à Rouen avec Charles de Navarre quand on arrêta ce dernier. Le comte d'Harcourt fut décapité sur le champ, par ordre du Roi.

(20) M^me^ Simons-Candeille, à qui l'histoire de la monarchie française a fourni le sujet de plusieurs ouvrages pleins de charme et d'intérêt, a publié en 1823 un Roman intitulé : *Blanche d'Evreux*. Il était difficile de peindre avec des couleurs plus vraies et plus animées les mœurs, les usages et les grands événemens de cette époque.

(21) Le héron se voit rarement aujourd'hui dans les marais de la Sensée; mais on y rencontre

fréquemment d'autres oiseaux *échassiers*. Les antiquaires savent que les marais d'Ecourt S^t^ Quentin, d'Hamel et d'Arleux sont traversés par une portion de chaussée romaine qui, de nos jours, est enfoncée de plus de trois pieds sous l'eau, et dont la bâtisse est d'une construction si singulière qu'elle a mérité d'être décrite en détail par le comte de Caylus. Voyez *Hist. de l'Acad. des inscript. et b. lettres*, édition in-12 de 1770. t. 13.

(22) Voici comment l'historien de Cambrai raconte l'origine des armes de Navarre. « Sance le Fort VIII du nom, Roy de Navarre, ayant, à la bataille de Navas de Toulouse, donnée l'an 1212, mis en pièces la palissade quarrée et enchaisnée, qui enfermoit le corps de l'armée du grand Mahamet Miramelin, et par ce moyen défait quatre-vingt mille mores, toute l'armée chrestienne lui donna l'honneur de la victoire, après Dieu, et fut d'advis que désormais pour en conserver la mémoire, il prist l'escu de gueules aux chaines d'or mises en croix, en sautoirs et en orles. » Jean Carpentier prétend avoir vu ces armes taillées sur une voûte du château de Crèvecœur, et il conclut de cette circonstance que ce fut Crèvecœur et non pas Arleux qui servit de prison à Charles le Mauvais. Il fortifie son assertion du témoignage de Gélic, chroniqueur cambrésien qui écrivait au commencement du 16^e^ siècle. C'est au lecteur judicieux à décider si l'opinion de deux écrivains que l'on a accusés souvent de peu de véracité peut prévaloir contre celle de presque tous nos historiens et surtout de Froissart, qui vivait à l'époque même de la captivité du roi de Navarre.

(23) Je possède une charte donnée à Arleux, en

1363, par Charles V, qui n'était encore que Dauphin. Ce prince s'y qualifie : *Charles, aisnez fils du Roy de France, Duc de Normendie et Dalphin de Viennois, et Seigneur de Crèvecœur, de Rumelly et d'Alleux.* Au bas de cette charte pend un grand sceau de cire verte, représentant un cavalier au galop, qui tient un bouclier d'une main et de l'autre une épée nue. La légende porte ces mots : *S. Caroli Primogeniti Regis Francie Ducis Normannie Delphini Viennensis.*

La contrefaçon des sceaux, au quatorzième siècle, consistait à apposer sur de fausses lettres un sceau véritable qui avait été *desseuré*, c'est-à-dire séparé avec un fer chaud du titre auquel il appartenait. *Jeanne de Divion* et *Jeanne du Pré Desquennes*, sa demoiselle suivante, furent condamnées au feu en 1331 pour avoir *desseuré* des sceaux et les avoir placés sur des lettres fausses produites par Robert III afin d'établir ses droits sur le comté d'Artois.

(24) « Si la justice des hommes l'épargna, dit » Anquetil, celle de Dieu le punit rigoureusement dès » cette vie. » Enervé par des excès de tout genre, il avait à cinquante-deux ans atteint la décrépitude. Un jour voulant réveiller ses forces languissantes, il se fit envelopper d'un drap imbibé d'esprit de vin. Son valet de chambre achevait de coudre le drap; des ciseaux ne se trouvant point auprès de lui pour couper le fil, il veut le diviser avec le feu d'une bougie; aussitôt la funeste enveloppe est embrasée, et le malheureux prince, brûlé profondément avant qu'on ait pu le débarasser du drap incandescent, ne tarda pas à expirer au milieu d'affreuses angoisses. Il cessa de vivre le 1^er^ janvier 1387.

LE GANT,

Par M. F. DELCROIX.

J'irai, fût-ce le diable....
LE FESTIN DE PIERRE.
Act. IV, Sc. XV.

Flottez au gré des vents, légères banderoles;
Dans vos replis, à nos yeux satisfaits,
Offrez partout d'ingénieux symboles;
Vous, Pages, faites trève aux oiseuses paroles;
Disposez ces tapis et ces feuillages frais;
Du cirque il faut enfin terminer les apprêts.

Vers le balcon royal avec pompe s'avance
Le Monarque entouré de sa brillante cour;
Bientôt il s'est assis; et, dans l'enceinte immense,
Les belles, les guerriers ont pris place à leur tour.
Couvrant la longue galerie
Depuis que le jour a paru,
De tous côtés se presse une foule ravie,
Car, à ces jeux sanglants dans Lutèce accouru,
Le Français, ignorant les arts et l'industrie,
Des anciens temps encor gardait la barbarie.

Un cri circule aux environs
Qui redouble aussitôt l'ivresse populaire.
Tout dit qu'on ouvre enfin l'arène solitaire ;
On entend la trompette et les sigres clairons . . .
Le tigre en a rugi du fond de son repaire.
Le signal est donné : soudain à tous les yeux
Un énorme lion s'offre dans la carrière,
Et, secouant les flots de sa large crinière,
D'un tranquille regard il contemple ces lieux.
Mais le roi des forêts au sommeil se dispose :
Sur ses ongles puissants avec calme il repose.

Cependant, appelé par un autre signal,
D'une porte qui s'ouvre un léopard s'élance ;
Il a vu le lion ; et d'un combat fatal
Avec son ennemi le prélude commence.
Sa langue haletante est avide de sang ;
Il bondit : tout-à-coup l'animal menaçant
Au devant du lion se couche en rugissant.
Le Prince, d'un coup-d'œil commande, et dans l'enceinte
Un tigre, nouvel assaillant,
Accourt, de rage impatient,
Porter au léopard une effroyable atteinte.
Un sourd rugissement frappe alors les échos . . .
C'est le lion debout qui sort de son repos.

L'affreux combat commence à peine
Que, d'une belle main échappé par hasard,
Un gant des hauts gradins tombe, et gît dans l'arène
Près du tigre et du léopard.
Vers le vaillant Arthur la coquette Isabelle
Se tourne et dit d'un ton railleur :
« Chevalier, à ce coup l'occasion est belle!
» Espérez un destin meilleur.
» Vous me juriez tantôt une ardeur éternelle,
» Rapportez-moi mon gant, je vous croirai fidèle. »

Bientôt un bruit s'élève, un bruit inattendu.
De sa terreur ah! qui peut rester maître?
Chacun des spectateurs voit d'un œil éperdu
Le hardi chevalier dans le cirque apparaître.

Sa main relève avec bonheur
Le faible prix d'une incroyable audace;
Et, du gant désiré devenu possesseur,
Toujours calme, il s'apprête à regagner sa place,
Tandis qu'avec transport et pressant son retour,
Pour l'applaudir, une foule idolâtre
Ebranle de longs cris d'amour
Les loges de l'amphithéâtre.
Arthur à la beauté rend son futile atour.

Isabelle l'accueille avec un doux sourire,
Présage alors certain où ses yeux pouvaient lire;
Mais lui : « c'en est assez, noble dame, » et soudain
Le preux, sans l'écouter, s'éloigne avec dédain.

Nota. La Société regrette beaucoup que l'abondance des matières qui composent ce volume ne lui permette pas d'y insérer divers mémoires qui lui ont été adressés par des membres correspondants. Tels sont une *Notice sur les traductions françaises du Manuel d'Epictète*, par M. Hécart, et des *Observations de M. le Docteur* Degland *sur l'empoisonnement par l'aconit napel.*

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

OFFICIERS DU BUREAU,

à l'époque du 1er Janvier 1825.

MM. Le Chevr *Pascal-Lacroix*, Président.
F. Delcroix, Vice-Président.
Le Glay, Secrétaire perpétuel.
Golbert-Alvin, Secrétaire annuel.
R. Evrard, Trésorier.
A. Tribou, Archiviste.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM. *Bavelaer*, Docteur en médecine.
Belmas, (le Baron) Évêque de Cambrai, Officier de la Légion d'honneur.
Béthune-Houriez, Maire de Cambrai, Chevalier de la Légion d'honneur.
Boïeux, (*Aimé*) Architecte de la ville.
Boucher, Régent au Collége de Cambrai.
Bouly, (*Eugène*) Membre du Conseil Municipal.
Bricout, (*H.*) Adjoint à la Mairie.
Cacheux, Avocat, Membre du Conseil municipal.
Cambray, Docteur en médecine.

MM. *Cardon de Garsignies*, Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur et de l'Ordre de S^te^ Anne de Russie, 2^e^ classe.

Charlus, (le Baron de) Lieutenant de Roi, Chevalier de S^t^ Louis et de la Légion d'honneur.

Cotteau, Adjoint à la Mairie, Député du Nord, Chevalier de la Légion d'honneur.

Coupigny, (le Comte de) Chevalier de S^t^ Louis.

Courtecuisse, Architecte des hospices civils.

Debeaumont, Docteur en médecine, Membre du Conseil Municipal.

Defrémery, Notaire royal.

Delcroix, (*Fidèle*) Receveur municipal.

Douay, (*Fénelon*) Avocat.

Dubois, (*Louis*) Substitut du Parquet, Membre du Conseil Municipal.

Duhot, Avocat.

Dussaussoy, Chef de Bataillon, commandant l'artillerie de la Place, Chevalier de S^t^ Louis et de la Légion d'honneur.

Evrard, Conservateur des hypothèques.

Feneulle, Pharmacien.

François-Deloffre, Propriétaire.

Gobert-Alvin, Régent de rhétorique au Collége de Cambrai.

Hurez, Imprimeur-Libraire.

Laloux, Juge au Tribunal Civil.

Lardeur, Procureur du Roi.

Laurent, Entreposeur-Receveur central de la régie des contributions indirectes.

Le Clay, Docteur en médecine.

MM. *Legros*, Juge au Tribunal Civil, Membre du Conseil Municipal.

Legros, fils, Pharmacien.

Leroy, (*Cyrille*) Vétérinaire.

Leroy, (*Henri*) Avocat.

Noyan, (*de*) Chevalier de la Légion d'honneur, Membre du Conseil d'Arrondissement.

Pascal-Lacroix, Lieutenant-Colonel en retraite, Chevalier de S^t^ Louis et de la Légion d'honneur.

Pety, Sous-Intendant militaire, Chevalier de S^t^ Louis et de la Légion d'honneur.

Peysson, Médecin de l'hôpital militaire, Chevalier de l'Ordre de Charles III. (Espagne).

Poulet, Juge au Tribunal de Commerce.

Servois, Vicaire-général du Diocèse.

Taffin-Sauvage, Propriétaire.

Tordeux, Pharmacien.

Tribou, (*Auguste*) Négociant.

Vergé, Chirurgien-Major de l'hôpital militaire, Chevalier de la Légion d'honneur.

MEMBRES CORRESPONDANTS, AGRICULTEURS.

MM. *Béthune*, (*Aimé*) à Etrun.

Bricout, à Audencourt.

Canonne, (*Bernard*) à Saulzoir.

Caudron, à Gonnelieu.

Desmoutier, à Viesly.

Desvignes, à Iwuy.

Desvignes-Dinoir, à Raillencourt.

Devred, à Flines.

Dollez, à Crèvecœur.

Farez, à Villers-Plouich.

Havrincourt, (le Marquis d') à Havrincourt

MM. *Lobry*, à Villers-Plouich.
Macaine, à Saint Souplet.
Telliez, à Carnières.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. *Abrial*, (le Comte) Pair de France.
Allent, Conseiller-d'Etat, à Paris.
Altmayer, Naturaliste à S^t^ Avold (Moselle).
Alvin, Principal du Collége de Nivelle, (Pays Bas)
Anot, (*Cyprien*) Professeur de rhétorique au Collège royal de Rheims.
Audouard, D. M. à Paris.
Avoyne de Chanteraine, Membre de la Chambre des Députés.
Azuni, ex-Président, à Gênes.
Bailly, D. M., à Paris.
Barbié du Bocage, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
Barbié du Bocage, fils, membre de la Société de Géographie, à Paris.
Baudrand, Maréchal-de-Camp au Corps royal du Génie, à Paris.
Benoist, Membre de la Chambre des Députés.
Bérenger, Chef de bataillon d'artillerie, en retraite, à Montargis.
Berr, (*Michel*) Homme de lettres, à Paris.
Bignan, Homme de lettres, à Paris.
Bis, (*Hipp^te^*) Homme de lettres, à Lille.
Blake, Chirurgien militaire anglais, aux Petites Indes.
Boinvilliers, Correspondant de l'Institut, à Claye.
Boissy d'Anglas, (le Comte) Pair de France.

de l'Académie des inscriptions et belles Lettres, à Paris.

MM. *Boniface*, (*Alex.*) Chef d'Institution, à Paris.

Boniface-Saintine, Homme de lettres, à Paris.

Bonnaire, ancien Préfet.

Booth, A. C. Général anglais.

Booty, Chirurgien anglais.

Botta, (*Charles*) Homme de lettres, ancien Recteur de l'Académie de Rouen.

Bottin, (le Chevalier) Secrétaire général de la Société royale des Antiquaires de France, à Paris.

Boucharlat, Homme de lettres, à Paris.

Boucher de Rollecourt, ancien Sous-Directeur du Génie, en retraite, à Metz.

Boulard, père, ancien Notaire, Homme de lettres, à Paris.

Bouly de Lesdain, Président du Tribunal Civil à Dunkerque.

Bricout de Cantraine, Député du Nord, Maire de la ville du Câteau.

Bricout-Auger, Avocat et Notaire royal, au Câteau.

Brigode, (le Comte de) à Paris.

Brown, Chirurgien Major dans la Gendarmerie anglaise.

Buckam, (Philip Wentworth) Officier dans la Gendarmerie anglaise.

Bully, (*de*) Député du Nord, Payeur du département, à Lille.

Caillard, D. M. à l'Hôtel-Dieu, à Paris.

Carra-S^t Cyr, (le C^te) Lieutenant-Général, à Paris,

MM. *Caventou*, Pharmacien des hôpitaux civils de Paris.

Charpentier, D. M., à Valenciennes.

Cherrier, l'ainé, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bourg.

Cherrier, fils, Sous-Préfet à Neufchâteau, (Vosges).

Chevallier, Chimiste, à Paris.

Christin, (le Baron) Lieutenant-Colonel du Génie, à Soissons.

Cole, D. M., à Boulogne sur mer.

Collibeau de Champvallon, Sous-Intendant militaire, à Paris.

Constant, (le Baron de), Propriétaire, à Paris.

Cot, (*Auguste*) Adjoint à la Mairie d'Arras.

Coutret, (l'Abbé) Evêque de Caryste, à Paris.

Coupigny, (*de*) Homme de lettres, à Paris.

Cuvier, Conseiller d'État, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Membre de l'Académie française.

Daburon, (l'Abbé) Inspecteur général de l'Université, à Paris.

Dacier, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres, à Paris.

Danglemont, Homme de lettres, à Paris.

Daru, (le Comte), Pair de France, Membre de l'Académie française.

Darcet, Membre de l'Académie royale des sciences.

Debeaumont, D. M., Adjoint à la Mairie du Câteau.

Defitte de Soucy, Propriétaire, à Corbeil.

MM. *Degerando*, (le Baron) Conseiller d'Etat, Membre de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres, à Paris.

Degland, D. M., à Lille.

Delacroix, (le Chevalier) Juge au Tribunal Civil de Versailles.

Delagarde, (le Baron) ancien Préfet.

Delattre, ancien Préfet de Vaucluse.

Delaville, D. M., à Cherbourg.

Delcroix, Conseiller honoraire à la Cour royale de Paris.

Deleau, (le Colonel), Lieutenant de Roi en retraite, à Passy.

Delegorgue, Conseiller à la Cour royale de Douai.

Delesaulx, Conseiller à la même Cour.

Delhongue fils, Négociant, à Louvain.

Demasur, Propriétaire, à Douai.

Descamps, Régent de Seconde, à Lille.

Desmoutier, (*Ernest*) Conseiller de Préfecture à Lille.

Despretz, (*César*) Répétiteur à l'Ecole polytechnique, Professeur de Chimie, à Paris.

Desprez, Conseiller à la Cour royale de Caen.

Devilly, Secrétaire de la Société des sciences, arts et lettres de Metz.

D'Haubersart, Avocat-général à la Cour royale de Douai.

Dibos, (*Emile*) Receveur des finances à Provins.

Dinaux, (le Chevalier) Adjoint à la Mairie de Valenciennes.

Dinaux, (*Arthur*) Homme de lettres, à Valenciennes.

MM. *Doin*, D. M., Homme de lettres, à Paris.
Dollez, D. M., à Landrecies.
Dorigny, Avocat, à Paris.
Douay-Frémicourt, ancien Sous-Inspecteur de la navigation, à Condé.
Drapiez, Inspect^r des ponts et chaussées, à Caen.
Drapiez, Professeur de chimie et d'histoire naturelle, à Bruxelles.
Druon, Bibliothécaire de la Chambre des Députés, à Paris.
Dronsart, D. M., à Bouchain.
Dubois, (*P.-J.*) Professeur de rhétorique à l'Athénée de Tournai.
Duburcque, Conseiller de Préfecture, à Lille.
Dupont, (*Aimé*) Chef de bataillon au corps royal du Génie.
Duquesne, (*Louis*) Propriétaire, à Douai.
Durand-d'Élecourt, Député du Nord.
Duthillœul, Homme de lettres, à Douai.
Emeric-David, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
Esmangart, Homme de lettres, à S^t Quentin.
Esquirol, de l'Académie royale de médecine.
Fauris de S^t Vincent, ex-Député.
Félix de Montredon, à Paris.
Flaugergues, ancien Député, (Aveyron).
Fouqueau de Pussy, Homme de lettres, à Paris.
Fouquay, Chef d'Institution, à Douai.
Français de Nantes, (le Comte) Député, à Paris.
Francœur, Professeur à la Faculté des sciences, à Paris.

François, D. M., à Paris.

François de Neufchâteau, (le Comte) de l'Académie française, à Paris.

Francoville, ancien Député du Pas-de-Calais.

Frazer, (*Sir Augustus*) de la Société royale de Londres.

Frémicourt, ancien Député, à Paris.

Garat, (le Comte) de l'Académie française, à Paris.

Gauldrée de Boilleau, Marquis *de la Case*, Membre de la Chambre des Députés.

Gay-Lussac, de l'Académie des sciences.

Gensoul, (*Justin*) Homme de lettres, à Paris.

Gillaboz, (de) Bibliothécaire, à Lille.

Girard-Janin, Homme de lettres, à Paris.

Gold, Lieutenant-Colonel d'artillerie anglaise.

Gosse, Jurisconsulte, à Douai.

Goubert, D. M., à Evreux.

Grant, (le Docteur) ancien inspecteur général du service de santé des armées anglaises.

Grappin, (l'Abbé) Secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon.

Grégoire, (le Comte) à Paris.

Gronnier, D. M., à Douai.

Gubert, Inspecteur des hôpitaux militaires.

Guillemin, Négociant, à Avesnes.

Guillié, D. M., à Paris.

Guilmot, Bibliothécaire à Douai.

Guinebert, Instituteur, à La Flèche.

Hay, Homme de lettres, à Lille.

Harduin-du-Parc, Président du Tribunal Civil, au Mans.

Hanteroche, (*L. A.* de) Chevalier de S^t^ Jean de Jérusalem, etc., à Paris.

Hécart, Secrétaire de la Mairie, à Valenciennes.

Hill, (le Colonel *Hugh*) de la Société royale de Dublin, à Quebec. (Canada).

Hugo, (*Abel*) Homme de lettres, à Paris.

Huot, Homme de lettres, à Paris.

Hutin, Juge de paix, à Marcoing, (Nord).

Janet, (le Baron) à Paris.

Johanneau, (*Eloi*) Homme de lettres, à Paris.

Lacépède, (le Comte de) de l'Académie des sciences, à Paris.

La Condamine, Commissaire des guerres attaché à l'armée britannique.

Ladoucette, (le Baron de) de la Société royale des antiquaires de France, à Paris.

Lagier-Lacondamine, Procureur du Roi, à Die, (Drôme).

Lainé, (le Comte) Ministre d'Etat, Membre de l'Académie française, à Paris.

Lair, Conseiller de Préfecture, à Caen.

Lambert, Commissaire des poudres, à Lille.

Lamoureux, (*Justin*) Homme de lettres, à Bruxelles.

Lanjuinais, (le Comte) Pair de France, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

Lapisse, Colonel du Génie, à Verdun.

Lapostole, Professeur de physique, à Amiens.

Larroque, D. M., à Paris.

Lassaigne, Préparateur de Chimie à l'école d'Alfort.

Latour S^t^ Igest, (le Comte de) à Paris.

Latreille, de l'Académie des sciences, à Paris.
Laugier, de l'Académie royale de médecine, à Paris.
Le Bailly, Homme de lettres, à Paris.
Le Beau, Procureur du Roi, à Avesnes.
Legrand-Mallet, Négociant, à Lille.
Leleux, Littérateur et Imprimeur, à Lille.
Lenglet, Président à la Cour royale de Douai.
Lenoble, Capitaine au 48^{e} régiment de ligne.
Létang, (le Baron) Lieutenant-Colonel des Dragons de la Garonne.
Lucas, fils, minéralogiste, à Paris.
Marchangy, (de) Avocat général à la cour de cassation, à Paris.
Marchant, (le Baron) D. M., à Metz.
Maurin, (le Chevalier) Chef de bataillon du Génie, en retraite, à Paris.
Méchin, (le Baron) Membre de la Chambre des Députés.
Mercier, D. M., à Arras.
Mignot, Pharmacien, à Tourcoing.
Moland, Juge au Tribunal Civil de S^{t} Omer.
Molard, Chef de bureau au Ministère de la guerre.
Mondelot, Principal du Collége d'Hesdin.
Michelot, (*A.*) Chef d'institution, à Paris.
Monfalcon, D. M., à Lyon.
Monseignat, Conseiller de Préfecture, à Rhodez.
Moore, (*Edouard*) de la Société royale de Londres.
Mouronval, D. M., à Bapaume.
Murat, (le Comte de) Préfet du Nord.

Pagézy de Bourdeliac, Capitaine au corps royal d'Etat-major, à Montpellier.

Pardessus, Membre de la Chambre des Députés, Professeur à la Faculté de droit, à Paris.

Pariset, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine, à Paris.

Paroletti, Homme de lettre, à Turin.

Pastoret, (le Marquis de) Pair de France, Membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Payen, Chimiste, à Paris.

Pein, (*Th.*) ancien Receveur général, à Châlons sur Marne.

Pelletier, Chimiste, Membre de l'Académie royale de médecine.

Petit, Conservateur des Hypothèques, à Avesnes.

Pihorel, Chirurgien-Major, à . . . .

Polonceau, (l'Abbé) ancien Proviseur du Collége royal de Douai.

Poncelet, Capitaine du Génie, à Metz.

Préfontaine, Insp^r des contributions indirectes.

Prévost, Intendant Militaire.

Prouveur, (Baron *de Grouard*) ancien Préfet, à Escarmaing, (Nord).

Puibusque, (*Ad. de*) Homme de lettres, à Paris.

Quetelet, Homme de lettres, Professeur de mathématiques, à Bruxelles.

Quillet, Sous-Intendant-Militaire, chef au ministère de la guerre, à Paris.

Raepsaet, Conseiller-d'Etat du Royaume des Pays-Bas, à Oudenarde.

Raynouard, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Regnault, Intendant-Militaire, à Paris.

Reytier, D. M., à Douai.

Riboud, Secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation de Bourg.

Rivière, Propriétaire, à Gravelines.

Robert, (*Gaston*) Sous-Intendant-Militaire, à Paris

Roger, de l'Académie française.

Rougemont, (le Chevalier de) Homme de lettres, à Paris.

Rougier de la Bergerie, ancien Préfet de l'Yonne, à Paris.

Saint-Léger, Capitaine du Génie, en retraite.

Saint-Quentin, Inspect^r^ des douanes, à Dunkerque.

Selon, Notaire, à Châtillon, (Nord).

Serres, D. M., à Paris.

Servois, Propriétaire, à la Charité sur Loire.

Siméon, (le Comte) Ministre d'Etat, à Paris.

Silvestre, Secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'agriculture, Membre de l'Académie des sciences.

Sylvestre de Sacy, (le Baron) de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Stassart, (le Baron de) Député aux Etats-Généraux des Pays-Bas, à Corioule, (Pays-Bas).

Taranget, D. M., Recteur de l'Académie de Douai.

Teissier, (le Chev.) Sous-Préfet, à Thionville.

Tétard, ancien Receveur de l'Enregistrement, à Paris.

Tordeux, père, Propriétaire, à Avesnes.

Tordeux, (*C.-J.*) D. M., à Avesnes.

Torombert, avocat, à Lyon.

Trévise, (le Duc de) Maréchal de France.

Twining, Chirurgien anglais.

Vaidy, Médecin en chef de l'hôpital militaire d'instruction, à Lille.

Vallée, Ingénieur des ponts et chaussées.

Van Hultem, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Van Millingen, Homme de lettres, à Paris.

Van Praet, Conservateur de la Bibliothèque du Roi, à Paris.

Vauquelin, de l'Académie des sciences, à Paris.

Walckenaer, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

Warenghien, (*de*) ancien Commissaire ordonnateur, à Lille.

Willmar, Ingénieur du Waterstaat (Ponts et chaussées), à Liége.

N. B. *S'il avait été commis quelque erreur ou omission dans cette liste, le Bureau de la Société accueillera avec reconnaissance les réclamations qui lui seraient adressées.*

TABLE

ALPHABETIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

pages.

Abolition de la traite des Noirs, *poëme*, 79.

Académies qui correspondent avec la Société, 104.

Alcée, *élégie historique qui a disputé le prix de Poésie*, 131, 134.

Agriculture, (*sujet de prix pour le concours d'*) 96. — *Travaux de la Société compris dans cette catégorie*, 11.

Ailly, (*le Cardinal Pierre d'*) *son éloge historique et littéraire*, 207; — *choisi par l'Université pour appaiser les schismes qui désolent la Chrétienté*, 223; — *nommé Chancelier de l'Université*, id.; — *élu Evêque de Cambrai*, 235; — *son ambassade auprès du Pape Boniface*, 244; — *auprès de Benoît XII*, 246; — *sa mission à Gênes*, 257; — *élu Cardinal*, 266; — *assiste*, *en* 1412, *à un Concile œcuménique*, 268; — *Commissaire dans l'affaire de Jean Hus*, 274; — *services qu'il rend au Concile de Constance*, id.; — *incertitude où l'on est sur l'époque de sa mort*, 282; — *son épitaphe*, 288; — *ses ouvrages*, 291 *et suiv.*

pages.

Ailly-haut-clocher, lieu de la naissance de Pierre d'Ailly, 210.
Aluminite (analyse d'une), 358.
André, (Pierre d') Evêque de Cambrai, 423.
Annales de chimie et de physique, citées, id.
Anot, (Cyprien) obtient une mention honorable, 136.
— *Son élégie intitulée : Virginie, ou le Départ*, 182.
Archéologie et histoire locale (sujets de prix pour le concours) 96.
Arleux, notes sur cette ancienne ville, 413.
Armes, (origine des) de Navarre, 431.
Audun-le-Tiche, étymologie du nom de ce village, 74.

B.

Barrière, musicien Valenciennois, 69.
Bauduin, empereur de Constantinople, né à Valenciennes, id.
Bausset, (le Cardinal de) membre correspondant de la Société, décédé, 95.
Bérot, auteur d'une histoire latine de l'expédition de Charles-Quint, en Afrique, 71.
Bertoul, guerrier renommé, mort en 1638, 72.
Berr, (Michel) ses poésies hébraïques, 89.
Béthune-Houriez, membre de la Commission d'agriculture, 105.
Bignan, son épître aux Souverains de l'Europe, 79, — *son poëme d'Isaure et Olivier*, 81 ; — *de Judith*, 83 ; — *obtient une médaille d'or*, 136 ; — *son élégie intitulée : le Gladiateur*, 175.
Biographie Valenciennoise, 66.

pages.

Bis, (*Hippolyte*) *son poëme intitulé*: le Cimetière, 85.
Bled, (*observation sur la structure et la germination du*), 380.
Blond, *généalogiste*, 71.
Boiri-S^te Rictride, *note sur ce village*, 429.
Bracq, *Député du Clergé*, *né à Valenciennes*, 68.
Branche (*la*) *de sureau*, *par M. F. Delcroix*, 92.
Brès, *Ministre luthérien qui excita des troubles à Valenciennes*, 70.
Brisselot, *Archevêque d'Oristagni*, 71.
Bonald, (*le Vicomte de*) *cité* 12 — 25 *et suiv.* — 99.
Botanomanie des Cambrésiens, 20.
Bouille, *auteur de quelques ouvrages pieux*, 72.

C.

Caffiaux, *Bénédictin valenciennois*, *auteur du* Trésor généalogique, 70.
Cambray, *D. M.*, *ses considérations sur la salubrité publique à Cambrai*,
Captif (*le*) *du Forestel*, *nouvelle historique*, 395.
Carreau, *nom vulgaire de l'entéro-mésentérite chronique*, 45.
Carthigny, *prieur des Carmes*, *né à Valenciennes*, 69.
Caudron, *obtient un prix d'agriculture*, 112.
Caudry, *lieu du martyre de S^te Maxellende*, 429.
Cendres noires (*analyse des*), 361.
Clément-Hémery, (*Madame*), *sa chronologie des gens du monde*, 65.
Clochez, (*Charles*) *élève du Collége*, *désigné pour occuper le banc d'honneur à la séance publique*, 4.
Charpentier, *D. M. son mémoire sur l'irritation*, 52 *et suiv.*

pages.

Charette, poëme élégiaque qui a obtenu une médaille d'or, 122, 133, 165.

Charles-Martel, ou la France délivrée, poëme, 117.

Chimie, travaux de la Société compris dans cette catégorie, 39.

Chronologie à l'usage des gens du monde, 65.

Cimetière (le), poëme lyrique, 85.

Colysée, (le) ou le Gladiateur, élégie qui a obtenu une médaille d'or; 119, 133, 175.

Concile œcuménique de 1412 sans effet, 268; — *de Constance,* 274 *et suiv.*; — *national de France réuni en* 1398, 245.

Conservation des grains et farines, 15.

Coureur, (le) d'héritages, comédie, 93.

D.

D'Arcet, son travail sur la gélatine, 43.

Debeaumont, D. M., sa note sur une épidémie de gastro-entérite, 342.

Début poétique, ouvrage qui a concouru pour le prix de poésie, 115.

Découverte (la) du nouveau monde, ode qui a concouru pour le prix de poésie, 117.

Delbarre, membre décédé, 96; — *discours prononcé à ses obsèques, et note sur sa carrière médicale,* 390.

Delcroix, ses poésies, 91; — *son rapport sur le concours de Poésie,* 113; — *membre de la Commission d'Éloquence,* 201; — *sa pièce de vers intitulée : le Gant,* 432.

Deleau jeune, D. M., ses observations sur deux sourdes-muettes, 56.

pages.

Déménagement de la Fontaine, (*le*) *comédie*, 94.
Descamps, (*Amédée*) *élève de l'Ecole de dessin, désigné pour occuper le banc d'honneur à la séance publique*, 4.
Desbordes-Valmore, (*Madame*) *fait hommage à l'Académie d'une pièce de vers*, 89.
Dinaux, (*Arthur*), *sa Biographie Valenciennoise*, 67 *et suiv.*; — *obtient une médaille d'or*, 203; — *son Eloge de Pierre d'Ailly*, 205 *et suiv.*
Discours, — *de M. le Président*, 3; — *prononcé aux obsèques de M. Delbarre*, 390; — *sur la dignité de l'homme*, 75.
Doin, *D. M.*, *sa Notice sur Amboise Paré*, 64.
Doye, *Valenciennois*, *traducteur de plusieurs ouvrages italiens et espagnols*, 70.
Dugua, *Préfet du Calvados*, *né à Valenciennes*, 68.
Dupont, *ses idées sur l'entéro-mésentérite chronique*, 45.
Dussaussoy, *son rapport sur le concours d'agriculture*, 105.
Dufrénoy, (*Madame*), *obtient la Lyre d'Argent*, 135; — *son Epître à Suzanne*, 137; — *son élégie intitulée : Alcée*, 144.
Dufresnoy, *médecin Valenciennois*, 67.
Duthillœul, *son Journal d'agriculture du département du Nord*, 13.

E.

Effet des cendres dans la végétation, 368.
Électricité appliquée à la guérison des maladies, 48.
Éloquence (*sujet de prix proposé pour le concours d'*), 97.
Emploi, (*de l'*) *des loisirs du soldat en temps de paix*), 17.
Entéro-mésentérite chronique, *travail sur cette maladie*, 45.

pages.

Eisen, *peintre du Roi*, *né à Valenciennes*, 68.

Epierre, *nom donné à un monument situé à L'Ecluse*, 425.

Épître à mon ami sur le pouvoir de la main, *pièce qui a obtenu une mention honorable*, 124, 134, 196; — *aux Souverains de l'Europe*, 79; — *sur l'Allemagne*, *pièce qui a obtenu une mention honorable*, 124, 134, 186; — *à Suzanne*, *pièce qui a remporté la Lyre*, 131, 135, 137.

Esprit (*l'*) *des révolutions*, *pièce qui a concouru pour le prix de poésie*, 117.

Estrées, *note sur ce village et étymologie de son nom*, 430.

Essai sur la romance, 86.

Etoile, (*Ordre de l'*) 422.

Evrard, *membre de la Commission d'Agriculture*, 105.

Exposé analytique des travaux de la Société, 11.

F.

Fables de M. Le Bailly, — *de M. de Stassart*, 90; id.

Feneulle, *ses travaux chimiques*, 41, 561, 371; — *membre de la Commission d'Agriculture*, 105.

Forestel, (*le Captif du*) *nouvelle historique*, 395.

Formose ou la Fontaine-Notre-Dame, *pièce qui a concouru pour le prix de poésie*, 116.

Fossile humain, 34.

G.

Gagarin, (*le Prince*) *inventeur d'une machine à battre le bled*, 18.

Gant, (*le*) *pièce de vers*, 000.

Gazet, *Valenciennois*, *auteur du* Pia Hilaria, 73.

Gélatine extraite des os, 42

pages.

Gerson, fameux disciple de Pierre d'Ailly, 225; — *est élu Chancelier de l'Université*, 238.

Gensoul, (*Justin*) *ses pièces de théâtre*, 93.

Gimbernat, (*de*) *ses réclamations sur la découverte de la gélatine, faite par M. d'Arcet*, 43.

Gobert, ses poésies latines, 92; — *membre de la Commission de Poésie*, 113; — id. *d'Éloquence*, 201.

Grégoire, (*l'Abbé*) *son traité des peines à infliger aux Négriers*, 77; — *son Manuel de piété à l'usage des Noirs*, 78.

H.

Hamel, village du canton d'Arleux, ce qu'il offre de remarquable, 423.

Han, (*grotte de*) 37.

Harcourt (*note sur le Comte Geoffroi d'*), 430.

Haren, Valenciennois, ami de Calvin, qui abjura le calvinisme, 71.

Hermoniacum, (*lettre sur*) 321.

Herpin, ses observations sur la manière de faire les expériences d'Agriculture, 14.

Hommes d'intelligence, secte religieuse, 265.

Houille, (*analyse des cendres de*) 371.

Huot, (*J.-J.-N.*), *sa notice géologique sur le prétendu fossile humain*, 34; — *sa notice sur Louis de Bourbon et Jeanne d'Albret*, 58.

Hydrophobie. 52.

I.

Ictère, (*recherches sur des liqueurs extraites d'enfans attaqués d'*) 354.

Inscription de la Pen d'Escot, 74.

pages.

Irritation, (*de l'*) 52.
Isaure et Olivier, *poëme*, 81.

J.

Jehan de Tournay, *fait le voyage de la Terre Sainte*, 70.
Journal d'Agriculture du Pays-Bas, *cité*, 38; — id. *du département du Nord*, 13.
Judith, *poëme*, 83.

K.

Kikcx, *son voyage à la grotte de Han*, 37.
Klin, (*Arthur*) *élève de l'École de musique*, *désigné pour occuper le banc d'honneur à la séance publique*, 4.

L.

Lambres, *domaine royal sous les princes Mérovingiens*, 427.
Lambert, *emploie l'électricité à la guérison des maladies*, 49.
Langlois, *auteur du 16^e^ siècle*, 71.
Langlès, *membre correspondant*, *décédé*, 95.
Lankman, *son envoi de la pomme de terre* Solanum-Lankman, 21.
La Pauvre Mère, *deux élégies portant ce titre ont concouru pour le prix de Poésie*, 121.
Larroque, D. M., *ses réflexions sur les plaies de tête*, 50.
Lassaigne, *ses travaux chimiques* 39 *et suiv.*, 354, 358.
Le Bailly, *ses fables*, 90.
Lebeau, *sa lettre sur Hermoniacum*, 321.
Leboucq, *peintre Valenciennois*, 70.
Leçons d'histoire du moyen âge, 56.
Lecoq, *ses observations sur la germination du bled*, 380.

pages.

Le Glay, son exposé des travaux de la Société, 11; — *membre de la Commission d'Agriculture* 106. — Id. id. *de Poésie* 113. — Id. id. *d'Éloquence* 201. — *Lettre sur Hermoniacum que lui adresse M. Lebeau* 321; — *discours qu'il prononce aux obsèques de M. Delbarre* 390; — *sa nouvelle intitulée : le Captif du Forestel*, 395.

Lejeune, célèbre musicien du 15^e^ *siècle*, 70.

Leleux, ses poésies, 91.

Le Noble, ses observations sur une inscription de la Pen d'Escot, 74.

Lestiboudois, ses travaux de physiologie végétale, 29 *et suiv.*

Lettre de M. Lebeau sur Hermoniacum, 321 et suiv

Liste générale des membres composant la Société, 437.

Littérature, travaux de la Société compris dans cette catégorie, 75.

Lyre d'argent, prix de poésie pour 1825, 96.

M.

Machine à battre le bled, 18.

Manuel élémentaire d'agriculture, sujet de prix du concours d'agriculture, 105, 111.

Manuel de piété pour les Noirs, 78.

Médecine, travaux de la Société compris dans cette catégorie, 45.

Michelot (A), son mémoire sur la gélatine, 45; — *sa notice sur Descartes*, 61

Molard aîné, inventeur d'une machine à battre le bled, 18.

pages.

Mondelot, ses Leçons d'histoire du moyen âge, 57.
Monocotylédonés, leur structure, 32.
Montigny, (Madame Caroline de) ses poésies 88; — *obtient une mention honorable* 136; — *son épître sur l'Allemagne,* 186.
Morocourt, chartreux, auteur de poésies latines, 72.
Mort (la) de Léonard de Vinci, pièce qui a obtenu une médaille d'or, 124, 138, 153.
Mouronval, D. M., ses recherches sur le prurigo, 47.

N.

Nadir et Sélim, opéra de M. J. Censoul, 93.
Note sur une épidémie de gastro-entérite, 342.
Notice historique et littéraire sur Pierre d'Ailly, ouvrage qui a obtenu une médaille d'or 205, — 207; — *sa première partie* 27 et suiv.; — *sa seconde* 291 et suiv.; — *sur Ambroise Paré* 64; — *sur Descartes* 61; — *sur Louis de Bourbon et Jeanne d'Albret* 58; — *sur Samuel Johnson,* 63.

O.

Ode, imitée librement des pseaumes, qui a concouru pour le prix de poésie, 116.

P.

Pagezy de Bourdeliac, son ouvrage sur l'emploi des loisirs du soldat en temps de paix, 17.
Paillot (Marie-Clotilde-Josephe), Supérieure des Ursulines de Valenciennes, 69.
Panache blanc, (le) vaudeville, 92.
Papes (deux) se disputent la thiare, 322.
Pascal-Lacroix, son rapport sur la Chronologie à l'usage du gens du monde 66; — *membre de la*

pages.

commission de Poésie, 113; — *son rapport sur le concours d'Éloquence*, 201.

Pavé en mosaïque découvert à Audun-le-Tiche, (*Moselle*), 73.

Pein, (*Th.*) *sa comédie du* Déménagement de la Fontaine, 94.

Peysson D. M., fait un rapport sur l'ouvrage de M. Larroque touchant les plaies de tête, 51; — *ses observations sur un hydrophobe*, 52, 329; — *membre de la commission de Poésie*, 103.

Places d'honneur réservées à la séance publique aux premiers élèves du Collége et des Écoles de Musique et de Dessin, 4.

Plaies de tête avec fracture du crâne, 50.

Pochon, ses observations sur le somnambulisme, 51.

Ponsard, membre décédé, 95.

Portrait de Pierre d'Ailly, 317 *et suiv.*

Projets, (*les*) *de mariage, comédie*, 93.

Puibusque, (*Ad. de*) *obtient une médaille d'or et une mention honorable*, 136; — *son poëme intitulé : La Mort de Léonard de Vinci*, 153; — *son épître sur le pouvoir de la main*, 196.

Q

Quetelet, son voyage à la Grotte de Han, 27; — *son essai sur la Romance*, 86.

R.

Raparlier, botaniste à Cambrai, 68.

Rapport sur le concours d'Agriculture, 105; — *d'Eloquence*, 201; — *de Poésie*; 113.

Réaux et Nominaux, sectes philosophiques, 216.

pages.

Recherches sur la composition chimique de quelques liqueurs extraites d'enfans nouveau-nés attaqués d'ictère 354 ; — *sur le prurigo*, 47.

Recueil des travaux de la Société académique de Lille, 34.

Résumé des expériences faites pour la conservation illimitée des grains et farines, 17.

Rogé, (*Adolphe*) *dessine l'épitaphe de Pierre d'Ailly*, 319.

Rougemont, (*le Chev. de*) *obtient une médaille d'or*, 136 ; — *son poëme élégiaque, intitulé : Charette*, 165.

S.

Sainte-Fare Bontemps (*le Chev.*), *son traité de la conservation des grains et farines*, 15.

Salubrité publique (*considérations sur la*) *à Cambrai*, 50.

Sciences historiques, travaux de la Société compris dans cette catégorie ; — physiques, travaux de la Société compris dans cette catégorie, 11

Servois, Président de la Société, son discours d'ouverture, 3 ; — *sa notice sur Samuel Jonhson*, 60 ; — *membre de la Commission d'Eloquence*, 201.

Société de Flore, 19.

Soldat laboureur (*le*), *pièce qui a concouru pour le prix de poésie*, 116.

Somnambulisme, 51.

Sujets de prix mis au concours pour 1825, 96.

Stassart (*le Baron de*), *ses fables*, 90.

T.

Teissier, (*le Chev.*) *sa note sur un pavé en*

pages.

mosaïque, à Audun-le-Tiche, 73.

Tordeux, membre de la Commission d'Agriculture, 105.

Torombert, son discours sur la dignité de l'homme, 76.

Tressigny, son rapport sur le procédé de M. de Nayrac pour préserver les bêtes à laine du tournis, 19.

U.

Usure, signalée comme l'un des fléaux de l'Agriculture, 24.

V.

Valet, (le) intrigué, comédie, 93.

Vicq, théologien Valenciennois, 72.

Virginie, ou le Départ, élégie qui a obtenu une mention honorable, 124, 134, 182.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 44, ligne 25, *dſæufs*, lisez : *d'æufs.*

Page 55, ligne 11, *négativement*, lisez : *affirmativement.*

Page 69, ligne 9, *Caillot*, lisez : *Paillot.*

Page 147, vers 3, *fière*, lisez : *fièvre.*

Page 179, vers 14, *vengance*, lisez : *vengeance.*

Page 337, ligne 8, *qu'on en*, lisez : *qu'on n'en.*

Page 390, ligne 27, *hydrothorase*, lisez : *hydrothorax.*

Page 415, ligne 30, *seaux*, lisez : *sceaux.*

Page 440, ligne 13, *Bailly*, lisez : *Bally.*

Membre correspondant omis dans le tableau :

M. *Bra*, Statuaire, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, à Paris.